This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

ABRÉGÉ
CHRONOLOGIQUE
DE
L'HISTOIRE DE FRANCE.
TROISIEME PARTIE.

(Renaud G.)
DAL

NOUVEL ABRÉGÉ

CHRONOLOGIQUE

DE

L'HISTOIRE DE FRANCE,

CONTENANT

Les Événemens de notre Hiſtoire, depuis Clovis juſqu'à Louis XIV, les Guerres, les Batailles, les Siéges, &c. nos Loix, nos Mœurs, nos Uſages, &c.

NOUVELLE ÉDITION,

Revue, corrigée & augmentée.

Indocti diſcant, & ament meminiſſe periti.

TROISIEME PARTIE.

C. J. F. Renault

NEW-YORK

A ROUEN,

Chez la Veuve de Pierre Dumesnil, Imprimeur-Libraire, rue de la Chaîne.

M. DCC. LXXXIX.

Avec Approbation & Permiſſion.

R. A. H.

NEW Y
PUBL
LIBRA

ABRÉGÉ
CHRONOLOGIQUE
DE
L'HISTOIRE DE FRANCE.
TROISIEME PARTIE.

1643. *Avénement à la couronne.*

LOUIS XIV *né à S. Germain en Laye le 5 ſeptembre 1638, parvient à la couronne le 14 mai 1643. Il fut tenu ſur les fonts de baptême par le cardinal Mazarin & la princeſſe de Condé. Il fut baptiſé par Dominique Seguier, évêque de Meaux, dans la chapelle du vieux château de S. Germain, le vingt-un avril 1643.*

Mademoiſelle dit dans ſes mémoires, qu'elle fut marraine du roi, & que Monſieur fut le parrain; mais ce fut quand ce prince reçut la confirmation.

Le Marquis de Villeroi fut ſon gouverneur, & l'Abbé de Beaumont, connu ſous le nom de Perefixe, depuis archevêque de Paris, fut ſon précepteur.

EVENEMENS REMARQUABLES.

1643.

ARREST du parlement, du 18. mai, prononcé au lit de juſtice par le chancelier, qui défere à la reine, ſans reſtriction, la régence & la tutelle. Le cardinal Mazarin fut ſurintendant de l'éducation du roi; ainſi la déclaration de Louis XIII. n'eut point lieu. La reine s'apperçut bien-tôt du peu de capacité du vieil évêque de Beauvais; il fut renvoyé, & le cardinal Mazarin eut toute ſa confiance: la reine Blanche en avoit fait autant à la mort de Louis VIII. & le jeune cardinal Romain prit alors la place du vieil évêque de Senlis, nommé Guérin. Ces deux princeſſes ont de grands rapports.

On ôta les finances à Bouthillier, dont la femme avoit eu beaucoup d'empire ſur le cardinal de Richelieu, & Chavigni ſon fils reſta dans le conſeil, mais ſa place de ſecrétaire d'état fut donnée à Brienne, qui l'avoit eue avant Chavigni; le nom de Brienne étoit Loménie; il avoit épouſé Louiſe de Luxembourg Brienne. Châteauneuf, à qui on avoit ôté les ſceaux dès l'année 1633. & qui étoit reſté priſonnier à Angoulême, eut permiſſion de revenir dans ſa maiſon de Montrouge, d'où il cauſa beaucoup d'embarras au cardinal Mazarin. Le chancelier Seguier, que la reine & le cardinal ne pouvoient ſouffrir, ne conſerva les ſceaux que parce qu'ils vouloient l'oppoſer à Chateauneuf qui les redemandoit, & qui étoit ſoutenu par madame de Chevreuſe, dont il étoit, diſoit la reine, l'adorateur & le martyr.

1715.

FEMME.	ENFANS.	MORT.	PRINCES contemporains.
Marie-Thereſe d'Autriche, fille unique de Philippe IV, de ſon premier mariage avec Eliſabeth de France, & ſœur de Charles II, & de Marguerite-Thereſe, que Philippe IV avoit eus de ſon ſecond mariage avec Marie-Anne d'Autriche. Marie-Thereſe d'Autriche étoit née le 20 ſeptembre 1638, elle épouſa Louis XIV par procureur à Fontarabie le 3 juin 1660; & le mariage fut célébré à Saint Jean de Luz le 9. Elle fit ſon entrée ſolemnelle à Paris le 26 août ſuivant, & mourut à Verſailles le vendredi 30 juillet 1683, âgée de 45 ans. Son corps fut por-	Louis Dauphin, dit *Monſeigneur*, meurt à Meudon le 14 avril 1711. Il avoit eu de Marie-Anne-Chriſtine-Victoire de Baviere, morte le 20 avril 1690; 1°. Louis duc de Bourgogne, mort le 18 février 1712, lequel eut de Marie-Adelaïde de Savoie, morte le 12 février 1712, N. duc de Bretagne, mort en 1705. Louis duc de Bretagne mort le 8 mars 1712, & Louis XV né le 15 février 1710. 2°. Philippe duc d'Anjou, roi d'Eſpagne, mort le 9 juillet 1746. 3°. Charles duc de Berri, mort le 4 mai 1710. Louis XIV eut encore deux fils & trois filles morts jeunes.	LOUIS XIV *meurt à Verſailles le dimanche premier ſeptembre 1715, à huit heures & un quart du matin, âgé de ſoixante-dix-ſept ans moins quatre jours. Son corps a été porté à ſaint Denis, ſon cœur aux Jéſuites de la rue S. Antoine, & ſes entrailles à Notre-Dame. Son oraiſon funebre fut prononcée à ſaint Denis par M. Quiqueran de Beaujeu, évêque de Caſtres; à Notre-Dame, par M. Maboul, évêque d'Alet; par le P. Maſſillon; à la ſainte Chapelle; par le P. Porée, en latin, aux Jéſuites, & par d'au-*	Urbain VIII. 1644 *Ce fut lui qui donna aux cardinaux le titre d'Eminence.* Innocent X. 1655 Alexandre VII. 1667 Clément IX. 1669 Clément X. 1676 Innocent XI. 1689 Alexandre VIII. 1691 Innocent XII. 1700 Clément XI. 1721 ***Maiſon Othomane.*** Ibrahim. 1649 Mahomet IV. 1687 Soliman III. 1691 Achmet III. 1695 Muſtapha II. 1703 Achmet III. dépoſé 1730 ***Empereurs.*** Ferdinand. III. 1657 Léopold I. 1705 Joſeph I. 1711 Charles VI. 1740 ***Rois d'Eſpagne.*** Philippe IV. 1665 Charles II. 1700 Philippe V. 1746 ***Rois de Portugal.*** Jean, duc de Braganee. 1656 Alphonſe Henri, détrôné en 1667. mort en 1683 Pierre II. 1706 Jean V. 1750 ***Rois d'Angleterre & d'Ecoſſe.*** Charles I. 1649 Charles II. 1685 Jacques II. détrôné en 1688. mort en 1701 Guillaume III. 1702

Le duc de Beaufort, accusé d'avoir attenté à la vie du cardinal, est mis à Vincennes. C'étoit un homme tout fait pour être aimé de la populace : aussi l'avoit-on nommé *le roi des halles*, dont il parloit le langage : grand, bien fait de sa personne, adroit aux exercices, infatigable, rempli d'audace, & de manieres grossieres, que l'on prenoit pour de la franchise, mais artificieux, & aussi fin que le peut être un homme de peu d'esprit. Il crut & il le persuada à toute la cour, qu'il alloit jouer un rôle dans les commencemens de la régence : il se sauva de prison, & fut depuis le héros de la guerre de Paris ; il étoit le second fils de César de Vendôme, fils naturel de Henri IV. Son frere aîné Louis duc de Vendôme & de Mercœur, fut cardinal après la mort de Laure Mancini sa femme, dont il avoit eu le duc de Vendôme & le grand prieur. Madame de Chevreuse, veuve du connétable de Luines, cette ancienne favorite de la reine, qui ne faisoit que sortir de son exil, & qui après une absence de dix-huit ans vouloit juger de la Cour par ses propres lumieres, & croyoit la connoître encore parce qu'elle l'avoit connue autrefois, fut enveloppée dans la disgrace de M. de Beaufort. La reine, qui en étoit embarrassée, la sacrifia sans peine au ressentiment du cardinal Mazarin, dont madame de Chevreuse avoit reçu les avances avec trop de froideur, & elle fut reléguée à Tours : elle avoit épousé en secondes nôces le prince de Chevreuse de la maison de Lorraine, par qui le duché de Chevreuse vint aux enfans de son premier lit. Elle joua depuis un grand rôle dans la Fronde. Madame d'Hautefort fut aussi rapellée, & la reine, qui n'avoit pas oublié les services qu'elle en avoit reçus dans le tems de sa faveur auprès de Louis XIII. lui accorda toute sa confiance ; mais madame d'Hautefort s'oublia, & traita la reine assez mal pour mériter l'exil où elle fut envoyée ; elle revint pourtant

FEMME.	ENFANS.	MORT.	PRINCES contemporains.
té à S. Denis, & son cœur au Val-de-Grace. Le roi qui honoroit sa vertu, dit en apprenant sa mort, *Voilà le premier chagrin qu'elle m'ait jamais donné.*	*Enfans naturels & légitimés.* Louis XIV eut *de madame la duchesse de la Valiere, laquelle s'étant rendue religieuse Carmélite le 2 juin 1674, fit profession le 4 juin 1675, & mourut le 6 juin 1710, âgée de soixante-cinq ans,* Louis de Bourbon, comte de Vermandois. 1683. Marie-Anne, *dite* Mademoiselle de Blois, princesse de Conti. 1739 *Autres enfans naturels & légitimés.* Louis Auguste de Bourbon, duc du Maine. 1736 Louis-César, comte du Vexin, abbé de S. Denis & de S. Germain des Prez. 1683 Louis Alexandre de Bourbon, comte de Toulouse. 1737 Louise-Françoise de Bourbon, *dite* Mademoiselle de Nantes, duchesse de Bourbon, *mariée à Louis III. duc de Bourbon*, morte en 1743 Louise-Marie de Bourbon, *dite* mademoiselle de Tours. 1681 Françoise-Marie de Bourbon, *dite* mademoiselle de Blois, *mariée à Philippe II. duc d'Orléans, régent de France*, morte en 1749 Deux autres fils, morts jeunes.	1715. *res orateurs en différentes églises du royaume.*	Anne Stuart. 1714 Georges I. 1727 *Rois de Dannemarc.* Christiern. IV. 1648 Frédéric III. 1670 Christiern. V. 1699 Frédéric IV. 1730 *Rois de Suéde.* Christine abdique en 1654 meurt en 1689 Charles Gustave. 1660 Charles XI. 1697 Charles XII. 1718 *Rois de Pologne.* Ladislas-Sigismond. 1648 Jean Casimir abdique en 1668. meurt en 1672 Michel Wiesno-Weski. 1673 Jean Sobieski. 1696 Frédéric-Auguste, électeur de Saxe. 1733 Stanislas, duc de Lorraine. *Rois de Prusse.* Frédéric III. 1713 Frédéric-Guillaume. 1740 *Czars.* Michel Fœderowitz. 1635 Alexis Michaelowitz. 1676 Fœdor Alexiowitz. 1682 Jwan Alexiowitz. 1696 Pierre Alexiowitz. 1725 *Rois de Sardaigne.* Victor, duc de Savoie, aux termes du traité d'Utrecht, proclamé roi de Sicile à Palerme, avec la princesse son épouse le 24. décembre 1713. s'étant démis de son royaume de Sicile

bien-tôt après pour épouser M. de Schomberg. Meſſieurs de Vendôme, qui étoient à la tête d'un parti nommé *les Importans*, oppoſé à M. le duc d'Orléans & à M. le prince, éprouverent le même ſort, & furent auſſi exilés. Combat du duc de Guiſe contre Coligni. D'Eſtrades qui fut depuis maréchal de France, ſervoit de ſecond à Coligni contre Bridieu. Coligni fut déſarmé, & mourut à quelques mois de-là. Cette querelle fut excitée par une grande tracaſſerie qui partageoit alors toute la cour, entre madame de Montbaſon & madame de Longueville.

Les Eſpagnols voulant mettre à profit le trouble & la confuſion, inſéparables des premiers jours d'une minorité, aſſiegent Rocroi. Le duc d'Anguien, âgé de vingt-deux ans, ayant ſous lui le maréchal de l'Hôpital, Gaſſion & la Ferté, qui furent depuis maréchaux de France, vient au ſecours de la place, & gagne la bataille de Rocroi le 19. mai cinq jours après la mort de Louis XIII. Le comte de Fontaine, commiſſaire général de l'infanterie Eſpagnole, y fut tué dans ſa chaiſe, où il ſe faiſoit porter à cauſe de la goutte: l'infanterie Eſpagnole ne s'eſt pas remiſe de cette défaite; cette bataille fut donnée contre l'avis & malgré la réſiſtance du maréchal de l'Hôpital, qui craignoit le haſard d'une action déciſive dans les commencemens d'une régence. Je ne puis, à l'occaſion de la bataille de Rocroi, paſſer ſous ſilence un des beaux traits de la vie de Louis XV. Le prince Charles de Lorraine qui avoit paſſé le Rhin, (en 1744.) menaçoit de s'emparer de l'Alſace: le roi, ſuivi du maréchal de Noailles, y accourt de Flandres avec un détachement de ſon armée, & tombe malade à Metz. Le maréchal conduit le détachement en Alſace, où il trouve le maréchal de Coigni qui commandoit l'armée du Rhin; il fut queſtion de ſavoir à qui reſteroit le commandement de cette armée, & cette déciſion fut portée au roi qui étoit à

PRINCES contemporains.

en faveur de l'empereur. S. M. I. le déclara roi de Sardaigne, par l'échange de la Sicile, contre la Sardaigne en 1718. il abdique le 2. septembre 1730. 1732.

Charles-Emmanuel III. duc de Savoie son fils, lui succede dans le royaume de Sardaigne en 1730.

Metz dans les bras de la mort ; ce prince rappelle ſes forces, il décide en faveur du maréchal de Noailles, & ſe ſurvivant à lui-même, ordonne à ſon miniſtre (M. d'Argenſon) de mander au maréchal qu'il ſe ſouvienne que le prince de Condé gagna la bataille de Rocroi cinq jours après la mort de Louis XIII.

Le duc d'Anguien prit enſuite Thionville le 10. août ; de-là il s'empara de Sirk le 2. ſeptembre, & revint à la cour, qu'il quitta peu de tems après, pour mener du ſecours au maréchal de Guébriant. Celui-ci prend Rotwil le 19. novembre ; il y fut bleſſé à mort. La reine le fit enterrer dans l'égliſe de Notre-Dame de Paris, & voulut que les cours ſouveraines aſſiſtaſſent à ſes funérailles. La diviſion s'étant miſe entre les François & les Allemans par cette mort, le duc Charles de Lorraine, Merci & Jean de Wert battirent Rantzau à Tudelingen le 25. novembre. Cette déroute fit reperdre Rotwil. Du côté de l'Eſpagne, le maréchal de Brezé battit le 3. ſeptembre la flotte Eſpagnole à la vue de Cartagêne, & le maréchal de la Mothe remporta pluſieurs avantages en Catalogne. Le roi d'Eſpagne en perſonne prit Monçon, que la Mothe ne put ſecourir. Le prince Thomas n'ayant pu empêcher que les Eſpagnols ne priſſent le 27. mai la ville de Tortonne dans le Milanez, prit la ville d'Aſt, & celle de Trin le 24. ſeptembre, où le vicomte de Turenne mérita à trente-deux ans le bâton de maréchal de France ; le comte du Pleſſis-Praſlin (depuis maréchal de Choiſeuil) prit le pont de Stures le 28. octobre. La reine diminua toutes les penſions d'un tiers. Edit contre les duels ; il y en a eu pluſieurs à ce ſujet rendus ſous ce regne.

Avocats aux conſeils créés en titre d'office, par édit du mois de ſeptembre.

En Angleterre, bataille de Neuburi le 29. ſeptembre entre Charles I. & les parlementaires, qui ne fut

MINISTRES

Jules Mazarin, cardinal, premier ministre. 1661

Surintendant des Finances.

Cl. Bouthillier. 1651

Abel Servien. 1659

Cl. de Mesmes, comte d'Avaux. 1650

Nicolas Bailleul. 1652

Charles de la Vieuville. 1653

Emeri (son nom étoit Michel Particelli.)

René de Longueil de Maisons. 1677

Nicolas Fouquet. 1680

La charge de surintendant des finances fut supprimée lors-

GUERRIERS

Maréchaux de France.

Nic. de l'Hôpital de Vitri. 1644

Honoré d'Albert de Chaulnes. 1649

Gaspard de Coligni, dit le maréchal de Châtillon, petit-fils de l'amiral. 1646

Jacques Nompar de Caumont, duc de la Force. 1652

François de Bassompierre. 1646

Franç. Annibal d'Estrées. 1670

Timoléon d'Epinai de S. Luc. 1644

Urb. de Maillé de Brezé. 1650

Charl. de Schomberg. 1656

Charl. de la Porte de la Meilleraie 1664

Antoine de Gramont. 1678

Jean-Baptiste Budes de Guesbriant. 1643

Ph. de la Mothe Houdancourt. 1657

MAGISTRATS

Chanceliers.

Charles de l'Aubespine de Châteauneuf, G. D. S. 1653

Pierre Seguier. 1672

Mathieu Molé, G. D. S. 1656

Etienne d'Aligre. 1677

Mich. le Tellier. 1685

Louis Boucherat. 1699

Louis Phelypeaux de Pontchartrain exerce jusqu'en 1714, mort en 1747

D. F. Voisin. 1717

Premiers Présidens.

Mathieu Molé. 1656

Pomponne de Bellièvre. 1657

Guill. de Lamoignon. 1677

Nicolas Poitier de Novion. 1693

Achille de Harlai se démet en 1708. 1712

Louis le Pelletier se démet en 1712

SAVANS & Illustres.

Jacq. Abbadie. 1727

Nic. Perrot d'Ablancourt. 1664

Lucd'Acheri. 1685

Jos. Addisson. 1729

Jean d'Aillé. 1670

Noel Alexandre. 1724

Nic. Abr. Amelot de la Houssaie. 1706

François Annat. 1670

Le P. Anselme. 1694

Ant. Arnaud. 1694

Rob. Arnaud d'Andilli. 1674

Georg. d'Aubusson, archevêque d'Embrun. 1697

Ger. M. Audran. 1703

Hiacinthe-Robillard d'Avrigny. 1719

Bachaumont. 1702

André Bailler. 1706

Etienne Baluze. 1718

J. Louis Guez de Balzac. 1654

Ch. Barbeyrac. 1697

Barbier d'Aucourt. 1694

Michel Baron, comédien. 1729

Jean Bart. 1702

H. Basnage de Beauval. 1719

Jacq. Basnage. 1723

Michel-Antoine Baudrand. 1710

Pierre Bayle. 1706

Isaac de Benserade. 1691

Gui Bentivoglio. 1644

Fr. Bernier. 1688

Le Cavalier Bernin, peintre, sculpteur, & architecte. 1689

Jacqu. Bernoulli. 1705

Jean Brenoulli. 1748

Nic. Brenoulli. 1726

Le cardinal de Berulle. 1629

Dav. Blondel. 1655

pas plus décisive que l'avoit été celle de Keinston. Anne d'Autriche envoie le comte d'Harcourt en Angleterre, pour offrir la médiation de la France entre le roi & le parlement : cette démarche fut sans succès.

1644.

Messieurs d'Avaux & Servien étoient partis dès l'année précédente pour Munster, avec les instructions nécessaires pour conclure une paix dont l'Europe avoit tant de besoin, & dont les préliminaires avoient déja été signés à Hambourg le 25. décembre 1641. entre les ambassadeurs de l'empereur, de la France, de l'Espagne & de la Suéde ; mais il y avoit trop d'intérêts différens à ménager, pour se flatter que cette paix fût prochaine, & nos plénipotentiaires, qui s'étoient arrêtés à la Haye, y conclurent le premier mars de cette année, avant leur départ pour Munster, un traité entre le roi & les Etats généraux, confirmatif de celui de 1635. en conséquence duquel la guerre continua. Le roi leur accorde aussi le titre de *Hauts & puissans Seigneurs*, comme sept ans auparavant Louis XIII. avoit accordé le titre d'*Altesse* aux princes d'Orange, qui jusques-là n'avoient eu que celui d'*Excellence*. Renouvellement du traité de 1641. avec le Portugal.

La défaite de Rantzau à Tudelingen avoit forcé les débris de notre armée d'Allemagne à se mettre à couvert en deça du Rhin, & dès la fin de l'année précédente on avoit tiré le vicomte de Turenne d'Italie pour lui en donner le commandement.

Turenne commence à réparer cette armée à ses dépens, & passe le Rhin pour faire lever le siége de Fribourg au général Merci, mais la ville fut prise le

MINISTRES	GUERRIERS	MAGISTRATS	SAVANS & Illuſtres.
que M. Fouquet fut arrêté.	*Maréchaux de France.*	*Premiers Préſidens.*	Sam. Bochart. 1667
Henri-Auguſte de Loménie de Brienne. 1666	François de l'Hôpital. 1660	Jean-Antoine de Meſmes. 1723	Herm. Boerhave. 1738
Il a laiſſé des mémoires.	H. de la Tour de Turenne. 1675	*Procureurs généraux.*	Nicolas Boileau Deſpréaux. 1711
Cl. Bouthillier, ſurintendant. 1651	Jean de Gaſſion. 1647	Blaiſe Meliand. 1661	Phil. Goiſbaud du Bois. 1694
Louis Phelypeaux de la Vrilliere. 1681	Céſar de Choiſeuil. 1675	Nicolas Fouquet. 1680	Joannes Bollandus. 1665
Abel Servien, ſurintendant. 1659	Joſ. de Rantzau. 1650	Baſile Fouquet, reçu en ſurvivance de ſon frere : Baſile Fouquet n'exerça point, & mourut en 1680	J. B. du Bos. 1742
Secrétaires d'Etat.	Nicolas de Neuville de Villeroi, gouverneur de Louis XIV. 1685	Achiles de Harlai. 1671	René le Boſſu. 1680
Léon Bouthillier de Chavigni. 1652	Ant. d'Aumont. 1669	Achiles de Harlai. 1712	Jacq. Benigne Boſſuet. 1704
Fr. Sublet Des-Noyers, ſurintendant des bâtimens. 1645	Jacq. d'Eſtampes. 1668	Jean-Arnaud de la Briſſe. 1700	Jean Boucher, ligueur. 1644
H. de Guenegaud de Plancy. 1676	Ch. de Monchi d'Hocquincourt. 1658	Henri-François Dagueſſeau, depuis chancelier. 1750	Le préſident Bouhier. 1746
	Henri de Seneterre de la Ferté. 1681	*Avocats généraux.*	Dominique Bouhours. 1702
	Jacq. Rouxel de Grancei. 1680	Omer Talon. 1652	Em. Théodore de la Tour de Bouillon, cardinal. 1715
	Armand Nompar de Caumont de la Force. 1675	Etienne Briquet. 1645	Nicolas de Bourbon. 1644
	Louis Foucault. 1659	Jérôme Bignon exerce une ſeconde fois à la mort de ſon gendre, n'ayant	Louis Bourdaloue. 1704
	Céſar Phœbus d'Albret. 1676		Antoinette Bourignon. 1680
	Phil. de Clairambault. 1665		Edme Bourſault. 1708
	Jacques de Caſtelnau. 1658		Guil. de Brebeuf. 1661
			Brueys. 1723
			Pierre Brumoi. 1742
			Ch. le Brun, peintre. 1690
			J. de la Bruyere. 1696
			Cl. Buffier. 1737
			Roger de Rabutin de Buſſi. 1693
			Dom. Calmet. 1757
			Gautier de la Calprenede. 1663
			Jean Galbert de Campiſtron. 1723
			And. Campra. 1744
			Ch. du Cange. 1688
			Jacq. Caſtagnes. 1679
			Jean Dom. Caſſini. 1712
			Nic. Coffin, confeſſeur de Louis XIII. 1651

28. juillet. Le duc d'Anguien, qui avoit été envoyé au ſecours de Turenne, n'avoit pu arriver aſſez tôt pour ſauver cette place, & ayant paſſé le Rhin, il ſe joignit au Vicomte, ayant ſous lui le maréchal de Gramont; ce fut alors que ſe paſſerent les trois fameuſes journées de Fribourg, l'une le 3. août, l'autre le 5. & la troiſieme le 9. ſi pourtant on peut regarder comme un combat cette troiſieme journée, qui ne fut qu'une pourſuite de l'armée ennemie, & la priſe du canon & du bagage. Le général Merci, qui fut obligé de décamper avec perte de près de neuf mille Bavarois, n'en conſerva pas moins la réputation de grand général, par l'habileté de ſa retraite, & le duc d'Anguien & Turenne y acquirent celle de premiers capitaines de l'Europe. Sans s'amuſer à reprendre Fribourg, les généraux ſe déterminerent à ſe rendre maîtres de tout le cours du Rhin; Spire n'attend pas la ſommation que le marquis d'Aumont avoit ordre de lui faire, & envoie ſes clefs au duc d'Anguien le 29. août. Ce prince prend Philiſbourg le 9. ſeptembre, Mayence lui ouvre ſes portes le 17. après que Vormes & Oppenheim ſe furent rendus. Le maréchal de Turenne prend Benghen, Creutznac & Landau.

Du côté de la Flandre, M. le duc d'Orléans ayant ſous lui les maréchaux de la Meilleraie & de Gaſſion, prit le 28. juillet Gravelines, défendue vaillamment pendant deux mois par dom Fernando Solis. Ce fut à ce ſiége où ſe ſignala tout ce qu'il y avoit de grands dans le royaume, que s'éleva la conteſtation entre le maréchal de la Meilleraie & le maréchal de Gaſſion, à qui prendroit poſſeſſion de la ville: on alloit en venir aux mains, quand Lambert, maréchal de camp, défendit aux troupes, au nom de M. le duc d'Orléans, de les reconnoître ni l'un ni l'autre, & donna le temps au prince de décider, ſuivant la regle, que c'eſt le droit

MINISTRES

Secrétaires d'Etat.

Michel le Tellier, chancelier 1685

Louis Phélypeaux de la Vrilliere ſe démet en 1669

Hugues de Lionne. 1671

Henri L. de Loménie de Brienne. 1698

J. B. Colbert, contrôleur général. 1683

J. B. Colbert de Seignelai. 1690

Fr. Michel le Tellier de Louvois. 1691

Ch. Colbert de Croiſſi. 1696

Sim. Arnauld de Pomponne. 1699

Balth. Phelypeaux de Châteauneuf. 1700

Louis-Franç.

GUERRIERS

Maréchaux de France.

Jean de Soulemberg de Mondejeu. 1671

Abraham de Fabert. 1662

Franç. de Créqui. 1687

Bernard Gigault de Bellefonds 1694

Louis de Crevant Humieres. 1694

Godefroi d'Eſtrades. 1686

Ph. de Montault Benac de Navailles. 1684

Louis-Armand de Schomberg. 1690

J. Henri de Durfort de Duras. 1704

Louis-Victor de Rochechouart, nommé le duc de Vivonne. 1688

François d'Aubuſſon de la Feuillade. 1691

François-Henri de Montmorenci de Luxembourg. 1695

H. Louis d'Aloi-

MAGISTRATS

Avocats généraux.

plus que le rang de ſecond avocat général. 1656

Jerôme Bignon, fils du précédent. 1697

D. Talon. 1698

Chrétien-François de Lamoignon. 1709

Achilles de Harlai. 1717

Henri-Francois Dagueſſeau, depuis chancelier. 1750

Joſeph-Omer Joli de Fleuri. 1704

Antoine Portail, depuis premier préſident. 1736

Jean le Nain. 1709

Guill. Franç. Joli de Fleuri, depuis procureur général. 1756

Guillaume de Lamoignon de Blancmeſnil, depuis préſident du parlement, premier préſident de la cour des aides,

SAVANS & Illuſtres.

F. de la Chaize, confeſſeur du roi. 1709

Marin Cureau de la Chambre. 1669

Pierre Cureau de la Chambre. 1693

Claude-Em. Luillier Chapelle. 1686

Chardin. 1713

Guillaume Amfrye de Chaulieu. 1720

Tim. Cheminais. 1689

Urb. Chevreau. 1702

Jean-Jacques Chifflet, vers 1660

P. Fr. Chifflet. 1682

Pierre Chirac. 1732

Fr. Tim. de Choiſy. 1724

Jean Claude. 1687

Jean le Clerc, miniſtre. 1736

Seb. le Clerc, graveur. 1714

Memnon. Cohorn. 1704

Charl. le Cointe. 1681

Paſc. Colaſſe, muſicien. 1709

Paul Colomiez. 1692

Jean Commire. 1702

Val. Conrart. 1675

Geraud de Cordemoi. 1684

Pierre Corneille. 1684

Th. Corneille. 1709

Pierre Coſte. 1747

Louis Couſin. 1707

Antoine Coyſevox ſculpteur. 1720

Pr. Joliot de Crébillon. 1762

André Dacier. 1722

Me. Dacier. 1720

Ant. Danchet. 1748

Dancourt. 1726

Pierre Danet. 1709

Gabriel Daniel. 1728

René Deſcartes. 1650

André Deſtouches muſicien. 1749

du régiment des Gardes ; à la tête desquels étoit le maréchal de la Meilleraie, d'entrer le premier dans les places conquises. Le prince d'Orange prit de son côté le Sas de Gand le 7. septembre. Au-delà des Alpes, le prince Thomas, général des troupes Françoises, prit la ville de Santia.

Au-delà des Pyrénées, le sort des armes fut différent : dom Philippe de Selve battit le maréchal de la Mothe, qui vouloit empêcher la prise de Lérida. Le roi d'Espagne prit cette place & Balaguier, & fit lever le siége de Taragone au maréchal, qui fut rappellé & mis à Pierre-Enciſe. On a dit que le Tellier, secrétaire d'état de la guerre à la place de Des-Noyers, eut beaucoup de part à cette disgrace, parce qu'il haïssoit le maréchal à cause de ses liaisons avec Des-Noyers, qui n'avoit pas encore donné la démission de sa charge. Le cardinal voulut lui faire son procès ; mais après avoir été traîné à plusieurs tribunaux, le parlement de Grenoble l'ayant pleinement justifié, il sortit du château de Pierre-Enciſe en 1648.

La guerre civile continue en Angleterre avec divers succès. Olivier Cromwel bat le prince Robert à la bataille d'Yorck le 12. juillet. La reine d'Angleterre sort d'Exceſter, que le comte d'Essex se préparoit à assiéger, ayant à peine eu le tems de faire ses couches. Croiroit-on bien qu'on se fût porté jusqu'à l'accuser de haute trahison, pour avoir procuré du secours à son mari ? Elle arrive à Paris, où leurs majestés la logerent au Louvre, & où elle reçut les respects de toutes les cours souveraines. La guerre entre le pape & le duc de Parme fut terminée cette année par le cardinal Bichi. L'année précédente Lyonne avoit entamé cet accommodement par ordre du roi. Castro fut rendu au duc, qui en fit hommage au Saint Siége.

Le cardinal Pamphilio, malgré l'opposition de la

MINISTRES

Secrétaires d'Etat.

Marie le Tellier de Barbefieux. 1701

Louis Phelypeaux de Pontchartrain, chancelier. 1727

Denis-Franç. Voiſin, chancelier. 1717

Louis Phelypeaux de la Vrilliere. 1725

Michel Chamillard, contrôleur général des finances. 1721

Jérôme Phelypeaux de Pontchartrain ſe démet en 1715, mort en 1747

Louis Phelypeaux, comte de Saint Florentin.

Jean-Frédéric Phelypeaux, comte de Maurepas, démis en

GUERRIERS

Maréchaux de France.

gni de Rochefort. 1676

Gui Aldonce de Durfort de Lorges. 1702

Jean d'Eſtrées. 1707

C'eſt le premier qui a introduit la dignité de maréchal de France dans la Marine.

Cl. de Choiſeuil. 1711

François de Neuville de Villeroi, gouverneur de Louis XV. 1730

Jean-Arm. de Joyeuſe. 1710

Louis-Franç. de Boufflers. 1711

Anne-Hilarion de Conſtantin de Tourville. 1701

Anne-Jules de Noailles. 1708

Nicolas de Catinat. 1712

Louis-Hector de Villars. 1734

Noël Bouton de Chamilli. 1715

Victor-Marie d'Eſtrées. 1737

MAGISTRATS

Avocats Généraux.

& enſuite chancelier.

Louis Chauvelin. 1715

Germain-Louis Chauvelin, depuis préſident du parlement, ſecrétaire d'état, & enſuite garde des ſceaux. 1762

SAVANS & Illuſtres.

J. Domat. 1696
J. Doujat. 1688
Céſar d'Eſtrées, cardinal. 1714
Gui Creſc. Fagon, premier médecin. 1718
Charles-Auguſte de la Fare. 1713
Madel. de la Vergne de la Fayette. 1693
Andr. Felibien. 1695
Fr. de Salignac de la Mothe Fenelon, archevêque de Cambrai, précepteur de M. le duc de Bourgogne. 1715
Tanegui le Fèvre. 1614
Ch. Fevret. 1671
Ant. de Pas de Feuquieres. 1711
Eſprit Fléchier. 1710
And. Herc. card. de Fleuri, principal miniſtre & précepteur de Louis XV. 1743
Claude Fleuri. 1723
J. de la Fontaine. 1695
Fontenelle. 1757
Charles Riviere du Freſni. 1724
Antoine Furetiere. 1688
Jean Gallois. 1707
Pierre Gaſſendi. 1655
Th. Germain, orfèvre. 1748
Pierre Giannone. 1748
Fr. Girardon. 1715
Ant. Godeau. 1672
Den. Godefroi. 1681
Jacq. Godefroi. 1652
Théod. Godefroi. 1649
Pierre Goudelin. 1649
Hug. Grotius. 1645
Dugué-Trouin. 1736

France, succéde à Urbain VIII. sous le nom d'Innocent X. par les intrigues des Barberins, qui eurent tout le tems de s'en repentir, & qui vinrent chercher un asyle en France contre ce même pontife, qui leur devoit son élévation. La reine fut mécontente dans cette occasion de la conduite de M. de Saint Chaumont, ambassadeur du roi, qui fut rapellé & disgracié. Le cardinal Bentivoglio, connu par ses ouvrages, mourut dans ce conclave. Il étoit chargé de la protection de la France, & on le regardoit comme devant être le successeur d'Urbain VIII.

Les Théatins fondés dès 1594. s'établissent à Paris.

1645.

Le maréchal de Turenne, ayant appris la victoire remportée à Tabor le 6. mars par Tortenson sur les Impériaux, voulut en profiter pour s'avancer dans l'Allemagne, & empêcher Merci d'entrer dans la Franconie. Sa marche fut pénible; Rosen envoyé à la découverte, crut que les Impériaux étoient loin, & le maréchal cédant à l'importunité de la cavalerie Allemande, qui demandoit des quartiers pour se rafraîchir, la sépara & prit le sien à Mariendal: Merci profitant de cette faute, la seule que Turenne ait jamais pu se reprocher, vint l'attaquer avant qu'il eût pu rassembler ses quartiers & le battit à Mariendal le 5. mai. Le duc d'Anguien quitta l'armée de Champagne qu'il commandoit, & accourut au secours de M. de Turenne, après avoir aidé en chemin le marquis de Villeroi, à prendre la forteresse de la Mothe en Lorraine, qui fut rasée. Ce prince, joint à M. de Turenne & au maréchal de Gramont, s'avança vers la Baviere, prit Wimphen, qui lui ouvroit un passage sur le Nekre, malgré la défection de Conigsmark, attaqua, contre l'avis de M.

MINISTRES

Secrétaires d'Etat.

1749, la place donnée à M. Rouillé.

Contrôleurs généraux des finances.

J. B. Colbert. 1683

C'eſt le premier qui, ſans être ordonnateur, a régi les finances en chef.

Cl. le Pelletier. 1711

Louis Phelypeaux de Pontchartrain, chancelier en 1727

Mich. Chamillard. 1721

Nic. Deſmaretz. 1721

GUERRIERS

Maréchaux de France.

François-Louis Rouſſelet de Château-Renaud. 1716

Seb. le Prêtre de Vauban. 1707

Conrad de Roſen. 1715

Nic. du Blé d'Huxelles. 1730

René Froulai de Teſſé. 1725

Nic. Aug. de la Baume de Montrevel. 1716

Camille d'Hoſtun de Talard. 1728

Henri d'Harcourt. 1718

Ferdinand de Marſin. 1706

Jacques de Fitz-James de Berwik. 1734

Charles-Auguſte Goyon de Matignon. 1729

Jacques Bazin de Bezons. 1733

Pierre de Montéſquiou. 1725

MAGISTRATS

SAVANS & Illuſtres.

Ed. Halley. 1741

Jean-Baptiſte du Hamel. 1698

J. Hardouin. 1729

Guill. Harvée. 1657

Dan. Heinſius. 1655

Barthel. d'Herbelot. 1695

Th. Hobbes. 1679

Guil. Fr. Antoine de l'Hopital. 1704

Pierre d'Hozier. 1660

Antoinette de la Garde des Houlieres. 1694

Dan. Huet. 1721

Touſſ. de Forbin de Janſon, cardinal. 1713

Joſeph Jouvenci. 1716

Jean Jouvenet, peintre. 1717

Athan. Kirker. 1680

Phil. Labbe. 1667

Jean le Laboureur. 1675

Michel Lambert, muſicien. 1696

Me. de Lamberti. 1733

Bern. Lamb. 1715

Michel Richard de la Lande, muſicien. 1726

Claude Lancelot. 1695

Languet, Curé de S. S. 1750

Jean de Launoi. 1678

De Lauriere. 1728

Godefroi Guil. Leibnitz. 1716

Claude de Liſle. 1720

Jean Locke. 1704

Louis de Longuerue. 1733

J. Bapt. Lulli. 1687

Jean Mabillon. 1707

Louis Mainbourg. 1686

Louis Iſaac le Maiſtre de Saci. 1684

de Turenne, le général Merci le 3. août à Nortlingue, ville impériale de la Suabe, & le défit à plates coutures : Merci y fut tué ; & le maréchal de Gramont, qui avoit été fait prisonnier, fut échangé avec le général Gleſne. Le duc d'Anguien étant tombé malade des fatigues de la campagne, le maréchal de Turenne & le maréchal de Gramont continuerent le siége d'Hailbron, que ce prince avoit investi. L'archiduc Léopold, frere de l'empereur, & le général Galas, qui vinrent prendre le commandement de l'armée Impériale, dégagerent Hailbron, & reprirent tout ce qu'on leur avoit enlevé entre le Nekre & le Danube. M. de Turenne finit la campagne de ce côté par la prise de Treves, le 19. novembre, où il rétablit l'électeur, devenu libre par la médiation du roi, qui déclare que sans cette condition il n'écouteroit aucune proposition de paix.

Du côté de la Flandre, M. le duc d'Orléans, ayant sous lui le maréchal de Gassion & Rantzau, prit le fort de Mardik le 10. juillet. Rantzau en obtint le bâton de maréchal de France. Le fort de Link est rendu le 23. à Gassion. Bourbourg est pris le 9. août, Bethune le 30. ainsi que Cassel, Etaire, Merville & Saint-Venant. Le duc d'Orléans étant retourné à la cour, les maréchaux de Gassion & Rantzau prirent Lilers, la Mothe-aux-bois, Armentieres, Varneton, Comines, Marchiennes, le Pont-à-Vendin, Lens, Orchies, l'Ecluse & Arleux. Le prince d'Orange se borna à la prise de Hults, encore y fut-il engagé, comme malgré lui, par la facilité que Gassion y apporta. La jalousie de la Hollande contre la Zélande empêcha de faire le siége d'Anvers, dans la crainte que le port d'Anvers ne fît tomber le commerce d'Amsterdam. Les ennemis reprennent Cassel & le fort de Mardik.

Le comte d'Harcourt ayant remplacé le maréchal de

SAVANS & Illuſtres.

Nicolas Malebranche. 1715
François Manſard. 1666
Hardouin Manſard. 1708
Pierre de Marca. 1662
Nicolas de la Mare. 1723
Jacques Marſollier. 1724
Jules Maſcaron. 1703
Jean-Bapt. Maſſillon. 1743
Claude Melan, graveur. 1688
Gilles Menage. 1692
Claude-François Meneſtrier. 1705
Marin Merſenne. 1648
Jean-Antoine de Meſmes, comte d'Avaux. 1709
Franç. Eudes de Mezerai. 1683
Pierre Mignard. 1695
Jean Milton. 1674
Jean-Baptiſte Poquelin de Moliere. 1673
Michel Molinos. 1692
Nicolas Hubert Mongault. 1747
Bernard de la Monnoie. 1728
Charles de Sainte Maure, duc de Montauſier, gouverneur de Monſeigneur. 1690
De Monteſquieu. 1755
Charles de Montchal. 1651
Bernard de Montfaucon. 1741
Louis Moreri. 1680
Jean Morin. 1654
François de la Mothe le Vayer. 1672
Antoine Houdart de la Motte. 1731
Françoiſe Bertaud de Motteville. 1689
Muratori. 1750
Baptiſte Nani. 1678
Robert Nanteuil. 1678
Gabriel Naudé. 1653
Iſaac Newton. 1727
Pierre Nicole. 1695
Ninon Lenclos. 1706

SAVANS & Illuſtres.

Antoine, cardinal de Noailles. 1729
André le Nôtre. 1700
Pierre Joſeph d'Orléans. 1698
Antoine Pagi. 1699
Daniel Pappebroek. 1714
Jean Parocel, peintre. 1704
Blaiſe Paſchal. 1662
Gui Patin. 1672
Olivier Patru. 1681
Etienne Pavillon. 1705
Jean Pecquet, médecin. 1674
Paul Fontanier Peliſſon. 1693
Hardouin de Perefixe. 1670
Charles Perrault. 1703
Claude Perrault. 1688
Denis Petau. 1652
Paul Pezron. 1706
Bernard Picard, graveur. 1733
Louis-Elie du Pin. 1719
Melchior de Polignac, cardinal. 1741
Alexandre Pope. 1744
Nicolas Pouſſin, peintre. 1665
Samuel Puffendorf. 1694
Pierre Puget, ſculpteur. 1695
Pierre du Puis. 1652
Paſquier Queſnel. 1719
Philippe Quinault. 1688
Jean de la Quintinie. 1686
Honoré de Beuil de Racan. 1670
Jean Racine. 1699
Jean-Armand de Bouthilier de Rancé. 1700
Prince Ragotski. 1732
René Rapin. 1687
Rapin de Thoiras. 1725
Franç. Regnier Deſmarets. 1713
Silvain Regis. 1707
Jean-François Renard. 1709
Euſ. Renaudot. 1720
J. Franç. Paul de Gondi de Rétz, cardinal. 1679

SAVANS & Illuſtres.

Hyacinthe Rigaud, peintre. 1744
François de la Rochefoucauld cardinal. 1645
François duc de la Rochefoucauld. 1680
Jacques Rohault. 1675
Charles Rollin. 1741
Jean de Rotrou. 1650
Jean-Bapt. Rouſſeau. 1741
Charles de la Rue. 1725
D. Thierri Ruinart. 1709
Pierre du Ryer. 1656
Charles de S. Denis de Saint-Evremond. 1703
Céſar Vichar de Saint Real. 1692
Abel-Louis de Sainte Marthe général de l'Oratoire. 1697
Claude de Sainte Marthe. 1690
Louis } de Ste. Marthe. 1656
Scevole } de Ste. Marthe. *jumeaux* 1650
Charles-Irénée Caſtel, abbé de Saint Pierre. 1743
Denis de Salo. 1669
Denis Salvaing. 1688
Nicolas Samſon. 1667
Jean-Baptiſte de Santeuil. 1697
Jean-François Sarazin. 1654
Claude Saumaiſe. 1653
Paul Scaron. 1670
Me. de Scuderi. 1701
J. Renaud de Ségrais. 1701
Jean Selden. 1654
Jean-François Senault. 1670
Marie de Rabutin de Sévigné. 1696
Richard Simon. 1712
Vittorio Siri. 1685
Jacques Sirmond. 1651
Benoiſt de Spinoſa. 1677
Euſtache le Sueur, peintre. 1655

la Mothe en Catalogne, tenoit la campagne, pendant que le comte du Pleſſis-Praſlin faiſoit le ſiége de Roſes, qui ſe rendit le dernier mai, après quarante-neuf jours de tranchée ouverte : il fut fait maréchal de France. La priſe de cette ville donnoit la communication libre entre la Catalogne & le Rouſſillon. Le comte d'Harcourt, après s'être emparé d'Agrammont & de S. Aunais, paſſa la Segre, gagna la bataille de Liorens le 23. juin contre dom André Cantelme, & prit Balaguier.

Conjuration des Catalans, conduite par la baronne d'Albi, par l'abbé Gallicans, & par Onufre Aquilles, pour ſe remettre ſous l'obéiſſance des Eſpagnols. Elle eſt découverte & diſſipée par le comte d'Harcourt.

Du côté du Portugal, les Eſpagnols, ſous le commandement du marquis de Terracuſe, furent battus & contraints de lever le ſiége d'Elvas. Le jeune duc de Savoie, Charles Emmanuel, étoit rentré dans Turin & dans les autres places où il y avoit garniſon Françoiſe, par le traité conclu dès le 3. avril. Le prince Thomas vouloit achever de chaſſer les Eſpagnols de ſon pays, il s'empara de Rocca di Vigevano; enſuite ayant voulu joindre le maréchal du Pleſſis-Praſlin, qui lui amenoit du ſecours de France, il força les quartiers des Eſpagnols, & paſſa la riviere de Mora.

Le cardinal Mazarin ayant tenté en vain de faire oublier à Innocent X. l'oppoſition qu'il avoit miſe à ſon exaltation, ſe réconcilia avec les Barberins, que le pape maltraitoit, quoiqu'il leur dût le pontificat. Mazarin les reçoit à Paris, & donne à l'aîné, nommé Antoine, l'archevêché de reims, & la charge de grand aumônier de France. Le duc de Saint-Simon ſe démet de la charge de premier écuyer, en faveur de Beringhen. Anne d'Autriche commence le bâtiment de l'Egliſe du Val-de-grace, dont François Manſard fut l'architecte.

Le 6. novembre la princeſſe Marie de Gonzague, fille

SAVANS & Illuſtres.

Michel le Tellier, confeſſeur du Roi. 1719
Guillaume Temple. 1698
Louis Thomaſſin. 1695
Sebaſtien le Naim de Tillemont. 1698
Nicolas Toinard. 1707
Joſeph Pitton de Tournefort. 1708
René-Joſeph de Tournemine. 1739
De Tourreil. 1715
Jean Foi-Vaillant. 1706
Adrien de Valois. 1692
Henri de Valois. 1676
Vander Meulen. 1690
Antoine Varillas. 1696
Louis le Vau, architecte. 1670
François Vavaſſeur. 1681
Claude Faure de Vaugelas. 1649
René Aubert de Vertot. 1735
Vincent Voiture. 1648
Jean Warin. 1672
Wolf. 1754

du défunt duc de Mantoue, épousa, dans la chapelle du palais royal, Ladislas IV. roi de Pologne. Elle se maria depuis à Casimir, frere & successeur de ce prince. C'étoit elle que M. le duc d'Orléans avoit voulu épouser, & qui se consola ensuite avec Cinq-Mars, de l'opposition que la reine avoit mise à ce mariage, & de l'inconstance de Gaston. La maréchale de Guébriant la conduisit en Pologne avec le titre d'ambassadrice. On ne doit pas omettre, à l'honneur de cette dame, que Ladislas, pour témoigner la haute estime qu'il faisoit de sa personne, voulut qu'on lui rendît les mêmes honneurs qu'avoit eus l'archiducheſſe d'Inspruc Claude de Médicis en 1637. lorsqu'elle amena à Varsovie la reine Cécile, fille de l'empereur Ferdinand II. premiere femme de Ladislas. La maréchale de Guébriant mourut en 1659. on dit qu'elle devoit être dame d'honneur de Marie-Therese. Le titre de maréchale de France, dit le Laboureur lui appartenoit autant qu'à son mari. Les rebelles d'Angleterre font trancher la tête à Guillaume Lawd archevêque de Cantorberi. La guerre y étoit toujours aussi vive, mais la bataille de Naerbi, donnée le 24. juin, où le chevalier Thomas Fairfax & Olivier Cromwel mirent en déroute l'armée de Charles I. fut décisive contre lui.

1646.

En Allemagne le vicomte de Turenne ne put faire de grandes entrepriſes, faute de secours : s'étant joint aux Suédois & aux Hessois, il forma le siége d'Ausbourg, qu'il fut contraint de lever, & se vit tout à coup arrêté par le traité de neutralité que la France avoit signé avec le duc de Baviere : la jalousie que la régente commençoit à prendre des Suédois, & l'avantage que l'on trouvoit à séparer l'électeur du parti de l'empereur, en furent les motifs.

Christine I, reine de Suéde, devenue majeure,

envoya en France le comte de la Gardie, qu'elle avoit, dit-on, fort aimé, pour entretenir l'union entre le roi & elle. Jamais ambaſſade n'avoit eu plus d'éclat, par le déſir que l'on eut de bien recevoir un homme qui étoit dans la plus haute faveur auprès de ſa maîtreſſe; mais ſes ennemis, &, peut-être, ſon indiſcrétion le firent tomber par la ſuite dans la diſgrace.

En Flandres, M. le duc d'Orléans ayant avec lui le maréchal de la Meilleraie, grand-maître de l'artillerie, & les maréchaux de Gramont & de Gaſſion, fit le ſiége de Courtrai, qu'il prit le 28. juin, malgré les inquiétudes que donnoit l'armée ennemie, commandée par le duc de Lorraine, Picolomini, & les généraux Bec & Lamboi. On comptoit que cette conquête faciliteroit celle de Gand ou d'Anvers que l'on projettoit; mais ſoit le grand âge du prince d'Orange, qui mourut l'année d'après, ſoit l'oppoſition d'intérêts entre la province de Hollande & celle de Zélande, ſoit la jalouſie des Hollandois qui méditoient déja de ſe ſéparer de l'alliance de France, ces projets n'eurent point d'effet. M. le duc d'Orléans marcha vers Bergues Saint-Vinox, qu'il prit le premier d'août. De-là il vint aſſiéger Mardik, que les Eſpagnols avoient repris pendant l'hiver: le ſiége fut fort meurtrier, & dura dix-ſept jours, parce que Lamboi & Caracéne, campés ſous Dunkerque, raffraîchiſſoient cette place; mais la flotte Hollandoiſe, qui parut, avança le ſiége, & Mardik ſe rendit le 24. Le duc d'Orléans étant retourné à la cour, le duc d'Anguien ſe prépara à la priſe de Dunkerque par celle de Furnes. Cette ville ſe rendit le 7. de ſeptembre, & Dunkerque le 7. octobre. Le jeune roi avoit voyagé pour la premiere fois & étoit venu le printems juſqu'à Amiens, où s'aſſembloit l'armée.

Il n'y eut rien de conſidérable en Savoie, où les

Eſpagnols conſervoient toujours quelques places : mais le cardinal Mazarin, qui vouloit venger les Barberins de l'ingratitude du pape, & qui avoit encore plus à cœur de venger l'inſulte perſonnelle que lui avoit faite Innocent X. en refuſant un chapeau à ſon frere l'archevêque d'Aix, fit le ſiége d'Orbitello en Toſcane, qui appartenoit aux Eſpagnols ; afin de s'approcher de Rome. Le prince Thomas eut le commandement de l'armée de terre, & le duc de Brezé de celle de mer. Le prince Thomas ayant ouvert la tranchée, la flotte Eſpagnole, commandée par Pimentel, vint au ſecours, & l'amiral de Brezé livra le combat le 14. juin ; il fut ſanglant, les Eſpagnols furent battus, mais l'amiral de Brezé y fut tué à l'âge de vingt-ſept ans, & le prince Thomas obligé de lever le ſiége. On ne donne le titre d'*Amiral* à M. de Brezé, que parce qu'il en faiſoit les fonctions ; car cette charge ſupprimée en 1627. ne fut recréée qu'en 1669. & M. de Brezé avoit ſeulement le titre de *Surintendant des mers* : le duc d'Anguien ſon beau-frere voulut lui ſuccéder en cette charge, mais la reine, pour éluder ſa demande, s'en fit expédier le brevet pour elle-même.

L'échec d'Orbitello fut réparé par la priſe de Piombino, qui ſe rendit le 8. octobre aux maréchaux de la Meilleraie & du Pleſſis, & par celle de Portolongone, dont ils s'emparent le 29 du même mois. La priſe de cette derniere place fut plus ſenſible au pape que ne l'eût été celle d'Orbitello, & que ne l'étoit celle de Piombino, parce que ſon neveu Ludoviſio en avoit le domaine utile. La réconciliation des Barberins avec le pape ſuivit bien-tôt ces expéditions, & le chapeau de cardinal fut envoyé à l'archevêque d'Aix, frere du cardinal Mazarin, qui ſe fit appeller cardinal de Sainte-Cécile.

Le duc de Modene ſe déclare pour la France. En Catalogne, le comte d'Harcourt fut battu par Leganès

le 21. novembre, & forcé de lever le siége de Lérida. Charles I. s'étoit jetté entre les bras des Ecossois, les deux chambres de Westminster le déclarerent déchu de tous ses droits à la couronne. Mort de Henri II. prince de Condé, le 26. décembre.

1647.

Cette année ne fut pas heureuse pour la France. Les plénipotentiaires pour la paix continuoient leurs conférences, où ils avoient invité tous les princes & états de l'empire, ce qui déplaisoit fort à l'empereur, qui avoit peine à traiter d'égal à égal avec des puissances qu'il vouloit accoutumer à le regarder comme leur souverain : les Catholiques s'assembloient à Munster, & les protestans à Osnabruc t on avoit envoyé le duc de Longueville à Munster, en qualité de plénipotentiaire; les deux autres étoient bien mal ensemble : Servien, grand homme d'état, avoit toute la confiance du cardinal, mais d'Avaux étoit un génie supérieur. On peut remarquer que la même division étoit entre Salvius, créature de la reine, & Oxenstiern, fils du chancelier, tous deux plénipotentiaires de Christine.

Suspension d'armes entre l'Espagne & les Hollandois, qui finit par le traité de paix signé entre ces puissances l'année d'après. Le prince d'Orange l'avoit prévu, & avoit averti le cardinal Mazarin de ne pas presser les députés de Hollande de se rendre sitôt à Munster, parce qu'il couroit risque de n'en être plus le maître, dès qu'ils ne seroient plus à la Haye. (*Négoc. d'Estrades.*) Antoine Brun, Francomtois, procureur général au parlement de Dole, & plénipotentiaire de Philippe IV. servit bien son maître dans cette occasion, où Servien se laissa abuser. Prise de Tubinge dans le Wirtemberg, par le maréchal d'Hocquincourt.

Le maréchal de Turenne, qui reçut ordre, en conséquence du traité de neutralité signé avec la Baviere, de

repaſſer le Rhin & d'entrer dans le Luxembourg, ne fut pas le maître de ramener avec lui la cavalerie Allemande, qui ſe donna à Wrangel général Suédois. L'électeur, délivré de la crainte que lui donnoit notre armée, ſe rejoignit à l'empereur.

En Flandres, l'archiduc Léopold, frere de l'empereur, inſtruit des diſpoſitions des Hollandois, & qui n'avoit plus à en craindre de diverſion, prit Armentieres le 31. mai, malgré la vigoureuſe réſiſtance de du Pleſſis-Belliere, après quatorze jours de tranchée ouverte, & s'empara enſuite de Comines; delà, ayant fait le ſiége de Landreci, que la méſintelligence de Gaſſion & de Rantzau empêcha de ſecourir, il s'en rendit maître le 18. juillet. Rantzau, après s'être emparé du fort de la Kenoque, prit Dixmude le 13. juillet, & Gaſſion reçut la Baſſée à compoſition le 19. ayant appris que l'archiduc marchoit au ſecours. Rantzau prit le fort de Nieudam & de l'Ecluſe, & fut attaqué au retour par le marquis de Caracéne: l'avantage fut égal.

Le maréchal de Gaſſion fait le ſiége de Lens, il y fut bleſſé à mort le 28. ſeptembre, & mourut le 2. octobre. Lens fut pris le 3. *& la France*, dit Monglat, *en gagnant une bicoque, perdit un grand capitaine.* Il répondoit à ceux qui lui propoſoient de ſe marier, *qu'il n'eſtimoit pas aſſez la vie, pour en vouloir faire part à quelqu'un.* Il étoit mal avec le cardinal quand il mourut: il fut enterré à Charenton: ſon gouvernement de Courtrai, où il s'étoit établi une eſpéce d'empire, fut donné à Paluau, & le maréchal de Rantzau lui ſuccéda dans le commandement de l'armée. La campagne finit par le ſiége de Dixmude, que les Eſpagnols reprirent le 14. novembre.

En Italie, le connétable de Caſtille reprit Nice de la Paille le 23. mai; mais le duc de Modene qui s'étoit déclaré pour la France, & la révolte des Napolitains l'empêcherent de rien entreprendre.

Les Napolitains accablés d'impôts, ſe révoltent, ayant à leur tête un homme de la lie du peuple, nommé Mazanielle : cette premiere émeute fut calmée par le duc d'Arcos, vicerοi de Naples, qui fit aſſaſſiner Mazanielle. Environ deux mois après, dom Juan d'Autriche, fils naturel de Philippe IV. étant entré dans la ville pour y punir les coupables, la révolte recommença, ayant pour chef le nommé Gennare, qui avoit pris la place de Mazanielle : cependant, plus prudent que Mazanielle, il fut d'avis que l'on ſe mît ſous la protection de la France ; en conſéquence le duc de Guiſe qui étoit à Rome, où il pourſuivoit la diſſolution de ſon mariage avec la comteſſe de Boſſu, fut invité à ſe mettre à la tête des rebelles : il ſe rendit à Naples, où il fut déclaré généraliſſime. La France ne profita point de cet événement : le duc de Richelieu ſe contenta d'inſulter la flotte Eſpagnole ſans la pourſuivre ; & M. de Guiſe ne reçut ni les vivres, ni l'argent qu'on lui avoit promis : on prétend qu'il avoit deſſein de ſe faire roi de Naples, mais étoit-ce une raiſon pour l'abandonner ?

En Catalogne, le duc d'Anguien, qui s'appella le prince de Condé depuis la mort de ſon pere arrivée le 26. décembre 1646. fut obligé de lever le ſiége de Lérida le 17. juin. Le parlement d'Ecoſſe livre Charles I. aux Parlementaires : ce prince ſe ſauve dans l'iſle de Wich, où il ſe croyoit en ſureté, mais il y trouva une nouvelle priſon. Le roi fut attaqué de la petite vérole le 10. novembre, & en fut dangereuſement malade.

Le maréchal de Schomberg eut la charge de colonel des Suiſſes vacante par la mort de Baſſompierre, dont on refuſa l'agrément au duc de Longueville. Ce fut vers cette année que commencerent les troubles à l'occaſion du Janſéniſme. On vit paroître depuis en 1654. les

Lettres provinciales, époque de la fixation de la langue.

1648.

La paix de Munſter & la guerre de Paris feront les deux grands objets de cette année, après que l'on aura parcouru les opérations de la guerre : elle étoit auſſi vive en Allemagne, que ſi la paix n'avoit pas été prête à ſe faire. Le maréchal de Turenne ſe rejoignit aux Suédois, commandés par Wrangel & par Conigſmark, dont il s'étoit ſéparé l'année d'auparavant par ordre de la cour, & ſe jetta dans la Baviere, pour punir le duc de l'infraction qu'il avoit faite à la neutralité où il s'étoit engagé. Le général Mélander & Montecuculli furent battus à Summerhauſen près d'Auſbourg le 17 mai ; le duc de Baviere, âgé de ſoixante & dix-huit ans, & qui mourut en 1651. fut contraint de ſe ſauver de ſes états, qui furent ſaccagés ; les Suédois pillerent, le 26. juillet, le château de Prague & la petite ville, où Conigſmark fit un butin immenſe : les nouvelles de la paix mirent fin à cette guerre.

Traité de paix ſigné à Munſter, le 30. janvier, entre l'Eſpagne & la Hollande, par lequel le roi d'Eſpagne renonce pour lui & ſes ſucceſſeurs, à tout droit ſur les Provinces-Unies, qu'il reconnut, après une guerre de quatre-vingts ans, pour états ſouverains & libres.

Cette paix qui privoit la France de l'alliance de la Hollande, malgré les aſſurances qu'avoit données cette république, de ne s'en jamais ſéparer, encouragea l'Eſpagne à de nouveaux efforts contre la France, affoiblie par les guerres civiles.

L'archiduc Léopold prend Courtrai le 19 mai ; le

comte de Paluau en avoit diminué la garniſon pour renforcer l'armée du prince de Condé, qui faiſoit le ſiége d'Ipres, & qu'il prit le 28. ayant ſous lui les maréchaux de Gramont & de Rantzau. Furnes ſe rend à l'archiduc le 3. août, & Lens le 19. du même mois. Le prince de Condé qui n'avoit pû empêcher la priſe de cette derniere ville, attaqua l'archiduc dans la plaine de Lens, & remporta ſur lui une victoire complette le 20. août : le maréchal de Gramont commandoit l'aîle gauche, & le duc de Châtillon le corps de bataille. Cette victoire fut ſuivie du ſiége de Furnes, que le prince de Condé reprit le 10. ſeptembre, ayant ſous lui le maréchal de Rantzau ; mais les *Barricades* de Paris le rappellerent à la cour qui avoit beſoin de lui pour l'oppoſer aux Frondeurs.

En Catalogne, le maréchal de Schomberg prit Tortoſe le 10. juillet. La révolte de Naples finit par la priſe du duc de Guiſe, qui étant ſorti de la ville pour aller faire le ſiége de la petite ville de Niſitra, ne put y rentrer, & fut fait priſonnier le 6. avril ; on le conduiſit en Eſpagne, où il reſta juſqu'en 1659. Les Eſpagnols craignoient que ce prince n'entretînt la révolte de Naples, en faiſant valoir les droits qu'il prétendoit avoir ſur cette couronne par Iolande d'Anjou, ducheſſe de Lorraine, fille de René roi de Sicile : ce fut le prince de Condé, qui ayant paſſé dans le parti des Eſpagnols, obtint d'eux ſa liberté. Il mourut en 1664.

Le duc de Modene, que le cardinal d'Eſte ſon frere, protecteur de la couronne de France à Rome, avoit gagné à la France, après avoir forcé, conjointement avec le maréchal du Pleſſis-Praſlin, les retranchemens du marquis de Caracéne, près Crémone, le 30. juin, fut obligé de lever le 6. octobre le ſiége de Crémone, dont la garniſon étoit rafraîchie inceſſamment par les Eſpagnols.

Traités de Munſter & d'Oſnabruc, ſignés le premier à Munſter le 24 octobre avec les Catholiques, & le ſecond à Oſnabruc avec les proteſtans, dès le 6. août précédent. Dans celui-ci, on laiſſa aux Suédois la diſcuſſion des affaires de religion, & l'alternative de l'évêché d'Oſnabruc fut convenue entre les Catholiques & les proteſtans. Le roi d'Eſpagne qui avoit ſigné le ſien dès le 30. janvier avec les Hollandois, ſe réſolut, comme nous l'avons dit, à la continuation de la guerre avec la France, qui ne finit qu'à la paix des Pyrénées. Les principaux articles du traité de Munſter furent, qu'il ſeroit créé un huitieme électorat en faveur de la ligne palatine de Baviere, nommée Rodolphine; & qu'au cas que la ligne Guillemine ou l'autre vînt à manquer, alors le huitieme électorat ſeroit ſupprimé; qu'il ne ſeroit rien fait dans l'Empire ſans l'avis & le conſentement d'une aſſemblée libre de tous les états de l'Empire; que chacun deſdits états jouiroit librement & à perpétuité du droit de faire entr'eux & avec les étrangers, des alliances pour leur ſureté & pour leur conſervation, pourvu qu'elles ne fuſſent point contre l'empereur & l'Empire; que par rapport à la France, la ſuprême ſeigneurie ſur les évêchés de Metz, Toul & Verdun, & ſur Moyenvic, lui appartiendroit, que l'empereur & l'Empire céderoient au roi tous leurs droits ſur Pignerol, ainſi que ſur Briſac, le Landgraviat de la haute & baſſe Alſace, le Sundgaw & la préfecture provinciale des dix villes impériales ſituées en Alſace; que le roi auroit droit de tenir une garniſon à Philiſbourg, &c. Il fut encore dit par ce traité, que ceux de la Confeſſion d'Auſbourg qui avoient enlevé les biens des égliſes catholiques, ſeroient maintenus dans leur poſſeſſion, mais ſous la condition eſſentielle que cette poſſeſſion fût antérieure à l'année 1624. & qu'il ſeroit libre aux autres princes de l'Empire, qui déſiroient

d'embraſſer la même confeſſion, d'en pratiquer les exercices comme il leur paroîtroit convenable. La liberté des Suiſſes fut auſſi reconnue par ces mêmes traités, mais cependant d'une façon aſſez équivoque ; il eſt dit qu'ils reſteront dans une *quaſi poſſeſſion* de toute exemption & liberté par rapport à l'empire, à plus forte raiſon de la maiſon d'Autriche. Le duc de Lorraine ne fut point compris dans ce traité, on remit à diſcuter ſes intérêts lors de la paix avec l'Eſpagne.

Par le traité d'Oſnabruc entre la Suéde & l'Empire, on céda à perpétuité à la couronne de Suéde toute la Poméranie citérieure, l'iſle de Rugen, Stettin, & quelques autres places dans la Poméranie ultérieure, les embouchures de l'Oder, Wiſmar, l'archevêché de Bremen, & l'évêché de Ferden, &c. l'archevêché de Magdebourg, les évêchés d'Halberſtatt, de Menden, &c. ſont ſécularisés & donnés à l'électeur de Brandebourg, &c. Ces traités ſont regardés comme le code politique d'une partie de l'Europe, & ont été depuis le fondement de tous ceux qui ont été faits entre les mêmes puiſſances. Le pape & les Vénitiens avoient été les médiateurs de cette paix ; Fabio Chigi (depuis Alexandre VII.) pour le pape, & Contarini pour les Venitiens : Cela n'empêcha pas le pape de proteſter contre quelques articles d'une paix qu'il avoit déſirée, mais qu'il n'eût pas voulu que les Catholiques euſſent payée de l'aliénation de tous les biens eccléſiaſtiques qui avoient été cédés aux Suédois.

Guerre civile. Voici quelle en fut l'occaſion. On avoit retenu les gages des officiers du parlement : le peuple accablé par les impôts les excitoit, & entr'autres édits burſaux, l'édit de création de douze charges de maître des requêtes, auquel ceux de ce corps avoient formé oppoſition dès le 17. janvier, donna lieu aux premiers mouvemens. Le parlement de Paris rendit deux arrêts

d'union avec les parlemens & autres compagnies du royaume, l'un du 13. mai, l'autre du 15. juin. (On peut lire ces événemens dans les mémoires du tems, qui sont curieux & en grand nombre.) Les présidens Gayan & Barillon avoient été arrêtés dès le commencement de l'année, sans que cela eût eu de suites : le cardinal crut que le jour que l'on chantoit le *Te Deum* à Notre-Dame, pour le gain de la bataille de Lens, qui étoit le 26. août, seroit une occasion favorable pour faire arrêter deux autres membres du parlement. On fit donc arrêter le président Potier de Blancmenil & Broussel : le premier, neveu de l'évêque de Beauvais, ne pouvoit pardonner à la reine le dégoût qui lui avoit pris pour son oncle au commencement de la régence : le second, n'ayant pour tout mérite que sa pauvreté & beaucoup de hardiesse, étoit mécontent de la régente qui avoit refusé une compagnie aux gardes à son fils. Cet emprisonnement fit plus de bruit qu'on ne s'y étoit attendu. Le peuple les redemanda ; bientôt les chaînes furent tendues dans Paris, c'est ce qu'on appelle la journée des *Barricades*,) & la reine fut forcée à rendre les prisonniers. Le bien public, comme il arrive presque toujours dans les révoltes, n'étoit que le prétexte de ces troubles, excités par les mécontens du gouvernement, qui, sans oser attaquer la majesté royale, s'en prenoient au ministre : c'est ce qui fit donner aux deux partis les noms de *Frondeurs* & de *Mazarins*. A la tête des Frondeurs étoient le duc de Beaufort, sauvé du château de Vincennes, où il étoit prisonnier depuis cinq ans, de Retz, coadjuteur de Paris qui fut depuis cardinal, la duchesse de Longueville, le prince de Marsillac qui l'aimoit, le prince de Conti, le duc de Vendôme, son beau-frere le duc de Nemours, le duc de Bouillon qui étoit l'ame de ce parti, le maréchal de Turenne son frere le maréchal de la Mothe, &c. du côté de la cour,

étoient, le prince de Condé, le maréchal de Gramont, le duc de Châtillon, &c. & ce qu'il y a de ſurprenant dans toutes ces révolutions, c'eſt qu'en moins de trois années on vit les intérêts changer totalement : le prince de Conti, chef des rebelles contre le cardinal, épouſer ſa niéce ; le prince de Condé aſſiéger Paris pour le roi, puis défendre Paris contre le roi ; ce même prince de Condé ramener le cardinal triomphant dans Paris, enſuite être mis en priſon par ce même cardinal ; enfin le maréchal de Turenne ſe ſéparer du prince de Condé, & donner contre lui la bataille de Saint-Antoine. Le duc d'Orléans flottoit entre les deux partis & ſuivant ſon caractere, & les intérêts de l'abbé de la Riviere, il en changea plus d'une fois. Chavigni devenu ſuſpect au cardinal, eſt mis à Vincennes, & puis transféré au Havre-de-Grace : le parlement, raccommodé avec la cour par la déclaration du 4. octobre, obtient ſa liberté, mais il ne fut point rétabli, & ne ſurvécut guéres à ſa diſgrace.

Marguerite de Rohan, fille de Henri duc de Rohan, dont le duché créé en 1603. avoit été éteint par ſa mort en 1638. faute d'hoirs mâles, conformément à la clauſe appoſée dans les lettres, obtient du roi de nouvelles lettres pour ſon mari Henri de Chabot & elle, & pour leurs deſcendans mâles ; elles ne furent enregiſtrées qu'en 1652.

Erection de la terre de Cœuvres en duché-pairie, ſous le nom d'Eſtrées ; les lettres ne furent enregiſtrées qu'en 1663.

Le comté de Guiche érigé en duché-pairie, ſous le nom de Gramont ; les lettres ne furent enregiſtrées qu'en 1663.

Comté de Treſmes érigé en duché-pairie en faveur de René Potier, fils de Louis baron de Gêvres, ſecrétaire d'état ; il deſcendoit de Jacques Potier, conſeiller au

parlement, qui eut deux fils, dont l'aîné fut président à mortier, & le second fils fut la tige des ducs de Treſmes ; les lettres de pairie ne furent enregiſtrées qu'en 1663.

En Angleterre, après diverſes rencontres entre les troupes reſtées fideles à Charles I. & les rebelles, Cromwel qui apprend qu'il y a eu quelques négociations entre ce prince & les parlementaires, caſſe la plus grande partie du parlement, & fait transférer, le 28. de ſeptembre, Charles I. de l'iſle de Wich au château de Hurts. On eût dit que la contagion de la révolte avoit gagné toute l'Europe : l'Angleterre fait le procès à ſon roi ; la fidélité du parlement de Paris ſe trouve ébranlée par les ſéditieux, tandis que les Janiſſaires étrangloient environ dans le même tems le Sultan Ibrahim.

1649.

La déclaration de l'année précédente n'avoit produit qu'un calme apparent ; le parlement s'aſſembla ſous le prétexte des infractions faites à la déclaration.

Le roi ſe voit réduit par les Frondeurs à ſortir de ſa capitale, dans le même tems que la paix de Munſter faiſoit reſpecter ſa puiſſance dans toute l'Europe : il ſe retire à Saint-Germain la nuit du 6. janvier, & le 7. M. le prince, accompagné du duc d'Orléans, fait le blocus de Paris : il prend Charenton le 8. février ; le duc de Châtillon y fut tué. Tancrede, qui prétendoit être fils du duc de Rohan, avoit été tué quelques jours auparavant ; ſa mort mit fin au procès qu'il avoit intenté à Marguerite de Rohan Chabot, & qu'il avoit renouvellé cette année, quoiqu'il l'eût déja perdu en 1646. L'Eſpagne ſollicitée par les princes, prend part aux troubles civils pour les fortifier ; & l'archiduc, gou-

verneur des Pays-bas, ſe prépare à entrer en France à la tête de quinze mille hommes. La reine, juſtement alarmée, écoute les propoſitions du parlement, qui de ſon côté étoit épuiſé d'argent, qui voyoit dépérir ſes troupes, & qui n'avoit gueres de confiance dans ſes généraux. Les troubles s'appaiſent, & les conditions de l'accommodement ſont ſignées le 11. mars, ſans qu'aucun des partis eût ſatisfaction : le parlement demeurant en liberté de s'aſſembler, ce que la cour avoit voulu empêcher, au moins pour le reſte de l'année, & la cour conſervant ſon miniſtre, dont le parlement & le peuple avoient demandé l'éloignement. Il y eut une amniſtie générale, dans laquelle furent compris & nommés tous les hommes conſidérables du parti rebelle ; mais le cardinal affecta, pour mortifier le coadjuteur, de ne l'y pas nommer, voulant le confondre dans la foule.

La reine ne voulut pas que le roi rentrât d'abord dans Paris ; elle le mena à Compiégne, ſous prétexte de s'approcher de l'armée de Picardie, & ce ne fut que le 18. août que leurs majeſtés rentrerent dans Paris, ayant dans leur carroſſe le prince de Condé & le cardinal Mazarin, contre lequel le parlement avoit rendu des arrêts ſanglans : cette paix n'empêcha pas les troubles dans le royaume, ſur-tout en Provence & en Guyenne, où les parlemens s'étoient déclarés, à l'exemple de celui de Paris, contre leurs gouverneurs le comte d'Alais & le duc d'Epernon.

Les Eſpagnols profitant des troubles civils de France, reprirent Ipres le 8. mai, & Saint-Venant le 10. Le comte d'Harcourt défait un corps de troupes Lorraines près de Valenciennes le 10. juin, & taille en pieces huit cens chevaux entre Douai & Saint-Amand le 23. Il avoit inveſti Cambrai, dont il fut obligé de lever le ſiége le 3. juillet, & il finit cette campagne par la priſe de Condé, en deux jours de tranchée ouverte, le

25. août, mais il l'abandonna, ne jugeant pas que cette place fût en état d'être conservée pendant l'hyver.

En Italie, le duc de Modene fit son accommodement avec les Espagnols de l'aveu du cardinal Mazarin, qui n'étoit pas en état de le secourir.

En Catalogne, Dom Juan de Garai, après avoir eu quelques avantages, fut obligé d'abandonner l'idée qu'il avoit de faire le siége de Barcelonne, où Marsin fit entrer garnison Françoise.

Charles I. a la tête tranchée à Witehal le 9. février, dans sa cinquante-unieme année. Son trop de confiance dans la reine sa femme avoit contribué à ses malheurs. La chambre des pairs fut supprimée, le serment de fidélité & de suprématie aboli, & tout le pouvoir remis entre les mains du peuple. Cromwel, déclaré général perpétuel des troupes de l'état, régna sous le titre de Protecteur. La nation qui souffrit ce parricide, le détesta si-tôt qu'il fut commis : les ennemis mêmes de Charles ne purent s'empêcher d'admirer sa constance, & se contenterent de dire qu'il mourut avec bien plus de grandeur qu'il n'avoit vécu, & qu'il prouva ce que l'on avoit dit souvent des Stuarts, *qu'ils soutenoient leurs malheurs mieux que leur prospérité.* La nouvelle république fut d'abord reconnue par le roi d'Espagne, ensuite par la Suede, la Hollande, la république de Venise, & enfin par la régence de France. Charles II. reconnu en Irlande roi d'Angleterre, par le zele du marquis d'Ormond, battu & défait, se retire en France près de la reine sa mere. Les Anglois cherchoient la liberté par la mort de Charles I. & ils ne retrouverent qu'un tyran dans Cromwel ; on pourroit leur appliquer ce qui fut dit lors de la mort de César : sa mort ne fut qu'un crime, puisqu'elle ne rétablit pas la liberté ; avec cette différence que Charles I. étoit leur roi légitime, & que sa

mort fut un parricide d'autant plus horrible qu'ils y mirent des formes.

1650.

Assemblée du Clergé, qui dura depuis le mois de mai de cette année jusqu'au mois de mars de l'année suivante. Il courut, pendant la tenue de cette assemblée, un livre ayant pour titre : *Remontrances de François Paumier au roi, sur le pouvoir & autorité que sa majesté a sur le temporel de l'état ecclésiastique, à Paris, chez Ant. Etienne*, 1650. *in*-4°. L'évêque de Commінges, dans le rapport qu'il fit de ce livre à l'Assemblée, fait entendre que Paumier n'étoit qu'un nom de guerre. Cet ouvrage, pour le fonds & pour les principes, est le même qui a paru de nos jours sous le titre : *Lettres Ne repugnate*, &c. justement cent ans après, & dans les mêmes circonstances d'une assemblée du clergé : on ne connoît que deux exemplaires du livre de Paumier, & tous les deux sont à la Bibliotheque du roi. Ce livre excita de grands troubles quand il parut ; l'assemblée s'en plaignit amérement à la reine régente, & il fut supprimé comme l'ont été en 1750. les Lettres *Ne repugnate*, &c.

Le prince de Condé, à qui l'état & le cardinal devoient, l'un sa gloire, & l'autre sa sureté, mettoit ses services à trop haut prix, & devenoit rebelle à force de prétentions : il s'opposoit d'ailleurs au mariage de la niece du cardinal avec le duc de Mercœur ; il fut résolu de le faire arrêter, & l'occasion étoit favorable par la brouillerie ouverte où ce prince étoit avec les Frondeurs. Il les accusoit au parlement, & entr'autres le duc de Beaufort & le coadjuteur, d'avoir voulu le faire assassiner ; & pendant l'instruction du procès, les deux partis qui se rendoient au parlement, penserent

en venir aux mains dans la grande ſale. La reine profitant des circonſtances, ſe réunit aux Frondeurs. La ducheſſe de Chevreuſe gagna le duc d'Orléans après l'avoir détaché de l'abbé de la Riviere qui fut diſgracié ; elle excita ſa jalouſie contre le prince de Condé, & l'amena au point de lui faire déſirer qu'on l'arrêtât ; cela fut exécuté le 18. janvier par Guitaut, capitaine des gardes de la reine, Comminges ſon neveu, & Mioſſan, lieutenant des gendarmes du roi, (c'eſt le maréchal d'Albret.) Le prince de Condé, le prince de Conti & le duc de Longueville furent d'abord conduits à Vincennes, enſuite à Marcouſſi, puis au Havre-de-Grace : on peut juger par un ſeul trait, s'ils étoient bien gardés. De Bar qui en étoit chargé, vouloit forcer le prêtre à leur dire la meſſe en François, parce que ne ſachant pas le latin, il craignoit qu'on ne leur donnât quelques avis : ce qui eſt étonnant, c'eſt que le peuple en fit des feux de joie qu'on ne s'attendoit pas à voir renouveller pour ſon retour. A cette nouvelle, la ducheſſe de Longueville ſe ſauva en Normandie, où Marſillac la ſuivit ; M. de Bouillon à Turenne, & M. de Turenne à Stenai. Marſin, attaché au prince de Condé, fut arrêté en Catalogne, au milieu de l'armée qu'il commandoit. La reine, avec quelques troupes commandées par le comte d'Harcourt, part le premier février, & mene le roi en Normandie, pour affermir cette province contre les entrepriſes de madame de Longueville, qui ſe ſauva en Hollande, d'où elle revint à Stenai, où le maréchal de Turenne & elle firent leur traité avec les Eſpagnols. On ôte les ſceaux au chancelier Seguier, pour les donner à Château-neuf, porté par la Fronde.

En Lorraine, Clermont, Stenai & Jametz, qui avoient été remis au prince de Condé, ſe ſoumettent au roi ; le marquis de la Ferté bat le comte de Li-

gneville le 9. octobre : les créatures du prince de Condé ne peuvent lui conſerver la ville de Bourges, ni la ville de Dijon, ni celle de Seurre en Bourgogne : cette derniere ſe rendit au roi le 21. avril ; & leurs majeſtés qui s'étoient avancées juſqu'à Dijon, arriverent à Paris le 3. mai ; elles en repartirent pour s'avancer vers la Guyenne, où leur préſence remit le calme dans Bordeaux. Le duc de Vendôme a la charge de ſurintendant des mers, dont la reine ſe démet en ſa faveur, avec la ſurvivance au duc de Beaufort.

Le maréchal de Turenne, qui avoit pris la qualité de lieutenant général de l'armée du roi pour la liberté des princes, ſe joignit à l'archiduc, conformément au traité conclu par madame de Longueville, & après s'être ſaiſi d'Aubenton & d'Irſon, prit le Catelet le 15. juin. Le maréchal du Pleſſis-Praſlin fait lever le ſiége de Guiſe le premier juillet à l'archiduc. M. de Turenne prend la Capelle le 3. août, & s'avance vers le château de Vincennes pour délivrer les princes, mais ils avoient été transférés à Marcouſſi. Monzon ſe rend aux Eſpagnols le 6. novembre, après une vigoureuſe défenſe. Le maréchal du Pleſſis ayant pris Rethel le 13. décembre, le maréchal de Turenne qui étoit vainement accouru au ſecours, ſe réſout à une bataille où le maréchal du Pleſſis le battit le 15. décembre : c'eſt la bataille de Rethel. M. de Puyſegur, dans ſes mémoires, ſe donne tout le mérite de cette action. On doit dire, pour la juſtification de M. de Turenne, que Déliponti, qui commandoit dans Rethel, y tint ſix jours de moins qu'il n'avoit promis.

Le marquiſat de Mortemart érigé en duché-pairie ; les lettres ne furent enregiſtrées qu'en 1663.

Baronie de Villemort, érigée en duché en faveur du chancelier Seguier & de ſes ſucceſſeurs, tant mâles que femelles ; les lettres ne furent point enregiſtrées.

En Italie, les Eſpagnols reprirent Portolongone le 15. août : en Catalogne ils reprirent Flix ſur la Segre, Tortoſe, Balaguier, & toute la plaine d'Urgel. Cromwel défait les Ecoſſois du parti de Charles II. à Dumbar le 15. ſeptembre. Le malheureux Montroſe, ſujet auſſi fidele que grand capitaine, ayant été fait priſonnier par les rebelles, fut pendu le 30. mai.

Mort de Deſcartes le 11. février à Stokolm. On a dit de Deſcartes qu'il avoit donné le ton à ſon ſiecle ; on pouvoit ajouter que ſon ſiecle avoit un autre ton qu'il lui a fait perdre, c'eſt celui d'une érudition dénuée des lumieres de la philoſophie ; en ſorte que d'un ſiecle qui n'étoit que ſavant, il en a fait un vraiment éclairé ; car c'eſt le jugement que Bayle porte du ſeizieme & du dix-ſeptieme ſiecle : » Je crois, dit-il, que le ſeizieme » ſiecle a produit un plus grand nombre de ſavans hom» mes que le dix-ſeptieme ; & néanmoins il s'en faut » beaucoup que le premier de ces deux ſiecles ait eu » autant de lumieres que l'autre.....les gens ſont aujour» d'hui moins ſavans & plus habiles «. Hobbes enchérit bien ſur Bayle : ce philoſophe Anglois, qui avoit beaucoup plus médité qu'il n'avoit lu, ne faiſoit nul cas de la ſcience, & diſoit aſſez plaiſamment que, s'il avoit donné à la lecture autant de tems que les autres hommes de lettres, il auroit été auſſi ignorant qu'ils le ſont : on ſent combien cela eſt outré, mais c'eſt un philoſophe qui reproche à la ſcience le mauvais uſage qu'en faiſoient alors les ſavans, & qui s'éleve contre des hommes qui ne ſavoient raiſonner que par citations & autorités. A ces deux ſiecles en a ſuccédé un troiſieme, où, loin d'adopter les opinions des autres, on a peut-être un peu trop affecté de ne puiſer que dans ſon propre fond, & où l'ambition de ce que l'on appelle *le bel eſprit*, a fait que l'on a abuſé quelquefois du véritable. Prenons garde que le dix-huitieme ſiecle ne décrie *l'eſ-*

prit comme le seizieme avoit décrié l'érudition, Newton parut après Descartes ; sans oser régler les rangs, ne pourroit-on pas dire que c'est à Descartes que nous devons Newton, comme c'est à sa méthode admirable que l'on doit Locke, Mallebranche, Puffendorf & Clarke ?

1651.

Le cardinal Mazarin s'étoit brouillé trop légérement avec les Frondeurs, dont il croyoit désormais pouvoir se passer, il voulut faire un crime à Gaston d'avoir traité pendant l'absence du roi avec un envoyé des Espagnols ; & c'étoit en effet une grande faute que ce prince avoit commise, mais ce n'étoit pas le tems de la relever : il se prenoit aussi de la conduite de Gaston au coadjuteur, qui avoit remplacé l'abbé de la Riviere dans sa confiance, & il lui ôta toute espérance de la nomination au cardinalat : les Frondeurs, de leur côté, se virent fortifiés par le duc de Nemours, qui fut attiré dans ce parti par la duchesse de Châtillon dont il étoit amoureux, & qui le força à servir M. le prince son rival : la princesse Palatine, amie de confiance de M. le prince, donnoit de la force à ce parti. Enfin le parlement soulevé par les Frondeurs, demande hautement la liberté des princes, que la cour ne fut plus en état de refuser ; il alla plus loin, & ayant intimidé le ministre au point de lui faire prendre le parti de s'absenter du royaume, il rendit en même tems un arrêt qui le banniſſoit à perpétuité. La reine donne l'ordre de faire sortir les princes de prison ; & le cardinal, sans attendre cet ordre, alla lui-même les délivrer, comptant s'en faire un mérite auprès d'eux, mais il en fut mal reçu, & se vit réduit à se retirer du côté de Liége. Les princes rentrent dans Paris, comme en triomphe,

le 16. février, étant accompagnés du duc d'Orléans.

M. de Turenne, invité par une lettre du roi, quitte le ſervice des Eſpagnols, & revient à la cour où il obtient que le contrat d'échange de Sedan, conclu dès l'an 1642. ſeroit enfin ſigné. Il eſt dit dans ce contrat d'échange, que les terres d'Albret & de Château-Thierri échangées contre la ſouveraineté de Sedan, *paſſeront entre les mains du ſeigneur de Bouillon & ſes deſcendans mâles & femelles, avec tous les titres & dignités, & prééminences anciennes....pour avoir leur effet du jour de leurs premieres créations.* Ce qui ſe rapportoit à l'an 1556. où ſe fit l'érection du duché d'Albret, en faveur du roi & de la reine de Navarre ; ce contrat fut enregiſtré au parlement au mois de février 1652. mais ſous la condition que *leſdites pairies d'Albret & Château-Thierri ne pourroient avoir leur effet & rang que du jour du préſent arrêt, & en obtenant par ledit de la Tour d'Auvergne lettres dudit ſeigneur roi.* En effet, M. de Bouillon obtint des lettres d'érection des duchés d'Albret & de Château-Thierri au même mois de février 1652. mais comme il mourut la même année, avant de les avoir fait enregiſtrer, le duc de Bouillon ſon fils en obtint de nouvelles en 1662. dans leſquelles fut auſſi compris M. de Turenne ſon oncle. M. de Bouillon ne fut reçu qu'en 1665.

Le parlement enregiſtre la déclaration que la reine avoit été obligée de donner, par laquelle l'entrée du conſeil eſt interdite aux étrangers, & même aux cardinaux François ; il rendit auſſi pluſieurs arrêts contre le cardinal Mazarin. La reine feint de ſe raccommoder avec le prince de Condé, en lui accordant des demandes qui alloient à la priver de toute l'autorité ; mais en même tems elle cherche à le rendre ſuſpect aux Frondeurs qui faiſoient toute ſa force, & ſe prépare par-là à rompre impunément tous les engagemens qu'elle venoit de pren-

dre avec lui. La nobleſſe demandoit l'aſſemblée des états généraux ; elle perſuade au prince de Condé que cette aſſemblée eſt contre ſes intérêts, & il en détourne l'exécution : les Frondeurs vouloient le mariage du prince de Conti & de mademoiſelle de Chevreuſe ; on le fait appercevoir du crédit que ce mariage alloit donner au coadjuteur qui la gouvernoit, & il rompt avec éclat ; ainſi la cour ſe trouve diviſée en trois partis : celui de la reine, qui avoit pour elle meſſieurs de Bouillon & de Turenne, &c, celui de M. le prince, que meſſieurs de Nemours, de la Rochefoucauld, &c, avoient ſuivi ; & celui des Frondeurs, ayant à leur tête M. le duc d'Orléans, le coadjuteur, madame de Chevreuſe, &c.

Le prince de Condé, en méfiance de tous les côtés, ne voulut point ſe rendre au lit de juſtice, où le roi déclara ſa majorité le 7. de ſeptembre. Le cardinal, qui étoit à Cologne, continuoit de gouverner la reine. Le prince de Condé ſe retire dans ſon gouvernement de Guyenne, d'où il ſe prépare à la guerre. Le comte d'Harcourt fait lever le ſiége de Cognac au prince de Condé. Le maréchal de la Ferté fait le ſiége de Chatté en Lorraine, qu'il prend le 13. ſeptembre, après quarante-trois jours d'attaque. Bergues-Saint-Vinox ſe rend aux Eſpagnols.

En Catalogne, les Eſpagnols reprirent Cervers, & formerent le ſiége de Barcelonne.

Nicolas de Neufville, ſecrétaire d'état, ayant obtenu en 1610. des lettres patentes portant création de la ſeigneurie de Villeroi en châtellenie, ſon fils Charles, marquis d'Alincourt, en obtint en 1615. pour la faire ériger en marquiſat ; & le maréchal de Villeroi, fils de Charles, & gouverneur de Louis XIV. fut fait duc & pair par lettres du mois de ſeptembre, qui ne furent enregiſtrées qu'en 1663.

1652.

Villars-Brancas, duché-pairie. Georges de Brancas, frere puîné de l'amiral, avoit obtenu en 1627. des lettres d'érection en duché. Il obtient de nouvelles lettres d'érection en duché-pairie ; mais comme *il ne les* avoit fait enregiſtrer qu'au parlement d'Aix, ſon arriere petit-fils, Louis-Antoine de Brancas, obtient en 1716. des lettres de ſurannation qui furent enregiſtrées au parlement de Paris, ſeul capable de réaliſer cette grace.

Le cardinal, que le maréchal d'Hocquincourt étoit allé prendre ſur la frontiere, revient trouver *le roi à* Poitiers, où la cour s'étoit avancée pour obſerver les mécontens de Guyenne : il ramene le roi à Angers.

M. le duc d'Orléans, que la reine avoit regagné, puis reperdu, & qui flottoit entre les deux partis, s'accorde avec les comtes de Fieſque & de Gaucourt, agens du prince de Condé, pour forcer la reine à renvoyer le cardinal. Gaſton envoie Mademoiſelle à Orléans pour maintenir cette ville dans ſon parti ; les ducs de Nemours & de Beaufort, quoique beaux-freres & liés des mêmes intérêts, y eurent une querelle qui fut ſuivie peu après d'un combat où le duc de Beaufort *tua le* duc de Nemours. On prétend qu'il y avoit rivalité entr'eux.

Le prince de Condé enleve pluſieurs quartiers le 6. avril au maréchal d'Hocquincourt à Bleneau, mais l'arrivée du maréchal de Turenne ſauva le reſte de l'armée, & peut-être le roi lui-même, qui étoit à Gien, & que M. le prince avoit deſſein d'enlever.

Combat d'Etampes, où M. de Turenne & le maréchal d'Hocquincourt forcerent les fauxbourgs, tuerent plus de mille hommes des meilleures troupes de M. le prince,

& firent plusieurs prisonniers : on étoit au troisieme jour du siége d'Etampes, lorsque l'arrivée du duc de Lorraine, qui parut aux environs de Paris à la tête de neuf mille hommes, fit changer de pensée ; on traita avec ce prince, qui consentit à se retirer, moyennant une somme d'argent qu'on lui donna. M. le prince, qui se méfioit avec raison des incertitudes de M. le duc d'Orléans, arrive à Paris, pour le raffermir dans son parti, après une marche aussi pénible que dangereuse. De-là, il commença à négocier avec la cour, qui étoit à Saint-Germain, par l'entremise du duc de Rohan, de Chavigni & de Goulas, qui avoient ordre de ne point voir le cardinal. Les négociations ayant été inutiles, le prince de Condé se résolut à recommencer la guerre : il étoit posté à Saint-Cloud, ayant la riviere devant lui, & M. de Turenne en-deçà. Ce poste lui parut bon, tant qu'il n'eut pas à craindre pour ses derrieres, mais l'arrivée du maréchal de la Ferté lui faisant appréhender d'être enveloppé, il prit le parti d'aller occuper le poste de Charenton, & il passa la Seine, ayant Paris à sa droite, & par conséquent n'ayant rien qui le séparât de M. de Turenne. Ce fut dans cette marche, que se trouvant pressé par l'armée royale, il n'eut que le tems de se jetter dans le fauxbourg Saint-Antoine, où se donna le 2. juillet le fameux combat de Saint-Antoine ; cette journée où M. le prince & M. de Turenne acquirent une égale gloire, alloit être décisive contre M. le prince ; par le secours qu'amena le maréchal de la Ferté, si les bourgeois de Paris, qui avoient regardé ce combat d'un œil tranquille, ne l'eussent sauvé en lui ouvrant leurs portes ; à la persuasion de Mademoiselle, qui fit tirer le canon de la Bastille sur les troupes du roi : elle obtint pour cela un ordre de Gaston, conservé en original à la bibliotheque du roi. La présence du prince de Condé, réuni au duc d'Orléans,

ralluma la haine du parlement contre le cardinal. Monſieur eſt déclaré lieutenant général du royaume. Le roi, qui étoit à Pontoiſe, y transfere le parlement par une déclaration du 6. août, mais il y fut peu nombreux.

Le cardinal conſent de nouveau à quitter la cour, & ſe retire à Bouillon le 19. août. Les troubles s'appaiſent; le roi fait publier le 21. octobre une amniſtie générale, pour tout ce qui s'étoit paſſé depuis 1648. & rentre dans Paris le même jour; le prince de Condé en étoit ſorti cinq jours auparavant, pour ſe jetter entre les bras des Eſpagnols; Monſieur ſe retire à Blois, Mademoiſelle dans ſes terres; le cardinal de Retz, à qui le pape Innocent X. venoit d'envoyer le chapeau, fut mis à Vicennes, & il le méritoit bien, de-là à la citadelle de Nantes, d'où il ſe ſauva en 1654. Châteauneuf avoit reçu ordre de ſe retirer dans ſa maiſon de Montrouge. Montrond qui tenoit pour M. le Prince, ſe rend le premier ſeptembre à Paluau.

Les troubles civils donnerent de grands avantages aux Eſpagnols; ils reprirent Barcelonne contre le maréchal de la Mothe le 13. octobre, après quinze mois de ſiége, par l'infidélité de Marſin qui avoit quitté l'armée, pour venir joindre M. le Prince. Caſal eſt pris par les Eſpagnols ſur le duc de Savoie, & remis au duc de Mantoue. Gravelines ſe rend le 18. mai aux Eſpagnols après ſoixante-neuf jours de ſiége, & Dunkerque le 16. ſeptembre, après trente-neuf jours de ſiége, ſoutenu par le comte d'Eſtrades. Rethel ſe rend à M. le Prince le 30. octobre, & il prend Sainte-Menehoud le 14. Novembre. M. de Turenne part pour arrêter ces progrès, & il tient au roi la parole qu'il lui avoit donnée, d'empêcher les ennemis de prendre des quartiers d'hiver en France.

1653.

Le cardinal Mazarin rentre dans Paris le 3. février. Les tems d'orage étoient passés, & on respectoit en lui une fortune que tant de traverses n'avoient pu renverser. Les princes, les ambassadeurs, le parlement, le peuple, tout s'empressa à lui faire sa cour ; il logea au Louvre, & le roi ordonna à cette occasion, que la porte de la Conférence fût gardée par une compagnie du régiment des Gardes. (*Mémoires de Brienne.*)

La reine Christine avoit voulu s'intéresser assez mal-à-propos dans les troubles de la France ; elle offroit une médiation dont personne ne vouloit ; elle écrivit au prince de Condé qui étoit son héros ; elle écrivit au parlement, au duc d'Orléans, à Mademoiselle, &c. Le cardinal lui en fut mauvais gré ; la reine n'en fut pas plus contente ; le public jugea que c'étoit chercher à se mêler sans bienséance, sans prétexte, sans motif & sans dignité : aussi trouva-t-elle beaucoup d'indifférence à la cour de France, lorsqu'elle y passa après son abdication.

C'est depuis cette année que les intendans des provinces ont commencé à y exercer leur autorité : on en avoit envoyé en 1634. qui ne se mêloient que des finances : ils furent rappellés en 1648. sur les plaintes des parlemens, qui les trouvoient encore trop puissans, & qui peut-être dans ces tems malheureux l'étoient trop eux-mêmes. Mais en 1653. on en renvoya avec le titre d'intendans de justice, police & finance : c'est l'état actuel.

Guerre entre l'Angleterre & la Hollande, qui avoit commencé sur la difficulté du *salut*, mais qui avoit une cause plus ancienne. Les Anglois accusoient les Hollandois d'infidélité dans le commerce qu'ils avoient fait ensemble, & de leur avoir enlevé une des isles Molu-

ques dès 1623. ils n'avoient pu s'en faire raiſon ſous les regnes de Jacques I. & de Charles I. où ces princes s'occupoient bien plus de faire valoir leurs prérogatives perſonnelles, que le commerce de la nation. Les amiraux Blaak & Tromp commandoient les flottes Angloiſe & Hollandoiſe, qui eurent divers avantages l'une contre l'autre. Cromwel ſubſtitua dans la ſuite le général Monk à Blaak.

Les troubles domeſtiques continuoient encore en France dans quelques provinces, & la guerre avec les Eſpagnols ſe faiſoit ſur les frontieres. Le cardinal envoie du ſecours au duc de Savoie, Charles Emmanuel, pour le conſerver dans notre alliance; le duc de Candale va prendre le commandement de l'armée de Guyenne, que le comte d'Harcourt avoit remis : il étoit fils du duc d'Epernon, & colonel général de l'infanterie; il avoit penſé épouſer la niece du cardinal, qui épouſa depuis M. le prince de Conti, & il mourut à Lyon de maladie en 1658. Sauvebeuf s'empare de Sarlat le 23. mars; Bourg en Guyenne ſe rend au duc de Vendôme le 3. juillet; Bellegarde au duc d'Epernon le 8. Rethel à M. de Turenne le 9. Mouzon le 28. ſeptembre. M. le Prince prend Roye le 7. août. Bordeaux, qui avoit en vain imploré le ſecours de Cromwel, ſe ſoumet au roi le 31. juillet. M. de Vendôme fermoit le port contre les ſecours que l'Eſpagne auroit pu donner. Le roi exige que les habitans rétabliſſent le Château-Trompette & celui de Ha, pour tenir la ville en reſpect. Le comte du Doignon, qui étoit dans le parti de M. le Prince, fut regagné, & remit ſes gouvernemens du pays d'Aunix, des iſles d'Oleron & de Rhé, & de Brouage : il en eut pour récompenſe une groſſe ſomme d'argent, & fut fait maréchal de France, ſous le nom du maréchal Foucault. Rencontre le 23. ſeptembre, entre le maréchal de Grancei & le marquis de Caracene, proche

la Roquette sur le Tanare, où l'avantage fut égal. Rocroi se rend aux Espagnols le 30. septembre. Sainte-Menehoud défendue par Montal se rend le 26. novembre au maréchal du Plessis-Praslin; messieurs de Turenne & de la Ferté couvroient le siége. Le roi y vint; il s'étoit aussi trouvé à celui de Mouzon.

1654.

Le comte de Grandpré prend d'assaut sur les Espagnols Virton dans le Luxembourg le 25. février.

Sacre du roi à Reims le 7. juin, par l'évêque de Soissons; Henri de Savoie, duc de Nemours, nommé à l'archevêché de Reims, n'ayant pas encore l'ordre de prêtrise. Le comte d'Harcourt devenu rebelle s'étoit emparé de quelques villes d'Alsace, le maréchal de la Ferté a ordre d'y marcher; la cour s'étoit déjà ressaisie de Philisbourg par surprise. Le maréchal de la Ferté prend Beffort le 23. février, ensuite la petite ville de Tannes, & il avoit commencé le siége de Brisac, lorsque le comte d'Harcourt fit son accommodement. Le prince de Condé, ayant avec lui l'archiduc & le comte de Fuensaldagne, fit le siége d'Arras, où commandoit le marquis de Mondejeu, qui fut depuis maréchal de France. Le vicomte de Turenne, après avoir laissé le marquis de Fabert au siége de Stenai, s'avança vers Arras, avec les maréchaux de la Ferté & d'Hocquincourt. D'abord son objet fut de resserrer si fort les ennemis, qu'ils ne pussent recevoir de vivres; mais le comte de Boutteville, connu depuis sous le nom de maréchal de Luxembourg, & qui étoit dans le parti du Prince de Condé, ayant fait entrer un convoi dans leur camp, le vicomte de Turenne se détermina à forcer les lignes des ennemis, les battit, leur fit lever le siége, & par cet exploit rassura la France & le cardinal,

dont la fortune dépendoit preſque de l'événement de cette journée. Cette grande action ſe paſſa le 25. août. La retraite du prince Condé fut admirée. Il faut remarquer que la priſe de cette même ville en 1640. avoit été auſſi utile au crédit du cardinal de Richelieu, que la levée du ſiége le fut cette année au cardinal Mazarin.

Le roi fait ſa premiere campagne au ſiége de Stenai, qu'il prit le 6. août, ayant ſous lui M. de Fabert, depuis maréchal de France. M. de Turenne prend le Queſnoi le 6. ſeptembre. Le maréchal de la Ferté prend Clermont en Argonne le 24. novembre. Le duc de Guiſe, ſorti des priſons d'Eſpagne, prend Caſtellamare dans le golphe de Naples le 15. novembre. Le prince de Conti qui s'étoit tiré de la dépendance de madame de Longueville, & qui après avoir quitté le parti de M. le Prince, venoit d'épouſer Anne-Marie Martinozzi, niece du cardinal, prit Villefranche le 5. juillet, & Puicerda le 17. octobre.

Charles IV. duc de Lorraine, qui étoit devenu ſuſpect aux Eſpagnols, parce qu'il avoit de juſtes ſujets de ſe plaindre d'eux, eſt arrêté à Bruxelles le 25. février par le comte de Fuenſaldagne, & mené priſonnier à Tolède, où il demeura juſqu'à la paix des Pyrénées. Cromwel ſigne le 15. avril un traité avec la Hollande, contenant trois articles importans. Le premier, que les Hollandois reconnoîtroient la ſouveraineté du pavillon Anglois dans la Manche. Le ſecond, que jamais la république n'éliroit aucun prince de la maiſon d'Orange pour ſtathouder, ni pour amiral : cet article ne fut conſenti que par les états de la province de Hollande. Et le troiſieme, que les Hollandois abandonneroient abſolument les intérêts de Charles Stuart.

Ce traité eſt le ſeul reproche que les Anglois ayent fait à Cromwel ; ils prétendirent qu'il eût été le maître de rendre la Hollande tributaire de l'Angleterre ; cette

république n'étoit plus la même depuis la mort de Guillaume de Naſſau, prince d'Orange, pere du roi Guillaume; la jalouſie que les républicains avoient priſe de la maiſon d'Orange, les avoit portés après la mort de Guillaume, à faire une réforme conſidérable dans les troupes de terre & de mer, pour abattre l'autorité du prince qui les commandoit, en ſorte que comptant ſur la durée de la paix, ils s'étoient mis hors d'état de pouvoir ſe défendre; c'étoit dans ces circonſtances que Cromwel les avoit attaqués, mais des vues particulieres changerent ſa politique. Les liaiſons de la maiſon d'Orange avec la maiſon royale d'Angleterre, lui rendoient les princes de cette maiſon auſſi ſuſpects qu'aux Hollandois, par la protection qu'ils auroient pu donner aux Stuarts contre lui; il ne ſongea donc qu'à les détruire, & en même tems à ſe lier aux Hollandois, pour les rendre irréconciliables avec le fils de Charles I. & préférant ainſi ſon intérêt perſonnel à celui de ſa nation, il donna le tems à la république de Hollande de reconnoître la faute que ſa jalouſie lui avoit fait commettre.

Charles II. pourſuivi par-tout par Cromwel, eſt obligé de ſortir de France, & il ſe retire à Cologne.

Chriſtine, reine de Suede, abdique la couronne le 16. juin, en faveur de Charles Guſtave duc des deux Ponts, de la branche de Baviere Palatine, ſon couſin germain, fils de la ſœur du grand Guſtave. Les ſavans qu'elle protegeoit ont eu beau faire, ils n'ont pu empêcher que l'on n'ait jugé peu favorablement de ſon caractere & de ſes mœurs. Elle paſſa par la France, où elle fut peu conſidérée. Son abjuration avoit ſuivi de près ſon abdication, & elle ſe fit catholique.

Le cardinal de Retz, qui avoit ſuccédé à ſon oncle dans l'archevêché de Paris, ne laiſſa pas, quoique priſonnier, d'inquiéter la cour, en voulant gouverner

ſon dioceſe par ſes grands vicaires : il ſe ſauva de priſon.

1655.

M. de Turenne, après avoir jetté du ſecours dans le Queſnoi, prend Landreci le 14. juillet, ſecondé du maréchal de la Ferté : la priſe de cette place, ainſi que celle du Queſnoi, en ouvrant les Pays-bas Eſpagnols, préparoit la route à tous les avantages que la France remporta juſqu'à la fin de cette guerre. M. de Turenne prend Condé le 18. août, & Saint-Guillain le 25. Le roi, qui avoit fait toute la campagne, aſſiſta à ce dernier ſiége, où commandoit auſſi le maréchal de la Ferté. Le cardinal fait arrêter la ducheſſe de Châtillon, qui cherchoit à attirer dans le parti de M. le prince le maréchal d'Hocquincourt, mécontent de ce que le cardinal l'avoit négligé. Ce maréchal, avec qui la cour avoit été obligée de négocier, en reçoit deux cens mille écus, & remet à ſon fils ſes gouvernemens de Péronne & de Ham. Le Catelet pris par le marquis de Caſtelnau le 29. août.

Le duc François de Lorraine, frere du duc, paſſe, ainſi que ſon armée, au ſervice du roi.

M. de Modene, qui avoit épouſé Laure Martinozzi, ſœur de la princeſſe de Conti, fait lever aux Eſpagnols le ſiége de Reggio. Le prince Thomas eſt forcé par le marquis de Caracéne de lever le ſiége de Pavie.

Le prince de Conti prend le Cap de Quiers le 27. mai, & Caſtillon le 10. juillet. Le marquis de Merinville fait lever aux Eſpagnols le ſiége de Solſonne. Le duc de Vendôme met en fuite le 29. ſeptembre la flotte d'Eſpagne devant Barcelonne. Bordeaux, ambaſſadeur extraordinaire en Angleterre, conclut un traité le 2. novembre avec Cromwel, dont la condition fut

que la France abandonneroit entiérement les intérêts de Charles II. De ſon côté, Cromwel ſe déclara contre les Eſpagnols : il s'empare ſur eux de la Jamaïque : cette iſle eſt reſtée aux Anglois.

Edit pour l'établiſſement du papier timbré, renouvellé en 1673.

Découverte faite à Tournai, du tombeau de Childéric : outre l'anneau d'or de ce prince & pluſieurs médailles d'or, on y trouve des abeilles de grandeur naturelle, faites d'or maſſif, ce qui a donné lieu à la conjecture que les abeilles, mal imitées dans la ſuite par nos peintres, devinrent nos fleurs-de-lys, lorſque dans le douzieme ſiecle, la France & les autres états de la Chrétienté prirent des armes blaſonnées : on peut lire la diſſertation de M. Chifflet ſur la découverte de ce monument, dont l'électeur de Cologne, à qui l'empereur Léopold l'avoit donné, fit préſent à Louis XIV. & que l'on garde aujourd'hui à la bibliotheque du roi.

1656.

Le cardinal reprend les propoſitions de paix qu'il avoit déja faites pluſieurs fois.

Lionne va à Madrid faire la propoſition du mariage du roi avec l'infante Marie-Thérèſe. Ce mariage fut toujours l'objet dominant du miniſtere du cardinal, mais Ferdinand III. la demandoit auſſi pour Léopold ſon fils, qui lui ſuccéda à l'Empire, & dont la mere étoit la cadette d'Anne d'Autriche, mere de Louis XIV. Le roi d'Eſpagne qui n'avoit point alors d'héritier mâle, aimoit bien mieux laiſſer ſa ſucceſſion à un prince de ſa maiſon, qu'à un prince étranger, le rival de la maiſon d'Autriche ; d'ailleurs le cardinal ne vouloit point écouter les demandes que l'on faiſoit pour le

prince de Condé, ainſi la négociation n'eut point d'effet.

M. de Turenne & le maréchal de la Ferté font le ſiége de Valenciennes ; la digue qui faiſoit la communication entre les deux quartiers ayant été rompue, celui du maréchal de la Ferté fut attaqué & forcé par le prince de Condé & dom Juan d'Autriche ; M. de Turenne fut contraint de lever le ſiége le 16. juillet ; ſa retraite fut belle, & il vint ſe camper ſous le Queſnoi ; le maréchal de la Ferté fut fait priſonnier. Celui qui commandoit dans Valenciennes ſe nommoit dom Franciſco de Meneſſes. Le maréchal de Gramont fut bien étonné, lorſqu'il alla à Madrid faire la demande de l'infante, de voir que ce gouverneur, qu'il y trouva, ne fût pas connu de l'amirante de Caſtille, qui n'avoit même jamais oui parler de la levée du ſiége de Valenciennes. M. le prince prend Condé le 19. août. Dom Juan leve le ſiége de Saint-Guillain, vaillamment défendu par le comte de Schomberg, pour venir au ſecours de la Capelle, que M. de Turenne prit le 27. de ſeptembre.

Le duc de Modene & le duc de Mercœur prennent Valence ſur le pô le 16. ſeptembre. Ce dernier étoit venu remplacer le prince Thomas, mort depuis quelques mois.

1657.

Le roi fait une réforme dans le conſeil ; il réduit les conſeillers d'état au nombre de vingt-quatre, non compris trois conſeillers d'état *d'égliſe* & trois *d'épée*.

Bulle d'Alexandre VII. qui condamne les cinq propoſitions de Janſenius, & confirme la bulle d'Innocent X. Le même pontife envoya le formulaire en 1665. qui fut reçu en France par une déclaration enregiſtrée ; quatre évêques avoient refuſé de le ſigner en 1664.

ayant à leur tête Henri Arnaud évêque d'Angers. Le prince de Condé prend Saint-Guillain le 22. mars. M. de Turenne entreprend le siége de Cambrai, qu'il investit, & où il n'y avoit de troupes que la morte paye & quelques cinquante maîtres ; mais M. le prince s'étant jetté dans la place avec dix-huit escadrons le premier juin, M. de Turenne leve le siége. Le roi obtient le rétablissement des Jésuites à Venise.

Mort de l'empereur Ferdinand III. le 2. avril, âgé de quarante-neuf ans, dont il en avoit regné vingt. La branche Allemande d'Autriche avoit beaucoup perdu sous lui de sa considération, sur-tout depuis les traités de Westphalie, où Louis XIV. se rendit garant contre l'empereur de la liberté des princes d'Allemagne. Le roi envoie à la diette de Francfort le maréchal de Gramont & de Lionne, dans le dessein d'empêcher l'élection de Léopold son fils, & s'avance jusqu'à Metz pour appuyer la négociation. Le duc de Baviere ni l'archiduc Léopold, frere de Ferdinand, ne voulurent se mettre sur les rangs, malgré les insinuations de la France, mais l'élection ne fut pas sans difficulté, & Léopold ne fut nommé que le 18. juillet de l'année d'après.

Le marquis de Saint-Abre fait lever le siége d'Urgel aux Espagnols le 13. mai. Ils prennent Olivença le 20. Le roi prend Montmedi le 6. août, assiégé par le maréchal de la Ferté ; M. de Turenne couvroit le siége. Le prince de Conti & le duc de Modene levent le siége d'Alexandrie de la Paille le 18. août. M. de Turenne prend Saint-Venant le 27. & fait lever le siége d'Ardres au prince de Condé. Il prend Mardik le 3. octobre, & remet cette place aux Anglois, ainsi qu'on en étoit convenu avec les ambassadeurs de Cromwel. Conjuration découverte contre Cromwel, que l'on devoit assassiner sur le chemin de Hamptoncourt. Les Espagnols s'emparent d'Hesdin, par la trahison de la Riviere, lieutenant de roi.

Les états généraux déclarent la guerre aux Portugais, qui venoient d'achever de les chaſſer du Breſil. Etabliſſement de l'Hôpital général à Paris. Mort de la ducheſſe Nicole, femme du duc de Lorraine, à Paris ; on l'enterre à Saint Paul ; elle avoit obtenu de la cour de Rome un jugement qui avoit déclaré ſon mariage bon & valable avec le duc Charles IV. ſans qu'il fût fait mention de la princeſſe de Cantecroix, que ce prince avoit épouſée depuis ſon mariage avec Nicole ; il avoit ceſſé de pourſuivre la diſſolution de ſon premier mariage, parce qu'il étoit mécontent de la princeſſe de Cantecroix, qui avoit eu, diſoit-on, quelques aventures, & parce qu'il fut touché des ſoins que la ducheſſe Nicole ſe donnoit pour ſa liberté : il lui avoit même remis toute ſon autorité dès l'an 1655.

Mort du premier préſident de Belliévre, petit-fils du chancelier de ce nom ; le cardinal Mazarin le regretta peu : c'étoit le ſeul homme du royaume avec lequel il gardât des meſures, l'eſtimant aſſez pour le craindre.

La reine Chriſtine fait aſſaſſiner Monaldeſchi, ſon grand écuyer le 10. novembre, dans la galerie des Cerfs à Fontainebleau : c'étoit à un ſecond voyage qu'elle fit en France ; elle en repartit bientôt après pour retourner à Rome, d'où la mort de Charles X. la rappella en Suéde en 1660. elle y trouva les eſprits mal diſpoſés, & revint à Rome pour la troiſieme fois, où elle mourut en 1689. à l'âge de ſoixante-trois ans.

1658.

Cette année n'offre que des victoires, qui furent un grand acheminement à la paix. Les Eſpagnols étoient convenus dès 1656. avec Cromwel d'attaquer Calais par armes communes ; que cette place reſteroit aux Anglois, &

qu'en attendant qu'elle fût prise, on leur donneroit Dunkerque en nantissement : ce traité n'ayant pas eu d'exécution, le cardinal profita de la circonstance, & fit le sien avec Cromwel, suivant le modele de celui des Espagnols, pour leur enlever Dunkerque. M. de Turenne gagne la bataille des Dunes le 4. juin, contre le prince de Condé & Dom Juan qui étoient accourus pour secourir Dunkerque, où commandoit le marquis de Leyde : cette ville, bloquée par mer par les Anglois, se rendit le 23. juin ; le roi y entra le 26. & fit remettre la place aux Anglois, suivant le traité conclu avec Cromwel. Ce fut lors de cette bataille, que le grand Condé dit au jeune duc de Glocester : *N'avez-vous jamais vu perdre une bataille ? Eh bien, vous l'allez voir* : ce prince n'avoit pas été le maître de la disposition de ses troupes. M. de Turenne, poursuivant ses conquêtes, prit Bergues-Saint-Vinox le 2. juillet, Furnes le 3. Dixmude le 7. (Bussi dit le 3.) Oudenarde le 9. septembre, Menin le 17. Il bat le prince de Ligne le 19. prend Ipres le 24. Le maréchal de la Ferté prend Gravelines le 30. août.

Le roi étoit tombé malade à Calais, & avoit couru grand risque de la vie. Un médecin d'Abbeville nommé du Saussoi, qui fut appellé, eut grande contestation avec Vallot, premier médecin, & guérit le roi avec du vin émétique, peu connu alors. Ligue appellée la ligue du Rhin, qui fut signée avec le roi entre plusieurs électeurs & princes de l'Empire, après l'élection de l'empereur, en présence du maréchal de Gramont & de Lionne, pour le maintien de la paix d'Allemagne : ce fut le prince de Furstemberg, si connu par son dévouement à la France, qui eut le plus de part à cette ligue. Louis XIV. avoit été proposé pour succéder à l'Empire. Les électeurs font signer au nouvel empereur Léopold, fils de Ferdinand III, une capitulation par laquelle, en-

tr'autres engagemens, il s'oblige à ne donner aucuns ſecours, directement ni indirectement, aux ennemis de la France, ſoit comme empereur, ſoit comme archiduc d'Autriche, ſe ſoumettant à tout ce qui a été réglé à Munſter.

En Italie, le duc de Modene avoit pris des quartiers d'hiver dans les états du duc de Mantoue, qui s'étoit déclaré pour les Eſpagnols, malgré tout ce qu'il devoit à la France : on lui accorde la neutralité qu'il demandoit. Le marquis de Ville prend la ville de Trin le 21. juillet ; Mortare ſe rend le 25. août au duc de Modene & au duc de Navailles. Mort du duc de Modene le 14. octobre.

La ducheſſe de Savoie, ſœur de Louis XIII. profite des propoſitions que l'Eſpagne lui faiſoit, pour ménager le mariage de la princeſſe Marguerite ſa fille avec le roi, à qui l'Eſpagne ne vouloit point donner l'Infante. Le cardinal Mazarin de ſon côté, fortifia les eſpérances de la ducheſſe de Savoie, pour donner de la jalouſie à l'Eſpagne : & en effet le roi ſe rendit à Lyon, où il arriva le 28. novembre, pour y voir la princeſſe Marguerite que la ducheſſe de Savoie y amena avec le duc ſon fils. Cette ruſe du cardinal lui réuſſit, & Pimentel arriva ſur le champ pour faire des propoſitions de mariage de la part de l'Eſpagne ; la reine n'en fit point un ſecret à la ducheſſe de Savoie, qu'elle renvoya avec la promeſſe, ſi le mariage de l'Infante manquoit, de conclure celui de la princeſſe ſa fille. Marguerite épouſa depuis Rainuce Farneſe II. duc de Parme. Les Portugais manquent de prendre Badajos, & Dom Louis de Haro eſt contraint de lever le ſiége d'Evas, où il fut défait à la journée de Villaviciosa par les Portugais, qui le forcerent dans ſes lignes, ſecondés du comte de Schomberg. Mort d'Olivier Cromwel, cet homme, dit Pope, condamné à une renommée éternelle ; il mourut

le 13. septembre, âgé de cinquante-cinq ans, & ne jouit que neuf ans de la suprême puissance, sans jamais avoir osé prendre le titre de roi qui lui fut offert : ce fut donc là le fruit d'avoir fait mourir son roi, en renversant toutes les loix de son pays ! Il fut enterré dans le tombeau des rois d'Angleterre : son fils Richard, homme de peu de mérite, lui succéda dans le Protectorat, mais il abdiqua quelques mois après, & vécut encore plus de cinquante ans en simple particulier. Le corps de Cromwel fut déterré, & Charles II. remonta sur le trône en 1660.

1659.

Traité de paix conclu le 7. novembre, entre le roi de France & le roi d'Espagne, par le cardinal Mazarin & Dom Louis de Haro, plénipotentiaires de ces deux puissances, dans l'isle des Faisans, sur la riviere de Bidassoa, après vingt-quatre conférences, dont la premiere avoit commencé le 13. août ; en sorte qu'en moins de trois mois deux hommes seuls parvinrent à faire une paix que tous les ministres de l'Europe n'avoient pu conclure à Munster en bien des années, & si encore, le cardinal Mazarin disoit que ce traité auroit été plutôt terminé, sans les longueurs qu'y apporta Dom Louis, qui n'étoit pas instruit à fond des affaires étrangeres. Le traité des Pyrénées contient cent vingt-quatre articles ; les principaux sont, le mariage du roi avec l'infante Marie-Thérese, qui eut une dot de cinq cens mille écus, sous la condition de la renonciation à la succession d'Espagne ; condition qui fut dès-lors reconnue inutile par Dom Louis de Haro & par Philippe IV. lui-même, qui dit, *Esto es una patarata.* Le rétablissement de M. le prince fit grande difficulté, & le cardinal Mazarin ne le passa que par l'insinuation que lui

fit Dom Louis, que ſi le roi n'y conſentoit pas, l'Eſpagne procureroit au prince de Condé des établiſſemens dans les Pays-bas, qui auroient donné bien de l'embarras : le cardinal en tira encore un autre avantage, ce fut la ville d'Avennes pour la France, & la reſtitution de Juliers à l'électeur Palatin. Ce miniſtre promettoit par un autre article, de ne point donner de ſecours au roi de Portugal, ce qui ne fut pas trop bien exécuté : on convint auſſi de la liberté & du rétabliſſement du duc de Lorraine. Il y eut quantité de places rendues de part & d'autre. Le roi ne garda du côté des Pyrénées, que Perpignan, le Rouſſillon & le Conflans : du côté des Pays-bas, le roi gagna beaucoup ; le roi d'Eſpagne renonça à ſes prétentions ſur l'Alſace, & céda la plus grande partie de l'Artois. Charles II. s'étoit tranſporté à Fontarabie, eſpérant pouvoir engager les deux puiſſances à concourir à ſon rétabliſſement ; mais l'ombre de Cromwel épouvantoit encore : le cardinal Mazarin pria ce prince de ne le point voir, & il ne fut fait aucune mention de lui dans le traité. Saint-Evremond s'aviſa, dans une lettre écrite à M. de Créqui, de tourner le traité & le cardinal en ridicule. Mais ſi Saint-Evremont a été un bel eſprit, comme on l'a prétendu, il étoit mauvais politique, de l'aveu de tout le monde : cette lettre cauſa ſa diſgrace, & l'obligea de ſe retirer en Angleterre où il mourut : s'il eût été mieux inſtruit, il auroit ſu que le mariage du roi avec l'Infante n'étoit pas l'ouvrage d'un jour, ni l'idée d'un premier moment, mais le fruit des réflexions du cardinal Mazarin, qui montra bien que l'art de lire dans l'avenir n'étoit pas une chimere pour les hommes vraiment politiques. Cet habile miniſtre, dès l'an 1645. c'eſt-à-dire quatorze ans auparavant, méditoit cette alliance, non-ſeulement pour faire céder alors au roi ce qu'il obtint par la paix de Munſter, mais pour lui

acquérir des droits bien plus importans encore, tels que ceux de la ſucceſſion à la couronne d'Eſpagne ; c'eſt ainſi qu'il s'en expliqua dans ſes lettres aux miniſtres du roi à Munſter : » Si le roi très-chrétien pou» voit avoir les Pays-bas & la Franche-Comté en dot » en épouſant l'Infante d'Eſpagne, alors nous aurions » tout le ſolide, car nous pourrions aſpirer à la ſuc» ceſſion d'Eſpagne, quelque renonciation que l'on fît » faire à l'Infante ; & ce ne ſeroit pas une attente fort » éloignée, puiſqu'il n'y a que la vie du prince ſon » frere qui l'en pût exclure «. N'étoit-ce pas là lire dans l'avenir ?

Synode national, tenu à Loudun par les Proteſtans ; ils en tenoient un tous les trois ans, & le roi leur donnoit pour cela ſeize mille francs : lorſque trois ans après ils voulurent ſe raſſembler, le cardinal Mazarin leur fit entendre qu'ils devoient ſe contenter de leurs ſynodes provinciaux, & en effet il n'y a pas eu de ſynode national depuis celui de Loudun.

Charles Guſtave eſt forcé, après bien des déſavantages, à faire ſa paix avec les Hollandois, qui l'obligerent encore à ſe réconcilier avec le roi de Dannemarc : il en mourut de chagrin l'année d'après.

1660.

Mort de Gaſton à Blois le 2. février, âgé de cinquante-deux ans ; il avoit eu de ſon premier mariage avec la ducheſſe de Montpenſier, une fille appellée *Mademoiſelle*, celle qui manqua tant de mariages, & dont nous avons des Mémoires. Il eut de ſa ſeconde femme Marguerite de Lorraine, ſœur de Charles IV. trois princeſſes qui furent mariées ; la premiere à Coſme III. grand duc de Toſcane ; la deuxieme à Louis-

Joſeph, duc de Guiſe, & la troiſieme à Charles-Emanuel II. duc de Savoie. Ce prince *entra*, diſoit le cardinal de Retz, *dans toutes les affaires, parce qu'il n'avoit pas la force de réſiſter à ceux qui l'y entraînoient, & il en ſortit toujours avec honte, parce qu'il n'avoit pas le courage de les ſoutenir.* M. de Chavigni écrivoit au cardinal de Richelieu, que la peur étoit un excellent orateur, pour perſuader à ce prince ce qu'on vouloit de lui. » En effet, dit Montreſor, Gaſton n'a» voit de crainte que pour ſa perſonne, c'eſt la ſeule » qui m'a paru qu'il ait eue tout le tems que je l'ai » ſervi, ne lui en ayant jamais vu pour aucun des » ſiens, en quelques périls qu'ils fuſſent expoſés pour » lui «. Voiture & Vaugelas eurent des charges dans ſa maiſon. En attendant que le roi d'Eſpagne amenât l'Infante ſur la frontiere, le roi paſſa par la Provence, & fit conſtruire une citadelle à Marſeille, pour punir la ville de ſa déſobéiſſance au duc de Mercœur ſon gouverneur. Le roi fit auſſi démolir les fortifications d'Orange, dont il s'empara ſur le jeune prince d'Orange alors mineur, & qu'il ne lui rendit qu'à la paix de Nimégue.

M. de Turenne fut fait maréchal général le 6. avril, pour le diſtinguer des autres maréchaux de France; le maréchal de Biron & M. de Leſdiguieres avoient eu le même honneur, que le comte d'Harcourt ne put obtenir. Il faut remarquer que dans les proviſions de la charge de maréchal général, le commandement ſur les maréchaux de France n'y eſt pas ſpécifié. Nous avons vu M. le maréchal de Villars obtenir le même grade en 1733. & M. le comte de Saxe en 1747.

Le roi Charles II. eſt rétabli ſur le trône d'Angleterre par les ſoins du général Monk; il fit ſon entrée à Londres le 8. juin. En paſſant par la Hollande, il avoit fait révoquer la déclaration que Cromwel avoit

fait rendre contre le prince d'Orange : on fait tous les dangers qu'avoit courus ce prince pourſuivi par Cromwel, rien n'a l'air plus romaneſque, ſur-tout le chêne célebre qui lui ſervit de retraite. Halley, illuſtre aſtronome d'Oxford, a immortaliſé ce chêne, en donnant ſon nom à une conſtellation qu'il appella le *Chêne royal* ; elle étoit compoſée de pluſieurs étoiles que cet aſtronome avoit obſervées dans l'hémiſphere auſtral, & qui, par leur poſition, avoient échappé à Tycho.

Ce fut cette même année que Charles II. fonda par lettres patentes la Société royale de Londres : les ouvrages qu'elle donne au public ſe nomment *Tranſactions philoſophiques*. Il fit revivre auſſi un réglement ſur le commerce, qui a pour titre *Acte de navigation* ; c'étoit l'ouvrage de Cromwel, que l'on avoit aboli à ſa mort, en haine de ſa perſonne. Charles II. ne ſe ſouvint gueres, lorſqu'il fut roi, de ceux qui avoient aidé à ſon rétabliſſement, & ne ſachant comme il pourroit récompenſer chacun d'eux, il prit le parti de les oublier tous. Il avoit des maîtreſſes, dit le duc de Buckingham, qui avoient elles-mêmes d'autres amans, ſans qu'il s'en mît en peine, & il y avoit autant de pareſſe que d'amour dans le tems qu'il leur donnoit. Enfin, croyant imiter la galanterie de la cour de Louis XIV. il n'avoit introduit dans la ſienne que le libertinage. Caractere manqué, & qui portant la frivolité juſques dans la religion, a laiſſé douter juſqu'au dernier moment de ſa vie s'il mouroit catholique ou Anglican.

Le roi épouſe l'Infante à S. Jean-de-Luz le 9. juin. Leurs majeſtés firent leur entrée dans Paris le 26. août, dans le plus grand appareil & avec la plus grande magnificence que l'on eût encore vue. Ce fut à cette occaſion que fut bâtie la porte S. Antoine. Les miniſtres étrangers ne ſe trouverent point à l'entrée du roi & de la reine, parce que M. Fabert avoit fait décider que les maréchaux de France auroient le pas ſur eux.

Mort de Charles Guſtave, roi de Suede, âgé de trente-ſept ans. Traité d'Oliva le 3. mai, entre Charles XI. ſon ſucceſſeur, qui n'avoit alors que quatre ans, & la Pologne. Caſimir renonce enfin à ſes juſtes prétentions ſur la Suéde, qui abandonna ce qui lui reſtoit de ſes conquêtes ſur la Pologne. Le royaume de Dannemarc déclaré héréditaire en faveur du brave Frédéric. Ce fut l'effet des diviſions entre la nobleſſe d'une part, & le clergé joint au peuple, de l'autre. Fatigués des entrepriſes continuelles de la nobleſſe, ils déférerent à leur roi une puiſſance illimitée en renonçant à leurs priviléges, & ſouſcrivirent une charte qui rendoit la couronne héréditaire même aux filles.

Le roi envoie du ſecours en Candie aux Vénitiens.

1661.

Traité conclu à Vincennes le dernier février, neuf jours avant la mort du cardinal entre le cardinal Mazarin, au nom du roi, & le duc Charles de Lorraine. Ce traité étoit un peu plus favorable à ce prince que celui des Pyrénées : il y fut arrêté que les fortifications de Nanci ſeroient démolies; que le roi retiendroit Moyenvic, le comté de Clermont, Stenai & Jametz; que le duc rentreroit dans le duché de Bar, dont il feroit hommage, à la réſerve de Sirk & de quelques autres villages; que le roi ſeroit mis en poſſeſſion de Sarbourg & de Phalſbourg, & qu'il ſeroit maître des poſtes néceſſaires pour conſerver une communication libre de Metz en Alſace.

Le cardinal Mazarin meurt à Vincennes le 9. mars, âgé de cinquante-neuf ans; il laiſſa pour héritier de ſon nom & de ſes biens, le marquis de la Meilleraie, qui épouſa Hortence Mancini ſa niéce, & prit le titre de duc de Mazarin. Il laiſſa quatre autres niéces Mancini, & un neveu du même nom : ce dernier fut duc

de Nevers. Olimpe Mancini épousa le comte de Soissons, colonel général des Suisses, mort en 1673. qui eut pour successeur dans cette charge M. le duc du Maine, âgé de 41 ans, & fut surintendante de la maison de la reine; elle a été la mere du prince Eugêne, mort en 1636. (On est étonné de voir le nom de Soissons porté par des princes de la maison de Savoie, c'est que la sœur & héritiere du comte de Soissons, tué à Sedan, sans laisser d'enfans, avoit épousé un prince de Carignan.) Laure Mancini épousa le duc de Vendôme, qui depuis fut cardinal : Marie, celle que le roi avoit aimée, épousa le connétable Colonne, & Marie-Anne le duc de Bouillon. Nous avons vu les mariages de ses deux autres niéces qui se nommoient Martinozzi.

Par rapport à M. le duc de Nevers, il faut remarquer que le cardinal Mazarin ayant acquis le duché de Nivernois, mourut avant que les lettres d'érection en duché-pairie fussent enregistrées; que son neveu le duc de Nevers obtint des lettres de confirmation de ce duché-pairie en 1676. sur lesquelles il y eut des lettres de surannation en 1692. qu'il mourut en 1707. sans les avoir fait enregistrer; & qu'enfin le duc de Nevers son fils a obtenu en 1720., non pas de nouvelles lettres d'érection, comme l'a écrit le pere Simplicien, mais la confirmation des lettres patentes de 1676. sur lesquelles il y avoit eu un *soit montré*, qui empêchoit la surannation. A la vérité ce *soit montré* s'étoit égaré, mais on en retrouva la minute dans le bureau de M. de la Vrilliere, & c'avoit été par ignorance de ce fait, que le pere de M. le duc de Nevers avoit pris en 1692. des lettres de surannation dont il n'avoit pas besoin. M. le duc de Nevers ne prit cependant son rang au parlement que du jour de sa réception, conformément à la disposition de l'édit de 1711.

Le cardinal Mazarin étoit aussi doux que le cardinal

de Richelieu étoit violent : un de ſes plus grands talents fut de bien connoître les hommes. Le caractere de ſa politique étoit plutôt la fineſſe & la patience que la force : oppoſé à Dom Louis de Haro, comme Richelieu l'avoit été au duc d'Olivarès, après être parvenu, au milieu des troubles civils de la France, à déterminer toute l'Allemagne à nous céder de gré ce que ſon prédéceſſeur lui avoit enlevé par la guerre, il ſut tirer un avantage encore plus précieux de l'opiniâtreté que l'Eſpagne fit voir alors, & après lui avoir donné le tems de s'épuiſer, il l'amena enfin à la concluſion de ce célebre mariage, qui acquit au roi des droits légitimes & vainement conteſtés ſur une des plus puiſſantes monarchies de l'Univers. Ce miniſtre penſoit que la force ne doit jamais être employée qu'au défaut des autres moyens, & ſon eſprit lui fourniſſoit le courage conforme aux circonſtances : hardi à Caſal, tranquille & agiſſant dans ſa retraite à Cologne, entreprenant lorſqu'il fallut faire arrêter les princes, mais inſenſible aux plaiſanteries de *la Fronde ;* mépriſant les bravades du coadjuteur, & écoutant les murmures de la populace, comme on écoute du rivage le bruit des flots de la mer. Il y avoit dans le cardinal de Richelieu quelque choſe de plus grand, de plus vaſte & de moins concerté, & dans le cardinal Mazarin, plus d'adreſſe, plus de meſure & moins d'écarts ; on haïſſoit l'un, & on ſe moquoit de l'autre, mais tous deux furent les maîtres de l'Etat.

Il n'y avoit encore de bibliothéque publique dans l'Univerſité que celle de Saint-Victor, qui fut ouverte dès 1652. lorſque le cardinal Mazarin donna la ſienne au collége de ſon nom.

Dom Louis de Haro ſuivit de près le cardinal Mazarin, & il mourut le 17. novembre ſuivant. Il avoit ſuccédé dans le miniſtere ſous Philippe IV. au comte

duc d'Olivarès : le duc de Lerme avoit eu la même place sous Philippe III. ainsi que le cardinal Espinosa ; le cardinal Granvelle & le duc d'Albe sous Philippe II. & le même duc d'Albe sous Charles-Quint ; ainsi que le pere de Granvelle.

Monsieur épouse le premier avril Henriette d'Angleterre, sœur de Charles II.

Le roi fait arrêter à Nantes le 5. septembre M. Fouquet, surintendant des finances ; qui s'étoit défait, fort imprudemment ; quelque tems auparavant, de sa charge de procureur général du parlement de Paris. De tant d'amis de sa fortune, Pelisson fut presque le seul qui lui resta fidele : il fut condamné par des commissaires le 20. décembre 1664. à un bannissement perpétuel, qui, par des considérations d'état, fut changé en une prison pareillement perpétuelle ; ce fut dans la citadelle de Pignerol qu'il fut enfermé ; & il y mourut en 1680. âgé de 69 ans. M. d'Ormesson résista avec fermeté aux ministres qui vouloient le faire périr ; M. Fouquet, pere du surintendant, s'étoit fait le même honneur dans de pareilles circonstances. M. Fouquet eut pour défenseur le Vayer de Boutigni ; qui composa à cette occasion un traité sur la peine du péculat. M. Colbert, ami de madame de Chevreuse, qui lui servit beaucoup à déterminer la reine mere à abandonner M. Fouquet, succéda au surintendant dans la seule qualité de contrôlleur général, & la charge de surintendant fut supprimée ; il eut les bâtimens à la place de Ratabon, & il entra au conseil ; il acheta aussi la charge de secrétaire d'état de la maison du roi de M. Dupleffis Guenegaud ; qui, ayant été compris dans la chambre de justice alors établie contre tous ceux qui avoient eu quelque part aux finances, y fut dépouillé de la plus grande partie de son bien, & obligé de vendre sa charge : ses grandes alliances n'empêcherent pas sa disgrace ; fils

d'un tréſorier de l'épargne, & lui-même l'ayant été avant d'être ſecrétaire d'état, il avoit épouſé la fille du maréchal de Praſlin, & avoit pour mere une Courtenai. La fortune de M. Colbert n'étoit pas l'affaire d'un jour, & l'on doit compter parmi les ſervices du cardinal Mazarin, celui d'avoir tellement préparé ſur la fin de ſa vie la confiance du roi pour M. Colbert, qu'elle ſe trouva toute établie quand le cardinal mourut. Le Tellier & Lionne partagerent avec lui la confiance du roi : ce dernier, neveu de M. Servien, & qui avoit été connu du cardinal Mazarin, lorſqu'il négocioit à Parme pour le roi, avoit été ſecrétaire des commandemens de la reine, & n'avoit point de charge alors, mais il étoit miniſtre d'état, & avoit la commiſſion de la marine, qu'il vendit depuis à M. Colbert ; il avoit de plus tout le ſecret & le détail des affaires étrangeres, dont M. de Brienne ne faiſoit que ſigner les expéditions. M. de Brienne donna ſa démiſſion en 1663. & M. de Lionne mourut en 1671. revêtu de la charge de ſecrétaire d'état, que lui vendit M. de Brienne en ſe retirant de la cour par le regret de la mort de ſa femme, fille de M. de Chavigni. M. de Louvois avoit la ſurvivance de M. le Tellier ſon pere, qui ſe démit en 1666. mais qui conſerva toujours ſa place au conſeil, & qui ſuccéda en 1677. à M. d'Aligre dans la dignité de chancelier.

Ici commence un regne nouveau ſous le même prince. Louis XIV. prouva bien par l'attention ſuivie qu'il donna à ſes affaires depuis la mort du cardinal Mazarin, que la bonté ſeule de ſon cœur l'avoit empêché de les retirer de ſes mains, pour ne pas mortifier un miniſtre à qui il croyoit avoir de grandes obligations. Le roi lui avoit promis de donner le gouvernement de Bretagne au duc de Mazarin ; mais la reine qui le poſſédoit, ne voulut pas donner ſa démiſſion, & ſa réſiſtance dégagea le roi d'une parole qu'il ne ſe ſoucioit pas de tenir.

Le baron de Batteville, ambaſſadeur d'Eſpagne, par une prétention chimérique ſur la préſéance, inſulte à Londres le 10 octobre le comte d'Eſtrades, ambaſſadeur du roi, à l'entrée du comte de Brahé, ambaſſadeur extraordinaire de Suéde : la réparation fut égale à l'offenſe. Batteville qui avoit déjà laiſſé voir ſes mauvaiſes diſpoſitions à l'égard de la France lors de l'échange des ratifications du traité des Pyrenées, fut révoqué de ſon emploi, & le 24 mars de l'année ſuivante le marquis de la Fuentes, ambaſſadeur extraordinaire d'Eſpagne, fit en préſence de tous les miniſtres étrangers une déclaration au roi, par laquelle il aſſure ſa majeſté *que le roi ſon maître a envoyé ſes ordres à tous ſes ambaſſadeurs & miniſtres, afin qu'ils s'abſtiennent & ne concourent point avec les miniſtres & ambaſſadeurs de ſa majeſté* : cette déclaration faite, le roi dit, adreſſant la parole aux miniſtres étrangers : *vous avez oui la déclaration que l'ambaſſadeur d'Eſpagne m'a faite, je vous prie de l'écrire à vos maîtres, afin qu'ils ſachent que le roi Catholique a donné ordre à tous ſes ambaſſadeurs de céder le rang aux miens en toute occaſion.* (Traité de Léonard.) En conſéquence, en l'année 1669. la Fuentes s'étant trouvé à Veniſe dans l'égliſe des Jéſuites avec l'ambaſſadeur de France, il prit la place au-deſſous de lui : ce fut à l'occaſion de la déclaration du marquis de la Fuentes, que l'ambaſſadeur d'Hollande qui étoit à Paris, dit : » Je ſavois bien que les princes Catholiques envoyoient des ambaſſades d'obédience au pape, » mais je n'avois pas encore vu qu'un prince en envoyât » à un autre prince. « M. de Brienne dans ſes mémoires ſoupçonne Charles II. roi d'Angleterre de n'avoir pas empêché, comme il l'auroit pu, l'inſulte du baron de Batteville, croyant que dans la vue qu'il avoit d'épouſer l'infante de Portugal, il étoit de ſon intérêt que la France & l'Eſpagne ſe brouillaſſent.

Naiſſance de Monſieur le Dauphin (Monſeigneur) à Fontainebleau le premier novembre ; il eut pour gouverneur M. le duc de Montauſier, pour précepteur le préſident de Périgni mort en 1670, auquel ſuccéda M. Boſſuet, évêque de Meaux, dont la Bruyere a dit, *parlons d'avance le langage de la poſtérité, un Pere de l'Egliſe*, & pour lecteur M. de Cordemoi, le célebre hiſtoriographe. Madame de Montauſier a la charge de gouvernante des enfans de France, qu'elle céda à madame la Maréchale de la Mothe, lorſqu'en 1664. elle fut faite dame d'honneur de la reine. Madame de Ventadour, fille de la maréchale de la Mothe, a été la gouvernante de Louis XV. Chambre de juſtice établie le 28 décembre. Fêtes à Fontainebleau, où la cour ſe reſſent de la galanterie du ſouverain. Lulli eſt fait ſurintendant de la muſique. La charge de colonel général de l'infanterie eſt ſupprimée à la mort du duc d'Epernon II. du nom, en conſéquence, les meſtres de camp des régimens d'infanterie prennent la qualité de colonel : le duc d'Orléans, régent du royaume, fit revivre cette charge en faveur de M. le duc de Chartres, qui la remit au roi après la mort de ſon pere. Le maréchal de Gramont prend le titre de colonel des gardes, ſuivant l'ordonnance du 28 juillet, & arbore le drapeau blanc à ſes armes, comme avoit fait le colonel général.

Les Hollandois s'étoient emparés du Bréſil & des établiſſemens des Portugais aux Indes orientales, pendant que le Portugal étoit ſous la domination de l'Eſpagne. Lors de la révolution de 1640. le nouveau roi de Portugal rechercha l'amitié des Hollandois, qui, malgré les traités, continuerent ſourdement à lui faire la guerre. La cour de Liſbonne ſongea alors ſérieuſement à ſa défenſe, & reprit le Bréſil en 1657. cette guerre finit par le traité conclu à la Haye le 6. août de cette an-

née, par lequel la Hollande renonce à ſes prétentions ſur le Bréſil.

1662.

Promotion de chevaliers de l'ordre : le maréchal de Fabert refuſa l'honneur d'y être compris, en diſant qu'il ne vouloit point faire de fauſſes preuves de nobleſſe : il eſt vrai qu'il étoit fils d'un libraire de Metz : c'étoit à lui que le cardinal Mazarin propoſoit de lui ſervir d'eſpion dans l'armée ; Fabert lui répondit : » Un grand » miniſtre comme vous doit avoir toutes ſortes de gens » à ſon ſervice ; les uns doivent le ſervir par leurs » bras, les autres par les rapports qu'ils lui font, trou» vez bon que je ſois dans la claſſe des premiers. « Traité de Montmartre du 6. février, par lequel Charles IV, duc de Lorraine, fait le roi héritier de ſes états, & promet, pour ſureté de l'exécution, de lui remettre la ville de Marſal, à condition que tous les héritiers du duc Charles ſeroient déclarés princes du ſang de France. Le parlement vérifia ce traité, avec la clauſe qu'il n'auroit lieu que quand tous ceux qui y avoient intérêt y auroient ſigné : cette clauſe fit que le traité fut ſans exécution. Qui auroit dit à Charles IV. que le don qu'il faiſoit alors de la Lorraine ſous des conditions illuſoires, ſe réaliſeroit ſous Louis XV. qui en deviendroit un jour le ſouverain par le conſentement de toute l'Europe ?

Le roi fait un nouveau traité de ligue défenſive avec la Hollande, pour ſe préparer aux deſſeins qu'il avoit ſur les Pays-bas Eſpagnols. Le duc de Créqui, ambaſſadeur du roi, eſt inſulté à Rome le 20 août par les Corſes, ſoldateſque dont la fonction principale eſt d'accompagner les Sbires aux exécutions de la juſtice ; le pape refuſe de lui en faire ſatisfaction. Le roi fait ſortir le

nonce des terres de France, ſe ſaiſit d'Avignon l'année d'après, & ſe prépare à faire marcher une armée en Italie. Alexandre VII. eſt forcé d'implorer ſa clémence; & en conſéquence du traité ſigné à Piſe en 1664. le cardinal Chigi, neveu du pape, vint faire excuſe au roi; les coupables furent punis, les Corſes bannis à perpétuité de l'état Eccléſiaſtique, & il fut élevé une pyramide vis-à-vis leur ancien corps-de-garde, avec une inſcription qui contenoit les articles de la ſatisfaction : cette pyramide dura tout le tems du pontificat d'Alexandre VII. Le roi voulut bien qu'elle fût abattue en 1667. lors de l'avénement de Clément IX. Avignon avoit été rendu à Alexandre VII. auſſi-tôt qu'il eut exécuté le traité de Piſe. Le roi ſe ſaiſit de cette même ville ſous le pape Innocent XI. & la rendit à Alexandre VIII.

Le comte d'Eſtrade négocie la reſtitution de Dunkerque avec le roi d'Angleterre Charles II. elle fut enfin rendue à la France moyennant cinq millions; on en prit poſſeſſion le 27 novembre, & le roi y fit ſon entrée le 2 décembre. Par le même traité, Mardik & tous les poſtes que les Anglois occupoient ſur les côtes de Flandres, furent remis au roi. Le parlement d'Angleterre fut bien mécontent de ce traité, & s'en prit à Clarendon, qui y avoit eu grande part, & qui auroit couru riſque de la vie s'il ne s'étoit ſauvé. Un Ecoſſois nommé Lockart, ambaſſadeur d'Angleterre en France ſous Cromwel, dont il avoit épouſé la niece, & qui le fut auſſi depuis ſous Charles II. diſoit qu'il n'étoit pas conſidéré en France en qualité d'ambaſſadeur du roi, comme il l'avoit été du tems de Cromwel; cela devoit être, parce qu'il y avoit bien de la différence entre celui qui obligea la France à prendre Dunkerque pour la lui remettre, & celui qui revendit cette place à la France quand il fut remonté ſur le trône.

Le roi donne un carouſel ſuperbe le 5 juin, dans la place qui eſt devant les Thuileries, & qui en a retenu le nom. Triple alliance entre la France, l'Angleterre & la Hollande.

La cour quitte Paris, & va s'établir à Saint-Germain.

1663.

Le roi marche en Lorraine, & envoie le maréchal de la Ferté inveſtir Marſal, ſoit faute d'exécution du traité de Montmartre, dont cependant il n'étoit plus queſtion, ſoit pour s'aſſurer du duc Charles, dont l'inconſtance n'étoit que trop connue. Ce prince ſigna un traité à Noméni, le premier ſeptembre, par lequel Marſal fut remiſe entre les mains du roi, & le reſte des états du duc de Lorraine lui fut rendu.

Le maréchal de Turenne, parent de la reine de Portugal, n'avoit pas ceſſé depuis la paix des Pyrénées, de repréſenter au roi combien il étoit utile de ſoutenir le Portugal contre l'Eſpagne; on continue d'y envoyer de l'argent, & on fait marcher des troupes qui ſervirent ſous le comte de Schomberg, ſans que la France parût y prendre part. M. de Schomberg, mandoit à M. de Turenne, que les Eſpagnols n'étoient jaloux que du titre de roi de Portugal, & que, ſi le roi vouloit ſe contenter du titre du roi du Bréſil, ils conſentiroient à la paix, en le laiſſant jouir en ſouverain de tout le royaume de Portugal. Alliance renouvellée à Paris avec les Suiſſes le 8 novembre. Etabliſſement de l'Académie des Inſcriptions & Belles-lettres, ainſi que de celle de Peinture & Sculpture. Il y en eut une de Peinture établie depuis à Rome en 1667. par M. Colbert, qui ſubſiſte aujourd'hui dans le même éclat.

Lettre qui sert autant à la gloire du roi & de M. Colbert, qu'à celle d'Isaac Vossius.

Quoique le roi ne soit pas votre souverain, il veut néanmoins être votre bienfaiteur, & m'a commandé de vous envoyer la lettre de change ci-jointe, comme une marque de son estime & un gage de sa protection : chacun sait que vous suivez dignement l'exemple du fameux Vossius votre pere, & qu'ayant reçu de lui un nom qu'il a rendu illustre par ses écrits, vous en conserverez la gloire par les vôtres : ces choses étant connues de sa majesté, elle se porte avec plaisir à gratifier votre mérite, & j'ai d'autant plus de joie qu'elle m'ait donné ordre de vous le faire savoir, que je puis me servir de cette occasion, pour vous assurer que je suis, Monsieur, votre très-humble & très-affectionné serviteur, COLBERT. *A Paris ce 21 juin* 1663.

Il y eut plusieurs gratifications pareilles accordées à différens savans de l'Europe. On juge aisément que les sciences & les arts n'étoient pas moins protégés dans le royaume. Croiroit-on que le roi seul entretient plus de savans que tous les souverains de l'Europe ensemble? Dix-neuf Professeurs royaux fondés au *collége royal*; cinq académies; instruction gratuite dans l'Université; la bibliothéque du roi & le cabinet des médailles, commis aux soins de quelques hommes distingués; journalistes, censeurs; logement dans le Louvre pour tous les illustres dans les arts.

Le beau siécle de Louis XIV. commence à se développer : on pourroit y appliquer ce que dit Velleius Paterculus du siécle d'Auguste : *Eminentia cujusque operis, artissimis temporum claustris circumdata* : les chefs-d'œuvre dans chaque genre y sont renfermés dans le cercle étroit de quelques années.

Erection de la terre de la Meilleraie en duché-pairie, en faveur de Charles de la Porte, ſeigneur de la Meilleraie, maréchal & grand maître de l'artillerie de France, petit-fils de François de la Porte, avocat au parlement. Le même jour ſon fils Armand-Charles de la Porte-Mazarini, mari d'Hortence Mancini, obtint des lettres d'érection de la terre de Rethelois en duché-pairie, ſous le nom de Mazarin. Le pere & le fils furent reçus le même jour, le pere dans celle de la Meilleraie, & le fils dans celle de Mazarin.

La baronnie de Saint-Aignan, qui avoit paſſé dans la maiſon de Beauvilliers en 1496. par mariage, eſt érigée en duché-pairie, en faveur de François de Beauvilliers. Son fils fut gouverneur des ducs de Bourgogne, d'Anjou & de Berri.

Le comté de Noailles érigé en duché-pairie.

Le marquiſat de Coiſlin, érigé en duché-pairie, éteint par la mort de l'évêque de Metz, arrivée en 1733.

L'enregiſtrement de toutes ces lettres fut fait en un lit de juſtice, en même tems que l'enregiſtrement de celles accordées dès 1648. l'effet de ces dernieres étant demeuré ſuſpendu par la difficulté que le parlement avoit faite juſques-là de les enregiſtrer, parce qu'elles avoient été données en minorité. Le roi confirme pareillement l'érection faite en 1661. de la terre de Randan en duché-pairie pour la marquiſe de Senecei qui avoit été ſa gouvernante, & dame d'honneur de la reine mere (de la maiſon de la Rochefoucauld) pour ſa fille veuve de Gaſton de Foix, comte de Flex, & pour ſes enfans. Gaſton de Foix ſon fils fut reçu duc & pair en 1664. & cette pairie a été éteinte par ſa mort en 1714.

Fameux duel des deux la Frette, Saint-Aignan & Argenlieu, contre Chalais, Noirmontier, d'Antin & Flamarens.

1664.

Expédition de Gigeri en Afrique : le roi voulant punir ces corſaires, y envoya le duc de Beaufort. On prit Gigeri le 22. juillet, après les avoir battus, mais la méſintelligence des chefs força à la retraite, & l'on fut obligé de ſe rembarquer le 30. octobre. Combat de Saint-Godard le premier août, où les Turcs furent défaits par les Allemans, que commandoit Montecuculli, ſecondé par ſix mille François, & par le prince Charles Léopold, neveu du duc de Lorraine. Coligni qui commandoit les François, ne ſe trouva pas à la bataille, où la Feuillade ſe diſtingua. Malgré cette victoire, l'empereur conſentit à une tréve de vingt ans avec Mahomet IV. conclue le 17. ſeptembre à Themeſwar, pour ſe mettre en état de s'oppoſer aux prétentions de la France. Entrepriſe du canal du Languedoc, pour la jonction des deux mers, par Riquet, dont il ne vit la perfection qu'en 1680. Ce projet avoit été formé ſous François I. & repris ſous Henri IV. mais l'exécution en étoit réſervée au regne de Louis XIV. Le Brun a le titre de premier peintre du roi.

La poſſeſſion de la côte de Guinée excite la guerre entre l'Angleterre & la Hollande.

1665.

Denis de Salo, conſeiller au parlement de Paris, donna la naiſſance au journal des ſavans, modele de tous les journaux littéraires qui ont paru depuis. Le roi fait bâtir l'Obſervatoire de Paris par les ſoins de M. Colbert. Bataille de Villaviciosa le 17. juin, où les Portugais furent vainqueurs des Eſpagnols. Le duc de Beaufort bat deux fois ſur mer les Corſaires d'Alger.

Malgré les offices du roi, l'Angleterre & la Hol-

lande entrent en guerre. Charles ne pouvoit oublier la conduite que cette république avoit tenue avec lui du tems de Cromwel. Le duc d'Yorck & le prince Robert battirent le 13. juin l'amiral d'Obdam, qui fut tué dans le combat; il eût voulu l'éviter, mais les ordres réitérés du penſionnaire de Witt, qui cherchoit à le perdre, le forcerent à accepter un combat, dont il prévoyoit l'événement. Le vice-amiral Tromp ſauva le reſte de la flotte. On diſoit alors que les Anglois n'avoient pas ſu profiter de leur victoire. L'évêque de Munſter excité par les Anglois, & plus encore par ſon génie belliqueux, prit parti contre les Hollandois : Louis XIV. leur donna du ſecours en conſéquence du traité de 1662. & fit armer une flotte commandée par le duc de Beaufort. Mort de Philippe IV. roi d'Eſpagne, le 17. ſeptembre.

Grands jours tenus en Auvergne contre les ſeigneurs & les juges, qui accabloient les vaſſaux & les juſticiables. Etabliſſement des compagnies des Indes occidentales, de diverſes manufactures de glaces, de points de France, de toiles, de tapiſſeries, &c. On commence à élever la façade du Louvre, ſur les deſſeins de Charles Perrault, quoique les amis de le Veau, premier architecte du roi, vouluſſent faire croire qu'il en étoit l'auteur; M. Colbert leur avoit auſſi aſſocié le fameux le Brun.

On avoit voulu faire rendre en 1662. une lettre à la jeune reine, écrite en Eſpagnol, par laquelle on cherchoit à lui donner de l'inquiétude ſur le compte du roi, dans la vue de nuire à une perſonne que le roi honoroit de ſa bienveillance : les auteurs de cette intrigue furent reconnus : le roi pardonna à Madame, le comte de Guiche fut exilé, de Vardes fut mis en priſon, où il demeura long-tems, & la comteſſe de Soiſſons fut envoyée dans le gouvernement de Champagne qu'avoit

ſon mari. De Vardes étoit le plus coupable de tous, non ſeulement il avoit compoſé la lettre que le comte de Guiche avoit traduite en Eſpagnol, mais il en avoit jetté le ſoupçon ſur la ducheſſe de Navailles, dame d'honneur de la reine : cette calomnie fit perdre au mari & à la femme leurs emplois. Le duc fut forcé de vendre ſa charge de lieutenant des chevaux-legers au duc de Chaulnes pour cinq cens mille francs, & ſon gouvernement du Havre au duc de Saint-Aignan pour trois cens mille francs. La ducheſſe fut auſſi obligée de ſe défaire de ſa charge de dame d'honneur en faveur de madame de Montauſier, pour cent cinquante mille livres : c'étoient les plus honnêtes gens de la cour.

Erection du duché-pairie de Choiſeuil en faveur du maréchal du Pleſſis-Praſlin : ce duché eſt éteint par la mort du duc de Choiſeuil, arrivée en 1705. qui n'a point laiſſé de poſtérité. Il a été recréé en 1758. en faveur de M. le comte de Stainville, miniſtre & ſecrétaire d'état de la guerre & de la marine.

Le marquiſat d'Iſles érigé en duché-pairie, ſous le nom d'Aumont.

Buſſi eſt mis à la Baſtille pour ſes *Amours des Gaules* : le lieutenant criminel Tardieu & ſa femme ſont aſſaſſinés dans leur maiſon par deux voleurs.

Etabliſſement d'une chaire de droit François dans l'Univerſité de Bourges.

1666.

Mort d'Anne d'Autriche, âgée de ſoixante & quatre ans, le 20. janvier : elle étoit fille de Philippe III. ſœur de Philippe IV. femme de Louis XIII. & mere de Louis XIV. Mort d'Armand, prince de Conti.

Revues à Compiégne, pour préparer les troupes aux opérations de l'année ſuivante. D'Artagnan eſt fait capitaine-lieutenant de la premiere compagnie des mouſquetaires, par la démiſſion du duc de Nevers. Le roi fait bâtir le port de Cette.

Il y a deux batailles ſanglantes données entre les Anglois & les Hollandois, l'une qui commença le 11. juin, & dura quatre jours; les Hollandois y eurent l'avantage: l'autre le 4. août, où les Hollandois furent battus. Le duc d'Albermale, connu auparavant ſous le nom de général Monk, & le prince Robert (de la maiſon Palatine, fils de Frédéric roi de Bohême, & qui mourut en 1682) commandoient la flotte Angloiſe, & Ruyter & Corneille Tromp celle des Hollandois. Le roi avoit déclaré la guerre aux Anglois en faveur des Hollandois; la méſintelligence entre les amiraux de ces derniers, ſoutenus chacun par un parti dans la république, fit grand tort aux Hollandois. Ruyter étoit appuyé par le penſionnaire de Witt, & Tromp par le prince d'Orange. On verra dans la ſuite comment ces deux factions penſerent perdre la république, & comme il en coûta la vie au Penſionnaire. La flotte commandée par le duc de Beaufort n'avoit pu joindre. Bernard Van-Galen, évêque de Munſter, fait ſa paix avec la Hollande.

Les François battent les Anglois le 20. avril, & les chaſſent de l'iſle de Saint-Chriſtophe.

La guerre eſt déclarée entre l'Angleterre & le Danemarc. Embraſement de la ville de Londres le 13. ſeptembre, il dura quatre jours. Premier établiſſement de l'académie des Sciences.

1667.

Cette année eſt une époque fameuſe pour tous les ſages réglemens du regne de Louis XIV. M. Colbert,

qui avoit rétabli les finances, porta ſes vues plus loin. Juſtice, commerce, marine, police, tout ſe reſſentit de l'eſprit d'ordre, qui a fait le principal caractere de ce miniſtre, & des vues ſupérieures dont il enviſageoit chaque partie du gouvernement : il forma à ce ſujet un conſeil, où toutes ces matieres ſeroient diſcutées, & d'où l'on vit ſortir tant de réglemens & tant de belles ordonnances, qui ſont aujourd'hui les fondemens les plus ſolides de notre gouvernement, & dont on ne s'eſt point écarté depuis. Les noms de ceux qui compoſerent ce conſeil doivent être conſervés : c'étoit M. le chancelier Seguier, M. le maréchal de Villeroi, pour qui avoit été créée la place de chef du conſeil, meſſieurs Colbert, d'Aligre, d'Ormeſſon, de Lezeau, de Machault, de Seve, Menardeau, de Morangis, Poncet, Boucherat, de la Marguerie, Puſſort, oncle de M. Colbert, Voiſin, Hotman & Marin. Les ſéances en commencerent le jeudi 28. octobre 1666. & continuerent toutes les ſemaines, quelquefois pluſieurs jours, juſqu'au 10. février de cette année.

Ordonnance civile du mois d'avril : le roi, pour la rédaction d'une ordonnance ſi importante, avoit jugé à propos de joindre aux commiſſaires nommés ci-deſſus, des commiſſaires du parlement, entr'autres, meſſieurs de Lamoignon, Talon & Bignon, qui mirent la derniere main à cet ouvrage.

Pendant que M. Colbert s'occupoit à rendre le royaume floriſſant, M. de Louvois ſongeoit à faire triompher les armes du roi, en faiſant valoir les droits acquis par la mort de Philippe IV. à la reine Marie-Thereſe ſa fille du premier lit, à l'excluſion de Charles II. fils du deuxieme lit : les droits de cette princeſſe étoient fondés ſur celui de dévolution, qui a lieu dans quelques provinces des Pays-bas, par lequel les enfans du ſecond lit ſont exclus de la ſucceſſion par les enfans du pre-

mier, ſans que les mâles du ſecond excluent les filles du premier. Le roi marche en Flandres, ayant ſous lui le maréchal de Turenne. La reine l'y ſuivit avec toute la cour. Il y avoit deux autres corps, commandés, l'un par le maréchal d'Aumont, l'autre par M. de Créqui. Cette campagne s'appelle la campagne de l'Iſle. Priſe de Charleroi par M. de Turenne le 2. juin; le maréchal d'Aumont prend Armentieres le 28. mai, Saint-Vinox le 6. juin, & Furnes le 12. Le roi prend Ath le 16. & Tournai le 24. Douai & le fort de Scarpe le 6. juillet. Le maréchal d'Aumont prend Courtrai le 18. & Oudenarde le 31. Le roi prend l'Iſle en neuf jours le 27. août, où il s'expoſa aſſez pour que M. de Turenne le menaçât de ſe retirer, s'il ne ſe ménageoit pas davantage. Le comte de Marſin & le prince de Ligne, qui venoient au ſecours, ſont battus par meſſieurs de Créqui & de Bellefons le 31. Le maréchal de Gramont monta la tranchée à ce ſiége à la tête du régiment des Gardes, quoique M. de Turenne, dont il étoit l'ancien, commandât l'armée. M. de Turenne prend Aloſt le 12. ſeptembre. Le roi créa cette année le grade de brigadier pour la cavalerie, & l'année d'après pour l'infanterie & pour les dragons.

Erection de la ſeigneurie de Vaujour en duché-pairie, ſous le titre de la Valliere, en faveur de Louiſe-Françoiſe de la Valliere, & de Marie-Anne (depuis princeſſe de Conti) fille naturelle du roi. Madame la princeſſe de Conti fit don de ce duché, avec le conſentement du roi en 1688. au marquis de la Valliere ſon couſin germain, lequel obtint de nouvelles lettres d'érection en duché-pairie en 1723. enregiſtrées la même année.

M. de la Feuillade épouſe l'héritiere du duché de Rouanois, & eſt fait duc & pair. Rouanois avoit été érigé en duché-pairie dès 1579. en faveur d'Artus de

Gouffier, mais les lettres ne furent point enregistrées, non plus que celles qu'obtinrent depuis Claude & Louis de Gouffier.

Paix de Breda, dont le roi de Suede fut le médiateur, signée à Breda le 31. juillet : il y eut trois actes ou instrumens séparés, le premier entre la France & l'Angleterre, où le comte d'Estrades & Courtin convinrent que tout ce qui s'étoit pris de part & d'autre seroit rendu ; le second entre l'Angleterre & le Danemarc, & le troisieme entre l'Angleterre & la Hollande : dans ce dernier, il faut remarquer que le droit du pavillon fut conservé à l'Angleterre : pendant les pourparlers de cette paix, les Hollandois étoient venus brûler les vaisseaux Anglois qui étoient dans la Tamise. Alphonse VI. roi de Portugal, indigne également de la couronne & de sa femme, est obligé de céder l'une & l'autre à Dom Pedre son frere : cette princesse, nommée mademoiselle d'Aumale, étoit fille du duc de Nemours, que le duc de Beaufort son beau-frere avoit tué en combat singulier en 1652. Sa sœur avoit eu à peu près la même aventure qu'elle, car son mariage avec le prince de Lorraine fut cassé ; & elle épousa le duc de Savoie, Charles Emmanuel, veuf d'une fille de Gaston ; Dom Pedre ne prit que le titre de régent, tant que vécut son frere, & le roi d'Espagne Charles II. las d'une guerre qui duroit depuis vingt-huit ans, conclut enfin, le 13. février de l'année suivante, la paix avec ce prince, & reconnut la couronne de Portugal libre & indépendante de celle de Castille.

1668.

Conquête de la Franche-Comté en hiver, en moins d'un mois, par le roi en personne : il avoit sous lui le prince de Condé, que M. de Louvois, dit-on, fit pré-

férer à M. de Turenne. M. le Prince prit Beſançon en deux jours le 7. février, tandis que M. de Luxembourg prenoit Salin ; Dole ſe rendit au roi le 14. & Grai le 19. L'académie Françoiſe eut l'honneur, pour la premiere fois, de complimenter le roi ſur cette conquête.

Traité de triple alliance entre l'Angleterre, la Suéde & la Hollande, du 28. janvier. La jalouſie que Louis XIV. commençoit de donner à l'Europe, forma cette alliance. Le chevalier Temple, miniſtre de Charles II. roi d'Angleterre, perſuada à Jean de Witt, penſionnaire de la Hollande, de ſe détacher de la France ; ce dernier eut tout lieu de s'en repentir. Le comte Dhona agiſſoit pour la Suéde. Toutes ces confédérations hâterent la paix ſignée à Aix-la-Chapelle le 2. mai entre la France & l'Eſpagne. Les conquêtes que le roi avoit faites dans les Pays-bas lui reſterent ; ſavoir, Charleroi, Binch, Ath, Douai, le Fort de Scarpe, l'Iſle, Oudenarde, Armentieres, Courtrai, Bergues, Furnes, avec leurs bailliages, &c. On rendit la Franche-Comté, contre l'avis de M. de Turenne : M. de Croiſſi, frere de M. Colbert, fut négociateur de cette paix de la part du roi. M. de Montauſier eſt fait gouverneur de M. le Dauphin.

Le roi fait ôter des regiſtres du parlement tout ce qui s'y étoit paſſé depuis l'année 1647. juſqu'en l'année 1652. Abjuration de M. de Turenne le 23. octobre : il commençoit depuis long-tems à entrevoir la vérité, mais il tenoit encore à l'erreur par les préjugés de l'éducation, & par l'attachement qu'il portoit à madame de Turenne ſa femme, fille du duc de la Force, calviniſte de bonne foi. Sa mort arrivée en 1668. & les inſtructions de M. de Meaux acheverent de décider M. de Turenne : ce fut pour lui qu'il compoſa ſon livre de *l'Expoſition de la foi* ; ouvrage raiſonnable & ſolide, que les Proteſtans laiſſerent ſans réplique, & qui juſti-

lie ſur-tout l'Egliſe Romaine des ſuperſtitions ridicules qu'on lui impute. Il y eut cette année trois maréchaux de France, M. de Créqui, M. de Bellefons, & M. d'Humieres.

Création d'un conſeil ſouverain à Tournai, que le roi érigea en parlement en 1686. cette ville ayant été rendue en 1713. le parlement fut transféré à Douai.

1669.

Edit du 21. janvier, qui ſupprime les chambres de l'Edit dans tous les parlemens du royaume: elles avoient été établies par l'édit de Nantes en faveur des Proteſtans. Ces chambres diſtribuées dans les parlemens du royaume, étoient mi-parties; mais dans le parlement de Paris, où la chambre de l'Edit devoit être de ſix conſeillers réformés & de dix catholiques, on n'y laiſſa qu'un ſeul réformé, & les cinq autres furent diſtribués dans les enquêtes, ſans pouvoir monter à la grand-chambre: la chambre n'en avoit pas moins conſervé le nom de chambre de l'*Edit*, quoiqu'il n'y eût qu'un ſeul réformé, pour faire ſouvenir qu'elle avoit été créée en leur faveur.

Troubles au ſujet du formulaire, par la diſtinction du fait & du droit dans l'affaire de Janſénius; la paix de Clément IX. les fit ceſſer.

Priſe de Candie par les Turcs le 16. ſeptembre; le ſecours que meſſieurs de Beaufort & de Navailles y amenerent de France, avoit retardé de plus de trois mois la priſe de cette place. M. de Beaufort périt à une ſortie le 25. juin, ſans que l'on ait pu retrouver ſon corps. Il ne faut pas omettre que le duc de Rouanois, depuis maréchal de la Feuillade, avoit mené au ſecours de cette place, dès l'année précédente, quatre ou cinq cens ſoldats, & y avoit été accompagné par deux cens gentilshommes des meilleures maiſons du royaume.

Michel Koribut Wieſnowiski, du ſang des Jagellons, mais ſans nul mérite, eſt élu roi de Pologne le 19. juin, après l'abdication de Caſimir, malgré la concurrence du duc de Neubourg, du prince Charles de Lorraine, & du prince de Condé. Caſimir qui avoit perdu la reine Marie ſa femme, de la maiſon de Gonzague, par laquelle il étoit gouverné, ſe retira en France, où le roi lui donna l'abbaye de Saint Germain des Prez; avec lui s'éteignit la branche Suédoiſe qui régnoit en Pologne depuis Sigiſmond ſon grand-pere. Il mourut à Nevers en 1672. dans l'abbaye de Saint Martin, ordre de Sainte Geneviéve, & ſon corps fut transféré dans la ſuite en Pologne. Un autre Caſimir, auſſi roi de Pologne, fit tout le contraire de ce qu'avoit fait celui-ci, & quitta, l'an 1036. l'ordre de Cluni, où il s'étoit fait moine, pour remonter ſur le trône.

On accorde à M. de Guiſe la permiſſion d'avoir un carreau à la meſſe du roi, comme monſieur ſon pere l'avoit eu : le roi donne au duc de Vermandois, ſon fils naturel, la charge d'amiral, que l'on fit revivre pour lui. Grand mouvement dans les charges de la cour. Le comte de Lude a la charge de grand maître de l'artillerie, ſur la démiſſion du duc de Mazarin : le duc de Treſmes a celle de premier gentilhomme de la chambre, ſur la démiſſion du comte du Lude, & M. de Lanſun celle de capitaine des gardes, vacante par la démiſſion du duc de Treſmes.

Création de la charge de grand maître de la garderobe pour le marquis de Guitry. Le marquis de Soyecourt eſt grand veneur, par la démiſſion du chevalier de Rohan : le duc d'Aumont eſt premier gentilhomme de la chambre, par la démiſſion du duc de Mortemart, qui lui ſuccede dans le gouvernement de Paris; & le marquis de Rochefort eſt capitaine des gardes, ſur la démiſſion du duc d'Aumont.

Edit du roi, portant que le commerce de mer ne dérogera point à la nobleſſe. S'il eſt vrai que le commerce ſoit le plus sûr moyen d'augmenter le nombre des citoyens dans un royaume; s'il eſt vrai que le commerce remplace les mines d'or & d'argent que la nature nous a refuſées; s'il eſt vrai que la guerre ſe faſſe aujourd'hui plutôt par l'oppoſition de richeſſe de nation à nation, qu'en oppoſant homme à homme; s'il eſt vrai enfin que l'on ne puiſſe trop honorer une profeſſion qui a continuellement l'Univers pour champ de ſes opérations, & qui ſuppoſe dans ceux qui l'exercent ces reſſources ſubites de génie dont une nation ſent tout à coup augmenter ſon crédit aux dépens de ſes voiſins; combien doit-on s'étonner que l'on ait été ſi long-tems à donner une pareille loi, & encore plus, que cette même loi n'ait pu vaincre juſqu'à préſent le préjugé de la vanité? On verra que l'auteur de l'*Eſprit des loix*, qui ne s'étoit pas aſſez expliqué à ce ſujet, (Liv. 20. ch. 19.) a mieux développé ſa penſée dans une nouvelle édition. On en étoit à cet endroit de mon édition (1756.) quand la mort nous l'a enlevé: la perte de cet homme illuſtre cauſe les regrets de tous les vrais citoyens & la douleur de tous ceux qui l'ont connu: que doit-ce être de ſes amis?

M. de Lyonne donna le 19. novembre une audience à Surenne à l'envoyé Turc, & il y eut uſage du *cavé*, ce mot eſt répété deux fois dans la gazette d'alors, pour ſignifier du *café*, qui étoit fort nouveau en France. (*le Bœuf*)

1670.

Le marquis de Martel force les Algériens à conclure la paix le 26. janvier.

Le duc de Lorraine, qui ne ceſſoit de lier de nouvelles intrigues, eſt dépouillé de tous ſes états par le

maréchal de Créqui, qui ne lui laisse qu'un pays ouvert & sans défense. On lui prend Epinal le 24. septembre, Chatté le 6. octobre, & Longwi : ce prince se retire à Cologne. Le roi apprend par M. de Pompone, qui avoit remplacé le comte d'Estrades dans l'ambassade de Hollande, la ligue que les Hollandois avoient faite avec l'empereur & le roi d'Espagne ; & dans le dessein qu'il a de punir cette république, il songe à s'assurer du roi d'Angleterre. La duchesse d'Orléans, sœur de ce prince, fut chargée de cette négociation, dont Monsieur n'eut aucune connoissance, & dont elle avoit même voulu exclure M. de Louvois ; & pour rendre son voyage en Angleterre moins suspect, le roi parut aller visiter ses conquêtes des Pays-bas, & y mena toute la cour. M. de Lausun, pour qui la charge de colonel général des dragons avoit été créée deux ans auparavant, commandoit l'escorte du roi, composée de sa maison & de sa gendarmerie. La duchesse d'Orléans prit le prétexte du voisinage pour passer la mer & aller voir le roi son frere, qu'elle parvint à détacher de la triple alliance. Bien des raisons l'y engageoient ; ses vaisseaux brûlés dans la Tamise, tandis que la paix se négocioit à Breda, entre lui & les Hollandois ; l'édit perpétuel contre l'élection d'un stathouder, & plus que tout cela, l'idée de se rendre plus absolu chez lui par son alliance avec la France. La duchesse d'Orléans y laissa madame de Porstmouth, qui servit bien la France, & qui eut depuis du même roi le duc de Richemont. Cette princesse repassa la mer le 12. juin, elle ne jouit pas long-tems du succès de son voyage, & mourut en moins de huit heures à Saint Cloud le 30. du même mois, âgée de vingt-six ans : elle avoit reçu la vie dans un camp au milieu des guerres civiles, & elle la perdit tout à coup au milieu d'une cour brillante dont elle faisoit les délices.

» Madame avoit l'esprit solide & délicat, du bon

» sens, connoiſſant les choſes fines : l'ame grande & » juſte, éclairée ſur ce qu'il faudroit faire, mais quelque» fois ne le faiſant pas, ou par une pareſſe naturelle, » ou par une certaine hauteur d'ame qui ſe reſſentoit de » ſon origine, & lui faiſoit enviſager ſon devoir comme » une baſſeſſe. Elle mêloit, dans toute ſa converſation, » une douceur qu'on ne trouvoit pas dans les autres » perſonnes royales : on eût dit qu'elle s'approprioit les » cœurs, au lieu de les laiſſer en commun ; pour ce je » ne ſais quoi tant rebattu, qui fait que l'on plaît, les » délicats convenoient que chez les autres il étoit copié, » qu'il n'étoit original qu'en Madame. (*M. S. de* » *Coſn.*)

M. de Turenne, qui avoit eu le ſecret de la négociation d'Angleterre, avoit eu la foibleſſe de le confier ; mais ſi ſa faute fut grande, la franchiſe avec laquelle il en fit l'aveu au roi, eſt bien digne de ce grand homme. Ce même M. de Turenne avoit été retenu dans le parti des princes en 1650, par l'amour qu'il avoit pris pour madame de Longueville : cette paſſion ne fait jamais faire de fautes médiocres aux grands hommes.

Ordonnance criminelle du mois d'août.

1671.

Le roi engage le roi de Suéde Charles XI. à renoncer à la triple alliance, où la régence de Suéde l'avoit fait entrer pendant ſa minorité, & le détermine à rompre les engagemens qu'il avoit pris avec l'Eſpagne. Il regagne auſſi l'empereur, aſſez occupé chez lui par les troubles de Hongrie, & qui ne prévoyant pas la rapidité des ſuccès de Louis XIV. n'étoit pas fâché de voir humilier l'orgueil des Hollandois. M. de Furſtemberg, évêque de Straſbourg, négocia auſſi avec l'électeur de Cologne qu'il gouvernoit, & le flattant de lui faire

rendre Rhimberg, que les Hollandois lui avoient pris, il lui fit ſigner un traité, par lequel il livroit Nuits & Keiſervert, dont le roi avoit beſoin pour établir des magaſins ſur le bas Rhin. L'évêque de Munſter avoit pris le même parti. Il reſtoit l'Eſpagne, gouvernée alors par la reine régente; le marquis de Villars notre ambaſſadeur, ne put jamais venir à bout de la détacher des Hollandois, malgré les diviſions de dom Jean & d'elle, qui la rendoient moins abſolue, & quelque crainte qu'on pût lui inſpirer de ſe voir enlever ce qui lui reſtoit dans les Pays-bas.

L'empereur fait de ſanglantes exécutions en Hongrie, où la nobleſſe ſouffroit impatiemment la dureté du gouvernement Autrichien, qui vouloit rendre ce royaume héréditaire. Cette guerre fut bien utile au roi pendant tout le cours de ſon regne, par la diverſion qu'elle entretint en ſa faveur.

Monſieur ſe remarie le 16. novembre à Châlons, à la princeſſe Charlotte-Iſabelle, fille de Charles-Louis électeur Palatin, celui qui par la paix de Munſter avoit été rétabli dans l'électorat, dont Frédéric ſon pere avoit été dépoſſédé lors de ſon entrepriſe ſur la Bohême. Cette princeſſe morte en 1722. laiſſa deux enfans, l'un Philippe, régent ſous Louis XV, mort en 1723. & l'autre la ducheſſe de Lorraine, morte en 1745.

Etabliſſement de l'académie d'architecture. Commencement des Invalides, par les ſoins de M. de Louvois. Le roi, par un édit de 1674. y annexa les penſions que l'on faiſoit aux oblats: ces oblats ſont anciens dans l'Egliſe, c'étoit des moines lais que le roi mettoit dans chaque abbaye de ſa nomination, pour y être nourris & entretenus; & ces oblats, pour l'ordinaire, étoient des ſoldats eſtropiés. Cet entretien fut converti en penſions que payoient les abbayes, & ces penſions, comme

il vient d'être dit, furent appliquées à l'hôtel des Invalides.

Départ de madame la Princeſſe pour Châteauroux, le jour des Cendres, 11. février, où elle mourut en 1694.

M. de Lauſun eſt mis en priſon à Pignerol, d'où il ne ſortit qu'en 1681. c'étoit ce même homme qui étoit près d'épouſer mademoiſelle de Montpenſier un an auparavant, & à qui le roi avoit offert, lors de la rupture du mariage, de le faire maréchal de France, honneur qu'il refuſa aſſez légérement, ſous prétexte qu'il ne l'avoit point encore mérité. Sa charge de capitaine des gardes fut donnée à M. de Luxembourg, & ſon gouvernement de Berri à M. de Marſillac, malgré ſa réſiſtance à l'accepter, en diſant au roi, que n'étant point l'ami de M. de Lauſun, il ſe faiſoit une peine de profiter de ſa dépouille; belle parole & de grande inſtruction! Mort de M. de Lionne. M. de Pomponne, qui étoit ambaſſadeur en Suéde, en fut rappellé pour occuper ſa place. M. de Berni, fils de Lionne, achete la charge de maître de la garderobe quatre cens cinquante mille livres.

Cette année eſt une époque curieuſe par rapport aux troupes Suiſſes, & nous donne occaſion de diſtinguer deux tems ſur leur ſervice en France, l'un depuis 1477, qu'ils ne ſervoient que le tems de la guerre où ils étoient employés; l'autre depuis cette année 1671. juſqu'à préſent, que leur ſervice devint ſtable en paix comme en guerre.

1672.

Déclaration de guerre par la France & l'Angleterre à la Hollande, du même jour 7. Avril.

Conquête de la Hollande, qui s'attira tous ſes malheurs par la conduite peu meſurée de ſes ambaſſadeurs dans toutes les cours de l'Europe, & ſur-tout de Van

Buningen en France, par l'inſolence des gazetiers de ce pays, & par les médailles qu'elle fit frapper. Les maréchaux de Bellefons, de Créqui & d'Humieres ſe retirerent pour ne point ſervir ſous M. de Turenne, que le roi avoit fait maréchal général dès l'année 1660. Le roi avoit trois corps d'armées : il en commandoit un, ayant ſous lui M. de Turenne : le prince de Condé commandoit l'autre, & le comte de Chamilli le troiſiéme. Celui-ci ſe ſaiſit de Maſeic le 15. mai. Orſoi ſe rend au roi le 3. juin, pendant que M. de Turenne prenoit Burich : M. le Prince prend Veſel le 4. Rhimberg ſe rend au roi le 6. Emeric à M. le Prince le 7. ainſi que Rées à M. de Turenne. Le penſionnaire Jean de Witt, l'homme qui connoiſſoit le mieux les intérêts de ſa république, ne fit point de difficulté de dire, en apprenant la réduction de Rhimberg, que le roi de France pouvoit dès-lors ſe vanter d'avoir la moitié de la Hollande ſous ſa domination. M. de Beauviré prend Doëtekum le 8. le duc de Luxembourg, général des troupes de Munſter, prend Grool le 9. Fameux paſſage du Rhin vers Thouluis le 12. le premier qui paſſa à la nage fut le comte de Guiche à la tête des cuiraſſiers, commandés par le comte de Revel : le jeune duc de Longueville qui avoit paſſé le Rhin, fut tué par ſon imprudence, à l'âge de vingt-quatre ans, & fut cauſe d'une bleſſure que M. le prince de Condé reçut à la main : il alloit être élu roi de Pologne. M. de Turenne prend le commandement de l'armée du prince de Condé, il ſe rend maître d'Arnheim le 15. & le 19. du fort de Skenk, que les Hollandois n'avoient pris ſur les Eſpagnols en 1636. qu'après neuf mois de ſiége. Utrecht ſe ſoumet au roi le 20. il prend Doëſbourg le 21. L'évêque de Munſter prend Deventer le même jour, & Zuvol le 22. Monſieur prend Zutphen le 25. Nimégue ſe rend le 9. juillet à M. de Turenne, Coëverden le 12. à l'évêque de

Munſter, Naerden fut pris le même jour par le marquis de Rochefort; on a dit que s'il n'avoit pas négligé de s'emparer de Muyden, c'étoit fait d'Amſterdam, & par conſéquent de toute la Hollande. Grave ſe rend le 14. au comte de Chamilli; M. de Turenne prend le fort de Crevecœur le 19. juillet, & l'Iſle & la ville de Bomel le 26. ſeptembre: & tout de ſuite, il ſort des terres de Hollande pour paſſer en Allemagne, où n'ayant que douze mille hommes, il contient l'électeur de Brandebourg, qui étoit entré dans la ligue contre la France, & qui avoit pris la route de Weſtphalie à la tête de vingt-cinq mille hommes. M. de Luxembourg fait lever le ſiége de Voerden au prince d'Orange le 12. octobre: cette action fut admirée des Hollandois mêmes. M. de Montal fait lever le ſiége de Charleroi au prince d'Orange le 22. décembre: le duc de Luxembourg, à la faveur des glaces, prend Bodegrave & Suaumerdam le 28. En un mot, en peu de mois les armées du roi traverſerent trois rivieres, prirent les trois provinces de Gueldres, d'Utrecht & d'Overiſſel, & plus de quarante villes fortifiées. Cette campagne, qui fit l'admiration de toute l'Europe, obtiendroit à peine créance aujourd'hui, ſi la campagne de 1745. ne nous avoit fait voir que rien n'eſt impoſſible aux François, quand ils ont leur maître à leur tête.

La guerre eût fini au bout de trois mois, ſi l'on avoit ſuivi l'avis de M. de Pomponne, qui vouloit que l'on ſe contentât des avantages propoſés par les Hollandois, & que l'on ſe rejettât ſur les Pays-bas catholiques, pour punir le roi d'Eſpagne de l'infraction qu'il avoit faite au dernier traité d'Aix-la-Chapelle, en ſecourant les Hollandois. Mais l'avis de M. de Louvois l'emporta ſur cet article, ainſi que ſur l'avis de M. de Turenne, qui vouloit que le roi fît démolir les places à meſure qu'il s'en emparoit, par la difficulté de les pouvoir gar-

der. Le maréchal du Pleſſis ne fit pas cette campagne à cauſe de ſon grand âge ; il dit au roi qu'il portoit envie à ſes enfans, qui avoient l'honneur de ſervir ſa majeſté, que pour lui il ſouhaitoit la mort, puiſqu'il n'étoit plus bon à rien : le roi l'embraſſa & lui dit : *M. le maréchal, on ne travaille que pour approcher de la réputation que vous avez acquiſe, il eſt agréable de ſe repoſer après tant de victoires.* M. de Vendôme eſt mortifié de n'être point employé, on avoit dit au roi qu'il négligeoit le ſervice. Il y avoit eu dès le 7. juin un combat naval donné proche de Soultſbaie, entre la flotte d'Angleterre & de France, ſous le commandement du duc d'Yorck & du comte d'Eſtrées, & celle de Hollande ſous Ruyter. Cette bataille, ſuivant Ruyter, fut la plus furieuſe qu'il eût vue, on s'attribua l'avantage de part & d'autre. Le danger imminent des Hollandois leur fit prendre le parti de déclarer le prince d'Orange ſtathouder, (grand éloge de la monarchie,) & de révoquer l'édit perpétuel que les deux freres Corneille & Jean de Witt, ennemis de cette maiſon, avoient fait rendre à la mort de Guillaume II. pour que cette charge fût ſupprimée. Le crédit du jeune prince d'Orange fut bientôt fatal aux deux freres ; on leur imputa les malheurs de la république, & ils furent maſſacrés par la populace le 22. août. La haine des deux freres pour la maiſon d'Orange venoit de plus loin. Guillaume II. pere de Guillaume III. d'accord avec le cardinal Mazarin, qui flattoit l'ambition de ce jeune prince, vouloit que la république, après la paix de Munſter, gardât des troupes ſur pied, ſans doute pour en faire uſage à ſon profit. Elle n'en voulut rien faire ; Guillaume fut aſſez hardi de faire arrêter ſix des députés qui alloient à la Haye, parmi leſquels étoit le pere des de Witt. Il fit plus, comme la grande réſiſtance venoit de la ville d'Amſterdam, qui ſoupçonnoit ce prince d'en vouloir à la liberté

le change aux ennemis jusqu'au dernier moment. Il est beau d'avoir fait servir une opération nécessaire, telle que le ravitaillement de Berg-op-zoom, que l'on avoit prise la campagne d'auparavant, à cacher un dessein plus grand encore, qui étoit la prise de Mastrich, de s'être porté sur l'Escaut pour achever plus sûrement de soumettre la Meuse, & d'avoir fait cesser tout-à-coup, par une exécution aussi hardie qu'imprévue, une guerre que l'animosité des ennemis sembloit devoir éterniser. On lira un jour le projet de cette ouverture de campagne, avec autant de curiosité, que l'on a lu l'instruction de M. de Louvois au maréchal d'Humieres pour la prise de Gand.

Déclaration de guerre de l'Espagne à la France, du 15. octobre, & de la France à l'Espagne du 20.

Les Hollandois & les Espagnols reprennent le 14. septembre Naerden, mal défendue par du Pas, dont cependant M. de Turenne faisoit cas; il fut dégradé, & racheta sa réputation aux dépens de sa vie au siége de Grave, où il fut tué l'année suivante. Bonn se rend à Montecuculli le 12. novembre: M. de Louvois impute à M. de Turenne les avantages remportés par les ennemis, quoique ce général eût fait tout ce qu'il pouvoit pour empêcher la jonction des Impériaux aux Hollandois. M. de Rochefort prend Tréves le 15. novembre. Le roi est obligé d'évacuer plusieurs villes conquises. Il y eut cette année trois combats de mer, l'un le 7. juin, le second le 14. & le troisiéme le 22. août, qui ne produisirent aucun événement. C'étoit le prince Robert qui commandoit la flotte Angloise à la place du duc d'Yorck, dont la religion commençoit déjà à être suspecte à l'Angleterre. Le comte d'Estrées commandoit toujours celles de France, & les Hollandois joignirent Tromp à Ruyter. (Madame de Sevigné disoit que depuis la bataille d'Actium, on ne voyoit pas que les combats de mer

eussent rien produit.) Dès le 28. mars, on avoit nommé des plénipotentiaires pour aller traiter la paix à Cologne. Le duc d'Yorck, veuf de mademoiselle Hidde, fille du comte de Clarendon, dont il avoit eu la princesse Marie, femme du prince d'Orange, & la princesse Anne (depuis reine d'Angleterre) épouse le 30. septembre Marie d'Est, fille du duc de Modene, & de Laure Martinozzi; (elle fut mere de Jacques III. né en 1688.) Edit du 10. février, par lequel le roi déclare que la régale s'étend sur tous les dioceses de son royaume, à l'exception de ceux qui en étoient exempts à titre onéreux. Deux évêques seuls dans le royaume refuserent de se soumettre à cet édit, c'étoient ceux d'Alet & de Pamiers, &, ce qu'on peut remarquer, c'est qu'après avoir refusé dans le tems de signer le formulaire, ils appellerent au pape de tout ce que le roi fit en faveur de la régale. On réforme la chambre des filles de la reine, qui n'eut plus dans la suite que des dames du palais.

Mort de Moliere: le théâtre fut fermé pendant quinze jours; il avoit ouvert son théâtre en 1659. au petit Bourbon, avec une troupe sous le nom de la troupe de Monsieur; il y eut alors à Paris trois troupes de comédiens, celle de l'hôtel de Bourgogne, celle du marais, & celle du petit Bourbon. Le roi ayant fait démolir en 1660. la salle du petit Bourbon, pour bâtir le grand portail du Louvre, donna la salle du palais royal à Moliere, dont la troupe prit en 1665. le titre de la troupe du roi. Il n'est pas étonnant que Moliere changeât la destinée des théâtres: après sa mort, arrivée le 17. février, le roi donna la salle du palais royal à Lulli; la troupe de Moliere, qui n'avoit plus de chef, se partagea dans la troupe de l'hôtel de Bourgogne & dans celle du marais; celle du marais vint s'établir dans le jeu de paume de la rue de Seine, ayant issue dans celle des fossés de

Neſle, (aujourd'hui *Mazarine*,) vis-à-vis de la rue Guénegaud, avec le titre de la troupe du roi, & enfin les deux troupes de l'hôtel de Bourgogne & du marais furent réunies en 1680. L'hôtel de Bourgogne demeuré vuide, fut occupé par les comédiens Italiens. L'ouverture du collége Mazarin en 1688. fit déloger les comédiens François, & en vertu & par arrêt du conſeil de la même année, ils furent établis dans la ſalle qu'ils occupent aujourd'hui, qui étoit le jeu de paume de l'Etoile.

1674.

La France va être abandonnée à ſes propres forces : les deux dernieres campagnes lui avoient ſuſcité des ennemis, & celle-ci lui enleve ſes alliés. Le roi d'Angleterre fait la paix le 19. février avec la Hollande, mais il refuſe à ſon parlement de ſe déclarer contre le roi. M. de Turenne avoit maintenu, par les opérations habiles de la derniere campagne, l'électeur de Cologne & l'évêque de Munſter dans notre alliance ; ils tenterent cette année quelques entrepriſes dans le pays de Groningue, mais ils furent bientôt rappellés par les irruptions que l'on fit dans leurs propres états, & ils s'accommoderent avec les Hollandois, qui rendirent Rhimberg à l'électeur de Cologne.

L'empereur fit enlever le 14. février à Cologne le prince Guillaume de Furſtemberg, frere de l'évêque de Straſbourg, & depuis évêque du même lieu, ſous le prétexte qu'il retenoit l'électeur de Cologne dans notre alliance : cet attentat commis dans une ville où ſe tenoit le congrès pour la paix, rompit toute négociation.

L'électeur Palatin, malgré les obligations qu'il avoit à la France, ſigne le 10. mars une ligue offenſive avec l'empereur. Conquête de la Franche-Comté, dont le roi

s'empare pour la seconde fois, & qui lui resta. Si le duc de Lorraine avoit été cru, il nous auroit prévenu de ce côté-là; mais l'empereur aima mieux se porter en Alsace, parce qu'il comptoit la conquérir pour lui. Le duc de Navailles prend Grai le 28. février, & Vesoul le 11. mars: Besançon se rend au roi le 15. mai, & Dole le 6. juin: Monsieur le dauphin vint à ce siége. Le parlement, qui étoit à Dole, fut transféré dans la suite à Besançon, ainsi que l'Université. M. de la Feuillade prend Salins le 22. Au retour de cette conquête, le parlement étant venu complimenter le roi, M. Talon, avocat général, fit une nouveauté, & après la harangue du premier président, au lieu de saluer simplement le roi en passant, il le harangua: les gens du roi se sont maintenus dans cette possession.

Le roi avoit trois armées, l'une en Allemagne, la deuxieme en Flandres & la troisieme en Roussillon.

En Allemagne, le vicomte de Turenne passa le Rhin à Philisbourg le 12. juin, & voulant combattre le duc de Lorraine & le comte de Caprara avant qu'ils eussent été joints par le duc de Bournonville, il les attaqua à Sintzeim, petite ville du Palatinat, entre Philisbourg & Hailbron, où il les battit le 16. juin: son armée étoit d'environ douze mille hommes, celle des ennemis d'autant, mais ils avoient l'avantage du terrein, & nos troupes étoient fatiguées d'une longue marche, ayant fait trente-cinq lieues en quatre jours. La retraite des ennemis au-delà du Nekre & du Mein, laissa le Palatinat à la merci des vainqueurs, qui étant fortifiés de quelques troupes, battirent l'arriere-garde ennemie à Ladembourg le 5. juillet, malgré la jonction du duc de Bournonville, & porterent par-tout le fer & la flamme, en représailles des cruautés qui avoient été exercées sur quelques-uns de nos soldats, qui s'étoient

écartés de l'armée. L'électeur Palatin, outré des malheurs de ſon pays, qu'il ne devoit imputer qu'à ſon infidélité, envoya un cartel à M. de Turenne ; ce général y répondit avec une modération qui fit honte à l'électeur de cette bravade, mais en même tems, il ne put s'empêcher de mander au roi, *que ces ravages refroidiſſoient bien plus ſes alliés, qu'ils ne les réchauffoient.*

L'électeur de Brandebourg, qui n'avoit plus à craindre pour la Weſtphalie, manqua au traité qu'il avoit fait l'année précédente avec M. de Turenne, & chercha à ſe joindre à l'armée impériale.

Le projet du duc de Lorraine étoit de chaſſer le vicomte de Turenne de l'Alſace, & de pénétrer tout de ſuite en Lorraine, quand l'électeur de Brandebourg auroit joint : il paſſa le Rhin en conſéquence à Spire & à Straſbourg qui manqua à la neutralité qu'elle avoit promiſe au roi : M. de Turenne, moins fort d'un tiers que les ennemis, jugea cependant qu'il falloit tout riſquer, ou que la France alloit être ouverte aux impériaux, il marcha avec ſon armée, qui n'étoit que de vingt-deux mille hommes, pour combattre celle des ennemis, qui étoit de quarante ; il les attaqua à Ensheim près de Straſbourg le 4. octobre, & il les battit une ſeconde fois ; Churchi (depuis Marlboroug) s'y diſtingua : M. de Boufflers eut grande part à cette journée. Ce n'étoit rien faire, la jonction de l'électeur de Brandebourg eût ôté à tout autre qu'à M. de Turenne l'eſpérance de ſauver l'Alſace : il profite de la néceſſité où avoient été les généraux ennemis de ſe répandre dans la haute Alſace, pour y faire ſubſiſter une armée de ſoixante mille hommes ; il feint de repaſſer en Lorraine, & il vient retomber tout-à-coup ſur Mulhauſen, où il battit un corps de ſix mille chevaux le 29. décembre : cette action mit le trouble dans l'armée ennemie, & la força

à demeurer ſur la défenſive. Les ſuccès de M. de Turenne reſſembloient à ſon caractere, ils étoient ſolides & ſans oſtentation ; ce n'étoit point des batailles rangées, qui ſouvent ne font que du bruit ſans produire aucun avantage, c'étoit des combats utiles qui ſauvoient ſon pays, & où la conduite du général ne mettoit rien au haſard. On peut dire de lui ce qu'on diſoit de Céſar, qu'il faiſoit la guerre comme il vouloit, & non comme il plaiſoit à la fortune.

En Flandres, ſe donna le 11. août la bataille de Senef, village entre Marimont & Nivelle : il y eut deux actions le même jour : M. le Prince avoit une armée de cinquante mille hommes contre une de près de quatre-vingt-dix mille, commandée par le prince d'Orange, ayant ſous lui le jeune duc de Lorraine, le comte de Souche, Monterei, le prince de Vaudemont & le comte de Valdec. L'objet de M. le Prince étoit d'empêcher le ſiége de Charleroi ; en effet il battit l'arriere-garde des ennemis à Senef, & cet avantage eût ſuffi à un autre général ; mais il ne s'en contenta pas, & il attaqua le reſte de l'armée du prince d'Orange, qui fit la faute de prêter le flanc à notre armée en décampant. La bataille fut ſanglante, ou plutôt ce fut l'aſſemblage de pluſieurs grands combats : ſuivant le rapport des curés, il y eut environ vingt-ſept mille corps d'enterrés dans un eſpace de deux lieues. Les généraux y firent des prodiges de valeur des deux côtés, & le champ de bataille nous reſta. Le prince d'Orange voulut ſe donner l'honneur de cette victoire, en faiſant le ſiége d'Oudenarde, qu'il fut obligé de lever le 21. ſeptembre, à l'approche du prince de Condé. Le général Rawenhaup prend Grave le 26. octobre : le prince d'Orange s'y étoit rendu pour en hâter le ſuccès : le marquis de Chamilli ſe ſignala dans la défenſe de cette place, qu'il ne

rendit qu'après quatre-vingt-treize jours. Il lui fallut deux ordres conſécutifs, quoique la garniſon fût réduite depuis long-tems à vivre de chair de cheval, & s'il avoit encore attendu vingt-quatre heures, la Meuſe qui déborda le lendemain, auroit forcé le prince d'Orange à lever le ſiége. Dinan eſt pris par le général Spork le 18. novembre. Les Eſpagnols & les Hollandois prennent Hui le 2. décembre. En Rouſſillon, le comte de Schomberg, ſi fameux par ſes exploits en Portugal, empêcha les projets des Eſpagnols ſur Perpignan.

Sur mer, l'amiral Tromp, après avoir fait une deſcente à Belliſle ſur les côtes de Bretagne, eſt obligé de ſe rembarquer le 28. juin, à l'arrivée de M. de Coetlogon, & l'amiral Ruyter ayant fait une deſcente au fort royal à la martinique, fut auſſi obligé de ſe rembarquer le 21. juillet, après avoir perdu douze cens hommes par le canon d'un vaiſſeau du roi, commandé par M. d'Amblimont. Les Meſſinois, fatigués de la dureté du gouvernement Eſpagnol, ſe ſoulevent : le chevalier de Valbelle leur amene du ſecours, ce qui fit une diverſion utile, parce que les Eſpagnols furent obligés de détacher des troupes de leur armée de Rouſſillon, pour en envoyer en Sicile.

Conjuration du chevalier de Rohan, qui devoit livrer Quillebeuf aux Hollandois, & faire révolter la Normandie : il eut le cou coupé le 28. novembre, ainſi que madame de Villiers : un des complices qui fut pendu, étoit un maître d'école nommé Vanden-Ende, dont le trop fameux Spinoſa avoit été le diſciple. On repréſenta devant le roi, quelques jours avant l'exécution, la tragédie de Cinna, pour exciter ſa clémence, mais ſes miniſtres lui firent ſentir la néceſſité d'un exemple, & le chevalier de Rohan fut livré au ſupplice que méritoit ſa folie. L'archevêché de Paris eſt érigé en du-

ché-pairie ; les lettres ne furent enregiſtrées qu'en 1690. en faveur de M. de Harlai & ſes ſucceſſeurs archevêques de Paris. On eſt ſurpris que l'évêque de Paris ne ſe ſoit pas trouvé un des pairs de France, & qu'aujourd'hui encore depuis l'érection du duché de Saint-Cloud en duché-pairie, il n'ait que le rang de ſa création, & ne faſſe point partie des anciens pairs : c'eſt que dans l'origine il n'avoit point de ſeigneurie qui relevât du roi.

Erection d'une académie à Soiſſons. Québec eſt érigé en évêché.

1675.

La campagne continuoit toujours en Alſace : la faute qu'avoient faite les ennemis de diviſer leurs troupes, leur fit prendre le parti de ſe reſſerrer. L'électeur de Brandebourg raſſembla l'armée de Colmar, dont le poſte ſembloit inattaquable : M. de Turenne s'avança ſur eux, & ayant feint de les attaquer par Colmar où ils avoient appuyé leur gauche, il ſe poſta ſur le Turkeim, où étoit leur droite, les y attaqua le 5. janvier, & après un ſanglant combat, les força non-ſeulement d'abandonner leur camp, mais de repaſſer le Rhin avec vingt mille hommes qui leur reſtoient de ſoixante mille, dont leur armée étoit compoſée en entrant en campagne. L'électeur de Brandebourg, le duc de Lorraine & le duc de Bournonville, rejetterent les uns ſur les autres la honte de cette campagne.

Les avantages remportés par M. de Turenne dans les quatre derniers combats, ſemblent n'être fondés que ſur les fautes des ennemis, dont ce général ſut profiter, & ce ſeroit un grand éloge pour tout autre capitaine ; mais ce qui le met hors de pair, c'eſt que ces fautes,

non-seulement il les avoit prévues, mais il y avoit amené les ennemis, comme par degrés, par les fausses apparences qu'il leur présentoit ; c'est ce qui est prouvé par une lettre qu'il avoit écrite au roi dès le 30. octobre de l'année précédente, où il exposoit les moyens qu'il devoit employer pour forcer les ennemis à repasser le Rhin. M. de Turenne revint à la cour, où le roi l'avoit mandé après le combat de Turkeim ; il laissa le commandement de son armée au marquis de Vaubrun, qui acheva de nétoyer l'Alsace, en se rendant maître de Dachstein le 29. janvier, de Molsheim & de Mutzig, qui étoient les seules places qui restoient aux confédérés, & en s'emparant de plusieurs autres places dans le Brisgaw, qui communiquoient aux deux côtés du Rhin, tandis que notre garnison de Philisbourg achevoit de ruiner le Palatinat.

Le seul désir de M. de Turenne, au milieu de toute sa gloire, étoit de se retirer : le roi ne l'en laissa pas le maître ; il le fit repartir le 11. mai pour s'opposer aux entreprises de Montecuculli, que la jalousie des confédérés avoit empêché de commander la derniere campagne. *Celle-ci*, dit le chevalier Folard, *fut le chef-d'œuvre du vicomte de Turenne & du comte de Montecuculli ; il n'y en a point de si belle dans l'antiquité, il n'y a que les experts dans le métier qui puissent en bien juger.* M. de Turenne assemble son armée à Schelestat, il s'avance à Benfeld, & delà vient camper le 27. mai au village d'Achenheim à une lieue de Strasbourg, pour maintenir cette ville dans la neutralité, & pour rompre le projet des ennemis de rentrer en Alsace : leurs mouvemens le déterminerent ensuite à faire passer le Rhin à son armée le 7. juin, & après avoir épuisé pendant deux mois tout ce que l'art de la guerre peut fournir de ressources pour les campemens, pour les marches &

pour les contremarches, il crut enfin avoir trouvé le moment d'attaquer Montecuculli avec avantage, lorſqu'un boulet de canon ôta la vie à ce grand homme le 27. juillet, près Salſbac; il étoit âgé de ſoixante-quatre ans & fut enterré à Saint Denis le 29. août. Le ſecret de cette journée, qui devoit être triomphante, périt avec lui: bien loin d'attaquer les ennemis, on ne ſongea plus qu'à ſe retirer: la diſpute pour le commandement entre le comte de Lorges & le marquis de Vaubrun, ajoutoit encore au malheur des circonſtances; enfin la belle retraite faite par le comte de Lorges parut une victoire dans la conſternation où étoit l'armée: Montecuculli le pourſuivit, & le premier août ſe donna le combat d'Altenheim, où le marquis de Vaubrun fut tué: l'avantage fut égal des deux côtés par le courage ſeul de nos troupes qui ſe placerent d'elles-mêmes: M. de Vendôme fut bleſſé à cette action; l'armée Françoiſe repaſſa le Rhin à Altenheim, & les ennemis à Straſbourg. M le Prince qui avoit pris le commandement de l'armée de M. de Turenne, fait lever le ſiége d'Haguenau à Montecuculli le 22 août, celui de Sayerne le 14 Septembre, & le force à repaſſer le Rhin: ce fut le dernier exploit de M. le Prince; la goutte, dont il étoit tourmenté, le força de ſe retirer. C'eſt une choſe digne de remarque, que cette année vit finir la carriere des trois plus grands généraux de l'Europe: M. de Turenne fut tué; M. le Prince ſe retira, & Montecuculli en fit de même, diſant qu'un homme qui avoit eu l'honneur de combattre contre Mahomet Coprogli, contre M. le Prince & contre M. de Turenne, ne devoit pas compromettre ſa gloire contre des gens qui ne faiſoient que commencer à commander des armées.

Dans les Pays-bas, le comte d'Eſtrades avoit mis garniſon Françoiſe le 27 mars dans la citadelle de Liége, dont les Impériaux vouloient s'emparer pour faciliter

aux Hollandois le ſiége de Maſtrich. Le Roi prit Dinan le 29 mai, ayant ſous lui le maréchal de Créqui, qui avoit enfin conſenti, ainſi que les maréchaux d'Humieres & de Bellefons, à céder à M. de Turenne. Le marquis de Rochefort prit Hui le 6 juin, & le duc d'Anguien prit Limbourg le 21, avant que le prince d'Orange, qui avoit eu la petite vérole eût pu y apporter du ſecours. Le maréchal de Créqui eſt battu à Conſarbrick le 11 d'août, en voulant jetter du ſecours dans Treves, aſſiégé par le prince de Lunebourg. Il n'eſt pas vrai, comme pluſieurs l'ont écrit, que le duc de Lorraine commandât l'armée des ennemis; il n'y étoit pas; le duc George-Guillaume de Brunſwick eut l'honneur de cette victoire, ainſi que le duc de Zeel, le duc de Holſtein & le général Chauvel. Ce fut à l'occaſion de cette défaite que M. le Prince dit, qu'il ne manquoit que cette diſgrace au maréchal de Créqui, pour le rendre un des plus grands généraux de l'Europe: en effet les deux campagnes de 1677 & 1678, firent voir les talens ſupérieurs de ce général, & effacerent l'affaire de Conſarbrick: il s'y étoit fait battre par ſon trop de mépris pour les ennemis, dont l'armée étoit le double de la ſienne, & pour n'avoir pas connu les gués qui étoient aux deux côtés du pont par où ils l'attaquerent: il eſt vrai que ſa cavalerie l'abandonna. Après cette défaite, M. de Créqui ſe jetta dans Treves, lui quatrieme, & y fut priſonnier, lorſque cette place capitula le 6 ſeptembre, par la trahiſon inſigne d'un nommé Boisjourdan, qui fit la capitulation à l'inſçu du maréchal. Boisjourdan qui s'étoit ſauvé fut arrêté, & eut la tête tranchée: ce miſérable avoit autrefois été condamné à mort pour un aſſaſſinat dans la forêt de Senlis, l'évêque de Munſter avoit obtenu ſa grace, & ſon grand-pere, ſous Charles IX, avoit livré la ville du Mans.

Le prince d'Orange aſſiégea Binch le dernier jour d'août, & s'en rendit maître en peu de jours. Le roi de Suéde entra en guerre cette année contre l'électeur de Brandebourg en faveur de la France : les Hollandois, les Eſpagnols & le Dannemarc ſe déclarerent auſſi-tôt contre lui. Cette guerre fut malheureuſe pour lui ; Vrangel, ſon général, l'y ſervit mal, & il perdit la Poméranie, mais le roi la lui fit rendre par le traité de Nimégue. Priſe de Bremerfurt en Allemagne, ſur la Suéde, le 29. octobre, par les troupes de Lunebourg, ſuivie de celle de Wolgaſt par l'électeur de Brandebourg le 10. novembre. Viſmar eſt rendu au roi de Dannemarc le 22. décembre. En Sicile, le marquis de Valavoir avoit fait entrer le 3. janvier un ſecours dans Meſſine : le 9. février, le duc de Vivonne & le ſieur du Queſne défirent la flotte Eſpagnole devant Meſſine : le 17. août M. de Vivonne prit Agouſta, mais on manqua Sarragouſſe & Catane, & le peu d'activité du général, jointe à l'indiſcipline des troupes, rétablit les affaires des Eſpagnols.

En Catalogne, le comte de Schomberg, après s'être rendu maître de Figueres, de Baſchara, & de quelques autres petites places, prit Bellegarde le 27. juillet, dont les Eſpagnols s'étoient emparés l'année d'auparavant, il fut fait maréchal de France, & le maréchal de Navailles alla le remplacer à la fin de la campagne.

Congrès de Nimégue, où le roi nomme pour ſes plénipotentiaires le maréchal d'Eſtrades, M. de Croiſſi, & le comte d'Avaux, neveu de celui qui avoit été plénipotentiaire à Munſter. Le roi fait huit maréchaux de France le 30. juillet, meſſieurs d'Eſtrades, le duc de Navailles, le comte de Schomberg, le duc de Duras, le duc de Vivonne, le duc de la Feuillade, le duc de Luxembourg, & le marquis de Rochefort. Il fut réglé qu'ils ne rouleroient plus enſemble, mais que le plus

ancien commandereit aux autres. Madame Cornuel disoit de cette promotion, *que c'étoit la monnoie de M. de Turenne.*

Mort du vieux duc Charles de Lorraine le 18. septembre, âgé de soixante & douze ans. Ce prince, né avec beaucoup de valeur & de grands talens pour la guerre, n'étoit cependant qu'un aventurier, qui eût pu faire fortune, s'il fût né sans biens, & qui ne sut jamais conserver ses états : il étoit en galanterie comme en guerre ; mari de la duchesse Nicole, il épousa la princesse de Cantecroix, sous le prétexte que son premier mariage étoit nul, mais la cour de Rome en jugea autrement. Il devint ensuite amoureux à Paris de Marianne Pajot, qu'il voulut épouser du vivant de la princesse de Cantecroix : le contrat en fut passé le 18. avril 1662. mais le roi qui ne vouloit pas que son ennemi même s'avilît, fit mettre Marianne dans un couvent, ainsi que la demoiselle de Saint-Remi, que Charles avoit voulu épouser depuis ; il devint amoureux en 1663. de la dame de Ludres, chanoinesse de Poussai, qu'il eût épousée, sans les oppositions de la princesse de Cantecroix. Cette princesse mourut en 1663. & il réhabilita son mariage avec elle avant sa mort : il en avoit eu M. de Vaudemont & la princesse de Lisle-bonne : enfin étant âgé de soixante-trois ans, il épousa en 1665. Marie-Louise d'Apremont, malgré l'opposition que madame de Ludres fit à ce mariage.

Son neveu Charles V. lui succéda dans ses états, où plutôt dans l'espérance de les recouvrer. L'empereur n'a point eu de plus grand général ni d'allié plus fidele : il lui fit épouser sa sœur Eléonore Marie, fille de l'empereur Ferdinand III. & reine douairiere de Pologne ; de ce mariage naquit le duc Léopold I. qui fut rétabli dans ses états à la paix de Riswick, & qui épousa la princesse d'Orléans, niece de Louis XIV. il

fut le pere de l'empereur François I. décédé en 1765. à qui par le traité de Vienne de 1735. les convenances générales de l'Europe ont fait tomber le grand duché de Toscane, qui faisoit le principal partage de la maison de Médicis, en échange permanent de la Lorraine, dont Louis XV. a été mis en possession, & qui a été réunie à la couronne, l'usufruit réservé au roi de Pologne Staniſlas, le pere de la reine. Ce traité s'étoit fait du vivant du grand duc, qui à sa mort ne laissoit point d'héritier, elle arriva deux ans après.

Nous dirons un mot de la Toscane. Jean Gaston de Médicis, grand duc de Toscane, mourut le 9. juillet 1737. il étoit le second fils de Cosme III. grand duc de Toscane, & de la princesse d'Orléans, fille de Gaston, qui quitta son mari, & vint mourir à Paris le 17. septembre 1721. il ne laissa point d'enfans; il y avoit deux cens trente-sept ans que la Toscane étoit sous la domination de la maison de Médicis. Alexandre de Médicis qui avoit épousé Marguerite d'Autriche, fille naturelle de Charles V. fut créé duc de Florence par ce prince en 1531. son cousin obtint depuis en 1569. le titre de grand Duc, que lui accorda le pape Pie V. & qui lui fut confirmé par l'empereur: après la mort de Jean Gaston dernier possesseur qui mourut sans enfans, le grand Duché, comme il vient d'être dit, passa à François I. empereur.

1676.

Le congrès de Nimégue n'empêcha pas la continuation de la guerre, elle fut sanglante sur mer, & nous y eûmes trois grands avantages. L'amiral Ruyter, parti des côtes de Hollande le 18. août 1675. pour secourir la flotte Espagnole, voulut s'opposer au secours que du

Queſne conduiſoit à Meſſine ; ce fut le premier combat, donné le 8. janvier ; il fut long, l'avantage nous demeura, & Meſſine fut ſecourue. La flotte Hollandoiſe avoit été ſi maltraitée, que Ruyter ne ſongea plus qu'à s'en retourner, mais ayant reçu des ordres contraires, il ſe donna un ſecond combat le 22. avril entre les mêmes généraux. Ruyter y perdit la vie, & le ſiége d'Agouſta qu'il avoit commencé fut levé. Les Hollandois perdirent dans Ruyter ce que nous avions perdu dans M. de Turenne, & le roi eut la généroſité de le plaindre. Enfin, dans le combat du 2. juin, le maréchal de Vivonne, qui avoit battu dès le 25. mars ſept mille Eſpagnols près Meſſine, acheva de détruire dans la Méditerranée la flotte Eſpagnole & Hollandoiſe, & prit la Scalette le 20. novembre. Les ſuccès furent différens dans la mer Baltique. L'amiral Tromp, joint aux Danois, battit les Suédois le 11 juin. Il y avoit eu deux autres actions entre les Danois ſeulement & les Suédois, le 4. & le 5. du même mois, ſur les côtes du Schonen, dont l'événement eſt reſté fort équivoque : les deux rois y combattoient.

Le roi de Dannemarc entre en Suéde, où il a de grands avantages. Sur terre le roi eut quatre armées : celle qu'il commandoit en Flandres, où il mena Monſieur, avec les maréchaux d'Humieres, de Schomberg, de la Feuillade & de Lorges. (Ce dernier fut fait alors capitaine des gardes à la mort du maréchal de Rochefort.) M. de Créqui commandoit un corps ſéparé. Il y en avoit une ſeconde en Allemagne ſous M. de Luxembourg : une autre entre Sambre & Meuſe, commandée par le maréchal de Rochefort, & la quatrieme en Rouſſillon ſous le maréchal de Navailles. Le roi fait ſauter la citadelle de Liége le 31. mars ; il prend Condé en perſonne le 26. avril. Monſieur prend Bouchain le

11. mai ; ce fut à ce siége que l'on manqua l'occasion de combattre le prince d'Orange, près de Valenciennes : le roi se rappelloit toujours ce moment avec regret : il avoit fait sa disposition, & témoignoit un désir extrême d'acquérir cette nouvelle gloire, mais il en fut empêché par les irrésolutions de ses généraux & de son ministre.

Aire prise le 31. juillet par le maréchal d'Humieres, tandis que le prince d'Orange assiégeoit Mastrich ; c'étoit le brave Calvo qui y commandoit dans l'absence du maréchal d'Estrades, qui étoit aux conférences de Nimégue. On n'a pas oublié ce que Calvo, Catalan de nation, dit aux ingénieurs qu'il avoit avec lui : *Messieurs, je n'entens rien à la défense d'une place ; tout ce que je sais ; c'est que je ne veux pas me rendre.* En effet, après un nombre infini d'actions pendant quarante jours entre les assiégeans & les assiégés, le prince d'Orange fut obligé de lever le siége le 27. août à l'approche de l'armée du maréchal de Schomberg : son désastre fut complet, car les bâtimens de transport où le prince avoit chargé son artillerie, ses vivres & tous les débris du siége, furent attaqués par le comte de Montal & le duc de Villeroi, qui firent remonter ces bâtimens par la Meuse pour les conduire à Mastrich.

Le jeune duc de Lorraine prit Philisbourg le 17. septembre : cette ville bloquée depuis six mois fut vaillamment défendue pendant soixante & dix jours de tranchée ouverte par du Fay. Ce fut la faute du maréchal de Rochefort, qui commandoit pendant l'hiver dans la Lorraine & les trois Evêchés, & qui, ayant laissé fortifier imprudemment aux ennemis le poste de Lauterbourg, rendit le secours de Philisbourg impossible ; cependant on s'en prit au maréchal de Luxembourg, qui commandoit l'armée. M. de Turenne regardoit Philisbourg comme la place la plus importante à conserver,

mais nous n'avions pas alors Straſbourg. A l'occaſion de la défenſe de Philiſbourg par du Fay, le roi diſoit qu'il y avoit quatre hommes que les ennemis reſpecteroient dans ſes places, Montal, Chamilli, Calvo & du Fay.

Traité conclu le 15. octobre entre le roi de Pologne Sobieski & les Turcs, par lequel tout ce que le feu roi Michel avoit cédé aux Turcs lui fut rendu, à l'exception de la ville de Caminiek. Le maréchal de Créqui s'empare de Bouillon le 30. octobre. M. de Luxembourg envoie un détachement qui s'empare de Montbelliard le 14. décembre; il étoit ſous Briſac, & ſa bonne contenance, jointe à la fidélité des Baſſois qui refuſerent des paſſages au duc de Lorraine, empêcha ce prince de paſſer le Rhin, & d'exécuter les projets qu'il avoit ſur la Lorraine & ſur la Franche-Comté.

Le roi de Suéde défait le roi de Dannemarc au combat de Lunden le 12 décembre, & le force à quitter la Suéde.

Le comte d'Eſtrées reprend le 20. décembre le fort de Cayenne en Amérique ſur les Hollandois qui l'avoient pris ſix mois auparavant, & s'empare de l'Iſle qui nous eſt reſtée depuis. Il n'y eut rien en Rouſſillon. Création des Grenadiers à cheval, Louis XV. créa en 1749. les Grenadiers de France, formés des Grenadiers de milice ou Grenadiers royaux créés en 1744. & 1745.

Albi érigé en archevêché : l'archevêque de Bourges, ſon métropolitain, conſerva l'appel comme primat.

Marie-Marguerite d'Aubrai de Brinvilliers eſt décapitée & brûlée pour crime de poiſon.

1677.

Le roi déſiroit ſincérement la paix; mais voyant qu'il n'y pouvoit contraindre les ennemis qu'à force de ſuccès, & que ces ſuccès dépendoient de la promptitude, il

eût pris les trois plus fortes places des Pays-bas, & Monſieur eût battu les ennemis avant le tems où pour l'ordinaire les armées commencent à entrer en campagne.

Le roi part de Saint-Germain le 28. février, tandis que M. de Luxembourg inveſtit Valenciennes ; la tranchée eſt ouverte la nuit du 9. au 10. de mars, & le 17. par la valeur des mouſquetaires qui s'emparerent de la contreſcarpe, tous les ouvrages ſont emportés en plein jour, & la ville capitule quand on s'y attendoit le moins.

La ville de Cambrai eſt rendue au roi le 5. avril, après neuf jours de tranchée ouverte, & la citadelle le 17. quoique le roi eût affoibli ſon armée par le ſecours qu'il envoya à Monſieur, qui faiſoit le ſiége de Saint-Omer.

Le prince d'Orange vient au ſecours de Saint-Omer, dont Monſieur faiſoit le ſiége, & perd le 11. la bataille de Caſſel, où il fut battu à plates coutures, & où Monſieur, ayant ſous lui les maréchaux d'Humieres & de Luxembourg, donna de grandes preuves de valeur : il eut un cheval tué ſous lui, un coup de mouſquet dans ſes armes ; le chevalier de Lorraine parlant à lui, eut un coup de mouſquet dans le chapeau, qui lui effleura le front ; le chevalier de Nantouillet eut la cuiſſe percée à ſes côtés, & quelques-uns de ſes domeſtiques furent tués derriere lui. Enſuite Monſieur ayant pris Saint-Omer le 20. du même mois, le roi & lui revinrent à Verſailles. Ce fut au retour de ces expéditions, que le roi dit à Racine & à Deſpréaux, chargés d'écrire ſon hiſtoire : *Je ſuis fâché que vous ne ſoyez pas venus à cette derniere campagne, vous auriez vu la guerre, & votre voyage n'eût pas été long* ; Racine lui répondit : *votre majeſté ne nous a pas donné le tems de faire faire nos habits.*

Le prince d'Orange, dans la crainte d'être attaqué par M. de Luxembourg, leve le ſiége de Charleroi le

14. août, défendu par Montal ; ce prince n'avoit pas été plus heureux en 1672. devant la même place que le même Montal défendoit. La priſe de Tréves en 1675. & celle de Philiſbourg en 1676. donnerent l'eſpérance au jeune duc de Lorraine, dit Charles V. de pouvoir reconquérir ſes états : il comptoit que Tréves & Luxembourg lui donneroient paſſage ſur la Sarre ou ſur la Meuſe, tandis que par Philiſbourg le prince de Saxe-Eiſenac entreroit dans l'Alſace. Le baron de Monclar défendit l'Alſace contre ce dernier, & le maréchal de Créqui fut oppoſé au duc Charles avec une armée fort inférieure. Ce prince paſſa la Sarre, & s'avança juſques ſur Metz : mais il ne put rien entreprendre par l'habileté du maréchal de Créqui, qui le côtoya jour par jour, & qui lui coupa les vivres de tous les côtés. Il ne fut pas plus heureux ſur la Meuſe, dont le maréchal de Créqui défendit les paſſages, & il ſe vit contraint de retourner en Alſace, où M. de Créqui le devança. M. de Monclar avoit tellement reſſerré les troupes du prince de Saxe, qu'elles furent obligées de capituler proche Straſbourg le 24. ſeptembre, pour ſe retirer à Raſtat avec un paſſeport du maréchal. Ce même maréchal battit encore un corps de troupes du duc Charles le 7. octobre au combat de Cokeſberg, près Straſbourg, où le maréchal de Villars, jeune alors, ſe diſtingua : enfin il termina cette glorieuſe campagne par la priſe de Fribourg le 14. novembre en cinq jours de tranchée ouverte. Cette ville, de ſimple hameau, parvenue à l'honneur de ville murée en 1120. & devenue le patrimoine de la maiſon d'Autriche en 1386. lui fut enlevée par Guſtave Adolphe en 1632. elle rentra ſous la domination de l'empereur en 1638. & depuis elle y étoit reſtée, malgré les trois fameuſes journées, où le duc d'Anguien & M. de Turenne battirent Montecuculli, juſqu'à la conquête qu'en fit cette année le

maréchal de Créqui : elle fut cédée au roi par le traité de Nimégue, & rendue à la maiſon d'Autriche par celui de Riſwick. Le maréchal de Villars la prit de nouveau en 1713. ſur l'empereur, à qui le roi la rendit par le traité de Raſtat. Enfin en 1744. Louis XV. prit cette ville en perſonne, & inſtruit par le paſſé, fit ſauter les fortifications de la ville, ainſi que celles des châteaux : la tranchée fut ouverte le 22. ſeptembre, la ville ſe rendit le 7. novembre, & les châteaux le 26. du même mois ; la garniſon priſonniere de guerre : le prince de Soubize y eut le bras caſſé. Fribourg revint à l'empereur par le traité d'Aix-la-Chapelle (1748.)

Le roi donne mille écus de penſion à Racine & à Deſpréaux, pour travailler à l'hiſtoire de ſon regne.

Le maréchal d'Humieres prend Saint-Guillain, le 11. décembre. Le comte d'Eſtrées, qui avoit déja eu un avantage ſur l'amiral Binck à Tabago le 23. février, s'empare de cette place le 12. décembre. Défaite du comte de Monterei dans le Lampourdan le 4. juillet par le maréchal de Navailles : il étoit fils de dom Louis de Haro.

Le prince d'Orange épouſe la princeſſe Marie, fille du duc d'Yorck (depuis Jacques II.) On ne prévoyoit pas que cette alliance coûteroit un jour la couronne à ſon beau-pere. Deux choſes ſont à remarquer dans ce mariage ; l'une, que la cérémonie s'en fit à Londres le jour deſtiné à célébrer chaque année la découverte de la conſpiration des poudres : l'autre, que le prince d'Orange, en qualité de ſtathouder, demanda aux Etats généraux leur agrément pour ce mariage, & que cette démarche ne fut point regardée comme une démarche de politeſſe, mais comme un devoir ; en effet, les députés de toutes les provinces convoqués, arrêterent le 11. avril un reſcrit, par lequel il fut déclaré, que la république agréoit & approuvoit le choix de ſon ſtathou-

der, pour la princeſſe Marie d'Angleterre, & ordonnoit en même tems que ce mariage fût notifié de la part de l'état aux miniſtres de l'empereur & des autres princes qui réſidoient à la Haye. Le maréchal d'Eſtrades jugea de bonne-heure de quoi le prince d'Orange étoit capable, en diſant, qu'on *verroit revivre en lui Guillaume le Taciturne, Maurice & Frédéric-Henri.* Le duc d'Yorck (depuis Jacques II.) en jugeoit de même que le maréchal d'Eſtrades; & la hauteur avec laquelle le prince d'Orange vint à Londres faire la demande de la princeſſe Marie, eût dû ouvrir les yeux à Charles II. mais le malheur fit qu'il prit cette hauteur pour de la franchiſe.

Le roi de Suéde prend le château d'Elſimbourg le 9. janvier : ſa flotte eſt battue par les Danois le 11. juin & le 11. juillet : il bat le roi de Dannemarc à Lendskroon le 24. juillet. L'électeur de Brandebourg prend Stetin le 26. décembre. Le parlement de Paris abolit le congrès par arrêt du 18. février.

1678.

Le roi, pour donner le change aux ennemis, s'étoit tranſporté en Lorraine dès le mois de février, avec la reine & toute ſa cour, & avoit fait inveſtir Charlemont, Namur & Luxembourg, puis tout-à-coup, paſſant des bords de la Mozelle à ceux de l'Eſcaut, la ville de Gand fut inveſtie par le maréchal d'Humieres, & priſe le 9. mars, n'ayant ſoutenu que quatre jours de ſiége; le château capitula le 12. Cette conquête étoit importante, parce que c'étoit à Gand que devoit ſe faire le dépôt général de l'armée des alliés, en attendant qu'ils fuſſent en état d'aſſembler leurs forces. Ipres ſe rend au roi le 25. après ſept jours de ſiége, malgré les difficultés augmentées par les inondations, & la

brave réſiſtance du marquis de Conflans qui y commandoit pour les Eſpagnols : ce furent deux aſſauts donnés en même tems, ſous les ordres du maréchal de Luxembourg, à la contreſcarpe de la ville & à celle de la citadelle, qui hâterent cette priſe : le duc d'Elbœuf, aide de camp du roi, y eut la jambe caſſée. Cette ville qui reſta au roi par le traité de Nimégue, & qui fut cédée à l'empereur par celui d'Utrecht, fut enfin repriſe par Louis XV. en perſonne en 1744.

La promptitude de ces expéditions excita une ſi grande fermentation dans le parlement d'Angleterre, que Charles II. y fut autoriſé à faire des emprunts à ſept pour cent, de telles ſommes qu'il jugeroit à propos, pour le maintien de ſes armes. Cette démarche qui n'avoit pour but que de donner du ſecours aux ennemis de la France, jointe à l'interdiction du commerce entre les deux royaumes ordonnée par le même parlement, étoit bien contraire à la qualité de médiateur qu'avoit priſe Charles II. mais il n'en étoit pas le maître. On le força auſſi à redemander les troupes Angloiſes qui avoient été au ſervice de France dès le commencement de la guerre, & qui lui furent renvoyées en aſſez mauvais état.

Le roi, qui avoit rempli ſon objet, quitta l'armée le 2. juin, & revint à Saint-Germain. Ce prince, en partant de Paris, avoit dit aux députés du parlement, qu'il laiſſoit ſa puiſſance entre les mains de M. le chancelier, pour ordonner de tout en ſon abſence, ſuivant qu'il le jugeroit à propos. Il faut remarquer que le roi faiſoit tous ces voyages à cheval.

M. de la Freteſche, colonel de dragons, ſurprend le 4. mai le château & la ville de Leuve à quatre lieues de Louvain. Le maréchal de Navailles prend Puicerda le 28.

Cette campagne fut auſſi glorieuſe pour le maréchal

de Créqui que l'avoit été la précédente, & toutes les deux peuvent être d'une grande inſtruction dans l'art militaire. L'objet du duc de Lorraine étoit de reprendre Fribourg, & de rentrer dans la Lorraine par la haute Alſace. Le maréchal de Créqui, après avoir défait un détachement du prince de Bade, marche vers le pont de Rhinsfeld, où il bat les Impériaux le 6. juillet; il attaque près de Gegembak le duc de Lorraine, dont il bat l'arriere-garde le 23. & tout de ſuite emporte le fort de Kell le 27. & brûle une partie du pont de Straſbourg du même côté; enfin il s'empare de Lictemberg le 15. octobre.

La licence avec laquelle les troupes Françoiſes vivoient en Sicile, y avoit indiſpoſé les eſprits; c'étoit tous les jours de nouvelles conſpirations, que la nonchalance de M. de Vivonne ne prévenoit ni ne puniſſoit. L'Angleterre, prête à ſe déclarer pour les Hollandois, eût rendu le retour de nos troupes très-difficile: on ſe détermina à abandonner ce royaume, & M. de la Feuillade chargé du retour, embarqua ſur ſa flotte le 8. avril ce qu'il put emmener des Meſſinois qui avoient été dans le parti de la France. Le comte de Konigſmarc défait les Danois le 18. janvier dans l'iſle de Rugen, & il eſt forcé d'abandonner cette iſle le 22. ſeptembre. Le château d'Elſimbourg eſt rendu aux Danois le 7. juillet: ils levent le ſiége de Bahus le 21. Le roi de Suéde reprend Chriſtiandſtat le 14. août. L'électeur de Brandebourg emporte Stralzund le 19. octobre, & Greipſvalde le 25.

Paix de Nimégue, dont le roi dicta les conditions. Il y eut trois traités; l'un entre la France & la Hollande, ſigné le 10. août; le ſecond avec l'Eſpagne, ſigné le 17. ſeptembre; & le troiſieme avec l'empereur & l'Empire, à la réſerve de l'électeur de Brandebourg, & de quelques autres princes. Ce qu'il y a de remar-

quable dans le traité ſigné avec les Hollandois, auxquels on rendit Maſtrich, c'eſt qu'après avoir été l'unique objet de la guerre de 1672. ils furent les ſeuls à qui tout fut rendu. Par le traité conclu avec l'Eſpagne, il fut convenu que la Franche-Comté reſteroit au roi, ainſi que les villes de Valenciennes, Condé, Bouchain, Cambrai, Aire, Saint-Omer, Ipres, Varvick, Varneton, Poperingue, Bailleul, Caſſel, Menin, Bavai, Maubeuge & Charlemont. Il eſt important de faire une remarque par rapport à la propriété de la Franche-Comté. Après la mort de Charles le Téméraire, dernier duc de Bourgogne, Louis XI. réunit, comme l'on ſait, le duché de Bourgogne à la couronne, mais la Franche-Comté demeura à Marie de Bourgogne, aux droits de ſa triſaïeule Marguerite, héritiere de Philippe de Rouvre, & femme de Philippe le Hardi, premier duc de la ſeconde maiſon de Bourgogne; elle lui fut conteſtée; Marie, par ſon mariage avec Maximilien, fut mere de Marguerite, fiancée à Charles VIII. auquel elle devoit apporter pour dot la Franche-Comté: ce mariage n'eut pas lieu, & la Franche-Comté revint à Philippe le Beau, frere de Marguerite, qui la laiſſa à ſon fils Charles-Quint, dont la poſtérité l'a conſervée juſqu'à la paix de Nimégue, qu'elle fut cédée & réunie irrévocablement à la France. La baſe du traité avec l'empereur, qui ne fut ſigné que le 5. février 1679. fut celui de Munſter: par l'un des articles, le roi lui cede ſes droits ſur Philiſbourg, & l'empereur cede au roi ſes droits ſur Fribourg: Huningue, qui n'étoit alors qu'une ſimple redoute, reſta au roi, & eſt devenue depuis une place de guerre qui tient toute la tête du Rhin. Le duc de Lorraine, mécontent des conditions de ce traité, n'y fut point compris, & ne fut rétabli dans ſes états qu'à la paix de Riſwick: mais ce qui honore la mémoire du roi, c'eſt qu'il fit rendre à ſon allié le roi de Suéde,

tout ce que l'électeur de Brandebourg & le roi de Dannemarc lui avoient pris. Cela n'empêcha pas le chevalier Temple de dire que les ambassadeurs de France avoient traité les affaires de Suéde avec beaucoup d'indifférence, ni Puffendorff de rapporter les paroles du chancelier Oxenstiern, » que pour trois millions de subsides que la Suéde avoit reçues de la France, il lui » en avoit coûté cinquante, sans compter la réputation » de ses armes «. Mais aussi le roi de Suéde, comme il arrive toujours dans les tems de guerre, en accrut beaucoup son autorité sur les peuples. Après le premier traité signé avec la Hollande le 10. août, le prince d'Orange, qui, dit-on, feignit de l'ignorer, attaqua M. de Luxembourg à Saint-Denis près Mons le 4. août, ce général prit prétexte de faire lever le blocus de Mons que nous faisions, jusqu'à ce qu'on eût donné satisfaction au roi de Suéde; mais en effet il ne vouloit que la continuation de la guerre, & comptoit surprendre M. de Luxembourg: cette mauvaise foi ne servit qu'à relever la valeur des François; le combat fut sanglant, & l'avantage nous demeura.

Bussi Lamet, instruit des galanteries de sa femme avec le marquis d'Albret, la force à lui donner un rendez-vous, où M. d'Albret est assassiné; il étoit frere d'un second lit du maréchal d'Albret, tous deux bâtards d'Albret: Etienne, d'où ils descendoient, avoit été légitimité par François I. Le marquis d'Albret étoit revenu pour ce rendez-vous de l'armée, sur un congé de M. le maréchal de Schomberg; & M. de Louvois manda au maréchal, que le roi avoit été surpris qu'il eût accordé un congé à un officier général, sans en avoir reçu ses ordres.

1679.

Mort du cardinal de Retz. On a de la peine à comprendre comment un homme qui passa sa vie à cabaler, n'eut jamais de véritable objet. Il aimoit l'intrigue pour intriguer ; esprit hardi, délié, vaste, & un peu romanesque, sachant tirer parti de l'autorité que son état lui donnoit sur le peuple, & faisant servir la religion à sa politique, cherchant quelquefois à se faire un mérite de ce qu'il ne devoit qu'au hasard, & ajustant souvent après coup ses moyens aux événemens. Il fit la guerre au roi, mais le personnage de rebelle étoit ce qui le flattoit le plus dans sa rebellion, magnifique, bel esprit, turbulent, ayant plus de saillies que de suite, plus de chimeres que de vues, déplacé dans une monarchie, & n'ayant pas ce qu'il falloit pour être républicain, parce qu'il n'étoit ni sujet fidele ni bon citoyen ; aussi vain, plus hardi, & moins honnête homme que Cicéron ; enfin plus d'esprit, moins grand & moins méchant que Catilina. Ses mémoires sont très-agréables à lire ; mais conçoit-on qu'un homme ait le courage, ou plutôt la folie de dire de lui-même plus de mal que n'en eût pu dire son plus grand ennemi ? Ce qui est étonnant, c'est que ce même homme, sur la fin de sa vie, n'étoit plus rien de tout cela, & qu'il devint doux, paisible, sans intrigue, & l'amour de tous les honnêtes gens de son tems ; comme si toute son ambition d'autrefois n'avoit été qu'une débauche d'esprit, & des tours de jeunesse dont on se corrige avec l'âge ; ce qui prouve bien qu'en effet il n'y avoit en lui aucune passion réelle. Après avoir vécu avec une magnificence extrême, & avoir fait pour plus de quatre millions de dettes, tout fut payé, soit de son vivant, soit après sa mort.

Comme le traité avec l'empereur ne fut conclu qu'au commencement de cette année, on prit Nuitz dans le

mois de janvier, qui fut rendu à l'électeur de Cologne, lorſque l'empereur eut ſigné.

L'électeur de Brandebourg fait enfin ſa paix le 29. juin : il y fut forcé par les pertes qu'il fit dans le courant de cette campagne. Calvo prit ſur lui la ville & le duché de Clèves le 25. mars. Le marquis de Sourdis lui prit Lipſtad le 14. mai, & le maréchal de Créqui le battit deux fois près de Minden. Tout l'Empire accéda au traité de Nimégue dans le courant de cette année.

Marie-Louiſe, fille de Monſieur & de Henriette d'Angleterre, épouſe le roi d'Eſpagne Charles II. à Burgos le 18. novembre.

Mort de madame de Longueville le 15. avril. On ſait le rôle qu'elle joua dans la guerre civile de Paris. Sœur du grand Condé, elle partagea ſes querelles autant par le goût qu'elle avoit pour l'intrigue, que par amitié pour lui. Le cardinal de Retz a dit d'elle, *Heroïne d'un grand parti, elle en devint l'aventuriere.* Le prince de Marſillac, depuis duc de la Rochefoucaud, (l'auteur des Maximes) lui avoit été fort attaché. Célebre édit des duels. Suppreſſion des chambres de l'édit de Toulouſe & de Bordeaux. Mort de mademoiſelle de Duras, dame d'atour de Madame, qui avoit été proteſtante ; elle avoit fait ſon abjuration entre les mains de M. Boſſuet, après avoir aſſiſté aux fameuſes conférences tenues entre ce prélat & le miniſtre Claude, en 1678, époque célebre dans l'hiſtoire de l'Egliſe. Mort de dom Juan d'Autriche, fils naturel de Philippe IV. le 17. ſeptembre, prince de mérite, & perſécuté par la reine douairiere d'Eſpagne.

Diſgrace de M. de Pomponne, ſecrétaire d'état des affaires étrangeres, qui avoit ſuccédé en 1671. à M. de Lionne ; ſa place fut donnée à M. Colbert de Croiſſi, frere du contrôleur général, qui négocioit alors en

Baviere le mariage de Monſeigneur. On reprochoit entr'autres choſes à M. de Pomponne de n'avoir pas fait comprendre dans le traité de Nimégue, les villages qui ſont entre Fribourg & Briſac ; en effet, lorſque le roi eut fait depuis ſon entrée dans Straſbourg, & qu'il voulut aller viſiter Fribourg, il fallut qu'il y allât dîner ſans s'arrêter en chemin, parce que c'étoit terres de l'Empire. Cette faute n'eût peut-être pas été relevée, ainſi que d'autres négligences que l'on imputoit à M. de Pomponne, ſi M. de Louvois & M. de Colbert n'avoient pas eu envie de ſa place : ils concoururent tous deux, contre leur ordinaire, à la même fin, mais M. de Louvois, qui agiſſoit pour M. Courtin, fut fort ſurpris de voir que la préférence fût donnée au préſident Colbert. Le roi commence les bâtimens de Marli.

1680.

Premier établiſſement des François dans les Indes Orientales, par la confirmation de l'acquiſition qu'ils avoient faite de Pondicheri en 1674.

Déclaration du 11. janvier, contre les empoiſonneurs & les devins. La Voiſin eſt brûlée le 22. février, après avoir été convaincue de poiſon : elle ſe mêloit auſſi de deviner ; pluſieurs perſonnes, qu'une vaine curioſité avoit conduites chez elle, furent embarraſſées dans cette affaire. Madame de Bouillon parut devant les juges, madame la comteſſe de Soiſſons ſe ſauva en Flandres, & M. le maréchal de Luxembourg fut mis à la Baſtille, pourſuivi par la jalouſie de M. de Louvois, dont la Reynie ſervit trop bien la paſſion, mais il en ſortit bien-tôt après. Antoinette Bourignon meurt à Franeker

le 30. octobre ; c'étoit un cerveau brûlé : elle prêchoit le fanatiſme, & avoit fait des diſciples.

Madame de Monteſpan s'aſſure un rang plus indépendant à la cour, en acquérant pour deux cens mille écus la charge de ſurintendante de la maiſon de la reine, que madame la comteſſe de Soiſſons eſt forcée de lui vendre.

Louis le Grand (car ce fut alors que ce titre lui fut donné de l'aveu même des étrangers) fait fortifier Sar-Louis, pour mettre la Lorraine à couvert, & fait élever le fort de Huningue à la tête de la haute Alſace. Le conſeil de Briſac, par arrêt du 22. mars, réunit ſes terres démembrées de l'Alſace ; & la chambre de Metz, par un pareil arrêt du 12. avril, réunit au domaine tous les fiefs démembrés des trois évêchés ; le roi donne le 24. juillet un édit pour l'exécution de ces arrêts. Les princes intéreſſés dans ces réunions, prétendirent qu'elles étoient une infraction à la paix. Ces conteſtations donnerent lieu à un congrès qui ſe tint à Courtrai l'année ſuivante, & furent les premieres ſemences de la haine qui ſe renouvella contre la France, & qui éclata enfin en 1689.

Mariage de Monſeigneur le 7. mars avec Marie-Anne-Victoire de Baviere. Le goût de cette princeſſe pour la retraite empêcha qu'elle ne fût heureuſe en France, où elle auroit eu un grand crédit, ſi elle s'étoit ſoucíée de plaire davantage au roi : mais elle n'aimoit qu'à paſſer ſes journées ſeule avec une femme de chambre Allemande, nommée Beſſola : après bien des tentatives, le roi la laiſſa dans cette ſolitude où elle ſe plaiſoit tant, &, comme de raiſon, il ne lui reſta perſonne : on lui donna madame de Richelieu pour dame d'honneur ; elle l'étoit de la reine depuis la mort de madame de Montauſier, & pour la dédommager on fit ſon mari che-

valier d'honneur de madame la dauphine ; cette princeſſe eut deux dames d'atour, madame la maréchale de Rochefort & madame de Maintenon : la premiere fut depuis dame d'honneur de madame la ducheſſe de Chartres : la derniere refuſa, par modeſtie, la place de dame d'honneur, à la mort de madame la ducheſſe de Richelieu, & elle la fit donner à madame la ducheſſe d'Arpajon. Le roi nomme huit perſonnes de condition, qu'on appelloit Menins, avec ſix mille livres de penſions, pour accompagner Monſeigneur.

Le roi donne ordre de faire baiſſer par-tout le pavillon aux Eſpagnols : il viſite les ports de Flandres avec la reine & toute la cour.

Le 26. décembre parut la plus grande comete qu'on ait encore vue. M. Newton a démontré le premier que les cometes étoient des vraies planetes, & M. Halley eſt le premier qui ait prédit le retour périodique de quelques-unes. On croit que la grande comete de l'année 1680. eſt la même qui avoit paru en 1106. en 531. & l'année de la mort de Céſar ; & que ſa période eſt de 575. ans environ. Ce fut à l'occaſion de cette comete que parut l'ouvrage de Bayle, intitulé, *Penſées diverſes ſur la comete* : ce phénomene jetta une grande terreur dans les eſprits ; *nous nous étonnons trop de ce qui arrive rarement, & point aſſez de ce qui arrive tous les jours.* Etabliſſement d'une chaire pour le droit François. Il y avoit eu l'année d'auparavant un édit portant rétabliſſement des *leçons du droit conjointement avec celles du droit canonique.* On eſt ſurpris de trouver une décrétale du pape Honorius III. de 1255. par laquelle ce pontife défendoit d'enſeigner le droit civil dans l'Univerſité de Paris ; on l'eſt plus encore de voir que Philippe le Bel, conformément à cette décrétale, transfera l'école du droit civil à Orléans, & que l'ordonnance de Blois de 1579. perſiſte à priver la ville de

Paris de ce ſecours, pour y laiſſer ſubſiſter la ſeule école du droit canonique. Cela s'explique, en diſant, que l'intention du pape Honorius n'avoit pour objet que les eccléſiaſtiques, qui craignoit qu'ils ne fuſſent détournés de l'étude de la théologie & de celle du droit canon, par l'étude du droit civil, & qu'alors nos rois n'avoient pas encore reconnu l'utilité de l'étude du droit civil. Quoi qu'il en ſoit, Louis XIV. rétablit les choſes telles qu'elles devoient être, & ce fut préciſément cent ans après l'ordonnance de Blois. Ce droit civil n'étoit autre que celui de Juſtinien. (V. l'année 1137.) N'eſt-il pas bien étonnant que le code compoſé ſix cens ans auparavant à Conſtantinople, oublié depuis, ſoit devenu la loi de tant de pays, où les empereurs n'avoient jamais commandé, comme la France, l'Eſpagne, l'Allemagne, &c. c'eſt qu'il n'y a gueres de maximes du droit naturel ou du droit des gens, qui ne ſe rencontrent dans le Digeſte.

1681.

Ordonnance de la Marine, que les Anglois ont regardée comme un chef-d'œuvre, & qu'ils ont copiée.

Le roi fait perfectionner les ports de Breſt & de Toulon, il augmente la marine de plus de 60000. matelots. M. du Queſne coule à fond le 23. juillet pluſieurs vaiſſeaux de Tripoli qui s'étoient retirés dans le port de Chio, & le 4. de décembre, il conclut une paix avec ces peuples.

Le 19. mai on commence à naviguer ſur le Canal de Languedoc.

Le comté de Chinei, dans les Pays-bas, eſt cédé au roi par les Eſpagnols le 31. juillet. Capitulation de Straſbourg, qui ſe rend au roi le 30. ſeptembre : elle fut ſignée par M. de Louvois & par M. de Monclar,

commandant en Alsace à la place du duc de Mazarin qui en étoit gouverneur : le roi y fait son entrée le 23. octobre, accompagné de la reine, de Monseigneur & de toute sa cour. Le marquis de Chamilli, fameux par la défense de Grave, fut fait gouverneur de Strasbourg ; François Egon de Furstemberg en étoit évêque, son frere Guillaume lui succéda l'année d'après.

Le roi reçoit à Ensisheim une députation générale des treize cantons & de leurs co-alliés, pour le complimenter.

Pendant que Strasbourg capituloit, M. le marquis de Boufflers prenoit le 30. septembre, possession de Casal, ville capitale du Montferrat, appartenante au duc de Mantoue, qui convint d'y recevoir une garnison Françoise commandée par M. de Catinat. Mort de madame la duchesse de Fontange ; le fils qu'elle avoit eu du roi mourut peu de tems après sa naissance.

1682.

L'édit de 1673. au sujet de l'étendue de la régale, ayant été reçu par les évêques de l'assemblée de 1682. le pape Innocent XI. leur adressa des brefs qui renfermoient des maximes contraires à celles qui étoient contenues dans l'édit : ces brefs donnerent lieu à examiner des propositions présentées par la Sorbonne en 1663. & le résultat de l'assemblée furent les quatre propositions contenues dans la déclaration des députés du Clergé touchant la puissance ecclésiastique. La premiere, que le pape n'a aucune autorité sur le temporel des rois. La seconde, que le concile est au dessus du pape, conformément à ce qui a été reconnu dans les sessions quatrieme & cinquieme du concile de Constance. La troisieme, que l'usage de la puissance apostolique doit être réglé par les canons, sans donner d'atteinte aux libertés

de l'Egliſe Gallicane ; & la quatrieme, qu'il appartient principalement au pape de décider en matiere de foi, que ſes décrets obligent toutes les égliſes, que ſes déciſions néanmoins ne ſont *irréformables* qu'après que l'Egliſe les a acceptées. Cette déclaration fut confirmée par l'édit du roi, regiſtré au parlement le 23. mars.

Le roi, ſur le refus que fit l'Eſpagne de lui donner des équivalens pour le comté d'Aloſt, fait bloquer Luxembourg ; mais ayant appris les préparatifs des Turcs contre l'empereur, il ordonna la levée du blocus le premier avril.

Le roi établit des compagnies de Cadets pour les troupes de terre, & des compagnies de Gardes-marine.

Le roi s'établit à Verſailles le 6. mai ; il exile pluſieurs des jeunes gens les plus conſidérables de la cour, à cauſe de leurs mœurs. Du Bois Baillet eſt envoyé pour faire fonction d'intendant dans la province de Béarn, où il n'y en avoit jamais eu, & où le parlement de Pau avoit exercé juſques là toute l'autorité ; il devoit auſſi préſider aux états de la province, ce qui avoit été fait juſqu'alors par l'intendant de Guyenne, à qui on donnoit chaque fois une commiſſion particuliere.

On porte au parlement, dans le mois de mars, une déclaration en faveur de M. le duc du Maine, à l'égard de la ſouveraineté de Dombes que mademoiſelle de Montpenſier lui avoit donnée. Le roi déclare qu'il reconnoît & tient pour ſouveraineté ſous ſa protection la ſeigneurie de Dombes, en ſe réſervant comme ſes prédéceſſeurs, *la bouche & les mains*, lequel devoir ſera fait comme d'un moindre ſouverain à un puiſſant ſon protecteur, & non comme d'un ſujet à ſon roi, ni d'un vaſſal à ſon ſeigneur ; accorde aux ſeigneurs de Dombes le pouvoir de juger en dernier reſſort, & défend au parlement de Paris de plus comprendre le pays de

Dombes dans les rolles des provinces de Lyonnois, &c. & autres qui ressortissent au parlement. Cette déclaration ne fait que rétablir les princes de Dombes dans les droits dont ils jouissoient avant la confiscation qui fut faite de cette principauté sur le connétable de Bourbon. La principauté de Dombes étoit entrée dans la branche de Bourbon par Louis II. duc de Bourbon, à qui Edouard de Beaujeu en fit don l'an 1400.

Le roi envoie M. de Menars, intendant de Paris, & beau-frere de M. Colbert, au temple des Huguenots de Charenton, pour leur demander de quelle profession de foi ils étoient, n'y ayant que celle de Calvin dont l'exercice fût souffert en France, ce qu'on faisoit très-sagement pour les désunir, parce qu'il étoit vrai que presqu'aucun d'eux n'étoit de la même croyance que l'autre. M. Justel, calviniste, étant âgé de cinquante-six ans, épousa mademoiselle de Lorme sa proche parente, avec une dispense de M. le chancelier; il alla se marier dans la chapelle de l'Ambassadeur d'Angleterre, par mépris pour les ministres de Charenton, sans leur en avoir rien communiqué. M. Simon, à qui il fit aussi-tôt savoir son mariage, lui représenta qu'il étoit nul, & qu'il n'étoit pas moins obligé que les Catholiques de se marier *coràm proprio parocho*. En effet, il fallut qu'il présentât une requête à M. le lieutenant civil pour la réhabilitation de son mariage; & il fut ordonné que, conformément aux loix du royaume, il se marieroit dans la paroisse qui étoit à Charenton. (*Lettres de Simon.*)

Naissance de M. le duc de Bourgogne le 6. août.

Bombardement d'Alger par M. du Quesne, le 30. du même mois. Construction de la machine de Marli.

Institution d'une académie royale à Nismes.

Monseigneur entre au conseil des dépêches: ce conseil dans les commencemens, étoit un peu différent de

ce qu'il eſt aujourd'hui ; tous ceux qui le compoſoient y aſſiſtoient de bout, même le chancelier ; il n'y avoit d'aſſis qu'un ſecrétaire d'état lorſqu'il écrivoit : mais alors on n'y rapportoit pas de procès.

La comete qui parut cette année eſt, comme M. Halley l'a démontré, la même qui avoit paru en 1531. & en 1607. ſa période eſt de ſoixante-quinze ou ſoixante-ſeize ans environ. M. Halley avoit prédit ſon retour pour la fin de 1758. ou le commencement de 1759. & cette prédiction, vérifiée par les calculs de M. Clairaut, a été exactement accomplie. La comete a été vue pour la premiere fois en décembre 1758. & les aſtronomes l'ont obſervée pendant les premiers mois de l'année 1759. On ne ſauroit douter qu'elle ne reparoiſſe vers l'année 1835.

1683.

Mort de la reine Marie-Thereſe, âgée de quarante-cinq ans, le 30. juillet, au retour d'un voyage qu'elle avoit fait avec le roi en Bourgogne & en Alſace. On ne ſauroit donner une idée plus juſte des mœurs de cette princeſſe, & en même tems de la hauteur de ſes ſentimens, qu'en rapportant une réponſe qu'elle fit un jour : c'étoit à une Carmelite qu'elle avoit priée de lui aider à faire ſon examen de conſcience pour une confeſſion générale à laquelle elle ſe diſpoſoit : cette religieuſe lui demanda ſi, en Eſpagne, dans ſa jeuneſſe, avant d'être mariée, elle n'avoit point eu envie de plaire à quelques-uns des jeunes gens de la cour du roi ſon pere : *Oh non, ma mere*, dit-elle, *il n'y avoit point de rois.*

Mort de M. Colbert, âgé de ſoixante-quatre ans, le 6. ſeptembre. L'éclat & la proſpérité de ce regne, la grandeur du ſouverain, le bonheur des peuples, feront

regretter à jamais le plus grand miniſtre qu'ait eu la France : ce fut par lui que les arts furent portés à ce degré de ſplendeur qui a rendu le regne de Louis XIV. le plus beau regne de notre monarchie : & ce qui eſt à remarquer, c'eſt que cette protection ſignalée qu'il leur accorda n'étoit peut-être pas en lui l'effet ſeul du goût & des connoiſſances : ce n'étoit pas par ſentiment qu'il aimoit les artiſtes & les ſavans, c'étoit comme homme d'état qu'il les protégeoit, parce qu'il avoit reconnu que les beaux arts ſont ſeuls capables de former & d'immortaliſer les grands empires. Homme mémorable à jamais. Ses ſoins étoient partagés entre l'œconomie & la prodigalité ; il économiſoit dans ſon cabinet, par l'eſprit d'ordre qui le caractériſoit, ce qu'il étoit obligé de prodiguer aux yeux de l'Europe, tant pour la gloire de ſon maître ; que par la néceſſité de lui obéir ; eſprit ſage, & n'ayant point les écarts du génie. *Par negociis neque ſupra erat.* (Tacite.) Il ne fut que huit jours malade : on a dit qu'il étoit mort hors de la faveur : grande inſtruction pour les miniſtres ! M. Pelletier lui ſuccede dans la place de contrôleur général.

Alger eſt bombardée pour la ſeconde fois par M. du Queſne le 26. & le 27. juin. M. de Tourville force les Algériens l'année d'après à demander la paix. Siége de Vienne, entrepris par le grand Viſir Cara Muſtapha, à la tête de deux cens mille hommes. L'empereur & l'impératrice ſe ſauverent de Vienne. Jean Sobieski, roi de Pologne, ſecondé du duc de Lorraine, fait lever le ſiége le 12. ſeptembre : (*fuit homo miſſus à Deo, cui nomen erat Joannes*, dit alors un prédicateur prêchant à Vienne.) Cette action, où les infideles furent mis en fuite, ne coûta pas la vie à plus de ſix cens Chrétiens, & les Turcs y perdirent au plus huit cens hommes. L'empereur de retour reçut aſſez froidement le roi de

Pologne, ſans doute parce qu'il lui devoit trop. Il ſe donna dans la ſuite deux combats entre les Polonois & les Turcs, l'un le 7. l'autre le 9. octobre : dans le premier, les Turcs furent vainqueurs, & Sobieski courut grand riſque de la vie : dans le ſecond, où étoit le duc de Lorraine, les Turcs furent défaits. Ce prince & Sobieski prennent la ville de Gran le 26. octobre : il en coûta la vie à Cara Muſtapha, que le grand ſeigneur fit étrangler. Ce miniſtre qui avoit ſuccédé à Coproli, gagné par l'argent des Hollandois, avoit empêché dès l'an 1677. que M. de Nointel, ambaſſadeur de France à la Porte, ne continuât de jouir, ainſi qu'il avoit fait par le paſſé, des honneurs du ſopha, & lui avoit donné tous les dégoûts qu'il avoit pu, juſqu'à trouver mauvais les réjouiſſances que fit cet ambaſſadeur pour les ſuccès de Louis XIV. mais M. de Guilleragues qui le remplaça, ayant perſiſté à ne point recevoir ſon audience ſi cet honneur ne lui étoit accordé, l'obtint enfin lors de la mort du Viſir, arrivée en 1682. qui vengea la France de l'inſolence de ce miniſtre.

Le roi reprend les armes, faute d'exécution du traité de Nimégue. Le maréchal d'Humieres fait le ſiége de Courtrai, qui ſe rend le 6. novembre. Le comte de Vermandois, fils légitimé du roi, qui y étoit, mourut quelques jours après. Dixmude ſe rend le 10. Le maréchal de Créqui bombarde Luxembourg. Naiſſance du duc d'Anjou (Philippe V.) le 19. décembre. Le roi donne le maréchal de Navailles pour gouverneur à M. le duc de Chartres ; il mourut la même année, le maréchal d'Eſtrades eut la place, & il mourut en 1686. ce qui fit dire à Benſerade, qu'on ne pouvoit pas élever de gouverneur à M. le duc de Chartres. Le maréchal d'Eſtrades avoit la vice-royauté de l'Amérique, qui fut donnée à ſa mort au maréchal d'Eſtrées. Le duc de la

Vieuville eſt fait gouverneur de M. le duc de Chartres.

Le roi de Pologne tente vainement un accommodement entre l'empereur & Tekeli.

1684.

Le maréchal de Bellefons bat le duc de Bournonville le 12. mai à Pontmayor en Catalogne, & va faire le ſiége de Gironne, qu'il fut contraint de lever le 23. faute d'avoir reçu les ſecours néceſſaires. Le duc de Savoie épouſe le 8. mai Anne-Marie, fille de Monſieur, dont l'aînée avoit épouſé Charles II. roi d'Eſpagne. De ce mariage ſont iſſues madame la ducheſſe de Bourgogne, mere du roi, & la premiere femme de Philippe V.

Les Génois, au mépris de leur alliance avec la France, entretenoient des intelligences avec l'Eſpagne, & même avec les Algériens, dont ils favoriſoient les pirateries : M. de Saint-Olon leur en demanda réparation; ils la refuſerent : le roi fait bombarder Gênes dans le mois de mai par le marquis du Queſne : M. de Seignelai étoit ſur la flotte.

Luxembourg rendu le 4. juin au maréchal de Créqui, après vingt-quatre jours de tranchée ouverte. Le roi, qui avoit mené des dames à cette campagne, couvroit le ſiége. M. de Relingue ſe défend le 10. juillet contre vingt-cinq galeres Eſpagnoles dans la Méditerranée.

Un ambaſſadeur d'Alger vient faire des ſoumiſſions au roi le 4. juillet. Les Algériens avoient rendu à M. d'Anfreville, à la conſidération du roi, pluſieurs eſclaves Chrétiens de toutes nations : quelques Anglois qui étoient du nombre, s'aviſerent de ſoutenir que l'on ne les mettoit en liberté que par la crainte que l'on avoit du roi leur maître; d'Anfreville leur prouva le con-

traire, en les rendant aux Algériens, qui les remirent à la chaîne.

Treve de Ratisbonne pour vingt ans, signée le 10. août entre la France & l'Espagne, & le 16. entre la France & l'Empire; le pensionnaire Fagel, dévoué au prince d'Orange, fit tout ce qu'il put pour s'y opposer: le roi garde Luxembourg. Envoyé de Siam à Versailles; ils eurent audience de M. de Seignelai & de M. de Croissi; & ils virent le roi dans la galerie le 27. novembre, comme il alloit à la messe, mais ils n'eurent point d'audience. Le roi de Siam en avoit envoyé d'autres en 1680. qui avoient péri sur mer. Le chevalier de Chaumont fut envoyé l'année suivante en qualité d'ambassadeur vers le roi de Siam: l'abbé de Choisi l'y accompagna, & eut aussi les patentes d'ambassadeur. On connoît la relation qu'il a faite de ce voyage.

Le duc de Lorraine, après avoir remporté plusieurs avantages contre les Turcs dans le cours de la campagne, est obligé de lever le siége de Bude le premier novembre: il l'avoit commencé le premier juillet.

Le roi ayant réuni en 1674. au châtelet de Paris le bailliage du Palais, & toutes les justices des seigneurs qui étoient dans la ville & dans les fauxbourgs de Paris, créa par le même édit un nouveau siége présidial, avec le même nombre d'officiers dont étoit composé l'ancien châtelet; mais ces deux juridictions étant sans cesse en dispute sur leurs limites; & ces disputes troublant l'ordre de la police, le roi supprima le nouveau châtelet dix ans après son établissement; les charges furent remboursées à ceux qui ne furent pas incorporés dans l'ancien châtelet, & le roi rétablit le bailliage du palais, & une partie des justices des seigneurs, qu'il avoit supprimées.

Mort de la princesse Palatine le 6. juillet: elle étoit

fille du duc de Mantoue, & cadette de la reine de Pologne : elle avoit épouſé le prince Edouard, fils de l'électeur Palatin roi de Bohême, après que le duc de Guiſe (celui de Naples) qui la devoit épouſer, lui eut manqué de parole : elle fut la mere de madame la Princeſſe, de madame d'Hanovre, & de la princeſſe de Salmes. On ſait le rôle qu'elle avoit joué à la cour.

1685.

Mort de Charles II. roi d'Angleterre, le 16. février : *avec de grands défauts, il n'avoit preſque point de vertus pour les réprimer, & ce n'étoit gueres chez lui que quelques défauts plus légers qui ſervoient de contre-poids aux autres.* (Burnet, hiſt. d'Angleterre.) Hamilton a dit auſſi de lui, qu'il étoit capable de tout dans les affaires preſſantes, & incapable d'application quand elles ne l'étoient pas. Jacques II. ſon frere lui ſuccede : la religion Catholique le rendoit ſuſpect aux Anglois, Charles II. avoit été obligé de l'éloigner, & il y avoit eu pluſieurs bils préſentés pour l'exclure de la couronne. On doit à ce prince, n'étant encore que duc d'Yorck, (& ce fut le plus beau tems de ſa vie) l'invention de communiquer les ordres, & de les faire entendre à une armée navale, au moyen des flammes & des pavillons : le maréchal de Tourville perfectionna depuis cette invention. Le pape intercede pour les Génois : le roi lui promet de ne point prendre leur ville, & de ne faire aucune conquête ſur eux, pourvu qu'ils lui faſſent la ſatisfaction qu'il déſire : en conſéquence le doge, nommé Franceſco Maria Imperiali, accompagné de quatre ſénateurs, vient faire ſa ſoumiſſion au roi le 15. de mai : il ſe couvrit à l'audience qu'il eut dans la galerie, où le roi le reçut en grand appareil. La loi de Gênes eſt que le doge perd ſa dignité

& ſon titre, ſi-tôt qu'il eſt ſorti de la ville; mais le roi voulut qu'il les conſervât, ſans quoi ce n'auroit plus été qu'un ſimple Génois qui auroit paru devant lui.

Si les Génois éprouverent alors les effets de la clémence du roi, ils reſſentirent bien autrement les effets de la protection de Louis XV, lorſqu'en 1746. la reine de Hongrie, par une entrepriſe auſſi injuſte que rigoureuſement exécutée, s'empara de Gênes, & en enleva les tréſors. En vain ces généreux républicains rechaſſerent les ennemis de leur ville; il leur eût fallu ſuccomber enfin ſous une puiſſance formidable, que leur courage n'avoit fait qu'irriter, ſi Louis XV. ne les avoit ſecourus, en leur envoyant ſucceſſivement M. le duc de Boufflers, qui y mourut, & M. le duc depuis maréchal de Richelieu. Il fit plus, & ce prince s'arrêtant au milieu de ſes conquêtes, ne s'occupa, au moment de la paix qu'il donna à ſes ennemis à Aix-la-Chapelle, que des avantages & du ſalut de ſes alliés, rétablit Gênes dans toutes ſes poſſeſſions, & crut gagner aſſez s'il faiſoit voir à toute l'Europe, que ſa juſtice & ſa modération étoient égales à ſon courage & à ſa puiſſance.

Fête de Sceaux donnée au roi le 16. juillet, par M. de Seignelai. Il y avoit eu le mois auparavant un carouſel à Verſailles. M. le Duc épouſe mademoiſelle de Nantes, fille légitimée du roi, le 24. juillet.

Le maréchal d'Eſtrées bombarde Tripoli le 22. juin; delà il fait voile à Tunis, qui conclut ſa paix avec le roi le 30. août.

Révolte du duc de Montmouth, fils naturel de Charles II. qui eſt pris les armes à la main, & qui eſt décapité le 25. juillet. Il avoit conſpiré plus d'une fois ſous le regne de Charles II. & avoit mis à prix la tête de Jacques II.

Le duc de Baviere épouſe la fille de l'empereur Léo-

pold ; il en eut un fils, que Charles II. roi d'Eſpagne avoit fait ſon héritier par un premier teſtament, mais dont la mort violente, à ce que l'on prétendit, donna occaſion à un ſecond teſtament qui mit Philippe V. ſur le trône d'Eſpagne.

Combat de Gran, où le duc de Lorraine & l'électeur de Baviere battirent les Turcs le 16. août ; cette victoire fut ſuivie de la priſe de Neuhauſen, vaillamment défendue & emportée d'aſſaut le 19. du même mois. Meſſieurs les princes de Conti, le prince de Turenne, & d'autres François qui étoient venus à cette guerre, s'y diſtinguerent.

Révocation de l'édit de Nantes, par édit du 22. octobre : cette révocation n'eut lieu qu'après la mort de M. Colbert. Tekeli, devenu ſuſpect aux Turcs, eſt arrêté ; ſa détention fut cauſe de la perte de Caſſovie, que les Impériaux prirent le 25. octobre. Mort de Louis-Armand prince de Conti à Fontainebleau le 12. novembre, de la petite vérole, qu'il gagna de la princeſſe de Conti ſa femme, fille du roi : il n'en eut point d'enfans. Le prince de la Roche-ſur-Yon, ſon frere, a continué cette branche par ſon mariage avec la fille aînée de M. le Prince.

Mort de M. le chancelier le Tellier, à Paris le 31. octobre : il eut pour ſucceſſeur M. Boucherat. Mort de M. de Guilleragues, ambaſſadeur à Conſtantinople ; il avoit rétabli les honneurs du ſopha, que M. de Nointel n'avoit pas ſu conſerver.

1686.

Etabliſſement de Saint Cyr ; le roi y avoit déjà uni la manſe abbatiale de Saint-Denis, mais la réunion ne fut confirmée par le pape qu'en 1690. Cette communauté étoit auparavant à Noiſi : Madame de Maintenon prit le titre de ſupérieure, avec tous les droits attachés

à la qualité de fondateur ; elle s'y retira à la mort du roi, pour n'en plus ſortir ; elle y eſt morte âgée de quatre-vingt-trois ans, le 15. avril 1719. on lit dans ſon épitaphe par l'abbé de Vertot, *révérée de Louis le Grand, environnée de toute ſa gloire*. M. de Chaumont ramene des ambaſſadeurs de Siam ; ils eurent audience dans la galerie le premier ſeptembre.

Le maréchal d'Eſtrées paroît devant Cadix avec la flotte du roi, & force l'Eſpagne à faire raiſon aux marchands François de quinze cens mille livres qui leur étoient retenues ſous de mauvais prétextes. Priſe de Bude par le duc de Lorraine le 2. ſeptembre : ce prince fit une grande faute de ne pas marcher tout de ſuite à l'armée Othomane, qu'il eût détruite dans la conſternation où elle étoit.

Statue de la place des Victoires élevée par le maréchal de la Feuillade, en l'honneur du roi le 28 mars.

Naiſſance de M. le duc de Berri le 31. août.

Mort funeſte de M. de Nicolaï, premier préſident de la Chambre des comptes ; ſon fils lui ſuccéda dans cette charge à l'âge de vingt-huit ans ; il fut le huitieme premier préſident de ſa maiſon ; un de leurs aïeux, nommé Jean de Nicolaï, avoit été chancelier de Louis XII. en ſon royaume de Naples. M. de Vendôme reçoit Monſeigneur à Anet ; on y repréſenta Acis & Galatée, le dernier opéra de Lulli.

Le nonce Ranuzzi eut l'honneur de manger avec le roi le 6. novembre, après avoir reçu de ſa majeſté le bonnet de cardinal.

Opération de la fiſtule faite au roi le 18. novembre.

Mort du grand Condé à Fontainebleau, âgé de ſoixante-ſix ans, le 11. décembre : le titre de grand, qui lui a été donné par la nation, a conſacré ſa gloire, & les plus fameux orateurs n'ont rien laiſſé à dire ſur la mémoire de ce héros : il avoit quitté Chantilli, où il ſe tenoit depuis ſa retraite, pour venir à Fon-

fainebleau voir madame la ducheſſe ſa petite-fille, qui avoit la petite vérole : peut-être que le déſir de faire par-là ſa cour au roi ajoutoit encore à l'intérêt qu'il prenoit à cette princeſſe ; on ne l'en auroit pas ſoupçonné en 1652. il voulut ſans doute, après avoir fait les mêmes fautes que ſon pere, donner le même exemple d'un retour ſincere & d'un dévouement ſans réſerve. La goutte dont il étoit tourmenté lui avoit fait refuſer le commandement de l'armée en 1676. l'exemple du connétable Vrangel l'avoit frappé ; & voyant que la goutte & la gravelle de ce général lui avoient fait perdre tout ce qu'il avoit d'honneur, & avoient perdu en même tems les affaires de Suéde, il avoit dit au roi que chaque particulier, s'il étoit ſage, en devoit craindre autant pour lui-même.

Camp de Maintenon pour la conſtruction de l'aqueduc ; le marquis d'Uxelles commandoit les troupes, & Caillavel, capitaine aux gardes, y faiſoit la fonction d'aide-major.

Etabliſſement de l'Académie d'Angers.

1687.

La fameuſe ligue d'Auſbourg, projettée l'année d'auparavant, eſt conclue pendant le carnaval de Veniſe, où le duc de Savoie & l'électeur de Baviere ſe rendirent. Le moteur de cette ligue étoit le prince d'Orange qui ne cherchoit qu'à brouiller : le duc de Neubourg, nouvel électeur Palatin, s'y porta avec ardeur ; il croyoit qu'il étoit de ſon intérêt de ſuſciter aſſez d'ennemis au roi pour empêcher qu'il ne fît valoir les prétentions de Madame ſur la ſucceſſion du feu électeur ſon frere. L'empereur, le roi d'Eſpagne, l'électeur de Brandebourg, &c. en un mot tous les confédérés de la derniere guerre ſe réunirent.

Un article ſéparé du traité entre l'Angleterre & la

Hollande, portoit que ces deux puiſſances s'obligeroient d'aider la maiſon d'Autriche, » le cas arrivant de la » mort de Charles II. ſans héritiers légitimes, à ſe » mettre en poſſeſſion de la monarchie Eſpagnole, & à » s'y maintenir : « tant cet événement, quoiqu'éloigné, faiſoit déjà l'attention de toute l'Europe.

Affaire des franchiſes, qui ne contribua pas peu à fortifier la ligue d'Auſbourg. Le pape Innocent XI. avoit pris la réſolution d'abolir les franchiſes dont les ambaſſadeurs de l'Europe jouiſſoient à Rome, non-ſeulement pour leur hôtel, mais même pour les quartiers où ils demeuroient ; tous les ambaſſadeurs y avoient conſenti ; mais le roi qui avoit des ſujets de ſe plaindre du pape, voulut maintenir ſes droits : la mort du duc d'Eſtrées, ſon ambaſſadeur à Rome, parut au pape une occaſion favorable pour éteindre ce droit, dont il n'y avoit plus que lui qui fût en poſſeſſion : ſa ſainteté rend une bulle le 12. mai, qui ſupprime les franchiſes du quartier des ambaſſadeurs à Rome, & qui excommunie ceux qui prétendront les conſerver. Ce fut dans ces circonſtances que M. de Lavardin, nommé par le roi pour remplacer le duc d'Eſtrées, arriva à Rome avec une grande ſuite le 16. novembre : le pape, qui ne pouvoit ignorer les intentions du roi, interdit l'égliſe de Saint Louis, où M. de Lavardin avoit fait ſes dévotions la nuit de Noël.

Les états de Hongrie ſont forcés de déclarer leur couronne héréditaire dans la maiſon d'Autriche ; mais ſeulement en faveur des mâles, tant de la branche d'Allemagne que de celle d'Eſpagne ; car ce ne fut qu'en 1722. que les états s'engagerent à Charles VI. de reconnoître ſa fille pour leur ſouveraine : l'archiduc Joſeph en eſt couronné roi le 9. décembre.

Le château de Verſailles fut achevé cette année ; le roi y logeoit déjà.

Mort du duc & du maréchal de Créqui. Le duc de Gêvres ſuccede au premier dans le gouvernement de Paris.

1688.

M. de Lavardin avoit fait afficher par toute la ville de Rome, dès le 27. du mois de décembre, ſes proteſtations contre l'excommunication lancée par le pape à l'occaſion des franchiſes : le procureur général appelle au concile général de la bulle du 12. mai, & de la ſentence du 26. décembre qui prononçoit l'interdit : le parlement lui donne acte de ſon appel : on s'aſſure du nonce qui étoit à Paris, en mettant des gardes auprès de lui, & le roi ſe ſaiſit d'Avignon, comme il avoit fait en 1663. L'avocat général parla de la convocation d'un concile ; & ſur ce que le pape avoit refuſé des bulles, & laiſſoit par-là trente-cinq cathédrales en France deſtituées de paſteurs, il propoſa de rétablir l'ancien uſage, & de rappeller la pragmatique, puiſque le pape manquoit au concordat.

Voici les cauſes qui rallumerent la guerre. La jalouſie que la France continuoit de donner par les droits qu'elle avoit exercés en explication du traité de Nimégue, les prétentions du roi pour Madame, ſa belle-ſœur, ſur la ſucceſſion du feu Charles électeur Palatin, l'affaire des franchiſes, l'élection ou poſtulation de l'archevêché & de l'électorat de Cologne, qui fut conféré au prince de Baviere à la ſollicitation du pape Innocent XI. malgré la demande qu'en faiſoit le roi pour le cardinal de Furſtemberg ; enfin l'invaſion de l'Angleterre par le prince d'Orange, & les nouvelles certaines de la ligue d'Auſbourg : toutes ces conſidérations déterminerent le roi à reprendre les armes.

Le marquis de Boufflers prend Keiſerlauter le 20. ſeptembre : il s'empare enſuite de Creutznach & d'Op-

de Charles-François-Frédéric de Montmorenci-Luxembourg, fils aîné du maréchal de Luxembourg, mort en 1695. & pere du maréchal de Luxembourg mort en 1765; le nom de Beaufort fut changé l'année ſuivante en celui de Montmorenci : huit ans après (en 1696.) la terre de Châtillon-ſur-Loing fut érigée en duché en faveur de Paul Sigiſmond de Montmorenci-Luxembourg, troiſieme fils du maréchal; par lettres du mois de février. Angélique de Montmorenci, ſa tante, veuve en premieres nôces de Gaſpard de Coligni, quatrieme du nom, & en ſecondes nôces du duc de Mekelbourg, l'avoit inſtitué ſon héritier, d'où il prit le titre de duc de Châtillon.

Monſeigneur opine dans le conſeil de finance, où il ne faiſoit qu'aſſiſter auparavant.

1689.

Grande promotion de chevaliers de l'ordre, ce fut la huitieme faite par le roi, & la vingt-huitieme depuis l'inſtitution de l'ordre : on comptoit alors ſoixante & douze places vacantes. Mort de la reine d'Eſpagne, que ſon mari aimoit beaucoup, & que l'on prétend qui fut empoiſonnée par les miniſtres d'Eſpagne; je croirois plutôt que ce fut par les miniſtres de Vienne qui étoient les maîtres dans Madrid, & qui craignoient l'empire qu'avoit la jeune reine ſur l'eſprit du roi. Le pouvoir des miniſtres de l'empereur en Eſpagne étoit ſi reconnu, que dès 1680. la marquiſe de Villars, dont le mari y étoit ambaſſadeur, mandoit à madame de Coulanges, » voulez-vous que je vous diſe une nouvelle, c'eſt que » ni le roi, ni les deux reines, ni le premier miniſtre, » n'ont de crédit ici «. Le roi Jacques, qui s'étoit ſauvé de Rocheſter avec le duc de Berwick ſon fils naturel, arrive le 7. de janvier à Saint-Germain, où la reine

étoit arrivée la veille. M. de Lauſun, qui avoit ſervi & accompagné ſa fuite de Londres à Calais, eut enfin permiſſion de revenir à la cour.

Le trône d'Angleterre étant déclaré vacant, les états aſſemblés ſous le nom de *Convention*, déferent la couronne le 17. février au prince & à la princeſſe d'Orange; ils ſont proclamés le 24. du même mois, & couronnés le 21. d'avril: on en fait autant en Ecoſſe.

L'empereur conclut avec la Hollande une alliance contre la France; les Hollandois s'engagent, par un article ſecret, d'empêcher de toutes leurs forces, qu'après la mort de Charles II. il ne monte de prince François ſur le trône d'Eſpagne, au préjudice des enfans de Léopold.

La diette de Ratiſbonne déclare la France & le cardinal de Furſtemberg ennemis de l'Empire. Le prince d'Orange déclare la guerre à la France le 17. mai: le roi la déclare à l'Angleterre & au prince d'Orange le 25. juin. Cette guerre eſt bien différente de celle de 1672. où le roi d'Angleterre étoit neutre, & où le roi de Suéde faiſoit une forte diverſion en faveur de la France. Quelle différence auſſi de l'année 1648. à celle-ci! Le roi étoit à Munſter le garant de la liberté germanique contre l'empereur, & en 1689. il devint la terreur de toute l'Allemagne. Ce fut l'ouvrage du prince d'Orange, qui exagéra toujours depuis l'ambition de Louis XIV. pour cacher la ſienne. Les alliés engagerent auſſi le roi de Suéde dans la ligue générale, & procurerent ſon accommodement avec le Dannemarc, par le traité d'Altena, pour que ces deux princes n'euſſent plus qu'à ſe livrer aux intérêts de la cauſe commune.

Le roi fait rembarquer Jacques II. ſur une flotte, commandée par Gabaret, pour l'Irlande, où il arriva le 17. mars, & fut reçu par Tirconel, vice-roi de

cette isle, qui lui étoit restée fidelle, le comte de Château-Renaud lui mene du secours le 12. mai, & rentre à Brest le 28. après avoir mis en fuite Herbert, vice-amiral d'Angleterre, & avoir pris en revenant sept vaisseaux Hollandois richement chargés. Les Irlandois royalistes levent le siége de Londonderi le 31. juillet. Le roi déclare la guerre au roi d'Espagne, après avoir tenté en vain de l'engager dans la défense de Jacques II. dont la cause étoit celle de tous les rois.

Prise de Campredon le 23. mai, par le duc de Noailles, qui la fit démolir en présence des ennemis qui vouloient la reprendre.

On persuade au roi de ravager le Palatinat, pour se faire une barriere entre ses ennemis & lui. Il ne le pardonna pas à M. de Louvois.

Le maréchal d'Humieres est battu à Valcourt le 27. août par le prince de Valdec. L'électeur de Brandebourg prend Keiservert le 28. juin : le marquis de Boufflers force Kocheim sur la Moselle le 26. août.

Les ennemis font le siége de Mayence & de Bonn : Mayence, défendue par le marquis d'Huxelles, se rend au duc Charles de Lorraine le 8. septembre, après sept semaines de tranchée ouverte : le marquis d'Huxelles eût tenu encore plus long-tems si la ville avoit été mieux approvisionnée ; mais comme cela regardoit M. de Louvois, il eut la prudence de ne s'en point plaindre, & ce ministre lui en fut gré : il avoit commencé sa fortune par demander à être inspecteur dans un tems où il n'y avoit gueres que des lieutenans-colonels qui prissent cet emploi : le marquis, depuis maréchal d'Harcourt, suivit la même route. Le baron d'Asfeld rend la ville de Bonn le 12. octobre, après une belle défense : l'électeur de Brandebourg en faisoit le siége, & eut besoin que le duc Charles l'y joignît avec l'armée

impériale. M. d'Asfeld mourut à Aix-la-Chapelle, des bleſſures qu'il avoit reçues à ce ſiége.

Les Algériens ſont forcés de nouveau à demander la paix, que le roi leur accorda le 25 ſeptembre.

M. de Pontchartrain ſuccede dans la place de contrôleur général à M. Pelletier, qui s'en démet volontairement, & qui conſerva ſa place de miniſtre & les mêmes prérogatives au conſeil. Le roi donna à M. de Seignelai entrée dans les conſeils; c'eſt ce qu'on appelle être miniſtre, car depuis 1659. le roi n'a point donné de lettres de miniſtre d'état. Le premier préſident de Novion ſe démet de ſa charge en faveur de M. de Harlai, procureur général, qui lui paye cent mille écus de brevet de retenue qu'il avoit ſur cette charge, & qui vend celle de procureur général ſept cens mille francs à M. de la Briffe, gendre du premier préſident de Novion. M. de Novion, petit-fils du premier préſident, achete la charge de préſident à mortier de M. de Croiſſi, à qui le roi donne, pour M. de Torci ſon fils, la ſurvivance de ſa charge de ſecrétaire d'état. M. de Pomereu eſt envoyé intendant en Bretagne, où il n'y en avoit jamais eu. L'ambaſſade de Conſtantinople eſt donnée à M. de Châteauneuf, par la mort de M. de Girardin. M. de Beauvilliers, premier gentilhomme de la chambre, & chef du conſeil des finances, eſt nommé gouverneur de M. le duc de Bourgogne, & l'abbé de Fénélon ſon précepteur: l'abbé Fleuri, qui a écrit l'*Hiſtoire eccléſiaſtique*, & qui avoit été précepteur des princes de Conti & du comte de Vermandois, fut ſous-précepteur. Le roi fait ordonner que l'on porte à la Monnoie toute l'argenterie, il en donne l'exemple. Etabliſſement de la Tontine, propoſée plus de trente ans auparavant par un nommé Tonti.

Combat de M. de Brionne & de M. de Hautefort.

1690.

La mort d'Innocent XI. ennemi déclaré de la France, arrivée le 12. août de l'année précédente, & l'exaltation d'Ottoboni, sous le nom d'Alexandre VIII. le 6. octobre, suspendirent les différens de Rome & de la France, M. le duc de Chaulnes avoit relevé M. de Lavardin dans l'ambassade de Rome, où il n'avoit pu s'accorder avec le cardinal d'Estrées, trop accoutumé à gouverner le duc d'Estrées son frere. Le roi rendit Avignon au pape, qui écrivit un bref, rempli d'estime & de confiance, à une personne de la cour, qui y étoit dans une haute considération. Mort de madame la Dauphine, le 20. avril : un peu avant qu'elle expirât, M. de Meaux dit au roi, qui étoit dans sa chambre, *il faudroit que votre majesté se retirât ; non, non*, reprit le roi, *il est bon que je voie comment meurent mes pareils.* Mort de Charles V. duc de Lorraine, âgé d'environ quarante-huit ans, le 17. avril, à Velz près Lintz. On dit qu'il écrivit, en mourant, à l'empereur la lettre suivante. » Sacrée majesté, suivant vos ordres, » je suis parti d'Inspruc pour me rendre à Vienne, » mais je suis arrêté ici par un plus grand maître ; je » vais lui rendre compte d'une vie que je vous avois » consacrée toute entiere : souvenez-vous que je quitte » une épouse qui vous touche, des enfans à qui je ne » laisse que mon épée, & des sujets qui sont dans l'op- » pression «. Il ne se passa rien sur le Rhin, où Monseigneur commandoit, ayant sous lui le maréchal de Lorges.

L'électeur de Baviere n'osa attaquer Philisbourg.

Bataille de Fleurus près de Charleroi, gagnée le premier juillet, contre le prince de Valdec, par le maréchal de Luxembourg ; il avoit été joint par M. de

Boufflers qui commandoit un corps ſéparé ſur la baſſe Meuſe, avant que M. de Valdec en fût averti : le mouvement hazardeux, mais déciſif, pour le gain de la bataille, que fit faire M. de Luxembourg à ſa cavalerie, & qui ne pouvoit être apperçu par M. de Valdec, à cauſe de l'inégalité du terrein, fit que l'aîle droite des ennemis ſe trouva priſe en flanc, tandis que M. de Valdec croyoit que nous marchions à lui par un front égal à celui qu'il occupoit : c'eſt une des plus belles actions de M. de Luxembourg : la cavalerie Hollandoiſe fit fort mal, mais leur infanterie montra beaucoup de valeur : il y avoit eu la veille une attaque, que M. de Luxembourg avoit fait faire pour couvrir la jonction de M. de Boufflers ; ce fut M. le duc du Maine qui la commanda, & qui défit près de deux mille hommes de cavalerie. M. de Luxembourg eut le gouvernement de Normandie.

Combat naval donné le 10. juillet à la hauteur de Dieppe, dans le canal, où M. de Tourville, vice-amiral de France, & M. de Château-Renaud battirent les flottes Angloiſes & Hollandoiſes : cette victoire ne fut pas équivoque : on pourſuivit les ennemis, & le comte d'Eſtrées, fils du maréchal, fit une deſcente à Teingmouth le 5. août, où il brûla quatre vaiſſeaux de guerre ennemis & pluſieurs vaiſſeaux marchands.

Bataille de la Boine le 11. juillet, où le prince d'Orange défit le roi Jacques : cette victoire décida du ſort de l'Angleterre, le maréchal de Schomberg y fut tué, & le prince d'Orange fut effleuré d'un boulet de canon, qui penſa terminer cette fameuſe querelle. Le bruit de ſa mort s'étant répandu dans Paris, on s'y laiſſa emporter à des démonſtrations de joie bien honorables pour ce prince. Cependant, malgré ſa victoire, il fut obligé de lever le 10. ſeptembre le ſiége de Limeric, défendue par Boiſſeleau capitaine aux Gardes,

& par les troupes Irlandoiſes. Qu'il me ſoit permis de faire une réflexion en voyant combattre M. de Schomberg contre le roi Jacques, & de rappeller un fait qui n'eſt peut-être pas trop connu, c'eſt que ce même Schomberg avoit été lieutenant de la compagnie de gendarmes Ecoſſois, dont Jacques, alors duc d'Yorck, étoit le capitaine : ce qui me fera faire encore une remarque, (milice Françoiſe) c'eſt que depuis l'inſtitution de cette compagnie par Charles VII. ce furent preſque toujours des ſeigneurs de la maiſon de Stuart qui la commanderent ; & que Marie Stuart, depuis ſon retour en Ecoſſe, déſira que le commandement de cette compagnie fût déſormais affecté à un des fils des rois d'Ecoſſe ; & en effet Charles I. l'avoit été après la mort de Henri ſon frere aîné, ainſi que Jacques II. le fut après ſon pere, car il n'eſt pas ſûr que Charles II. l'ait été.

Le duc de Savoie, d'accord avec l'empereur, ſans le paroître, comptoit pouvoir nous ſurprendre : le roi, après des négociations inutiles, inſtruit de ſes liaiſons, lui déclare la guerre le 13. juin, M. de Catinat l'attaqua le 18. août à Stafarde, où il remporta une victoire complette ; la priſe de Saluces ſuivit cette victoire, ainſi que celle de Suze, qui ſe rendit le 12. novembre. M. de Saint-Ruth réduiſoit la Savoie pendant ce tems-là.

Mort de M. de Seignelai le 3. novembre : ſa charge de ſecrétaire d'état de la marine fut donnée à M. de Pontchartrain contrôleur général, qui entra au conſeil. Le roi créa deux charges nouvelles de préſidens à mortier, ſeize de conſeillers, & une troiſieme charge d'avocat-général, dont feu M. Dagueſſeau, depuis chancelier, fut revêtu : il créa auſſi une charge de premier préſident du grand conſeil, qu'acheta M. Bignon, & qu'a eue depuis M. de Vertamon ſon gendre, & huit charges de préſidens : il donne à Racine la charge

de gentilhomme ordinaire, vacante par la mort de Torf.

Les Anglois reprennent sur nous l'isle de Saint-Christophe dans le mois de décembre. Mignard succede à le Brun dans la place de premier peintre du roi.

1691.

Suite de la guerre contre le duc de Savoie. M. de Feuquieres, qui commandoit dans Pignerol, poursuit par-tout les Barbets, & rend le chemin des vallées libre jusqu'à Briançon. M. de Catinat prend Villefranche le 21. mars, Nice le 2. avril, Veillane le 30. mai, Carmagnole le 9. juin, que les ennemis reprirent, & Montmelian le 21. décembre. Bulonde avoit levé le siége de Coni le 29. juin, sur la nouvelle qu'il eut que le prince Eugene (si célebre depuis) marchoit au secours : il fut envoyé prisonnier dans la citadelle de Pignerol.

Le roi prend Mons le 9. avril, défendu par le prince de Bergue, après seize jours de tranchée ouverte accompagné de tous les princes, & ayant sous lui le maréchal de Luxembourg & le maréchal de la Feuillade ; il l'avoit fait investir par M. de Boufflers : le prince d'Orange donna quelque inquiétude pendant ce siége, en s'approchant de Notre Dame de Hall : ce fut à ce siége que le roi donna le rang de colonels aux capitaines aux gardes Françoises & Suisses. Louis XV. fit assiéger depuis cette même ville par M. le prince de Conti, qui s'en rendit maître le 10. juillet 1746. après quinze jours de tranchée ouverte. M. de Boufflers bombarde Liége le 4. juin, pour punir les habitans d'avoir reçu les alliés dans leur ville.

Le maréchal de Luxembourg, à qui le roi avoit laissé le commandement de son armée, s'étoit campé sous Tournai à la fin de la campagne, attendant que les

ennemis allaſſent prendre leurs quartiers d'hiver : le prince d'Orange qui étoit retourné en Hollande, croyant la campagne finie, avoit laiſſé le commandement de ſon armée au prince de Valdec, qui étoit campé à Leuze. La diſtance de Tournai à Leuze, fit penſer au prince de Valdec qu'il pouvoit décamper ſans précaution ; le maréchal de Luxembourg averti, part de Tournai avec un corps de cavalerie, & bat ſon arriere garde le 18. ſeptembre au combat de Leuze : la maiſon du roi & la gendarmerie s'y diſtinguerent ; M. de Luxembourg n'avoit que vingt-huit eſcadrons contre ſoixante & quinze.

Bataille de Kilconel en Irlande, le 22. juillet, gagnée par les rebelles : M. de Saint-Ruth qui avoit quitté la Savoie, & qui commandoit les troupes de France, y fut tué : la priſe de Limeric & de toute l'Irlande fut la ſuite de cette défaite : cependant, ſuivant la capitulation de Limeric, M. de Château-Renaud ramena tous les François & quinze mille Irlandois. En Allemagne, M. le maréchal de Lorges fut ſur la défenſive.

Le duc de Noailles prend la Seu d'Urgel le 11. juillet ; c'étoit une place importante, parce qu'elle ouvroit le chemin pour entrer dans l'Arragon.

Mort de M. de Louvois le 16. juillet : on a dit qu'il n'étoit pas mort de ſa mort naturelle ; d'autres ont cru qu'il étoit mort de chagrin : en effet, ſur les fins il avoit beaucoup perdu de ſa faveur. Quoique le ſiége de Mons eût été bien ſervi, le roi trouva qu'il avoit trop duré ; puiſque le prince d'Orange avoit eu le tems d'en tenter le ſecours. Bulonde, pour ſe juſtifier de la levée du ſiége de Coni, avoit montré, diſoit-on, une lettre de M. de Louvois : le duc de Savoie faiſoit ſervir de prétexte à ſa haine contre la France, la conduite de ce miniſtre à ſon égard. Mayence auroit réſiſté plus long-temps, s'il avoit été mieux approviſionné. Le

ravage du Palatinat, enfin le bombardement de Liége; tout cela, à ce que l'on assuroit, avoit indisposé le roi naturellement juste & clément. M. de Louvois s'en apperçut en travaillant avec lui; il prenoit des eaux, il fut saisi & mourut. Quoi qu'il en soit de ces faits, que l'on ne garantit point, M. de Louvois étoit né avec de grands talens, qui avoient principalement la guerre pour objet: il rétablit l'ordre & la discipline dans les armées, ainsi qu'avoit fait M. Colbert dans les finances. Mieux informé souvent que le général lui-même; aussi attentif à récompenser qu'à punir; économe & prodigue suivant les circonstances; prévoyant tout, & ne négligeant rien; joignant aux vues promptes & étendues la science des détails: profondément secret; formant des entrepriſes qui tenoient du prodige par leur exécution subite, & dont le succès n'étoit jamais incertain, malgré la foule des combinaisons nécessaires qui devoient y concourir: l'instruction donnée au maréchal d'Humieres, pour le siége de Gand, fut regardée comme un chef-d'œuvre dans son genre. Mais il eût été à souhaiter qu'il n'eût pas porté trop loin le zele pour la gloire de son maître, & que, se contentant de voir le roi devenu l'objet du respect de l'Europe, il n'eût pas voulu encore qu'il en devînt la terreur. M. de Barbesieux son second fils, lui succede dans la place de secrétaire d'état dont il avoit la survivance; Villacerf, dans la surintendance des bâtimens, dont Mansard eut l'intendance. M. de Louvois jouissoit des postes étrangeres, c'est-à-dire du prix des lettres de tous les bureaux des villes frontieres & conquises; à sa mort, le roi voulut en connoître le produit, M. Rouillé (grand-pere du ministre) fut chargé de la régie des postes étrangeres, dont il rendoit compte au roi seul tous les trois mois, ayant été dispensé par des lettres patentes d'en compter ni au conseil, ni à la chambre des comp-

tes : cette régie a duré depuis le mois de juillet 1691. jusqu'au mois de janvier 1695.

Monseigneur entre au conseil d'état : le roi y fit entrer en même tems M. de Beauvilliers, & M. de Pomponne qui avoit été renvoyé en 1679. il donne à ce dernier soixante mille livres de pension, outre vingt qu'il avoit déjà.

Le comte d'Estrées bombarde Barcelonne le 10. août, & Alicante le 22. Le premier président obtient les entrées des premiers gentilshommes de la chambre.

Le prince de Bade bat les Turcs à Salankemen le 19. août.

Mort d'Alexandre VIII. il avoit, en mourant, distribué à ses neveux tout ce qu'il avoit amassé d'argent ; ce qui fit dire à Pasquin, qu'il auroit mieux valu pour l'Eglise être sa niece que sa fille.

Edit important, qui ordonne le dépôt des terriers de la couronne à la chambre des comptes.

1692.

M. de Boufflers a le régiment des Gardes, vacant par la mort de M. de la Feuillade, & vend sa charge de général des dragons au comte de Tessé. Le roi fut trois mois sans nommer au régiment des gardes, voulant en faire le détail par lui-même.

Le roi n'avoit pas renoncé à rétablir Jacques II. ce prince s'avança vers les côtes de Normandie avec le maréchal de Bellefons : on crut avoir des intelligences sûres dans la flotte des ennemis, & M. de Tourville reçut ordre de l'attaquer fort ou foible : il le fit, & le combat, après avoir duré le 29. mai depuis le matin jusqu'à la nuit, avec efforts signalés de valeur de nos troupes, ne fut décisif en faveur des ennemis que par notre retraite, quoiqu'ils eussent quatre-vingt-huit vaisseaux contre quarante-quatre ; mais ce qui rendit cette

affaire malheureuſe, c'eſt que notre flotte s'étant diſperſée ſur les côtes de Bretagne & de Normandie, l'amiral Anglois nous brûla treize vaiſſeaux à la Hougue & à Cherbourg. On a dit ſur ce combat de mer, que l'on auroit pu attendre que l'eſcadre du comte d'Eſtrées, qui venoit de Toulon à Breſt, fût arrivée.

Le roi commandant en perſonne, prend la ville de Namur le 5. juin, après ſept jours de tranchée, & le château le 30. Le prince d'Orange & l'électeur de Baviere voulurent en vain la ſecourir; ils en furent empêchés par le maréchal de Luxembourg qui couvroit le ſiége, & par la ſituation du pays, dont il avoit profité pour leur fermer le paſſage. Ce fut un beau ſpectacle de voir à ce ſiége M. de Vauban aſſiéger le fort Cohorn défendu par Cohorn lui-même, *le rival de Vauban, mais jamais ſon égal.* Cette même ville repriſe par le prince d'Orange en 1695. fut ſoumiſe de nouveau à Louis XV. en 1746. que M. le comte de Clermont s'en empara après huit jours de tranchée ouverte. Combat de Steinkerque le 3. août; c'a été le plus ſanglant de toute la guerre: on ſait que M. le maréchal de Luxembourg fut ſurpris par la fauſſe lettre d'un eſpion; il ne crut en effet que l'armée ennemie s'approchoit, que quand il apprit que la brigade de Bourbonnois venoit d'être attaquée: il répara cette ſurpriſe, & après deux attaques ſans ſuccès, à la troiſieme il ſe mit avec M. le duc de Chartres, M. le duc, M. le prince de Conti, meſſieurs de Vendôme, &c. à la tête de la brigade des gardes, & força le prince d'Orange à repaſſer les défilés par où il étoit venu: ce prince qui avoit cherché pendant toute la campagne une affaire de poſte, afin qu'il n'y eût que l'infanterie qui pût combattre, dut apprendre à Steinkerque ce que ſavoit faire celle de France, comme il avoit appris à Leuze combien notre cavalerie étoit redoutable.

Le duc de Savoie ſe venge bien des affronts des deux dernieres campagnes, il ravage le Dauphiné comme nous avions ravagé le Palatinat, prend Embrun le 17. août, & Gap enſuite : M. de Catinat avoit une armée trop foible pour s'oppoſer à cette entrepriſe, qui eût peut-être eu des ſuites plus fâcheuſes, ſi le duc de Savoie ne fût pas tombé malade.

Le maréchal de Lorges bat le prince de Virtemberg le 17. ſeptembre au combat de Phortzeim, & force le Landgrave de Heſſe à lever le ſiége d'Ebernbourg le 8. octobre. Le marquis de Feuquieres avoit battu quelques troupes des ennemis vers la petite Hollande dès le premier du mois : le marquis d'Harcourt défait dans le comté de Chinei le 8. ſeptembre, plus de quatre mille Allemans, M. de Boufflers bombarde Charleroi le 19. octobre.

Le duché d'Hanovre eſt érigé en électorat le 19. décembre, mais les oppoſitions des princes de l'Empire firent que le duc d'Hanovre ne fut admis qu'en 1711. quoique les états de l'Empire l'euſſent reconnu dès 1708.

Mariage de M. le duc de Chartres avec mademoiſelle de Blois, fille légitime de Louis XIV. le 18. février, & de M. le duc du Maine avec Anne Louiſe-Benedicte de Bourbon, fille de M. le prince, le 19. mars.

Le roi renouvelle à M. le duc de Chartres en faveur de ſon mariage, la donation qu'il avoit déjà faite à *Monſieur*, du palais royal, que le cardinal de Richelieu avoit laiſſé à la couronne, & lui en fait don à titre d'apanage. L'académie de peinture & de ſculpture, qui étoit établie dans le palais royal, eſt placée au Louvre.

Réglement par lequel le roi déclare que déſormais les ſurvivances n'annulleroient point les brevets de retenue antérieurs : ce réglement fut fait à l'occaſion de la charge du marquis de Tilladet, capitaine des Cent Suiſſes de la garde, lorſqu'elle paſſa au marquis de Courtanvaux.

Les Impériaux prennent le grand Varadin le 5. juin, & les Turcs, sur qui les Vénitiens avoient eu de grands avantages dans les dernieres campagnes, levent le siége de Lépante le 19. décembre.

Le pape persistant à refuser les bulles, le roi, par arrêt du mois de janvier, envoie les nommés en possession du revenu de leurs évêchés.

1693.

Le pape Innocent XII. qui avoit succédé dès l'an 1691. au pape Alexandre VIII. envoie enfin des bulles à tous ceux qui avoient été nommés aux évêchés par le roi depuis les contestations entre la cour de Rome & la France; les cardinaux d'Estrées & de Janson ménagerent cet accommodement. Chacun des nouveaux évêques écrivit une lettre de soumission au pape, pour lui marquer la douleur qu'ils avoient de ce qui s'étoit passé : on continue cependant en France de suivre les maximes contenues dans la déclaration du clergé.

Institution de l'ordre de Saint Louis; institution admirable, quand elle est bien ménagée. Louis XV. voulant accorder une marque de distinction à ses officiers qui ne sont pas de la religion Catholique, créa depuis en 1759. l'ordre du Mérite Militaire.

Prise de Furnes le 6. janvier par M. de Boufflers, qui y fait quatre mille Anglois prisonniers. M. de Tallard leve le siége de Rhinfelds le 8.

Création de sept maréchaux de France le 27. de mars; messieurs de Choiseul, de Villeroi, de Joyeuse, de Boufflers, de Tourville, de Noailles & de Catinat.

Mort de mademoiselle de Montpensier, âgée de soixante-six ans, le 5. avril; c'étoit une princesse haute, franche, courageuse, de peu d'esprit, ayant

manqué plus de mariages que la reine Elizabeth n'en avoit rompu, mais eſpérant toujours qu'on alloit la marier, & n'imaginant pas que l'on pût aimer dans une autre vue, ſage par hauteur, & ayant pourtant fini par aimer M. de Lauſun, que l'on diſoit qu'elle avoit épouſé : elle nous a laiſſé des mémoires qu'il faut lire ; elle les reprend depuis ſa naiſſance, c'eſt-à-dire depuis le 7. mai 1627. juſqu'en 1688. ils ſont aſſez mal écrits pour que l'on puiſſe aſſurer qu'ils ſont d'elle, & ils ont une naïveté qui plaît à ceux qui aiment à lire des faits véritables. Elle laiſſa ſa maiſon de Choiſi à Monſeigneur, & fit Monſieur, ſon couſin germain, ſon légataire univerſel.

Le maréchal de Lorges prend Heidelberg le 21. mai, & le château deux jours après ; il y eut beaucoup de cruautés commiſes, & les tombeaux des électeurs Palatins ne furent pas reſpectés.

Le roi étant parti pour ſon armée de Flandre, tombe malade au Quesnoi, & s'en retourne à Verſailles ; c'a été ſa derniere campagne : il détache Monſeigneur pour aller en Allemagne ; ce prince marcha au prince de Bade, campé ſous Hailbron, mais l'attaque de ſon camp ayant été jugée impoſſible, & Monſeigneur n'ayant pu l'attirer au combat, il repartit ſur la fin du mois d'août. M. de Luxembourg fait attaquer près Maſtrich, le 15. juillet, un détachement commandé par le comte de Tilli, qui fut mis en fuite. Le maréchal de Villeroi prend Hui le 24. juillet.

Depuis le départ du roi, le maréchal de Luxembourg cherchoit les moyens d'attirer le prince d'Orange à une action ; pour y parvenir, il tâcha de le déposter du Mont Saint-André, où ce prince s'étoit retranché, il en vint à bout en feignant d'attaquer Liége ; le prince d'Orange & le duc de Baviere s'approcherent de cette ville pour la défendre ; & le maréchal apprenant qu'ils avoient quitté leur camp, ne ſongea plus qu'à les attaquer.

Bataille de Nervinde le 29. gagnée par M. de Luxembourg contre le prince d'Orange, où, pour prix de ſept ou huit mille hommes que nous perdîmes, le champ de bataille nous reſta : il eſt vrai que la perte des ennemis fut encore plus conſidérable : on leur prit ſoixante & ſeize pièces de canon, huit mortiers, neuf pontons, la plus grande partie de leur artillerie, ſoixante étendards & vingt-deux drapeaux ; on fit deux mille priſonniers, & on leur tua près de douze mille hommes ; nos princes y firent des prodiges de valeur à leur ordinaire. La ſuite de cette victoire fut la priſe de Charleroi par le maréchal de Villeroi le 11. octobre, M. de Vauban conduiſoit les attaques, & M. de Luxembourg couvroit le ſiége.

Le duc de Savoie, qui avoit entrepris le ſiége de Pignerol, eſt attaqué & défait à Marſaille par le maréchal de Catinat le 4. octobre : meſſieurs de Vendôme, brouillés avec M. de Luxembourg, qui ne leur avoit pas rendu juſtice à Steinkerque, étoient à cette armée où ils ſe diſtinguerent ; la gendarmerie, qui n'étoit arrivée d'Allemagne que la veille, eut grande part à cette victoire. Les ſuites de cette action furent la déſolation de toute la campagne de Turin, qui avoit été précédée de l'incendie de la Vénerie, en repréſailles des ravages du Dauphiné, le Duc ne put garder Sainte-Brigitte qu'il avoit priſe au commencement de la campagne, ni Pignerol qu'il avoit bombardée, ni s'emparer de Caſal, dont il avoit fait le blocus.

Du côté des Pyrénées, le maréchal de Noailles prend Roſes le 9. juin, le comte d'Eſtrées en faiſoit le ſiége par mer.

Sur mer, les Anglois, qui firent une deſcente à la Martinique, en furent chaſſés avec perte le 5. avril : & le 27. juin le maréchal de Tourville ayant attaqué entre Lagos & Cadix le vice-amiral Rook, qui eſcortoit

la flotte de Smirne, lui brûla quatre vaiſſeaux de guerre, & prit, ou brûla, ou coula à fond plus de quatre-vingt vaiſſeaux richement chargés. On dit alors que M. de Tourville n'avoit pas ſu profiter de ſon avantage ; & ce général en rejetta la faute ſur M. Gabaret. Le 5. octobre les Hollandois prirent ſur nous Pondicheri, mais la compagnie Françoiſe y rentra en 1699. en exécution du traité de Riſwick. Bombardement de Saint-Malo par les Anglois le 29. novembre : un vaiſſeau qu'ils nommoient *la machine infernale*, n'eut d'autre effet qu'un grand bruit, & quelques maiſons endommagées.

Nouveau régiment des Carabiniers, créé pour M. le duc du Maine. Proceſſion de la châſſe de ſainte Genevieve, pour faire ceſſer les calamités cauſées par la diſette de cette année.

1694.

Avantages du maréchal de Noailles en Catalogne : il paſſe le Ter à la vue des Eſpagnols, & les défait le 27. mai ; il prend Palamos d'aſſaut le 7. juin, & le château & la garniſon ſe rendent à diſcrétion le 10. M. de Tourville battoit le château du côté de la mer. M. de Noailles ſe rend maître le 25. juin de la forte place de Gironne, delà il marche à Oſtalric, dont le château fut pris le 20. juillet, malgré les ſept retranchemens que les Eſpagnols avoient faits l'un ſur l'autre par le ſeul endroit qui fût acceſſible. Enfin il prit Caſtel-Follit le 8. ſeptembre, & il termina cette campagne par faire lever le ſiége d'Oſtalric au duc d'Eſcalonne. Le roi d'Eſpagne alarmé de tant de revers veut faire la paix, l'empereur & le prince d'Orange s'y oppoſent. La reine mere, qui étoit Autrichienne, diſpoſe de tout le conſeil du roi, & gagne la jeune reine en ſoutenant le baron de Perlis, dont le roi avoit pris de la jalouſie.

Le duc d'Oſſone reſté fidele à ſon maître, eſt empoiſonné, & la cour de Madrid eſt diviſée entre un roi foible & un gouvernement dévoué à la cour de Vienne.

Marche fameuſe de Monſeigneur & du maréchal de Luxembourg de Vignamont au pont d'Eſpierre, du 22. août au 25. l'armée fit quarante lieues en quatre jours; & par cette promptitude, Monſeigneur, moins fort de moitié que le prince d'Orange, garantit les frontieres depuis l'Eſcaut & la Lis juſqu'à l'Océan, & empêcha le prince d'Orange d'attaquer les places maritimes qui étoient menacées par la flotte ennemie.

Le prince d'Orange reprend Hui le 28. ſeptembre.

Sur mer, les ennemis inſulterent nos ports ſans ſuccès : ils firent une deſcente à Breſt le 18. juin, d'où ils furent chaſſés avec perte : le 22. juillet ils bombarderent Dieppe, dont les maiſons furent réduites en cendres par la faute des habitans qui n'y apporterent point de ſecours : le Havre fut auſſi bombardé le 26. du même mois, mais il n'y eut point de dommage; enfin s'étant approchés de Dunkerque le 21. ſeptembre avec deux machines pareilles à celle qu'ils avoient employée l'année précédente devant Saint-Malo, l'une joua ſans nul effet, & l'autre ayant fait ſon effet ſur elle-même, enſévelit ceux qui étoient dedans. Le capitaine Jean Bart fut plus heureux, les Hollandois s'étoient emparés d'un convoi de bled que le roi faiſoit venir de la mer Baltique, à cauſe de la diſette qui étoit dans le royaume; il les attaqua n'ayant que ſix frégates le 19. juin à la hauteur du Texel; de huit vaiſſeaux qu'ils avoient, il en prit trois, mit en fuite les cinq autres, & ramena nos vaiſſeaux dans nos ports. Jean Bart fut annobli.

Il ne ſe paſſe rien en Allemagne ni en Italie.

Les Polonois battent les Turcs à plates coutures ſur les bords du Nieſter le 6. octobre. Les Vénitiens pren-

nent l'iſle de Chio le 14. octobre, mais ils la reperdirent quatre mois après.

Déclaration qui donne au duc du Maine & au comte de Toulouſe la préſéance ſur tous les pairs. Cette déclaration avoit été précédée d'un arrêt qui avoit maintenu meſſieurs les princes de Vendôme dans le rang à eux accordé en 1610. & dont ils ne jouiſſoient plus ; mais le duc de Vendôme ne prit ſéance au parlement qu'après M. le duc du Maine.

Mort de l'abbé de Longueville. Cette mort excita une grande conteſtation pour la ſucceſſion de Neufchâtel. L'abbé de Longueville avoit fait deux teſtamens, le premier en faveur de M. le prince de Conti, le deuxieme en faveur de madame de Nemours ſa ſœur ; madame de Nemours fit une donation entre vifs de toute la ſucceſſion de M. de Longueville, (dont elle excepta enſuite les biens ſitués en Suiſſe) au chevalier de Soiſſons, fils naturel du comte de Soiſſons tué à la Marfée ; il étoit ſon couſin germain, parce que la mere de madame de Nemours étoit ſœur du comte de Soiſſons, & avoit été légitimé en 1643. elle lui fit prendre le nom de prince de Neufchâtel, lorſqu'il épouſa la fille de M. de Luxembourg ; le procès pour Neufchâtel fut jugé par les Etats du pays en faveur de madame de Nemours.

Le roi achete de madame de Guiſe le palais d'Orléans, qui ſe nomme aujourd'hui le Luxembourg. Il donne à M. le duc du Maine, qui depuis dix ans étoit colonel général des Suiſſes, la charge de grand maître d'artillerie, vacante par la mort de M. le maréchal d'Humieres, qui l'avoit eue en 1685. à la mort du duc de Lude. Erection des jeux floraux de Toulouſe en académie.

1695.

Mort de M. le maréchal de Luxembourg à Verſailles le 4. janvier, âgé de ſoixante-ſept ans : il étoit fils poſthume du comte de Boutteville, qui eut la tête tranchée en 1627. pour s'être battu en duel ; ſa charge de capitaine des Gardes fut donnée à M. de Villeroi : les événemens qui ſuivirent la mort de ce grand capitaine, juſtifierent bien les regrets du roi, & ceux de toute la France.

La princeſſe Marie, femme du prince d'Orange, meurt de la petite vérole le 7. janvier, à l'âge de trente-trois ans.

Etabliſſement de la capitation, qui devoit finir, & qui en effet ceſſa à la paix.

M. de Crenan rend Caſal au duc de Savoie le 11. juillet, à condition que les fortifications ſeroient démolies, & la ville rendue au duc de Mantoue.

Belle retraite de M. de Vaudemont le 14. juillet devant le maréchal de Villeroi & M. le duc du Maine, qui manquerent de l'attaquer.

M. de Montal prend Dixmude en vingt-ſix heures le 28. juin, & Deinſe le 29. Le maréchal de Villeroi, ſur le refus que firent les ennemis de promettre de ne point inſulter nos places maritimes, bombarde Bruxelles le 13. le 14. & le 15. août ; mais ces diverſions n'empêcherent pas le prince d'Orange d'inveſtir Namur le premier juillet : il prit la ville le 4. août, & le château le 2. ſeptembre, ſans que le maréchal de Villeroi qui s'étoit avancé ſur les bords de la Mehaigne, pût rien entreprendre : M. de Boufflers qui s'étoit jetté dans la ville pour la défendre avec le comte de Guiſcard qui en étoit gouverneur, fut arrêté priſonnier lorſque la ville & le château furent rendus, ſous prétexte que nous avions manqué aux capitulations de Dixmude & de Deinſe ;

mais il fut bientôt relâché : ce siége est l'action la plus éclatante du prince d'Orange.

En Catalogne le maréchal de Noailles étant tombé malade, M. de Vendôme prit sa place, & fit lever le siége de Palamos le 25. août à M. de Castanaga : il fallut depuis démolir cette place, ainsi que les autres que l'on avoit prises aux ennemis, & que l'on ne pouvoit soutenir faute de vivres.

L'indisposition des deux généraux, le prince de Bade & le maréchal de Lorges, rendit la campagne d'Allemagne fort tranquille : il n'y eut pas plus d'événement sur mer ; quelques prises, entr'autres celle que fit M. de Nesmond, quelques insultes sur les côtes, & rien de plus : la lassitude des deux partis annonçoit la paix. Edit célebre concernant la juridiction ecclésiastique, & les appels comme d'abus.

M. de Noailles succéde à M. de Harlai à l'archevêché de Paris. L'abbé de Fénelon, précepteur des enfans de France, est nommé à l'archevêché de Cambrai : le pape accorde au roi un indult à vie pour y nommer. Il y avoit eu dès l'an 1682. un concordat passé entre le chapitre & le roi, par lequel le chapitre remettoit son droit d'élection, & le roi celui de régale.

Le roi donne le gouvernement de Bretagne à M. le comte de Toulouse, pour réunir dans sa personne les deux amirautés. Anciennement les gouverneurs des provinces maritimes étoient amiraux de leurs provinces, mais la seule province de Bretagne a conservé ce droit. Monseigneur, à qui Mademoiselle avoit laissé en mourant sa maison de Choisi, l'échange contre Meudon, moyennant quatre cens mille livres de retour qu'il donne à madame de Louvois. Meudon avoit appartenu à M. Servien qui y dépensa beaucoup, & qui l'avoit acheté du duc de Guise. La maison de Choisi ayant depuis été vendue par M. le duc de Villeroi, gendre de madame

de Louvois à madame la princeſſe de Conti ; M. le duc de la Valliere, ſon héritier, la vendit au roi en 1739.

Mort de madame de Guiſe, fille de Gaſton.

1696.

Traité négocié par le comte de Teſſé, entre le roi & le duc de Savoie ; & conclu le 4. juillet ; il ne parut d'abord que ſous le nom de neutralité d'Italie : on promet de rendre à ce prince tout ce qu'on lui avoit pris, & entr'autres la ville de Pignerol, qui étoit comme la clef de ſes états, & qui depuis l'année 1630. ſervoit de paſſage aux François du Dauphiné en Piedmont : on convient du mariage de la princeſſe Marie Adélaïde ſa fille avec M. le duc de Bourgogne, & en conſidération de ce mariage, on lui accorde tous les honneurs des têtes couronnées. Ce prince en attendant qu'il pût ſe déclarer, & voulant encore toucher les ſubſides de cette année que lui payoient l'Angleterre & la Hollande, promettoit ſes offices pour engager ſes alliés à la même neutralité : il les y détermina par le ſiége de Valence qu'il entreprit le 24. ſeptembre, conjointement avec M. de Catinat. Paix avec la Savoie, publiée à Paris le 10. ſeptembre. Le contrat de mariage fut ſigné le 15.

Nos armées de terre n'entreprirent rien, non plus que celles des ennemis ; ſeulement M. de Vendôme battit un corps de cavalerie du prince de Darmſtadt à Oſtalric en Catalogne le premier juin.

Sur mer ; les alliés bombardérent Calais le 13. avril, le fort de l'Iſle de Rhé & les Sables d'Olonne le 15. & le 16. juillet, le tout ſans effet. Baru prit le 18. juin cinq vaiſſeaux de guerre Hollandois venant de la mer Baltique, & cinquante vaiſſeaux marchands. M. de Neſmond fit une nouvelle priſe le 31. mars. Jacques II.

s'étoit avancé, mais inutilement, jusqu'à Calais avec le marquis d'Harcourt, le premier du même mois, dans l'espérance de faire une nouvelle tentative sur l'Angleterre.

M. de Frontenac, gouverneur de la nouvelle France, fait dans le mois de juillet contre les Iroquois, une expédition, par laquelle il assure Quebec & tout le Canada contre les courses de ces barbares.

Mort de Sobieski roi de Pologne, le 17. juin; il avoit épousé, n'étant encore que grand maréchal de Pologne, Marie-Casimir de la Grange, veuve du Palatin de Sandomir, & qui devint reine par l'élection de son mari. Son pere Henri de la Grange d'Arquien mort en 1707. âgé de quatre-vingt-seize ans, devint, de capitaine des Gardes Suisses de Monsieur, frere du roi, cardinal, par la protection de la reine sa fille: sa sœur aînée avoit épousé le marquis de Bethune, & fut dame d'atour de la reine Marie-Therese. Marie Casimir mourut au château de Blois en 1716.

Mort de M. de Croissi; M. de Torci son fils, fort jeune alors, lui succéde dans sa charge, étant aidé des conseils de M. de Pomponne, dont il avoit épousé la fille, & qui étoit rentré au conseil dès l'an 1691.

1697.

Cette année est célebre par le traité de Riswick, qui donna la paix à toute l'Europe. Le roi y envoie pour plénipotentiaires messieurs de Harlai, de Créci, & de Calliores, qui négocioient déjà secrettement depuis plus de trois ans. Cependant, comme l'empereur & l'Espagne marquoient encore quelques oppositions à la paix, les opérations militaires n'en furent point retardées.

En Flandres, le maréchal de Catinat prend Ath le 5. juin. Le prince d'Orange empêche le projet qu'avoit M. le maréchal de Villeroi ſur Bruxelles & ſur la forteresſe des Trois Trous.

Le comte de Harrach étoit paſſé en Eſpagne pour y faire des inſinuations au ſujet de cette grande ſucceſſion, en faveur de l'archiduc Charles, eſpérant que s'il pouvoit amener Charles II. à déclarer l'archiduc pour ſon ſucceſſeur, la reconnoiſſance de cette déclaration feroit un des principaux articles du traité de Riſwick : mais comment l'empereur pouvoit-il ſe flatter d'obtenir une pareille demande contre les droits légitimes des petits enfans de Louis XIV. & après eux, contre les droits du prince de Baviere & de M. le duc d'Orléans ? La priſe de Barcelonne fit échouer toute cette intrigue.

M. de Vendôme fait le ſiége de Barcelonne, défendue par le prince de Darmſtadt, & inveſtie par mer par le comte d'Eſtrées & par le bailli de Noailles ; il bat le comte de Velaſco, viceroi de Catalogne, qui voulut ſecourir les aſſiégés, mais le ſiége n'en fut pas moins meurtrier, & ce ne fut qu'après cinquante-deux jours de tranchée ouverte que Barcelonne ſe rendit le 10. août. M. de Vendôme fut fait viceroi de Catalogne, & le comte de Coigni commanda dans Barcelonne : cette conquête détermina le roi d'Eſpagne & l'empereur à conſentir à la paix.

En Allemagne le prince de Bade prend Ebernbourg le 27. ſeptembre.

Expédition de M. de Pointis, chef d'eſcadre, ſur Carthagene en Amérique ; il y débarque le 15. avril, prend Carthagene avec toutes ſes richeſſes, fait ruiner toutes les fortifications, & les murailles de la ville & des forts ; ſe rembarque, évite une eſcadre de vingt-quatre vaiſſeaux Anglois, en combat une de ſept, &

rentre à Breſt le 9. août : la priſe fut eſtimée à dix millions. M. de Neſmond enleve le 20. août trois vaiſſeaux Anglois chargés de pluſieurs millions. M. d'Iberville reprend le fort Nelſon le 5. ſeptembre, dans la nouvelle France, après avoir pris deux vaiſſeaux Anglois, & en avoir coulé un troiſiéme à fond. M. du Gué-Trouin avoit, dès le 25. avril, enlevé la flotte Hollandoiſe venant de Bilbao.

M. d'Argenſon eſt fait lieutenant général de police : cet homme de la plus ancienne nobleſſe, & d'un génie ſupérieur, à qui la ville de Paris doit l'ordre & la ſûreté dont elle jouit, ne trouva pour lors d'obſtacle à une plus grande élévation, que le beſoin que l'on avoit de lui dans des tems difficiles, où il étoit ſi important que la capitale du royaume fût tranquille ; mais enfin il fut fait garde des ſceaux, & préſident du conſeil des finances en 1718. Il eſt mort le 8. mai 1721. Il avoit ſuccédé dans la charge de lieutenant de police à M. de la Reynie, qui, d'intendant de feu M. le duc d'Epernon, avoit été maître des requêtes, & étoit devenu lieutenant de police lorſqu'en 1667. l'on en ſépara les fonctions de la charge de lieutenant civil. M. de la Reynie mourut le 14. juin 1709. âgé de quatre-vingt-dix ans paſſés. M. d'Argenſon eſt le véritable inſtituteur de la police de Paris, chef-d'œuvre dont le grand reſſort eſt de ſe mouvoir aiſément & ſans bruit.

Mort d'Adrien de Vignacourt, grand-maître de Malthe : ſon oncle avoit été élevé à la même dignité en 1601. il a pour ſucceſſeur Raimont Perellos de Roccafull, Arragonois. Réglement qui donne aux intendans des finances, que le roi fait conſeillers d'état, leur ſéance au conſeil, du jour qu'ils ont été faits intendans des finances.

Le 27. de juin François-Louis de Bourbon, prince

de Conti, fut proclamé roi de Pologne par le cardinal Radziejouski, primat du royaume, & deux heures après Frédéric-Auguſte, électeur de Saxe, qui avoit fait abjuration, le fut par l'évêque de Cujavie. La reine douairiere de Pologne ne connut gueres ſes véritables intérêts dans cette grande affaire : elle étoit mere de trois princes ; il étoit naturel qu'elle cherchât à conſerver la couronne à l'aîné, mais ſon inclination pour le ſecond, nommé Alexandre, fit qu'elle rabaiſſa le prince Jacques ſon aîné, & qu'elle perdit par cette manœuvre tous les partiſans du feu roi ; ainſi elle ne put conſerver la couronne dans ſa maiſon, & elle n'eut plus de crédit à offrir aux autres concurrens. On crut ici que M. l'abbé de Polignac, chargé de cette négociation, n'avoit pas pris les bons partis, & on envoya M. l'abbé de Châteauneuf avec de nouvelles inſtructions. On dépêche des deux côtés des courriers aux princes élus. L'électeur de Saxe, qui étoit le plus près, arrive en Pologne, & ſigne les *Pacta conventa* le 21. juillet ; il ſe fit ſacrer à Cracovie le 15. ſeptembre. M. le prince de Conti n'arrive à la rade de Dantzic que le 26. & voyant que ſon parti s'affoibliſſoit tous les jours, quoique ſon élection fût la ſeule juridique, il ſe rembarque le 6. novembre. Les diviſions ne ceſſerent dans ce royaume que l'année ſuivante, où les partis ſe réunirent enfin, & où l'électeur, qui avoit répandu des ſommes immenſes, fut reconnu roi par toute la nation.

Quatre traités de paix conclus à Riſwich. Charles XI. roi de Suéde, qui étoit médiateur, mourut âgé de quarante-deux ans. Ce prince deſpotique avoit aboli chez lui l'autorité du Sénat : Charles XII. ſon fils, quoiqu'en minorité, continua la médiation ; ſon pere, en minorité comme lui, avoit été médiateur de la paix d'Oliva.

Le premier traité fut ſigné avec la Hollande le 20.

ſeptembre à minuit. Les traités de Munſter & de Nimégue ſervirent de baſe à ce traité ; Pondicheri nous fut rendu.

Le ſecond, ſigné avec l'Eſpagne, une heure après, contenoit la reſtitution des places priſes en Catalogne ; Luxembourg, le comté de Chinei, Charleroi, Mons, Ath, Courtrai, & tout ce qui avoit été réuni par les chambres de Metz & de Briſac. La ville de Dinan fut auſſi rendue à l'évêque de Liége, & l'iſle de la Ponza au duc de Parme. A voir tout ce que le roi ſacrifioit par ce traité, il étoit aiſé de ſe douter que la mort prochaine du roi d'Eſpagne en étoit le motif.

Par le troiſiéme traité conclu avec l'Angleterre, le vingt-un, le roi s'engage à n'inquiéter en aucune façon le roi de la grande Bretagne dans la poſſeſſion des royaumes & pays dont il jouiſſoit.

Enfin, par le quatriéme avec l'empereur, ſigné le 30. octobre, tout fut réglé conformément aux traités de Weſtphalie & de Nimégue, & Fribourg lui fut rendu. Par ce traité, le duc de Lorraine fut rétabli dans ſes états, à peu de choſes près, ainſi que le duc Charles ſon grand oncle en avoit joui en 1670.

Cérémonie du mariage de M. le duc de Bourgogne avec la princeſſe de Savoie le 7. décembre.

Penthiévre érigé en duché-pairie pour M. le comte de Toulouſe : cette terre avoit été érigée d'abord en faveur de la maiſon de Luxembourg, avoit paſſé par mariage à celle de Vendôme, delà, par acquiſition, à madame la princeſſe de Conti, & vendue par elle à M. le comte de Toulouſe.

1698.

Ambaſſades réciproques de tous les princes de l'Europe ; le marquis d'Harcourt en Eſpagne, M. de Bon-

repos en Hollande, le marquis de Puiſieux en Suiſſe, le comte de Chamilli en Dannemarc, M. de Guiſcard en Suéde, à la place de M. d'Avaux, le marquis de Villars à Vienne, & M. de Tallard à Londres : ce fut là que ſe conclut le premier traité de partage de la monarchie d'Eſpagne, qui n'eut point d'exécution par la mort du prince de Baviere. Ce traité de partage fait entre le roi, le roi d'Angleterre, & les Etats généraux, eſt ſigné à la Haye le 11. octobre. Le prince électoral de Baviere y eſt déſigné roi d'Eſpagne ; M. le Dauphin a pour ſa part les royaumes de Naples & de Sicile ; & les places dépendantes de la monarchie d'Eſpagne, ſituées ſur la côte de Toſcane ou iſles adjacentes, la ville & le marquiſat de Final, la province de Guipuſcoa, nommément les villes de Fontarabie & Saint-Sébaſtien ſituées dans cette province, & le port du paſſage : on donne à l'archiduc Charles d'Autriche le duché de Milan.

Le roi d'Eſpagne, irrité de voir que l'on partageât ſa couronne de ſon vivant, & voulant empêcher qu'elle ne fût démembrée après lui, fait un premier teſtament, par lequel il appelle le prince de Baviere au trône d'Eſpagne, comme ſon plus proche héritier, attendu la renonciation de Marie-Thérese d'Autriche.

On conteſte la réalité de ce teſtament, & en effet aucun des hiſtoriens n'en parle ; mais voici ſur quoi on s'eſt fondé pour en faire mention. On lit dans les mémoires du comte de Harrach, qu'il y avoit eu un premier teſtament de Charles II. en faveur du prince de Baviere. Lamberti rapporte (T. 1. p. 96.) une lettre du miniſtre du roi de France, écrite en Italien au roi d'Eſpagne, où il parle de ce teſtament comme d'une choſe certaine : le continuateur de Mezerai n'en fait aucun doute ; enfin voici ce que l'on trouve dans les mémoires de D. au 16. décembre 1698. » De Guilville,

» major du régiment de Normandie, arriva de Madrid ; » c'eſt un des officiers de confiance que le marquis d'Har- » court avoit amené avec lui en Eſpagne : on apprend » par lui que le roi d'Eſpagne continue à ſe mieux por- » ter, mais que cependant il a fait un teſtament, par » lequel il nomme le prince électoral de Baviere pour » ſon héritier, & il nomme ſa femme régente durant » la minorité du prince électoral ; ce teſtament n'eſt pas » encore public en Eſpagne, mais ſa majeſté catholique » l'a montré à ſes conſeillers d'état, & le cardinal Por- » tocarrero, qui eſt du conſeil, l'a appris au marquis » d'Harcourt, c'eſt ſur cela qu'il a fait partir de Guil- » ville qui ne retournera pas en Eſpagne. Le marquis » d'Harcourt ne demeurera pas encore long-tems en ce » pays-là. « On trouve encore dans les mêmes mémoires au 7. novembre 1700. » Le roi d'Eſpagne fit, il y a un » mois, un teſtament nouveau qu'il ſigna de ſa main, » &c. « ce qui prouve qu'il y en avoit un antérieur.

Reſte après cela à expliquer quel étoit l'ordre des héritiers de Charles II. au cas qu'il mourût ſans enfans, (ce qui arriva) c'étoient, 1°. les Enfans de Marie-Thereſe, fille du premier lit de Philippe IV. & femme de Louis XIV. 2°. Le prince électoral de Baviere, dont la mere étoit fille de Marguerite-Thereſe d'Autriche, fille du ſecond lit de Philippe IV. & premiere femme de l'empereur Léopold. 3°. Louis XIV. & Monſieur, ſon frere, enfans d'Anne d'Autriche, laquelle étoit fille aînée de Philippe III. & qui avoit épouſé Louis XIII. 4°. L'archiduc Charles, fils de Léopold, ayant droit par ſa grand-mere Marie-Anne d'Autriche, ſeconde fille de Philippe III. & femme de Ferdinand III. pere de Léopold. 5°. M. le duc de Savoie aux droits de ſa biſaïeule Catherine, fille de Philippe II. & femme de Charles-Emmanuel duc de Savoie.

Camp de Compiégne ; M. le duc de Bourgogne y arrive le 30. août ; il en étoit le généraliſſime, & avoit ſous lui M. le maréchal de Boufflers, qui y vécut avec tant de magnificence, que le roi dit à Livri, *qu'il ne falloit pas que M. le duc de Bourgogne tînt de table, parce que*, dit-il, *nous ne pourrions mieux faire que le maréchal, & M. le duc de Bourgogne ira dîner avec lui quand il ira au camp.* Ce camp étoit un ſpectacle que le roi vouloit donner à toute ſa cour, & qui devoit ſervir d'inſtruction à ſon petit-fils.

M. le duc d'Elbeuf épouſa le 13. octobre mademoiſelle de Chartres à Fontainebleau, au nom du duc de Lorraine Léopold : ce prince avoit une patente de l'empereur, qui lui accordoit le titre d'alteſſe royale, comme étant fils d'une archiducheſſe qui avoit été reine de Pologne, mais la France ne voulut pas reconnoître ce titre, & ce n'eſt que depuis le voyage que ce prince a fait en France pendant la régence de M. le duc d'Orléans, que le roi a conſenti à lui donner de l'*alteſſe royale.* Le roi nomme pour la premiere fois à l'archevêché de Beſançon, M. de Grammont, en vertu d'un indult du pape, parce que lors du concordat, la Franche-Comté n'étoit pas à la France.

Madame Guyon eſt miſe à la Baſtille pour l'affaire du Quiétiſme. Les diſputes entre M. l'évêque de Meaux & M. l'archevêque de Cambrai à ce ſujet font grand bruit : tous les partiſans de ce dernier ſont renvoyés de la cour.

Le Czar Pierre voyage *incognito* en Hollande & en Angleterre, & paſſe à la cour de Vienne pour retourner dans ſes états : » Pluſieurs princes avoient avant » lui renoncé à des couronnes par dégoût pour le poids » des affaires, mais aucun n'avoit ceſſé d'être roi pour » apprendre mieux à régner. « (*Hiſtoire de Brandebourg.*)

1699.

Traité de Carlowitz, entre la Porte, l'Empereur, la Moſcovie, la Pologne, & les Vénitiens : il y en eut quatre ; le premier, avec l'empereur, contenoit une tréve de vingt-cinq ans, & les Turcs lui cédoient la Tranſilvanie, ſans avoir voulu conſentir à lui livrer Tekeli, qui mourut tranquille, bon catholique à Conſtantinople en 1705. Le ſecond traité étoit avec la Pologne : c'étoit une paix perpétuelle : les Turcs cédoient la forteresſe de Caminiek, qui emportoit avec elle la Polodie & l'Ukraine ; la Pologne, de ſon côté, leur abandonnoit la Moldavie : par le troiſiéme traité, qui n'étoit qu'une tréve, les Moſcovites conſervoient Aſoph, qu'ils reperdirent depuis par le traité de Prut, & qui leur eſt enfin reſté par le traité de Belgrade : par le quatriéme, la Morée reſta aux Vénitiens, ſur leſquels elle a depuis été reconquiſe par les Turcs. Le roi d'Angleterre & la Hollande furent les médiateurs de ce traité ; ils vouloient ſans doute mettre l'empereur en état d'agir lors de la mort de Charles II, qui ne pouvoit pas vivre long-tems.

M. le prince de Conti, en vertu d'un arrêt du parlement du 13. décembre 1698. veut troubler madame de Nemours dans la poſſeſſion de Neufchâtel, qui lui avoit été adjugée par les états de cette principauté : mais le roi d'Angleterre s'étant mis ſur les rangs comme héritier de la maiſon de Châlons, le roi ordonna à M. le prince de Conti d'abandonner ſa prétention : Meſſieurs de Matignon & de Villeroi, &c. avoient auſſi leurs droits, qu'ils firent valoir par des mémoires.

Mort du prince électoral de Baviere à Bruxelles le 6. février, âgé de ſept ans.

Conſtitution en forme de bref, du douze mars, par laquelle Innocent XII. condamne le livre de M. de Cam-

brai, intitulé, *Explication des maximes des Saints.* Cette conſtitution fut remiſe aux évêques par le roi, & ſur les procès-verbaux de toutes les aſſemblées, intervint la déclaration du 4. août : cette déclaration fut enregiſtrée le 14. août au parlement, ſur les concluſions de M. Dagueſſeau, depuis chancelier, mort en 1751. Le diſcours qu'il prononça à cette occaſion eſt un monument immortel de la ſolidité des maximes de l'Egliſe de France, & honorera à jamais la mémoire de ce grand magiſtrat. La ſoumiſſion de M. de Cambrai aux déciſions de l'Egliſe, répondit à l'opinion que l'on avoit de la ſageſſe de ce prélat.

Le roi donne audience le 6. février à l'ambaſſadeur du roi de Maroc. On fut fort étonné, quand il ſe préſenta à S. Germain devant le roi d'Angleterre, de le voir tout d'un coup proſterné aux pieds de ce prince, c'eſt qu'il avoit été priſonnier trois ans à Londres, & que Jacques II. lui avoit rendu la liberté. M. de Monaco ambaſſadeur du roi, fait ſon entrée à Rome le 8. février. Le duc de Lorraine rend hommage au roi le 25. novembre, pour ſon duché de Bar.

Le Calendrier avoit été réformé en 1582. par le pape Grégoire XIII. & les Proteſtans n'avoient pas voulu admettre ce changement ; ils l'accepterent cette année, à la réſerve de l'Angleterre, de la Suéde & du Dannemarc, qui ſe tinrent toujours à l'ancien ; c'eſt ce qui fait la différence de dix jours du vieux au nouveau ſtile : en 1752. ces trois puiſſances ont enfin adopté le nouveau ſtile. M. de Pontchartrain ſuccede à M. le chancelier Boucherat, mort le 25. ſeptembre, & M. Chamillard eſt fait contrôleur général à la place de M. de Pontchartrain. M. le duc de Bourgogne entre au conſeil de dépêches, où il n'opina pas d'abord ; il entra dans la ſuite au conſeil d'état.

Statue équestre élevée à la place des conquêtes, ou de Louis le Grand, autrement dite *de Vendôme*. Le roi avoit donné cette place à la ville pour en faire une place octogone, de quarrée qu'elle étoit ; & en même tems la Ville s'engagea à bâtir un hôtel pour les mousquetaires noirs, tel qu'on le voit aujourd'hui dans le Fauxbourg Saint-Antoine, comme il y en a un au Fauxbourg Saint-Germain pour les mousquetaires gris.

La célebre Hortence Mancini, ducheſſe de Mazarin, meurt à Londres. Elle étoit ſœur de madame la ducheſſe de Bouillon, toutes deux nieces du cardinal.

M. de Torci eſt fait ſurintendant des poſtes, par la mort de M. de Pomponne ſon beau-pere. M. Manſart eſt ſurintendant des bâtimens, par la démiſſion de M. de Villacerf.

1700.

Année Sainte, ouverture du Jubilé.

Diſpute pour ſavoir ſi le ſiécle doit commencer en 1700. ou 1701.

Le Czar ordonne que l'année qui commençoit en Ruſſie au mois de ſeptembre, commence déſormais au premier janvier.

La mort du prince électoral de Baviere donne lieu au ſecond traité de partage ſigné à Londres le 13. mars, & à la Haye le 25. entre les mêmes puiſſances, par leſquelles le premier l'avoit été. Ce ſecond traité ne changeoit rien au premier par rapport à M. le Dauphin, ſinon que l'on y ajoutoit la Lorraine, & en dédommagement, le duc Léopold avoit le Milanez, que l'on ôtoit à l'archiduc pour lui donner tout le reſte de la monarchie d'Eſpagne. Les deux conditions de ce traité furent que l'empereur accepteroit dans trois mois les conventions qu'il contenoit, & que jamais la couronne

d'Eſpagne ne pourroit être réunie à l'Empire ſur une même tête. Léopold ſe croyoit ſi sûr du roi d'Eſpagne, qu'il dédaigna les avantages qu'il obtenoit par ce traité, & il ne fut plus tems d'y revenir lorſqu'on eut connoiſſance du teſtament de Charles II. ainſi l'ambition ſeule de l'empereur cauſa la guerre ſuivante. Léopold avoit d'autant plus de tort de ne pas accepter alors le traité de partage, que dès l'année 1668. il en avoit été ſigné un pareil à Vienne entre le commandeur de Gremonville & le comte d'Avelberg.

Second teſtament de Charles II. roi d'Eſpagne, du 2. octobre, par lequel, après en avoir conſulté le pape, il déclare héritier de toute la monarchie d'Eſpagne, Philippe de France duc d'Anjou, ſecond fils de M. le Dauphin; à ſon défaut, ſoit qu'il mourût, ſoit qu'il devînt roi de France, il appelle le duc de Berri, aux mêmes conditions, à ſon défaut l'archiduc Charles, ſous la même réſerve de ne pouvoir réunir l'Empire & la couronne d'Eſpagne; & puis enfin le duc de Savoie. M. le duc d'Orléans, frere du roi, qui avoit été oublié dans ce teſtament, fit ſes proteſtations le premier décembre. On a dit que le maréchal d'Harcourt avoit eu part au deuxieme teſtament: c'eſt être mal inſtruit, les grands hommes n'ont que faire d'un mérite emprunté; le maréchal partit de Madrid avant qu'il en fût queſtion, & n'y retourna en qualité d'ambaſſadeur extraordinaire, que quand Philippe V. y fut arrivé.

Mort de Charles II. roi d'Eſpagne le premier de novembre, âgé de trente-neuf ans. Le roi accepte le teſtament le 11. du même mois, & il le déclare à l'ambaſſadeur d'Eſpagne le 16. Philippe V. eſt proclamé roi à Madrid le 24. & part de Verſailles le 4. décembre. Le roi donna le 3. février ſuivant des lettres patentes, par leſquelles il conſerve au roi d'Eſpagne & à ſes enfans mâles le droit de ſuccéder à la couronne de

France. L'Angleterre & la Hollande reconnoiſſent le nouveau roi; le duc de Savoie & le duc de Baviere firent plus, ils agirent pour lui. L'empereur fit ſes proteſtations, les autres puiſſances de l'Europe demeurerent neutres, & tout le monde ſe prépara à la guerre. Aſſurément l'empereur eut bien à s'imputer d'avoir manqué un ſi bel héritage : il ne s'agiſſoit que d'envoyer l'archiduc au roi Charles qui le demandoit avec un ſecours de douze mille hommes, qu'il ſe chargeoit même d'entretenir. La ſécurité de ce prince lui fit négliger cette demande par les mêmes motifs qui l'avoient porté à refuſer d'accéder au traité de partage ; & quand il vit la France préférée, il cria à l'injuſtice : comme ſi Charles II. n'avoit pas eu autant de droit de ramener les choſes à l'ordre de la nature, que Philippe IV. en avoit eu de l'intervertir par les renonciations.

Diſgrace du cardinal de Bouillon : il avoit été fait grand aumônier de France après la mort du cardinal Barberin, & étoit neveu de M. de Turenne.

Guerre du Nord, commencée par le roi Auguſte, le roi de Dannemarc Frédéric IV. & le Czar, contre Charles XII. âgé de dix-huit ans. L'électeur de Saxe vouloit aſſujettir la Pologne, en ſe rendant plus puiſſant par la conquête de la Livonie. Le roi de Dannemarc vouloit s'emparer de Sleſwic ſur le duc de Holſtein beau-frere du roi de Suéde, le Czar aguerrir ſes ſujets, & enlever à la Suéde ſes poſſeſſions entre le golfe de Finlande & la mer Baltique, & le roi de Suéde, ſeul contre tous, conſerver les conquêtes de ſes ancêtres, & venger ſa jeuneſſe mépriſée. Le roi Auguſte en fut la premiere victime, le Czar y courut riſque de ſon empire, & Charles XII. périt comme un aventurier, ayant pu devenir l'arbitre de l'Europe.

Le roi de Suéde à la tête de huit mille hommes, défait le 28. & le 30. octobre à Nerva, le Czar qui en avoit

quatre-vingt mille : il avoit peu auparavant fait lever le ſiége de Riga au roi Auguſte.

Conſeil de commerce créé par arrêt du conſeil : il y en avoit eu un à peu près ſemblable créé par Henri IV. en 1607. qui ceſſa à ſa mort. Le cardinal de Richelieu reprit les mêmes vues, & ce nouveau conſeil ceſſa encore à la mort de Louis XIII. qui ſuivit de près celle du cardinal. Louis XIV. l'ayant enfin rétabli en 1700. ce conſeil ne fit que changer de forme à ſa mort, & fut rétabli tel qu'il ſubſiſte aujourd'hui.

Arrêt du conſeil du 10. mai, qui ordonne que M. l'abbé de Luxembourg rapportera les proviſions de grand maître de l'ordre du Saint-Eſprit de Montpellier, dont il avoit été pourvu en 1693. attendu que cet ordre eſt régulier.

Mort d'Innocent XII. le 27. ſeptembre. Le cardinal Albani lui ſuccede, âgé de cinquante-un ans, & prend le nom de Clément XI. Il ne fut ſacré évêque que depuis ſon exaltation, ce qui ne s'étoit pas vu depuis Clément VIII. Ce pape fit, dans la ſuite de la guerre qui s'alluma, le perſonnage de pere commun. Aſſemblée du clergé à Saint-Germain en Laye. M. de Noailles, archevêque de Paris, eſt cardinal.

1701.

Mort de M. de Barbeſieux, ſecrétaire d'état pour la guerre, le 5. janvier : M. Chamillard, qui étoit déja contrôleur général, lui ſuccéda.

Ce fut cette année que ſe forma la grande alliance contre la France. Les alliés n'avoient d'abord pour objet que de démembrer ce qu'ils pourroient de la ſucceſſion d'Eſpagne, & ce ne fut qu'après les avantages qu'ils remporterent dans la ſuite, que les prétentions

s'augmenterent au point de vouloir détrôner Philippe V. Par quelle fatalité, cette guerre, la plus juſte de toutes celles de ce regne, a-t-elle été la plus malheureuſe ?

Le duc de Baviere, à qui Charles II. avoit donné le gouvernement des Pays-bas, fait entrer des troupes Françoiſes dans Nieuport, Oudenarde, Ath, Mons, Charleroi, Namur & Luxembourg : il y avoit vingt-deux bataillons Hollandois dans ces villes : le roi eut la délicateſſe de ne vouloir pas les arrêter, pour qu'on ne lui imputât point d'avoir fait les premiers actes d'hoſtilités, (principe auſſi noble que dangereux.) Ce que raconte M. de Puiſégur, dans ſon traité de l'art de la guerre à ce ſujet, eſt fort curieux. » Charles II. étant mort, » le roi m'envoya chercher & me dit.....je ſuis fort in» quiet de voir les troupes de Hollande dans la plupart » des places des Pays-bas Eſpagnols : de plus, l'élec» teur de Baviere y a ſept à huit mille hommes des » ſiennes, tandis que le roi mon petit-fils en a très-peu. » Il eſt vrai que l'électeur de Baviere traite avec moi, » mais en même tems il en fait de même avec le roi » d'Angleterre. Je vous ai choiſi pour vous envoyer à » Bruxelles éclairer la conduite de l'électeur, & prendre » des meſures pour faire entrer mes troupes dans les » places où les Hollandois ont garniſon ; donnez toute ma » confiance au marquis de Bedmar, & dites-lui que j'en» voie le maréchal de Boufflers à Lille, & que tous les » ſecours dont il aura beſoin, ſoit de troupes, de muni» tions ou d'argent, il n'a qu'à vous le dire, & ſur ce » que vous manderez au maréchal de Boufflers, il a » ordre de lui envoyer le tout «.

Alliance offenſive & défenſive du roi de Portugal avec la France & l'Eſpagne. La guerre commence par l'Italie, où Mantoue avoit reçu garniſon Françoiſe. Le prince Eugêne commandoit l'armée de l'empereur, M. de Vaudemont celle du roi d'Eſpagne, & M. de Catinat les

troupes du roi qui n'étoient qu'auxiliaires. Le duc de Savoie, dont la seconde fille épousa le roi d'Espagne le 11. septembre, devoit être généralissime de ces deux armées.

Le prince Eugène entre en Italie par les états de Venise ; on auroit pu s'y opposer en s'emparant des gorges du Trentin, mais il eût fallu pour cela passer sur les terres des Vénitiens, & il y avoit une neutralité que l'on crut devoir garder, quoiqu'ils fussent devenus fort suspects ; le prince Eugène ne fut pas si circonspect : le même esprit de ménagement fait que M. de Catinat, qui avoit ordre de ne point attaquer le premier, se contente de défendre l'entrée du Mantouan & du Milanez.

Combat de Carpi le 9. juillet : M. de Saint Fremont, qui gardoit ce poste, y fut forcé ; le prince Eugène resta maître de tout le pays entre l'Adige & l'Adda, & M. de Catinat fut obligé de se retirer derriere l'Oglio & l'Adda, pour empêcher l'ennemi d'entrer dans le Milanez par le Bressan.

Les échecs continuels que recevoit M. de Catinat, lui firent soupçonner que l'habileté du prince Eugène n'y avoit pas la seule part, il manda à la cour ses inquiétudes sur M. de Savoie : la bonne foi du roi ne lui permit pas d'admettre de pareils soupçons, & il envoya M. le maréchal de Villeroi relever M. de Catinat.

Combat de Chiari le premier septembre, où le duc de Savoie, le maréchal de Villeroi & le maréchal de Catinat qui n'avoit pas encore quitté l'armée, furent repoussés avec une grande perte. M. de Catinat n'étoit point d'avis de cette entreprise qui étoit téméraire, & dont le succès même auroit été inutile. On n'avoit peut-être jamais vu un général s'exposer avec autant de courage que le fit le duc de Savoie, devant un

ennemi avec lequel on le pouvoit déja croire d'intelligence. Ligue de l'empereur, du roi Guillaume & des Hollandois.

Le roi & le roi d'Eſpagne accorderent réciproquement aux ducs, grands d'Eſpagne, & à leurs femmes, les mêmes honneurs dans leurs cours. C'eſt l'occaſion de dire un mot de la *Grandeſſe*. Le titre de Grands, *Magnates*, auſſi ancien que la nation, n'étoit donné qu'aux princes du ſang, & à quelques maiſons puiſſantes. Sous le regne de Ferdinand le Catholique, les principaux ſeigneurs Caſtillans y parvinrent ; leur plus beau droit étoit l'honneur de ſe couvrir devant le roi : Charles-Quint en réduiſit le nombre ; & parmi les hommes titrés, n'y admit plus que les ducs, quoique les titres de marquis & de comtes ne ſoient pas en Eſpagne des titres vains & arbitraires, comme ils le ſont devenus en France & en Italie. Cette diſtinction forma par la ſuite les différentes claſſes de Grands qui ſubſiſtent encore aujourd'hui.

L'électeur de Cologne, qui ne demandoit que la neutralité, que l'empereur lui refuſa, reçoit garniſon Françoiſe dans la citadelle de Liége le 23. novembre ; il en reçoit enſuite dans toutes ſes places. Cologne reçut par ſurpriſe garniſon Hollandoiſe. Mort de Monſieur, frere unique du roi, à Saint-Cloud le 9. juin, âgé de ſoixante-un ans. Le roi conſerve à M. le duc d'Orléans tous les honneurs de fils de France, les gardes, les grands officiers, &c.

Mort de Jacques II, roi d'Angleterre, âgé de ſoixante-huit ans, à Saint-Germain en Laye le 16. ſeptembre ; prince digne d'une meilleure fortune, ſi la fortune étoit le prix du courage, de la franchiſe & de la religion : le roi, après ſa mort, reconnut Jacques III. ſon fils pour roi de la grande Bretagne ; le pape le reconnut de même. N'étoit-ce pas donner une juſte oc-

caſion de reſſentiment à l'Angleterre, qu'il étoit ſi important pour lors de ménager ?

Le roi créa deux charges de directeurs des finances, l'une pour M. d'Armenonville, l'autre pour M. Rouillé du Coudrai, qui fut remplacé l'année d'après par M. Deſmarets. M. d'Armenonville avoit été fait intendant des finances par ſon alliance avec M. le Pelletier qui avoit épouſé ſa ſœur ; il fut ſecrétaire d'état & garde des ſceaux ſous la régence de Louis XV. & M. de Morville, ſon fils, ſecrétaire d'état à ſa place.

Sédition excitée à Naples le 23. ſeptembre, en faveur de l'archiduc ; elle fut appaiſée par les ſoins du duc de Médina-Céli, viceroi.

Le duc de Gloceſter, fils de la princeſſe Anne, étant mort l'année précédente, le parlement d'Angleterre déclare le 13. mars, qu'arrivant le décès du roi Guillaume, ou de la princeſſe Anne de Dannemarc, ſans enfans, la princeſſe Sophie, douairiere d'Hanovre, qui eſt la plus prochaine à la ſucceſſion dans la ligne proteſtante, eſt appellée à la couronne, & ſes deſcendans après elle.

Frédéric I. électeur de Brandebourg, fils de Frédéric Guillaume, dit le Grand électeur, avoit été proclamé roi de Pruſſe à Konigſberg dès le 15. janvier, il eſt mort en 1713. c'eſt ſon petit-fils Frédéric qui, depuis la mort de ſon pere en 1740. devenu redoutable à la maiſon d'Autriche par cinq batailles gagnées, tient aujourd'hui la balance dans l'Allemagne, & ſe diſtingue également par les talens de ſon eſprit, par ſon amour pour la juſtice, témoin le *Code Frédéric*, & par la gloire de ſes armes : ce que j'écrivois alors (1749.) n'étoit que le préſage de la gloire dont ce héros a achevé de ſe combler. Le roi de Suéde bat les Saxons le 18. juillet, près de Riga, & prend le fort de Dunemonde le 21. décembre.

1702.

La mort de Guillaume III. roi d'Angleterre, arrivée le 19. mars, à l'âge de cinquante-deux ans, ne change rien au ſiſtême des alliés ; la reine Anne, ſa belle-ſœur, lui ſuccéde. On avoit dit de lui qu'il étoit ſtathouder d'Angleterre & roi de Hollande ; en effet les Anglois ceſſerent de l'aimer dès qu'ils l'eurent pris pour maître, & les Hollandois lui conſerverent un amour qu'il leur rendoit bien. Il ſe déplaiſoit en Angleterre, où il recevoit des dégoûts continuels, & d'où on le força de renvoyer ſa garde Hollandoiſe : c'eſt un des plus grands chagrins qu'il ait eus de ſa vie. La fortune s'étoit épuiſée pour lui en le faiſant roi, elle l'abandonna depuis, il fut malheureux à la guerre ; mais ſes malheurs ne ſervirent qu'à faire voir les reſſources de ſon génie, & il fut toujours battu ſans avoir jamais été défait. Il n'a point laiſſé d'enfans ni de la reine Marie, ni de la comteſſe d'Orkney ſa maîtreſſe déclarée.

Le duc de Modene livre le 6. janvier ſa forteresſe de Berfello aux Impériaux, qui étoient auſſi entrés dans la Mirandole. Surpriſe de Crémone le premier février, par le prince Eugéne qui en fut chaſſé ſur le champ par la valeur des François & des Irlandois : le maréchal de Villeroi y fut fait priſonnier.

La Hollande, l'Angleterre & l'empereur déclarent la guerre à la France, qui la déclare à ſon tour à ces trois puiſſances.

Le roi d'Eſpagne part de Madrid pour aller ſe faire reconnoître dans le royaume de Naples : en paſſant par Gênes, il traite le doge d'*alteſſe*, & le fait couvrir lui & tous les ſénateurs, comme repréſentant le corps de la république ; l'empereur Charles-Quint leur avoit fait le même traitement : il vient enſuite à l'armée, dont on avoit ôté le commandement au duc de Savoie,

& qui avoit pour général M. de Vendôme, depuis que le maréchal de Villeroi avoit été fait priſonnier.

M. de Vendôme défait le général Viſcomti à Santa Vittoria, au-delà du Croſtolo le 26. juillet. Albergotti s'empare de Reggio, & puis de Modene. Le prince Eugène eſt obligé de lever le blocus de Mantoue le premier août. Bataille de Luzara le 15. août, où le roi d'Eſpagne étoit en perſonne. Cette bataille, dont les deux partis s'attribuerent l'honneur, produiſit l'effet qu'en attendoit M. de Vendôme, qui fut la priſe de Luzara & de Guaſtalle. Le marquis de Créqui, fils du maréchal, y fut tué ſans laiſſer de poſtérité.

En Flandre il n'y eut pas de grands événemens ; M. le duc de Bourgogne, ayant ſous lui M. de Boufflers, pouſſa les ennemis juſques ſous le canon de Nimégue le 11. juin. Les ennemis prirent Venlo le 23. ſeptembre, Ruremonde le 7. octobre, & la citadelle de Liége le 23.

En Allemagne M. de Blainville rendit Keiſervert, dans l'électorat de Cologne, le 15. juin, après cinquante-neuf jours de tranchée ouverte : le duc de Baviere ſurprit Ulme le 8. ſeptembre : M. de Mélac défendit Landau près de quatre mois, & le rendit enfin le 11. ſeptembre.

Bataille de Fredelinghen, le 14. octobre, où le marquis de Villars, qui avoit été détaché de l'armée que commandoit le maréchal de Catinat depuis ſon retour d'Italie, & qui avoit pris Neubourg, poſte important, le 11. défit l'armée Impériale, commandée par le prince Louis de Bade : cette victoire lui valut le bâton de maréchal de France. Les Impériaux eurent beau, ſuivant leur uſage, chercher à rendre cette affaire douteuſe ; au moins ne le fut-il pas que les ennemis ne penſerent plus à rentrer en Alſace, que le maréchal de Villars fut en état la campagne d'après de prendre le fort de

Kell, & de joindre le duc de Baviere, en s'ouvrant un passage par les vallées de la forêt noire. La cavalerie commandée par M. de Magnac eut une grande part à la gloire de cette journée.

Le prince Frédéric de Brandebourg leve le siége de Rhimberg le 30. octobre. Le comte de Tallard prend Tréves le 25. octobre, & la ville & le château de Traerbac le 6. novembre. Nos troupes entrent dans Nanci le 3. décembre.

Entrepriſe manquée par les Anglois ſur Cadix, dont ils ſe vengerent ſur notre flotte.

Défaite entiere du comte de Château-Renaud par le duc d'Ormond le 22. octobre, dans le port de Vigo; il y avoit conduit les gallions venant du Mexique, qui furent ou pris, ou coulés à fond, ou brûlés, mais dont M. de Château-Renaud avoit fait enlever une grande partie des effets. Le roi au nom de Philippe V. tranſporte au duc de Baviere le 7. novembre la ſouveraineté des Pays-bas Eſpagnols.

Arrêt du conſeil du 12. mai, qui juge que l'archevêque de Rouen eſt indépendant de la primatie de Lyon, qui d'ailleurs eſt reconnue en cette qualité par les archevêques de Sens, de Tours & de Paris.

Le roi de Suéde, qui étoit entré au mois de mai dans Varſovie, d'où le roi Auguſte s'étoit retiré, déclare qu'il ne ſortira point de la Pologne que ſon ennemi ne ſoit détrôné, & le pourſuit à Cliſſon près de Cracovie, où il le défit le 19. juillet: s'il ne s'étoit pas caſſé la cuiſſe en tombant de cheval, dès ce moment le roi Auguſte eût été ſans reſſource.

Arrêt du parlement du 19. décembre, portant défenſe *de prendre aucune perſonne priſonniere pour dettes dans ſa maiſon, ſans la permiſſion du juge.*

1703.

Création de dix maréchaux de France le 14. janvier ; Meſſieurs de Chamilli, d'Eſtrées, de Château Renaud, de Vauban, de Rozen, d'Huxelles, de Teſſé, de Montrevel, de Tallard & d'Harcourt. Il y eut alors vingt maréchaux de France. Le duc d'Harcourt eſt fait capitaine des gardes à la mort de M. le maréchal de Lorges.

Le prince Eugène ne commande point cette année, le comte de Staremberg prend ſa place.

Le duc de Savoie conclut le 5. de janvier une ligue avec l'empereur ; cette défection fut une des principales cauſes de tous les malheurs de cette guerre. Fra-Paolo (mort en 1623.) écrivoit cent ans auparavant : » On » pourroit s'aider de la Savoie, s'il pouvoit y avoir » quelque sûreté à traiter avec le Savoyard ; mais c'eſt » un Protée qui change continuellement de forme, & » dont les ſeuls caprices pourroient épuiſer en peu de » tems le tréſor de Saint-Marc ; & l'on diſoit en 1620, » de Charles-Emmanuel, que ſon cœur étoit couvert de » montagnes comme ſon pays «. Les ennemis reprirent Rhimberg le 9. février, le maréchal de Tallard fit lever le ſiége de Traerbac le 25.

Le maréchal de Villars, après s'être emparé ſans réſiſtance des villes d'Offembourg & de Raſtadt, & des redoutes que les ennemis avoient ſur la Quinche, prend le fort de Kell le 9 mars ; l'électeur prend Neubourg ſur le Danube le 3 février, il bat les ennemis à Paſſau le 11 mars, & Burglenfeld le 28 s'empare de Ratisbonne le 8 avril, & eſt joint le 12 mai à Dutlingen par le maréchal de Villars, qui avoit pris ſa route par la forêt noire.

Le projet de l'électeur étoit de s'emparer du Tirol, ſur lequel il avoit d'anciens droits, tandis que le duc

de Vendôme entreroit dans le Trentin, pour ouvrir une communication du Milanez avec la Baviere, & couper les paſſages à l'armée impériale : il prend Kuſtein le 18. juin, & Inſpruk le 26. M. de Vendôme, de ſon côté, force le paſſage des montagnes à l'entrée du Trentin le 26. juillet, mais Staremberg qui l'avoit prévenu, avoit détaché le général Vaubonne pour occuper les gorges & les châteaux ſur la route du Trentin ; cet obſtacle, joint à la défection ouverte du duc de Savoie, rappella M. de Vendôme en Italie, & força M. de Baviere à abandonner Inſpruk, & à venir rejoindre le maréchal de Villars, qu'il avoit laiſſé en Suabe pour obſerver le prince de Bade. Pendant la marche de M. de Vendôme, M. de Vaubecourt avoit pris Berſello le 27. juillet.

Le maréchal de Villars apprend que le prince Louis de Bade a fait un détachement pour ſurprendre Auſbourg, il envoie M. de Légal pour attaquer ce détachement, mais les ennemis inſtruits de cette marche, s'avancent ſur lui vers Munderkinguen ; M. de Légal, quoique ſurpris & moins fort qu'eux, les met en déroute le 30. juillet. Malgré cet avantage, la ville d'Auſbourg reçoit les troupes impériales le 5. ſeptembre. Les deux armées de l'électeur & du maréchal paſſent le Danube à Donavert, pour empêcher la jonction du comte de Stirum au prince Louis de Bade ; la mépriſe d'un ſignal avoit fait engager au marquis d'Uſſon, avant l'arrivée de toute l'armée, un premier combat, où il eut quelque déſavantage, mais il fut bien-tôt réparé, & le comte de Stirum fut entiérement défait à Hocſtet : cette bataille ſe donna le 20. ſeptembre.

Au Pays-bas, le maréchal de Villeroi, à qui la liberté avoit été rendue, force Tongres le 10. mai : Marleborough prend la ville de Broon le 15. défendue vaillamment par le marquis d'Alegre, & la ville de Hui le

26. juin. C'eſt ici que paroît pour la premiere fois cet illuſtre Anglois (Marleboroug) qui prit la place de Guillaume III. dans la grande alliance, & qui en devint le modérateur & l'arbitre. Ce général adoptant la haine que le prince Eugêne portoit à la France, s'en ſervit pour ſa propre grandeur, & la porta ſi haut, qu'il fit depuis trembler ſa ſouveraine.

Combat d'Ekeren le 30. juin. Le baron de Spaart avoit forcé les lignes du pays de Vaas, défendues par le comte de la Motte, & y avoit perdu beaucoup de monde ; le baron d'Obdam en voulut faire autant ſur celles d'Anvers, mais il y trouva le maréchal de Boufflers & le marquis de Bedmar. Ce combat fut long, ou plutôt ce furent pluſieurs combats, occaſionnés par la poſition des lieux coupés de digues & de canaux : le baron d'Obdam y fut battu avec une grande perte de ſon armée, qui ſe retira ſous Lillo. Les ennemis prirent Limbourg le 27. ſeptembre, & la ville de Gueldres le 17. décembre, après un bombardement & un blocus de quatorze mois.

M. de Vendôme fait déſarmer & arrêter les troupes du duc de Savoie le 29. ſeptembre ; il bat le 26. octobre le général Viſcomti qui menoit quinze cens cavaliers à ce prince, mais il ne put empêcher M. de Staremberg, qui lui avoit dérobé deux jours de marche, de conduire un ſecours conſidérable au duc de Savoie.

En Allemagne, M. le duc de Bourgogne, ayant ſous lui le maréchal de Tallard & M. de Vauban, prit le vieux Briſac en quatorze jours, & força les aſſiégés de capituler le 6 ſeptembre. Bataille de Spire le 15 novembre. M. le maréchal de Tallard faiſoit le ſiége de Landau ; le prince de Heſſe (roi de Suéde, qui ſuccéda à Charles XII.) joint au prince de Naſſau, vint au ſecours avec une armée compoſée d'Anglois, de Hollandois & d'Allemans.

M. de Tallard quitte le ſiége où il laiſſa M. de Laubanie, & livra bataille au prince de Heſſe, qui fut entiérement défait. L'armée étoit d'un tiers plus foible que celle des ennemis. La lenteur de la marche de Pracontal, que le maréchal de Villeroi avoit détaché malgré lui de ſon armée de Flandre, & à qui il avoit ordonné de faire de petites journées, penſa être fatale à M. de Tallard ; & cet officier, de la plus grande réputation, s'y fit tuer de déſeſpoir. Follard loue extrêmement M. de Tallard : le lendemain ce général prit Landau, & Laubanie en eut le gouvernement.

Le roi de Portugal entre dans la grande alliance le 16. mai. L'empereur & le prince Joſeph ſon fils, qui avoit été élu roi des Romains dès 1690. renoncent par acte du 12. ſeptembre à tous leurs droits ſur la monarchie d'Eſpagne, en faveur de l'archiduc Charles. Les Impériaux ſe ſaiſiſſent d'Amberg, capitale du haut Palatinat, le 30. de novembre.

Le roi d'Eſpagne fait une déclaration en forme d'interprétation du teſtament de Charles II. en faveur de M. le duc d'Orléans.

Soulevement des Cevenes, que l'on ne peut terminer malgré tous les ſoins du maréchal de Montrevel à pourſuivre & à châtier les rebelles nommés *Camiſars*. Sur mer, les Anglois furent repouſſés par Gabaret le 18. mai à la Guadaloupe. M. de Coetlogon battit le 22. mai cinq vaiſſeaux de guerre qui eſcortoient une flotte Angloiſe & Hollandoiſe : il y en eut quatre de pris, & le cinquieme fut coulé à fond, mais la flotte eut le tems de ſe ſauver pendant le combat. L'amiral Rook tente une deſcente inutile à Belle-Iſle le 6. juin. M. de Saint-Pol attaque le 10. août une flotte Hollandoiſe au nord d'Ecoſſe, il bat les vaiſſeaux de guerre qui l'eſcortoient, & prend pluſieurs des autres bâtimens. M. Ducaſſe rapporte trois millions de la Havane. M. du

Queſne fait brûler par M. de Beaucaire, capitaine de fregate, la ville d'Aquilée, où les ennemis avoient un grand dépôt. Le roi de Suéde bat cinq mille Saxons le premier mai à Pultausk ; il prend Elbing le 10. décembre : il avoit bombardé Thorn le 14. octobre, la patrie de Copernic.

1704.

Cette année voit changer toute la face de l'Europe. L'empereur qui trembloit pour ſa capitale, donne la loi dans l'Empire ; l'Eſpagne, juſques-là tranquille, va entrer en guerre pour défendre l'intérieur de la monarchie ; trois ſouverains d'Italie ſont chaſſés de leurs états ; le roi de Pologne Auguſte eſt détrôné, & la France, qui n'avoit eu que des ſuccès, éprouve les plus grands revers.

En Eſpagne, l'archiduc Charles ayant pris le titre de roi d'Eſpagne, débarque le 9. mars à Liſbonne, avec huit mille hommes de troupes Angloiſes & Hollandoiſes commandées par le duc de Schomberg. On frappa alors une médaille avec cette inſcription : *Charles III. par la grace des hérétiques, roi catholique.* Le roi d'Eſpagne commence par avoir de grands avantages ſur les Portugais : c'étoit M. de Berwick qui commandoit les troupes Françoiſes que le roi y avoit envoyées ; après leur avoir pris pluſieurs petites places dans le courant du mois de mai, il ſe rend maître de Port-Alegre le 8. juin. Les Portugais furent plus heureux ſur la fin de l'année, & ne laiſſerent rien au roi d'Eſpagne de ſes conquêtes. Le prince de Darmſtadt, qui avoit tenté de ſurprendre Barcelonne par une intelligence qui fut découverte, fait voile avec l'amiral Rook vers Gibraltar, dont il s'empare le 4. août : en vain, pour faciliter à M. de Pointis & à M. de Villadarias les moyens de

reprendre une ſi importante place, la flotte Françoiſe commandée par M. le comte de Toulouſe, ayant ſous ſes ordres M. le maréchal de Cœuvres, attaque le 24. août celle des ennemis, ſur laquelle elle eut l'avantage. Gibraltar eſt demeuré aux Anglois. Ce combat donné à onze lieues au nord & ſud de Malaga, eût été auſſi utile à l'Eſpagne, qu'il avoit été glorieux pour M. le comte de Toulouſe, ſi on avoit encore attaqué le lendemain les ennemis, comme il le vouloit; c'étoit auſſi l'avis de M. de Relingue, qui étant bleſſé à mort, conſeilla un nouveau combat: mais on ignoroit le mauvais état de la flotte ennemie; & la perte que nous avions faite d'environ quinze cens hommes, détermina, par l'avis de M. d'O, à ne point engager une ſeconde action.

En Italie, le duc de Modene ayant traité avec l'empereur, M. de Vendôme s'empara de ſon duché: le duc de la Mirandole, qui avoit traité avec la France, éprouva le même ſort de la part des Impériaux; & le duc de Mantoue, voyant ſes états devenus le théâtre de la guerre, vint à Paris, où il épouſa mademoiſelle d'Elbœuf: il a été le dernier duc de cette maiſon, dont le duché érigé par Charles-Quint en 1530. eſt demeuré depuis à la maiſon d'Autriche. Le grand prieur de Vendôme prend Revere le 10. avril. M. de la Feuillade, qui s'étoit emparé ſur la fin de l'année précédente de toute la Savoie, à la réſerve de Montmeliand, prend le château de Suze le 12 juin, enſuite la ville de Pignerol. M. de Vendôme prend Verceil le 20. juillet, & depuis le 17. ſeptembre juſqu'au 28. il ſe rend maître de la ville d'Yvrée, de la citadelle & du château. Le grand prieur s'empare de Senſano le 25. novembre.

En Allemagne, ce n'étoit plus le maréchal de Villars qui y commandoit, il s'étoit brouillé avec l'électeur de Baviere, rebuté par l'incertitude de ſon caractere,

& par les mauvais conſeils dont il étoit environné : ce fut le maréchal de Marſin qui le remplaça. L'électeur s'empare de Paſſau le 9. janvier. M. de Marlboroug, après avoir forcé un détachement de l'armée de Baviere, s'empare de Donavert le 2. juillet : cette conquête lui donna un pont ſur le Danube, & ſéparoit nos troupes du haut du Danube d'avec celles qui étoient au-deſſous ; cependant cette poſition n'eût gueres avancé les ennemis, qui ne pouvoient pénétrer en Baviere ſans s'éloigner des dépôts de Nuremberg & de Nortlingue, d'où ils tiroient leurs ſubſiſtances : ainſi, en évitant de les attaquer, on les eût forcés de ſe retirer du côté du Mein. On raiſonna autrement : le renfort amené par le maréchal de Tallard, redoubla le déſir qu'avoit l'électeur de combattre ; & le mercredi 13. août ſe donna la bataille d'Hocſtet, où le prince Eugêne & M. de Marlboroug remporterent une victoire complette ſur les armées de France & de Baviere, commandées par l'électeur & les maréchaux de Tallard & de Marſin. M. de Tallard qui y perdit ſon fils, y reçut une bleſſure, & fut fait priſonnier comme il alloit retirer les troupes qui étoient dans le village de Plintheim. On eſt encore à comprendre comment ces troupes, au nombre de vingt-ſept bataillons & de quatre régimens de dragons, conſentirent à ſe rendre ſans la moindre défenſe ; le prince de Bade faiſoit pendant ce tems-là le ſiége d'Ingolſtat. La ſuite de cette défaite fut la perte de plus de quatre-vingt lieues de pays : nous étions ſur le Danube, & nous repaſsâmes le Rhin, ſans que la brave réſiſtance de M. de Laubanie pût empêcher la priſe de Landau, dont le roi des Romains & le prince de Bade ſe rendirent les maîtres le 23. novembre. Priſe de Traerbac par les Impériaux le 19. novembre.

Le maréchal de Villars calme les troubles des Cevenes.

La campagne de Flandres ſe borna au bombardement

de Namur par M. d'Owerkerque, général des Hollandois, dans le mois de juillet; Marlboroug s'empare le 29. octobre de la ville de Tréves, que nous avions abandonnée. Le maréchal de Boufflers eſt fait capitaine des Gardes par la mort du maréchal de Duras, & ſe démet avec peine du régiment des Gardes, que le roi vouloit donner au duc de Gramont. On balançoit entre ces deux charges, & lorſque M. de Boufflers eut le régiment des Gardes en 1692. on diſoit que le duc de Noailles, capitaine des Gardes, le demandoit en quittant ſa charge.

Arrêt du conſeil des dépêches, du 17. février, qui juge que M. l'archevêque de Reims peut occuper la place de doyen du conſeil, contre la prétention de M. de la Reynie.

Diſgrace de madame des Urſins en Eſpagne, qui reprit ſa faveur dans la ſuite. Introduction des billets de monnoie.

Staniſlas Leczinski, Palatin de Poſnanie, âgé de vingt-ſix ans, eſt élu roi de Pologne le 12. juillet. Défaite des Saxons ſur la Duna le 6. août : autre combat, dans lequel ils furent encore battus le 19. malgré la belle réſiſtance du général Schullembourg, dont la retraite fut admirée par Charles XII. lui-même. Nerva priſe par les Moſcovites le 21. Le roi Auguſte entre le 5. ſeptembre dans Varſovie, d'où il ſortit le 29. octobre, à l'arrivée de Charles XII. Les Saxons qui avoient remporté un avantage le premier novembre, ſont battus le 7. par le roi de Suéde & le roi Staniſlas; le roi Auguſte ſe retire à Dreſde : il fait enlever, chemin faiſant, les deux freres Sobieski, pour empêcher que l'un d'eux ne fût élu en ſa place.

Création d'une cour des monnoies à Lyon.

1705.

En Italie, M. le grand prieur enleve des quartiers des ennemis le 2. février : M. de la Feuillade prend Villefranche d'assaut le 7. mars ; & le château le 3. avril ; il prend Nice le 9. ces deux expéditions, en donnant un port au roi, ôtoient au duc de Savoie toute espérance d'être secouru par mer. Prise de Verue, par M. de Vendôme le 10. avril : ce siége avoit commencé dès le 22. octobre de l'année précédente ; M. de Vendôme n'en vint à bout qu'en coupant enfin la communication que cette ville avoit avec Crescentin. Prise de la Mirandole le 11. mai : c'étoit M. de Lapara qui conduisoit le siége. Il mourut l'année d'après devant Barcelonne. Prise de Chivas par M. de la Feuillade le 28. juillet. Bataille de Cassano le 16. août : le prince Eugêne, qui avoit toujours eu une armée fort inférieure à celle des deux couronnes, avoit fait de la guerre d'Italie une guerre de chicane : il étoit question pour lors de mener du secours au duc de Savoie, & pour cela il vouloit passer l'Adda, défendue par M. de Vendôme ; il fit attaquer le pont de Cassano ; l'action, où l'infanterie seule donna, fut sanglante, M. le prince Eugêne y fut blessé, M. de Vendôme eut un cheval tué sous lui ; les ennemis se retirerent avec une grande perte : le duc de Savoie ne fut pas secouru, & le champ de bataille nous resta. Le grand prieur s'étant brouillé avec M. son frere, quitte l'armée pour ne plus servir.

Soncino se rend à M. de Vendôme le 23. octobre : Montmeliand se rend le 11. décembre.

En Espagne, le maréchal de Tessé est obligé de lever le siége de Gibraltar le 23. avril, malgré ce que M. de Pointis avoit pu tenter par mer. Les Portugais prennent

Salvaterra, Valencia d'Alcantara, & Albuquerque dans le mois de mai.

Le roi d'Eſpagne fait arrêter M. de Leganès, ſuſpect de trahiſon, & il eſt conduit le 10. juin à la citadelle de Pampelune, d'où on le transfere à Vincennes.

Gironne ſe déclare pour l'archiduc le 4. octobre; Barcelonne ſe rend à l'archiduc le 9. Le maréchal de Teſſé fait lever le ſiége de Badajos le 16. au marquis de Las-Minas.

Le maréchal de Villars occupe le camp de Sirk; il couvre par ce moyen Thionville & Saarlouis, & s'oppoſe aux projets qu'avoient les alliés de pénétrer dans la Champagne : c'eſt une des plus belles campagnes de ce général. On s'attendoit à une action, & M. de Marlboroug, dont l'armée étoit beaucoup plus forte que celle du maréchal, eût bien voulu l'attaquer, mais la bonté du poſte le tint en reſpect, & il fut obligé de décamper le 16. juin pour paſſer en Flandres, & d'abandonner tous les magaſins qu'il avoit dans Tréves. Milord Marlboroug ſe plaignit avec beaucoup de hauteur du prince Louis de Bade, qui avoit manqué, diſoit-il, à tout ce qu'il lui avoit promis, & qui avoit empêché toutes les opérations de cette campagne; ce qui eſt ſingulier, c'eſt que ce milord ſe diſculpa auprès du maréchal de Villars de ce qu'il ne l'avoit pas attaqué. Le maréchal de Villars fait deux détachemens de ſon armée, l'un aux Pays bas, l'autre ſur le Rhin; il force les lignes de Veiſſembourg le 3. juillet; Hombourg ſe rend au marquis de Conflans le 26. Le maréchal affoibli par le détachement qu'il avoit envoyé à l'électeur de Baviere, ne put défendre les lignes de Haguenau contre le prince de Bade, qui les força le 28. ſeptembre, & qui entra le 5. octobre dans la ville, que M. de Peri abandonna ſecrettement pour ſauver ſa garniſon, que le prince de Bade vouloit faire priſonniere de guerre.

Aux Pays-bas, l'électeur prend la ville d'Hui le premier juin, & les alliés la reprennent le 12. juillet. Ce prince, après avoir levé le siége de la citadelle de Liége, étoit campé à Vignamont avec le maréchal de Villeroi; mais comme les lignes qu'ils avoient faites étoient trop étendues, elles furent forcées le 18. juillet, au poste qu'occupoit M. de Roquelaure; M. de Caraman, conseillé par Steckemberg, lieutenant colonel d'Alsace, y eut l'honneur de la retraite, en formant un bataillon quarré que les ennemis ne purent rompre: l'armée se retira sous Louvain, & les ennemis prirent Tillemont & Leuve.

L'électeur prit Diest le 25. novembre.

La mort de l'empereur Léopold, arrivée dès le 6. mai, n'avoit rien changé à la face des affaires. Ce prince, né vertueux, étoit sans talens: l'ambition qui régla toutes ses démarches, étoit plutôt une passion du conseil de Vienne, qu'une passion qui lui fût propre. L'empereur son fils hérita de ses ministres, comme de ses domaines & de ses dignités, & son conseil continua d'agir sous son nom, comme il avoit fait sous le nom de Léopold.

La bulle *Vineam Domini Sabaoth* fut enregistrée au parlement le 4. septembre: c'étoit une condamnation du fameux cas de conscience qui avoit été approuvé par quarante docteurs de Sorbonne en 1701. & qui, en renouvellant la question du fait & du droit, rendoit la signature du formulaire inutile, par rapport à la condamnation des cinq propositions de Jansénius.

Les Suédois battent les Moscovites le 26. juillet près de Mittau, & le 31. près de Varsovie. Mittau se rend aux Moscovites le 16. septembre.

1706.

Cette année mit le comble aux revers de la France. En Eſpagne, ſi on en excepte Villaréal, que le comte de Las-Torres força le 8. janvier, tout le reſte de la campagne ne fut qu'un tiſſu de diſgraces. Alcantara ſe rend le 16. avril à milord Galouai. Le roi d'Eſpagne, ayant ſous lui le maréchal de Teſſé, leve le ſiége de Barcelonne le 12. mai, après trente-ſept jours de tranchée. La Catalogne eſt ouverte à l'archiduc : Ciudad-Rodrigo eſt pris par les Portugais. Cartagene ſe rend le 13. juin aux Anglois : milord Galouai s'empare de Salamanque le 7. juin, & marche à Madrid, d'où la reine eſt obligée de ſortir : l'archiduc eſt proclamé roi. Philippe V. ſans perdre courage, ſe met à la tête des troupes que commandoit le maréchal de Berwick, à quatre lieues de cette capitale, & pourſuit les ennemis : ils quittent Madrid à ſon approche, & faute de ſubſiſtances, finiſſent par prendre le chemin du royaume de Valence, étant toujours pourſuivis par le maréchal de Berwick. Ils prennent le 8. août Alicante, vaillamment défendue par Mahoni, qui reprit Cartagene le 18. novembre. L'iſle d'Ivica ſe rend à l'archiduc le 20. ſeptembre, & celle de Majorque le 25. Le marquis de Bai prend Alcantara ſur les Portugais le 14. décembre.

En Flandre ſe donna la bataille de Ramilli le 23. mai, jour de la Pentecôte. L'électeur de Baviere & le maréchal de Villeroi commandoient l'armée de France ; le duc de Marlborough, le duc de Virtemberg, & le maréchal d'Owerkerque celle des alliés. Notre aile gauche, couverte par la petite Gette & par les marais qui la bordent, ne pouvoit ni être attaquée, ni attaquer ; en conſéquence, milord Marlborough fortifia ſa gauche

de tout ce qu'il prit sur sa droite, qui lui devenoit inutile, au lieu que l'électeur & le maréchal de Villeroi ne toucherent point à leur gauche; en sorte que leur droite eut seule à soutenir toute l'armée ennemie, qui s'étoit formée sur plusieurs lignes : cette mauvaise disposition de l'armée Françoise causa sa défaite, & cette défaite devint une déroute entiere par la confiance perdue, & par le trouble qui s'empara des esprits : nous n'eûmes pas plus de trois ou quatre mille hommes de tués dans cette bataille, & nous perdîmes Anvers, Louvain, Malines, Lierres, Bruxelles, Bruges, Gand, Oudenarde, Ostende, Menin, Dendermonde, Ath, &c. Louis XV. a repris toutes ces villes, & y a ajouté, tant dans le comté de Flandres, que dans le Brabant & pays de Hainaut, les villes ou forts d'Ipres, Furnes, Courtrai, la Kenoke, Tournai, Nieuport, Dixmude, Grammont, Alost, Deinze, Ninove, Lessines, Enguien, Soignies, Plassendal, Wilvorden, &c. Le maréchal de Villeroi fut rappellé, & le même malheur qui nous poursuivoit, fit retirer, pour le remplacer, M. de Vendôme de l'Italie où il commandoit, & donna lieu aux nouvelles disgraces qui nous firent perdre le Milanez, le Piémont & la Savoie.

Les commencemens de la campagne d'Italie avoient été favorables. Le maréchal de Berwick, qui n'étoit pas encore passé en Espagne, prend le château de Nice le 4. janvier. Bataille de Calcinato le 19. avril, où M. de Vendôme défait le comte de Réventlau général Danois; la perte des ennemis fut telle, que le prince Eugêne, qui n'étoit arrivé que le lendemain de la bataille, ne put soutenir l'approche de M. de Vendôme qui poursuivoit la victoire, & qui défit encore le même jour plus de deux mille hommes : ce prince fut forcé de se retirer dans le Trentin, pour y attendre des secours d'Allemagne. Les mesures de M. de Vendôme étoient si

bien priſes, qu'il avoit annoncé cette victoire au roi, lorſqu'il partit de la cour pour ſe rendre en Italie. Il eût été à ſouhaiter que dans la ſuite de cette campagne, il n'eût pas laiſſé paſſer l'Adige, & puis le canal Blanc au prince Eugêne; & qu'étant ſeul qui pût réparer ſes fautes, il n'eût pas été rappellé en Flandres, après Ramilli, pour y remplacer le maréchal de Villeroi. Il remit l'armée à M. le duc d'Orléans.

M. de la Feuillade ayant inveſti Turin le 13. mai, avoit ouvert la tranchée la nuit du 2. au 3. juin; il avoit été queſtion de ce ſiége dès l'année derniere, & M. le maréchal de Vauban offrit alors d'y aller comme volontaire, & uniquement pour donner ſes conſeils à M. de la Feuillade. Levée du ſiége de Turin le 7. ſeptembre. Le prince Eugêne, après une longue & pénible marche, où il ne trouva pas les obſtacles auxquels il auroit pu s'attendre, attaque nos lignes & les força; M. le duc d'Orléans y fut bleſſé; le maréchal de Marſin y perdit la vie. L'objet du prince Eugêne étoit de ravitailler Turin, & il n'eût oſé ſe promettre un plus grand avantage; mais il vit ſurpaſſer ſes eſpérances par le parti que l'on prit: au lieu de ſe retirer ſous Caſal, qui auroit maintenu le Milanez, on regagna Pignerol; en ſorte qu'en moins de quatre heures on reperdit le Modenois, le Mantouan, le Milanois, le Piémont, & enfin le royaume de Naples. La victoire complette que remporta le 9. du même mois le comte de Médavi près de Caſtiglione, contre le prince de Heſſe (depuis roi de Suéde) devint inutile. Follard jette tout le blâme de cette affaire ſur le maréchal de Marſin, & ſur Albergotti: ſur le premier qui négligea, malgré les ordres de M. le duc d'Orléans, de fortifier, de toutes les troupes qui demeuroient inutiles dans le reſte des retranchemens, la partie par où le prince Eugêne nous attaqua, & qui étoit d'une très-petite étendue; & il con-

damne Albergotti d'avoir refusé de se dégarnir du poste qu'il occupoit, & où il n'y avoit rien à faire, pour envoyer du secours à l'attaque du prince Eugêne : d'ailleurs il ne pensa pas qu'il fallût sortir des lignes. Le roi fait faire en vain des propositions de paix, plus avantageuses aux alliés que les espérances mêmes qu'ils avoient conçues en formant la grande alliance, & que ce qui leur en resta par l'événement. La faute des ministres de Louis XIV. en 1672. auroit dû corriger ses ennemis.

En Allemagne, le maréchal de Villars soutenoit l'honneur de nos armes ; il avoit fait lever le blocus de Fort-Louis, en s'emparant des retranchemens de Drusenheim que le prince de Bade avoit abandonnés. Le maréchal de Marsin qui n'avoit pas encore passé en Italie, étoit avec lui, le comte de Bourg qui commandoit l'avant-garde, avoit battu le premier mai huit cens chevaux des ennemis. Le maréchal de Villars détacha le marquis de Vieuxpont, qui se rendit maître de Drusenheim le 2. mai, & M. de Peri qui prit Haguenau le 11. Ce général campa à Spire, d'où il mit tout le Palatinat à contribution, & finit par se rendre maître le 20. juillet de l'isle du Marquisat.

Les électeurs de Baviere & de Cologne sont mis au ban de l'Empire par un décret du 29. avril.

Union des royaumes d'Angleterre & d'Ecosse, *qui ne feront plus qu'un seul & même parlement, sous le nom de* Parlement de la grande Bretagne. La reine Anne vint à bout de ce que le roi Guillaume n'avoit pu exécuter.

Les Saxons sont encore défaits par les Suédois à la bataille de Frawstat le 13. février : la victoire fut complette, & le roi Auguste se retira à Cracovie, pendant que Charles XII. détruisoit en Lithuanie le reste du parti Saxon. Ce prince s'avance ensuite dans la Saxe, & contraint enfin le roi Auguste à signer à Alt-Raenstad le 24. septembre le traité par lequel il renonce à la couronne de Pologne.

1707.

Le comte de Villars, frere du maréchal, reprend l'iſle de Minorque le 5. janvier. Les troupes Françoiſes & Eſpagnoles évacuent toute la Lombardie par une capitulation ſignée le 13. mars : Modene avoit capitulé le 10. février, & le château de Milan le 20. mars.

Le général Thaun s'empare de Capoue le 2. juillet ; le château ſe rend le 5. la ville de Naples lui ouvre ſes portes le 8. & tout le reſte du royaume ſuit la révolution. Gaëte ſe rend le 30. ſeptembre, le château de Suze le 4. octobre, & Orbitello le 21. décembre.

Bataille d'Almanza le 25. avril : les Portugais & les Anglois commandés par milord Galouai & M. de Las-Minas, y furent entiérement défaits par le maréchal de Berwick ; le chevalier, depuis maréchal d'Asfeld, & le marquis d'Avarai, eurent grande part au ſuccès de cette journée. Une choſe aſſez ſinguliere, c'étoit de voir un Anglois (le maréchal de Berwick, fils naturel de Jacques II.) commander l'armée de France ; & de voir celle des Anglois ſous les ordres de milord Galouai, François, connu ſous le nom de Ruvigni, qui étoit ſorti de France lors de la révocation de l'édit de Nantes. M. le duc d'Orléans, quelque diligence qu'il eût faite, n'avoit pu arriver que le lendemain de cette action : les ſuites de cette victoire furent auſſi rapides que l'avoient été celles de nos défaites. Réquena ſe ſoumet à M. le duc d'Orléans le 3. mai, & Valence le 8. les autres villes de ce royaume ſuivirent l'exemple de la capitale, à la réſerve de quelques-unes que réduiſit le chevalier d'Asfeld. Son alteſſe royale marche auſſi-tôt vers l'Arragon : Sarragoſſe lui ouvre ſes portes le 25. du même mois. Le duc d'Oſſonne prend Serpa le 26. M. de Mahoni prend Alcira le 18. juin ; Mequinença ſe rend le 7. juillet, & Monçon le 7. août. Le duc de

Noailles ſe rend maître de Puicerda & de toute la Cerdagne, & fait bâtir une citadelle à Puicerda aux dépens de la Cerdagne Eſpagnole.

Le marquis de Bai prend Ciudad-Rodrigo le 4. octobre.

La ville de Lérida, l'écueil des plus grands capitaines, eſt aſſiégée par M. le duc d'Orléans; il la prend le 13. octobre après onze jours de tranchée ouverte : le château ne ſe rendit que le 12. novembre.

Le duc de Savoie & le prince Eugêne levent le ſiége de Toulon le 22. août : l'entrepriſe étoit auſſi grande qu'elle fut mal exécutée. Le maréchal de Teſſé fit attaquer le 15. août la hauteur de Sainte-Catherine, dont ils s'étoient emparés; ils ne ſongerent plus qu'à la retraite, & tout cet appareil ſe termina à quelques bombes que jetta l'amiral Schouel, & qui ne firent pas grand mal : le marquis de Goeſbriand y acquit beaucoup d'honneur. La maiſon d'Autriche n'eſt pas heureuſe dans ſes entrepriſes ſur la Provence : on a vu que Charles-Quint y échoua du tems de François I. en 1536. & depuis, l'armée de la reine de Hongrie en a été rechaſſée ſous le regne de Louis XV. en 1747. par le maréchal de Belliſle, qui, ayant été fait duc héréditaire en 1742. pour récompenſe de l'élection de l'empereur Charles VII. fut fait pair en 1747. pour avoir ſauvé la Provence.

Le maréchal de Villars ſurprend les lignes de Stolophen, le 22. mai : ces lignes s'étendoient depuis Stolophen juſqu'au pied de la montagne de la forêt Noire. Meſſieurs de Vivant & de Broglio ayant aſſemblé les troupes ſous Lauterbourg, aborderent en bon ordre à l'iſle de Neubourg, tandis que M. le maréchal de Villars, s'étant avancé juſqu'à Bihel, entra dans les lignes que les ennemis avoient abandonnées, & établit ſon quartier à Radſtadt. Cette entrepriſe donna entrée dans

le cœur de l'Allemagne : ce général s'empara du duché de Virtemberg, il fit contribuer jusqu'à Ulme, & même au-delà du Danube ; il prit Schorendorf, battit le général Janus à l'abbaye de Lorck, le fit prisonnier avec plus de deux mille hommes, & envoya faire des courses jusqu'à Mariendal, &c. C'étoit le margrave de Bareit qui commandoit pour les Impériaux depuis la mort du prince Louis de Bade, arrivée le 14. janvier ; l'électeur d'Hanovre, depuis roi d'Angleterre, remplaça le margrave, & après avoir surpris le marquis de Vivant auprès d'Offembourg, contraignit le maréchal à repasser le Rhin.

Il n'y eut rien en Flandres. Milord Marlboroug avoit passé en Saxe avant l'ouverture de la campagne ; on dit qu'il gagna Piper, ministre de Charles XII. à force d'argent, & que ce prince se laissa persuader d'employer ses forces contre le Czar, où il perdit sa réputation & son armée, tandis qu'il auroit pu se couvrir de gloire en se rendant le pacificateur de l'Europe ; mais Charles XII. ne se laissoit décider par personne, & il a depuis justifié Piper, en avouant qu'il avoit pris cette résolution de lui-même ; ce prince étoit très-vrai ; il aimoit à rendre justice au mérite, sans jamais avoir adopté aucune action qu'il n'eût pas faite, & qui eût pu lui attirer des louanges, dont il étoit l'ennemi déclaré, même quand il les méritoit. Il n'y eut jamais d'homme plus doux ni plus simple dans le commerce, ni en même tems de courage plus effréné à la guerre ; le possible n'avoit rien de piquant pour lui, il lui falloit des succès hors du vraisemblable.

Sur mer, le chevalier de Forbin prit le 13. mai deux vaisseaux de guerre Anglois, & vingt navires marchands : il fit une autre prise vers le Nord dans le mois de juillet, de quarante vaisseaux Anglois & Hollandois, & le 21. octobre, étant joint avec M. du

Gué-Trouin, il combattit une flotte Angloiſe ſans grand avantage.

Introduction des billets de la caiſſe des emprunts. M. le Premier eſt arrêté ſur le chemin de Verſailles, la veille de la Chandeleur, par un parti venu de Courtrai, & commandé par un colonel des troupes de Hollande, nommé Gueſton : on le reprit à quatre lieues au-delà de Ham. Madame de Monteſpan qui avoit été ſurintendante de la maiſon de la reine, meurt aux eaux de Bourbon le 28. mai. Mort de madame la ducheſſe de Nemours le 16. juin : les états de Neuchâtel inveſtiſſent le 3. novembre le roi de Pruſſe de cette principauté & de celle de Valengin : cette poſſeſſion lui fut confirmée à la paix d'Utrecht, au préjudice des légitimes prétendans.

Conſpiration dans Genêve, dont le duc de Savoie eſt ſoupçonné, attendu ſes anciennes prétentions ſur cette république.

1708.

Si M. de Vendôme fit des fautes pendant cette campagne, il faut convenir que les contradictions qu'il y éprouva ne contribuerent pas à les réparer. Les intelligences que l'on avoit dans Gand, & qui en aſſuroient la conquête, déterminerent le roi à procurer à M. le duc de Bourgogne l'honneur de cette expédition : en effet il s'empara de cette ville le 5. juillet, ayant ſous lui M. de Vendôme, tandis que le comte de la Mothe s'emparoit de Bruges & de Plaſſendal.

Delà le ſiége d'Oudenarde fut réſolu, comme on en peut juger par la marche que l'on fit pour occuper le poſte de Leſſines, mais on trouva l'armée des alliés commandée par le duc de Marlboroug & par le prince Eugêne, qui avoit déjà paſſé l'Eſcaut : il fallut com-

battre, & le 11. juillet ſe donna le combat d'Oudenarde; les ennemis y eurent quelqu'avantage, parce que nous arrivâmes trop tard, & qu'il n'y eut qu'une tête de notre armée qui attaqua ſucceſſivement & par brigade un front d'infanterie plus fort & plus étendu que le nôtre. M. de Vendôme vouloit que l'armée couchât ſur le champ de bataille, dans l'intention de recommencer le lendemain, mais l'avis de décamper prévalut, & on eut raiſon, parce que nous nous ſerions trouvés dans une poſition plus mauvaiſe encore que celle de la veille, notre armée étant ſéparée par celle des ennemis : on ſe retira vers Gand, & la perte que l'on fit dans cette marche de nuit, fut plus grande que celle de la journée.

Les ennemis font le ſiége de Lille; ils ouvrent la tranchée dès la nuit du 22. au 23. août : M. le maréchal de Boufflers défendoit cette capitale de ſon gouvernement. Les détails de ce ſiége, qui dura quatre mois, ſeroient trop long, & les réflexions nous meneroient fort loin. M. de Vendôme vouloit attaquer les ennemis, & il n'en fut pas le maître; le comte de la Mothe chargé de couper un convoi des ennemis qui n'avoient plus de ſubſiſtances, fut battu le 28. ſeptembre à Vinendal, & enfin, contre toute raiſon, le prince Eugêne vint à bout d'une entrepriſe que le ſuccès pouvoit à peine juſtifier; la ville de Lille ſe rendit le 23. octobre, & la citadelle le 8. décembre. La belle défenſe que fit M. de Boufflers lui valut la dignité de Pair de France, & à ſon fils aîné la ſurvivance du gouvernement de Flandre, qui paſſa par la mort de cet aîné au ſecond fils; le fils de celui-ci, n'ayant encore que quinze ans, ſuccéda depuis dans le même gouvernement, pour récompenſe des ſervices que le duc de Boufflers ſon pere rendit à l'état, en défendant contre les Autrichiens la ville de Gênes, où il commandoit les troupes de France

& d'Eſpagne, & où il mourut le 2. juillet 1747. le jour même que les ennemis en leverent le ſiége.

M. de Vendôme s'empare de Leſſingue le 25. octobre : ce poſte ôtoit la communication d'Oſtende au camp des ennemis, & eût été utile deux mois plutôt. Il en étoit de même du projet que l'électeur fit d'attaquer Bruxelles : cette ville n'eût pu être ſecourue dans le mois de ſeptembre par les ennemis, qui avoient aſſez d'affaires devant Lille, mais on ne s'en aviſa que le 26. novembre ; le prince Eugêne & milord Marlboroug furent alors en état de s'y porter, & après avoir paſſé l'Eſcaut le 27. novembre, ils s'avancerent vers Bruxelles, & forcerent l'électeur de décamper. M. de la Mothe rend la ville de Gand aux alliés le 30. décembre.

La tentative de Jacques III. ſur l'Ecoſſe n'avoit pas été plus heureuſe. Le comte de Forbin commandoit l'armement, & les troupes de débarquement étoient aux ordres du comte de Gacé, qui fut déclaré maréchal de France en pleine mer, & qui prit le nom de Matignon : l'eſcadre arriva le 23. mars à l'embouchure de la riviere d'Edimbourg, mais perſonne n'ayant répondu aux ſignaux, la flotte revint à Dunkerque le 7. avril, & Jacques III. reſta en Flandres, où il finit la campagne. On frappa une médaille, où d'un côté étoit le buſte de ce prince ſans aucune légende, & de l'autre les trois royaumes tels qu'on les voit ſur la carte, avec cette légende : *Redde cujus eſt.*

Les Anglois s'emparent de la Sardaigne le 15. août, & du Port-Mahon le 29. ſeptembre : la Jonquiere, qui y commandoit, fut jugé à Toulon par le conſeil de guerre, & dégradé.

Du côté de la Savoie, le maréchal de Villars força le 11. août les deux villes de Sezane à la vue du duc de Savoie, qui de ſon côté prit le 31. le fort de Feneſtrelle, après s'être emparé du fort d'Exile, & de

celui de la Perouſe. L'empereur donne au duc de Savoie l'inveſtiture du Montferrat.

En Eſpagne, Mahoni prend Alcoi le 9. janvier : le duc d'Orléans prend Tortoſe le 11. juillet : le chevalier d'Asfeld prend Denia dans le royaume de Valence le 12. novembre, & Alicante le 3. décembre. Le comte de Staremberg entreprend en vain le 4. décembre de reprendre Tortoſe. Les Infideles avoient repris, dans le mois de janvier, Oran, cette ville fameuſe, dont la conquête avoit fait l'ambition & comblé la gloire du cardinal Ximenès : le comte de Montemar l'a repriſe en 1732.

Les Moſcovites abandonnent Grodno le 8. février, à l'approche du roi de Suéde : ce prince attaque le 14. juillet trente mille Moſcovites retranchés dans la ville d'Holoffin ; il les met en fuite, paſſe le Boriſthene, traite avec les Coſaques, & vient camper ſur le Dezena. Le Czar en perſonne attaque près Leſzno le général Lewenhaupt le 8. octobre, & bat près de quatre mille Suédois.

Albéroni, protégé par M. de Vendôme, obtient du roi une penſion de mille écus ; l'abbé du Bois avoit obtenu quelques années auparavant un bénéfice par la protection de M. le duc d'Orléans. Qui auroit pu reconnoître dans ces deux hommes les deux premiers miniſtres futurs de la France & de l'Eſpagne ? Ils furent l'un & l'autre cardinaux ; l'abbé du Bois mourut en 1723. & le cardinal Albéroni fut diſgracié en 1719. & mourut en 1753.

M. Chamillard remet le 27. février le contrôle général des finances à M. Deſmarets.

M. Manſard, ſurintendant des bâtimens, étoit mort à Marli le 11. mai. M. d'Antin, qui lui ſuccede, n'a que la qualité de directeur général des bâtimens : il eut celle de ſurintendant en 1716. par un édit de

création de cette charge, en même tems que de celle de surintendant des postes en faveur de M. de Torci, mais l'une & l'autre furent supprimées en 1726. & M. d'Antin fut fait de nouveau directeur général des bâtimens.

1709.

Le pape Clément XI. forcé de reconnoître l'archiduc pour roi d'Espagne, s'en excuse auprès de Philippe V. en disant que cette reconnoissance ne donne point un droit nouveau à ce prince; ce n'étoit pas ainsi que parloient Grégoire VII. & Boniface VIII.

Le roi envoie le président Rouillé, & ensuite M. de Torci à la Haye, pour tenter de mettre fin à une guerre qui épuisoit l'Europe, & que la rigueur de la présente année rendoit encore plus insoutenable; mais les ennemis firent de si étranges propositions, que l'on fut obligé de continuer la guerre. On a prétendu que le pensionnaire Heinsius étoit gagné par milord Marlboroug, dont les vues ambitieuses ne se bornoient pas à commander des armées. Le voyage de M. de Torci fut l'effet d'une sage politique: il comptoit bien ne rien obtenir, mais c'étoit beaucoup de faire juge toute l'Europe du refus opiniâtre des ennemis aux facilités presque incroyables que le roi avoit apportées à la paix, & d'exciter par cet affront les François à de nouveaux efforts. En conséquence le roi écrivit à tous les gouverneurs des provinces.

C'étoit le maréchal de Villars qui commandoit en Flandres l'armée Françoise, beaucoup moins forte que celle des alliés. Le comte d'Artagnan force Varneton sur la Lis le 4. juillet. Campement du maréchal de Villars, sa droite à Couriere, & sa gauche tirant sur Bethune, ayant à la tête de son camp la Bassée & le

Pont-Avendin, ce qui réduisit les ennemis à s'attacher au siége de Tournai, au lieu de former ceux de Douai & d'Arras, dont la prise leur eût donné une plus grande entrée dans le pays.

Le marquis de Surville rend la ville de Tournai aux ennemis le 29. juillet, après vingt-un jours de tranchée ouverte, & la citadelle le 5. septembre : M. de Beauveau, évêque de Tournai, refuse au prince Eugêne de faire chanter le *Te Deum*. C'étoit sous les murs de cette même ville, que trente-six ans après, Louis XV. en personne, ayant avec lui M. le Dauphin, & sous ses ordres le maréchal comte de Saxe, devoit remporter, (à Fontenoi le 11. mai 1745.) une victoire signalée contre le duc de Cumberland, qui vouloit lui en faire lever le siége, & qui ne put l'empêcher de s'en rendre le maître après vingt-deux jours de tranchée ouverte.

Le prince Eugêne & le duc de Marlboroug passent l'Escaut pour venir faire le siége de Mons ; le maréchal de Villars rassemble son armée & marche au secours. Bataille de Malplaquet le 11. septembre : on a dit que M. de Villars auroit pu attaquer avec avantage l'armée des ennemis le 9. & le 10. parce qu'alors la sienne étoit plus forte ; & en effet, il sembloit que c'eût été d'abord son intention, mais il lui coûtoit sans doute d'exposer une armée qui étoit la ressource de la France : on ajoute encore, mais sans fondement, que le maréchal avoit été arrêté par quelques négociations que les généraux de l'armée ennemie avoient entamées pour donner le tems aux troupes qu'ils avoient laissées sous Tournai d'arriver ; quoi qu'il en soit, sitôt qu'ils les eurent reçues, se trouvant beaucoup plus forts que le maréchal, ils vinrent l'attaquer le 11. à huit heures du matin : c'a été la bataille la plus meurtriere & la plus longue de toute cette guerre; le champ de bataille resta aux ennemis ; ils obtinrent ce qu'ils vouloient, qui fut de

prendre Mons ; & malgré cela cette journée fut glorieuſe à la France, par le courage & la volonté que les troupes firent voir ; les ſoldats qui manquoient de pain depuis trois jours, jetterent gaiement celui qu'on leur venoit de donner pour courir ſe battre. M. le maréchal de Villars fut bleſſé ; M. le maréchal de Boufflers, par cette généroſité vraiment romaine, qui a fait ſon caractere, avoit demandé & avoit obtenu d'aller ſervir ſous les ordres du maréchal de Villars, quoiqu'il fût ſon ancien : il fit la retraite en ſi bon ordre, qu'il ne laiſſa ni canon, ni priſonniers ; le chevalier de Luxembourg étoit à l'arriere-garde, & nous nous retirâmes vers le Queſnoi. Grand fourage, où le comte de Broglio battit le prince Lobkowits le 11. octobre. Les ennemis prennent Mons le 20.

En Allemagne, le comte du Bourg ſauva la haute Alſace. Le comte de Merci ayant traverſé le canton de Baſle avec ſa cavalerie, s'avança entre Huningue & Briſac, où il ſe rejoignit à ſon infanterie, au moyen d'un pont qu'il avoit fait jetter vis-à-vis de Neubourg, que nos troupes ne défendirent point. De-là ce général marcha au comte du Bourg, que le maréchal d'Harcourt avoit détaché avec dix-huit eſcadrons, ſix bataillons & quatre cens grenadiers : ce fut le 26. août qu'ils ſe rencontrerent à Rumersheim ; le comte du Bourg les battit, & ils eurent près de ſept mille hommes tués ou noyés : le comte du Bourg, pour récompenſe, fut fait chevalier de l'ordre ; il a été maréchal de France en 1724. Nous avons vu ſous Louis XV. le maréchal de Coigni rendre un ſervice plus mémorable encore pour le ſalut de cette même province, lorſque le prince Charles y entra après avoir paſſé le Rhin ; le maréchal prit ſon parti de l'attaquer à Wiſſembourg, & ſauva par cette prompte réſolution la haute Alſace.

En Eſpagne, le chevalier d'Alsfeld avoit pris la

château d'Alicante le 17. avril, & le marquis de Baï avoit battu milord Galouai le 7. mai dans la campagne de la Gudina sur la frontiere de Portugal ; il enleva aux Portugais le château d'Alconchel le premier juin. Le duc de Noailles, qui commandoit en Catalogne, attaqua le 7. août deux régimens des ennemis qui sortoient de Figuieres, ils furent tous tués ou pris : ce général attaqua encore le 2 septembre dix-huit cens chevaux campés à demi-portée du canon de Gironne, & les mit en fuite ; le général de l'armée Palatine fut fait prisonnier. Le maréchal de Bezons n'avoit pas été si heureux, & il avoit laissé prendre Balaguier à M. de Staremberg.

Du côté de la Savoie, M. Dillon qui commandoit vers Briançon, mit en fuite le 28. août le général Rebender, qui s'étoit avancé pour l'attaquer dans ses retranchemens.

La bataille de Pultowa, donnée le 11. juillet, fut le terme des prospérités de Charles XII. il fut défait par le Czar, à qui il avoit enfin appris à vaincre, toute son armée détruite ou prisonniere, & lui contraint de se sauver : il passa le Boristhene, gagna Oczakow, & se retira à Bender. Ce revers entraîna la perte du parti de ce prince : le roi Auguste rentra dans la Pologne, le Czar l'y suivit ; les Suédois en sortirent ; le roi Staniſlas ne put résister à tant de forces réunies, & se rendit à Bender auprès du roi de Suéde. Les événemens de la vie du roi Staniſlas sont bien remarquables. Les Polonois, témoins de la valeur de ce prince, & charmés de la sagesse & de la douceur de son gouvernement pendant le court espace qu'avoit duré son regne, l'élurent encore une fois après la mort d'Auguste (1733.) Cette élection n'eut pas lieu, par le secours que la Russie donna à son concurrent ; mais Staniſlas conservant toujours, de l'aveu de toute l'Europe, le titre de roi dont il étoit si digne, fut fait duc de

Lorraine, & vint rendre heureux de nouveaux sujets. *V. l'année* 1675. Je ne puis me dispenser de faire honneur à M. Huet, d'avoir présagé la grandeur future de la Moscovie, dans son *Histoire du commerce & de la navigation des anciens.* Voici ses termes : » S'il s'éle» voit parmi eux, quelque jour, un prince avisé, qui » reconnoissant les fautes de leur politique, prît soin » d'y remédier en façonnant leur esprit féroce & leurs » mœurs âpres & insociables, cette nation deviendroit » formidable à tous ses voisins.

Le pere le Tellier est confesseur du roi, à la place du pere de la Chaise, mort le 20. janvier. Le pere de la Chaise avoit succédé au pere Ferrier en 1674. & le pere Ferrier au pere Annat en 1670. Mort de François Louis de Bourbon prince de Conti le 22. février, âgé de quarante-cinq ans ; il étoit le second fils d'Armand prince de Conti mort en 1666. & d'Anne Martinozzi, princesse d'une vertu exemplaire, morte en 1672. Les batailles de Gran, de Stenkerque & de Nervinde, où il se signala, n'avoient pu faire oublier au roi le voyage de Hongrie, où il étoit allé sans permission ; mais lorsqu'il fut nommé à la couronne de Pologne, il retrouva dans le cœur du roi tous les sentimens dont il étoit digne : il fut pere de Louis-Armand II. prince de Conti, mort en 1727. & est aïeul de M. le prince de Conti d'aujourd'hui, né en 1717. qui, à l'exemple du Grand Condé, le frere de son bisaïeul, a battu presqu'au même âge les ennemis du roi, la premiere fois qu'il a commandé ses armées. Henri-Jules de Bourbon, prince de Condé, dit M. le Prince, meurt le premier avril âgé de soixante-six ans. M. Voisin succéde à M. Chamillard le 10. juin dans la place de secrétaire d'état de la guerre.

Le duché de Villars & le duché d'Harcourt sont érigés en duchés-pairies.

Il y a quelque mutinerie dans Paris, excitée par la cherté du pain.

Les vaiſſeaux de France, arrivés de la mer du Sud avec une charge d'or & d'argent, furent d'un grand ſecours pour le royaume, épuiſé par la guerre, & déſolé par la famine que le froid exceſſif de l'hiver avoit cauſée.

Mort de l'abbeſſe de Maubuiſſon, princeſſe Palatine, ſœur de l'électeur, pere de Madame & du prince Edouard, dont la fille épouſa M. le Prince.

1710.

Congrès de Gertrudemberg, où le maréchal d'Huxelles & l'abbé de Polignac ſe rendent dans le mois de mars. Le roi, touché des malheurs de ſes ſujets, porta les offres pour la paix juſqu'à promettre de fournir de l'argent aux alliés pour les aider à ôter la couronne à ſon petit-fils; ils vouloient plus, & ils exigeoient qu'il ſe chargeât ſeul de le détrôner: on peut juger par cette propoſition de toutes les autres: il fallut continuer la guerre.

En Eſpagne, les ſuccès des alliés ſembloient rallentis depuis deux ans, mais la bataille de Saragoſſe gagnée par M. de Staremberg contre le marquis de Bai le 20. août, replongea Philippe V. dans de nouveaux malheurs, qui laiſſoient d'autant moins de reſſource à ce prince, que Louis XIV. avoit retiré ſes troupes d'Eſpagne, pour défendre ſes propres états. Philippe V. quitte Madrid le 9. ſeptembre pour la ſeconde fois, & ſe retire à Valladolid; M. le duc de Vendôme, que ce roi avoit demandé à ſon grand-pere pour dédommagement de tous les ſecours dont il le privoit, vient l'y joindre. Ce que peut un ſeul homme! Philippe V. n'avoit ni troupes ni argent; tout parut renaître à l'arrivée du général; bientôt le roi d'Eſpagne fut en état de pourſuivre l'ar-

mée des alliés : l'armée de l'archiduc dépérissoit en Castille faute de vivres, que les Espagnols aimoient mieux brûler que de lui fournir ; il craignit d'être coupé par le duc de Noailles, qui étoit entré dans le Lampourdan avec les troupes qu'il avoit pu rassembler sur son propre crédit, & il partit le 11. novembre pour regagner Barcelonne.

Le roi d'Espagne rentre dans Madrid ; & tout de suite, ayant passé le Tage avec M. de Vendôme, il prend d'assaut le 9. décembre la ville de Brihuega, & y fait prisonniers cinq mille Anglois que le général Stanhope y avoit conduits. Staremberg étant accouru au secours de cette place, le roi d'Espagne lui livre bataille le 10. décembre à Villaviciosa : ce prince commandoit l'aîle droite, & M. de Vendôme la gauche. Staremberg battu, non sans une grande résistance, fit une très-belle retraite : cette victoire fut suivie de la soumission de plusieurs places. Philippe V. entra triomphant dans Saragosse, & les affaires commencerent à prendre une face nouvelle.

Le duc de Medina-Celi, convaincu de trahison, est conduit au château de Segovie, & ensuite à Fontarabie où il mourut.

En Flandres, M. Albergotti rend la ville de Douai le 25. juin, après cinquante-deux jours de tranchée ouverte. M. le comte de Vauban, nommé alors Dupuis Vauban, neveu du maréchal, rend Bethune le 29. août, après quarante-deux jours de tranchée ouverte. Le 19. septembre M. de Ravignan prend un convoi des ennemis, qu'ils conduisoient sur la Lis, après avoir battu leur escorte. Saint-Venant se rend aux ennemis le 29. septembre. Le marquis de Goesbriand rend la ville d'Aire le 9. novembre, après cinquante-deux jours de tranchée ouverte.

Sur la mer, une flotte ennemie de vingt-quatre vais-

ſeaux de guerre fait une deſcente au port de Cette : cette entrepriſe étoit d'une grande conſéquence par rapport au Vivarais & aux Cevennes, & par le danger qu'il y avoit que les ennemis ne priſſent un établiſſement, qu'il leur eût été aiſé de ſoutenir par le ſecours de la mer. Le duc de Noailles, accouru du Rouſſillon avec neuf cens chevaux, mille grenadiers, & du canon qu'il fit venir avec une diligence incroyable, ſauva cette place ; il força les ennemis à s'éloigner d'Agde ; il en battit ſix cens près de Cette, & reprit le fort dont ils s'étoient emparés.

Le cardinal de Bouillon ſort de France : le parlement, par arrêt du 20. juin, ſur les concluſions du procureur général, le décrette de priſe de corps, les revenus de ſes abbayes ſont ſaiſis : l'ennui de l'exil lui avoit fait prendre ce parti ; il eſt mort en 1715. à Rome.

Mort de Louis de Bourbon, dit M. le duc, le 3. mars, âgé de quarante-deux ans ; il fut pere de M. le duc, qui ſuccéda à M. le duc d'Orléans dans la place de principal miniſtre, & qui eſt mort en 1740. Mariage de M. le duc de Berri avec mademoiſelle d'Orléans.

Le roi régle que dorénavant les enfans de M. le duc du Maine, légitimé de France, auront, comme petit-fils de ſa majeſté, le même rang, les mêmes honneurs, & les mêmes traitemens dont avoit joui M. le duc du Maine ; & il ordonne que ce réglement ſoit écrit ſur le regiſtre du grand maître. M. le duc de Vendôme épouſe le 15. mai à Sceaux, mademoiſelle d'Anguien.

Etabliſſement de la levée du dixieme des revenus, dont l'édit eſt enregiſtré à la chambre des vacations le 26. octobre.

Bataille d'Elſimbourg le 19. mars, où les Suédois eurent un grand avantage ſur les Danois. Wibourg en

Finlande, prise le 25. juin par les Moscovites : Riga se rend à eux le 11. juillet, le fort de Dunnemonde le 12. août, Revel le premier novembre.

Wartie est érigé en duché-pairie, sous le nom de Fitz-James, en faveur du maréchal de Berwick, fils naturel de Jacques II. & d'Arabelle de Churchill, sœur du duc de Marlboroug, pour en jouir par lui & son fils du second lit, attendu que son fils du premier lit, dit le duc de Liria, étoit grand d'Espagne. M. de Berwick désira établir une seconde branche en France.

Etablissement d'une académie des sciences & belles-lettres à Lyon.

1711.

En Espagne, l'expédition la plus considérable de toute cette campagne, fut la prise de Gironne par M. le duc de Noailles : il fallut toute la constance de ce général pour en venir à bout ; il avoit ouvert la tranchée devant le Fort-rouge dès le 27. décembre ; son armée fut comme assiégée par les débordemens, mais enfin il prit la ville basse d'assaut le 23. janvier, & la ville haute se rendit par capitulation le 25. la grandesse en fut le prix. Il a été maréchal de France en 1734. & ministre d'état en 1743. le maréchal son pere avoit pris la même ville en 1694. Les Allemands abandonnerent Balaguier le 23. février. Les habitans de la plaine & viguerie de Vic, qui s'étoient soulevés les premiers dans la Catalogne, furent forcés par la prise de cette ville à donner des quartiers de rafraîchissemens à notre armée. L'Arragon acheve de se soumettre par la prise de Venasque, dont le marquis d'Arpajon, fils du duc, qui avoit négligé de faire enregistrer ses lettres, se rendit maître le 16. septembre ; il s'empara peu de jours après de Castel-Léon. Le comte de Muret avoit pris la ville de Car-

donne le 17. novembre, mais il fut obligé de lever le siége du château le 24. décembre.

En Flandres, le comte d'Harling s'empare le 28. mai des écluses de Harlebeck sur la Lis, un peu au dessous de Courtrai. Les alliés qui s'étoient emparés du château d'Arleux le 6. juillet, se pressèrent de le fortifier par l'importance du poste, & couvrirent leurs travailleurs par dix bataillons & douze escadrons; le comte de Gassion & le marquis de Coigni les surprirent le 12. & les battirent; mais le poste étant toujours resté aux ennemis, le maréchal de Montesquiou l'emporta le 23. juillet. Le maréchal de Villars, en conséquence des ordres de la cour, n'avoit pas cru devoir commettre la tête de son armée avec celle du duc de Marlboroug qui venoit de passer le Sanzet : la même raison le détermina, au lieu de se porter à Thum-l'Evêque (ce qui engageoit une affaire indispensable) à prendre poste sur les hauteurs de Cambrai, sa droite sous le feu de cette place, & sa gauche au ruisseau de Marquion qu'il venoit de passer : cette position rompoit le véritable projet du duc de Marlboroug qui vouloit une bataille, & le réduisit à profiter de l'éloignement du maréchal pour passer l'Escaut dans la nuit, & aller investir Bouchain, qu'il prit le 13. septembre.

Le marquis de Coigni avoit attaqué & défait près de Landreci, le 15. août, sept escadrons qui couvroient un fourage des ennemis.

Il n'y eut rien en Allemagne, où commandoient les maréchaux d'Harcourt & de Bezons, ni du côté de la Savoie où le maréchal de Berwick, qui commandoit depuis deux ans contre le général Thaun, mit à couvert la Provence & le Dauphiné.

Sur mer, le sieur Saus s'empara le 16. janvier de la plus grande partie de la flotte de Virginie. Il y eut un combat à peu près égal à Vado sur la côte de Gênes

entre nos vaiſſeaux & ceux des Anglois. En Canada, les Anglois manquerent le 3. ſeptembre une entrepriſe ſur Quebec.

Expédition de Rio-Janeiro au Breſil, dans les mois de ſeptembre & d'octobre, par M. du Gué-Trouin, qui cauſa un dommage de plus de vingt-cinq millions aux Portugais, & qui en valut plus de ſept à nos armateurs.

Duché-pairie de Chaulnes. Le comté de Chaulnes avoit été érigé en duché-pairie en 1621. en faveur d'Honoré d'Albert, ſeigneur de Cadenet, frere du connétable de Luines. Louis-Auguſte d'Albert, arriere petit-fils du connétable, ſe trouva ſubſtitué aux biens d'Honoré d'Albert, dont le fils mourut ſans enfans; & comme il n'en deſcendoit pas, le roi lui accorde de nouvelles lettres.

Combat à Falczim ſur le Pruth le 20. juillet, où le Czar inveſti par le Turc, ſe trouvoit ſans nulles reſſources; mais l'avarice du grand Viſir le ſauva, malgré les inſtances du roi de Suéde qui arriva dans ce moment à l'armée. L'article le plus important du traité qu'ils conclurent, fut la reſtitution d'Aſof aux Turcs. Le viſir fut dépoſé pour s'être laiſſé corrompre par argent, & avoir conclu une paix honteuſe.

Le roi de Dannemarc s'empare de Roſtok le 19. août.

Le Czar, dont nous ne parlerons plus, mourut en 1725. Il avoit augmenté ſon revenu de vingt-cinq millions à cinquante, & on dit qu'aujourd'hui ils montent juſqu'à cent. Les révolutions que cauſa la ſucceſſion à ce grand empire, depuis ſa mort juſqu'à nos jours, ſont trop curieuſes pour n'en pas donner le précis. Alexis Czar, mort en 1676. avoit laiſſé trois enfans; Fœdor, mort ſans poſtérité en 1682. Jean & Pierre: Fœdor regna juſqu'à ſa mort en 1682. Jean & Pierre regnerent enſemble après lui, ou plutôt Pierre, qui an-

nonçoit déja ſes grandes deſtinées, regna ſeul ; Jean, prince infirme & aveugle, mourut en 1696. & laiſſa deux filles : Pierre le grand mourut en 1725. la princeſſe Catherine ſa femme, dont les grandes qualités faiſoient oublier la baſſeſſe de ſon extraction, regna ſeule après lui ; elle mourut en 1727. & laiſſa pour ſucceſſeur, par le pouvoir que Pierre lui en avoit laiſſé, Pierre II. petit-fils de Pierre le grand. Pierre II. étant mort en 1730. Anne, ducheſſe de Curlande, fille du Czar Jean, & grand-tante de Pierre II. lui ſuccéda ; & étant morte en 1740. elle déclara pour ſon ſucceſſeur Jean de Brunſwic, petit-fils de ſa ſœur, âgé de trois mois, la régence fut donnée à Anne de Meckelbourg, ſa niéce, femme du duc de Brunſwic, & mere de Jean de Brunſwic. Ainſi l'empire ſe perpétuoit dans la branche aînée d'Alexis ; mais cette régence ne dura gueres, & en 1741. Anne & ſon fils furent dépoſſédés par Elizabeth, ſeconde fille de Pierre le grand. Cette princeſſe déclara pour ſon ſucceſſeur Charles-Pierre Ulric, duc de Holſtein-Gottorp, fils de ſa ſœur aînée, morte en 1728. qu'elle fit nommer grand duc de Ruſſie en 1742. Ce Charles-Pierre Ulric avoit été appellé à la couronne par les Suédois, à la mort du prince de Heſſe leur dernier roi, mort ſans enfans d'Ulrique ſœur cadette de Charles XII. à qui il devoit la couronne ; mais quand la couronne de Suéde vint à vaquer, Charles avoit déja été déclaré héritier de l'Empire aux droits de ſa mere, fille aînée du Czar, & avoit fait profeſſion de la religion Grecque. Charles-Pierre Ulric fut depuis proclamé Czar, ſous le nom de Pierre III. à la mort de ſa tante la Czarine Eliſabeth, en janvier 1762. Il regna juſqu'au 28. juin même année, que ſa femme Catherine Alexiewna d'Anhalt fut miſe à ſa place ; il mourut le 23. juillet ſuivant, laiſſant un fils Paul Petrowitz, né le premier octobre 1754. de ſon mariage avec Catherine Alexiewna

d'Anhalt, laquelle ſe fit couronner Czarine à Moſcou le 3. octobre 1762. ſon fils reſtant ſous ſa tutelle. Toutes ces dates ſont ſuivant le vieux ſtyle, toujours conſervé en Ruſſie.

Monſeigneur meurt de la petit vérole, âgé de cinquante ans, au château de Meudon le 14. avril.

Mort du vieux duc de Leſdiguieres (Canaple;) à ſa mort ce duché fut éteint; il avoit été érigé en 1611. en faveur du connétable de ce nom, & en même tems, par une grace ſinguliere, en faveur de M. de Créqui ſon gendre. Mort du maréchal de Boufflers; ſa charge de capitaine des gardes eſt donnée au duc de Charoſt.

Ce que la raiſon ni la juſtice n'avoient pu gagner juſqu'ici ſur l'obſtination des alliés, une intrigue de cour en vint à bout. La reine Anne ouvrit enfin les yeux ſur l'obſeſſion où la tenoit la ducheſſe de Marlboroug; ſes fideles ſerviteurs ou les envieux de Marlboroug profiterent de ſes diſpoſitions, & on parvint à lui faire voir que, pour ſervir l'ambition de ce général, les Anglois faiſoient ſeuls tous les frais d'une guerre où ils étoient ſeuls ſans intérêts. Le docteur Sachevrel miniſtre Anglican, & un des principaux chefs du parti, nommé *Toris*, ſeconda ſes vues, & échauffa les eſprits dans ſes ſermons. Les parens de Marlboroug furent renvoyés, & ſa puiſſance à l'armée fut reſtrainte, en attendant que l'on pût lui ôter le commandement; cependant on négocioit fortement en Angleterre pour la paix: diverſes conférences de M. Prior & de M. Ménager avoient fort avancé ce grand ouvrage. La mort de l'empereur Joſeph, arrivée le 17. avril, fourniſſoit de nouveaux moyens aux négociateurs. Si la crainte d'un événement incertain avoit cauſé la guerre, pour empêcher que les monarchies de France & d'Eſpagne ne puſſent jamais être unies, que pouvoit-on répondre à la réunion actuelle de l'Empire & de l'Eſpagne ſur la tête de l'ar-

chiduc, qui venoit d'être élu empereur le 12 octobre ? Enfin, tant de conſidérations réunies agirent ſur la reine Anne ; cette princeſſe ne ſongea plus qu'à ramener ſes alliés, ou, ſur leur refus, à s'en détacher, & les préliminaires furent ſignés à Londres dans le mois d'octobre : les principaux articles furent, que le roi reconnoîtroit la reine de la grande Bretagne en cette qualité, auſſi-bien que la ſucceſſion à cette couronne, ſuivant l'établiſſement préſent : que l'on prendroit des meſures juſtes & raiſonnables pour empêcher que les couronnes de France & d'Eſpagne fuſſent jamais unies ſur la tête d'un même prince : que les Hollandois auroient entre leurs mains des places fortes pour ſervir de barrieres : que l'Empire & la maiſon d'Autriche auroient pareillement une barriere sûre & convenable : que les fortifications de Dunkerque ſeroient démolies après la concluſion de la paix, &c.

Le marquiſat d'Antin eſt érigé en duché-pairie : ce fut à cette occaſion, & pour ſtatuer ſur la conteſtation née auparavant entre M. le maréchal de Luxembourg & les autres ducs & pairs, qu'intervint le célebre édit du mois de mai, qui ordonne que les nouveaux ducs n'auront rang que du jour de leur réception, & non de la date de la premiere érection de la terre érigée nouvellement pour eux en duché-pairie.

Erection du duché-pairie de Rambouillet, où il ſe trouve une clauſe bien remarquable : Rambouillet relevoit du roi à cauſe de la tour du Châtelet ou du comté de Paris ; & quoique ce comté ait été la premiere ſeigneurie de France réunie à la couronne par Hugues Capet, cependant le roi diſtrait la terre de Rambouillet de cette mouvance, pour ne relever à l'avenir que de la tour du Louvre.

1712.

Ouverture du congrès à Utrecht le 29. janvier. Ce fameux congrès qui donna la paix à l'Europe, ne fut terminé que l'année d'après : les plénipotentiaires de tous les princes s'y rendirent, excepté ceux du roi d'Eſpagne, parce qu'il n'étoit pas reconnu par les alliés ; ceux de l'empereur s'y rendirent, mais ils s'en retirerent lorſque la paix fut ſignée, & ce prince reſta ſeul en guerre avec la France ; ceux du roi furent le maréchal d'Huxelles, l'abbé de Polignac, & M. Menager. Le ſieur du Teil fut ſecrétaire de l'ambaſſade : c'étoit l'abbé Gautier qui avoit entamé les négociations à Londres. Guillaume III. négocia la paix de Riſwick, ſans la participation de l'empereur & l'Empire, & la reine Anne, à la paix d'Utrecht, s'autoriſa de cet exemple.

Le roi d'Eſpagne tranſporte à l'électeur de Baviere & à ſes ſucceſſeurs la ſouveraineté des Pays-bas Eſpagnols.

Mort de madame la dauphine, Marie-Adelaïde de Savoie, ci-devant ducheſſe de Bourgogne, à Verſailles, dans ſa vingt-ſixieme année, le 12. février : M. le dauphin ne lui ſurvit que de ſix jours, & meurt à Marli le 18. âgé de trente ans : M. le duc de Bretagne, l'aîné des deux princes qu'ils laiſſerent, les ſuivit de près, & mourut à Verſailles le 8. mars, âgé de cinq ans : M. le duc d'Anjou (Louis XV.) fut auſſi en grand danger.

La guerre produiſit peu d'événemens en Eſpagne. Les ennemis font une entrepriſe inutile ſur Venaſque ; ils ne ſont pas plus heureux devant Cervera ni devant Roſes ; le marquis de Brancas ſoutint auſſi pendant huit mois le blocus de Gironne, dont il étoit alors gouverneur, & par ſa conſtance força les ennemis à ſe retirer. Le roi d'Eſpagne lui envoya la Toiſon d'or ; c'eſt

lui qui depuis a été deux fois ambaſſadeur à Madrid, qui fut fait grand d'Eſpagne en 1729. & maréchal de France en 1741.

La campagne de Flandre attira ſeule l'attention, & fut le théâtre des événemens qui hâterent la concluſion de la paix.

Le duc de Marlboroug perd tous ſes emplois. C'eſt une choſe ſinguliere que le cours de la vie de cet homme. Favori de Jacques II. il le quitta ſans ménagement pour Guillaume III. par lequel il fut diſgracié : la reine Anne, n'étant encore que princeſſe de Dannemarc, avoit pris ſon parti dans ſa diſgrace, elle l'avoit depuis comblé de biens ; & elle le trouva dans toutes les cabales oppoſées au déſir qu'elle avoit de la paix : le duc d'Hanovre ayant ſuccédé à la reine Anne, le rétablit dans tous ſes emplois ; il mourut le 27. juin 1722. âgé de ſoixante & quatorze ans, & fut inhumé à l'abbaye de Weſtminſter dans la chapelle de Henri VII.

Le duc d'Ormond commande en Flandres à la place de Marlboroug. Le comte d'Abermale brûle le 2. mars quelques fourages dans les fauxbourgs d'Arras. Le comte de Broglio prend le poſte de l'Ecluſe le 30. mars. Il fut fait maréchal de France en 1734. & duc héréditaire en 1742. il eſt mort en 1745.

Le prince Eugêne prend le Queſnoi le 4. juillet. Combat de cavalerie le 7. juillet, à l'occaſion d'un fourage où le comte de Broglio, ayant paſſé la Scarpe pour couvrir les fourageurs, défit huit cens chevaux des ennemis ; autre fourage entrepris par les ennemis, où ils furent battus le 10. proche Valenciennes. Le duc d'Ormond ſe ſépare de l'armée des alliés le 17. juillet. La ſuſpenſion d'armes eſt publiée dans l'armée Françoiſe & Angloiſe. Dunkerque eſt conſignée aux Anglois le 19. juillet juſqu'à la concluſion de la paix. Le prince Eugêne, malgré cette ſéparation, aſſiége Landreci.

La témérité heureuſe des campagnes précédentes rendoit le prince Eugêne plus entreprenant ; s'il eût été attaqué à Lille, il n'eût peut-être pas été battu à Denain.

Affaire de Denain. Le maréchal de Villars vouloit ſecourir Landreci, mais trouvant le prince Eugêne trop bien retranché, il ſe détermina à forcer le poſte de Denain, qui favoriſoit le paſſage des convois que les ennemis faiſoient venir de Marchiennes à Landreci : pour y parvenir, il étoit queſtion de tromper le prince Eugêne, & de lui donner de la jalouſie ſur ſon camp de Landreci, afin de l'engager à dégarnir celui de Denain, c'eſt à quoi le maréchal de Villars réuſſit. Les diſpoſitions qui précéderent cette grande journée, où la France trouva ſon ſalut, font autant d'honneur à ce général que la victoire même. Denain fut forcé le 24. juillet, Marchiennes, où étoient tous les magaſins des ennemis, le 30. du même mois. Le ſiége de Landreci fut levé le 2. août. Saint Amand fut priſe par Albergotti. Douai ſe rendit au maréchal de Villars le 8. ſeptembre, le Queſnoi le 4. octobre, & Bouchain le 19. La ſuſpenſion d'armes entre la France, l'Eſpagne & l'Angleterre, publiée à Paris le 24. d'août, fut prolongée ; il y en eut une pareille pour le Portugal. On m'a aſſuré que milord Marlboroug, étant à Aix-la-Chapelle, où il reçut une lettre du prince Eugêne, qui lui envoyoit le plan de ſa poſition, lui dépêcha ſur le champ un courrier, pour lui mander le riſque où il s'étoit mis par cette poſition ; le courrier arriva trop tard. A quoi tiennent les grands événemens !

Le roi Catholique renonce à la couronne de France, pour lui & pour ſes deſcendans, par acte du 5. novembre : & réciproquement M. le duc de Berri & M. le duc d'Orléans renoncent à leurs prétentions ſur l'Eſpagne. Les lettres patentes données par le roi ſur

ces renonciations, furent enregiſtrées au parlement le 15. mars de l'année ſuivante. » Quand la loi politique » qui a établi dans l'état un certain ordre de ſucceſſion, » devient deſtructive du corps politique pour lequel elle » a été faite, il ne faut pas douter qu'une autre loi » politique ne puiſſe changer cet ordre; & bien loin » que cette même loi ſoit oppoſée à la premiere, elle y » ſera dans le fond entiérement conforme, puiſqu'elles » dépendront toutes deux de ce principe, *le ſalut du* » *peuple eſt la ſuprême loi.* « (Eſprit des loix.)

Traité d'Araw en Suiſſe, conclu le 2. août, par l'entremiſe du comte du Luc, qui met fin aux troubles excités entre les cantons proteſtans & catholiques; ces derniers appuyoient l'abbé de Saint-Gal contre les peuples du Tokembourg.

Mort de Louiſe-Marie Stuart, fille de Jacques II. dans ſa vingtiéme année, à Saint Germain le 18. avril. La reine ſa mere y mourut le 7. mai 1718.

Louis-Joſeph de Vendôme, fils de Louis duc de Vendôme, qui fut depuis cardinal, meurt à Vignaros en Eſpagne le 11. juin, âgé de cinquante-huit ans, le roi d'Eſpagne lui avoit accordé le même rang qu'avoit Dom Juan d'Autriche; & il étoit traité comme prince de ſa maiſon. Les talens éminens de M. de Vendôme pour la guerre, ſon courage & ſa bonté faiſoient aiſément reconnoître en lui l'arriere petit-fils de Henri IV.

1713.

La paix eſt ſignée à Utrecht : voici l'énumération des traités. Traité de barriere entre l'Angleterre & la Hollande, ſigné le 29. janvier. Traité pour l'évacuation de la Catalogne, & pour la neutralité d'Italie, du 14. mars. Traité avec le Portugal, touchant les poſ-

ſeſſions hors l'Europe. Traité entre le roi de France & le roi de Pruſſe ; les articles les plus importans ſont, le ſeptiéme, le huitiéme, le neuviéme & le dixiéme : par le ſeptiéme & le huitiéme, le roi, en vertu du pouvoir qu'il a reçu du roi d'Eſpagne, céde au roi de Pruſſe la ville de Gueldres, &c. par le neuviéme, le roi le reconnoît pour ſouverain de Neufchâtel & de Valengin, par le dixiéme, le roi de Pruſſe renonce à tous droits ſur la principauté d'Orange ; par deux autres articles, le roi, tant en ſon nom qu'en celui du roi d'Eſpagne, promet de donner à l'avenir le titre de Majeſté au roi de Pruſſe, qui s'engage de rendre la ville de Rhimberg à l'électeur de Cologne. Par le traité avec la Savoie, les limites de la France & de la Savoie ſont réglées par la ſommité des Alpes, & le roi reconnoît le duc de Savoie pour roi de Sicile, ſuivant la ceſſion qui lui en avoit été faite par le roi d'Eſpagne ; l'échange s'en fit depuis contre la Sardaigne en 1718. Le quatriéme, le neuviéme, le dixiéme, le douziéme & le treiziéme article du traité avec l'Angleterre, ſont importans & conformes aux préliminaires ſignés au mois d'octobre 1711. Par le traité avec la Hollande, le roi, tant pour lui que pour ſes alliés, s'engage de remettre à leurs hautes puiſſances, en faveur de la maiſon d'Autriche, ſuivant le traité de Barriere, qu'ils feront entr'eux, ce que lui ou ſes alliés poſſedent des Pays-bas catholiques, &c. il leur remet encore les duché, ville & forteresſe de Luxembourg, Namur, Charleroi, Nieuport, &c. & s'engage de rapporter une ceſſion de l'électeur de Baviere de tous les droits qu'il avoit ſur les Pays-bas, ſous la condition que ce prince ſera rétabli dans ſes états. Le roi rendit pluſieurs autres places. Tous ces traités furent ſignés le 11. avril. Jacques III. avoit fait ſes proteſtations dès le 25. La paix eſt ſignée le 13. juillet entre l'Eſpagne d'un côté, la grande

Bretagne & la Savoie de l'autre : par ce traité, Gibraltar & Port-Mahon, avec toute l'iſle de Minorque furent cédés à l'Angleterre, qui reçut d'ailleurs de grands avantages par rapport au commerce des Indes occidentales. Minorque fut repriſe depuis par le courage des François, que commandoit le maréchal de Richelieu, & rendue aux Anglois en 1763.

Le roi rend un édit le 18. ſeptembre, portant que la liberté du commerce, ſtipulée dans les traités de paix, ne peut autoriſer les Proteſtans réfugiés à s'établir dans ſon royaume ſans ſa permiſſion, ni les nouveaux convertis à paſſer dans les pays étrangers.

La guerre continue avec l'empereur. Le maréchal de Villars, après s'être emparé ſans réſiſtance des villes de Spire, Wormes, Keiſerlauter, &c. fait inveſtir Landau par le maréchal de Beſons le 21. juin, & s'en rend le maître le 20. août; il paſſe le Rhin, & dans le deſſein qu'il avoit de prendre Fribourg, dont le général Vaubonne lui fermoit le paſſage, il attaque ce général & le défait le 20. ſeptembre dans ſes retranchemens. On ouvre la tranchée devant Fribourg la nuit du 30. ſeptembre au premier octobre : il y eut dans ce ſiége, qui fut long & difficile, deux actions principales, l'une à l'attaque de la lunette, & la ſeconde à celle du chemin couvert; le régiment des Gardes ſe diſtingua dans cette derniere. Le baron d'Ars qui commandoit pour l'empereur dans Fribourg, ſe voyant hors d'état de ſe défendre plus long-tems, ſe retire précipitamment avec ſa garniſon dans les châteaux, la nuit du dernier octobre au premier novembre, & la capitulation pour les châteaux & le fort ſe fait le 16. du même mois.

Le maréchal de Villars & le prince Eugêne ſe rendent à Raſtadt, où ſe devoient tenir les conférences pour la paix.

En Eſpagne, l'archiducheſſe s'étoit embarquée le 18. mars pour retourner en Allemagne par l'Italie, laiſſant le comte de Staremberg pour commander les troupes qui ne purent pas s'embarquer avec elle : il partit lui-même le 10. juillet ; mais la Catalogne n'en fut pas plus tranquille, & la ville de Barcelonne ne ſe rendit que l'année d'après.

M. le Duc épouſe mademoiſelle de Conti, & M. le prince de Conti épouſe mademoiſelle de Bourbon le 9. juillet.

Le roi donne la qualité d'hiſtoriographe, & deux mille francs de penſion au pere Daniel ; cet auteur eſt plus impartial & plus inſtruit que bien des gens ne l'ont cru.

L'empereur Charles VI. vend à la république de Gênes, pour la ſomme de ſix millions, le marquiſat de Final & ſes dépendances, pour en jouir avec les mêmes prérogatives que Charles II. roi d'Eſpagne & ſes prédéceſſeurs, qui avoient enlevé cette ville à la maiſon de Caretto. Final avoit été pris ſur Philippe V. dans le courant de cette guerre par les alliés de l'empereur.

Les ennemis du roi de Suéde avoient ſurpris un ordre de la Porte pour le faire ſortir de Bender ; ſur ſon refus, ils l'attaquerent dans ſa maiſon le 12. février, & firent une eſpece de ſiége. Jamais ce prince ne courut plus de riſque, ni ne fit voir un plus grand courage. Le grand ſeigneur déſavoua cette violence, mais le roi de Suéde n'en obtint pas plus de ſecours ; les Moſcovites avoient pris le même jour Fridericſtadt.

Lettres patentes qui confirment l'établiſſement de l'académie royale des Inſcriptions, commencée en 1663. & de celle des ſciences, commencée en 1666.

Etabliſſement d'une académie des ſciences & belles-lettres à Bordeaux.

1714.

M. le duc de Berri entre au conseil de finance, il entroit déjà au conseil des dépêches.

Le parlement enregistre le 15. février les lettres patentes données le 14. du même mois sur la constitution *Unigenitus*, suivant & conformément à l'arrêt du même jour.

Traité de paix signé à Rastadt le 6. mars par le prince Eugène au nom de l'empereur, & par le maréchal de Villars au nom du roi. Ce traité remettoit les choses, par rapport aux frontieres du côté de l'Allemagne, dans l'état où elles étoient après la paix de Riswick, & par rapport aux Pays-bas, comme elles avoient été réglées à Utrecht : il fut arrêté que les choses resteroient en Italie sur le pied où elles étoient depuis que l'empereur s'en étoit emparé, sa majesté impériale promettant de rendre aux princes d'Italie, tels que les ducs de Guastalle & de la Mirandole, &c. les états dont il les avoit dépouillés ; condition aussi juste que mal exécutée. L'empereur s'engageoit aussi à ne pas troubler la neutralité d'Italie, convenue par le traité du 14. mars 1713. Les électeurs de Cologne & de Baviere étoient rétablis dans leurs états & dans leurs dignités, & le roi reconnoissoit la dignité électorale dans la maison d'Hanovre. L'électeur de Baviere est mort en 1726. & son fils l'empereur Charles VII. en 1745.

La paix fut conclue avec l'empire à Baden en Argaw le 7. septembre ; ce traité contenoit à peu près les mêmes articles que ceux dont étoit composé le traité de Rastadt. Les plénipotentiaires de la part de l'empereur, à qui les princes de l'Empire avoient remis leurs intérêts, étoient le prince Eugène & les comtes de Goes & de Seilern : de la part du roi, c'étoit le maréchal de Villars, le comte du Luc & M. de Saint-

Conteſt. Il n'étoit fait dans ce traité aucune mèntion de Philippe V. auſſi l'empereur ne le reconnoiſſoit-il pas pour roi d'Eſpagne, de même que le roi d'Eſpagne ne reconnoiſſoit pas Charles VI. pour empereur.

Traité de paix & de commerce entre l'Eſpagne & les Provinces-Unies, ſigné à Utrecht le 26. juin.

La reine d'Eſpagne, Marie-Louiſe de Savoie, étoit morte à Madrid dans ſa vingt-ſixiéme année le 14. février : le roi d'Eſpagne ſe remaria à la princeſſe de Parme le 24. décembre. De ce mariage, entr'autres enfans, vint l'infant Dom Philippe duc de Parme, lequel de ſon mariage avec Louiſe-Eliſabeth, fille de Louis XV. eut Iſabelle de Parme, mariée le 6. octobre 1760. avec l'archiduc Joſeph, fils aîné de l'empereur, & morte en couches de la petite vérole le 28. novembre 1763. Louiſe-Eliſabeth eſt morte à Verſailles en 1759. & le duc de Parme à Alexandrie en 1765. La reine Anne mourut le 12. août, & le prince Georges-Louis de Brunſwic, duc d'Hanovre, lui ſuccéda. Ces deux événemens arrivés un an plutôt auroient pu mettre de grands obſtacles à la paix.

Edit enregiſtré au parlement le 2. août, qui appelle à la couronne les princes légitimés & leurs deſcendans, au défaut des princes du ſang ; il y eut une déclaration rendue le 23. mai ſuivant, qui en confirmant cet édit, rendit l'état des princes légitimés égal en tout à celui des princes du ſang : Louis XV. par un édit de 1717. révoqua l'édit de 1714. & la déclaration de 1715. réſervant néanmoins aux princes légitimés les honneurs portés par l'édit de 1714. & ſe réſervant de ſtatuer ſur l'entrée & ſéance au parlement, & ſur les honneurs de la cour, par rapport à meſſieurs les princes de Dombes & comte d'Eu ; mais le 26. août 1718. le roi rendit un édit dans le lit de juſtice tenu aux Thuilleries, par lequel ſa majeſté révoquoit non ſeulement l'édit de 1714.

& la déclaration de 1705. mais même l'édit de 1694. Le même jour le roi rendit une déclaration qui rétabliſſoit M. le comte de Toulouſe, pour ſa vie ſeulement, dans l'état où il étoit par l'édit de 1717. Enfin, par une déclaration de 1723. le roi rend à M. le duc du Maine & à M. le comte de Toulouſe, & après la démiſſion des pairies du duc du Maine, à ſes enfans, leur vie durant ſeulement, les honneurs dont ils jouiſſoient au parlement après les princes du ſang, & avant les pairs; & ce, en vertu de leurs pairies, quand même elles ſeroient moins anciennes que celles d'aucuns deſdits ducs & pairs : *N'entendant toutefois, que lorſqu'ils viendront prendre ſéance, ils puiſſent traverſer le parquet, ce que nous réſervons aux ſeuls princes de notre ſang, ni être précédés de plus d'un huiſſier, ni que leurs ſuffrages ſoient pris autrement qu'en les appellant du nom de leur pairie, en leur ôtant le bonnet, ainſi qu'il a été ci-devant pratiqué à leur égard.* La même année, tous les honneurs de la cour furent rendus à M. le duc du Maine & à M. le comte de Toulouſe. En 1727. le roi fit expédier de pareils brevets en faveur de meſſieurs les princes de Dombes, comte d'Eu & duc de Penthievre, & en 1745. ces honneurs paſſerent au fils de M. le duc de Penthievre, qui avoit épouſé mademoiſelle de Modéne.

Le roi envoie au parlement, le 30. août, ſon teſtament, avec un édit qui portoit que le teſtament ſeroit mis en dépôt au greffe du parlement, & qu'il ne ſeroit ouvert qu'après ſa mort. Par ce teſtament, qui étoit du 2. août, le roi établiſſoit un conſeil de régence, dont M. le duc d'Orléans devoit être le chef, & la perſonne du jeune roi étoit miſe ſous la tutelle & garde du conſeil de régence, ayant M. le duc du Maine pour ſurintendant de ſon éducation. Le parlement s'étant aſſemblé le lendemain de la mort du roi avec les princes

du ſang, les pairs & les grands officiers de la couronne, le titre de régent fut déféré unanimement à M. le duc d'Orléans. Ce prince, *pourſuivi par la calomnie*, (Volt.) en fut bien abſous par la vigilance aſſidue qu'il apporta à la conſervation des jours précieux du roi, il donna, pour notre bonheur, l'exemple unique d'une régence tranquille. La France n'avoit plus d'ennemis, mais elle n'avoit point d'alliés, & il n'héſita point à s'en faire un du roi d'Angleterre, dont les intérêts étoient les mêmes que les ſiens; il avoit à maintenir les droits légitimes de ſa naiſſance à la couronne, qui lui étoient aſſurés par les renonciations, comme le roi Georges avoit les ſiens au trône d'Angleterre, qui furent reconnus par les traités d'Utrecht. La réunion de ces deux princes aſſura la tranquillité de l'Europe.

La priſe de Barcelonne par le maréchal de Berwick, acheva de rendre la paix à l'Eſpagne : cette conquête fut l'ouvrage de preſque toute l'année, par la réſiſtance opiniâtre des aſſiégés : le blocus avoit duré onze mois, & on compta ſoixante-un jours de tranchée ouverte juſqu'au 11. ſeptembre que l'aſſaut fut donné à cette ville, qui ſe rendit le 12. Il ne reſta plus à Philippe V. de rebelles à ſoumettre que les Majorquins, qui y furent forcés l'année d'après par le chevalier d'Aſfeld.

M. le duc de Berri meurt à Marli le 4. mai, dans ſa vingt-huitiéme année. M. le chancelier de Pontchartrain ſe retire de la cour & des affaires, malgré la réſiſtance du roi, qui perdoit à regret un ſi grand magiſtrat & un ſi habile miniſtre : la vivacité de ſon eſprit ne prit rien ſur la paix qu'il ſut conſerver dans ſa ſolitude, & il fut plus grand encore par ſa généreuſe retraite, que par les importans emplois qu'il remplit avec des talens ſupérieurs : il eſt mort le 22. décembre 1727. âgé de quatre-vingt-cinq ans ; M. Voiſin, déjà ſecrétaire d'état lui ſuccéda dans l'office de chancelier.

Citation de Malte ſur la nouvelle du grand armement qui ſe faiſoit à Conſtantinople ; mais, ou ce n'avoit pas été l'intention du grand ſeigneur d'attaquer Malte, ou il en fut détourné par la connoiſſance qu'il eut du bon état où étoit cette iſle : tous ſes efforts tomberent ſur les Vénitiens.

Le roi de Suéde ayant traverſé l'Allemagne *incognito*, arrive à Stralzund le 22. novembre au matin, ſuivi ſeulement de trois de ſes officiers. Ce prince, dont nous ne parlerons plus, fut tué en 1718. au ſiége de Fridericſtadt : ce qui ſe paſſa après ſa mort, au ſujet de cette couronne, eſt trop curieux pour être omis, quoiqu'il ne ſoit pas de ce regne. Charles XII. laiſſa deux ſœurs ; l'aînée Hedewige, qui avoit épouſé le duc de Holſtein, fut exclue du trône, parce qu'elle fut regardée comme étrangere au royaume où elle ne demeuroit pas : ſa ſœur Ulrique avoit épouſé Frédéric Landgrave de Heſſe du conſentement de la nation, qui déſira qu'elle ſuccédât à ſon frere Charles XII. mais elle aima mieux que la couronne paſsât à ſon mari ; & ſur ſon abdication Frédéric ſon mari fut élu, ſous la condition que s'ils avoient des héritiers, ils ſuccéderoient à la couronne, & qu'à défaut d'héritiers la couronne deviendroit élective. Comme par la ſuite il n'eut point d'enfans ni d'eſpérance d'en avoir, la nation exerça ſes droits, & procéda à l'élection d'un ſucceſſeur déſigné : ce fut le duc de Holſtein, petit-fils d'Hedewige, lequel avoit pour mere Anne, fille du Czar Pierre I. mais comme il fut déclaré grand duc de Moſcovie, aux droits de ſa mere, par l'impératrice Eliſabeth, qui n'avoit point d'enfans, (c'a été depuis le Czar Pierre III.) il lui fallut renoncer à l'élection de Suéde ; & alors les Suédois jetterent les yeux ſur Adolphe-Frédéric duc de Holſtein de la branche cadette, qui n'avoit nul droit à cette couronne, & qui a ſuccédé à Frédéric Land-

grave de Heſſe, mort en 1751. Le grand ſeigneur qui avoit fait ſa paix avec la Moſcovie & la Pologne, réunit ſes forces contre les Vénitiens, à qui il enleve la Morée.

Diſgrace de Madame des Urſins, qui étoit allée au-devant de la jeune reine, à quinze lieues de Madrid, & qui en reçut ordre ſur le champ de ſortir des terres d'Eſpagne.

La baronnie de Frontenai, érigée en duché-pairie, ſous le nom de Rohan-Rohan : elle l'avoit déjà été en 1626. mais les lettres n'avoient point été enregiſtrées.

Le vicomté de Joyeuſe érigé en duché-pairie en faveur du prince d'Epinoi : il eſt éteint.

L'ambaſſadeur d'Angleterre ſe plaignoit aſſez hautement à la cour des travaux que le roi faiſoit faire au port de Mardick ; il demanda à ce ſujet une audience particuliere ; il l'eut, & parla au roi avec plus de véhémence que de retenue : ſa majeſté ne l'interrompit point, mais lorſqu'il eut achevé, elle lui dit : *M. l'ambaſſadeur, j'ai toujours été maître chez moi, quelquefois chez les autres, ne m'en faites pas ſouvenir.*

1715.

Le congrès d'Utrecht finit par le traité ſigné entre l'Eſpagne & le Portugal le 13. février ; celui de la barriere, qu'on négocioit à Anvers avec l'empereur & les Hollandois, ne fut conclu que le 15. novembre.

Le chevalier d'Asfeld ayant débarqué à l'iſle Majorque le 16. juin, acheva de s'emparer de cette iſle le 2. juillet par la priſe de Palma qui en eſt la capitale.

Le roi donne audience à l'ambaſſadeur de Perſe le 19. février. Envoyé de Tripoli.

Alliance renouvellée avec les Cantons Catholiques & le Valais, le 9. mai, par le comte du Luc. Ce traité qui contient trente-cinq articles, eſt à peu près le même qui fut paſſé en 1663. avec tous les Cantons : le cinquiéme article mérite d'être remarqué : le roi s'y engage à donner du ſecours aux Cantons Catholiques en cas qu'ils fuſſent inquiétés par quelques puiſſances étrangeres, & même à ſecourir le parti le plus foible, en cas qu'il arrivât de la diviſion dans la Suiſſe.

Le maréchal de Tallard avoit obtenu en 1712. des lettres d'érection en duché du marquiſat d'Hoſtun : il le céda à Marie-Joſeph ſon fils, lors de ſon mariage en 1713. avec la fille du prince Rohan : le roi accorde au fils de nouvelles lettres d'érection en duché-pairie du duché d'Hoſtun.

Il eſt jugé au conſeil des dépêches, que les Jéſuites pourront rentrer dans leurs biens juſqu'à l'âge de trente-trois ans : M. Chauvelin (depuis garde des ſceaux) étoit le rapporteur.

Les courtiſans commencerent à s'appercevoir le 12. août que le roi étoit incommodé, on traitoit de ſciatique une douleur qu'il reſſentoit à la jambe & à la cuiſſe. Il ne ſortit pas de ſon appartement depuis ce jour-là ; il avoit voulu faire lui-même la revue de la gendarmerie, qui s'étoit rendue dans l'avant-cour du château de Verſailles, mais ſa ſanté ne lui ayant pas permis, il chargea M. le duc du Maine de faire cette revue le 22. août, au champ de Mars, près de Marli : M. le Dauphin, vêtu en uniforme, vint voir la gendarmerie après la revue, & M. le duc d'Orléans le ſalua à la tête des gendarmes d'Orléans.

Mort de Louis *le Grand*, le premier ſeptembre : il étoit digne de ce nom, indépendamment de toutes ſes conquêtes.

On a remarqué avec raiſon, que les regnes d'Auguſte

& de Louis XIV. ſe reſſembloient par le concours des grands hommes dans tous les genres, qui a illuſtré leurs regnes; mais on ne doit pas croire que ce ſoit l'effet ſeul du haſard; & ſi ces deux regnes ont de grands rapports, c'eſt qu'ils ont été accompagnés à peu près des mêmes circonſtances. Ces deux princes ſortoient des guerres civiles: de ce tems où les peuples toujours armés, nourris ſans ceſſe au milieu des périls, entêtés des plus hardis deſſeins, ne voyent rien où ils ne puiſſent atteindre; de ce tems où les événemens heureux & malheureux, mille fois répétés, étendent les idées, fortifient l'ame à force d'épreuve, augmentent ſon reſſort, & lui donnent ce deſir de gloire qui ne manque jamais de produire de grandes choſes.

Voilà comme Auguſte & Louis XIV. trouverent le monde: Céſar s'en étoit rendu le maître, & avoit devancé Auguſte; Henri IV. avoit conquis ſon propre royaume, & fut l'aïeul de Louis XIV. Même fermentation dans les eſprits: les peuples, de part & d'autre, n'avoient été pour la plupart que des ſoldats, & les capitaines des héros. A tant d'agitations, à tant de troubles inteſtins, ſuccéde le calme que produit l'autorité réunie; les prétentions des républicains & les folles entrepriſes des ſéditieux détruites, laiſſent le pouvoir dans la main d'un ſeul; & ces deux princes devenus les maîtres, (quoiqu'à des titres bien différens, puiſqu'Auguſte n'étoit qu'un uſurpateur) n'ont plus à s'occuper qu'à rendre utile à leurs états cette même chaleur, qui juſqu'alors n'avoit ſervi qu'au malheur public; leur génie & leur caractere particulier ſe reſſembloient encore par-là, ainſi que leurs ſiécles. L'ambition & l'ardeur de la gloire avoient été égales entre eux: héros ſans être téméraires, entreprenans ſans être aventuriers; tous deux avoient été expoſés aux orages de la guerre civile, tous deux avoient commandé leurs armées en perſonne;

l'un & l'autre avoient ſu vaincre & pardonner : la paix les trouva encore ſemblables par un certain air de grandeur, par leur magnificence & leur libéralité : chacun d'eux poſſédoit ce goût naturel, cet inſtinct heureux qui ſert à démêler les hommes ; leurs miniſtres penſoient comme eux, & Mecêne protégeoit auprès d'Auguſte, ainſi que Colbert auprès de Louis XIV. tout ce que Rome & la France avoient de génies diſtingués. Enfin, le haſard les ayant fait naître l'un & l'autre dans le même mois, tous deux moururent preſque au même âge ; & ce qui contribue à rendre les regnes célebres, aucuns princes ne régnerent ſi long-tems.

Par combien de moyens il falloit que la nature préparât deux ſiécles ſi beaux ! Le même fond qui avoit produit des hommes illuſtres dans la guerre, produiſit des génies ſublimes dans les lettres, dans les arts & dans les ſciences : l'émulation prit la place de la révolte ; les eſprits accoutumés à l'indépendance, ne la chercherent plus que dans les vues ſaines de la philoſophie ; il n'étoit plus queſtion d'entreprendre ſur ſes pareils, il fallut s'en faire admirer, la ſupériorité acquiſe par les armes fut remplacée par celle que donnent les talens de l'eſprit : en un mot, les mêmes circonſtances réunies donnerent à l'Univers les regnes d'Auguſte & de Louis XIV.

REMARQUES PARTICULIERES.

NOUS finirons cet ouvrage par quelques remarques ſur la troiſiéme race, comme nous avons fait ſur les deux premieres.

Ceux qui trouvent l'hiſtoire Grecque ou l'hiſtoire Romaine plus intéreſſante que la nôtre ne ſe méfient pas aſſez des préjugés de leur enfance : j'aurois pardonné cette mépriſe avant que nos bons hiſtoriens euſſent paru, mais qu'aujourd'hui l'on compare, par exemple, M. de Thou dans ce qu'il a écrit de notre hiſtoire avec l'hiſtoire Romaine de Tite-Live, on reconnoîtra que nous ne le cédons ni pour le mérite des écrivains, ni pour la variété & la ſingularité des événemens, ni pour la grandeur des perſonnages, ni pour leur magnificence, ni pour leur galanterie, ni même pour le merveilleux, en quoi ces deux auteurs, & ſur-tout M. de Thou, ſont moins excuſables. Mais l'hiſtoire ancienne tenoit à une religion embellie par la fable & par la poéſie, qui ont été l'objet des études de notre jeuneſſe : les prodiges de notre tems nous ſemblent abſurdes, tandis que nous nous plaiſons à de vieux contes que nous ne croyons pas davantage : la Grece nous rappelle des idées plus agréables que la Suéve ou la Pannonie ; Troye & Carthage nous ſemblent plus grandes que Tolbiac & Orléans, parce que l'Iliade & l'Enéide ſont de plus beaux poëmes que ceux de Clovis & de la Pucelle. Cependant, à qui lira notre hiſtoire avec des yeux philoſophiques, il y a tout autant de connoiſſance à prendre du cœur humain, tout autant de profit à faire ſur les mœurs, tout autant de regles de conduite à acquérir, & la France y paroîtra d'autant plus grande, qu'elle n'a jamais eu d'ennemis médiocres à combattre, que la marine des anciens, dénuée d'artillerie, n'offre que des jeux d'enfans, en comparaiſon de nos combats de mer, que les progrès qu'a faits le commerce nous ont ouvert

des mondes nouveaux, dont les anciens n'avoient pas même de ſoupçon, & que notre intérêt doit croître en liſant notre hiſtoire, à proportion que l'Univers s'y étend à nos yeux.

Je ne parle pas des progrès des ſciences & des arts que nous voyons s'augmenter à meſure que l'autorité de nos rois s'affermit; de l'état brillant des lettres qui éclairent nos conquêtes, en même tems qu'elles leur doivent tout leur éclat, & qui ſont ſi propres à embellir l'hiſtoire: Charlemagne, François I. Louis XIV. nous donnent des ſiécles auſſi grands que tout ce que l'on nous raconte des républiques de Gréce & de Rome, & de l'empire des Céſars. Ainſi donc ſans abandonner l'étude de l'hiſtoire ancienne, à laquelle nous invitent les écrivains célebres qui nous l'ont fait connoître, aimons à étudier la nôtre; je n'en ai donné d'autre motif que celui de la curioſité & du plaiſir, quand je pourrois y joindre le devoir où doit être tout homme de chercher à s'inſtruire des loix, des mœurs & des uſages de ſon pays.

Que la ſimplicité des premiers tems ne nous rebute pas. Il y a autant à gagner pour la connoiſſance de l'eſprit humain & de ſes progrès. N'eſt-ce pas une choſe curieuſe, par exemple, de retrouver dans une nation, qui peut bien le diſputer aujourd'hui au plus bel âge de la Gréce, pour la ſublimité de ſes ouvrages dramatiques, de retrouver le tems de ces tragédies informes appellées *Myſteres?* quel chemin il a fallu faire pour parvenir du *Théâtre de la Trinité* à celui de l'Hôtel de Bourgogne, des miracles de Sainte Catherine, de la comédie de la paſſion, &c. à Polieucte, à Athalie, &c. mais une conſidération plus importante ſe préſente à ce ſujet, c'eſt par rapport à la Religion. Nous ne revenons pas de ſurpriſe de voir les Myſteres repréſentés avec l'autorité des magiſtrats, dont la ſévérité à cet

égard ne peut être ſuſpecte. C'eſt ce que nous avons de plus ſacré, Jeſus-Chriſt, la Vierge, &c. repréſentés avec une familiarité ſi éloignée de nos idées & de nos reſpects; cela s'explique par la différence des tems, & nous fait connoître l'ignorance, la ſimplicité, l'innocence d'alors. Non, ce n'étoit point profanation de la religion, tout étoit ſpectacle pour un peuple groſſier, qui étoit attiré dans les égliſes, où les cérémonies même du ſervice divin étoient mêlées de ces ſpectacles. » On » ne célébroit pas ſeulement les fêtes, on les repréſen» toit; le jour des Rois, trois prêtres habillés en rois, » conduits par une figure d'étoile qui paroiſſoit au haut » de l'égliſe, alloient à une créche, où ils offroient » leur don, &c. « Delà le peuple couroit au théâtre, où il retrouvoit les mêmes ſujets; c'étoit encore lui remettre les choſes de la religion ſous les yeux, » leur » foi étoit fortifiée par l'habitude qu'ils contractoient » avec ces objets, & en entendre parler, c'étoit les » avoir vus. « (*Fontenelle.*) Ne ſerions-nous pas réduits aujourd'hui à regretter ces tems de ſimplicité, où l'on ne raiſonnoit pas, mais où l'on croyoit?

Ce furent donc là les aïeux du grand Corneille? tout a commencé ainſi dans le monde. La Tragédie Grecque n'eut pas une plus noble origine. Qu'il y a loin de Theſpis à Sophocle! Après les repréſentations des myſteres, les idées s'étendirent, le ton changea inſenſiblement, & cet eſpace ne fut gueres que de Charles VI. à Henri II. Jodelle donna alors des tragédies & des comédies, Baïf ſous Charles IX. Garnier ſous Henri III. & Henri IV. & enfin ſous Louis XIII. Hardi, Mairet, Triſtan & Corneille.

Comme la forme de cet ouvrage ne m'a gueres permis de m'étendre ſur chaque matiere, je rappellerai ici quelques-unes de celles qui m'ont paru les plus importantes, & je les renfermerai toutes ſous l'idée générale

du plan que nos rois ſe ſont formé, de faire ceſſer les uſurpations, ſur chaque partie du gouvernement, ſoit la juſtice, ſoit les armes, ſoit les choſes eccléſiaſtiques qui intéreſſent la puiſſance ſéculiere, ſoit les grands fiefs, &c. commençons par la juſtice qui eſt l'article le plus important, & qui demande plus de détail.

Nos rois avoient beaucoup à faire pour regagner l'autorité royale qui étoit preſque anéantie. Il falloit changer les préjugés & les uſages de toute une nation, & cela eſt peut-être plus difficile à exécuter que de la conquérir ; *le royaume de France*, comme nous l'avons déjà dit, étoit tenu alors ſelon les loix des fiefs, *ſe gouvernant comme un grand fief, plutôt que comme une monarchie.* Un tel abus venoit de l'uſurpation des ſeigneurs, & quelqu'extraordinaire que cela nous puiſſe paroître aujourd'hui, cependant il eſt aiſé de connoître que c'étoit la forme de notre gouvernement dès le commencement de la troiſieme race, ſi nous conſidérons qu'il y avoit trois points eſſentiels dans leſquels les loix du gouvernement de l'état étoient conformes aux loix par leſquelles les fiefs étoient régis. 1°. La majorité de nos rois ne commençoit, ainſi que la féodale, qu'après l'âge de vingt-un ans accomplis : témoin S. Louis, qui étant né le 25. avril 1215. ne fut déclaré majeur que le 25. avril 1236. quoiqu'il eût ſuccédé dès le mois de novembre 1226. au roi Louis VIII. ſon pere. 2°. Les rois tenoient réciproquement des fiefs de leurs ſujets : cet abus fut aboli, comme nous l'avons expliqué au regne de Philippe I. 3°. Enfin la troiſieme choſe qui juſtifie que le royaume fut gouverné pendant près de trois cens ans comme un grand fief, eſt qu'encore fort avant dans le treizieme ſiecle, le vaſſal qui prétendoit que le roi *lui veoit le jugement de ſa cour*, c'eſt-à-dire, refuſoit d'y faire juger le différend d'entr'eux, avoit ſur ce refus la faculté de pour-

ſuivre ſon droit par les armes, & même de contraindre ſes arrieres-vaſſaux à ſe joindre à lui contre le roi, quoique lui & eux fuſſent nés ſes ſujets.

Il faut convenir que de tels uſages ne ſont gueres conformes aux idées que nous nous ſommes faites d'un état monarchique, il falloit bien de la prudence & de la ſuite pour rétablir les choſes en l'état où elles étoient du tems de Charlemagne. Ce prince lui-même auroit eu bien de la peine à en venir à bout, s'il avoit trouvé l'autorité démembrée, telle qu'elle l'étoit à l'avenement de Hugues Capet; auſſi ne fut-ce pas l'ouvrage d'un ſeul prince, & on peut dire que juſqu'à Philippe le Bel qui établit les parlemens, & qui acheva d'affermir par-là l'autorité légitime, chacun de ſes prédéceſſeurs y contribua.

Comme la juſtice eſt le plus fort lien des peuples & des rois, ce que nos rois avoient de plus preſſé, étoit de la retirer des mains de leurs ſujets qui l'avoient uſurpée.

Sous la premiere race, & long-tems encore ſous la ſeconde, les ducs & comtes, en qualité de gouverneurs dans les provinces, adminiſtroient tous les droits royaux & ſouverains dans l'étendue de leur duché ou comté. Ils donnoient les bénéfices militaires, quand *vacation* arrivoit; jugeoient par jugement ſouverain les appellations des centeniers, qui étoient des juges ordinaires établis par le roi, mais c'étoit toujours au nom du roi, parce qu'alors il n'y avoit point d'autre juſtice que la royale. Ils faiſoient battre la monnoie au nom du roi, donnoient toutes ſortes de réglemens & proviſions; c'étoit par leur ordre que les levées d'hommes, deniers, vivres, munitions, pionniers étoient faites. Enfin, tout ce qui concernoit le domaine royal, la juſtice, la police & la finance, étoit en leur diſpoſition, chacun dans ſon gouvernement, le tout ſous le nom & autorité du roi, comme ſes lieutenans & officiers.

REMARQUES PARTICULIERES.

Lorſque ces ducs & comtes, profitant de la foibleſſe du gouvernement, eurent érigé leurs offices en propriétés & patrimoines héréditaires, ces mêmes droits leur demeurerent. Alors toutes les marques de l'autorité royale furent effacées dans les provinces, excepté dans celles que poſſédoit Hugues Capet, comme duc & comte, lorſqu'il parvint à la couronne; & à ces marques de l'autorité royale fut ſubſtitué un droit ſeigneurial.

La premiere tentative que firent nos rois, pour ne pas laiſſer les ſeigneurs maîtres abſolus du ſort de leurs ſujets, fut d'envoyer, comme nous l'avons dit ailleurs, dans ces mêmes provinces, des commiſſaires qui ſe nommoient *Miſſi dominici*, à l'inſtar de ceux que l'on envoyoit ſous la premiere & ſous la ſeconde race, mais avec cette différence, que les premiers étoient envoyés par le roi, pour examiner ſes propres juges, au lieu que ceux-ci alloient examiner les ſeigneurs qui s'étoient emparés de la juſtice royale. Ces nouveaux commiſſaires, qui s'appelloient alors *juges des exempts*, devoient tenir en bride les ſeigneurs, éclairer de près leurs actions, & recevoir les plaintes des ſujets qui ſe trouveroient avoir été maltraités par eux, ou par leurs lieutenans & officiers; ils devoient vuider ſommairement ces plaintes, ſi faire ſe pouvoit, ſinon les renvoyer aux grandes aſſiſes du roi. Voyez *au regne de Louis le Gros.*

Ces commiſſaires gênoient trop l'indépendance des ſeigneurs, pour qu'ils ne s'y oppoſaſſent point; ils firent ſi bien qu'on n'en renvoya plus.

Cependant l'autorité royale s'affoibliſſoit, & les vaſſaux avoient pris la place des ſujets, car ce n'étoit plus des ſujets, que des peuples qui pouvoient être armés contre le roi par leurs ſeigneurs, & qui, pour conſerver leur bien, ne connoiſſoient d'autre tribunal que celui de ce même ſeigneur.

REMARQUES PARTICULIERES.

Il eût été plus court, ſans doute, d'abolir en entier les juſtices, & les remettre dans la main du roi; mais c'eſt ce qui ne ſe pouvoit pas : il reſtoit deux partis à prendre; le premier étoit de diminuer l'étendue & l'autorité de ces juſtices, ſoit en leur retranchant la connoiſſance de pluſieurs conteſtations, ſoit par les appels de leurs jugemens pardevant le juge royal. Le ſecond parti fut de leur ôter, ſinon la propriété, au moins l'exercice de la juſtice : ce qui les rendoit bien moins conſidérables; car il y a une grande différence entre faire rendre la juſtice en ſon nom, ou la rendre ſoi-même : le peuple ne connoît que ſon juge, & ne remonte pas plus haut, au lieu que lorſque le ſeigneur réunit la propriété & l'exercice de la juſtice, il ne lui manque rien pour ſe faire obéir.

Le premier expédient qui fut donc imaginé par nos rois pour remplacer les *Miſſi dominici*, ou commiſſaires, dont les ſeigneurs ne vouloient plus entendre parler, fut de créer de grands baillis dans les villes qui étoient alors réunies au domaine, & qui n'étoient que quatre, lors de ce premier établiſſement, *toutes les autres villes & bailliages de France appartenant alors aux ducs & comtes.* Ces quatre grands bailliages étoient, Vermandois, Sens, Mâcon, & Saint-Pierre-le-Moutier; quand ces baillis furent créés, il fut queſtion de les employer de façon qu'ils puſſent attirer à eux la connoiſſance de quelques affaires des villes des ſeigneurs. On imagina pour cela les cas royaux, c'eſt-à-dire, ce qui intéreſſoit le roi, car cela ne s'étendoit pas encore à ce que nous entendons aujourd'hui par cas royaux, qui intéreſſent également le public; le motif de ces cas royaux, dont les baillis devoient être juges, fut que, comme il arrivoit ſouvent pluſieurs cas dans les terres des ſeigneurs où le roi avoit intérêt, *il n'étoit pas raiſonnable que le roi demandât juſtice à ſes ſujets & vaſſaux*, &

qu'il étoit juſte que ſes juges en priſſent connoiſſance : on comprend aiſément que ces cas royaux s'étendoient plus ou moins, ſuivant le plus ou le moins de puiſſance des ſeigneurs, que l'on reprenoit davantage ſur les plus foibles, & que l'on prenoit patience avec les plus opiniâtres. Dès que le roi avoit réuni quelque ville au domaine, la juſtice de ce domaine devenoit celle du roi, quoiqu'auparavant elle relevât d'un autre ſeigneur, ſans que pour cela il fût dû aucune indemnité au ſeigneur, & auſſi-tôt un nouveau bailli étoit créé, qui attiroit par l'attribution des cas royaux toutes les cauſes qu'il pouvoit, du tribunal des ſeigneurs voiſins au ſien. Nous avons un édit de 1190. par lequel Philippe-Auguſte, devenu plus grand terrien que ſes prédéceſſeurs, établit des baillis dans toutes les principales villes. Ainſi donc par l'inſtitution des baillis juges des cas royaux, on obtint le premier effet que l'on s'étoit propoſé, qui étoit au moins de diſtraire tout ce que l'on pouvoit des juſtices des ſeigneurs.

L'appel étoit une voie encore plus étendue de diminuer l'autorité que les ſeigneurs s'étoient acquiſe par l'uſurpation de la juſtice, puiſque les cas royaux ne pouvoient pas embraſſer tout, au lieu que l'appel étoit général, & qu'un juge, dont les ſentences peuvent être réformées, perd beaucoup de ſon pouvoir, tandis que le juge qui a le droit de les réformer, poſſede la véritable autorité. Voici comme on y parvint.

Le premier prétexte que l'on employa, *fut la défaute de droit* : les hauts ſeigneurs refuſoient-ils juſtice ? on ſe pourvoyoit à la cour du roi, *per viam querelæ* : les hauts ſeigneurs jugeoient-ils contre la loi des fiefs ? autre cas d'appel. On comprend que ce ſecond cas étoit d'une grande étendue, puiſque tout homme qui avoit perdu ſon procès, ne manquoit pas de dire qu'on l'avoit jugé contre la loi. Mais il ne faut pas croire que

l'on en usât ainſi avec tous les hauts ſeigneurs. Il y en avoit de ſi conſidérables, qu'ils jugeoient ſouverainement & ſans appel. Le duc de Normandie & le comte de Toulouſe pouſſoient les droits régaliens juſqu'à un pareil excès; & bien long-tems après que les ducs ne rendoient plus la juſtice par eux-mêmes, & qu'ils avoient des tribunaux où l'on rendoit la juſtice pour eux, les ducs de Normandie conſerverent ce droit: l'échiquier de Normandie étoit auſſi abſolu dans ce qu'il prononçoit pour cette province, que l'étoit le parlement du roi. Auſſi eſt-il expreſſément dit dans la charte accordée aux Normands en 1315. par Louis Hutin, quoiqu'alors la Normandie eût été réunie, que conformément à l'ancienne coutume de la province, nulle des cauſes qui ſeront jugées dans cet échiquier ne pourra être portée au parlement de Paris, même devant le roi, de quelque maniere que ce ſoit, & que l'on ne pourra non plus ajourner les Normands pour les affaires du duché devant le même parlement; il y a bien plus, c'eſt que ces ducs de Normandie étoient plus puiſſans chez eux que le roi, puiſque le roi ſouffroit des ſeigneurs dans ſon royaume qui y rendoient la juſtice, & que tant qu'il y eut des ducs de Normandie, du ſang Normand & Angevin, *nul ſeigneur n'eut la haute juſtice dans cette province*: ce qui fait qu'encore aujourd'hui nous voyons ſi peu de hautes juſtices ſeigneuriales en Normandie.

Il n'en fut pas de même des ducs de Guyenne, & des ducs de Bourgogne. Sur la fin du treizieme ſiecle, il étoit déjà aſſez ordinaire qu'on appellât des ſénéchaux du duc de Guyenne au parlement: cela eſt juſtifié par les lettres patentes du roi Philippe le Hardi du mois de juin 1283. par leſquelles il donne à Edouard, roi d'Angleterre, duc d'*Aquitaine*, toutes les amendes, forfaitures & autres peines qui ſeront prononcées au parlement au rang de l'Aquitaine, & dans les cas d'appels

des jugemens donnés par les sénéchaux dudit roi d'Angleterre en Gascogne, Agénois, Querci, Périgord, Limosin & Xaintonge : on appelloit aussi des jugemens du duc de Bourgogne à un bailliage royal, & delà à la cour du roi. C'est ce que prouve une déclaration donnée par Charles de France, régent du royaume, pendant la prison du roi Jean son pere : il est dit qu'avant que le comté de Mâcon fût joint au domaine de la couronne par l'acquisition qu'en fit S. Louis en 1238. le comte de Mâcon & ses sujets, & pareillement l'archevêque, doyen & chapitre, & les habitans de Lyon, l'évêque & chapitre de Mâcon, l'évêque & chapitre de Châlons, les abbayes de Fontini, (Tournus) & de Cluni, le duc de Bourgogne *qui est pair de France*, le comte de Forest, le seigneur de Beaujeu, leurs terres & leurs sujets, étoient tous ressortissans au châtel & châtellenie de Saint Jengoul : *& que pour connoître des causes du ressort de souveraineté, & icelles oyr & déterminer, nos seigneurs les rois de France avoient accoutumé de toute ancienneté avoir bailliage royal & bailli audit lieu qui étoient appellés bailliage & bailli de Jengoul. Duquel bailli l'on appelloit pour le tems*, en parlement à Paris & non ailleurs.

Par tout ce qui vient d'être dit, on voit la justice des seigneurs diminuée, soit par les cas dont on leur enlevoit la connoissance, soit par les appels : il faut examiner à présent comment se faisoient ces appels, & ce ne sera pas le point le moins curieux de cet article.

Les ducs & les comtes se lasserent de rendre la justice, & commirent des lieutenans pour la rendre à leur place, se réservant toujours à la vérité le droit de tenir les assises ou grands plaids : mais le duc ou le comte s'étant encore ennuyé de tenir les assises lui-même, en commit le soin à un bailli ; de sorte que le bailli devint le juge d'appel du lieutenant ou vicomte,

REMARQUES PARTICULIERES.

C'étoit des ſentences de ce bailli que l'on appelloit devant le bailli royal; lorſque ce bailli s'étoit abſolument écarté des regles dans le jugement qu'il avoit rendu, & que le grief étoit clair & manifeſte, & l'iniquité évidente, on avoit la voie de recours au bailli royal, comme on l'eut depuis au parlement, lorſqu'il fut rendu ſédentaire, & qu'il ne fut plus occupé que des affaires des particuliers. La partie plaignante donnoit donc ſa requête, non pas contre l'autre partie, mais contre le juge même, pour venir rendre compte de ſa conduite & des motifs de ſon jugement. C'étoit au juge à ſoutenir le bien jugé de ſa ſentence contre la partie qui l'avoit appellé devant le juge du roi; & c'eſt delà qu'eſt venu le terme d'appel.

Comme ces appels n'étoient reçus que dans les cas où on avoit énoncé dans la requête de ces ſortes de fautes de la part du juge, que l'on appelle *lata culpa quæ dolo æquiparatur*, l'affaire devenoit perſonnelle pour le juge appellé. Si les faits étoient prouvés, il étoit puni par le même arrêt qui réformoit ſa ſentence; ſi l'appellant ne pouvoit prouver les faits par lui avancés, il étoit condamné à une amende & en des dépens, dommages & intérêts envers le juge.

On ſe relâcha dans la ſuite, & on fut plus facile à recevoir des requêtes d'appel ſur des faits plus légers, & quelquefois ſur une énonciation générale d'injuſtice: les juges ſe trouvoient moins intéreſſés dans ces dernieres requêtes; ils y donnoient moins d'attention, & alors les parties en faveur de qui leur ſentence étoit rendue, ſe joignirent à eux pour en ſoutenir le bien jugé: on ordonna même dans la ſuite, que la partie ſeroit intimée pour ſoutenir le bien jugé de la ſentence; & quand les affaires furent multipliées au point que le parlement fut obligé de tenir ſes ſéances toute l'année, comme il étoit impoſſible que les juges des provinces

fuſſent toute l'année à la ſuite de la cour pour rendre compte de leurs jugemens, on fit dés rolles par province, & le bailli ou ſénéchal de chaque province ſe rendoit à la ſuite de la cour, à l'appel du rolle de la province, aſſiſtoit à toute la plaidoirie du rolle, pour rendre compte des motifs de chaque ſentence. On ceſſa alors d'intimer les juges ſur chaque affaire, parce que la publication du rolle de la province étoit une intimation générale : la premiere eſpece d'intimation ſubſiſte encore pour le premier cas qui l'a introduite ; & lorſqu'il y a du fait perſonnel du juge, on permet ſur la requête donnée à cet effet, & ſuivant la qualité des cas énoncés, d'intimer le juge en ſon nom, & de le prendre à partie. Mais en même tems que l'on a conſervé, pour l'utilité publique, l'uſage d'intimer les juges en de certains cas, pour les contenir dans le devoir, on s'eſt relâché avec raiſon ſur l'uſage de les faire aſſiſter à des plaidoiries, où la partie qui ſoutient le bien jugé de la ſentence eſt intimée elle-même, & a intérêt d'en ſoutenir la validité.

Nous nous ſommes un peu étendus ſur l'hiſtoire de ces appels ; revenons à notre objet : l'introduction des appels fut un des grands moyens dont on ſe ſervit pour donner atteinte aux juſtices des ſeigneurs ; & non-ſeulement leur juſtice en ſouffrit, mais le reſte de leur autorité en fut bien endommagé ; ce droit de reſſort de juſtice étant ſans doute, dit Loyſeau, le plus fort lien qui ſoit pour maintenir la ſouveraineté : par le moyen de ce reſſort, la puiſſance de faire loix a été retranchée aux ſeigneurs indirectement, en tant que le parlement ne ſuivoit ni n'approuvoit leurs ordonnances au jugement des procès.

La même raiſon qui avoit engagé les ducs & comtes à renoncer à l'exercice de leur juſtice, fit que les baillis royaux s'en diſpenſerent. Comme ce n'étoit pas des

gens de loix que le roi avoit pris pour cette importante fonction, & qu'il les avoit choisis parmi les plus grands seigneurs de sa cour, les fonctions de la guerre où ils étoient engagés pour le service du roi, ne leur permettoient pas d'exercer leurs offices de baillis, & ils prirent des lieutenans; mais lorsqu'ils voulurent ensuite y rentrer, le roi, qui s'étoit apperçu que l'exercice de la justice dans la main de ces seigneurs les rendoit trop considérables, & pouvoit exposer leur fidélité à secouer le joug de l'obéissance, ce qui étoit déjà arrivé aux ducs & comtes, ne voulut plus leur permettre de reprendre leurs fonctions de juges, quand ils voulurent y revenir, & les força de laisser juger en leur place les officiers qu'il y avoit commis. (*Ordonnance de Philippe le Bel* 1287.)

Voilà l'administration de la justice reprise des mains de l'usurpation, rentrée dans celles du roi, & remise enfin dans celles des magistrats; mais disons, à l'honneur de notre monarchie, que les magistrats n'y sont pas, comme ailleurs, bornés à la simple administration de la justice, & que nos rois les ont admis à un plus noble partage; ils y sont l'œil du prince; ils sont sa garde & sa force; ses lumieres ne peuvent s'étendre à tout: ils l'éclairent. Ils sont sa garde pour le défendre des surprises; ils sont sa force pour l'exécution de ses loix; car lui seul est en droit d'en donner, sans quoi la monarchie ne seroit qu'un vain nom. Les princes sont des hommes, ils peuvent se tromper; ils peuvent être trompés, leur sagesse est de vouloir en être avertis; ils en ont fait un devoir aux magistrats, parce que, comme les magistrats sont plus près du peuple, ils sentent mieux ses besoins. Mais d'un autre côté, comme le secret de l'état ne peut leur être confié, ils ignorent souvent les motifs & la nécessité de telle & telle loi; c'est ce secret de la domination que Tacite appelle *jus*

REMARQUES PARTICULIERES.

dominationis, & arcana imperii. Qu'en réſulte-t-il? c'eſt qu'après avoir rempli le devoir de leurs fonctions, après avoir expoſé la vérité comme ils la voyent, leur réſiſtance doit finir, où la volonté du prince, plus inſtruit qu'eux, perſiſte dans ſa détermination: qu'il eſt de l'ordre qu'ils ſe ſoumettent, parce que le droit doit enfin reſter à quelqu'un, parce qu'aux termes de l'édit de Charles IX. » l'autorité royale ſeroit au contraire ſujette » aux volontés de ſes officiers, ce qui ſeroit trop pré» judiciable à la majeſté d'un roi de France, laquelle » eſt ſi pleine & ſi abſolue, qu'elle ſe laiſſe bien mo» dérer aux remontrances d'un ſénat, mais non jamais » s'y aſſujettir; « & parce qu'enfin, ce qui étoit fait pour le bien général, en deviendroit le trouble, & en pervertiroit l'uſage; car, dit Hincmar, tous étoient obligés de ſe ſoumettre à ſa déciſion. Le roi décidoit ſouverainement, ſuivant ce mot de Beaumanoir: » le roi » eſt ſouverain par-deſſus tous, & a de ſon droit le » général garde du Reaulme, pour quoi il puet faire » liex, établiſſemens, comme il li pleſt pour le quemun » profict, & che que il établit i doit être tenu. « N'altérons point des maximes ſi ſages. *Eclairer le prince & lui obéir:* tels ſont les vrais principes.

Voilà juſques ici quelques points principaux de notre droit public ſommairement éclaircis: nous paſſerons à deux autres articles qui ne ſont pas moins curieux; ſavoir, la nature du domaine & la vénalité des charges.

C'eſt une maxime conſtante, que le domaine du roi eſt inaliénable; & c'eſt une erreur de croire que ce n'a été que depuis Philippe le Hardi, lorſque les apanages commencerent à être plus connus, (*Voyez à l'année* 1283.) que nos rois ont ceſſé de pouvoir aliéner leur domaine.

Ce qui a pu induire en erreur ſur ce dernier article, c'eſt qu'en effet, juſqu'à Philippe le Hardi, nos rois

aliénoient leurs domaines, mais cette aliénation pour l'ordinaire ne regardoit que leurs enfans; & ſi l'on trouve quelques autres aliénations de certains domaines, faites même hors la famille royale, cela ne prouve pas pour cela que le domaine de la couronne ſoit aliénable.

En effet, ſi nous voyons que nos rois donnoient des portions de domaines à leurs filles, il faut prendre garde ſi ces domaines faiſoient partie du domaine royal; car ſi ce n'étoit que des domaines particuliers, alors cela ne prouve pas que le domaine royal ſoit aliénable. Louis le Débonnaire, (*Thegan*, *Perard*, *recueil des pieces pour ſervir à l'Hiſtoire de Bourgogne*) étoit ſi magnifique & ſi libéral, qu'il donna à pluſieurs gentilshommes de ſa cour des terres & ſeigneuries, mais elles avoient autrefois été à ſon aïeul & à ſon triſaïeul: Charles le Chauve (*Perar*) en uſa de même, mais les dons qu'il faiſoit lui appartenoient, *jure proprietario*, en propriété; d'où il faut conclure que nos rois de la premiere & de la ſeconde race avoient un domaine particulier dont ils étoient les maîtres; & que lorſqu'on les voit diſpoſer de ces domaines, de même que quelques-uns des rois de la troiſieme race, qui avoient, ainſi qu'eux, des domaines particuliers, *res juris noſtri*, *res proprietatis noſtræ*, il faut bien ſe garder de croire pour cela que le domaine royal fût aliénable; & pour entendre cette diſtinction, il faut concevoir que nos rois avoient deux ſortes de domaines, dont l'un appartenoit à leur couronne, & l'autre, ſuivant l'expreſſion de Dumoulin, à leur perſonne *organique*. Les domaines reſtoient ſéparés dans la perſonne du prince, & n'étoient pas réunis au domaine royal, lorſque le prince montoit ſur le trône. Ce ne fut que par l'ordonnance de Moulins de 1566. qu'il fut ordonné que le domaine particulier du prince montant ſur le trône, ſeroit réuni

de droit à la couronne au bout de dix ans ; ce qui prouve qu'auparavant il y avoit des domaines particuliers, & qu'ils n'étoient pas réunis à la couronne.

Il y a, dit Pontanus dans ſon commentaire ſur la coutume de Blois : (ce Pontanus vivoit en 1439. & écrivoit, ſuivant l'uſage qui avoit eu cours dans les ſiecles précédens, & qui étoit encore en vigueur dans le ſien) » il y a, dit-il, deux ſortes de domaines, l'un » de la couronne, l'autre du prince ; le domaine de la » couronne eſt inaliénable, les rois n'en ont que la » ſimple adminiſtration, ainſi que les maris, les peres, » les prélats, ont la ſimple & nue adminiſtration des » biens de leurs femmes, de leurs enfans, de leurs » égliſes : ils n'en peuvent diſpoſer au profit des parti- » culiers, à titre de donation ni autre, & ſont, au » contraire, obligés de le conſerver en ſon entier, & » de le tranſmettre ſans aucune diminution à leurs ſuc- » ceſſeurs au royaume ; mais quant au domaine du » prince, qu'il définit, celui qui advient par acquiſition » ou par ſucceſſion, il en eſt, dit-il, tellement le » maître, qu'il en peut faire & diſpoſer à ſa volonté, » au profit de telle perſonne que bon lui ſemble. «

Dumoulin va plus loin, & dit que, quand même le roi auroit tenu ſon patrimoine particulier confuſément avec le patrimoine royal, & que quand il auroit ſouffert que les revenus de l'un & de l'autre euſſent été reçus, régis & adminiſtrés par les mêmes officiers, cela n'en auroit pas opéré la réunion, laquelle ne ſe pouvoit faire tacitement ; mais au contraire ſe devoit faire expreſſément & ſolemnellement par des actes authentiques : on entend bien que tout cela étoit antérieur à l'ordonnance de Moulins.

Il eſt, je crois, ſuffiſamment prouvé par ce qui vient d'être dit, que nos rois avoient des domaines particuliers, & que l'aliénation libre qu'ils en faiſoient ne

prouve rien par rapport au domaine de la couronne. Mais en convenant de la distinction de ces deux domaines, on pourra m'opposer des exemples de l'aliénation même du domaine royal faite à des particuliers; que dois-je répondre? sinon que les infractions à la loi ne la détruisent pas, & que la loi fondamentale de l'état est que le domaine est inaliénable; c'est ce qui me reste à prouver, & ce qui fait l'objet principal de cet article.

De quoi auroit servi de réunir des domaines à la couronne, si ce n'étoit pour empêcher qu'ils en fussent jamais séparés? Ainsi, la Normandie conquise par Philippe Auguste, l'Artois acquis par son mariage, le duché de Bourgogne échu par succession au roi Jean, le comté de Toulouse échu aux descendans de saint Louis, par le mariage de l'héritiere de ce comté avec Alphonse frere de saint Louis, le comté de Champagne acquis par l'échange que fit Philippe de Valois avec la fille de Louis Hutin; tous ces fiefs furent réunis à la couronne pour qu'ils cessassent d'être *disponibles*, & pour n'en être plus séparés. C'est donc la réunion des fiefs au domaine de la couronne, qui opere leur inaliénabilité, parce que le domaine royal est inaliénable; & le duché de France réuni à la couronne, en est un bel exemple lors de l'élection de Huges Capet.

Telle a été la doctrine de tous les tems, & telle est la doctrine de nos jours. On appelloit patrimoine du prince, dit Giannone, les fonds qui lui appartenoient, & qui ne dépendoient point de la couronne, pour les distinguer, tant du patrimoine de ses sujets, que de celui du fisc, que l'on nommoit *sacrum patrimonium*. (*Voyez* au code l. 12.) Mais sans nous perdre dans des exemples anciens, tenons-nous-en à des preuves plus modernes, qui prouvent la tradition & la chaîne de ces principes.

REMARQUES PARTICULIERES.

Pourquoi le parlement de Paris s'oppoſa-t-il ſi fortement à l'enregiſtrement des lettres patentes que donna Henri IV. le 13. avril 1590. & le 31. décembre 1596. par leſquelles il déclara vouloir tenir ſon patrimoine ſéparément & diſtinctement du domaine de la couronne? ſi ce n'eſt parce qu'il jugeoit que du moment qu'il étoit réuni il devenoit inaliénable : plus les beſoins d'argent que pouvoit avoir Henri IV. dans ce moment où la couronne lui étoit diſputée, ſembloient être un motif légitime de vendre ſes propres domaines, plus le parlement jugeoit-il qu'il n'y avoit de moyen de l'empêcher, que de les réunir. A la bonne heure que le roi engageât pour un tems quelques-uns de ces mêmes domaines, comme nos rois ont toujours fait dans des néceſſités urgentes; mais ce que vouloit Henri IV. c'étoit de pouvoir vendre ſans retour, parce que cette vente lui auroit valu beaucoup plus qu'un ſimple engagement. Les parlemens de Bordeaux & de Toulouſe avoient obéi à Henri IV. mais le parlement de Paris, véritable défenſeur des loix fondamentales de la monarchie, ne voulut jamais fléchir, & eut lieu de s'applaudir de ſa réſiſtance, lorſqu'enfin Henri IV. reconnoiſſant la néceſſité & l'utilité de la loi des réunions, rendit ſon édit du mois de juillet 1607. par lequel il unit inſéparablement ſon patrimoine, tenu en fief de la couronne, au domaine ſacré de ſon état : ce qui même étoit inutile, puiſque l'ordonnance de Moulins y avoit pourvu.

Cette impuiſſance où ſont nos rois d'aliéner leur domaine, eſt tellement une loi fondamentale de l'état, que le roi, dit Juvenal des Urſins, le jure à ſon ſacre expreſſément, en promettant qu'il n'aliénera rien de ſon héritage; &, dans des mémoires dreſſés par le commandement de Charles VII. le même auteur continue en diſant, » ce ſeroit choſe trop merveilleuſe que le roi pût » aliéner partie de l'héritage de la couronne, *& de la*

REMARQUES PARTICULIERES.

» *non-aliéner jure à son sacre.* « Bouchel, dans la Bibliotheque Françoise, dit, » les rois ne manquent » jamais, lors de leur couronnement, de jurer qu'ils » conserveront intacts les droits & l'honneur de leur » couronne. « M. le Bret dit la même chose. C'est donc, dit Chopin, par un privilége d'origine, que le patrimoine impérial, ainsi que le royal, est réputé sacré. Ecoutons ce que répondit M. de Selve, premier président du parlement de Paris, lorsque les ambassadeurs de l'empereur vinrent demander l'accomplissement de la parole qu'avoit donnée François I. de céder la Bourgogne pour prix de sa liberté : » ledit seigneur roi ne » peut aliéner ledit duché, car il est obligé d'entretenir » les droits de la couronne, laquelle est à lui & à son » peuple, & à ses sujets commune. « Cette question de savoir si le roi peut aliéner son domaine dans un cas aussi pressant que celui de la captivité, feroit la matiere d'une autre dissertation, mais elle sert beaucoup dans la question présente, puisque si le roi captif ne peut aliéner partie de son domaine pour prix de sa liberté, encore moins le peut-il pour en tirer de l'argent.

Mais ce qui emporte la conviction, & par où je finis, ce sont les paroles de Charles IX. dans le préambule de son ordonnance du domaine de l'an 1566. ordonnance, qui, après avoir été composée sur les cahiers des états, (ce qui prouve le concours des états & de l'autorité royale,) & donnée à Moulins au mois de février 1566. fut enregistrée au parlement de Paris le 13. mai de la même année. » Comme à notre sacre, » dit le roi, nous ayons entr'autres choses promis & » juré garder & conserver le domaine & patrimoine de » nostre couronne, l'un des principaux nerfs de nostre » état.....Et parce que *les regles & maximes anciennes de* » *l'union & conservation de notre domaine* sont à aucun » assez mal, & autres peu connues, nous avons estimé

» très-néceſſaire de les faire recueillir, &c. « ce qui prouve que le roi ne comptoit pas faire une loi nouvelle ; ſur quoi, dans les notes de cette ordonnance, il eſt dit, » le domaine de la couronne eſt comme la » dot du royaume, donnée au roi à cauſe de la royauté, » & par conſéquent inaliénable, de même que la dot » qu'une femme a apportée à ſon mari. «

Cette maxime qui dépouilla les rois en faveur du domaine, eſt bien ancienne : l'un des Antonins le reconnut, lorſqu'après ſon élection, il dit ces mots remarquables à ſa femme, qui lui reprochoit de n'être pas aſſez libéral, *nous n'avons plus rien*, pour ſignifier que l'intérêt public & l'intérêt particulier ſe trouvant confondus dans ce prince, il ne poſſédoit plus rien en particulier, & que les biens qu'il avoit eus, réunis à ceux de l'état avoient changé de nature, & étoient devenus un propre de l'Empire, attachés, non plus à la perſonne du prince, mais à ſa couronne.

Ainſi, par tout ce qui vient d'être dit, voici les principes concernant le domaine. Avant l'ordonnance de 1566. tout ce qui n'étoit pas réuni au domaine étoit *diſponible* ; mais du moment de la réunion, il devenoit *inaliénable* : & depuis l'ordonnance du domaine de 1566. les domaines libres de nos rois, adminiſtrés par les receveurs publics, ſont devenus partie du domaine royal, au bout de dix ans de poſſeſſion, ſans qu'il ſoit beſoin d'acte de réunion. Finiſſons par ce paſſage de Cujas : *eâ de re cum conſulerer, reſpondi nullam eſſe legem ſpecialem quæ id prohibuiſſet ; ſed hanc eſſe legem omnium regnorum, cum ipſis regnis natam, & quaſi jus gentium.*

La queſtion de la vénalité des charges eſt plus difficile à réſoudre que l'on ne croit. Le lecteur exige qu'on lui donne des idées nettes, & il a raiſon. On ſait que les charges ne ſe vendoient pas autrefois, & que celles de

judicature ſe conféroient par élection, & l'on voit qu'elles s'achetent aujourd'hui : on croit que l'on a paſſé tout d'un coup de l'élection à la vente. On veut que l'on vous diſe que telle année, à tel jour, il y eut un édit pour rendre vénales les charges qui la veille n'étoient qu'électives.

Or, il n'en va pas ainſi de preſque tous les changemens qui ſont arrivés dans les états, par rapport aux mœurs, aux uſages & à la diſcipline : des circonſtances ont précédé, des faits particuliers ſe ſont multipliés, & ils ont donné, par ſucceſſion de tems, la naiſſance à la loi générale ſous laquelle on a vécu. Telle eſt la vénalité des charges, dont c'eſt ici l'article.

Il y a trois ſortes de charges ; des charges ou offices de judicature, des charges militaires, & des charges de finance. Nous ne parlons que des charges de judicature, & ce ne ſera que par occaſion qu'il ſera fait mention des autres.

Ce fut, ſuivant Mézerai, Varillas, le pere Daniel, &c. à l'occaſion de la guerre d'Italie ſous François I. que fut introduite la vénalité des charges de judicature : deux queſtions ſe préſentent à ce ſujet ; la premiere, ſi la vénalité eſt utile, ou ſi elle a des inconvéniens plus grands que ſon utilité, & l'on peut voir à ce ſujet le teſtament politique du cardinal de Richelieu ; la ſeconde, ſi c'eſt en effet ſous François I. que la vénalité s'eſt introduite.

Je commencerai par rapporter à ce ſujet ce qu'a écrit Loyſeau, dans ſon chapitre de la vénalité des offices. (Loyſeau eſt mort en 1628.) Le témoignage de ce juriſconſulte, en pareille matiere, a plus de poids que celui des hiſtoriens qui ſe ſont copiés les uns les autres. Louis XI. dit-il, rendit les offices perpétuels par ſon ordonnance de 1467. donc auparavant on ne les achetoit pas. Charles VIII. par ſon ordonnance de 1493. défendit

de vendre les offices de judicature ; cette loi s'étoit ſi bien maintenue avant ces deux rois, que Paſquier rapporte deux arrêts de la chambre des comptes de 1373. & de 1404. par leſquels des officiers qui avoient payé pour leurs offices, furent deſtitués. Louis XII. commença à mettre en vente les offices, mais ce ne fut que ceux de finance. Nicole Gilles & Gaguin diſent à ce ſujet, » que ce fut pour s'acquitter de grandes dettes » faites par Charles VIII. ſon prédéceſſeur, pour le » recouvrement du royaume de Naples, & ne voulant » ſurcharger ſon peuple, qu'il prit de l'argent des offi- » ces, *dont il tira grandes pécunes* : (Loyſeau, tom. 3. » chap. 1. n°. 86.) car d'ailleurs il défendit par un » édit de 1508. la vente des offices de judicature ; *mais* » comme en France une ouverture pour tirer de l'ar- » gent, étant une fois commencée, s'accroît toujours, « le roi François I. étendit la vente des offices de finance à ceux de judicature. Ce n'eſt pas que long-tems auparavant il n'y eût une maniere indirecte de mettre les offices à prix d'argent, comme il paroît par la chronique de Flandres, ch. 33. où il eſt dit que le roi Philippe le Bel, pourſuivant la canoniſation de ſaint Louis, en » fut refuſé par Boniface VIII. parce qu'il fut trouvé » qu'il avoit mis ſes bailliages & prevôtés en fermes. « C'eſt que l'on ſe ſervoit alors du prétexte d'affermer les droits domaniaux, & on bailloit *quant & quant* à ferme l'office de prevôt, vicomte, &c. parce qu'ils adminiſtroient tout à la fois la ferme & la juſtice ; mais ce n'étoit point vendre les offices, comme on le fit depuis, l'on pouvoit dire que ce n'étoit que la terre que l'on affermoit.

Ainſi donc le regne de François I. eſt l'époque qui paroît la plus vraiſemblable de la vénalité des charges, parce qu'alors il y en eut de vendues en plus grand nombre : mais y a-t-il une loi qui fixe cette époque ?

& comment peut-on expliquer ce qu'on lit par-tout d'offices, même de judicature, qui furent vendus long-tems avant ce regne, & de la défenſe qui en fut faite depuis ?

Pour répondre d'abord aux exemples de la vente de quelques offices de judicature, antérieure au regne de François I. il me paroît certain que la vénalité de ces ſortes d'offices n'étoit pas même tolérée ; les ordonnances de Charles VII. de Charles VIII. & de Louis XII. en fourniſſent la preuve : cette preuve ſe trouve encore antérieurement. *Voyez* le dialogue des Avocats, intitulé *Paſquier*. *Voyez* le ſeptieme volume du recueil des ordonnances ; on y lit dans des lettres du 19. novembre 1393. concernant les procureurs du châtelet de Paris, *pour cauſe de ladite ordonnance, ledit office de procuration étoit accoutumé d'être expoſé en vente, & par titre d'achapt aucuns y avoient été & étoient pourvus*. On voit des plaintes des états généraux à Louis XI. dans le recueil de Quinet, ſur ce que l'on avoit vendu des charges de judicature ; Philippe de Comines rapporte la même choſe. Les exemples de ces ventes ſont en grand nombre, mais ces exemples nous fourniſſent en même tems la preuve, que ces ventes n'étoient point autoriſées par les plaintes que l'on en portoit au ſouverain ; cela n'empêchoit pas que ce trafic ne continuât par les grands ou les gens en place, qui vendoient leur crédit ſans que le roi en fût informé, ou ſans qu'il parût s'en appercevoir : c'eſt dans ce ſens qu'il ſemble que l'on doit entendre tous les paſſages qui dépoſent de la vénalité des charges : c'étoient des abus, & par conſéquent ce ne ſont ni des autorités, ni des époques.

Nous reſtons toujours au regne de François I. ſans que ce prince ait cependant donné de loix au ſujet de la vénalité : loin de là, pour ſauver le ſerment qu'on étoit obligé de faire au parlement, de n'avoir point

acheté ſon office, ce trafic étoit coloré du titre de prêt pour les beſoins de l'état, & par conſéquent n'étoit pas une vente. A la vérité Henri II. ſe contraignit moins ; on lit dans un édit de 1554. qui regle la forme ſuivant laquelle on devoit procéder aux parties caſuelles pour la taxe & la vente des offices, que ce prince ne fait aucune diſtinction des offices de judicature à ceux de finance, & qu'il ordonne que tous ceux qui voudroient ſe faire pourvoir d'office, ſoit par vacation, réſignation ou création nouvelle, feroient enregiſtrer leurs noms chaque ſemaine, & que le contrôleur général feroit des notes contenant les noms & qualités des offices qui ſeroient à taxer, &c. Le peuple qui croyoit que la vénalité des charges entraînoit celle de la juſtice, ne voyoit pas, ſans murmurer, ce ſyſtême s'accréditer ; les grands d'ailleurs n'y trouvoient pas leur compte, puiſqu'ils ne pouvoient pas mettre en place des hommes qui leur fuſſent dévoués : ce fut par cette double raiſon que Catherine de Médicis, lors de l'avénement de François II. à la couronne, voulut faire revivre l'ancienne forme des élections.

Ce n'eſt pas que les élections n'euſſent leur inconvénient ; car où n'y en a-t-il point ? Elles étoient accompagnées de tant de brigues, que dans l'édit donné par François II. il fut dit que le parlement préſenteroit au roi trois ſujets, entre leſquels le roi choiſiroit : les choſes n'en allerent pas mieux : tous les offices vacans furent remplis de gens dévoués tantôt au connétable, tantôt aux Guiſes, tantôt au prince de Condé, & rarement au roi ; en ſorte que l'eſprit de parti devint le mobile de tous les corps bien plus que l'amour du bien public, & vraiſemblablement une des cauſes des déſordres des guerres civiles.

REMARQUES PARTICULIERES.

Sous le regne de Charles IX. le ſyſtême de la vénalité reprit le deſſus, & peut-être eſt-ce la véritable époque de celle des offices de judicature : ce ne fut pas toutefois en prononçant directement que les offices de judicature ſeroient déſormais en vente, mais cela y reſſembloit beaucoup. Le roi permit à tous les poſſeſſeurs de charges qui, ſans être vénales de leur nature, étoient réputées telles à cauſe des finances payées pour les obtenir, de les réſigner en payant le tiers denier : les charges de judicature qui étoient dans ce cas, entrerent comme les autres aux parties caſuelles ; le commerce entre particuliers en devint public, ce qui ne s'étoit point vu juſqu'alors ; & quand elles vinrent à tomber aux parties caſuelles, faute par les réſignans d'avoir ſurvécu quarante jours à leur réſignation, on les taxa comme les autres, & on donna des quittances de finance dans la forme ordinaire.

On comprend, que ce commerce une fois autoriſé, les élections tomberent d'elles-mêmes, & qu'il n'étoit pas beſoin d'une loi pour les anéantir.

Ainſi on peut regarder les édits de Charles IX. à ce ſujet, qui ſont des années 1567. & 1568. comme les deſtructeurs de cet ancien uſage des élections, qui n'a pas reparu depuis, malgré l'ordonnance de Blois de 1579. qui à cet égard n'a point eu d'exécution. Les diſpoſitions de ces édits furent renouvellées en différentes fois par Charles IX. lui-même, & enſuite par Henri III. Enfin, l'édit de 1604. qui a rendu héréditaires tous les offices ſans diſtinction, même ceux des cours ſouveraines, a rendu à cet égard les offices de judicature de même nature que tous les autres, & depuis il n'a plus été queſtion de charges non vénales.

On pourroit conclure avec raiſon, de ce qui vient d'être dit, que le regne de François I. ne doit pas être l'époque de la vénalité des charges : ce n'en eſt pas

en effet l'époque, si j'ose dire, *judiciaire*, mais c'en est la cause véritable, puisque ce fut sous son regne qu'une grande partie de ces charges s'obtint pour de l'argent.

Nous avons dit un mot des charges de finance : par rapport aux charges militaires, nous lisons dans les mémoires de Duplessis-Mornai, (tom. 1. p. 456.) que ce furent les Guises qui les mirent en vente sous le regne de Henri III. & nous ne devons pas omettre à cette occasion, que le roi regnant (Louis XV.) dans l'intention de pouvoir multiplier les récompenses dans cet ordre si respectable & si utile à l'état, a formé le projet de supprimer la vénalité de ces charges, en en diminuant le prix à chaque mutation ; avantage inestimable pour l'ordre militaire, qui commence déja à se faire ressentir, & qui, étant joint à l'édit de la noblesse & à l'école militaire, rendra cher à jamais à la noblesse françoise, le regne de ce monarque, & le zele de son ministre (M. d'Argenson) à exécuter ses volontés. Ce ministre est mort en 1764. à l'âge de soixante-huit ans, emportant avec lui les regrets de l'église, du militaire & des savans.

Comme le duché de Bourgogne est le dernier apanage qui rentra dans le domaine royal, & dont la réunion éteignit cette espece de souveraineté bizarre qui, semblable à un corps étranger, gênoit les ressorts de la véritable, il est bon de voir ce qu'il devint à la mort de Charles le Téméraire. Ce duché pouvoit regarder trois personnes : Louis XI. y avoit droit par la loi des apanages, au cas qu'il n'y eût plus de mâles descendans de Philippe le Hardi, premier duc de cette seconde maison, sur le principe que ce duché ayant été donné à Philippe le Hardi, à condition de retour à la couronne, faute d'hoirs mâles, Marie de Bourgogne, fille de Charles, en étoit exclue ; cette même Marie avoit droit à la

ſucceſſion de ſon pere, ſi la loi des apanages n'avoit pas lieu ; & enfin un mâle provenant de Philippe le Hardi, s'il y en avoit un, devoit, ſuivant la loi des apanages, être préféré à Louis XI. & à Marie. Cela ſuppoſé, quel étoit l'héritier légitime de Charles le Téméraire ? Je n'en vois point d'autre que Jean comte de Nevers, petit-fils de Philippe le Hardi, lequel n'étant mort qu'en 1491. étoit le ſeul mâle vivant de cette maiſon, lors de la mort de Charles le Téméraire, arrivée quatorze ans auparavant. Quel droit Louis pouvoit-il lui oppoſer ? Etoit-ce la loi des apanages ? cette loi étoit pour lui, puiſqu'il étoit mâle deſcendant de Philippe le Hardi. Quel droit pouvoit lui oppoſer Marie fille de Charles ? Etoit-ce ſon droit d'unique héritiere de ſon pere ? elle en étoit déchue par la loi des apanages, qui excluoit les filles dans tous les cas ; cependant, choſe merveilleuſe, nous ne voyons pas qu'il ait été queſtion du comte de Nevers à la mort du dernier duc de Bourgogne. Seroit-ce que le comte de Nevers étoit trop foible pour faire valoir ſes droits ? mais il eut au moins fait des proteſtations. Seroit-ce au contraire que la loi des apanages ne fût pas encore aſſez clairement établie, pour que Marie fût exclue ? mais cette loi étoit devenue une loi de l'état. Seroit-ce enfin, comme le propoſe l'abbé de Longuerue, que le comte de Nevers eût fait ceſſion de ſes droits à Louis XI ? il n'y en a aucune trace : car d'ailleurs qu'importe que ce comte de Nevers ait été dégradé de l'ordre de la Toiſon, pour avoir cru aux ſorciers, comme il paroît par une chronique manuſcrite de la Bibliotheque du roi ? Pouvoit-ce être une atteinte aux droits de ſa naiſſance ? Mais ce qui ajoute à la difficulté des conjectures, c'eſt qu'en même tems qu'il ne paroît pas que le comte de Nevers ait oſé proteſter contre Louis XI. lors de la réunion de la Bourgogne à la couronne, il n'a pas craint

de faire appeller à la cour des pairs Maximilien d'Autriche, époux de Marie de Bourgogne, pour lui rendre la Flandre, le Brabant, & les autres états dont il s'étoit emparé, mais il mourut dans le cours de cette inſtance, âgé de 76. ans le 25. ſeptembre 1491. (*Mém. pour ſervir à l'Hiſtoire du Nivernois.*)

Dans un point d'hiſtoire ſi embarraſſé, il me ſemble que nous ne pouvons mieux nous décider que par la conduite que tint Louis XI. dans cette occaſion. On ne perſuadera jamais, quoi qu'en diſent quelques écrivains, (Du Tillet, Lagueſle, Dupui,) que ce prince n'eût pas uſé du droit de réunion faute d'hoirs mâles, s'il avoit cru y être autoriſé : il ne l'a pas fait, parce qu'il y avoit un prince vivant qui deſcendoit de Philippe le Hardi : il aima mieux d'abord employer l'habileté pour s'emparer des places du duché de Bourgogne ; & après avoir manqué le mariage de Marie, en quoi il fut inexcuſable, il eut recours à la loi des fiefs, & il réunit le duché de Bourgogne à la couronne pour crime de félonie, dont en effet Charles le Téméraire n'avoit été que trop coupable pendant le cours de ſa vie. Au reſte, on ſent bien que cette queſtion n'eſt aujourd'hui que de pure curioſité, puiſque le comte de Nevers mourut ſans enfans.

Ce même roi avoit cru que ſon autorité ſeroit mieux affermie ſi les loix de ſon royaume étoient uniformes, & voulut donner à ce projet le prétexte du bien public. Il ne falloit, diſoit-il, dans un état, qu'une loi, qu'un poids & qu'une meſure : projet ſpécieux, mais rempli d'inconvéniens dans ſon exécution ; je ne parle pas des poids & meſures, parce que ce n'eſt, à le bien prendre, qu'une diſpute de nom, & que la balance du prix des choſes ſuivra toujours leurs poids & leur meſure. Il n'en eſt pas de même des loix qui ont été faites, ni des coutumes qui ſe ſont introduites ſui-

vant la nature de chaque pays & les mœurs de ſes habitans ; on ne vit point à Dunkerque comme à Touloufe, à Marſeille comme à Paris, en Normandie comme à Saint-Malo, & les bourgeois, la nobleſſe & les marchands doivent être régis différemment. On doit accommoder, dit Ariſtote, les loix à la république, c'eſt-à-dire, au naturel des ſujets, en conſidérant le pays qu'ils habitent, & la poſition, qui influe beaucoup ſur les eſprits.

Un gentilhomme veut perpétuer ſon nom, & doit, ſuivant ce préjugé, tranſmettre ſans partage tous ſes biens à ſon aîné. Un commerçant, dont la paſſion eſt l'étendue du commerce & l'accroiſſement des biens dans ſa famille, doit au contraire partager entre ſes enfans les richeſſes qu'il a acquiſes, pour que chacun d'eux ſoit en état de le repréſenter, & pour pouvoir multiplier par eux ſes talens & ſon crédit : la coutume de Normandie eſt néceſſaire dans les vues du premier, & la loi & la coutume doivent faire un partage égal dans la famille du ſecond. Le magiſtrat, retenu à Paris pour les fonctions de ſa charge, n'a pas le tems de faire valoir des terres, il lui faut un revenu plus aiſé à percevoir, & qui cependant repréſente des biens fonds dans ſa ſucceſſion : on a imaginé pour cela de donner aux rentes conſtituées le caractere d'immeubles, ce qui n'avoit pas lieu avant que la guerre & la magiſtrature fiſſent deux états ſéparés : on a établi la juriſdiction des conſuls, dont les loix jugent ſommairement les marchands, parce qu'ils n'ont pas le tems d'attendre de longues procédures, dont les délais nuiroient au commerce, & parce que ces ſortes d'affaires ne demandent pas de grandes diſcuſſions ; mais on ſent bien que ces loix n'auroient plus la même néceſſité, & qu'elles s'exerceroient difficilement à l'égard des hommes de guerre, des magiſtrats, en un mot de tout ce qui n'eſt pas marchand.

REMARQUES PARTICULIERES.

Le tribunal des maréchaux de France, qui juge la nobleſſe ſur les procédés, pourroit-il connoître des matieres féodales ou des engagemens civils ? & ainſi du reſte.

Dans l'idée de faire des loix uniformes, quelle regle pourroit-on ſe preſcrire ? A quel ordre de citoyens auroit-on égard par préférence aux autres ? La nobleſſe eſt le ſoutien de l'état, le commerçant le fait fleurir : doit-on protéger l'un au préjudice de l'autre ? *Lex eſt commune præceptum*, il eſt vrai, mais ce n'eſt point pour les hommes en général, ni même pour chaque profeſſion, mais pour chaque province en particulier, qui par ſa nature & par ſa poſition a choiſi, de tems immémorial, une maniere de vivre qui lui fût propre, & que l'on appelle *coutume*, qui eſt devenue une loi par l'approbation du ſouverain. Prenons y garde, les hommes ſe ſont fait leurs premieres loix. L'autorité ne doit tirer les loix nouvelles que comme des écoulemens des anciennes ; dès qu'elle n'y aura plus d'égard, le droit nouveau forcera tout : ce ſera, comme dit Pope, un droit toujours ou trop fort avec les foibles, ou trop foible avec les forts. Souvenons-nous de notre origine ; les nations réunies ſous nos rois conquérans, n'y conſerverent-elles pas chacune leurs loix ? Mais prenons y garde (& c'eſt pour répondre à ceux qui veulent toujours remonter aux anciens tems) il doit y avoir une puiſſance légiſlative ſubſiſtante dans un état : comme le reſſort des loix s'uſe avec le tems ſuivant le ſort des choſes humaines, un état ſe détruiroit de lui-même, s'il n'avoit pas en lui le pouvoir de ſe rétablir, en créant de nouvelles loix, & en répandant par leur moyen, une nouvelle vie dans tout le corps politique ; Lycurgue & Solon furent de grands modeles ; leurs loix ne furent pas les mêmes, parce qu'ils les accommoderent au caractere des Spartiates & des Athéniens.

Venons à l'article des armes.

REMARQUES PARTICULIERES.

C'étoit déjà un grand avantage pour l'autorité ſouveraine, d'avoir repris la juſtice uſurpée des mains des ſujets ; mais les ſujets reſtoient toujours armés, & le roi dépendoit d'eux & de leurs vaſſaux pour faire la guerre ; ils la lui faiſoient à lui-même, ils ne venoient point à la cour, & ils ne s'occupoient chez eux qu'à ſe mettre en état de paroître ſelon leur qualité & le devoir de leurs fiefs, aux guerres de leurs tems ; la paix faite, ils retournoient dans leurs châteaux, environnés de leurs vaſſaux qu'ils entretenoient dans leur goût pour les armes, par les aſſemblées qu'ils tenoient aux grandes fêtes, & par les joutes & les tournois : ils faiſoient des chevaliers par l'accolade, titre d'honneur & de diſtinction ſeulement, car la chevalerie n'étoit que cela, & ne donnoit aucun grade, ni dans les armées ni dans l'état. On comprend quelle autorité cette forme de vie donnoit à ces ſeigneurs, & la force qu'ils tiroient de leur union avec des vaſſaux qu'ils ne quittoient jamais, ſoit en paix, ſoit en guerre ; voilà encore ce qu'il falloit tâcher de détruire : on commença par diminuer cette union en défendant les tournois, ſous prétexte des accidens qui en arrivoient : on invoqua le pouvoir des papes, qui défendirent ces ſortes de combats ſous peine d'excommunication & de refus de ſépulture ; enſuite on diſpenſa les nobles, comme par forme de privilége, du ſervice qu'ils devoient à cauſe de leurs terres ; à condition que les troupes que le roi leveroit ſeroient entretenues ſur leurs terres par leurs vaſſaux & par leurs ſujets ; mais cela leur conſervoit encore quelque relation avec les ſoldats, qu'il étoit bon de faire finir ; & l'invention des aides & de la taille acheva ce grand ouvrage ; ils donnerent de l'argent au roi, & le roi entretint des armées indépendamment d'eux.

Les grands ſeigneurs devenus oiſifs dans leurs terres, commencerent à s'y plaire moins ; ils ſe rapprocherent

de la cour, où ils furent attirés par les charges & par les bienfaits, & où l'on chercha à les retenir par le plaiſir : les femmes y furent introduites ; & comme il n'étoit plus queſtion de diſputer l'autorité, l'ambition de la faveur & de la galanterie devint l'objet des ſeigneurs, qui ne furent plus que des courtiſans : cependant les joutes & les tournois étoient encore de mode, c'étoient les ſpectacles de ce tems-là. Comme on ne liſoit guéres alors, & qu'on ne raiſonnoit pas davantage, toute l'activité de l'ame ſe tournoit au profit du corps, au lieu que l'habitude où nous ſommes aujourd'hui de lire, de réfléchir & de démêler ce que nous ſentons, fait qu'il nous faut des ſpectacles conformes à nos idées & à nos ſentimens : ainſi on alloit à des joutes & des tournois, comme on va aujourd'hui à Rodogune & au Miſantrope ; tout au plus il y avoit quelques eſprits qui ſe doutoient qu'il pourroit bien y avoir des moyens d'intéreſſer un peu plus que par des ſpectacles purement militaires, c'eſt ce qui fit inventer les repréſentations des myſteres, les farces, les anciens ballets, qui étoient comme le bégayement de nos tragédies, de nos opéra, & de nos comédies. Tel étoit l'état de la cour ſous le regne de François I. & ſur-tout ſous celui de Henri II.

Il ſembleroit à voir cette férocité guerriere, qui ſe reſſentoit encore des premiers temps, qu'au moins les mœurs en euſſent dû profiter, & que des hommes qui ſe battoient pour leur plaiſir, n'euſſent pas eu de tems à donner à d'autres paſſions ; mais ce ſeroit mal connoître la cour de Henri II. jamais il n'y eut plus de diſſolution que ſous ce regne. L'audace qui régnoit dans les eſprits avoit donné ſon empreinte à la galanterie, & les femmes étoient auſſi courageuſes à attaquer les hommes & à leur faire des avances, que les hommes l'étoient à ſe battre. Les poëtes, car il en parut beaucoup alors, & Henri II. avoit du goût & des con-

noiſſances ; les poëtes ſe reſſentoient de la corruption du ſiécle, ou plutôt l'augmentoient, & ils gâtoient l'eſprit & le cœur des jeunes femmes par des vers libertins & par des chanſons licentieuſes : enfin pour achever de donner une idée de ce ſiécle, la folie des devins, les horoſcopes, l'aſtrologie judiciaire, avoient gagné toute la cour, & ont duré encore en France bien longtems depuis, juſqu'à ce que la philoſophie, qui a peut-être cauſé d'autres maux, en ait fait voir le ridicule & l'illuſion.

Je vais parler d'un article bien important, c'eſt le concordat où l'on découvre combien l'autorité réunie eſt néceſſaire au bon ordre, & par conſéquent au bonheur des ſujets, lorſqu'elle eſt bien adminiſtrée, & que les rois péſent leur pouvoir à la balance des loix : car on ne ſauroit trop répéter ce qu'a dit Loyſeau, » que » les loix bornent le pouvoir du ſouverain ſans inté» reſſer la ſouveraineté. «

C'a été un homme bien maltraité dans l'hiſtoire, que le chancelier Duprat ; on lui a reproché d'avoir introduit la vénalité des charges, & ce peut être un mal, quoique le cardinal de Richelieu, qui a balancé le pour & le contre dans ſon teſtament politique, n'ait oſé le décider. On lui reproche encore d'avoir fait ſentir au roi qu'il étoit en ſon pouvoir d'augmenter les tailles, & de faire de nouveaux impôts ; d'avoir introduit la maxime, *qu'il n'eſt point de terre ſans Seigneur ;* maxime connue bien des ſiécles avant lui ; d'avoir irrité, par des vues perſonnelles, la ducheſſe d'Angoulême contre le connétable de Bourbon : enfin, d'avoir voulu diviſer l'intérêt du roi d'avec le bien public ; mais le grand grief contre ce magiſtrat, a été d'avoir enlevé au clergé & au peuple le droit d'élection de bénéfices, & d'avoir rendu le roi le maître de les conférer, en ſupprimant la pragmatique ſanction, & en établiſſant le con-

cordat. Voilà ce que l'on ne pardonne point à sa mémoire, & ce qui l'a d'autant plus décrié, que deux des plus respectables corps de l'état, le clergé & la magistrature, se sont réunis contre cette entreprise, comme la plus préjudiciable qui pût être, soit à la religion, soit à l'ordre public. Seroit-il permis, malgré de si forts préjugés, de hazarder quelques réflexions à ce sujet? Il paroît que, par le concordat, le roi n'a fait que recouvrer un droit que ses prédécesseurs avoient exercé sous les deux premieres races; qu'alors (Plaidoyer de M. Talon) on n'alloit point à Rome demander des provisions de bénéfices: que les évêques disposoient de ceux qui vaquoient dans leurs dioceses, & que nos rois nommoient presque toujours aux évêchés, par cette raison, que le droit que tous les fideles avoient au commencement de se destiner un chef, ne s'exerçant que difficilement en commun, & toujours avec beaucoup d'inconvéniens, doit passer en la personne du souverain, sur qui les sujets se reposent du gouvernement de l'état, dont l'église est la plus noble partie. Il est tout aussi vrai que le droit d'Annate étoit un droit insolite & nouveau, que les papes acquéroient, non pas par le concordat, comme on l'a cru, car il n'y en est pas dit un seul mot, mais par une bulle qui le suivit de près, laquelle autorisoit la possession où les papes s'étoient mis de ce droit vers l'an 1316. ainsi donc le pape n'a donné à nos rois par le concordat, que ce qui leur appartient, au lieu que par la bulle les papes ont gagné ce qui ne leur appartenoit pas.

Mais est-ce bien là ce dont il s'agit dans la critique que l'on a faite du concordat? Il me semble que non, & je trouve que la question se réduit à examiner si la pragmatique étoit nuisible à l'état, ou si au contraire le concordat en soi, tel qu'il est, & avec tous les inconvéniens qu'on y trouve, n'y est pas beaucoup plus

utile. Or je crois qu'il seroit aisé de prouver que la pragmatique étoit remplie d'inconvéniens, & que le concordat est la forme la plus propre pour entretenir la tranquillité dans un état.

La briéveté que je me suis prescrite ne me permet pas d'étendre ces preuves ; ainsi je me réduis à dire, 1°. que le concordat est juste, en ce qu'il remet au roi le droit de nomination, puisque nos rois ont fondé la plupart des grands bénéfices, donc par conséquent la collation doit appartenir à leurs successeurs. 2°. Que le roi représentant la nation, c'est à lui d'exercer les droits qu'exerçoient les premiers fideles, & qu'ils lui ont remis lorsque l'église a été reçue dans l'état, pour prix de la protection que le roi accordoit à la religion. Je dis, 3°. & c'étoit une des raisons du chancelier Duprat, que les élections étoient devenues une simonie publique, qui élevoit aux premieres places ceux qui avoient le plus de moyen de les acheter. 4°. Que les grands siéges étoient souvent remplis par des sujets de la lie du peuple, au lieu qu'à choses égales, la noblesse doit être préférée dans la distribution des dignités ecclésiastiques, pour deux raisons ; la premiere, parce que plusieurs des grands bénéfices proviennent des biens de l'ordre de la noblesse ; la seconde, parce que les grands bénéfices donnant autorité aux évêques dans les villes de leurs dioceses, il est extrêmement important pour la sureté du royaume, que les rois choisissent ceux dont la fidélité leur est connue, & dont les talens s'étendent, non-seulement aux choses de la religion, mais encore au maintien de la paix & de l'ordre public : *interest*, dit Gaguin, *reges nosse qui majores maximè ecclesias administrant, quarum ipsi tutores sunt.* Les romains pensoient de même sur leurs Augures : *ne ars tanta*, dit Cicéron, *propter tenuitatem hominum, à religionis autoritate abduceretur ad mercedem.* Que con-

clure de tout cela ? ſinon que le concordat n'eſt pas d'une ſi dangereuſe conſéquence qu'on ſe l'imagina lorſqu'il fut publié. Les annates accordées aux papes ont pu & dû indiſpoſer les eſprits ; j'en conviens : (quoique les papes en euſſent joui depuis près de deux ſiécles, & que ce fût une foible compenſation des droits qu'ils s'étoient arrogés, & auxquels ils renonçoient, tels que les mandats, les réſerves, les expectatives, la prévention, la vacance *in curia*, *&c.*) mais ſi, dans la ſituation actuelle des affaires, nos rois ne pouvoient recouvrer le droit de collation qu'à ce prix, toute la queſtion ſe réduira à ſavoir qui a le plus d'inconvénient pour le royaume, qu'il en coûte quelque argent dont la cour de Rome profite, ou que le roi ſoit privé d'un droit qui affermit véritablement ſon pouvoir, & qui met l'état à l'abri des troubles & des factions que les élections ont tant de fois excitées, & qu'elles exciteroient bien davantage dans des tems où la religion ſe trouveroit diviſée par des opinions différentes : or, je penſe que chaque forme de gouvernement ayant ſes principes, celui par lequel ſubſiſte un état monarchique, eſt que tout doit y concourir à la réunion de l'autorité dans une ſeule perſonne : l'état actuel de cette juriſprudence eſt l'édit de François I. de 1526. confirmé par Henri II. qui donne l'attribution au grand conſeil. (*Voyez* l'Hiſtoire du Droit public eccléſiaſtique françois, 1737.)

Je voudrois, avant de finir, dire encore un mot des croiſades, dont j'ai déjà tant parlé dans le cours de cet ouvrage : elles ne ſervirent pas peu à nos rois à ſe défaire de ces tyrans importuns, qui allerent porter au loin leur inquiétude, & laiſſerent l'état en repos. Mais, indépendamment de l'utilité que nos rois en tirerent, il y a, ce me ſemble, du profit à les enviſager en elles-mêmes, pour connoître les mœurs & la maniere de penſer de ce tems-là.

REMARQUES PARTICULIERES.

Je ne parle pas du motif des croiſades, que l'on ne ſauroit aſſez reſpecter, mais dont l'exécution fut auſſi mal concertée, parce qu'elle étoit peut-être impoſſible, que l'objet en étoit religieux & ſaint. Je dis ſeulement que nous trouvons dans les croiſades une belle occaſion de conſidérer les erreurs de l'eſprit humain : rien n'eſt plus curieux, & rien n'eſt enſemble plus inſtructif que de voir comme tout devient paſſion dans les hommes ; & comme, juſqu'aux choſes les plus ſaintes, ils ſavent tout tourner au profit de ces mêmes paſſions. Il s'en faut bien que la religion ait toujours été auſſi épurée qu'elle l'eſt aujourd'hui ; la philoſophie, que l'on ſoupçonne quelquefois, avec raiſon, de ne lui être pas favorable, quand elle entre dans des têtes mal diſpoſées, lui ſert merveilleuſement, quand on ne l'emploie qu'à tirer des conſéquences de principes qui ne ſont pas de ſon reſſort ; c'eſt ce qu'il eſt aiſé d'appercevoir dans l'hiſtoire de la Religion : on voit dans des tems d'ignorance, c'eſt-à-dire dans des tems où on ne raiſonnoit point, une ſuperſtition groſſiere régner à la place de ce culte d'eſprit & de vérité qu'elle a établi. La religion chrétienne étoit devenue depuis le onzieme ſiécle un prétexte à toutes ſortes d'abus & de crimes, & les Chrétiens des eſpeces d'idolâtres, qui honoroient le vrai Dieu comme on honoroit autrefois les fauſſes divinités. La correction des mœurs & le ſacrifice des paſſions n'entroient pour rien dans le culte que l'on rendoit ; &, comme dans le paganiſme, on croyoit avoir ſatisfait à tout après avoir rempli les exercices extérieurs de la religion. Ce n'eſt que depuis que l'on s'eſt mis à raiſonner, que l'on a reconnu que les pratiques de religion ne ſont rien ſans la ſoumiſſion de l'eſprit & du cœur ; & ce progrès qu'a fait le raiſonnement eſt ſi ſenſible, que même encore aujourd'hui il eſt aiſé d'appercevoir la différence qu'il y a entre les peuples chré-

tiens, chez qui la philoſophie a moins gagné, & ceux qui ſe ſont mis à raiſonner. En France, par exemple, il n'eſt pas douteux que la religion eſt plus connue que par-tout ailleurs, & que la ſuperſtition en eſt bannie; les mœurs n'y ſont peut-être pas meilleures, mais on ſait que l'on fait mal, & on n'y eſt plus dans l'erreur de croire que les actes publics de religion puiſſent payer pour les crimes, & que Dieu paſſe les uns en faveur des autres. Ce n'eſt pas que la philoſophie, par l'abus que l'on en a fait, ne ſoit coupable de bien des maux; je dis ſeulement que dès qu'une fois la philoſophie s'eſt ſoumiſe à la religion, la religion en eſt plus pure & plus éclairée. On n'auroit pas beau jeu aujourd'hui à nous venir propoſer les croiſades, & l'on ne perſuaderoit pas à des nations entieres, que le ſigne de la croix mis ſur la manche, & des voyages ou des guerres entrepriſes pour viſiter la terre ſainte ou pour la délivrer, miſſent en droit de ſatisfaire à toutes ſes paſſions.

C'eſt ce qu'on croyoit lorſque commencerent les croiſades. (M. l'abbé Fleuri, ſixieme diſcours ſur l'Hiſt. Eccléſiaſt.) Les moines ennuyés de leurs cellules les quittoient, les femmes laſſes de leurs maris ſuivoient leurs amans, les ſeigneurs chargés de dettes vendoient les terres qui y étoient engagées, & tous partoient pour la terre ſainte, dans la ſécurité d'y trouver le pardon de leurs péchés: ce devoit être un ſpectacle aſſez ſingulier, de voir partir un tas d'hommes & de femmes perdus de crimes, parmi leſquels le vrai chriſtianiſme étoit auſſi rare que la vertu, qui étoient dans la bonne foi de croire qu'ils combattoient pour la gloire de Dieu, & qui, chemin faiſant, s'abandonnoient aux plus grands excès, qui laiſſoient ſur les lieux de leur paſſage les traces ſcandaleuſes de leurs diſſolutions & de leurs brigandages, ou qui emportoient dans leur cœur

REMARQUES PARTICULIERES

le ſouvenir criminel des maîtreſſes qu'ils avoient laiſſées dans leur pays. Un poëte du tems (*Voyez* Fauchet, poëtes Franç. L. 2. ch. 17.) décrivoit l'hiſtoire du châtelain de Couci, qui partit pour la croiſade, paſſionnément amoureux de la femme d'un gentilhomme ſon voiſin, c'eſt-à-dire, emportant l'adultere dans le cœur, & mourant dans le voyage, chargea un de ſes amis d'embaumer ſon cœur, & le porter à ſa dame, comme il fit : n'étoit-ce pas là de dignes fruits de pénitence? Voilà comme on abuſe de tout, & comme une entrepriſe ſainte & reſpectable par ſon objet, devint un ſpectacle ridicule & ſcandaleux.

J'ajouterai un mot à ce ſujet, qui, quoique hors de la matiere, ſert à faire connoître quelle forme la religion avoit priſe dans l'eſprit des gens de guerre. » La » Hire allant pour faire lever le ſiége de Montargis, il » trouva un chapelain auquel il dit qu'il lui donnât » hâtivement l'abſolution ; & le chapelain lui dit qu'il » confeſsât ſes péchés ; La Hire lui dit qu'il n'auroit » pas loiſir, car il falloit promptement frapper ſur l'en» nemi, & qu'il avoit fait ce que gens de guerre ont » accoutumé de faire, ſur quoi le chapelain lui bailla » l'abſolution telle quelle ; & lors la Hire fit ſa priere » à Dieu, en diſant en ſon gaſcon, les mains jointes : » Dieu je te prie que tu faſſes aujourd'hui pour la Hire » autant que tu voudrois que la Hire fît pour toi s'il » étoit Dieu, & tu fuſſes la Hire : & il cuidoit, » ajoute l'hiſtorien, très-bien prier & dire. «

Nous finirons ces remarques par deux articles curieux, qui ſont l'affranchiſſement des ſerfs & l'établiſſement des communes.

Par rapport aux ſerfs, il paroît, 1°. Que les Francs n'ont point fait de nouveaux eſclaves dans les Gaules. 2°. Que ces eſclaves portoient les armes. 3°. Que les ſeigneurs en avoient la véritable propriété.

REMARQUES PARTICULIERES.

Bien loin que les Francs euſſent fait de nouveaux eſclaves dans les Gaules, il paroît au contraire que la maniere qu'ils y introduiſirent de traiter les ſerfs, étoit moins dure pour eux & plus utile pour leurs maîtres. » Les Germains, dit Tacite, ne tiennent pas leurs » eſclaves, comme nous, dans leurs maiſons, pour les » y faire travailler chacun à une certaine tâche; au » contraire, ils aſſignent à chaque eſclave ſon manoir » particulier, dans lequel il vit en pere de famille : » toute la ſervitude que le maître impoſe à l'eſclave, » c'eſt de l'obliger à lui payer une redevance qui con- » ſiſte en grains, en bétail & en peaux, ou en étoffes. « On voit par-là que la condition de ces ſerfs reſſemble plus à celle de nos fermiers, qu'à la condition des eſclaves. Ces Germains ou Francs paſſerent dans les Gaules, & y porterent ces uſages, que les Romains des Gaules n'avoient garde de ne pas imiter.

La condition des ſerfs y étoit bien différente. Le droit des ſeigneurs étoit tel, que tout leur en appartenoit. Si les ſerfs ſe marioient avec des femmes eſclaves d'un autre ſeigneur, les enfans nés de ce mariage ſe partageoient entre les maîtres, comme auroit pu ſe faire le partage des beſtiaux. Il y a plus, c'eſt que quelque reſpect que l'on eût alors pour les choſes eccléſiaſtiques, un eſclave ne pouvoit prendre d'engagement dans l'égliſe ſans le congé exprès de ſon ſeigneur. (Capit. L. 1. art. 24. 28. 80. 113.)

Il y avoit donc dans notre France deux eſpeces de ſerfs, ceux des Francs & ceux des Gaulois.

Mais tous alloient à la guerre, quoiqu'en ait pu dire M. de Boullainvilliers, qui, par un ſyſtême chimérique, a exclu tous les ſerfs du ſervice des armes, & rendoit par-là plus de la moitié de la nation inutile à ſon prince & à l'état : » lorſque le Romain & le Barbare » ſeront mandés pour quelques expéditions, ils ſeront

» obligés d'amener au camp avec eux la dixieme partie » de leurs ſerfs, & de les y amener bien armés, (Loi des Viſigots.) « Ces mêmes ſerfs étoient auſſi reçus pour combattre en champ clos, ainſi que cela ſe voit dans les chartres octroyées pour ce ſujet par le roi Louis le Gros à l'égliſe de Chartres, & à l'abbaye de Saint Maur des Foſſés.

Par rapport aux affranchiſſemens, quoique le regne de Louis le Gros en ſoit la véritable époque, l'édit poſtérieur rendu à ce ſujet, par Louis Hutin, nous a paru ſi beau que nous l'avons choiſi pour en donner l'idée. » Louis, par la grace de Dieu, roi de France » & de Navarre, à nos amés & féaux..... comme ſelon » le droit de nature, chacun doit naître franc..... Nous, » conſidérant que notre royaume eſt dit & nommé le » le royaume des Francs, & voulant que la choſe en » vérité ſoit accordante au nom..... par délibération de » notre grand conſeil, avons ordonné & ordonnons que » généralement par tout notre royaume..... franchiſe ſoit » donnée à bonnes & convenables conditions..... & pour » ce que les autres ſeigneurs qui ont hommes de corps, » prennent exemple à nous de eux ramener à franchi- » ſe, &c. Donné à Paris le tiers jour de juillet, l'an » de grace 1315. «

Telle fut donc la juriſprudence du royaume. Le roi commença par affranchir ſes ſerfs, pour en donner l'exemple aux autres ſeigneurs; mais de tels exemples deviennent des loix, quand l'autorité s'affermit. » Il y » avoit, dit Bouchel, (lettre A. Affranchiſſement,) » quelques habitans du pays de Charolois ou autres » pays de Bourgogne, qui étoient ſujets d'une dame, » & lui étoient ſerfs & main-mortes : ces habitans » prennent du roi lettres d'affranchiſſement, moyennant » finance qu'ils payent : la dame *quæ patrona erat*, » s'oppoſe, & dit que, *invitâ patronâ, manumiſſio*

» *concedi non potuit à principe.* Par arrêt prononcé en » robes rouges par M. le préſident Seguier, le vendredi » premier jour de juin 1571. fut dit que l'affranchiſſe- » ment tiendroit & ſortiroit effet, en payant par leſdits » ſujets l'indemnité à la dame. « Ce qu'il faut remarquer, c'eſt que quoique les ſerfs d'un ſeigneur obtinſſent la liberté du roi, lorſque le roi les avoit affranchis, & que le ſeigneur fût tenu de confirmer cet affranchiſſement, il n'en étoit pas de même du ſerf que le ſeigneur avoit affranchi; il falloit le conſentement du roi ou du ſeigneur ſupérieur, par la raiſon que c'auroit été diminuer ſa mouvance, faute de quoi le ſerf affranchi paſſoit dans la puiſſance du roi ou du ſeigneur ſuzerain. (*Bruſſel.*)

A dire vrai, il ne faut pas ſe faire une ſi grande idée de l'avantage que ces ſerfs tiroient de l'affranchiſſement, ſur-tout dans les derniers tems : la ſervitude étoit alors ſi peu impérieuſe, que même les hommes libres ſe choiſiſſoient des ſeigneurs, quand ils n'étoient pas aſſez riches pour en être les vaſſaux, afin d'appartenir à quelqu'un, & de n'être pas un homme *ſans aveu.* Louis Hutin prévoyant le cas où un eſclave ne voudroit pas être affranchi, (*Du Cange.*) ordonna aux commiſſaires nommés d'en tirer une ſomme en forme de ſubſide.

Venons aux communes. Nos auteurs, dit Bruſſel, conviennent que Louis le Gros eſt le premier de nos rois qui ait accordé des communes aux villes; quoiqu'il paroiſſe quelques traces de priviléges ſemblables, accordés par les rois de la ſeconde race, & que même auparavant les Gaulois en euſſent joui du tems des Romains, il le fit dans la vue d'appaiſer par-là les ſéditions, qui pour lors étoient très-fréquentes, & ſur-tout pour mettre les habitans de ces villes, en les uniſſant ainſi d'intérêt entr'eux, en état de ſe maintenir contre les grands ſeigneurs; auſſi les communes ne furent établies

par le roi que dans ſes domaines & non dans les villes des hauts ſeigneurs, ſi ce n'eſt dans Soiſſons, dont le comte n'étoit pas aſſez puiſſant pour s'y oppoſer.

Ces priviléges étoient des charges *communes*, qui donnoient aux villes, & quelquefois même aux bourgades, le droit d'avoir un ſénat, ou une aſſemblée compoſée de principaux citoyens nommés & choiſis par leurs concitoyens, qui veillât aux intérêts communs, levât les revenus de la ville, impoſât les tailles extraordinaires, rendît ou fît rendre la juſtice à ſes compatriotes, & qui tînt encore ſur pied une milice réglée, où tous les habitans ſeroient enrollés.

Quoique par ce droit de communes il ſemble que nos rois s'expoſaſſent à rendre les cités trop puiſſantes, ils remédioient par-là à un mal plus preſſant encore. Il étoit queſtion d'arrêter les entrepriſes des ſeigneurs; & les rois ne le pouvoient faire, dans un tems où il n'y avoit point de troupes réglées, qu'en leur oppoſant des forces de proche en proche : auſſi dès que les ſeigneurs furent réduits, nos rois ſe retournerent bientôt ſur ces villes qu'ils avoient rendues quaſi indépendantes, & leur reprirent pied à pied tous les priviléges qu'ils leur avoient accordés; c'eſt ce qui ſe voit par la fameuſe ordonnance de Moulins, rendue par les ſoins du chancelier de l'Hôpital, où le roi, par l'article LXXI. ôte la connoiſſance civile des affaires entre les parties, aux maires, échevins, conſuls, capitouls & adminiſtrateurs des corps de villes; ce qui les dépouilloit de leur plus beau droit.

Les hauts ſeigneurs, ſinges de la royauté, n'avoient pas tardé à établir des communes dans les villes de leurs ſeigneuries, afin de défendre leurs vaſſaux comme le roi avoit voulu défendre ſes ſujets. Nous voyons une conceſſion faite par le comte de Champagne & de Brie en 1179. aux habitans de la ville de Meaux; mais on juge

aiſément que les rois qui priverent de ces priviléges les villes de leur domaine, ne ménagerent pas davantage les villes des ſeigneurs particuliers.

Toutes ces matieres peuvent paroître à préſent aſſez indifférentes. Les choſes ont ſi fort changé de face, qu'il n'y a pas plus de différence aujourd'hui du royaume de France à l'Empire, qu'il y en a eu des deux premieres races à la troiſieme, & qu'il y a encore plus loin de Hugues Capet à nous, pour la forme du gouvernement, qu'il n'y avoit de Clovis à Hugues Capet. Cependant, il faut convenir que tout homme qui ſera curieux de remonter à la ſource de nos loix ou de nos uſages, ou qui voudra ſe former une idée générale de notre hiſtoire, aimera à repaſſer ſur ces tems éloignés, comme on aime à voir d'anciennes tapiſſeries, qui nous rappellent les modes & les coutumes de nos peres.

FIN.

TABLE
DES MATIERES.

CETTE table renvoie aux années & non pas aux pages : on n'y a pas compris les noms qui ſont dans les colonnes, parce qu'ils ſont aiſés à trouver ſans ce ſecours : lorſqu'il y a cependant des faits compris dans les colonnes, alors on renvoie à la page. Comme au mot *ſcrutin*, on met *pag.* 351. on renvoie pareillement aux remarques qui terminent les trois races, pour les faits qui y ſont contenus. Ainſi au mot *Monarchie*, je renvoie à la page 46. & au mot *Terres ſaliques*, à la page 117. Quand deux chiffres ſont ſéparés par une barre-, on y doit comprendre tous les chiffres qui ſont entre deux, 1580-84. Il faudra chercher à 80 81 82 83 84. Lorſque les chiffres ſont ſous le même ſiecle, je ne répete point les premiers chiffres, ainſi quand j'ai dit 1600. je continue 01 02 03. ce qui veut dire, 1601 1602 1603. On a preſque toujours renvoyé au regne de chaque roi, en marquant ſon nom : par exemple, *Charlemagne*, on dit, *voyez à ſon regne*, ſans quoi, ſi l'on avoit voulu rappeller dans une table toutes les actions de chaque roi, c'auroit été répéter l'Abrégé même : mais comme ordinairement les actions remarquables ont pour objet une bataille, un ſiége, un traité, une ordonnance, &c. on retrouvera tous ces faits ſous chacun de ces articles.

A B.

ABares, 787 96.
Abbeville, 992 1658. *pag.* 131.
Abderame, 732 814.
Abdication, *Amedée*, 1439. *Charles IV.* 1634. *Chriſtine*, 1654. *Alphonſe VI.* 1667. *Caſimir.* 1669.
Abeilles d'or, *origine des fleurs de Lys*, 1655.
Abélard, 1140.
Abjuration, *le roi de Navarre*, *le Prince de Condé*, 1572. *Henri IV.* 1593. *M. de Turenne*, 1668. *mademoiſelle de Duras*, 1679.

A B.

Abſolution, *Pepin*, 751. *Lothaire*, 867. *Louis le Gros*, 1103. *Philippe le Bel*, 1304. *le prince de Condé*, 1561. *Henri IV.* 1595. *voyez* Excommunication, Cenſures, &c.
Abus, *voyez* Appel.

A C.

Académie, *Charlemagne*, 789. *Françoiſe*, 1635 72. *des Inſcriptions*, 1663 1713. *des Sciences*, 1666 1713. *d'Architecture*, 1671. *de Peinture & Sculpture*, 1663 92. *Soiſſons*, 1674. *Niſmes*, 1682. *Angers*, 1686. *Jeux*

A C.

Floraux, 1694. *Lyon*, 1710. *Bordeaux*, 1713.
Acheinheim, 1675.
Acis & Galatée, 1686.
Açores, *les*, 1582.
Acre, 1191 1329. *p.* 133.
Acte de navigation, 1660.
Actes publics, 628 1179 1360 1539 60 79 1629.

A D.

Adalberon, *p.* 130.
Adalgise, 776 87.
Adaloalde, 601.
Adam, *abbé*, *p.* 123.
Adda, 1701.
Adelbert, 992 1001.
Adéle, *mere de Charles le bon*, 1127. *mere d'Etienne*, 1135. *femme de Richard.* *p.* 143.
Adelstan, 922.
Adige, 1701.
Administration, *sous Charles VI.* 1391. *sous Charles IX.* 1560. *voyez* Finances, Justice, Minorité, Régence.
Adolphe *de Nassau*, 1296. *Gustave*, 1611 26 27 30-32 77.
Adoption, 1154.
Adrets, *Baron des*, 1586.
Adrien, *I.* 774-76. *II.* 867. *VI.* 1521 22. *Pierre*, 1628.
Adultere, 1313. *p.* 125.

Æ.

Æneas Sylvius, 1439.
Ærarchia, *p.* 57.

A F.

Affranchissement, 1135 1225 52 70 1316. *p.* 979. *&c.*
Afrique, 534 1026 1269 1534 36 1664.

A G.

Agde, 506 1710.
Agenois, 1258 1638. *p.* 950.
Agent de France, 1534.
Agnanie, 1242 1303.
Agnès *Sorel*, 1445. *p.* 375.
Agousta, 1675 76.
Agramont, 1645.

A I.

Aides, *cours des*, 1355 1477 1631. *les*, 1364, *p.* 971.
Aidie, *Odet d'*, 1469. *de Ribérac*, 1578.
Aignadel, 1509.
Aigues-Mortes, 1269 1538.
Aiguillon, 1634 38.
Aillé, *d'*, 1534.
Ailli, *d'*, 1567.
Aimoin, *p.* 127.
Ajournement *d'Edouard*, 1292. *de Robert d'Artois*, 1331. *de Jean IV.* 1341. *de Charles V.* 1537. *de Molé*, 1632.
Aire, 1641 76 78 1710.
Aisne, *l'*, *riviere*, 493.
Aix, 1501 45 90 1646. *la Chapelle*, 796 800 805 814 75 988 1668 72 77 85.

A L.

Alin *le Grand*, 877. *Chartier*, 1436.
Alais, *ville*, 1629. *comte d'*, 1156 1649.
Alaric, 507 11 1186.
Albani, 1700.
Albanie, 1517.
Albe, *duc d'*, 1512 42 57 65 67 78 1661. *Royale*, 1688.
Albergotti, 1702 06 10 12.
Albéric, *p.* 155.
Albermale, *d'*, 1666 1712.
Albéroni, 1708.
Albert, *empereur* 1296. *II.* 920 1500. *de Brandebourg*, 1525 51. *archiduc*, 1596-98 1600. *voyez* Luines, Chaulnes.
Albi, Albigeois, 562 1206 23 25 26 58. *Baronne d'*, 1645. *archev.* 1676.
Albion, 497.
Alboin, 568.
Albret, *Jean d'*, 1252 1512 16. *Henri*, 1521 50. *Jeanne*, 1252 1527 48 50 69 72. *Duché*, 1642 51. *Maréchal d'*, 1630 78. *Marquis d'*, 1678.
Albuquerque, 1705.
Alcantara, 1706.

A L.

Alciat, 1574.
Alcirat, 1707.
Alcoi, 1708.
Alconchel, 1709.
Alcuin, 789.
Alégre, *d'*, *Yves*, 1512. *marquis d'*, 1703.
Alençon, *Pierre comte d'*, 1329. *Charles*, 1344. *Jean*, 1415. *René, duc d'*, 1440 57 74 88. *M. d'*, 1523 27. *Marguerite*, 1525 34. *François, duc d'*, 1574-76 78 83 84.
Alet, *évêque d'*, 1673.
Aleus-*Francs*, 817. *p.* 126.
Alexandre *le grand*, 636 1189 1535. *papes*, *III.* 992 1156 71. *IV.* 1255. *V.* 1408. *VI.* 1493-95 98 1503. *VII.* 1387 1648 57 62. *VIII.* 1662 90 91 93. *évêque de Jerusalem*, 892.
Alexandrie, 636 1215. *de la Paille*, 1657.
Alexis, *voyez* Comnene.
Alger, Algérien, 1541 47 1665 70 82-84 88 89.
Alicante, 1691 1706 08 09.
Aliénation, 1275. *p.* 777 779. *voyez* Domaine.
Aligre, *d'*, 1624 61 67 72.
Alincourt, 1589 94.
Alix, *femme de Pierre de Dreux*, 1116. *fille de Louis le Jeune*, 1171 86 89. *reine de Chipre*, 1226. *de Bretagne*, *p.* 173. *petite-fille de Louis le Gros*, *p.* 173.
Allemagne, Allemans, *Tolbiac*, 496. *défaits par Pepin*, 743. *flotte*, 1149. *Charlemagne*, 778. *Frédéric*, 1189. *indépendance de la couronne Impériale*, 1336. *Clergé*, 1447. *Imprimerie*, 1457 74. *Lansquenets*, 1497. *en Champagne*, 1523. *Bataille de Mulberg*, 1547. *Henri II.* 1552. *l'amiral*, 1570. *Calendrier*, 1582. *En Bourgogne*, 1587. *Projet de Henri IV.* 1610. *Pacification d'Ulm*, 1620. *Guerre*, 1621. *Paix de Lubec*, 1629. *Guſtave Adolphe*, 1631 33. *Valſtein*, 1634. *Guerre*, 1636 41. *Ratisbonne*, 1642. *Turenne*, 1644-46 74. *Ligue du Rhin*, 1658. *Louis XIV.* 1689. *Hanovre*, 1692. *Monſeigneur*, 1693. *Paix*, 1711. *Berthe*, *p.* 57.
Allemanie, 830.
Alliance *avec le Nord*, 1542. *les Suiſſes*, 1549 82 1602 63 1715. *les Hollandois*, 1627. *la Suéde*, 1633. *triple*, 1668. *contre la France*, 1689 1701 03. *du roi de Portugal, de la France & de l'Eſpagne*, 1701.
Almanza, 1707.
Aloſt, 1667 82 1706.
Alpaïde, 714.
Alpes, 1713.
Alphonſe, *roi de Caſtille*, 1154. *IX.* 1206 73 74. 83. *roi d'Aragon*, 1285. *comte de Barcelonne*, 1179. *comte de Toulouſe*, 1226 1331. *comte de Portugal*, 1088. *VI.* 1667. *pag.* 183. *roi de Naples*, 1493-95. *comte de Poitiers*, 1226 38 45 49 70. *p.* 957. *XI.* 1516.
Alſace, 612 1634 43 48 59 61 74 75 80 1709. *Gérard d'*, 1036. *Thiéri d'*, 1127. *Partage de Carloman*, *p.* 57.
Altena, *traité d'*, 1689.
Alt-Raenſtalt, 1706.
Altheneim, 1675.
Alteſſe, *titre d'*, 1644 98 1702.
Altoviti, *p.* 551.
Alviane, 1509.

A M.

Amalaric, 531.
Amauri, 1223.
Ambaſſade, Ambaſſadeurs, Envoyés, Agens, 1432 35 1534 42 58 63 75 98 1602 24 61 62 83-85 87 89 98 99 1715.
Ambaſſadrice, 1645.
Amberg, 1703.
Amblimont, 1674.

AM.

Amboiſe, *ville* 1560 1624. *p.* 415. *Chaumont d'*, 1479. *Marguerite*, 1488. *Charles d'*, 1500. *Georges cardinal d'*, 1500 03 05 08. *p.* 433. *Buſſi d'*, 1579. *Jacques d'*, *recteur*, 1594.

Amédée, *voyez* Savoie.

Amée VIII. *p.* 319.

Amérique, 1492 1623 28 76 83.

Amfreville, *d'*, 1684.

Amiens, 1329 1419 70 75 1597 1625 46.

Amiral, Amirauté, 1336 80 1570 72 1627 46 69 95. *voyez* Coligni.

Amniſtie, 1652.

Amortiſſement, 1275 1328.

Amſterdam, 1672.

Amyot, *p.* 518 519.

AN.

Anabaptiſtes, 1536.

Anaclet, *pape*, 1130.

Anaſtaſe, *empereur*, 508.

Ancre, *maréchal d'*, 1612 16 17 20.

Andelot, *d'*, *Franç.* 1562. *Charles*, 1590.

Andely, 1562.

Andolo, *d'*, 1204.

Andouins, *Coriſande d'*, 1587 93.

André, *roi de Hongrie*, 1344 82.

Andronic, 1324.

Anet, 1566 1686.

Angeli, *S. Jean d'*, 1588.

Angennes, *Cl. d'*, 1593.

Angers, *ville*, 1047 1602 19 20 52. *Nicolas d'*, 1103. *voyez* Anjou.

Angevins, *rois ſurnommés* Plantagenets, 1485.

Angleterre, Anglois, *iſle d'Albion*, 497. *peuples barbares*, 807. *Guillaume le Bâtard*, 1062 67 1148. *Loix*, 1067. *Robert*, 1092. *Henri I.* 1100 13 16 20. *Flotte*, 1149. *Henri II.* 1156 61 67 69 71 79 80 86

AN.

89. *Jean-Sans-terre*, 1200 06 14 15. *Henri III.* 1223 26 52 58 73. *Edouard I.* 1292 1305 24. *Edouard II.* 1324. *Edouard III.* 1336 41 44 47 50 55 58-60 71 76 80. *Jean*, 1364. *Richard II.* 1376 80 83 86 94 97. *Henri IV.* 1410. *Henri V.* 1415. 19 22. *Henri VI.* 1422 23 28 30 35 36 41 48 51 57 70. *Edouard IV.* 1470 75 77 85. *Richard III.* 1485. *Henri VII.* 1475 85 1502. *Henri VIII.* 1513. 18 34 41 44-47. *Marie*, 1553 54. *Eliſabeth*, 1558 63 64 81 88 96 1603. *Jacques I.* 1603. 25. *Changement de religion*, 1603. *Charles I.* 1626 27 29 33 39 40 44 49 53 54. *Cromwel*, 1654 57 58 60. *Charles II.* 1654 60-62 64 66-68 70 72-74 77 78. *Jacques II.* 1677 88 96 1701. *Guillaume III.* 1688-90 92 93 96 97 99. 1700. *Anne*, 1703 13. *Jacques III.* 1713. Voyez *les rois à leurs noms*.

Anglo-Saxons, 1215.

Angorie, 1394.

Angoulême, *ville*, 508 1352 1441 1515 34 1619. *Iſabelle d'*, 1200. *Gui de Luſignan*, *comte d'*, 1302. *Jean*, *comte d'*, 1407. *Pere de François I.* 1484 86. *François I. comte d'*, 1477 1505 14. *Louiſe*, *ducheſſe d'*, 1515 21-24 26 28 29 31 35 47 89. *duc d'*, *Nargonne*, 1589 1602 27.

Angoumois, 585 1441.

Anguien, *ville*, 1706. *François*, *comte d'*, 1543 44 46 57. *Louis*, *duc d'*, 1640 43 46. *voyez* Condé, *mademoiſelle d'*, 1710.

Anhalt, *Cath. Alexiewna*, *d'*, 1711.

Anien, 511.

Anjorant, 1580.

Anjou, *comtes d'*, 877. *Pro-*

A N.

vince & maiſon d', 1026 92 1103 1200 25 55 83 85 96 1493 94 1576. *Geoffroi, grand ſénéchal d'*, 978. *Plantagenete*, 1116 35. *Henri*, 1150 54. *Charles*, 1245 55 70 82 83 85 92. *Louis*, 1255 58 1344 71 78 80-82. *Louis II.* 1389 1415 93. *Louis III. roi de Sicile*, 1428 31. *René*, 1419 31 76 80. *Marguerite*, 1457 62 71. *Jean*, 1464. *Iolande*, 1476. *Charles, comte du Maine*, 1480. *Ferdinand* 1493. *François, duc d'Aumale*, 1548. *Henri III.* 1567 69-71 73. *François d'Alençon*, 1576-78 80-84. *Monſieur, frere de Louis XIV.* 1640. *Philippe V.* 1683 1700. *Louis XV.* 1712.

Annales *de S. Bertin*, 879. *Annales Vitoriani*, *p.* 199.

Annates, 1438, *voyez* Bénéfices, Expectatives, réſerves, *&c. p.* 974 975.

Anne, *femme de Henri I.* 1060. *voyez* de Beaujeu, *Commene*, 1148. *d'Autriche*, 1612 28 39 43 45 46 48-52 58 66 98. *p.* 519. *voyez* Bretagne, *ſœur de Venceſlas*, 1394. *de Joradiſlas*, *p.* 153. *reine d'Angleterre*, 1673 1701 02 06 11 12 14. *de Pologne*, 1575. *Marie*, 1684.

Anneau, 1120.

Annebaut, 1545.

Année, Epoque, 743 1560 64 1700.

Annobliſſement, 840 1270 1313 1579 1600 94. *voyez* Nobleſſe, Roturiers, Serfs, Affranchiſſement.

Annonciades, *p.* 429.

Anſéatiques, *villes*, 1238.

Anſelme, *le pere*, 840.

Anſgarde, 879. *p.* 97.

Antilles, 1628.

Antin, *d'*, 1663 1708 11.

A N.

Antioche, *prince d'* 1150. *patriarche d'*, 1215.

Antipapes, 1439.

Antonins, *p.* 960.

Antragues, 1578 99 1605.

Anvers, 1583 1645 1703 06 15.

A P.

Apôtres, *ſort des*, 506 789. *Canons*, 506. *Fêtes des*, *p.* 121.

Apanages, 628 1200 25 83 1313 61 1466 68 1576. *p.* 333. 954 967

Appel, 922 1135 40 1245 1303 1527. *p.* 947. *&c. comme d'abus.* 1329 1560 85 1673 88 95.

Appenzel, 1305.

Apremont, *Marie Louiſe d'*, 1675.

A Q.

Aqueduc, 1613 86.

Aquila, 1490.

Aquilée, 1703.

Aquilles, *Onufre*, 1645.

Aquitaine, 585 628 30 719 1283 85 1329. *hommage*, 1278 80 85. *Eudes, duc d'*, 731 32 34 36 39 44 58 67. *Pepin*, 814 17 35 40 42 45 53. *Louis*, 854. *Carloman*, 879. *Guillaume*, 910. *Henri*, 1150 80. *p.* 949.

A R.

Arablai, *d'*, 1316.

Arbacius, 996.

Arbaleſtriers, 1600.

Arbitre, 1258.

Arbriſſel, *d'*, *voyez* Robert.

Arc, *p.* 123.

Archambaud, 646 54 996.

Archange, *capucin*, 1605.

Archers, *francs*, 1480 1532.

Archevêchés, 1622 74 95.

Archiduc, *Maximilien*, 1486. *Philippe*, 1495 1504. *Charles*, 1505. *Mathias*, 1578. *Albert* 1597 1608. *Léopold*, 1642 48 50 54. *Charles*, 1700 01 03 05 06 09 10.

Archiduché, 1477.

Archiducheſſe, 1713.

AR.

Architecte, *premier*, 1665.
Architecture, 1180 1671.
Arcis, *rue des*, 508.
Arck, *Jeanne d'*, 1428 30 31 54.
Arcos, 1647.
Arcueil, 1613.
Ardres, 1520 96 1657.
Aregonde, 562.
Argenlieu, *d'*, 1663.
Argenſon, *d'*, 1697. *miniſtre*, 1609 43, *p.* 966.
Argent, or, 628 51 840 1321 1521 51 1669 89. *p.* 264.
Argenterie, 1689.
Argentina, 636.
Argoia, 1273.
Arianiſme, 500 511 65 85 822.
Ariſtote, 1206 1380.
Arles, 508 70 879 1056 1245 58. *p.* 87. *Conſtance d'*, *p.* 143.
Arleux, 1645 1711.
Arley, 1587.
Armagnac, 630. *Comtes*, 1283 1410 15 51. *Louis*, 1369. *Jean*, 1470 77 84. *p.* 303. *Charles*, 1473. *Jacques*, 1477 84. *Louis*, 1501 03. *Lorraine*, 1550. *cardinal*, 1574.
Armée, 1214 1532. *commandement*, 1627 39 72.
Armenonville, *d'*, 1701.
Armentieres, 1645 47 67 68.
Armes, *pag.* 978. &c. *Sergent d'*, 1215. *à feu*, 1336. *Profeſſion des*, 1600. *pag.* 823. *Hommes d'*, 1600.
Arminiens, 1619.
Arminius, 772.
Armoiries, 1149 1380 1483 1655. *p.* 152.
Armoriques, 497 591 1230. *p.* 46.
Arnai-le-duc, 1570.
Arnauld, *Ant.* 1594. *évêque d'Angers*, 1657. *de Corbie*, *p.* 351.
Arnheim, 1672.
Arnolphe, 996.
Arnould, *fils de Louis le Débonnaire*, 840. *bâtard de Carloman*, 877. *empereur*, 888

AR.

98. *comte de Flandres*, 942 65. *archevêque de Reims*, 988 96. *duc de Gueldres*, 1473.
Arondel, 1628.
Arpajon, *ducheſſe d'*, 1680. *marquis d'*, 1711.
Arpin 1100.
Arques, *Guillaume d'*, 1047. *Combat d'*, 1589.
Arquien, *d'*, 1696.
Arragon, *royaume*, 827 1258 82 83 85 92 1711. *Sanche*, 1316. *Jacques*, 1344. *Jean*, 1252 1454 62 1503 16 21. *Catherine*, 1529 34. *Amiral*, 1636.
Arras, *Paix d'*, 1435 63. *ville*, 1477 99 1712. *Traité*, 1482 83. *Priſe d'*, 1640. *Levée du ſiége d'*, 1654. *Voyez* Artois.
Arraw, *traité d'*, 1712.
Arrêts, *droit de ſiéger avec les pairs*, 1225. *Seigneur de Vernon*, 1255. *Apanage*, 1283. *Regiſtres*, 1313. *Loi Salique*, 1316 1593. *Exclut les évêques du Parlement*, 1319. *Duc de Bretagne*, 1371. *Duel*, 1386. *Charles VII.* 1420. *Luxe*, 1422. *Prevôt de Paris*, 1501. *Brion*, 1540. *Poyet*, 1541. *Condé*, 1560. *Tanquerel*, 1561. *Saint Barthelemy*, 1572. *Signatures des Parties*, 1579. *Charles de la Trimouille*, 1588 96. *contre Henri IV.* 1589. *contre les Jéſuites*, 1594. *contre Guil. Roſe*, 1598. *Breviaire*, 1602 *Régence*, 1610. 43. *Santarel*, 1626. *caſſé*, 1632. *Mariage de Gaſton*, 1634. *Aiguillon*, 1638. *de Thou*, 1642. *Troubles*, 1648. *du conſeil*, 1692. *Ordre du Saint Eſprit de Montp.* 1700. *Priſonniers pour dettes*, 1702. *Primatie de Lyon*, 1702. *Doyen du conſeil*, 1704. *car-*

A R.
dinal de Bouillon, 1710. *Grands officiers*, *p.* 225 961.
Ars, *Louis d'*, 1512. *baron d'*, 1713.
Arſenal, 1587 88.
Artagnan, 1709. *d'*, 1666.
Artaud, 936.
Artevelle, *d'*, 1336, 82.
Artillerie, 1495 1525 1600 69 94.
Artiſan, 1269.
Artois, *province*, 1192 1215 25 1415 77 82 86 99 1529 1642 59. *p.* 957. *comté-pairie*, 1296. *Robert II.* 1283 85 1302. *Mahault*, 1302. *p.* 287. *Philippe*, 1302. *Robert III.* 1316 28 31. *comté*, 1384. *voyez* Arras. *Etats*, 1223.
Arts, *les*, 1180, *voyez* Lettres.
Artus, 1200 15.
A S.
Aſcenſion, *p.* 121.
Aſfeld, *d'*, 1688 89 1707-9 14 15.
Aſiles, 1515.
Aſſaſſins, *princes des*, 1215.
Aſſemblées, *Parlemens*, 615 51 767 79. *Charlemagne*, 805 13 40. *de Straſbourg*, 842. *de Compiegne*, 888. *à Tribur*, 1056. *de Vormes*, 1103. *de Montpellier*, 1275. *domaine*, 1275. *Loi ſalique*, 1316. *bénéfices*, 1397. *notables*, 1558 96 1617 26. *Fontainebleau*, 1560 74. *Sens*, 1612. *de Mantes*, 1640. *du Clergé*, 1650. *les quatre articles*, 1682. *voyez* Conciles.
Affiſes, *de Jéruſalem*, 1067. *grandes*, *générales*, 635 1135. *pag.* 946 947 950.
Aſſociations, 813 17 954 1127 1576.
Aſt, 1529 1615 43.
Aſtolphe, 568 753 56.
Aſtorga, *marquis d'*, 1556.
Aſtrologie *judiciaire*, 1559. *p.* 333. 973.
A S.
Aſtronomie, 789 840.
Aſturies, *p.* 39.
A T.
Ath, 1667 68 97 1701 06.
Athalie, *p.* 942.
Athanagilde, 565 68.
Athènes, 1567.
Atour, *dame d'*, 1680.
Attigni, 822.
A U.
Avarai, *d'*, 1707.
Avaux, *d'*, 1644 47 75 98.
Aubenton, 1650.
Aubigni, *d'*, 1495 99 1501 02.
Aubriot, 1369.
Aubuſſon, 1565.
Audſlede, 500.
Audigier, 511.
Audouere, 584.
Avein, 1635.
Avenelle, 1560.
Avénement, *joyeux*, 1274.
Avenes, *les d'*, 1258. *Jean d'*, 1296. *ville*, 1659.
Avenir *prédit*, 506 1439.
Averſberg, *comte d'*, 1700.
Auguſte, *titre d'*, 508. *empereur*, 511 1186 1215 1553. *ſiecle*, 1663 1715. *voyez* Saxe.
Auguſtin, 1255.
Auguſtule, 800 1186.
Avignon, 570 1225 1305 29 48 52 76 79 89 1617 62 88 90 *p.* 265.
Aulneau, 1587.
Aumale, *ville*, 1592. *marquis d'*, 1546. *François*, *duc d'*, 1548 89. *p.* 401. *chevalier d'*, 1591. *mademoiſelle d'*, 1667.
Aumont, *Jean d'*, 1589 92 95. *Ant.* 1644 65 67. *duc*, 1669.
Aunix, 1223 1653. *voyez* la Rochelle.
Avocats *généraux*, 1589 1629 90. *p.* 323 555. *au conſeil*, 1643.
Avoués, 1092 1135 48.
Aurai, 1364.
Auriſabert, *Jean*, 1546.
Auſbourg, *ville*, 1632 46 48

A U.

1703. *confession d'*, 1530. *ligue d'*, 1687 88.
Austrasie, 576 93 96 98 612 13 22 25 32 44 54 56 70 73 78 88 715 42 46. *p.* 57.
Austregilde, 593.
Autorité royale, *p.* 160 173 946.
Autriche, *pays*, 796 1657 1711. *marquisat*, 1156. *premiere maison*, 1226. *deuxieme maison*, 1273 82 96 1305 1477 1536 55 98 1617 20 27 33 87. *reine-mere d'Espagne*, 1694 98. *duc d'*, 1475. *Léopold*, 1191 93. *Rodolphe*, 1226 73 82. *Albert I.* 1282 96 1305. *Frédéric duc d'*, 1322. *Frédéric III.* 1477. *voyez* Maximilien. *Charles-Quint*, 1505. *voyez* Charles. *Marguerite*, *fille de Maximilien*, 1503 08 29 30 56. *p.* 415. *Marie*, 1552 56. *Marguerite*, *fille naturelle de Charles V.* 1565. *Elisabeth*, 1570. *Jean*, 1571 78. *voyez* Anne. *Eléonore-Marie*, 1675. *Jean*, 1647 56 587 179 1712. *Marie-Thérese*, 920 1656 59 60 65 67 83 98. *p.* 705.
Autun, 511 613 70 936.
Auvergne, 534 1215 38 1355 1665. *Madel. de la Tour*, 1517. *Henri de la Tour d'*, 1591. *Guillaume*, 910. *Dauphiné d'*, 1589. *comte d'*, 1602 05 06.
Auxerre, 1358 1410 23 28.

A Y.

Ayetonne, 1634.

A Z.

Azincourt, 1415.
Azoph, 1711.

B A.

BAcon, 1336 1509.
Badajos, 1658 1705.
Bade, *prince Louis de*, 1678 88 91 93 97 1702 05 07. *traité de*, 1714.
Baden, 1714.
Bahus, 1678.
Bai, *marquis de*, 1706 07 09 10.
Baif, *p.* 943.
Bajazet *I.* 1394. *II.* 1495.
Baillage, Baillis, 822 92 1135 1498 1560 1684. *p.* 947 950. *&c.*
Bailleul, *Jean*, 1292 1324. *ville*, 1678.
Balafré, *le*, 1575.
Balagni, 1588 94 95.
Balaguier, 1644 50 1711.
Baldéric, 520.
Bâle, 1387 1431 32 35 38 39 43 1676.
Ballet, 1391 1617.

B A.

Ballue, *la*, 1469 80. *p.* 397.
Baltique, *mer*, 1676.
Balzac, *Franç.* 1566. *d'Antragues*, 1578. *Henriette*, 1607. *p.* 519.
Ban *de l'empire*, 1706.
Banchi, 1593.
Bandes, 1532.
Banier, 1636 39 41.
Baniere, 1135.
Banniſſement, 1331 1661.
Bapaume, 1641.
Baptême, 496 780 1056.
Bar, *comte de*, 1296. *Catherine*, 1599 1604. *duché*, 1419 1632 33 41 61 99. *de*, 1650.
Baradas, 1626.
Barbarie, 1390.
Barbaſan, 1404 31.
Barbe, 1521. *p.* 130.
Barbeaux, *abbaye*, *p.* 183 365.
Barberin, *famille*, 1644-46. *cardinal*, 1531 1625 1700.
Barberouſſe, 1536 37 43 47.

BA.
Barbefieux, 1691 1701.
Barbets, 1691.
Barbette, *rue*, 1407.
Barcelonne, 800 1156 76 1245 58 1529 80 1649 51 52 55 91 97 1704-06 10 14.
Bareith, 1707.
Barfleur, 1120.
Barillon, 1648 88.
Barnabites, 1532.
Barneveldt, 1616 19.
Baronius, 1605.
Barons, 1226 58 69.
Barricades, 1588 1629 48.
Barriere, *places de la*, 1711 13. *Traité*, 1715. *Jean de la*, 1587. *Pierre*, 1593.
Bart, 1694 96.
Barthelemi, *maſſacre de la ſaint*, 1572 77. *égliſe*, p. 130.
Barthole, p. 321.
Baſchara, 1675.
Baſile, p. 50.
Baſſée, *la*, 1641 42 47.
Baſſompierre, 1573 1621 27 29 31 43 47.
Baſtide, *journée de la*, 1511.
Baſtille, 1369 1574 75 87 89 1611 52.
Baſtimens, 1661 91 1708.
Bâtards, 1321. p. 55. *voyez* Légitimés.
Batavia, 1619.
Bateliers, 1026.
Batilde, 656.
Batteville, 1661.
Battori, 1575.
Bavai, 1678.
Baudot *de Juilly*, 1525.
Baudouin, *Croiſé*, 1092. *comte de Flandres*, 861 1031 56 60 62 67 1103 1204. p. 87. *comte de Hainaut*, 1180. *empereur de Conſtantinople*, 867 1204 62 99. *impoſteur*, 1123.
Baugenci, 1103.
Baviere, Bavarois, *pays*, 743 58 87 875 920. *Taſſillon*, 593 768 87. *Louis*, 817 35 40-42 53 58 75. *Louis IV.*

BA.
912. *Louis V.* 1322. 28. *Iſabelle*, 1389 1408 15 22. p. 349. *Jacqueline*, 1424. *Robert*, 1474. *Sabine*, 1558. *Maximilien I.* 1617 20 31 32 45. 48. *Maximilien II.* 1680 85 87 88 90 92 93 98 1700-12 14. *Marie-Anne-Victoire*, 1680 90. p. 705. *prince de*, 1698 99. *Anne*, 1709.
Baune, *Semblançai*, 1522.
Baux, *Marie de*, 1349.
Bayard, *chevalier*, 1510-12 15 24. *Gilbert*, p. 453.
Bayeux, *collége de*, 1215.
Bayle, 1650 80.
Bays, 1628.
Bazoche, p. 252. *Jacques de*, p. 228.

BE.
Bearn, 1580 1620 82. *prince de*, 1569.
Béatrix, *fille de Hugues le Grand*, 956. *de Provence*, 1245. *de Bourgogne*, p. 229.
Beaucaire, 1703.
Beaufort, *duc de*, 1643 48 50 52 64 66. *Candie*, 1669. *duché*, 1551 98 1688. *ducheſſe*, 1599.
Beaugé, 1421 22.
Beaujeu, *Edouard de*, 1682. *Anne*, 1483 85 88 90 99 1523. *Pierre de*, 1484. *Quiqueran de*, p. 950.
Beaulieu, 1426.
Beaumanoir, *Landes de*, 1364.
Beaumont, *Guil. de*, 1223. *Le Roger*, 1331. *Amblard*, 1349.
Beaune, *Renaud de*, 1593.
Beauté, *madame de*, 1445.
Beauvais, *ville*, 1472. *card.* pag. 348. *évêque*, 1643.
Beauveau, *de*, *évêque de Tournai*, 1709. *évêque d'Angers*, p. 397.
Beauvilliers, 1663 89 91.
Beauviré, 1672.
Beauvoiſin, *Pont de*, 1575.
Bec, *marquis du*, 1636. *géné-*

BE.

ral, 1646.
Bec de Corbin, 1477.
Becquet, *Thomas*, 1161 69 79.
Bede, 743.
Bedmard, *marquis de*, 1618 1703.
Beffort, 1636 54.
Beguine, 1275.
Belgrade, 1688.
Belin, *comte de*, 1594.
Beliſaire, 534.
Beliſle, *ville*, 1674 1703. *maréchal de*, 1707.
Bellai, *du*, 1428 1543.
Bellefons, 1638 67 68 72 75 84. 92.
Bellegarde, *ville*, 1675. *Roger de*, 1574. *grand écuyer*, 1602 31. *gentilhomme de la chambre*, 1612.
Belleſme, 1226.
Belliévre, *Pomponne de*, 1588 98, *premier préſident*, 1657. *p.* 591.
Belſunce, 1576.
Bender, 1709 13.
Bénéfices, 1230 1313 97 1415 39 97 1521 50 53 61. *pag.* 973. &c. *militaires*, *pag.* 117 945.
Benevent, 850 75 1255.
Benfeld, 1675.
Benoiſt, *ſaint*, *p.* 50. *V.* 1215. *VIII. p.* 131. *IX. p.* 153. *X.* 1304. *antipape*, 1401 08.
Bentivoglio, 1546. *card.* 1644.
Beranger, *en Italie*, 912. *comte de Barcelonne*, 1580.
Berangere, *p.* 223.
Beranger, 1189.
Berenger, 1047 56.
Bergopzoom, 1588.
Bergues, *Saint-Vinox*, 1558 1646 51 58 67. *prince de*, 1691.
Beringhen, 1602 45.
Bernard, *ſaint*, 1113 30 40 45 48 50. *roi d'Italie*, 807 18 22. *comte de Barcelonne*, 830. *évêque*, 1303. *Van-galen*, 1666.
Berne, 1549.

BE.

Berni, *de*, 1671.
Berold, 1056.
Berri, *province*, 1576. *Marie*, *p.* 319 429. *Jean duc de*, 1386 86 91 1415. *Charles*, 1464 66 68-72. *Charles*, 1686 1700 10 12 14.
Berſelen, 1424.
Berſello, 1702 03.
Bertaire, 688.
Berthe, *femme de Robert*, 996. *femme de Pepin*, *p.* 57. *femme de Philippe*, 1092.
Berthilde, 636.
Bertrade de Montfort, 1092 1103.
Bertrand, 630. *Guillaume*, *p.* 267. *de Got*, 1305. *évêque*, 1329. *de la Guéva*, 1504.
Bertrandi, 1559.
Bertrude, 628.
Berule, 1612.
Berwick, 1688 89 1704 06 07 10 11 14.
Beſan, 1249.
Béſil, 1316.
Beſme, 1572 75.
Beſſola, 1680.
Betfort, *duc de*, 1422 24 35.
Berhencourt, 1492.
Bethune, *ville*, 1645 1710. *Robert de*, 1304 22. *Louis*, 1322. *marquis de*, 1624 96. *voyez* Roſni.
Beuf, *le*, 593.
Beuil, *de*, 1488.
Beſançon, 1668 74.
Beze, 1561.
Beziers, 1156 1258.
Bezons, 1709 11 13.

BI.

Bibliotheque, 636 1380 1447 1622 42 61 63. *p.* 373 967.
Biceſtro, 1410.
Bichi, 1644.
Bicoque, 1521.
Bidoux, 1544.
Bien public, *ligue du*, 1464 65.
Biez, *du*, 1545. *p.* 493.
Bignon, 1634 42 67 90. *p.* 55 715.

B I.

Bilbao, 1697.
Bilichilde, 612.
Bilihilde, 673.
Billets, 1704 07.
Billettes, *miracle des*, 1285.
Binck, *ville*, 1668 75. *amiral*, 1677.
Binghen, 639 40 44.
Biorn III. *pag.* 75.
Birague, 1574 1672.
Biron, *Armand de*, 1570 83 89 90 92 1660. *Charles de*, 1590 92 95 98 1602.

B L.

Blaak, *amiral*, 1653.
Blaeinville, 1702.
Blamont, 1638.
Blanche, *femme de Louis V.* 986. *de Caſtille*, 1215 25 26 45 52. *p.* 223. *fille de ſaint Louis*, 1274. *fille de Charles le Bel*, 1328. *femme de Pierre le Cruel*, 1366. *de Navarre*, 1454 62.
Blanchet, *p.* 351 353.
Blancmenil, *Potier de*, 1648.
Blaſphémateurs, 1258.
Blavet, 1625.
Blaye, 630.
Bleneau, 1652.
Blois, *comté*, 1228. *ville*, 1560 76 79 88 89 1617 19 22 52. *Euſtache*, *pag.* 173. *Charles*, 1341 64 79. *Jean*, 1364 1419. *mademoiſelle de*, 1692. *Etats*, 1214.
Blomberg, *Barbe*, 1556.

B O.

Bobigni, 1562.
Bodegrave, 1672.
Bodillon, 673.
Boggis, 630 731.
Bohême, *Royaume*, 1526 1617-20 34. *p.* 355. *Ottocare*, 1282. *Jean*, 1336. *p.* 319. *Frédéric*, 1613 19 2032. *Anne Jagellon*, 1326. *roi de*, 1684.
Bohemond, 1026 92.
Boileau, *Etienne*, 1269. *Nicolas*, 1677.

B O.

Boine, *la*, 1696.
Bois-Baillet, *du*, 1682.
Boisbourdon, 1415.
Bois-Dauphin, 1594.
Boiſi, *Gouffier de*, 1514 21. *pag.* 453.
Bois-Jourdan, 1675.
Boiſſeleau, 1690.
Boleſlas, 996.
Bombardement, 1682 85 88 92 93 94 96, 1703 04.
Bombes, 1588 1634.
Bomel, 1672.
Bonaventure, *ſaint*, 992.
Boniface, *ſaint*, 751. *p.* 56. *VIII.* 557 992 1292 99 1303 05 21. *p.* 229 962. *de Montferrat*, 1204.
Boniver, 1521 23-25. *p.* 489.
Bon-Mouſtier, 612.
Bonn, 1673 89 1703.
Bonne *de Luxembourg*, 1336. *pag.* 319. *voyez* Leſdiguieres.
Bonrepos, 1698.
Bons hommes, *p.* 429.
Bordeaux, *ville*, 511 1223 1355 78 1451 62 1589 94 1615 38 41 50 53 79. *parlement*, 1462. *aſſaſſin*, 1587. *ambaſſadeur*, 1655. *académie*, 1713.
Borgia, *Céſar*, 1498 1504.
Boriſthene, 1708.
Bornes de Paris, 1549.
Boſon, 875 77 79 88 1245.
Boſſu, *de*, 1544.
Boſſuet, 1661 68 79 90.
Boſſut, *comteſſe de*, 1641.
Bothuel, 1587.
Bouchage, *voyez* Joyeuſe.
Bouchain, 1676 78 1711 12.
Bouchard, 992. *voyez* Montmorenci.
Bouchel, *p.* 959.
Boucherat, *Louis*, 1667 85 99.
Bouchers, *dits Cabochiens*, 1410.
Boucicaut, 1394 1401.
Bouckingham, 1624-28 60.
Boufflers, 1674 81 85 88-93 95 98 1702-04 08 09.
Bouillon, *ville*, 1652 76. *Go-*

BO.

defroi, 1067 92 1443. *la Marck*, 1521 91. *p.* 491. *maréchal de*, 1591 96 1602 04 06 11 13 15 20 23. *duc de*, 1591 1636 41 42 48 50 51. *mari de Marie-Anne Mancini*, 1661. *madame de*, 1680 *ducheſſe de*, 1699. *cardinal de*, 1700 10. *de M. de*, 1612.

Boulen, *Anne de*, 1534 47.

Boullainvilliers, *de*, *p.* 46.

Boulogne, *ville en Italie*. 1510 12 15 29. *ſur mer*, 807 1477 92 1544 46 49 50. *Etienne*, 1135 48. *Guillaume*, 1154 *Philippe*, 1214 26. *Madeleine*, 1517. *cardinal*, 1532.

Boulonnois, 1376.

Bourbon, *duché-pairie*, 1324 29. *Jacques*, 1361. *Jeanne*, 1349. *Louis II.* 1355 80 1682. *Pierre*, 1455. *Jean I.* 1415 *Charles*, 1435 40. *Jean II.* 1464 66 84 86. *connétable*, 1440 86. *Alexandre*, 1480. *Pierre de Beaujeu*, 1484. *Charles*, *connétable*, 1509 15 21 23 24 26 27 51. *p.* 973. *Suzanne*, 1523. *Marguerite*, 1523. *Antoine*, 1252 1527 48 59 60 62 90. *p.* 584. *Jeanne d'Albret*, 1548 72. *cardinal*, 1559 84 85 88 89. *branche royale*, 1588. *p.* 229 584. *le jeune cardinal*, 1591. *Soiſſons*, 1612 41. *Blanche*, 1366. *Gabrielle*, 1488. *Louiſe-Bénédicte*, 1692. *Louiſe*, 1713. *Buſſet*, 1435. *voyez* Anguien, Condé, Conti.

Bourbourg, 1645.

Bourdeille, *André de*, 1573.

Bourdillon, 1562.

Bourg, *en Guienne*, 1653. *Robert du*, 1126. *Anne du*, 1559. *maréchal du*, 1706 09.

Bourges, *vicomté*, 1100. *ville*, 1438 1594 1650. *archevêché*, 1142 1593 1676. *p.* 131. *univerſité*, 1463. *chaire de droit*, 1665. *comte*, *p.* 131. *voyez* Berri.

BO.

Bourgogne, *royaume*, 493 500 08 11 23 62. *p.* 57. *fin*, 534. 68. *Childebert II.* 593. *Clotaire II.* 613. *maires* 646. *duc*, 695. *Childéric III.* 742. *Charles le Chauve*, 835. *Boſon*, 879. *royaume*, 888 1037. *réunie à l'empire*, 1037. *duché & comté*, 830 77 79 88 956. *premiere branche royale*, 1001 31 37. *comte*, 1037 1285. *Eudes*, 1316. *Philippe de Rouvre*, 1316 61 64 65. *pag.* 319 949. *Ambaſſadeurs*, 1432 51 70 77 83 1526. *pag.* 57 966. *Rodolphe*, 888. *Godégiſile*, 500. *Childebert*, 593. *Pepin*, 695. *Charles le Chauve*, 836. *Henri*, 1001. *Robert*, 1001. *Jean*, *pag.* 303. *Marguerite*, 1313. *Jeanne*, 1313. *Philippe le Hardi*, 1371 80 82 84 85 91 1401 04. *pag.* 348. *Jean-ſans peur*, 1394 1404 07 08 10 15 19 24. *Philippe le Bon*, 1419 22 24 28 31 35 36 40 56 63 65 67. *Charles le Téméraire*, 1468-74 77 1678. *p.* 959. &c. *parlement de*, 1477. *Marie*, 1477 82 1508 1678. *p.* 968. &c. *duc de*, *pere de Louis XV.* 1682 97-99 1702 03 08 12. *pag.* 705. *députés de*, 1526. *Marie Adélaïde*, *mere de Louis XV.* 1696 1712. *comédiens de l'hôtel de*, 1609 73. *Etats*, 1223. *p.* 942 959 966.

Bourguignons, 1410. *p.* 47.

Bourignon, 1680.

Bournonville, 1674 75 84.

Bouteiller, *p.* 49 225.

Bouthillier, 1603 17 43.

Boutteroue, 539.

Boutteville, 1627 54 95.

Bouvard, 1634.

Bouvines, 1214 1474. *p.* 203.

BR.

Brabant, *province*, 1543 54. *p.* 968. *Jacqueline*, 1424. *François*, *duc d'Alençon*, *d'Anjou*, & *de*, 1575 78 80 84.
Bragance, *duc de*, 1582 1640.
Brague, *archevêque de*, 1641.
Brahé, *de*, 1661.
Brancas, *villars*, 1591 94 95. *duché-pairie*, 1652. *maréchal de*, 1712.
Brandebourg, *Albert*, 1525 41. *marquis de*, 1609. *Jean Sigismond*, 1610 14. *Frédéric I.* 1701. *Frédéric-Guillaume II.* 1648 1701. *Frédéric III.* 1672-75 77-79 87 89 1701. *Frédéric IV.* 1701 02. *Frédéric V. roi régnant*, *ſon portrait*, 1701.
Brantôme, 1483 1574.
Bréauté, 1640.
Breda, 1590 1624 25 37 67 70.
Bref, 1682 90 99. *voyez* bulles.
Brême, *ville*, 1338 1638 48.
Bremerfurt, 1675.
Brenneville, 1116.
Breſil, 1116 57 61 63 1711.
Breſſe, 1037 1512 1600 01.
Breſt, 1371 94 1681 94.
Bret, *le*, *p.* 959.
Bretagne, Brerons, *province*, 497 929 1515. *Conobre*, 560. *Waroc*, 591 94. *comtés*, 636 780 818 40 1509. *grande*, 826 1603 1706. *ſujets de la France*, 845. *Nomenoé*, 845. *Heriſpoé*, 845. *ducs*, 877. *releve de la Normandie*, 912 92. *entre dans la maiſon de France*, 1116 67. *Conan*, 1116 67. *Pierre de Dreux*, 1116 1226 30. *Geoffroi*, 1200. *Pierre Mauclerc*, 1130. *p.* 173. *duché-pairie*, 1296. *Jean II.* 1266. *Jean III.* 1341. *Jean de Montfort*, 1341 64 79. *ſucceſſion*, 1341 44 64. *du Gueſclin*, 1359. *Charles de Blois*, 1364. *Jean V.* 1371 79 81 87 91 97. *confiſquée*, 1379. *Cliſſon*, 1419. *Jean VI.* 1419 23 24. *Artus*, *p.* 375. *François II.* 1445 64 66 68 70 72 74 75 85 86 88. *Pierre II.* 1448. *Anne*, 1488 90 92 99 1505 11 13 15. *union*, 1532. *parlement*, 1553. *ligue*, 1589, 90 92 96. *ſoumiſe*, 1598 1604. *comte de Toulouſe*, 1695, *gouvernement*, 1661. *duc de* 1712. *Etats*, 1223, *p.* 705.
Breteſche, *la*, 1678.
Bretigni, 1359 60.
Breves, *de*, 1604 28.
Brevet *de retenue*, 1692.
Breviaire, 1602.
Brezé, *amiral de*, 1483. *Urbain*, *maréchal de*, 1635 40 43. *duc de*, 1646.
Briançon, 1709.
Briare, 1604.
Briçonnet, *Guillaume*, 1494.
Bridieu, 1643.
Brie, 1283 1331 1468 69. *pag.* 281
Brienne, *Jean de*, 1062. *Henri*, 1620 43 61.
Briſſe, *la*, 1689.
Brigadier, 1833 87.
Brignais, *bataille de*, 1361.
Brihuega, 1710.
Brille, *la*, 1616.
Brinvilliers, 1676.
Brion, *Chabot*, *amiral de*, 1535 40.
Brionne, 1689.
Brios, 875.
Briquebec, 1344.
Briqueras, 1630.
Briſac, 1638 48 80 1703.
Briſcaw, 1675.
Briſſac, *Charles*, *maréchal de*, 1553-55 57. *p.* 124. *Charles de Coſſé*, 1594. *duché-pairie*, 1611.
Briſſon, 1574 89 91.
Brive-la-Gaillarde, 562 85.
Broglio, 1707 09 12.
Broſſe, *Pierre de la*, 1275. *Jacques de*, 1615. *Gui de la*, 1634.

Brouage, 1635.
Brouſſel, 1648.
Bruges, 1127 1360 1428 1706 08.
Brun, *Antoine*, 1647. *Jean le*, 1383. *premier peintre du roi*, 1664 65 90.
Brunehaut, 565 68 75-77 84 88 96-99 603 12 13.
Brunſwick, *duc de*, *pag.* 124. *Henri*, *dit le Lion*, 1180. *Othon*, 1344. *George*, 1675. *George-Guillaume*, 1714. *Chriſtian*, 1626 1711.
Bruſol, *traité de*, 1610.
Bruxelles, 1555 98 1631 41 95-97 1706 08.

B U.

Bucelin, 539.
Buch, *captal de*, 1364 71 97.
Buci, *de*, 1355.
Bude, 1684 86.
Budé, 1305 1547.
Budes, *Louiſe de*, 1602. *Guébriant*, 1643.
Bueil, *Sancerre*, 1560.
Bugey, 888 1037 1601.
Bulgares, 807 929.
Bullegneville, 1431.
Bulles, *unam ſanctam*, 1305 16. *Clémentines*, 1321. *d'or*, 1355 1556. *ſur les bénéfices des cardinaux*, 1521. *pour l'indult*, 1538. *défenſes d'envoyer pour les*, 1551. *in cœna Domini*, 1568. *contre le roi de Navarre*, 1585. *contre Janſenius*, 1657. *ſur les franchiſes*, 1687 88. *refus de*, 1688 92 93. *vineam Domini*, 1705. *p.* 974.
Bullion, 1624 32 36.
Bulonde, 1691.
Buquoi, 1618.
Burgaw, *marquis de*, 1609.
Burglenfeld, 1703.
Burich, 1672.
Buſanci, 593.
Buſſi, *d'Amboiſe*, 1579 95. *le Clerc*, 1588 89. *Rabutin*, 1665. *Lamet*, 1637 78.
Buſte *ſur la monnoie*, 1490. *pag.* 415.

C A.

CAbinet, *ſecrétaire du*, 1575.
Caboche, *chef des Cabochiens*, 1410.
Cabrieres, 1545.
Cadets, 1682.
Cadix, 1596 1626 86 1702.
Caen, 1067.
Cahors, 1258 1580.
Cajetan, *cardinal*, 1590 93.
Caillavel, 1686.
Cailus, 1578.
Caiſſe *d'emprunts*, 1707.
Calabre, *royaume*, 978 1026 1503. *duché*, 1503. *duc de*, 1474.
Calais, 1347 60 1451 62 1518 58 59 64 96 1658 96.
Calcinato, 1706.

C A.

Calendrier, 1582 1699.
Calignon, 1598 1603.
Calixte, 1120 71.
Callieres, 1697.
Calmar, 1391.
Calmet, *p.* 126.
Calvin, Calviniſme, 1529 34 53 59 60 76 93 1621 28 82.
Calvo, 1676 79.
Camaldules, 1001.
Cambrai, Cambreſis, 481 510 1554 81 83 88 94 95 1649 57 77 78. *ligue de*, 1508. *traité*, 1529 34 35. *archevêché*, 1695. *archevêque*, 1698 99.
Camden, 1602.
Caminiek, 1676 99.
Camiſards, 1703.

CA.
Camp, *du drap d'or*, 1520. *de Compiegne*, 1698.
Campagne, *de l'iſle*, 1667. (*de* 1745) 1672.
Campobaſſe, 1478 88.
Campredon, 1689.
Camus, *le*, 1426.
Canada, 1604 96 1711.
Canal, 789 1004 64 81.
Canaple, 1711.
Canaries, *iſles*, 1492.
Canart, *Jean*, 1379.
Candale, *duc de*, 1620 53.
Candie, 1572 1660. *priſe*, 1669.
Canonifation, 992.
Canons, 506 1150.
Cantecroix, 1637 41 57 75.
Cantelme, 1645.
Cantons, 1305 1712 15. *voyez* Suiſſes.
Cantorbéri, *royaume*, 597. *Thomas de*, 1161 69 79. *p.* 183. *Troubles*, 1206. *Crammer*, 1547. *Guil. Lawd*, 1637 45.
Canus, *Melchior*, 1269.
Canut, 1227.
Canutſon, 1542.
Cap de Quiers, 1655.
Capelle, 1594 1636 37 50 56.
Capet, *Hugues*, 863 956 87 88. voyez *ſon regne.*
Capitaine, *des gardes*, 1669 71 76 95 1703 04. *aux gardes*, 1686 91.
Capitation, 1695.
Capitouls, 1415.
Capitulaires, 511 615 779 800 805 807 40 922. *p.* 122.
Capitulation *de l'empire*, 1519 1658. *de Straſbourg*, 1681.
Capoue, 539 1707.
Caprara, 1674.
Captal, *voyez* Buch.
Captifs, *rédemption des*, 1193.
Captivité du roi, *p.* 959.
Capucins, 1592 99 1604. *Capucines*, *p.* 551.
Carabiniers, 1693.
Caracène, 1647 48 53 55.
Caraffe, 1555 56.

CA.
Caraman, 1705.
Cara Muſtapha, 1683.
Cararic, 510.
Carcaſſone, 585 1156 1258.
Cardinaux, 992 1092 1156 1245 1313 16 79 1465 1595. *Henri, roi de Portugal*, 1578 80. *bénéfices des*, 1521. *rang des*, 1614 24 30 51 86 96. *François, duc de Lorraine*, 1634 38. *Infant*, 1636 40 41.
Cardonne, *ville*, 1711. *Hugues de*, 1503.
Caretto, 1713.
Caribert, 566 68 767. *p.* 57.
Carignan, 1661.
Carloman, 741-43 46. *fils de Pepin*, 768. *p.* 57 120. *gendre de Charlemagne*, 771. *fils de Louis le Germain*, 774 875 77. *frere de Louis III.* 879 80 82 84.
Carlos, *dom*, 1568.
Carlowits, 1699.
Carmagnole, 1639 91.
Carmelites, *p.* 707.
Carmes, 1252.
Carnavalet, *de*, *p.* 550.
Caroſſe, 1607.
Carouſſel, 1662 85.
Carpentras, 1313 1641.
Carpi, 1701.
Carrouge, 1386 1588.
Cartagene, 1697 1706.
Cartel, 1674. *p.* 124.
Cartulaires, 1193.
Cas *de conſcience*, 1705. *royaux*, 1135. *p.* 947. *&c.*
Caſal, 1629 30 39 40 52 81 93 95 1706.
Caſilin, 539.
Caſimir, *Marie*, 1645 96. *Jean*, 1660 69.
Caſques, *p.* 123.
Caſſano, 1705.
Caſſation, *d'arrêt*, 1632.
Caſſel, *Robert de*, 1322. *ville*, 1328 1645 77 78.
Caſſin, *mont*, *p.* 50.
Caſſini, 1680.

CA.
Caſſovie, 1685.
Caſtanaga, 1695.
Caſtelfollit, 1694.
Caſtellamare, 1654.
Caſtellane, *Philippe de*, *p.* 550.
Caſtel-Léon, 1711.
Caſtelnau, *marquis de*, 1655.
Caſtelnaudari, 1632.
Caſtelglione, 1706.
Caſtille, *Alphonſe*, 1088. *Conſtance*, 1154. *voyez* Blanche. *Alphonſe*, 1274. *Don Sanche*, 1285. *Pierre le Cruel*, 1366 67. *Henri*, 1371. *ambaſſadeurs*, 1432. *Jeanne*, 1462 72. *voyez* Iſabelle. *Philippe*, 1505. *Ferdinand*, 1516. *Archiduc*, 1710. *connétable de*, 1366. 1647.
Caſtillon, 1451 1655.
Caſtruccio Caſtracani, 1354.
Caſtro, 1640 41 44.
Catalagironne, 1601.
Catalans, 1641 45.
Catalogne, *actes*, 1179. *droits de la France*, 1258. *guerres*, 1474. *révolte*, 1640-43. *le maréchal de la Mothe*, 1645. *Marſin*, 1650. *Cerveri*, 1651. *Schomberg*, 1675. *M. de Vendôme*, 1696 97. *l'archiduc*, 1706. *duc de Noailles*, 1709. *ſoulevement*, 1711. *guerre*, 1713.
Catane, 1675.
Cateau-Cambreſis, 1477 1559 1639. *pag.* 493.
Catelet, 1636 38 50 55.
Catherine, *femme de Henri V.* 1420 85. *de Foix*, 1512. *de Médicis*, 1517. *p.* 964. *voyez* Médicis, *d'Aragon*, 1529 34 47. *ſœur de Henri IV.* 1593 99 1604. *de Sienne*, 1376. *ſainte*, *p.* 942 943. *Czarine*, 1711.
Cattho, Angelo, *p.* 397.
Catholicon, 1593.
Catinat, 1681 90-93 96 97 1701 02.
Cavalerie, 767 1532 1667 92.

CA.
Caudebec, 1592.
Cauſſin, *le Pere*, 1639.
Cayenne, 1676.
Cayet, 1604.

CE.
Cé, 1620.
Cécile, *cardinal de ſainte*, 1646.
Cecrops, 1628.
Céleſtins, *couvent des*, 1299.
Cens, 992.
Cenſures, 996 1303. *voyez* Excommunication, Interdit.
Centeniers, *p.* 945.
Centuriateurs, *p.* 121.
Cercles *de l'empire*, 1500. *projetés par les huguenots de France*, 1621.
Cerda, *la*, 1274 85 1352.
Cerdaigne, 1462 93 1707.
Cérémonial, Cérémonies, 1570 1684-86 96. *p.* 56 519. *voyez* Rang, Séance, Préſéance, &c.
Cérignoles, 630 1503.
Ceriſolles, 1544.
Cervera, 1712.
Cervers, 1651.
Céſar, 1056 1532 1649 74 80 1715. *Monſieur*, 1598 1614 26.
Ceſſion, 1526 35.
Cette, 1666 1710.
Cevennes, 1703 04.

CH.
Chabannes, 1461 1512 21.
Chabot, 1648 49. *Brion*, 1535.
Chacriſe, 593.
Chaire, *de Théologie*, 1230. *de Droit*, 1665 80.
Chaiſe, *le pere la*, 1709.
Chalais, 1626 63.
Chalard, 1635.
Châlons, 593 612 1428 1589-91. *Maiſon*, 1366 1584. *Philbert*, 1527, *p.* 950.
Chalus, 1193.
Chambre, *Phil. de la*, 1532.
Chambre, *Juriſdictions*, *des Monnoies*, 1551. *mi-parties*, 1576. *à Châlons*, 1589. *de Spire*, 1633. *de Juſtice*, 1624-61. *de l'Edit*, 1669 79. *des Comptes*,

CH.
Comptes, 1258 1686. *de Metz*, 1680 97.
Chambrier, *p.* 225.
Chamier, 1598.
Chamillart, 1699 1701 08 09.
Chamilly, 1672 74 76 81 98 1703.
Champ, *de Mars*, 767 1305 1715. *p.* 122. *du Menſonge*, 833.
Champagne, *duc*, 695. *Charles le Chauve*, 840. *Eudes*, 1031 37. *Thibaud*, 1040 1137 42 80 91 1204. *Alix*, 1226. *Thibaud V.* 1252. *Thibaud VI.* 1204 25 26 38 52. *VII.* 1270. *Henri*, 1283. *Jeanne*, 1283 96 1331. *Réunion du Comté de*, 1296. *pag.* 957. *Province*, 1361 64 65 1468 69 1639 42 1705. *Jean de Conflans, Maréchal de*, 1358. *Comte de*, *p.* 281.
Champdivers, *p.* 349.
Champigni, 1624.
Chancelier, Garde des Sceaux, *quelle eſt cette charge*, 1309. *pag.* 51 225 283 321 493. *Latilli*, 1315. *Grand Conſeil*, 1497. *Indult*, 1538. *Poyet*, 1540. *Birague*, 1574. *les ſceaux*, 1590. *Chaſteauneuf*, 1632 43 50. *Seguier*, 1639 50. *autorité*, 1678. *Pontchartrain*, 1699 1714. *Voiſin*, 1714. *Archevêque de Reims*, *p.* 163. *double*, *p.* 375. *déchargé de ſon office*, *p.* 351 397. *Marie de Bourgogne*, 1477. *de Navarre*, 1598. *du Dauphin. p.* 357.
Chandos, 1364 69.
Chanoines, 814.
Chant *Grégorien*, 789.
Chantelles, 1523.
Chantelonbe, 1631.
Chantilli, 1539 1686.
Chanvalon, 1594.
Chapeau *des cardinaux*, 1245.
Chapelle, *ſainte*, 1269 83 1316. *royale*, 1324.

CH.
Chapelles, *des*, 1627.
Chaperon, 1358.
Chapitre, 1561.
Charenton, 1647 49 82.
Charges *militaires*, *p.* 123. *création de*, 1690. *de la couronne*, 1600. *vénalité*, 1515. *publiques*, 1567. *p.* 49 960, *&c.*
Charibert, 628 30 731.
Charité, *ville*, 1577. *freres de la*, 1602. *chrétienne*, 1605.
Charlemont, 1558 1678.
Charleroi, 1667 68 72 77 90 92 93 97 1701 13.
Charles, *S. Boromée*, 1576. *Martel*, 688. 714 15 19 25 32-34 37 39-41 47. *Charlem. ſon portrait*, 813 1150. *pag.* 57 121 122 123 942 945. voyez *ſon regne ; ſon fils*, 807. *le Chauve*, 830 36 75. *pag.* 120 122 126 955. Voyez *ſon regne, le Gros*, 877 80 82 84 85 88. Voyez *ſon regne, dit le Simple*, 877 79 84. *roi de Provence*, 855. *duc de la baſſe Lorraine*, 954 74 87 88 92. *le Bon*, 1127. *IV.* dit *le Bel*, 1316. voyez *ſon regne ; V.* encore Dauphin, 1355 57-60. voyez *ſon regne, ſon portrait*, 1380. *VI.* voyez *ſon regne, portrait de ſon regne*, 1422. *ſa mort*, *pag.* 349. *VII.* 1415 19 20. voyez *ſon regne, ſon portrait*, 1457. *pag.* 958. *VIII.* voyez *ſon regne, ſon portrait*, 1497. *pag.* 962. *IX.* voyez *ſon regne, ſon portrait*, 1574 *pag.* 959. *&c. comte d'Anjou*, 1243 55 70 83. *le Boiteux*, 1255 83-85. *de Duras*, 1255 1382. *de Valois*, 1283 85 92 96 99 1305 15 24. *d'Anjou*, 1331. *de Blois*, 1364 69. *duc de Berri*, 1464 66 68-72. *duc de Bourgogne*, 1467 78 1678. *pere de Louis XII.* 1507 10 15. *X. ſoi-diſant roi de France*, 1590 91. *Empereurs, Charles IV.* 1245

CH.
1355. *Quint*, 1500 03-05 12 14-16 18-23 25-30 32 34 36-39 41 44 47 48 53-56 1661 78 1701. *p.* 489. *VI.* 920 1687 1713 14. *VII.* 920 1707. *roi d'Eſpagne*, *II.* 1667 70 79 80 84 85 89 98 1700. *pag.* 705. *rois d'Angleterre*, *I.* 1625-29 37 39-43 45-49 53. *II.* 1649 50 54 58 59-62 68 70 74 77 78 85. *roi de Navarre*, dit *le Mauvais*, 1352 55 57 58 60 64 65 78 80 87. *pag.* 253 319. *rois de Suede*, *X.* 1654 57 59. *XI.* 1660 67 68 71 75-78 97. *XII.* 1700-04 06 08 09 11 13 14. *ſon portrait*, 1707. *duc de Lorraine*, 1585. *IV.* voyez Lorraine, *V.* voyez Lorraine, *duc de Bourgogne*, dit le *Téméraire*, 1464-68 70-77. *p.* 966. &c. *comte de Flandres*, dit *le Bon*, 1127.
Charlotte *de la Trimouille*, 1588 96. *de la Marck*, 1591.
Charmes, 1633.
Charnacé, 1631.
Charni, 1572.
Charolois, 1598.
Charoſt, 1672 73.
Charpentier, 1628.
Chartes, 875 922 1067 1103 93 1215 75. *p.* 225.
Chartier, 1580.
Chartres, *ville*, 1359 1408 1588 91 94. *Thibaud*, 1226. *évêque de*, 1622. *Mademoiſelle de*, 1698. *duc de*, 1661 83 92. *ducheſſe de*, 1680.
Chartreux, 1067. *p.* 50 295.
Chaſteaubrillant, *comteſſe de*, 1521. *édit de*, 1551. *p.* 449.
Chaſteaudun, 1226.
Chaſteau-Gaillard, *p.* 281 295.
Chaſteauneuf, *l'Aubeſpine de*, 1611 32 43 50 52. *Ambaſſadeur*, 1689. *l'abbé de*, 1697.
Chaſteaurenaud, 1688 91 1702 03.
Chaſteau-Saint-Ange, 1527.

CH.
Chaſteau-Thiéri, 1575 83 91 1642 51.
Chaſteau-Trompette, 1451 1653.
Chaſteauvieux, 1611.
Chaſtaigneraie, *la*, 1547.
Chaſtel, 1457. *Jean*, 1594.
Chaſtelart, 1524.
Chaſtelet, 1684. *Ferri du*, *pag.* 289
Châſtillon, *comte de*, 1226. *Gaucher*, 1245. *Hugues*, 1245. *Maréchal de*, 1521. *Odet*, 1532. *Gaſpard*, *maréchal de*, 1635-41. *duc de*, 1648 49. *ducheſſe de*, 1651 55. *duché*, 1688.
Chaſtre, *la*, 1594 1610. 43.
Chatté, 1651 70.
Chartes, *Aimar de*, 1589.
Chavigni, 1410. voyez Bouthillier.
Chaulnes, *maréchal de*, 1639 40. *duc de*, 1665 90. *duché-pairie*, 1711.
Chaumont, 1032 1488. *maréchal de*, 1509-11. *chevalier de*, 1684 86. *comté*, 1622.
Chauvel, 1675.
Chef du Conſeil, 1667.
Chelles, 584 656 70.
Chemeraſ, 1628.
Chemeraut, 1639.
Chêne *de Charles II.* 1660.
Cherbourg, 1394 1692.
Chevalier, Chevalerie, 840. *p.* 123. *du Temple*, 992. *armoiries*, 1149. *de S. Jean de Jeruſalem*, 1309 1522. *de l'Etoile*, 1350. *créé par l'empereur*, 1515. *de S. Michel*, 1469. *de Malte*, 1530. *Tournois*, 1559. *du S. Eſprit*, 1579 1620 33 52 89. *d'honneur*, 1680. voyez Ordre.
Chevalier, *Eſt*. *p.* 375.
Chevaux-Legers, 1643. 65.
Cheverni, 1588 90 95 1672.
Cheveux, 654 1191 1521 67. *p.* 50 131.
Chevreuſe, *madame de*, 1626 43 50 51 61.

CH.

Chiari, 1701.
Chiavene, 1625.
Chievres, 1505.
Chiffre Arabe, 988.
Chigi, 1648 62.
Childebert *I.* 511-58. *II.* 575-96. *III. surnommé le Juſte*, 695 711.
Childéric *I*, 481. *II*, 654 56-70 73. *III*, 742 50, *tombeau de*, 1655.
Chilpéric, *roi des Bourguignons*, 493. *I*, 562-84. *II*, 715 19 20, *fils de Charibert*, 628. *p.* 48.
Chinei ; 1681 92 97.
Chinon, 1431.
Chipre, 1189 91 1630, *Alix de*, 1226.
Chivas, 1562 1639 41 1705.
Choiſeul, *pag.* 173. *Duplefſis-Praſlin*, 1643. *Claude*, 1693. *duché-Pairie*, 1665. *duc*, 1573.
Choiſi, *ſur l'Aiſne*, 711. *Mademoiſelle*, 1693 95. *abbé de*, 1684.
Chonſene, 562.
Choppin, *p.* 959.
Chramne, 556 60.
Chrétien, Chriſtianiſme, 496 597. *titre du roi très*, 875. *p.* 394.
Chriſtiandſtat, 1678.
Chriſtiern *IV.* *voyez* Dannemarc.
Chriſtine, *Suède*, 1632 36 46 47 53 54 57. *p.* 333. *Savoie*, 1638 39 41 42.
Chroniques *de ſaint Denis*, 1150.
Chronologie, 1604.
Churchil, 1688 1712. *voyez* Marlboroug.

CI.

Cinq-Mars, 1639 42 43.
Cipierre, 1574. *pag.* 518.
Citation, *au concile*, 1511. *de Malte*, 1714.
Citeaux, 1092. *pag.* 50.
Ciudad, 1706, 07.
Cixilane, 818.

CL.

Clairaut, 1682.

CL.

Claire-Eugenie, 1598.
Clairvaux, 1113.
Clameur de haro, 912.
Clarence, 1421 57 70 71.
Clarendon, 1628 62 73.
Clarke, 1650.
Claude, *femme de François I.* 1503 05 14 34, *de Lorraine*, 1634, *miniſtre*, 1679.
Clauſſe, 1575.
Clefs, *autorité des*, *p.* 120.
Clémence de Hongrie, 1314 16. *p.* 281.
Clément, *ſaint*, 1150 1242. *IV.* 1255 58. *pag.* 229. *V.* 1305 09 13. *VI.* 1348. *p.* 305. *VII. anti-pape*, 1379, 82 83 89. *VII.* 1521 23 25-27 29. *VIII.* 1593. 98 99 1604. *IX.* 1662. 69. *XI.* 1700 09. *Robert*, *pag.* 198. *Jacques*, 1589. *famille*, 1214. *p.* 551.
Clémentines, 1321.
Clerc, *le*, *chancelier*, 1420. *Buſſi le*, 1589. *du ſecret*, 1309 41.
Clergé, Clercs, Clergie, 822 27, 40 992 1001 1189 1206 23 1316 29 1447 1561 1633 34. 50 82 93. *p.* 50.
Clermont, *concile*, 1092. *rituel*, 1584. *Montoiſon*, 1619. *ville*, 1632 50 54. *Simon*, 1269. *Raoul*, 1292. *Bourbon*, 1324 29. *Robert*, 1358. *p.* 584. *collége*, 1574 1618. *comté*, 1661. *comte*, 1692.
Cleves, *pays*, 1610 14 79. *duc de*, 1543. *Anne*, 1547. *Marie*, 1573. *Henriette*, 1574. *Jean*, 1609.
Clichi, 625.
Clientela, 1567.
Cliſſon, *ville*, 1702. *Olivier de*, 1344 80 87 91. *Marguerite*, 1319.
Cliton, *Guillaume*, 1116 20 27.
Clodion, 481. *p.* 151.
Clodoalde, 533.
Clodoberge, 577.

C L.

Clodomir, 511 23 33.
Clodoric, 510.
Clotaire, *I.* 511-62. *II.* 613-28. *III.* 656-70. *IV.* 719 67.
Clotilde, 493 511 23 31 43. *fille de Gontran*, 577 90 93.
Cloud, *ſaint*, 533.
Clovis, 822. *p.* 46. &c. 51 122. voyez *ſon regne*, *fils de Chilpéric I.* 570 81. *fils de Chilpéric II.* 636 44. *III.* 692 95.
Cluni, *fondation de*, 910. *égliſe*, 1180. *Hugues*, 1321. *Pierre de*, 1440. *p.* 50 950.

C O.

Coadjuteur, 892. *de Paris*, voyez Retz.
Coblens, 1688.
Cocherel, 1364.
Cochiliac, 539.
Coconas, 1574 76.
Code, *Théodoſien*, 511 1137 1680. *Juſtinien*, 1137. *Marillac*, 1629. *Frédéric*, 1701.
Cœnobitique, *Ordre*, *p.* 50.
Coetier, 1483.
Coetlogon, 1674 1703.
Coeverden, 1672.
Cœur, *Jacques*, 1445 5161.
Cœur des rois & reines, *p.* 519 585 705.
Cœuvres, 1623 24. *duché-pairie*, 1648. *maréchal de*, 1704.
Cognac, 1302 1651.
Cohorn, 1588, 1692.
Coigneux, 1631.
Coigni, 1643 97 1709 11.
Cointe, *le*, *p.* 127.
Coiſlin, 1573 1640 43 63.
Cokeſberg, 1677.
Colbert, 1380 1422 1611 61 63 65 67 79. *ſon éloge*, 1683. voyez Croiſſi.
Coligni, *amiral de*, 1534 57 60 69 70 72 75 84 1688. *d'Andelot*, 1590. *combat*, 1643. *S. Godard*, 1664.
Colioure, 1642.
Collation de bénéfices, 1313 97 1415 1553. *p.* 50, &c. 973.

C O.

Collége, 1179 1215 1302 1498 1531 74 1618 63 73. *p.* 265 267.
Colloque, 1561.
Colloredo, 1635 36.
Colmar, 1636 75.
Cologne, 510 612 1474 1642 54 70 73. *électorat*, 1688. *électeurs*, 1637 71 74 79 1701 06 13 14.
Colomb, 1492.
Colonne, *Sciarra*, 1303. *connétable*, 1661.
Colonel *des Gardes*, 1661 72. *général de l'infanterie*, 1544 1661. *de la cavalerie*, 1567. *des Suiſſes*, 1573 89 1603 43 47 61 94. *de dragons*, 1670.
Colonels, 1661.
Combalet, 1620 38.
Combats, *particuliers*, *à outrance*, 1040 1258 1494 1547 78 79 1621. *p.* 124 125 *à la barriere*, 1559.
Côme, *lac de*, 1636.
Côme, *duc de Toſcane*, 1614.
Comédiens, 1609 73.
Comete, 840 1680 82.
Comines, *ville*, 1645 47. *Philippe de*, 1472 86. *p.* 397. 451.
Commande, 1397.
Commandement des troupes, 1627. *chancelier Seguier*, 1639.
Commerce, *S. Eloi*, 628. *prix de l'or & de l'argent*, 840. *Cluni*, 992. *Marine*, 1380. *iſle de Rhodes*, 1522. *Hollandois*, 1604. *ſurintendant*. 1627. *différence de celui d'orient & d'occident*, 1628. *Maroc*, 1635. *édit*, 1669. *traité*, 1604 1714. *conſeil de*, 1700.
Comminges, *comté*, 1443 85. *Odet d'Aidie*, *comte de*, 1469 88, *neveu de Guitaut*, 1650. *évêque*, 1650.
Commiſſaires, commiſſions, *miſſi dominici*, 1136. *p.* 946. *Brion*, 1540. *Condé*, 1560.

CO.

Biron, 1602. *maître des requêtes, délégués, grandier*, 1631-34. *la Vallette*, 1638. *Fouquet*, 1661. *maréchaux de France*, p. 453. *sceaux*, p. 493.
Committimus, 1566.
Communautés, 1269.
Communes, 992 1135. *parlement d'Angleterre*, 1258. *ce que c'eſt que les*, p. 979, &c.
Communication *de l'Océan & du Pont-Euxin*, 789.
Commutation *de peine*, 1474 1661.
Comnene, *Iſaac*, 1189. *Alexis*, 1148 1204. *Anne*, 1148.
Compact Breton, 1553.
Compagnies, *grandes*, 1361 66 *d'ordonnance*, 1445 1600. *des Indes*, 1665. *de gendarmes Ecoſſois*, 1690.
Comper, 1595.
Compiégne, 562 756 888 987 1020 1428 30. *traité*, 1624. *ſéjour du roi*, 1649. *revue*, 1666 98. p. 97 116. *forêt de*, 1324.
Comptes, *premiers préſidens de la chambre des, Montpellier*, 1477. *Paris*, 1686. p. 397.
Comte de Paris, 992.
Comte du Palais, 1302. p. 49.
Comtes, *anciens*, 800 1225 73. p. 117 119.
Conan, 1116 67.
Conception, *immaculée*, 1387.
Conciles, *droit d'aſſembler les*, p. 119 122. *convocation*, 1688. *d'Agde*, 508. *d'Orléans*, 511. p. 120. *de Paris*, 615 1206. *des Eſtines*, 743. *de Rome*, 775 996 1056. *de Francfort*, 794. *de Nicée*, 794. *d'Aix-la-Chapelle*, 814 1223. *de Toulouſe*, 840. *de Conſtantinople*, 867. *de Florence*, 867 1438 39. *de Savonnieres*, 875. *de Troyes*, 877 1103. p. 173. *de Tréves*, 945. *d'Ingelheim*, 945. *de Reims*, *de*

CO.

S. Baſle, 988. *Aix-la-Chapelle, Mouzon*, 988. *de Tolede*, 1001. *de Clermont*, 1092. *de Poitiers*, 1100. *de Reims*, 1120 48. *d'Eſtampes*, 1130. *de Sens*, 1140. *de Soiſſons*, 1140. *de Tarragonne*, 1179. *de Latran*, 1179 1215 1511 12 14 15 53. *de Lombez*, 1206. *de Tours*, 1223 1510. *de Lyon*, 1245 74 1512. *de Vienne*, 1309. *de Senlis*, 1315. *de Piſe*, 1408. *de Conſtance*, 1408 15 38 1553. *de Baſle*, 1387 1431 32 35 38 39. *transféré à Ferrare*, 1438. *Florence*, 1438 39. *de Piſe*, 1510 11 14. *transféré à Milan*, 1511. *de Trente*, *voyez* Trente, *appels*, 1303 1585 1688.
Concini, *voyez* Ancre.
Conclave, 1242 1590.
Concordat, 973 1447 61 1515 17 53 60 84 1688 95. *pag.* 973. &c.
Concubinage, 1001. p. 65.
Condé, *ville*, 1649 55 56 78. *François, comte d'Anguien*, 1546. *Jean, duc d'Anguien*, 1557. *Louis I.* 1560 62 67-69. *Henri I.* 1569 70 72 74 76 84 85 88. *cardinal de Bourbon*, 1591. *Charlotte de la Trimouille*, 1596. *Montmorenci*, 1600. *Henri II.* 1588 1609 10 14-16 19 28 36 38 39 41 46. *Louis II.* 1598 1643-59 68 69, 72 74 75. *ſon portrait*, 1686. *Claire-Clémence*, 1671. *Henri-Jules*, 1675 1709. *Louis III.* dit *M. le duc*, 1685 88 92, 1710. *Louis-Henri*, 1710 13. *Louiſe-Eliſabeth*, 1713. *princeſſe de*, 1671 85. p. 704. *hôtel*, 1610.
Contérence, *de Lyon*, 500. *Péronne*, 1468. *Troyes*, 1563. *Nerac*, 1579. *Sureſne*, 1593. *Fontainebleau*, 1600. *Porte de la*, 1653.
Confeſſeurs *des rois*, 1103 1269

CO.
1603. 1709.
Confeſſion, *accordée aux criminels*, 1397. *d'Auſbourg*, 1530.
Confirmation des papes, 774 817 23 27 40 1067.
Confiſcation, 1040 1203 23 92 1321 31 69 79 1470.
Conflans, *traité de*, 1465 66 68. *le*, 1639. *Eſtienne de*, 1316. *Jean de*, 1358. *marquis de*, 1678 1705.
Confrairies, 1269 1401 1576.
Congrégation de Saint-Maur, 1621.
Congrès, *pour la paix*, *Weſtphalie*, 1644 47 74. *de Nimégue*, 1675. *Courtrai*, 1680. *Riſwik*, 1697. *Gertrudemberg*, 1710. *Utrech*, 1712 15. *abolition du*, 1677.
Coni, 1641 91.
Conigſmark, 1645 48 78.
Conimbre, 1149.
Conjuration, *de Fieſque*, 1547. *de Solſéde*, 1582. Voyez *aux noms propres*.
Conneſtaggio, 1578.
Connétable, *charge*, 807 1223 1567. *Dugueſclin*, 1366 69 80. *Douglas*, 1421. *Richemond*, 1426 28 31 36. *p.* 375. *Bourbon*, 1523. *Leſdiguieres*, 1622. *rang*, 1624. *charge*, 1627. *p.* 49. 155 203 726. *de Caſtille*, 1366. *de Portugal*. 1580.
Conobre, 560.
Conrad, *empereur*, 912. *II.* 1037. *p.* 118, 153. *III.* 1103 45 48 50. *p.* 183. *IV.* 1189 1255 73. *Marquis de Montferrat*, 1191.
Conradin, 1255.
Conrart, 1635.
Conſarbrick, 1675.
Conſcience, *liberté de*, 1532. *cas de*, 1705.
Conſécration *des papes*, 827 45.
Conſeil *du roi*, 1380 1401 84 1617 24 39 89 90 97 1704 14. *d'état*, 1590 91. *de l'union*,
CO.
1589. *de régence*, 1643 1714. *chef du*, 1667 89. *de Briſac*, 1680. *de Tournai*, 1668. *arrêt du*, 1704. *Grand*, 1497. *p.* 976. *de commerce*, 1700. *des dépêches*, 1682 99. *de finances*, 1688 1714.
Conſeillers *jugeurs*, 1344. *création*, 1690. *d'état*, 1697.
Conſignations, 1563.
Conſtance, *concile de*, 1408-15 38 1553. *femme de Robert*, 996. 1026 31. *femme de Louis le Jeune*, 1154. *ſœur de Louis VII. p.* 198. *de Bretagne*, 1116 67. *héritiere des deux Siciles*, 1026 1186 1226 55. *miniſtre*, 1688. *fille de Pierre le Cruel*, *p.* 39.
Conſtantin, *ville*, 1641. *antipape*, 767. *le Grand*, 511 753 54 986 1001 1136. *p.* 50. 119. *Copronyme*, 751 56 96. *ſon fils*, 796.
Conſtantinople, *empire*, 1186. *ville*, 539. *révolution*, 796. *concile*, 867. *priſe*, 1204 1451. *patriarche*, 1215. *Baudouin*, 1223. *II.* 1238 58 82 99. *cédée à Charles VIII.* 1494. *ambaſſadeurs*, 1683 89. *armement*, 1714.
Conſtellation, 1660.
Conſtitution, *de Childebert*, 593. *de Conſtantin*, 753. *de l'empereur Frédéric*, 1315. *de Charlemagne*, *p.* 121. *ſur le Quiétiſme*, 1699. *Unigenitus*, 1714. *de Henri VI.* 1345.
Conſuls, *dignité*, 508 740 1056. *Juriſdiction des*, 1564. *p.* 969.
Contade, 1617.
Contagion, 1503 96. *voyez* Peſte.
Contarini, 1648.
Conti, *François*, 1589 92 1614. *Louiſe de Lorraine*, 1631. *Armand*, 1648 50 51 54 55 57 66. *Louis-Armand*, 1685. *François-Louis*, 1685 88 91 92 94 97 99. *ſon éloge*, 1709.

CO.
Anne-Martinozzi, 1709.
Louis-Armand II, 1709 13.
Marie-Anne, 1667 85 95 97.
Louise-Elisabeth, 1713. *Marie-Anne*, 1713. *Louis-François*, 1691, *son éloge*, 1709.
Contreras, 1595.
Contribution, *des monasteres*, 840. *des curés*, 840. *Bulle contre la*, 1568.
Contrôleur général, 1611 61 83 89 99 1708. *p.* 719.
Contumace, 1631.
Convenant, 1639.
Convention, *assemblée en Angleterre*, 1689.
Cop, 1547.
Copernic, 1633 1703.
Coprogli, 1675 83.
Copronyme, *voyez* Constantin.
Coquille, 1574.
Corbeil, *ville*, 1590. *comte de*, 1108.
Corbie, *ville*, 1636. *monastere*, 656.
Corbieres, 1328.
Corbin, *gentilshommes au bec de*, 1477.
Cordeliers, 1387. *Cordelieres*, 1292.
Cordemoi, 1661.
Cordoue, *Gonsalve de*, 1495 1501.
Cornaro, 1189.
Cornouaille, *Richard*, 1273.
Cornuel, *madame*, 1675.
Corsaires, 1665.
Corse, *isle*, 1553 54. *garde du pape*, 1662.
Cortez, *Fernand*, 1521.
Cosaques, 1708.
Cossé, *Jean*, 1480.
Cossé, *Artus de*, 1570 74 75.
Cottes d'armes, 1149.
Cotton, *pere*, 1603.
Couci, *seigneurs de*, 1108. *Enguerrand*, 1226 52 1394. *Chastelin de*, *p.* 978.
Coulanges, *M. de*, 1689.
Coulon, 1479.

CO.
Cour, *des pairs*, 1200. *pléniere*, 767. *de justice*, 1305 1419. *des aides*, 1355 1631. *de Normandie*, 1499. *des moines*, 1551. *le roi écrit aux cours*, 1643. *de Rome*, *p.* 120.
Courayer, 1577.
Courci, *Hugues de*, *p.* 267.
Couronne *d'épines*, 1238. *de fer*, 818. *impériale*, 818 912 1022 1355. *de Rome*, 973. *de France*, 954 88 92 1215 1316 36 60 1420 68 1548 84 85 88 90 1607 1714, *p.* 55 129. *office de la*, 1584, 1607. *réunion*, *p.* 155 333. *Domaine*, *pag.* 955. &c.
Cours, *le*, 1615.
Courtanvaux, 1692.
Courtenai, *Renaud*, *p.* 173. *Robert*, *pag.* 280 286 294. *princes*, 1603.
Courtin, 1667 79.
Courtrai, 1302 16 1646-48 67 68 80 83 97 1706.
Cousin, *titre*, *pag.* 492.
Coussai, 1617.
Coutras, 1587.
Coutumes, 992 1067 1316 1589. *p.* 118 969.
Couvent, 787 830 31.

C R.
Crammer, 1547.
Cramoisi, 1642.
Craon, *ville*, 1591. Pierre, 1392 97.
Crato, 1580 82 95.
Création des charges, 1690.
Créci, *plénipotentiaire*, 1697. *bataille de*, 1344. *pag.* 302.
Crémieu, 1356.
Crémone, 1512 1648 1702.
Crénan, 1695.
Crépi, *ville*, 1544. *traité*, 1477. *pag.* 153.
Créqui, *Charles*, *maréchal de*, 1611 25 29 30 35-38. *duc de*, 1659. 62. *François*, *maréchal de*, 1667 68 70 72 75-79 83 84 87. *marquis de*, 1702. *duché*

C R.

éteint, 1711.
Crescent, 996.
Crescentin, 1705.
Cressels, 1628.
Crevant, 1423.
Crevecœur, *fort de*, 1672.
Creutznac, 1644 88.
Crillon, 1588.
Croisades, *premieres*, 1092 1108 *seconde*, 1145 48 49. *troisieme*, 1189. *empire des Latins*, 1204. *Albigeois*, 1206. *particuliere*, 1238. *cinquieme*, 1245. *sixieme*, 1269 1303 09 13 20 24 29 1461. *p.* 976. &c.
Croisés, 1189 1588. *p.* 163.
Croissant, *ordre du*, 1269.
Croissi, 1668 75 79 84 89 96.
Croix, *vraie*, 1238. *jugement de la*, 803. *de saint Lo*, 1483. *signe de la*, *p.* 978.
Cromwel, 1642 44 45 48 50 53 55 57 58 62.

C R.

Crosse, 1120 1215.
Crustolo, 1702.
Croui, 1505.

C U.

Cuba, 1492.
Cuéva, *Bertrand de la*, 1504.
Cugnieres, 1329.
Cujas, 1137 1574.
Cujavie, *évêque de*, 1697.
Cuirasses, *p.* 123.
Cuirassiers, 1672.
Cuise, *forêt de*, 1324.
Cumberland, *duc de*, battu par Louis XV. 1588 1709.
Curés, 840 1594. *présence nécessaire*, 1682.
Curlande, 1711.

C Y.

Cycle, 743.
Cydnus, 1189.

C Z.

Czar, 1479 1611 42 98 1700 09 11 14.

D A.

DAchtein, 1675.
Dagobert *I.* 622-44. *p.* 48. *II.* 654 56 70 73 78. *III.* 711-15. *fils de Childéric II.* 673 88.
Dagueſſeau, 1594 1600 90. *son éloge*, 1699.
Daim, *Olivier le*, *p.* 397.
Damas, 1148.
Dame *d'honneur*, 1600 19 63 65 80. *d'atour*, 1680. *du palais*, 1673.
Damiette, 1249.
Dampierre, *Guil. de*, 1245. *Gui*, 1245. *les*, 1248.
Damville, *Charles*, 1559 74.
Damvilliers, 1637.
Dandelot, 1590.
Danès, *p.* 553.
Daniel, *fils de Childéric II.* 673 715. *Jésuites*, 875 1713. *p.* 46.
Dannemarc, 1127 1391 1660. *p.* 109. *interregne*, *p.* 395.

D A.

Waldemar, 1542. *Chriſtiern IV.* 1626 27 29. *Frédéric III.* 1659 60 66 67. *Chriſtiern V.* 1675-78 99. *Frédéric IV.* 1710 11.
Danois, 539 807 23 1632 76-78 1706 10.
Dante, 1299.
Dantzic, 1238.
Danube, *jonction au Rhin*, 789.
Darnley, 1587.
Darmſtadt, *de*, 1696 97 1704.
Dates, *petites*, 1550. *incertitude des*, 1560. *voyez* Ere chrétienne.
David, 789. *I. roi d'Ecoſſe*, 1369.
Dauphin, *Philippe*, *Humbert*, 1349. *pag.* 303. *Charles*, 1355 57 58 64 80. *pag.* 332. *Louis*, 1410 15. *Jean*, 1415. *Charles III.* 1415 19 21 36 40 45 56

D A.

57. *François*, 1536 51. *Henri*, 1542 44. *François*, 1558. *Montpenſier*, 1559. *Monſeigneur*, 1661 74 88 93 94 98 1700 11. *p.* 705. *pere du roi*, 1712. *fils de Louis XV.* 1709.

Dauphine, *Marguerite d'Ecoſſe*, 1436. *p.* 395. *Marguerite d'Autriche*, 1482 1556. *p.* 415. *Marie Stuart*, 1558. *Marie-Anne de Baviere*, 1680 90. *Marie-Adélaïde*, 1696 97 1712.

Dauphiné, 879 1037 1349 1445 80 1548 75. *d'Auvergne*, 1589 1692. *Etats*, 1223.

Dauvet, *Jean*, 1465.

D E.

Débonnaire, *explication de ce mot*, 840.

Décimes, *voyez* Dixmes.

Déclarations, *ſur l'hommage que le roi rendoit à ſes ſujets*, 1100. *ſur les Juifs*, 1315, *offices du Parlement*, 1387. *contre les aſſaſſins de Jean Sanspeur*, 1420. *contre le duc de Bourgogne*, 1470. *p.* 399. *pour les mercuriales*, 1551. *de Chartres*, 1560. *des biens*, 1561. *ſur les duchés-pairies*, 1566 76. *ſur l'imprimerie*, 1626. *ſuppreſſion d'offices*, 1631. *interdit le Parlement de Rouen*, 1639. *ſur les mariages*, 1640. *pour la régence*, 1643. *interdit l'entrée du conſeil aux étrangers*, 1651. *pour le formulaire*, 1657. *contre les devins & les empoiſonneurs*, 1680. *touchant la puiſſance eccléſiaſtique*, 1682 93. *ſur la principauté de Dombes*, 1682. *pour les légitimés*, 1694 1714. *ſur le Quiétiſme*, 1699. *voyez* Edits, Ordonnances & Arrêts.

Decret, *de Gratien*, 1150. *du ſénat de Veniſe*, 1515. *de la Sorbonne*, 1590. *des quatre Facultés*, 1594.

Décrétales, 1150.

D E.

Défi, 1528. *pag.* 124.

Deinſe, 1695 1706.

Deliponti, 1650.

Délits, 1566.

Delft, 1584.

Démarcation, *ligne de*, 1493.

Démembrement, 877 1468.

Démétrius, *impoſteurs*, 1605.

Démeville, *premier préſident*, *p.* 335.

Démin, 1631 39.

Démiſſion, *de Félix V.* 1439. *de Charles-Quint*, 1555 56. *de connétable*, 1369. *voyez* Abdication.

Denain, 1712.

Dendermonde, 1706.

Denia, 1708.

Denier, *Saint Pierre*, 855.

Denis, *le Petit*, 743 1150. *voyez* S. Denis.

Dépêches, *conſeil des*, 1682.

Dépoſition, *de Charles le Gros*, 888. *d'Arnoul*, 988 96. *de Frédéric*, 1245. *d'Adolphe*, 1296. *d'Edouard II.* 1324. *de Grégoire XII. & de Benoît XIII.* 1408. *d'Eugène IV.* 1439. *de Jacques II.* 1689.

Dépuration, 1576.

Deſcartes, 1650.

Deſcente *en France*, 807. *en Bretagne*, 1230. *en Angleterre*, 1545. *en Provence*, 1635. *à Beliſle*, 1674 1703. *à la Martinique*, 1693. *à Breſt*, 1694. *au port de Cette*, 1710.

Deſcentiers, 1587.

Deſmarès, *p.* 337.

Démarêts, *académicien*, 1635. *miniſtre*, 1701 08.

Des-Noyers, 1641 43 44.

Deſpréaux, 1677.

Deſſau, 1626.

Dettes de l'état, 1560. *excom. pour dettes*, 1355. *priſonnier pour dettes*, 1702. *p.* 123.

Deventer, 1672.

Deuil, 1514.

Devins, 1680. *p.* 973.

D E.
Deviſes, 1350 1505. p. 352 368 400 424.
Dévolution, 1667.
Deuterie, 534.
Deux-Ponts, *ducs des*, 1609 35.
D H.
Dhona, 1668.
D I.
Diane, *de Poitiers*, 1544. p. 395 488. *voyez* Valentinois.
Dictatus, 1067.
Didier, *général de Chilpéric*, 577. *roi des Lombards*, 756 68 74. p. 63.
Dieppe, 1443 1589 1690 94.
Dieſbach, 1475.
Dieſt, 1705.
Diette, 830 1206 1529.
Digeſte, 511 1680.
Dignités, 1559.
Digue, 1627 28.
Dijon, 1477 1513 1650.
Dillon, 1709.
Dinan, 1674 75 97.
Dioïs, 1445.
Dion, 1553.
Directeur des Finances, 1611 1701.
Diſcipline de l'Egliſe, 1415 1579.
Diſpenſes, 1103 1632.
Diſſolution du mariage, divorce, 1499 1529 34 99.
Diſtraction de mouvance, 992.
Divon, 1331.
Dixieme, 1710.
Dixmes, Décimes, 1179 89 1303 16 24.
Dixmudes, 1647 58 83 95 1706.
D O.
Docteurs de l'Egliſe, 992.
Doctrine, *pere de la*, 1592.
Doeſbourg, 1672.
Doëteckum, 1672.
Doignon, *du*, 1653.
Doge, 1685 1702.
Dole, 1480 1636 68 74.
Dolé, 1594.
Domaine *donné en dot*, 568. *démembrement*, 877. *du roi*, 922 92. *douaire*, 1113. *ſa conſiſtance*, 1108. *en interdit*, 1142. *inaliénable*, 1275 1349 1607. *aliénés*, 1364 1552. *ordonnance*, 1566. *réunion*, 1680. p. 945 954.
Dombes, *Henri, prince de*, 1592. *déclaration pour la ſouveraineté*, 1682. *prince de*, 1573 1714.
Domfront, 1574.
Dominicains, *voyez* Jacobins.
Dominique, *ſaint*, 1206 30. *ordre*, 1349.
Domremi, 1428.
Donavert, 1704.
Donations, *au S. Siége*, 753 74 817. *de l'empire de Conſtantinople, à Charles VIII.* 1494. p. 125.
Doncheri, 1641.
Dordrecht, 1619.
Doria, *André*, 1528. *général*, 1630.
Dormans, *Renaud de*, p. 399.
Dorſtein, 1641.
Dot, 568 1313. p. 49 125 126
Douai, 1562 1649 67 68 1710 12.
Douaire, 1103.
Douglas, 1421 24.
Dourlens, 1595.
Doyen, *du conſeil*, 1704.
D R.
Drach, *du*, 1336.
Drack, 1603.
Dragons, 1667 92.
Drap d'or, *camp du*, 152c.
Drapeau blanc, 1639.
Dreux, *bataille*, 1562. *fiefe*, 1590. *Robert*, 1149 79. p. 173. *Pierre*, 1116 1226 30. p. 173.
Drogon, *fils de Carloman*, 746. *comte de la Pouille*, 1026.
Droiſſi, 593.
Droit, *Flavien*, *Ælien*, 511. *des empereurs dans les conciles*, 974. *élections*, 817 23 27. *évêques*, 822 1633. *monaſteres*, 840. *de préſent*, 817. *Dictatus*, 1067. *abſolu*.

D R.

tion, 1103. *interdit*, 1142. *canons d'Eugéne*, 1148. *régale*, 1161. *répudiation*, 1193. *Jean-Sans-terre*, 1206. *Boniface VIII.* 1303. *joyeux avénement*, 1274. *des deux puiſſances*, 1329. *Anglois*, 1275. *petites dates*, 1550. *Bénéficiers*, 1561. *breviaire*, 1582. *Santarel*, 1626. *aſſemblée*, 1682. *François*, 1665 80. *canonique*, 1680. *civil*, 1680. *franchiſes*, 1687 88 92. *juriſdiction*, 1695. *quiétiſme*, 1699 *bulle*, 1705. *public civil*, *pairies*, 912 1200. *ordonnance*, 922. *domaine*, 1103. *pragmatique*, 1269, *ſacre*, 1314. *Sigiſmond*, 1415. *Etats généraux*, 1614 1700. *de la guerre & de la paix*, 1619. *chaire*, 1680. *droits ſeigneuriaux*, *d'entrée*, *de procuration*, *de gite*, 992. *p.* 945.

Druides, 992.

Druſenheim, 1706.

D U.

Dubois, *cardinal*, 1708.

Dubos, 500. *p.* 46.

Ducange, 803.

Ducas, *Alexis*, 1204.

Ducaſſe, 1703.

Duché, 861 992. *p.* 303 952. *de France*, 861 1108. *Autriche*, 1282. *Borgia*, 1498. *déclaration*, 1566. *Seguier*, 1650. *Luxembourg*, 1688. *édit*, 1711. *de Lorraine*, 1431. *voyez* Pairie.

Ducs, *de Veniſe*, 803. *de France*, 737 861. *anciens*, 1135 1498 1581 1607 88 1701. *p.* 117 119. &c. *voyez* Rang, Séance, Prérogatives, Pair.

Duels, *loi Gombette*, 511. *repréſentation*, 973. *religieux de ſaint Maur*, 1116. *reſtriction*, 1167. *défenſe*, 1258 1305. *Carouge*, 1386. *Jarnac*, 1547. *édit*, 1602 13. *des Chapelles*, 1627. *duc de Guiſe*, 1643. *duc de Nemours*, 1652. *la Frette*, 1663. *édit*, 1679. *Brionne*, *Bouteville*, 1689 95. *p.* 124. *voyez* Combats.

Dufai, 1676.

Duferrier, 1563.

Dugaſt, 1542.

Dumbar, 1650.

Dumoulin, *p.* 956.

Duna, *la*, 1704.

Dunemonde, 1701 10.

Dunes, *val des*, 1047. *bataille des*, 1658.

Dunkerque, 1558 1646 52 58 62 94 96 1711 12.

Dunois, *Jean comte de*, 1407 26 28 51 62 64. *pag.* 572. *François*, 1484 85 88. *princes*, 1509 25.

Du Pas, 1673.

Dupes, *journée des*, 1630.

Duprat, 1514. *p.* 973 975.

Duqueſne, 1675 76 81-84 1703.

Durance, *la*, 562.

Duranti, 1574.

Duras, *Charles de*, dit *de la Paix*, 1382. *ſeigneur de*, 1579. *maréchal de*, 1675 88 1704. *duc de*, 1672. *mademoiſelle de*, 1678.

Duret, *avocat*, 1594.

Durfort, *Jacques de*, 1579.

Dutillet, 1559 60.

Dutlingen, 1703.

E A.

EAux & Forêts, 1575.

E B.

Ebernbourg, 1692 97.

E B.

Ebroin, 656 70 73 78 88.

E C.

Ecbert, 827. *pag.* 75.
Eccléſiaſtiques, *perſonnes & affaires, gouvernement, richeſſes*, 753. *pag.* 50 120 122. *dépoſition*, 988. *canoniſations* 992. *mariage*, 996. *Bertrade*, 1103. *inveſtiture*, 1120. *ſchiſme*, 1130. *Abélard*, 1140. *domaine*, 1142. *concile de Reims*, 1148. *régale*, 1161 1673. *Albigeois*, 1206. *concile de Lyon*, 1245. *Boniface VIII.* 1303. *des deux puiſſances*, 1329. *concile de Baſle*, 1439. *juriſdiction*, 1539 1695. *ordonnance d'Orléans*, 1560. *chancelier de l'Hôpital*, 1568. *Bearn*, 1620. *édit*, 1695. voyez Conciles, Edits, Régale, Annates, &c.
Echange, *Sedan*, 1642 51. *Meudon*, 1695.
Echevins, 1371 1594.
Echiquier, 1285 1499. *p.* 949.
Eclipſe, 840.
Ecluſe, *l'*, *bataille*, 1336. *ville*, 1645 47 1712.
Ecoles *publiques*, 789 1179. *buiſſonnieres*, 1552. *du droit canon*, 1680. *militaires*, 1600. *p.* 966.
Ecoliers, 1642.
Ecoſſe, *p.* 87. *Jean Bailleul*, 1292. *Robert Brus*, 1324. *Edouard*, 1340 69, 1421. *Jacques III.* 1483 1548. *Marie Stuart*, 1558 87. *Jacques Stuart*, 1567 87. *Jacques I.* 1603. *épiſcopat*, 1637, *Charles I.* 1647. *Cromwel*, 1650. *Orange*, 1689. *réunion*, 1706. *Jacques III.* 1708. *Marguerite d'*, 1436. Voyez *les rois à leurs noms.*
Ecoſſois, *Gendarmes*, 1690.
Ecu d'or, *ordre*, 1355.
Edeſſe, 1145.
Edifices, 1547.

E D.

Edits *ſur la monnoie*, 840. *ſur les concubines*, 1001. *contre les hérétiques*, 1226. *affranchiſſement*, 1252. *majorité*, *pag.* 335. *baillis & ſénéchaux*, 1498. *pag.* 893. *cour des aides*, 1355. *de Cremieu*, 1536. *contre les petites dates*, 1550. *pour défendre d'envoyer de l'argent à Rome*, 1551. *contre les Luthériens*, 1551. *d'Eſcouan*, 1559. *touchant les mariages clandeſtins*, 1656. *contre les filles qui ſont périr leur fruit*, 1556. *contre le port d'armes à feu*, 1559. *ſur le domaine*, 1559. *ſur les offices de judicature*, 1559. *pag.* 966. *pour l'heure des ſéances du parlement*, 1559. *de Romorantin*, 1560. *ſur le fait de la religion*, 1560. *des ſecondes noces*, 1560. *de janvier en faveur des huguenots*, 1562. *de pacification*, 1563 76 91. *des conſignations*, 1563. *de Rouſſillon*, 1564. *juriſdiction des conſuls*, 1564. *des meres*, 1567. *de Charles IX. p.* 954. *réformation du calendrier*, 1582. *de réunion*, 1588. *de Nantes*, 1598 1622 85. *de la nobleſſe*, 1600. *des duels*, 1602 13. *p.* 124. *ſur les tailles*, 1600. *ſur les monnoies*, 1603. *réunions*, *p.* 958. *pour la réunion du Béarn*, 1620. *de pacification*, 1629. *refus d'enregiſtrer*, 1631 48. *touchant le parlement*, 1641. *de Louis XI.* 1642. *contre Gaſton*, 1643. *Burſaux*, 1648. *pour le papier timbré*, 1655. *ſuppreſſion des chambres de l'édit*, 1669. *commerce ne déroge point à la nobleſſe*, 1669. *perpétuel contre la maiſon d'Orange*, 1672. *des duels*, 1679. *concernant la régale*, 1673 82. *rétabliſſement des leçons du droit civil*, 1680. *des*

E D.

terriers, 1691. *concernant la juriſdiction eccléſiaſtique*, 1695. *pour le dixieme*, 1710 *des duchés-pairies*, 1711. *contre les Proteſtans*, 1713. *qui appelle à la couronne les princes légitimés*, 1714. *yenalité*, *pag.* 966. *voyez* Ordonnances, Déclarations, Arrêts, *&c.*

Edouard, *l'ancien*, *roi d'Angleterre*, 929. *ſaint*, 1047 62 1215. *I.* 1285 92 96 1303 05. *p.* 949. *II.* 1296 1324. *III.* 1324 28 29 31 36 40 41 44 47 49 55 59 60 67 69 76 78. *IV.* 1457 70 71 74 75 77 83 85. *V.* 1483. *VI.* 1547 48 58. *le prince Palatin*, 1684.

E F.

Effiat, *d'*, 1639.

E G.

Ega, 644 46.

Eginhard, *p.* 63.

Egliſe, 814 1328 1415. *voyez* Eccléſiaſtiques.

Egmond, *comte d'*, 1558 65-67. *p.* 551.

Egra, 1634.

Egypte, 636 1249 1517.

E K.

Ekeren, 1703.

E L.

Elbene, *d'*, 1591 1634.

Elbing, 1703.

Elbœuf, *branche d'*, 1550. *duc d'*, 1631. *madame d'*, 1631. *duc d'*, 1678 98. *ducheſſe de Mantoue*, 1704. *voyez* Lorraine.

Electeurs, *fixés à ſept*, 1206 73 1305. *bulle d'or*, 1355. *rang*, 1432. *capitulation*, 1519. *titre*, 1630. *huitieme électorat*, 1648 *ligue du Rhin*, 1658. *Hanovre*, 1714. voyez *à leurs noms.*

Elections *aux bénéfices*, 827 40. *p.* 121. *conteſtations*, 1142 1206 1397. *pragmatique*, 1438.

E L.

Allemagne, 1447. *indult*, 1695. *pag.* 973. *des papes*, 775 823 1056 1120 56 1242 1313 16 79 1560 90. *des empereurs & des rois*, 634 912 1001 56 1226 1305 55 1657. *p.* 121. *des officiers*, *p.* 120 353.

Electorat, 1547 1620 48 92.

Eléonore, *femme de Louis le jeune*, 1337 45 50 89. *p.* 182. *Navarre*, 1252. *reine de Portugal & de France*, 1523 29 56. *de Roye*, 1569.

Eliſabeth *de Portugal*, 1428. *de France*, 1558 59 68 98 1612. *d'Autriche*, 1570. *p.* 519. *d'Angleterre*, 1558 68 71 75 80 81 87 89 1602 03 93. *fille de Jacques I.* 1613 20. *Czarine*, 1711.

Elne, 1641.

Eloi, *ſaint*, 628 36.

Eloiſe, 1140.

Elſimbourg, 1677 78 1710.

Elvas, 1645 58.

E M.

Emanuel II. *duc de Savoie*, 1660. *voyez* Savoie.

Embrun, 1692.

Emeri, 1672.

Emétique, 1658.

Eminence, 1630.

Emma, *p.* 631

Emme, 956 86.

Empereurs *d'Orient*, 803 1451. *d'Occident*, 800 03 23 912 1001 22 56 1140 1206 26 73 96 1336 55 1519. *des Grecs*, 1451. *p.* 63. Voyez *à leurs noms.*

Empire, 796 877 912 73 1037 56. *bas*, 803. *p.* 63, *des Latins*, 1204 58. *d'Orient*, 1451. *d'Occident*, 800 1120 50 1226 73 1305 1451 1500 1648 79. *p.* 122. *du Czar*, 1479.

Empoiſonneurs, 1315 1680.

Emprunts, *caiſſe des*, 1707.

E N.
Enfans naturels, p. 63.
Enguerrand, *de Couci*, 1226 52. *de Marigni*, 1309 15 24.
Enregiſtrement, 1371 1562 1710 12 14.
Ensheim, 1674.
Enſisheim, 1681.
Entrées, 1389 1607 60 91. *au parlement* 1551.
Entrevues, 1022 1474 1505 20 38 65.
Envouſter, 1331.
E O.
Eon, 1148.
E P.
Epée, *état ſéparé de la Robe*, 1560.
Epernai, 1592.
Epernon, 1581 84 87 89 92 95 96 1607 10 19 42 49 53 61.
Eperons, *journée des*, 1513.
Epinal, 1641 70.
Epinoi, 1714.
Epiphanie, p. 121.
Epiſcopat, 1637.
Epoque, *voyez* Année, Calendrier, Ere, &c.
Epreuves, 831.
E R.
Eraſme, 1547.
Erchinoal, 646.
Ere chrétienne, 743 74 1179.
Erections, *voyez* Pairie, *d'évêchés*, 1292 1622.
Erfort, 1636.
Erlac, 1639.
Ermenegilde, 575.
Erneſt, *bâtard de Mansfeld*, 1618. *Ferdinand*, *roi de Hongrie*, 1636.
Erulles, 800.
E S.
Eſcale, *chevalier de l'*, 1404.
Eſcalonne, 1694.
Eſcarpe, *fort de l'*, 1667 68.
Eſcaut, 1521.
Eſclave, 562. *voyez* Serfs.
Eſclavons, 632 743 58 803.
Eſcouan, 1559.
E S.
Eſpagne, Eſpagnols, 543 88 1658 94. *Sarraſins*, 715. *Inigo*, 827. *croiſade*, 1149. *Henri IV.* 1472. *Colomb*, 1492. *Ferdinand*, 1493 1503. *la ligue*, 1513 93. *Vervins*, 1598 1603. *Baronius*, 1605. *la treve*, 1609 11. *mariages*, 1612. *Savoie*, 1617. *Valteline*, 1621. *Jacques I.* 1622 24 25. *guerre de Mantoue*, 1629. *guerre*, 1634-42 48-50 52. *paix*, 1659. *Batteville*, 1661 65. *guerre des Payſbas*, 1667. *paix*, 1668. *madame*, 1670. *guerre*, 1673-76. *paix de Nimégue*, 1678. *pavillon*, 1680. *tréve de Ratisbonne*, 1684 89. *guerre*, 1694 97 98. *teſtament*, 1700 01 03 06 11-15. *ſucceſſion à la couronne*, 1687. voyez *les rois à leurs noms*.
Eſparbès, *d'*, 1554.
Eſpeſſes, *d'*, 1574.
Eſpierres, *pont d'*, 1694.
Eſpinac, *Pierre d'*, 1590.
Eſpinoſa, *cardinal*, 1661.
Eſſars, *des*, p. 351.
Eſſex, *comte d'*, 1596 1601 02 42 44.
Eſt, *Anne d'*, 1593. *cardinal d'*, 1560 1648. *Marie*, 1673.
Eſtampes, 1457.
Eſtampes, *concile*, 1130 42. *combat*, 1652. *ducheſſe*, 1540 41 44 47. p. 451. *comte*, 1360.
Eſtines, 743.
Eſtival, 612.
Eſtrades, *maréchal d'*, 1643 52 61 62 67 70 73-77 83.
Eſtramadure, 1556.
Eſtrées, 1600. *François Annibal d'*, 1639. *duché-pairie*, 1648. *Jean d'*, 1672 73 76 77 83 85-88 90 91 93 97 1703. *cardinal d'*, 1690 93. *duc d'*, 1685 87 90. *Gabrielle d'*, 1598 99. *maréchal d'*, 1689. *comte d'*, 1692.

E T.

Etabliſſemens *de S. Louis*, 1206 69.
Etaire, 1645.
Etats, Aſſemblées *des provinces*, 1223. *généraux*, 1252 1355. *p.* 959. *tiers-état*, *Philippe le Bel*, 1303. *le roi Jean*, 1356 59. *Louis XI.* 1468. *Charles VIII.* 1484. *de Flandres*, 1505. *le parlement fait un quatrieme ordre*, 1558. *François II.* 1560. *Henri III.* 1576. *de Blois*, 1214 1588. *de Paris*, 1593. *leur autorité*, 1614. *de robe & d'épée*, 1560. *de Hollande*, 1644 77.
Ethelwolph, 855. *p.* 87
Etienne *III.* 752 53 56. *IV.* 767. *V. p.* 74. *roi d'Angleterre*, 1135 54. *p.* 173. *de Hongrie*, 996 1526. *p.* 155. *de Champagne*, 1040. *comte de Boulogne*, 1148. *évêque de Tournai*, *p.* 222.
Etoile, *ordre de l'*, 1350, 1469.
Etrangers, 1651.

E U.

Eu, *Ruoul, comte d'*, 1350 *Phil. d'Artois*, 1387. *comtes d'*, 1394 1714.
Evangéliques, *les*, 1620.
Euchariſtie, 1047 1285 1600.
Eudes, *duc d'Aquitaine*, 731 32 34 67. *roi de France*, 987. *duc de Bourgogne*, 1316. *fils de Robert*, 1040. *de France*, 888 92 98. *de Champagne*, 1031 37. *Abbé de ſainte Geneviève*, *p.* 198.
Evêchés, *Pamiers*, 1292 1303 *Paris*, 1622. *Bulles*, 1692 93 *collation*, *pag.* 50. *les trois*, 1552
Evêques, *leur autorité.* 511

E U.

822. *pag.* 50. *Aſſemblée*, 651 813 1103. *biens*, 794 1385. *ordination*, 796. *contribution*, 840. *Robert*, 996 1022. *rang*, 1092. *concile de Reims*, 1148. *ſerment*, 1223. *teſtament de Louis VIII.* 1225. *Priſcillien*, 1226. *exclus du Parlement*, 1319. *juges des hérétiques*, 1560. *Monſieur*, 1633. *nonce du pape*, 1639. *bref contre le livre de M. de Cambrai*, 1699. *ſuccès de Clovis*, *p.* 46 974 975. &c.
Eugène *II.* 823. *III.* 1145 48. *IV.* 1439 1538 53. *prince*, 1661 91 1701 02 04-09 12-14.
Eugénie, *Claire*, 1598.
Evreux, *Blanche*, *p.* 303 *Charles, comte d'*, 1512. *Philippe*, *pag.* 253. *roi de Navarre*, 1252 1328 31 65. *Bouillon*, 1642.
Eutrope, 875.

E X.

Exarchat, 568 753 978.
Exceſter, 1644.
Excommunication, *Robert*, 996. *Philippe I.* 1092 1103. *Henri V. empereur*, 1120. *Albigeois*, 1206. *Jean Sans-terre*, 1213. *Grégoire IX.* 1226. *Frédéric II.* 1245. *Conradin*, 1255. *Pierre de Bourbon*, 1355. *bulle in cœna Domini*, 1568. *Henri IV.* 1585, 90. *Lavardin*, 1687 88.
Exemption, 651 1283 1316. *pag.* 50.
Exiles, *fort d'*, 1708.
Expectatives, 1438. *p.* 976.
Expéditionnaires *en cour de Rome*, 1594.
Expoſition de la foi, 1668.

F A.

FAbert, *maréchal*, 1642 54 60 624

F A.

Fabrot, 1574.
Facultés, *les quatre*, 1594. *de*

F A.

Théologie, 1612.
Fagel, 1684.
Faileuble, 596.
Fainéans, *rois*, 688.
Fairfaix, 1645.
Faiſans, *iſles des*, 1659.
Falcſim, 1711.
Famine, 1336.
Fanatiſme, 1680.
Farces, p. 972.
Farines, *journée des*, 1591.
Farneſe, 1547 55-57.
Fauchet, 1643. p. 255 978.
Favoris, *regne des*, 1574.
Fauſte, *Jean*, 1457.
Fay, *du*, 1676.
Fayances, *manufactures des*, 1603.
Fayette, *maréchal de la*, 1421. *mademoiſelle de la*, 1639.

F E.

Félix *V.* 1439. p. 101. *de Valois, ſaint*, p. 153.
Félonie, 1040 1230 92 1379. p. 968.
Fénelon, *archevêque de Cambrai*, 1689 95 99. p. 717.
Feneſtrelle, 1708.
Fer, *iſle de*, 1634.
Ferden, 1648.
Ferdinand, *archiduc d'Autriche*, 1522. *I. roi de Bohême*, 1526 29. *I. empereur*, 1555 56 64 1617. *II.* 1617-20 30 31 35-37. *III.* 1637. *IV. roi de Caſtille*, 1309. *d'Aragon*, 1252. *le Catholique*, 1472 82 93-95 1500 05 08-10 12-14 16 1701. *pag.* 39. *de Naples*, 1493-96. *duc de Mantoue*, 1629. *Erneſt, roi de Hongrie*, 1636.
Fere, *la*, 1596.
Feria, 1593 94 1625.
Feronnerie, *rue de la*, 1620.
Ferrare, *duc de*, 1510. *fille du duc de*, 1548. *ducheſſe de*, 1560.
Ferrette, *comté de*, 1475.
Ferri, 1476. p. 289.

F E.

Ferrier, *du*, 1575.
Ferté, *Henri de la, maréchal de France*, 1643, 50 54-58 63.
Feſſin, 1252.
Fêtes *de l'Egliſe*, 1255, p. 121 155. *à la cour*, 1661 85.
Feuillade, *François de la, maréchal de France*, 1664 74 76 78 91 92. *duc de la*, 1704-06.
Feuillans, 1587. p. 587.
Feuquieres, *marquis de*, 1633 39. *M. de*, 1691 92.
Fevre *le*, 1574.

F I.

Fidélité, *ſerment de*, 1206 23 1589 1649.
Fiefs, *loi*, 511 840 912 1067 1331. *Bretagne*, 845 1230. *leur établiſſement*, 923. *Lorraine*, 978. *pairie*, 992. *vaſſaux du roi*, 1108. *ſenéchal*, 1116. *liberté*, 1316. *francs-fiefs*, 1328. *roturiers*, 1532 79 1600 29. *la couronne*, p. 117 118 129 321 944 957 971. *&c.*
Fiennes, *de*, 1369.
Fiefque, 1547. *comte de*, 1652.
Figuier, *fort du*, 1638.
Figueres, 1675.
Filles de la reine, 1497 1534 1673.
Final, 1447 1698 1713.
Finance, Financiers, 1322 28 91 1603 1701. *ſecrétaire des*, 1341 1410. p. 493 961 967.
Fiſſule, 1686. p. 511.
Fitz-James, *voyez* Berwick.

F L.

Flagellans, 1348.
Flamerens, 1663.
Flamel, p. 351.
Flandre, *la*, *Baudouin*, 1067. p. 143. *Charles le Bon*, 1127. *Philippe*, 1179. *impoſteur*, 1223. *Gui*, 1292 99. *Artevelle*, 1336. *Louis*, 1384 1529. *Marie d'Autriche*, 1556. *duc d'Anjou*, 1583 1634 41. *paix de Bréda*, 1667 75 80. *états*, 1223 1477 1505. *comtes de*,

FL.
863 965 72 1031 1127 1204 06 14 26 58 1304 09 16 20 22 28 84. p. 287. *Marguerite*, 1258. *Flamans*, 1149 89 1223 1303 7 04 28 36 82 85 1536.
Flaochat, 646.
Fléche, p. 123
Fleſſingue, 1616.
Fleta, *le*, 1275.
Fleuri, *abbé*, 1689. p. 126 978.
Fleurs-de-Lis, 1380 1527 1655.
Fleurus, 1690.
Fleury, *monaſtere*, 695. p. 131.
Flix, 1650.
Florence, *concile*, 867 1438 39. *ville*, 1494 1502 12. *cardinal de*, 1598. *duc de*, 1675.
Florent Chrétien, 1593.
Florentins, 1376 1522 30.
Flotte, *ſous Théodobert*, 539. *Caſtillane*, 1371. *de Charles-Quint*, 1541. *de Philippe II.* 1588. *Angloiſe*, 1627 28. *Eſpagnole*, 1628 38 39. 43 55 75 76. *du roi de Suéde*, 1677 *du roi de France*, 1689 92 1704. *Angloiſe & Hollandoiſe*, 1690. *de Smyrne*, 1693. *Hollandoiſe*, 1697 1703. *Angloiſe*, 1703 07. *de Virginie*, 1711. *voyez* Marine.
FO.
Fœderowitz, *Michel*, *Czar*, 1611.
Foi & hommage, 1324.
Foire du Landit, 875.
Foix, *comté*, 1258 70 83 1397. *comte de*, 1451. *Germanie*, 1505. *Gaſton*, 1252 1505 11 12. *Catherine*, 1512. *André*, 1521. *Paul*, 1574 98. *l'abbé de*, 1631. *comte de Flex*, 1663.
Folard, 1675.
Fondations, 612 46.
Fontaine, *comte de*, 1643.
Fontainebleau, 1600.
Fontaine-Françoiſe, *combat de*, 1595.
Fontaines, *Pierre de*, p. 233
Fontange, *ducheſſe de*, 1681.
FO.
Fontarabie, 1470 1521 1638 98. p. 705
Fontenai, 840 1590.
Fontenelle, *monaſtere*, 750.
Fontenoi, 1709.
Fontevrault, 1103.
Fontini, p. 950
Fontrailles, 1642.
Forbin, *Palamede de*, 1480. *comte de*, 1707 08.
Forcalquier, 1258.
Force, *Jacques de la*, *maréchal de France*, 1589 1610 21 22 30 34-36 38. *duché*, 1637.
Forget de Freſne, 1588.
Forêt, *de la*, 1355.
Foreſt, *comte de*, p. 950
Formoſe, *pape*, 892.
Formulaire, 1657 69 73 1705.
Formule, 1419 20.
Formules des Juriſconſultes, 511. *de Marculſe*, p. 50
Fornoue, 1495.
Fors de Bearn, 1580.
Fort de Cohorn, 1692.
Fort-Louis, 1622 25 1706.
Fort-Royal, 1674.
Fortheringai, 1587.
Foucault, *Louis*, 1653.
Foulques, 892. *Nerra*, 1135. *comte d'Anjou*, 1092 1135. *pag.* 175. *Grand-Maiſtre*, 1309.
Fouquet, *Nicolas*, 1661. *François*, 1661. p. 711
Fourmigni, 1448.
FR.
Fracaſtor, p. 493
France, *duché*, 861 992. p. 957. *couronne*, 1711. *union*, 1532.
Francfort, *Concile*, 794. *Diete*, 1206. *priſe*, 1631.
Franche-Comté, 842 79 1477 79 82 1639 68 74 78.
Franchiſes, 1515 1687 88.
Franciſcain, 1387.
François *d'Aſſiſe*, *ſaint*, p. 225.
François *ou* Francs, *les*, 481 536 39 58. p. 46 48 51 117 126 979.

FR.

François I. 1505 14 15 25 35 47. *ſa mort*, *pag.* 449. *vénalité*, voyez *ſon regne*, *ſon fils aîné*, 1518 36 51. II. 1558-60. *empereur*, 1675. *p.* 942 959 961 962, &c. 972 976.
Françoiſe, *langue*, 1360 1539.
Franconie, 920 1632.
Francs-Aleus, 817.
Francs-Archers, 1445 80.
Francs-Fiefs, 1328.
Franecker, 1680.
Frankendal, 1688.
Fraternité, 1542.
Frawſtadt, 1706.
Frédégonde, 568 70 75 78 81 84 85 90 94 97.
Frédélinghen, 1702.
Frédelon, 1249.
Frédéric, *duc de la haute Lorraine*, 956. I. *empereur*, 1092 1150 56 86 89 1282. II. *empereur*, 1206 14 23 26 42 45 55 1315 1516. *duc d'Autriche*, 1322. III. *empereur*, 920 1447 65 93. *roi de Sicile*, 1292. *roi de Naples*, 1496 1501. III. *roi de Dannemarc*, 1660. V. *électeur Palatin*, & *roi de Bohême*, 1613 19-21 32. *Henri*, *prince d'Orange*. voyez Orange, *roi de Pruſſe*, 1701.

FR.

Frédérune, 929.
Frégoſe, 1447. *Jean*, 1512. *ambaſſadeur à Veniſe*, 1542.
Frêne, *Trichet du*, 1642.
Freret, *p.* 51
Freteval, 1193.
Frette, *la*, 1663.
Fribourg, 1516 1638 44 77 78 97 1713.
Fridericſtadt, 1713.
Frioul, *duc de*, 776. *le*, 787.
Friquet, 1352.
Friſe, 1296 1424.
Friſon, 733.
Froiſſard, *Jean*, *p.* 335
Frondeurs, 1648 51.
Frontenac, *de*, 1696.
Frontenai, *duché de Rohan-Rohan*, 1714.
Froullai de Teſſé, *René*, 1696 1706 07.

FU.

Fuenſaldagne, 1654.
Fuentes, *comtes de*, 1596. *ambaſſeur*, 1661.
Funérailles, 1643.
Furnes, 1646 48 58 67 68 93 1706.
Furſtemberg, *Guillaume de*, 1658 71 74. *cardinal de*, 1689. *François Egon*, 1681.

GA.

GAbaret, 1689 93 1703.
Gabelle, 1344 1548.
Gabrielle d'Eſtrées, 1593 99.
Gacé, *maréchal de Matignon*, 1708.
Gaëte, 1707.
Gages *de bataille*, 1258. *p.* 124 *du parlement*, 1648.
Gaimar, 1026.
Galas, 1635 36 45.
Galeas, *Jean*, 1494 98.
Galeran, *comte de Meulan*, 1040.
Galeres, *général des*, 1544.

GA.

Galilée, 1633. *p.* 495
Galiguai, *Eléonore*, 1612 17.
Gallati, 1616.
Galles, *pays*, 1305. *prince de*, 1344 55 67 71 76 1688. *Yvain*, 1371.
Gallicans, 1645.
Gallions, 1702.
Galouai, 1706 07 09.
Galſuinde, 568 84.
Gand, 1678 1706 08. *Jean de*, 1485. *Gantois*, 1488. *ſas de*, 1644.

GA.

Gap, 1692.
Garai, 1649.
Garde, *baron de la*, 1544 45.
Garde, *de la perſonne du roi*, 1380. *de nos rois*, 1215. *des chemins*, 1255.
Gardes, *régiment des*, 1644 53 72 91 92 1704 13. *colonel des*, 1661.
Gardes-du-corps, 1626 71 95.
Gardes-marine, 1682.
Gardie, *la*, 1646.
Garighan, 1503.
Garlande, *les freres*, 1116 35. *Guillaume, ſénéchal*, 1116. p. 175
Garlangues, 1628.
Garnier, p. 943
Garonne, *la*, 593 732.
Gaſcons, Gaſcogne, 593 601 03 25 35 767 78 818 1001 62 1562. p. 950
Gaſſendi, 1559.
Gaſſion, *maréchal de France*, 1631 35 39 40 43-47. *comte*, 1711.
Gaſton, *voyez* Foix; *frere de Louis XIII.* 1617. 26 31-34 36 42-45 48 49 51 52 67. *ſon portrait*, 1660. *de Foix*, 1663. p. 704
Gatari, 1638.
Gâtinois, 1067.
Gaucherie, *de la*, 1604.
Gaucourt, 1652.
Gaveſton, 1324.
Gaules, Gaulois, 481 511 1532. p. 46 48 117 126 979
Gauric, *Luc*, 1559.
Gauthier, *archevêque*, 888. *l'abbé*, 1712.
Gauzlin, p. 131
Gayan, 1648.
Gazette, 1631.

GE.

Gegembak, 1678.
Gendarmerie, 1690 91 93.
Gendarmes, 1643. *Ecoſſois*, 1690.
Général, *des Dragons*, 1692. *des Galeres*, 1544.
Gênes, Génois, *Conſtantinople*, 1258. *Jacq. de Voragine*, 1269. *expédition*, 1390. *Boucicaut*, 1401. *ſe donne à la France*, 1447. *projet*, 1497. *ſoumiſe*, 1499 1513. *ſe révolte*, 1505 12. *ſe rend à Lautrec*, 1527. *à l'empereur*, 1528. *conjuration*, 1547. *entrepriſe*, 1625. *ſe déclarent pour le roi*, 1515. *ligue*, 1522. *bombardé*, 1684. *ſoumiſſion au roi*, 1685. *doge traité d'Alteſſe*, 1702. *Final vendu*, 1713.
Genêve, 888 1056 1553 79 89 1602 38 1707.
Genialis, *duc de Gaſcogne*, 601.
Gennare, 1647.
Gens d'affaire, 1688.
Gentil, 1522.
Gentilhomme, *premier*, 1612 69 89. *ordinaire*, 1690.
Gentilli, 1067.
Gentilshommes, 840 1478 1600.
Geoffroi, *Griſegonelle*, 978. *d'Harcourt*, 1344. *comte d'Anjou*, 1116. *Plantagenette*, 1135. *fils de Henri II.* 1167. *de Bretagne*, 1200. *abbé de Saint-Alban*, 1179. *comte de Bourges*, pag. 131
Gerard d'Alſace, 1056 60.
Gérard, *émiſſaire des Eſpagnols*, 1584.
Gerberge, 936 54.
Gerbert, 938 996.
Germanicus, 1571.
Germanie, 595 835 42 912 22 36 1022. p. 57
Gerold, 1056.
Gerſen, p. 203 399
Gerſon, p. 203 399
Gertrudemberg, 1710.
Gervais, p. 163
Geſvres, *de*, 1640. *duché-pairie*, 1648. *gouverneur de Paris*, 1687.
Gevaudan, 534.

GI.

Glac, *miniſtre*, 1426.
Giannone, p. 917

GI.
Gibelins, 1140 1255 85 1354.
Gibert, p. 51
Gibraltar, 1704 05 13.
Gié, *maréchal de*, 1505.
Gien, 1215 23.
Gigerie, 1664.
Gilbert, *duc de Lorraine*, 936. *de la Porée*, 1148.
Gillet, 1574.
Gillot, 1593.
Girardin, 1689.
Girardon, 1642.
Gironne, 1684 94 1705 11.
Giſelle, *fille de Charles le Simple*, 912 29. *fille de Pepin*, p. 57
Giſors, 1032 1113.
Giſtes, 992.
Givri, 1532 89.
GL.
Gleſne, 1645.
Gloceſter, *mari de Jacqueline de Baviere*, 1424 40. *bataille des Dunes*, 1658. *fils de la princeſſe Anne*, 1701.
GO.
Godefroi, *le Boſſu*, 1067. *de Bouillon*, 1067 92. *de Boulogne*, 1095.
Godéſigile, 500.
Goes, 1714.
Goeſbriand, *de*, 1707 10.
Gœurz, 1638.
Goïaric, 511.
Gomariſtes, 1619.
Gomatrude, 636.
Gombaud, 830.
Gomberville, 1643.
Gombette, *loi*, 511.
Gomdebaud, *roi de Bourgogne*, 500 11 23. *duc*, 576. *prétendu fils de Clotaire*, 585.
Gondemar, 523 34.
Gondi, *cardinal*, 1572. *maiſon*, 1589. *hôtel*, 1610.
Gondiucque, 533 62.
Gondoalde, 562.
Gonſalve *de Cordoue*, 149 1501 03 04.
Gontaut de Biron, *Armand de*, 1592. *Charles*, 1602.
Gontran, 562 93.
Gonzague, *de Mantoue*, 1598 1629 41 45. *Charles*, 1629. *Marie*, 1645 69. *François, général des Cordeliers*, 1598.
Gorde, *de*, 1572.
Gordon, 1634.
Gorges, 635.
Gorlitz, 1641.
Goſlin, 888.
Got, *Bertrand de*, 1305.
Gothie, 758.
Goths, 493 634 715. p. 38
Gouffier, *de Boiſy*, 1514 21. *Artus de*, 1667. *Claude & Louis*, 1667. p. 453
Goulas, 1652.
Gouvernantes *des enfans de France*, 1661. *du roi*, 1663.
Gouvernement, *eccléſiaſt.* p. 50. *civil*, p. 50.
Gouverneurs, *de provinces*, 846. p. 127 945. *du Havre*, 1665. *de Paris*, 1669 87. *pag.* 591. *de Bretagne*, 1695. *de Gaſton*, 1617. *de Charles IX.* p. 518. *de Henri III.* p. 550. *de Louis XIV.* p. 704. *de Monſeigneur*, 1668. *des fils de France*, 1663 89. *de M. le duc de Chartres*, 1683. *des Pays-bas*, 1701.
GR.
Graces, *le grand aumônier doit dire les graces au parlement*, p. 519
Gradués, 1498.
Grai, *ville*, 1668 74. *Jeanne de*, 1553.
Grailli, *Archambault de*, 1397.
Gramont, *ville*, 1706. *comte de*, 1562 93. *Antoine de, maréchal de France*, 1644-46 48 57 58 61 67 72 1704. *ordre*, p. 50
Gran, 1683 85.
Grancei, *comte de*, 1639 41. *maréchal de*, 1653.
Grand d'Eſpagne, 1701.
Grand-Aumônier, 1531 1645 1709. p. 519

GR.
Grand-Conſeil, 1497 1631 90, p. 976.
Grand-Duc, 1598 1675.
Grand-Foreſtier, 861.
Grand-Maiſtre, *de France*, p 453. *de l'écurie*, 1457. *des arbaleſtriers*, 1600. *de la garde robe*, 1669. *de l'artillerie*, 1600 69 94. *des eaux & forêts*, 1575.
Grand-Prevoſt, p. 49
Grand-Referendaire, *pag.* 49 53
Grand-Seigneur, 1559 1714. *voyez* Turcs.
Grand-Sénéchal, 978.
Grand-Veneur, 1669.
Grandes Compagnies, 1361 66.
Grandeſſe, 1521 1701 1711.
Grandier, *Urbain*, 1634.
Grandpré, 1654.
Grands-Baillis, 1135. *p.* 947. &c.
Grands-Jours, 1579 1634 65.
Grands-Maîtres, *de Malthe*, 1309 1522 65 1630 97. *de l'ordre du S. Eſprit de Montpellier*, 1700.
Grands-Officiers, 1103 1577 1607. *p.* 225
Grandſon, 1476.
Grange, *de la*, 1696.
Granique, 1632.
Granvelle, *Antoine*, *cardinal*, 1539 58 65 1661.
Granville, 1539.
Gratien, 1150.
Gratifications, 1663.
Grave, 1672 74.
Gravelines, 1558 1644 52 58.
Graville, *amiral de*, 1494.
Graviere, 1457.
Grécie, 1067.
Grecs, 787. *empire*, 802 97 1026 1148 1204 74 1439 51 1547. p 63 941 94.
Grégoire, *ſaint*, 1180. *II.* 740. *III.* 740. *IV.* 827 33. *V.* 996. *p.* 143. *VII.* 1067. *VIII.* 1187. *IX.* 1226 30 *X.* 1274 1343. *XI.* 1376 79. *XII.* 1408 *XIII.* 1585. *calendrier*, 1582.

GR.
XIV. 1590. *XV.* 1387 1622. *de Tours*, 845. *p.* 51
Gréipſwalde, 1678.
Grêle, 823.
Gremonville, 1700.
Grimoald, *maire*, 644 46 54. 56. p. 49
Grenade, *roi de*, 1320. *ville*, 1492 1516.
Grenadiers, 1676.
Grenoble, 1451 1560 1639 44.
Grinaux, 1514.
Grippon, 747 58.
Gris, *le*, 1386.
Griſegonelle, *Geoffroi*, 978.
Griſons, 1305 1621 25 30 31 37.
Grodno, 1708.
Groenland, 1634.
Groningue, 1674.
Grool, 1672.
Groſtlogan, 1642.
Grotius, *Hug.* 1619 36.
Gruerie, 992.

GU.
Guadaloupe, 1635 1703.
Guaſtalle, *ville*, 1702. *duc de*, 1714.
Gudina, *la*, 1709.
Guébriant, *J. B. Budes de*, 1638 43. *la maréchale de*, 1645.
Gueldres, 1473 1638 1703 13. *province*, 1672.
Guelfes, 1140 1285 1352.
Guenegaud, *Dupleſſis*, 1661.
Guerande, 1364.
Guercheville, *madame de*, 1600.
Guerin, *évêque de Senlis*, 1193 1214 1309. *p.* 203 225. *évocat général*, 1545.
Guerre *privée*, 803 1296 1371. *p.* 123. *inteſtine*, 901. *civile*, 1258 1562 65 68 73 1648. *ſainte*, 1390. *du bien public*, 1464. *de trente ans*, 1618.
Gueſclin, *connétable du*, 1364 66 69 80.
Gueſle, *la*, 1574. *p.* 591
Gueſton, 1707.
Guet, *Chevalier du*, 1350.

GU.

Gué-Trouin, *du*, 1697 1707 11.
Guette, *la*, 1322.
Gueux, *les*, 1566.
Gui, 912. *comte de Touars*, 1116. *comte de Flandres*, 1292 99. *de Luſignan*, 1302.
Guiche, *Coriſande de*, 1593. *duc de*, 1640. *maréchal de*, 1642. *comte de*, 1665. *pairie*, 1648.
Guienne, *Eléonore*, 1150. *pag.* 182. *Jean Sans-terre*, 1200. *Henri III.* 1258. *confiſquée*, 1292. *guerre*, 1296. *rendue*, 1303. *Charles de Valois*, 1324. *hommage*, 1329. *renonciation*, 1360. *Pierre le Cruel*, 1367. *conquiſe*, 1378. *duc de*, 992. *duc de Berri*, 1469 70-72. *troubles*, 1451 1548 78 80. *duché*, 1292. *p.* 949
Guilène, 577.
Guillard du Mortier, 1560.
Guillaume, *duc de Normandie*, 942. *duc d'Aquitaine*, 910 *le conquérant*, 1087. *le bâtard*, 1047 62 67. *Longue-épée*, 929. *d'Arques*, 1047. *comte de Hollande*, 1226 73. *le Roux*, 1100. *voyez* Orange. *Bras de fer*, 1026. *rois de Sicile*, 1026 1186. *le Breton*, *pag.* 201. *comte de Provence*, 1245.

GU.

Guillerague, *de*, 1685.
Guilville, 1698.
Guinée, 1664.
Guinegate, 1479 1513.
Guines, *comte de*, 1350. *ville*, 1558.
Guipuſcoa, 1698.
Guiſcard, *Robert*, 1026 56. *comte de*, 1695 98.
Guiſe, *ville*, 1650. *duché*, 1527. *Claude de*, 1542 50 74. *pag.* 488. *leur poſtérité*, 1550. *François de*, 1347 1523 47 48 50 53-55 57-60 62. *les*, 1559 60 74 82 85 98. *Henri de*, 1550 69 72 74-76 78 82 84-88. *pag.* 585. *cardinal de*, 1582. 88. *p.* 550. *Charles*, 1550 89 91 94-96 1614-16 22. *chevalier de*, 1613. *Henri II.* 1550 1642 43 47 48 54. *Louis-Joſeph*, 1660 69 84. *mademoiſelle de*, 1694 95.
Guitaut, 1669.
Guitry, *marquis de*, 1669.
Gurce, *cardinal de*, 1494 1511 12.
Guſtave, *roi de Suede* (*Vaſa*) 1542. *voyez* Adolphe, *Charles*, 1654 59 60.
Guttemberg, *Jean*, 1457.
Guyon, *madame*, 1698.

HA.

HA, 1451 1653.
Habſbourg, 920 1273 82. *p.* 253
Hachette, *Jeanne*, 1472.
Hacquin, *roi de Norvege*, 1391.
Hadwiſe, 1200.
Hagueneau, 1675 1705 06.
Haibron, 1645 88 93.
Hainaut, 1258 96 1324 36 40 1424 83 1554. *Baudouin*, 1180. *voyez* Flandres, Brabant.
Halberſtat, *adminiſtrateur d'*, 1626. *évêché*, 1648.
Haldetrude, 628.
Hall, *traité*, 1610. *ville*, 1642. *Notre-Dame*, 1691.
Halley, 1660 80 82.
Hallier, *du*, 1624 38 41.
Halluin, *Anne d'*, 1620. *duc d'*, 1637.
Ham, 1595 1655.
Hambourg, 1238 1641 44.
Hamilton, 1685.
Hanau, 1636.

HA.
Hanover, 1701 07 14. *Madame*, 1684. *duc*, 1692.
Harangs, *Journée des*, 1428.
Haraucourt, *d'*, 1625.
Harcourt, *Geoffroi d'*, 1344. *branche d'*, 1550. *comte d'*, 1637 39-43 45 46 49 51 53 54 60. *M. d'*, 1692 96 1703 09 11 *duché-pairie*, 1709. *marquis d'*, 1689. *maréchal d'*, 1698 1700.
Hardouin, *le comte*, 879.
Harfleur, 1415.
Harlai, *Louis de*, 1451. *premier préſident*, *Achilles de*, 1574 88 94. *Ach. de*, 1689. *archevêque de*, 1674 95. *M. de*, 1697 1709.
Harlebec, 1711.
Harling, 1711.
Haro, *clameur*, 912. *Louis de*, 1658 59 61 77.
Harrach, 1697.
Havane, *la*, 1703.
Havard, *Catherine*, 1547.
Haubert, 1149.
Havre, *le*, 1563. 1665 94.
Haute Bruyere, 1103.
Hautefort, *madame d'*, 1639 43. *N. d'*, 1689.
Hauteville, 1026.
Haye, *la*, 1709.
HE.
Hegire, 622.
Heidelberg, 1622 88 93.
Hein, *Pierre*, 1628.
Heinſius, 1709.
Héléne, *ſainte*, 1238.
Helgaud, 1022.
Helvétiens, 796.
Hennebont, 1590.
Henri, *empereurs*, *I.* 920. *II. le boiteux*, 1001 22. *III.* 1056. *IV.* 1056. 1103. *V.* 1103 16 20 35. *VI.* 1026 1186 93 1206. *de Luxembourg*, 1305. *hérétique*, 1206. *rois de France*, *I.* 1026. voyez *ſon regne*, *II.* 1532 46 1639 41. voyez *ſon regne*, *pag.* 964 972 976.
HE.
dit *le Lion*, 1180. *III.* 1573. voyez *ſon regne*, Pologne, Anjou, *ſon portrait*, 1589. *IV.* 1564 69 70 72 74 76 77 87 89 1672. *ſon portrait*, 1601. voyez *ſon regne*, *oraiſ. fun. p.* 585. *lettres patentes*, *pag.* 958 959. *duc de Bourgogne*, 956 1001. *roi d'Eſpagne*, *IV.* 1472 1505. voyez Eſpagne, *roi de Portugal*, 1088 1578 80. *roi d'Angleterre*, *I.* 1067 1100 13 16 20 35. *II.* 1135 50 54 56 61 67 69 79 80 86 89 1331 1541. *III.* 1215 23 26 30 42 52 58. *IV.* 1397 1410. *V.* 1415 20 22. *VI.* 1422. 31 35 57 70 71. *VII.* 1420 75 95 1502 30. *ſon hiſtoire*, 1485 92 1509 10. *VIII.* 1510 13-15 20 22 25-27 29 34 41 43 44 46 47. *Clément*, *maréchal de France*, 1214. *rois de Navarre*, 1521 89. voyez Navarre, *Guerre des trois*, 1586. Henriette, *femme de Charles I.* 1625 44. *premiere femme de Monſieur*, 1661 70.
Henſchenius, 670.
Heptarchie, 827. *p.* 15 75
Hérald, 734 36.
Herbert, *porte la foi en Suéde*, *p.* 75. *de Vermandois*, 922 28. *p.* 153. *de Troyes*, 929. *vice-amiral d'Angleterre*, 1689.
Héréſies, 740 94 1022 47 1517 34.
Hérétiques, 1022 1226 1552.
Heriold, 823.
Heriſpoé, 845 58.
Heriſtal, 779.
Heriſtel, 688.
Héritiers, 1245. *p.* 123 129
Hermanfroi, 520 31.
Hermenſtein, 1637.
Hermite, *l'*, 1624.
Hermites, 1255.
Hérold *IV.* *p.* 109
Hervé, *abbé de S. Victor*, *p.* 198
Hervée, *archevêque de Reims*, *p.* 153

HE.
Hefdin, 1521 53 1639 57.
Heſſe, *la*, 778. *Landgrave de*, 1547 52 1636 40 92. *troupes de*, 1641. *prince de*, 1703 06.
HI.
Hidde, *mademoiſelle*, 1673.
Hieres, *abbaye*, 1161.
Hildegarde, *p.* 125
Hincmar, *p.* 954
Hire, *la*, 1451 57. *p.* 979
Hiſpaniola, 1492.
Hiſtoire, *p.* 126 127. *de France*, *p.* 941
Hiſtoriographe, 1713.
Hiver, 1544 1608 1709.
HO.
Hobbes, 1650.
Hocquincourt, *Chev. de Monchi*, 1647 52 54 55.
Hocſtet, 1703 04.
Hoirs mâles, 1313 1566.
Hollande, Hollandois, 1598 1603 04. *Guillaume*, 1273. *Jean*, 1296. *Jean d'Aveſne*, 1296. *Jacqueline de Baviere*, 1424. *troubles*, 1565-67 78. *révolte*, 1581 84 96 1608. *tréve*, 1609. *guerre de Cleves*, 1614. *Batavia*, 1619. *Frédéric*, 1620. *Amérique*, 1623 24. *ligue*, *alliance*, *marine*, 1626-28. *traité contre l'Eſpagne*, 1634-36. *guerre contre le Portugal*, 1657 59 61. *traité*, 1662. *guerre avec l'Angleterre*, 1664 66-68. *guerre de Hollande*, 1670-78 88-90 93 94 96 97. *reconnoiſſent Philippe V.* 1700-07 13 14. *voyez* Pays-bas, Flandres.
Holoffin, 1708.
Holſtein, *duc d'*, 1675.
Hombourg, 1705.
Homélies, 1067.
Homere, 789.
Homicide, 593.
Hommages, 923 1067. *Charlemagne*, 778 96. *Bretagne*, 845. *Lorraine*, 974 87 1116 1341 64 81. *Bourges*, 1100 08. *Giſors*, 1113. *Normandie*, 1120. *lige*, 1135 1258. *Bar*, 1296 1641 99. *Montpellier*, 1316. *Guienne*, 1324 29. *diſpenſe*, 1499.
Hongrie, Hongrois, *Charlemagne*, 796. *Louis le Débonnaire*, 818. *Raoul*, 924 29. *Eſtienne*, 996. *Ferdinand I*, 1526 29. *Anne*, 1526. *Jean*, 1529. *Soliman*, 1529 41. *Marie*, 1552 56. *Ferdinand II*, 1617 18. *Léopold*, 1671. *héréditaire*, 1687. *Louis*, *p.* 333. *Clémence*, 1316 *André*, 1344. *Sigiſmond*, 1394. *Ferdinand*, 1634.
Honnecourt, 1642.
Honneurs, 1559.
Honorius III, 1225 1680.
Hôpital général, 1657.
Hôpital, *Michel de l'*, 1371 1560 65 74. *ſon portrait*, 1568. *maréchal de l'*, 1624 43.
Horloge, 988.
Horn, *maréchal de*, 1634. *comte de*, 1566.
Horoſcopes, *p.* 973
Hoſpitaliers, 1092.
Hoſtel-Dieu, 1324.
Hoſtie, 1269 85.
Hoſtun, *voyez* Tallard.
Hotenwiel, 1642.
Hotman, *Antoine*, 1574 1667. *p.* 117
Houdancourt, *voyez* la Mothe.
Hougue, *la*, 1692.
HU.
Huet, 1709.
Hugonet, 1477.
Huguenots, 1545 60-65 67 69-76 80 86 96 97 1612 15 16 20 21 25 29 82. *voyez* Proteſtans.
Hugues *capet*, 861 956 87. *voyez ſon regne*, *pag.* 129 945 957. *le Grand*, *l'abbé*, *le Blanc*, 923 36 45 54 56. *fils de Robert*, 1026. *fils de Henri*, *& comte de Vermandois*, 1092. *p.*

H U.
p. 153. *archev. de Lyon*, 1092. *abbé de Saint Germain*, 1180. *d'Abbeville*, 992. *de Lusignan*, 1226. *IV. duc de Bourgogne*, 1245. *abbé de Cluni*, 1321.
Hui, 1674 75 93 94 1703 05.
Huillier, *l'*, 1594.
Hults, 1645.
Humbert, *aux blanches mains*, 1056. *Dauphin*, 1349. *p.* 303.
Humieres, *d'*, 1589 95. *maréchal d'*, 1668 72 75-78 83 89 94.
Huningue, 1678 80.
Huns, 563 787 96 803.
Hundson, *milord*, 1564.
Huss, *Jean*, 1415. *p.* 359
Hutin, *Louis*, 1314.
Huxelles, *Nicolas du Blé, d'*, 1686 88 89 1703. 10 12.

H Y.
Hymnes, 1026.

J A.

JAcobins, 1215 30 1587. *Jacques-Clément*, 1589. *Séraphin Banchi*, 1593.
Jacquerie, 1358.
Jacques, *rois d'Angleterre*, I. 1603 16 20 22 24 25 53. *II.* 1672 73 85 88-90 92 96 99 1701. *III.* 1673 90 1701 08 13. *roi de Sicile*, 1283 85 92. *roi d'Ecosse*, 1483 1502.
Jagellon, *Anne*, 1526 73 1617.
Jamaïque, 1655.
Jametz, 1632 50 61.
Janissaires, 1648.
Jansenisme, 1647.
Jansenius, 1637 69.
Janson, *Toussaints de Forbin*, 1693.
Janvier, 1564.
Janus, 1707.
Jardin, 1547 1603 34.
Jarnac, 1547 69.
Jarretiere, 1349 1564 96.
Jasamergott, 1156.
Java, 1619.

I B.
Iberville, *d'*, 1697.
Ibinalarabi, 778.
Ibrahim, 1648.

I C.
Iconoclastes, 740 51 94.

I D.
Idole, 772.

J E.

Jean, *Saint*, *pag.* 121 122. *de Dieu*, *Saint*, 1602. *papes*, *VIII.* 877. *pag.* 86. *XII. pag.* 113. *XV.* 988. *XVII. antipape*, 996. *XXII.* 1292 1313 22 24 28. 29. *de Matha*, 1193. *pag.* 153. *roi de France*, qui ne vécut que huit jours, 1316. *pag.* 281. *fils de Philippe de Valois*, 1331. *roi de France*, 1316. voyez *son regne*, *fils du roi Jean*, 1415. *fils de Saint Louis*, dit *Tristan*, *pag.* 229. *fils de Charles V.* 1415. voyez Comte de Montfort; *fils de Charles VI.* 1415 24. *Infant d'Espagne*, 1508 30. *de Portugal*, 1580. *Sans-terre*, *roi d'Angleterre*, 1200 06 15. *comte de Hainaut*, 1324. *Sans-peur*, 1394 1404 07 08 10 19 20 24 57. *comte de Nevers*, *pag.* 967. *ducs de Bretagne*, 1298 1371. *Vaivode*, 1526 29. *d'Anjou*, 1464. *de Wert*, 1635 38 43. *de Portugal*, 1641. voyez Autriche, Jeanne, *papesse*, 875. *pag.* 87. *femme de Philippe le Bel*, 1283 96 1302. *fille de Louis Hutin*, *héritiere de la Navarre*, 1316 28. *p.* 281. *femme de Philippe le Long*; 1313 16 31. *fille de Philippe le*

JE.

Long, 1331. *d'Evreux, femme de Charles le Bel*, *pag.* 295. *femme de Philippe de Valois*, *pag.* 303. *de Boulogne*, *pag.* 319. *de Bourbon*, *pag.* 333. *femme de Louis XII.* 1499. *p.* 429. *d'Albret*, 1527 69. *comteſſe de Flandres*, 1226. *la Boiteuſe*, 1341 64. *fille de Ferdinand*, 1477 82. *fille de Henri IV. roi de Caſtille*, 1473 1504 05. *la folle*, 1482 1503 04. *de Naples*, 1255 1341 44 48 82. *femme du comte de Montfort*, 1341.

Jeannelle, 1255 1493.

Jeannin, 1591 98 1608 11 20 22.

Jengoul, *p.* 950

Jerôme *de Prague*, 1415. *p.* 355.

Jeruſalem, *royaume*, 1092 1149 89 1226. *ville*, 1186 89 91. *Godefroi*, 1067 92. *Aſſiſes*, 1067 *p.* 175

Jéſuites, 1521 34 74 94 1603 18 57.

Jeudi-Saint, 1568.

Jeux, *ordonnance ſur les*, 1369. *floraux*, 1324 1629 94.

IG.

Ignace, *patriarche*, 867. *de Loyola*, 1521 34.

Ignorance, *ſiecle d'*, 992.

IL.

Iliade, *l'*, *p.* 941

IM.

Imbercourt, 1477.

Imitation de J. C. *p.* 203 397.

Immunités *eccléſiaſtiques*, 1161.

Imnichilde, 654.

Imperiali, *Franceſco Maria*, 1685.

Importans, *parti des*, 1643.

Impoſteurs, 1223 1605. *pag.* 585 625

Impoſt, 562 1269 1315 16 67 80 1415. *p.* 973

Imprimerie, 1457 70 1604 26 42.

IN.

Incendie, *du palais*, 1618. *de Londres*, 1666.

Indes, 1628 65 80 1713.

Indulgences, 1299 1517.

Induit, 1538 1695.

Infant, *card.* 1641.

Infanterie, 511 1480 97 1532 44 54 84 1643 67. *p.* 489

Inféodations, *p.* 119

Information *de vie & de mœurs*, 1567.

Ingelger, 877.

Ingelheim, 945.

Ingelram, 1103.

Ingerbuge, 1193. *p.* 199

Ingoberge, 566.

Ingolſtat, 1704.

Ingomer, 511.

Ingonde, 562.

Inigo, 827.

Innocents, *fêtes des*, 1483. *p.* 121. *cimetiere*, *p.* 351

Innocent *II.* 1130 42. *III.* 1206 15. *p.* 199. *IV.* 1226 42 45 *p.* 255. *VI.* 1355. *X.* 1644. 46 57. *XI.* 1662 82 85 87 88 90. *XII.* 1692 93 1700.

Inondation, 1608.

Inquiſition, 1230 1560 66 1633.

Inſpecteur, 1689.

Inſpruck, 1552 1703.

Inſtitutes, 511.

Inſtitution *de l'Euchariſtie*, *livre de l'*, 1600.

Intendans, *de provinces*, 1629 82 89. *des finances*, 1697.

Interdit, Interdiction, 1142 1206 1303 22 1512 1606 07 31 32 39 87.

Interim, 1548.

Interregne, 752 1373.

Intimation, *p.* 952

Invalides, 1605 71.

Inveſtiture, 1120. *querelle ſur les*, 1103 20. *p.* 121. *droit d'*, 1056. *des deux Siciles*, 1130. *de l'Anjou*, 1135. *du Poitou*, 1238. *de l'Arragon*, 1283. *de Milan*, 1494 98 1504 39 55.

JO.

Joinville, 803 1269.

J O.

Jonquiere, *la*, 1708.
Joradiſlas, *p.* 153
Joſeph, *le pere*, 1636. *empereur*, 1703 11, *Archiduc*, 1714.
Jove, *Paul*, 1536.
Jourdain de l'Iſle, 1322.
Journal, 1665.
Journée *des Harangs*, 1428. *des Eperons*, 1513. *des Farines*, 1591. *des Duppes*, 1630.
Joutes, 1148 1559. *p.* 972
Joux, *fort de*, 1639.
Joyeuſe, *duché-pairie*, 1581 96 1714. *Anne de*, 1587. *Antoine de*, 1592. *le pere Ange de*, 1592 96 99. *maréchal de*, 1693. *cardinal de*, 992 1607. *p.* 622. *le duc de*, 1642.

I P.

Ipres, 1648 49 58 78 1706.

I R.

Irene, 794 96 803.
Irlande, 654 70 1189 1541 1649 89-91.
Irminſul, 772.
Iron, 1638.
Iroquois, 1696 97.
Irſon, 1650.

I S.

Iſaac *l'Ange*, 1204.
Iſabeau *ou* Iſabelle, *femme de Philippe Auguſte*, 1192. *d'Arragon*, 1258. *reines d'Angleterre*, 1200 1324. *fille de Philippe le Bel*, 1296 1324 28. *fille de Philippe le Long*, *p.* 287. *femme de Charles VI.* 1389 94 1415 19 22. *pag.* 349. *femme de Philippe II*, 1565. *reine de Caſtille*, 1472 77 82 92 95 1504 16. *femme de René I.* 1476. *fille de Charles IV.* *duc de Lorraine*, 1580. *d'Arragon*, 1472 1501 04. *de Hongrie*, 1526. *fille de Renaud de Courtenai*, *p.* 173. *ſœur du ſire de Joinville.* *p.* 289
Iſidore, 1150.
Iſle, *Jourdain de l'*, 1322. *campagne de l'*, 1667. *ſiége de l'*, 1708. *marquiſe d'*, 1573. *marquiſat d'*, 1665. *de Fer*, 1634. *Adam*, *Jean de Villiers de l'*, 1415. *Philippe de Villiers de l'*, 1522 65. *collégiale*, *p.* 143
Iſoire, 1577.

I T.

Italie, *Lombards*, 568 87 753 74 80. *Bernard*, 807. *Normans*, 1026. *royaume*, 493 818 35. *Lothaire*, 842. *papes*, 912. *exarchat*, 978. *roi des Romains*, 1056. *Guelphes*, 1140. *Grégoire IX.* 1226. *Guerres*, 1510 15 51 1629 31 39. *neutralité*, 1713. *fiefs*, *p.* 118
Italiens, 1322.

J U.

Jubilé, 1299.
Judicael, 636.
Judicature, *office de*, 1316. *p.* 961 963
Judith, *femme de Louis le Débonnaire*, 818 30 31 33 35. *p.* 75 86. *fille de Charles le Chauve*, *p.* 87
Jugement *de la Croix*, 803.
Juges *ſéculiers*, *pag.* 50. *des Exempts*, 1135. *p.* 946. *pris à partie*, *p.* 751 952
Jugeurs, *conſeillers*, 1344.
Ivica, 1706.
Juifs, 875 992 1180 1206 69 1313 15 20 60 72 91. *pag.* 351 353
Jules II. 1503 05 08-13 19.
Julianne, *Louiſe*, 1620.
Julien, *empereur*, 481. *comte*, 715.
Juliers, 1610 14 59.
Jupiter, 1026.
Ivri, 1590.
Juriſdiction *eccléſiaſtique*, 651 1329 1539 1695. *ſéculiere*, 1560 64.
Juriſprudence, 1574.
Juſſion, *lettres de*, 1527 62.
Juſtel, 1682.
Juſtice, *capitulaires*, 800. *ordonnance*, 1321. *adminiſtration*,

JU.
1560. *main de*, *pag.* 130. *ſeigneuriale*, 1135. *p.* 118 123. *ordinaire*, 992 1539 60. *pag.* 947 953 662

JU.
Juſtin, *empereur*, *I.* 511. *II.* 568.
Juſtinien, *I.* 511 34 35 39 1137 1680.
Juvenal des Urſins, *pag.* 357 377.

KE.
Keinſton, 1642.
Keiſerlauter, 1635 88 1713.
Keiſerwert, 1671 89 1702.
Kell, 1678 1703.
Kemnits, 1639.
Kempis, *Thomas d'*, *p.* 397
Kenoque, 1647 1706.

KI.
Kilconnel, 1691.
Kimpen, 1642.

KO.
Kocheim, 1689.
Koigſberg, 1701.
Konigſmarc, *voyez* Conigſmarc.
Koribut, 1669.

KU.
Kuftein, 1703.
Kunirfeld, 1638.

LA.
Laboureur, *le*, 1559.
Laboureurs, 1315.
Lacerda, *voyez* Cerda.
Ladiſlas, *roi de Naples*, 1255. *IV. roi de Pologne*, 1645.
Laffin, 1602.
Lagni, 1590.
La Hire, 1451 57.
Lambale, 1591.
Lambert, 912. *évêque d'Arras*, 1103. *maréchal de camp*, 1644.
Lamboi, 1640-42 46.
Lamoiguon, 1614 67. *p.* 715
Lampourdan, 1677.
Lancaſtre, *duc de*, 1359 97. *Roſe rouge, & Roſe blanche*, 1457 85. *p.* 39 124
Landais, 1485.
Landau, 1644 1702-04 13.
Landeric, 651.
Landes, *de Beaumanoir*, 1364.
Landgrave, *de Heſſe*, 1547 52 1640 92. *de Thuringe*, 1226.
Landit, 875.
Landreci, 1543 1637 47 55 1712.
Landri, 584 93 603. *comte de Nevers*, 1001.
Landriane, 1529.
Langlade, 1688.
Langres, 992.
Langue, 511 1067 1145 89 1360 1539. *Doyl*, 1350. *pag.* 126
Languedoc, *Sarrazin*, 736. *Amaury de Montfort*, 1223 26. *Traité de S. Louis*, 1258. *D. Vaiſſette*, 1275. *Servitude abolie.* 1296. *Limites*, 1350. *Subſide*, 1359. *Impoſition*, 1415. *Gouvernement*, 1614. *Etats*, 1223 1629. *Canal de*, 1664 81.
Lanoi, *viceroi de Naples*, 1525 26. *Dame d'honneur*, 1619.
Lanoue, 1567 91.
Lanſquenets, 1497.
Laon, 892 928 45 57 88 1594. *comte de*, *p.* 57
Lapara, 1705.
Laquais, 1636.
Larcher, 1591.
Laſcaris, 1204.
Las Minas, 1705 07.

L A.

Las Torres, 1706.
Latilli, 1315.
Latins, *empire des*, 1204.
Latran, *voyez* Concile.
Laval, *Pierre de*, *p.* 414. *comte de*, 1712.
Layardin, *M. de*, 1610. *ambaſſadeur à Rome*, 1687 88 90.
Laubanie, 1703 04.
Laubardemont, 1642.
Laubeſpine, *Châteauneuf*, 1632. *p.* 493
Laufeld, 1588.
Launay, *p.* 295
Launoy, *de*, 508.
Lauſun, 1669-71 88 89 93.
Lauterbourg, 1676.
Lautrec, 1512 21 22 27 28.
Lawd, 1637 45.

L E.

Lechus, *p.* 112
Leck, 1632.
Leclemberg, 1678.
Leczinski, *Stanislas*, 1675 1704 09. *p.* 112
Leffingue, 1708.
Légal, 1703.
Leganès, 1636 38-40 46 1705.
Légat, légation, 1206 1303 1435 1556 90 93 96 1625, *p.* 120 399
Légende, *ſur la monnoye*, 1490. *dorée*, 1269.
Léger, 670.
Légions, 1532.
Légitimation, légitimés, légitimité, 898 1321 1558 76 1602 94 1701 14. *p.* 199
Leiceſtre, 1258.
Leictoure, 1470 73.
Leipſik, 1631 42.
Lemberg, 1642.
Lendeskroon, 1677.
Lens, 1641 42 45 47 48.
Léon *III.* 796 800 805. *IV.* 850. *VIII.* 973 1215. *IX.* 753. *pag.* 153. *X.* 1447 1513-15 17 21. 34. *empereurs*, *Iſaurique*, 740 41. *IV.* 796. *p.* 57
Léopine, *Rome*, 850.

L E.

Léopold, *marquis d'Autricke*, 1193. *archiduc*, 1610 41 42 45 47 48. *empereur*, 1657 58 64 71 82 87 88 89 99 1700 05. *de Lorraine*, *Charles*, 1664.
Lépante, 1571 1692.
Leptine, 743.
Lerida, 1642 44 46 47 1707.
Lerme, *duc de*, 1621 61.
Leſbos, 803.
Leſcun, 1521.
Leſdiguieres, 1567 75 90 92 97 1617 21 22 24 25 27 60. *Canaple*, 1711. *madame de*, 1631.
Leſparre, 1521.
Leſſines, 1706 08.
Leſtre, *de*, *p.* 593
Leſzno, 1708.
Lettres, *belles*, 789 813 992 1067 1380 1522 47 74 1683. *pag.* 126 255 335. *de remiſſion*, 1318. *miſſives*, 1321. *royaux*, 1357 80. *pag.* 54. *du ſceau*, 1560. *patentes*, 1561 67 74 90 96 1700. *p.* 958. *de cachet*, 1624 39. *de juſſion*, 1527 62. *monitoriales*, 1589 91. *d'anno-bliſſement*, 1600. *de légitimation*, 1602. *formes*, *p.* 51.
Lettrés, 1304.
Leucate, 1637.
Leudégiſile, 585.
Léve, *Antoine de*, 1502 29.
Levées, impoſitions, 1309 55 1636.
Levi, *Gui de*, 1223.
Leuve, 1675 1705.
Leuvigilde, 575.
Lewenhaupt, 1708.
Leuze, 1691.
Leyde, *Jean de*, 1536. *marquis de*, 1658.
Lezeau, 1667.

L I.

Liancourt, 1599 1610 22.
Libertat, 1596.
Libertés, *de l'Egliſe Gallicane*, 1067 1269 1305. *en fief*, 1316. *Diſtinction des deux puiſſances*,

LI.
1329 1561 63 94. *de conſcience*, 1532. *Germanique*, 1551.
Librairie, *tour de la*, 1380.
Licurgue, *p.* 970
Liége, Liégeois, 1465 67 68 1675 76 91 93 97 1701 02 05. *évêq.* 1435.
Liéres, 1706.
Lieutenans, *des baillis*, 1560. *p.* 950. *généraux*, 1547 1633. *généraux de l'état*, 1357. *du Milanès*, 1515. *du royaume*, 1558 60 67 89 1652. *de la ligue*, 1585 90. *de l'armée*, 1636. *du roi mineur*, 1643. *civil*, 992. *de police*, 1697.
Lieux ſaints, 800.
Lige, 1135 1258 1329. *voyez* Hommages.
Lignano, 1171.
Ligne, *de marcation & de démarcation*, 1493.
Ligne, *prince de*, 1658 67.
Lignes, retranchemens, 1328 1654 1703 05-07.
Ligneville, *comte de*, 1650.
Ligni, *comte de*, 1499.
Ligue, *contre Louis XI.* 1464 74. *conclue à Veniſe*, 1495. *de Cambrai*, 1508 10. *en Italie*, 1522 25. *ſainte*, 1526. *de Smalcade*, 1532. *pour la liberté Germanique*, 1551. *proteſtante*, 1552. *de Henri II. avec le Pape*, 1555. *la*, 1571 76 79 84-86 88-94 98 1602. *entre la France & la république de Veniſe*, 1623. *contre l'empereur*, 1626 31 33 35 37. *avec la Suéde*, 1633 39 40. *du Rhin*, 1658. *du roi & de la Hollande*, 1662. *d'Auſbourg*, 1687 89. *de l'empereur & des Hollandois*, 1701. *avec la Savoie*, 1703.
Ligurie, 568.
Lilers, 1645.
Lillo, 1703.
Lima, 1624.
Limbourg, 1675 1703.
Limeric, 1690 91.

LI.
Limeuil, *mademoiſelle de*, 1569.
Limites, *de Paris*, 1549. *des empires d'Orient & d'Occident*, 803.
Limouſin, 628 1223 58 1355 1441. *p.* 959
Link, 1645.
Lionne, 1644 56-58 61 71 79.
Llorens, 1645.
Lipſtad, 1679.
Liria, 1710.
Liſbonne, 1149 1704.
Liſle, *Jean de*, 1605.
Liſle-Adam, *Jean de Villiers de l'*, 1415. *Philippe de Villiers de l'*, 1522 65.
Liſlebonne, *princeſſe de*, 1675.
Litanies, *p.* 121
Lit de juſtice, 1331 1420 1598 1643 51.
Lithuanie, 1573 1706.
Liturgie, 831 1637.
Livarot, 1578.
Liverdun, 1632.
Livres, *rareté des*, 1067. *impreſſion des*, 1626.
Livri, *forêt de*, 673.

LO.
Lobkowitz, 1709.
Loches, 1469 1500.
Lockart, 1662.
Loke, 1650.
Loewendal, 1588 1673.
Loheac, 1488.
Loi, *Salique*, 511 803 1316 1593 1633. *pag.* 52 124 281. *du monde*, 511. *Gombette*, 511. *des Romains*, 511. *Lombarde*, *p.* 118. *guerres privées*, 803. *ſomptuaires*, 813. *d'Angleterre*, 1067. *eſprit des loix*, 1669. *hiſtoire de nos loix*, 1568 74. *p.* 122 968 969
Loire, *la*, 497 1350 1628.
Loiſel, 1574 94. *p.* 555 593
Lombard, *Pierre*, *p.* 173
Lombardie, 780 936 1707.
Lombards, *loi*, 511. *royaume*, 568. *guerre*, 587. *Adaloalde*, 601. *Grégoire II.* 740. *Zacharie*,

LO.
751. *Aſtolphe*, 753 56. *Didier*, 768. *fin du royaume*, 774. *Occident*, 800. *royaume d'Italie*, 818 1026. *concubinage*, 1001. *financiers*, 1322. *pag.* 57 63 118. &c.
Lombez, 1206.
Lomenie, *Henri IV.* 1590. *Louis XIV.* 1643.
Londonderi, 1689.
Londres, 1215 1364 1462 1601 42 61 66 88 98 1713.
Longchamp, *p.* 223
Longin, 568.
Longiumeau, *paix de*, 1568.
Longueil, 1580.
Longueval, *d'Araucourt*, 1625.
Longuetille, 1621.
Longueville, *comte de Dunois*, 1407 1509 28. *Louis*, *duc de*, 1514. *Princes du ſang*, 1525 69. *Henri I.* 1589. *Henri II.* 1614 37-40 42 47 48 50. *Anne de Bourbon*, 1622 43 48 50 54 70 79. *Charles Paris*, 1672. *chevalier de*, 1688. *Jean-Louis*, *abbé de*, 1694. *voyez* Dunois.
Longwi, 1670.
Lorck, 1707.
Lorges, *capitaine de*, 1521 74. *maréchal de*, 1675 76 90-93 1703.
Lorraine, *province*, 612 855. *royaume*, 861 67 75 80 922 36 74 78. *duché*, 1419 31 1552 84 95 1634 37 63 75 76 78 80 1700. *Louis*, 880 1585. *Othon*, 978. *Charles*, *duc de la baſſe*, 987 88 92. *Gothelon*, *duc de la haute*, 1037. *Gerard d'Alſace*, 1056. *Charles II.* 1419. *René*, 1419 43 74 76 77 1550. *duché-pairie*, 1527 84. *Iſabelle*, *fille de Charles II.* 1431 76. *Louiſe*, 1575. *Charles III.* 1585 88 90 91 95. *voyez* Guiſe, *Charles IV.* 1624 28 31-34 36-41. 43 46 48 49 52 54 55 57 59 61-63 70 74. *ſon portrait*, 1675.

LO.
Charles V. 1634 64 69 74-78 83-86 89 90. *François*, 1634 55. *Marguerite*, 1631 33 43 60 72. *Léopold*, 1675 97-99. *François I. grand duc de Toſcane*, *empereur*, 920 1675. *cardinal de*, 1540 47 48 55 59 61 63 74 76. *chevalier de*, 1677. *branche établie en France*, 1550. *Eliſabeth-Charlotte*, 1671.
Lotaire, *empereur*, 814 17 23 30 31 33 35 40-42 45 55. *roi d'Italie*, 986. *roi de Lorraine*, 855 58 63 67. *roi de France*, 954 57 61 86.
Loudun, *traité de*, 1616. *Synode de*, 1659.
Louis, *le Débonnaire*, 813 14. *pag.* 122 955. voyez *ſon regne*, *voyez* Baviere, *le Germanique*, 835 42 67 75 84. *pag.* 126. *II. empereur*, 855 58 67 75. *le Bégue*, 877 987. *III.* 879 80 82. *IV.* 898 912. *d'Outremer*, 922 29 36 54. *V.* 986 87. *le Gros*, 1103. voyez *ſon regne*, *remarques ſur ce regne*, 1135. *VII.* 1130 37 80. *VIII.* 1214 15. *pag.* 944. voyez *ſon regne*, *IX.* 80 1225. *établiſſement*, 1200. *pag.* 943 962. voyez *ſon regne*, *ſon portrait*, 1270. *ſon petit-fils*, 1324. *X.* 1309. voyez *ſon regne*, *pag.* 949 957. *XI.* 875 1436. voyez *ſon regne*, *ſon portrait*, 1483. *pag.* 961 963 967. *XII.* 1484 85 88 90 95 97. voyez *ſon regne*, *ſon portrait*, 1515. *pag.* 961 963. *XIII.* 1601 43 72. *ſes campagnes*, 1620 22 28-30 33 36 42. *ſon portrait*, 1643. *pag.* 943. *XIV.* 1638. *cour*, 1660. *beau ſiecle*, 1663 89. *lettre*, 1701. *ſes campagnes*, 1646 52 55 58 63 67 68 72-74 76-78 80 81 84 90 92 93. *a le ſurnom de grand*, 1680. *ſa réponſe à milord Stairs*, 1714. *parallele de lui*

LO.

& d'Auguſte, 1715. pag. 942. XV. 1600. ſa grand-mere, 1684. ſa naiſſance, pag. 705. a le ſurnom de Bien-Aimé, 1643. beaux traits, 1477 1643 61 91. prend Ipres, (en 1744) 1678. prend Fribourg, (en 1744) 1677. reprend (en 1745) les places perdues après Ramilli, & y en ajoute de nouvelles, 1706. campagne (de 1745.) comparée à celle (de 1672.) 1672. gagne la bataille de Fontenoi & prend Tournai (en 1745) 1709. prend Mons, (en 1746) 1691. prend Namur, (en 1746.) 1692. prend Bergopzoom, (en 1747.) après avoir gagné la bataille de Laufeld, 1588. devient ſouverain de la Lorraine, (en 1735) 1662 75. eſt maître de Maſtrick, (en 1748.) 1673. donne la paix à l'Europe, (en 1748) 1673 85. change la forme du grand conſeil, (en 1738) 1497. chaſſe les ennemis de Provence, (en 1747) 1707. prend Philiſbourg, (en 1734) 1688. Gênes ſauvée, (en 1746) 1685. charges militaires, p. 966. roi de Hongrie, 1526. duc d'Anjou, 1344 82. voyez Anjou, duc d'Orléans, 1389 1407 08. voyez Orléans, fils de Charles VI. 1410 19.

Loup, 778.

Louvain, 1635 1706.

Louveſtein, 1619.

Louvet, préſident, 1424.

Louvois, 1661 67 68 71 72 78 79-81 88 89. ſon portrait, 1691. madame de, 1695.

Louvre, 1316. tour, 1193 1380. Catherine de Médicis, 1564. cour, 1607. pont, 1617. portail, 1673. façade, 1665. S. Thomas, 1179.

Loyola, ſaint Ignace de, 1521 34.

Loiſeau, 1574. p. 118 952 961 962 973.

LU.

Lubec, 1238 1629.

Luc, comte du, 1712 14 15.

Luciane, p. 173

Luçon, évêque de. voyez Richelieu.

Lucquois, pays des, 612.

Lude, comte du, 1617 69. duc, 1694.

Ludovic, voyez Sforce.

Ludoviſio, pape, Grégoire XV. 1622. ſon neveu, 1646.

Ludres, madame de, 1675.

Luines, connétable de, 1567 1617 19-21 40 72 1711.

Lulli, 1661 73 86.

Lunden, 1676.

Lune, p. 52 483

Lunebourg, duc de, 1640 41. prince de, 1675.

Luneville, 1633 34 38.

Luſace, 1620.

Luſignan, Gui de, roi de Jéruſalem, 1092 1189 91. Hugues, 1226. Gui, comte d'Angoulême, 1302. ville, 1574.

Luther, Lutheraniſme, 1517 32 34 36 48 49 51 52 59. voyez Proteſtans.

Lutter, bataille de, 1626.

Lutzen, bataille de, 1632.

Luxe, 628 1292 1313 64 1422. loix ſomptuaires, 813.

Luxembourg, maiſon, 920 1614 97. pays, 1543 1639 47 78 82-84 97 1701 13. Henri, empereur, 1305. Charles, empereur, 1378. Marie, 1475. Louis, comte de Ligni, 1499. Charles, depuis Charles-Quint, 1503. duc de, 1581 90 96 1614. maréchal de, 1581 1627 54 68 72 75-78 80 88 90-95. Louis de Brienne, 1643. chevalier de, 1709. l'abbé de, 1700. palais du, 1615 94. voyez Montmorenci, Laval, &c.

Luxeuil, abbaye de, 612.

Luz, baron de, 1613. S. Jean de, 1660.

Luzara, 1702.

LY.
Lyon, Lyonnois, 500 842 79 1037. *p.* 950. *conciles de*, 1245 74 1512. *comté de*, 1309. *ville*, 1490 1557 93 94 1630 58. *traité de*, 1503 1601. *primatie*, 1092 1702. *cour des monnoies*, 1704.
Lyons-le-Saunier, 1637.
Lys, *fleurs de*, 1380 1527 1655.

MA.
MAboul, *p.* 705
Machault, *de*, 1667.
Machiavel, *p.* 428
Machine, *de Marli*, 1682. *infernale*, 1693.
Mâcon, 1238 45. *p.* 947 950.
Mâcon, *R. le*, *p.* 353
Madame, 1627 70 1709.
Madelonettes, 1618.
Mademoiselle, 1653. *son portrait*, 1693. *Choisi*, 1695. *p.* 704
Madrid, 1477 1525 26 1621 25 42 1706 10.
Magdebourg, 1636 48. *p.* 121.
Magie, 1634.
Magistrature, 1558. *pag.* 942 969 974.
Magnac, 1702.
Magnates, 1701.
Maguelonne, 1536. *p.* 521
Mahault, *fille de Henri*, 1116 1302 16 31. *p.* 287
Mahomet *I.* 622 867. *II.* 867 1451. *IV.* 1664. *rois de Maroc*, 1578.
Mahoni, 1706-08.
Majesté, *titre de*, 1483 1578 1713.
Majeur, majorité, 1200 70 1371 80 91 1407 1559 63 1614 51. *p.* 335 944
Maillard, *Jean*, 1358.
Maillé, 1619.
Maillotins, 1383.
Main-*morte*, 1328. *de justice*, *p.* 130
Maine, *le*, 1200 15 25 38 85 1576. *comte du*, 1480. *Louis-Auguste*, *duc du*, 1573 98 1682 88 90 92-95 1710 14 15.

MA.
Mainfroi, 1255 82 1516.
Maintenon, *madame de*, 1680 86 90. *camp de*, 1686.
Majorité, *traité de la*, 1559. *voyez* Majeur.
Majorque, 799 1349. *Sanche, roi de*, 13 16 1706 14 15.
Maire, *le*, *p.* 126
Maires *du palais*, 613 36 44 46 56 73 88 90 714 19 807. *listes des*, *p.* 54. *leur origine*, *p.* 48 127, &c.
Mairet, *p.* 943
Maison du roi, 1670. *officiers de la*, 1225 1380.
Maître, *grand*, *pag.* 351 399. *des sentences*, *pag.* 173. *du parlement*, *pag.* 267. *des requêtes*, 1269 1497 1629 31 48. *de la garde-robe*, 1671. *Jean le*, 1574 89 93 94.
Malachie, *saint*, 1590.
Maladie, *p.* 442
Malaga, 1704.
Malandrins, 1361.
Malaffise, *paix*, 1570.
Malines, 1706.
Mallebranche, 1650.
Mallum imperatoris, 1135.
Malplaquet, 1709.
Malte, 1322 30 65 1630 97 1714.
Maminot, *Gilbert*, *p.* 163
Mammelus, 1517.
Mancini, *Olimpe*, 1661. *Laure*, 1661. *Hortense*, 1661. 99.
Mandats, *p.* 976
Mandelots, 1572.
Mânheim, 1688.
Manichéens, 1022 1206.

MA.

Manifeſte, 1585.
Mans, *roi du*, 510. *évêque*, 1593. *ville*, 1189 1223.
Manſard, *François*, 1645. *Hardouin*, 1691 99 1708.
Mansfeld, 1618 21 26 42.
Mante, *Philippe, comte de*, 1108. *ville*, 1223 1365. *aſſemblées*, 1640. *p.* 199
Mantoue, 1684. *François II. marquis de*, 1495 1503. *Gonzague*, 1543. *ducheſſe de*, 1600. *Charles*, 1629-31. *François IV*, 1629. *Ferdinand*, 1629. *Vincent*, 1629. *Charles III*, 1652 58. *Charles IV.* 1681 95 1704. *duché de*, 1625-31 1701 02 06. *Gonzague*, 1645. *Palatine*, 1684.
Manufactures, 1603 65.
Manuſcrits, 1067.
Maraboduus, *p.* 51
Maraines *du roi*, 1180. *p.* 198 348 704
Marais, *comédiens du*, 1609. *quartier du*, 1673.
Marbre, 1628.
Marculfe, *p.* 50
Marcation, *ligne de*, 1493.
Marcatrude, 593.
Marc d'argent, *p.* 264
Marcel, *prevôt des marchands*, 1358.
Marchands, 1269 1522.
Marche, *Hugues de la*, 1200 26 38 42 45. *Jacques*, 1361. *Bourbon*, 1394. *comtes de la*, 1324.
Marchienne, 1645 1712.
Marcian, *bataille de*, 1554.
Marcigni, 1321.
Mark, *Robert de la*, 1521. *Henriette*, 1559. *Charlotte*, 1591. *Bouillon*, *p.* 491
Marcouefe, 566.
Marcouffi, 1650.
Mardick, 1645 46 57 62 1714.
Maréchal général, 1621 60 72. *de la Foi*, 1223.
Maréchaux, *de France*, 1191 1214 1552 87 94 1643 60 67

MA.

75 93 1703 09. *pages* 203 305 453 493 717. *tribunal des*, *p.* 969. *de Normandie*, 1358. *de Champagne*, 1358. *de camp*, 1547.
Marfée, *la*, 1641.
Marguerite, *de la*, 1667.
Marguerite, *femme de ſaint Louis*, 1245 92. *page* 229. *comteſſe de Flandres*, 1258. *femme de Louis Hutin*, 1313. *fille de Louis le Jeune*, 1169. *de Philippe le Hardi*, 1296. *d'Evreux*, *p.* 319. *de Valois, fille naturelle de Charles VI. p.* 349. *d'Ecoſſe*, 1436 45. *fille de François I.* 1559. *fille de Maximilien, fiancée à Charles VIII.* 1478 82 90 1503 08 29 30 1678. *p.* 415. *de Flandres*, 1384. *de Valdemar*, 1391. *d'Autriche, fille naturelle de Charles-Quint*, 1565 1675. *reine de Navarre & ſœur de François I.* 1252 1525 27 34 49 50. *premiere femme de Henri IV.* 1571 72 74 79 99. *d'Anjou*, 1457 62 71. *de Lorraine*, 1631 33 43. *de Savoie*, 1658.
Mariages, *ſujets autrefois à être déclarés nuls*, 992 96. *dot*, 1200. *page* 125. *des prêtres*, 1103 48 1576. *Diſſolution*, 1150 1313 1499 1529 99 1667. *p.* 125-153 173 415 429 585. *de Philippe le Hardi*, 1283. *de François I.* 1529. *clandeſtin*, 1556 1629 40. *promeſſe*, 1605. *de Gaſton*, 1631 34 36 60. *de Charles IV. duc de Lorraine*, 1633 34 41 43 75. *de Nicole*, 1657. *de Louis XIV.* 1658-60. *des Huguenots*, 1682. *de Monſeigneur*, 1679, 80. *de Monſieur*, 1661 71. *de M. le duc de Bourgogne*, 1697. *de M. le duc de Berri*, 1710.
Marie, *reine de Hongrie*, 1552 56. *femme de Philippe le Hardi*, 1275. *page* 253. *de Louis XII.* 1514 15. *Thereſe*, 1656

MA.

59 60 65 67 83 98. *p.* 705. *Louiſe*, 1679 89. *reine d'Angleterre*, 1547 53 55 58. *Stuart*, 1558 61 68 87. *femme du prince d'Orange*, 1673 77 95 1702. *de Bourgogne*, 1477 82 1508. *p.* 967. *voyez* Médicis, *de Montpellier*, *p.* 201

Mariendal, 1645 1707.

Marignan, *bataille de*, 1515.

Marigni, *Enguerrand de*, 1309 15 24. *p.* 267

Marillac, *Michel de*, 1624 30. *Code*, 1629. *maréchal de*, 1632 61.

Marin, *maître des requêtes*, 1667.

Marine, *ſon ancienneté*, 539. *Charlemagne*, 807. *Philippe-Auguſte*, 1206. *ſaint Louis*, 1269. *Philippe de Valois*, 1336. *Coulon*, 1479. *Charles-Quint*, 1541. *décadence*, 1589. *amiral*, 1627. *la Rochelle*, 1628. *Eſpagne*, 1638 40 41 43 46 88. *Angleterre*, 1654 55 90 92 97. *acte de navigation*, 1660. *Hollandois*, 1666 72-74 76. *Indes*, *Breſt*, 1680-82. *Génois*, 1684 85. *priſes*, 1703 07 09 11. *comte de Toulouſe*, 1704. *commiſſion de la*, 1561. *ordonnance*, 1681. *p.* 941

Marlboroug, 1674 88 1703 09 11 12.

Marle, *Henri de*, *p.* 353

Marli, 1682.

Maroc, 1578 1635 99.

Marot, 1560. *p.* 335

Marquiſat, *iſle du*, 1706.

Marquiſats, *p.* 119

Marſaille, *la*, 1693.

Marſal, 1632 62 63.

Marſan, 1550.

Marſeille, 539 1258 1524 36 76 96 1660. *p.* 969

Marſillac, *prince de*, 1648 59.

Marſin, *comte de*, 1649 50 52 67. *maréchal de*, 1704 06.

Martel, *Charles*, 715 19 25 32 34 36 37 40 41. *marquis de*, 1670.

MA.

Martene, 613.

Martin, *ſaint*, 1226. *p.* 122. *IV.* 1284. *p.* 253. *V.* 1415 31. *maire du palais*, 678.

Martinique, *la*, 1674 93.

Martinozzi, *Anne*, 1654. *Laure*, 1655 73. *voyez* Mazarin.

Martinuzzi, *cardinal*, 1526.

Maſeic, 1672.

Maſſillon, *p.* 705

Maſſoure, *bataille de*, 1249.

Maſtrick, 1673 76 78.

Matelots, 1681.

Matha, *Jean de*, 1193. *p.* 153

Mathias, *empereur*, 1617 18. *archiduc*, 1578.

Mathieu, *abbé de Saint-Denis*, 1269.

Mathieu Pâris, 1242 52.

Mathilde, *comteſſe de Toſcane*, 1067. *reine d'Angleterre*, 1067. *fiancée à Henri I. p.* 153. *fille de Henri*, 116. *femme de Geoſfroi Plantagenette*, 1135.

Mathurins, *p.* 153

Matignon, *Jacques de*, 1572 89 1641 99 1708. *Gacé*, 1708.

Maubeuge, 1678.

Maubuiſſon, 1252. *abbeſſe*, 1709. *p.* 295 319

Mauclerc, *Pierre de Dreux*, *comte de Bretagne*, 1226 30. *p.* 173. *Jean*, 1383.

Maugiron, 1578.

Maupertuis, 1355.

Maures, *les*, 715 807 827 50 1206 1492 1516 78. *p.* 39

Maurevert, 1572.

Maurice, *empereur*, 587. *électeur de Saxe*, 1547 51 52. *prince d'Orange*, 1584 90 1604 19 21 25. *évêque*, 1223.

Maurienne, *Humbert*, *comte de*, 1056.

Maufolée, 1642.

Maxime *des ſaints*, 1699.

Maximilien *I. empereur*, 920 1477 79 80 85 88 90 93-95 98-1501 08 09 11-13 15 16 19. *II.* 1574 1678. *page* 518. *voyez* Baviere.

MA.

Mayence, *réglemens*, 803. *électeur de*, 1570. *électorat*, 1632. *ville*, 1631 35 36 44 88 89.
Mayenne, *branche de*, 1550. *duc de*, 1587-91 93-96. *sa mort*, 1611. *Henri, duc de*, 1614 21.
Mazanielle, *chef des Napolitains*, 1647.
Mazarin, *Jules*, 1630. *tient sur les fonts Louis XIV. à Saint-Germain en Laye*, *page* 704. *cardinal*, 1641 43 45-49 51-54 56 58 59 61. *duc de*, 1661 63 69 81. *collége*, 1661 73. *duchesse*, 1699.

ME.

Meaux, *la reine se retire à*, 1567. *gouverneur de*, 1594. *évêque de*, 1622 68 98.
Mécene, 1553.
Mécontens, *la guerre se fait contre les*, 1617.
Mecque, *la*, 632.
Médaille *frappée pour Charles III.* 1704 08.
Médavi, *comte de*, 1706.
Médecin, *Charles le Chauve est empoisonné par son*, 875.
Médicis, *Louis XI. a honoré de l'écusson de France les armoiries de*, 1483. *Pierre de*, 1502. *les*, 1512. *Jean, cardinal de*, 1513. *Laurent*, 1492 1517. *Cosme*, 1492. *cardinal de*, 1523. *Alexandre*, 1530 47 55 96 1675. *Catherine*, 1380 1492 1517 32 39 59 60 64 65 68 74 75 82 84 88 1607. *p.* 489 964. *Marie*, 1492 1600 02 10 11 13 17 19 20 22 24 29-31 34 42. *Cosme II.* 1492 1614. *Jean Gaston*, 1675.
Médina, *descendans de la Cerda*, 1285. *duc de*, 1701 10.
Méditerranée, *avantages remportés dans la*, 1642.
Meilleraie, *maréchal de la*, 1639-42 44 46 61. *duché-pairie*, 1663.
Mekelbourg, 1683.

ME.

Meklembourg, *pays*, 796. *les ducs de*, 1631.
Melander, *général*, 1648.
Melun, *ville*, 1590. *Charles de*, *p.* 161 399
Mémoire, *d'Enguerrand de Marigni*, 1324. *de la Pucelle d'Orléans*, 1454 55.
Menager, *M.* 1711 12.
Menardeau, 1667.
Menars, 1682.
Menden, 1648.
Mendoſe, *ambaſſadeur*, 1588 90.
Meneſſés, *dom Franciſco de*, 1656.
Menin, *priſe de*, 1658 78 1706.
Menins *de Monſeigneur*, 1680.
Menſonge, *champ du*, 833.
Menton *de*, 1496.
Méquinença, *priſe de*, 1707.
Merci, *général*, 1642-45. *comte de*, 1709.
Mercie, *roi de*, 855.
Mercœur, *duc de*, 1575 90-92 95 96 98 1656 60.
Mercurialles, 1551 59.
Meres, *édit des*, 1567.
Méridien, *premier*, 1634.
Merindol, *exécution de*, 1545.
Merinville, *marquis de*, 1655.
Mérite militaire, *ordre*, 1693.
Mérovée, *roi des François*, 481. *fils de Chilpéric I.* 576 77. *fils de Clotaire*, 584 603. *p.* 51.
Mérovingiens, *fin de la race des*, 750. *p.* 51
Meru, *de*, 1573 89.
Merveille, 1534.
Merville, *priſe de*, 1645.
Meſalliances, *p.* 153
Meſme, *M. de*, 1570. *premier préſident*, *p.* 519
Meſſine, Meſſinois, 1189. *levée du ſiége de*, 1283. *révolte des*, 1674-76.
Meſtres de camp, 1661.
Meſures, *poids &*, 1321. *p.* 968
Metezeau, *Louis de*, 1627.
Métropolitain, *p.* 50
Metz, *Thierri regne à*, 511. *ſiége*,

ME.
1443. *prise*, 1552. *levée du siége de*, 1553. *traité*, 1559 1648. *parlement*, 1633. *communication*, 1661. *chambre*, 1680 97.
Meudon, 1643. *échange de*, 1695.
Meulan, *Galeran, comte de*, 1040. *ville*, 1365.
Meurtre, *voyez* Assassinat, *ordonnance*, 1245 47 1424 1542.
Meuse, *la*, 1674.
Mezerai, *p.* 46 129 143
Mexique, *Pierre Adrien part pour le*, 1628.
MI.
Michaut, *code*, 1629.
Michel, *roi de Pologne*, 1676.
Miciſlas, *p.* 112
Mignard, *premier peintre du roi*, 1690.
Milan, Milanez, 568 1512 15 21 22 24-26 28 29 34 35 55 76 1609 98 1700 06 07. *p.* 333. *Louis II.* 875. *Valentine de*, 1389 1408 47 98. *page* 333. *domination des viçomtes de*, 1447. *Ludovic Sforce*, 1494. *Louis XII.* 1498. *conquête du*, 1499 1500. *inveſtiture du*, 1504. *concile de Piſe, transféré à*, 1511.
Miles, *p.* 123
Milice françoiſe, 1690. *p.* 123
Millefleurs, *traité de*, 1631.
Minard, *préſident*, 1559.
Minas, *Las*, 1705 07.
Minden, 1679.
Mines, 1602.
Miniſtres, *étrangers*, 1660, *d'état*, 1689.
Minorité, *des empereurs*, 1056 1206. *de Jean Sans-terre*, 1200. *ſous la troiſieme race*, *p.* 228. *de Saint Louis*, 1226. *de Charles VI.* 1380. *ordonnance*, 1401 1613. *voyez* Majorité, Régence.
Minorque, *priſe de*, 799 1707 08 13.
Minutes, *ſignées des parties*, 1560.
MI.
Mioſſans, 1650.
Mirabels, 1628.
Miracle *de la ſainte Hoſtie*, 1285.
Miramolin, 1206.
Mirandole, *priſe de la*, 1511 1702 04 05.
Mirebeau, *M. de*, 1610.
Mirefleur, 566.
Mirepoix, 1224.
Miſantrope, *p.* 972
Miſnie, *la*, 1636.
Miſſi Dominici, 800 1135. *p.* 946 947
Miſſion, *prêtres de la*, 1632.
Mitilene, *iſle de Leſbos*, 803.
Mittau, *ville*, 1705.
MO.
Mocenigo, 1589.
Mode, *de porter les cheveux courts ſous François I.* 1521. *voyez* Uſages.
Modène, *armée du duc de*, 1637 46 48 49 55-58. *mort du duc de*, 1658. *Marie d'Eſt*, 1673. *duc de*, 1702 04 06 07.
Mohacs, *bataille de*, 1526.
Moine, *cardinal le*, 1215.
Moines, 1576 90. *voyez* Religieux, *p.* 50. *héritent de leurs parens*, *p.* 123
Mois, *partition des*, 1553.
Moldavie, *la*, 1699.
Mole, *de Gatarie en Biſcaye*, 1638. *la*, 1574 76.
Molé, 1574 89 94 1632.
Moleſme, 1092.
Moliere, 1673.
Molſeim, 1675.
Monaco, *Honoré, prince de*, 1641. *Antoine*, 1641 99.
Monaldeſchi, 1657.
Monarchie, *réunie dans la perſonne de Clotaire I. & II.* 560 613 28. *opinion ſur notre*, *p.* 46 953 976. *Livre de la monarchie de Sicile*, 1605.
Monaſteres, 840.
Moncallier, 1639.
Monceaux, 1567. *marquiſe de*, 1598 99.

MO.

Monclar, 1677 81 88.
Monçon, *traité de*, 1625. *priſe de*, 1642 43 50 1707.
Monitoires, 1560 89.
Monck, *général*, 1653 60 66.
Monnoies, *d'or de Théodebert*, 539 774. *droits de*, 992. *ordonnances ſur les*, 840 1258 1328. *altération des*, 1309 13 15 44 64 1445. *page* 264. *la premiere monnoie où il y ait eu un buſte*, 1490. *buſte de pape*, *page* 415. *chambre des*, 1551. *Louis I. prince de Condé*, 1567. *édit des*, 1602. *François II. page* 510. *argenterie*, 1689. *billet de*, 1704. *cour des*, 1704. *p.* 945
Mons en Puelle, *bataille de*, 1304.
Monſeigneur, *fils de Louis XIV. naiſſance de*, 1661. *Dole*, 1674. *mariage de*, 1679 80. *au conſeil*, 1682. *à Anet*, 1686. *opine*, 1688. *ſur le Rhin*, 1690. *au conſeil d'état*, 1691. *en Allemagne*, 1693 94. *Choiſi*, 1693 95. *mort de*, 1711. *p.* 705.
Monſieur, *frere de Louis XIV. ſon mariage*, 1661 70. *ſe remarie*, 1671. *en Hollande*, 1672. *en Flandres*, 1676. *aux Pays-bas*, 1677. *ſa fille*, 1679. *légataire de Mademoiſelle*, 1693. *héritier de Charles II.* 1698. *palais royal*, 1692. *proteſtation*, 1700. *mort de*, 1701.
Monſigot, *maître des comptes*, 1631.
Mont S. Claude, 1037.
Montagne, *le vieux de la*, 1230.
Montaigu, *Jean de*, 1415. *p.* 351. *chapelle de*, 1499. *collége*, *p.* 267.
Montal, *de*, 1653 72 76 77 95.
Montargis, *eſt réuni à la couronne*, 1215. *ſiége*, 1426. *traité de*, 1485. *p.* 979
Montauban, *révolte de*, 1573 1621 22 29.
Montauſier, *duc de*, 1661 68. *madame de*, 1661 65.

MO.

Montbazon, *érection du duché-pairie de*, 1588. *M. de*, 1610. *madame de*, 1643.
Montbelliard, 1676.
Montbrun, *chef des Huguenots*, 1575.
Montchal, 1640.
Montcontour, *bataille de*, 1569.
Montdejeu, 1654.
Montdidier, *priſe de*, 1470.
Montecuculli, 1536. *général*, 1648 64 73 75.
Montemar, 1708.
Montereau, *pont de*, 1419.
Monterei, *comte de*, 1674 77.
Monteſpan, *madame de*, 1680 1707.
Monteſquieu, 840 1270 1669.
Monteſquiou, 1569. *maréchal de*, 1711.
Montfaucon, 1315 1572. *p.* 267.
Montfaucon, *le pere*, *p.* 51.
Montferrat, *comte de*, 1092. *Conrad, marquis de*, 1191. *Boniface*, 1204. *N. marquis de*, 1401. *conquête du*, 1544 1613 15 30 1708.
Montfort, *Bertrade de*, 1092. *p.* 161. *comte de*, 1108. *Simon*, 1206. 58 69. *Amauri*, 1223 24. *Jean*, 1341 74 79 81 97.
Montgommeri, *de Lorges*, *ſieur de*, 1521 47 74. *p.* 489. *Langlade*, 1688.
Montholon, *François de*, 1541 88 90. *G. D. S.* 1672.
Montigni, *maréchal de*, 1616.
Montlhéri, *ſeigneur de*, *p.* 133. *comte de*, 1108. *bataille de*, 1465.
Montluc, *Jean de*, 1313 1567. *Jean de, évêque de Valence*, 1573 94 95. *Blaiſe de*, 1554.
Montmartre, *abbaye*, *p.* 173. *traité de*, 1663.
Montmedi, *priſe de*, 1657.
Montmelian, *priſe de*, 1691 1705.
Montmirail, *paix de*, 1169 70.
Montmorenci, *Mathieu II.* 1214 23. *p.* 155 203. *Bouchard*,

MO.

p. 123. *Anne, connétable de*, 1527 36 39 47 67 73 89 96 1614 25. *baronnie de*, 1451 1551. *duc de*, 1555-57 59 60 67 74 77. *François, maréchal de*, 1575. *Charles*, *p.* 348. *Marguerite*, 1609. *Henri*, 1596 1614. *la connétable de*, 1619. *duc de*, 1627 28 30 32. *terre de Beaufort, érigée en duché ſous le nom de*, 1688. *Angélique de*, 1688.

Montmouth, 1685.

Montpellier, *comte*, 1156. *Marie de*, *p.* 201. *baronnie de*, 1258. *aſſemblée*, 1275. *univerſité*, 1283. *cour des aides*, 1477. *ville*, 1316 49 65 78 1621 22 28. *premier évêque*, *p.* 521

Montpenſier, *comte de*, 1415 95 96. *duc de*, 1541 57 74 83 89 91 92. *p.* 488. *madame de*, 1589 90. *mademoiſelle*, 1626 27 32 60 71 82 93. *p.* 704. *Château*, *p.* 223

Montpeſat, 1324.

Montreſor, 1636.

Montrevel, *maréchal de France*, 1703.

Montreuil, *Edouard*, 1329. *Jean de*, *p.* 355

Montroud, 1652.

Montroze, 1650.

Montſoreau, *la dame de*, 1472. *le ſeigneur de*, 1579.

Mora, *riviere*, 1645. *Chriſtophe, de*, 1598.

Morangis, 1667.

Morat, *ſiége de*, 1476.

Morée, *la*, 1699. *Grand-Seigneur*, 1714.

Moret, *comte de*, 1631 32.

Morins, 510.

Moriſques, *les*, 1610.

Mornai du Pleſſis, 1600. *page* 966

Morsare, *ville*, 1658.

MO.

Mortemar, 1650 69.

Mortemer, 1324.

Morts, *p.* 155

Morville, 1701.

Morus, *Thomas*, 1534.

Moſcovie, Moſcovites, *fixation de la puiſſance par Alexandre, duc de Ruſſie, page*, 265. *faux Démétrius*, 1605. *les*, 1611 99 1704 05 08-10 13. *la*, 1711 14.

Mothe, *la*, 1634 45. *aux Bois*, 1645. *Houdancourt*, 1639 41-45 48 52. *le comte*, 1703 08 *Saint-Herai*, 1587. *la maréchale*, 1661.

Motte, *pont de la*, 1589.

Moulins, *ordonnance de*, 1566. *p.* 956 959

Mouſquetaires, 1622 66 77 99.

Mouvance, 992 1056.

Mouzon, 1521 1639 55.

Moyen Mouſtier, 612.

Moyenvic, 1631 48 61.

MU.

Mulberg, *bataille de*, 1547.

Mulhauſen, 1305 1674.

Mummol, 568 77.

Mundana lex, 511.

Munderkingen, 1703.

Munſter, 1689. *paix de*, 1644 47 48 97. *évêque de*, 1665 66 71 72 74.

Muratori, 500.

Muret, *comte de*, 1711. *M. Ant. p.* 519

Murtzulphe, *empereur*, 1204.

Muſique, 1661.

Muſtapha, *Cara*, 1683.

Murzig, 1675.

Muyden, 1672.

Muzarabe, 715. *office*, 831.

MY.

Myſteres, *repréſentation des*, 1179 1402. *pages* 121 942 943 972.

N A.

Naërby, *bataille de*, 1645.
Naerden, *prise de*, 1672 73.
Namur, *comte*, *p.* 199. *siége de*, 1678 92 95 1701 04 13.
Nanci, *prise de*, 1475-77. *ville*, 1633 61 1702.
Nantes, 591. *siége de*, 1486. *édit de*, 1598 1622 69 85. *cardinal de Retz*, 1652. *M. Fouquet*, 1661. *mademoiselle de*, 1685.
Nanterre, *Mathieu de*, 1465.
Nanteuil, *village*, 593.
Nantilde, 636 44.
Nantouillet, *chevalier de*, 1677.
Naples, Napolitains, *royaume*, 1026 1226 55 92 1495. *Branche*, 1225. *p.* 962. *Frédéric*, 1292. *massacre*, 1282 83. *séparation de*, 1292. *Jeanne*, 1341 44 82. *Louis*, *duc d'Anjou*, 1389. *René*, 1431 43 73 80. *Ferdinand*, 1493 94. *Alphonse*, 1493 94 95. *Ferdinand*, 1495 96. *Louis XII.* 1498 1500-03 05. *François I.* 1525. *siége de*, 1528. *ligue*, 1555. *révolte des*, 1647 48. *dauphin*, 1698. *sédition*, 1701. *siége de Turin*, 1706. *général Thaun*, 1707.
Narbonne, *province*, 1156 1258 83. *métropole*, 1232. *ville*, 1642. *vicomte*, 818. *cardinal de*, 1505.
Nargonne, *Françoise de*, 1589.
Narlés, 539 68.
Naſſau, 1296. *Guillaume*, 1565. *Maurice*, 1600 10. *comte de*, 1636. *Guillaume*, 1638. *voyez* Orange, *prince de*, 1703.
Navailles, 1638 65. *Candie*, 1669 74-78 83.
Navarre, *collége*, 1302. *p.* 265. *Jeanne*, 1302. *Pierre*, 1512. *Calignon*, *Chancelier*, 1598. *Navarrois*, 827. *la couronne*, 1252 70 1548. *Philippe IV*, 1283. *Louis Hutin*, 1314. *p.* 281. *Philippe le Long*, 1316 28. *p.* 286. *comte d'Evreux*, *p.* 253 281. *Charles le Mauvais*, 1352 55 57 58 60 64 65 78 87. *p.* 253 294 319. *Jean*, *roi d'Arragon*, 1554 62. *Jean*, 1512. *Catherine*, 1512. *Ferdinand*, 1512. *Jean*, 1512. *Charles-Quint*, 1516. *Jean d'Albret*, 1516. *Henri d'Albret*, 1252 1521 27. *Marguerite*, 1525 34 49. *Antoine*, 1512 59 60 62 69. *Jeanne d'Albret*, 1548 69 72. *Henri IV.* 1569 72 74 76 77 79 80 84 87 89. *réunion de la*, 1607.
Naudé, *p.* 352
Naves, *de Toloſe*, 1206.
Navigation, 1627 60. *voyez* Marine.
Navire, *ordre du*, 1269.
Nautæ Pariſiaci, 508.

N E.

Négoce, 1200.
Neiff, 1642.
Nelſon, *fort de*, 1697.
Nemours, *duché*, 1331. *Jacques d'Armagnac de*, *duc de*, 1477. *Louis*, 630 1501 03. *Gaſton de Foix*, 1505 11 12. *Philippe de Savoie*, 1528. *Jacques de Savoie*, 1559 67. *paix de*, 1585. *duc de*, 1586 89 93 96 1602. *Savoie*, 1596 1640 48 51 52. *Henri de Savoie*, 1654. *d'Aumale*, 1667. *madame de*, 1694 99 1707.
Nérac, *conférence de*, 1579.
Nereſtan, 1608.
Nerva, *le cæſar*, 1700. *priſe de*, 1704.
Nervinde, *bataille de*, 1693.
Neſle, *Jean II.* 1225. *Simon*, *comte de*, 1269.
Neſmond, 1695-97.

Neſtorius,

NE.
Neſtorius, *doctrine de*, 794.
Neubourg, *duc de*, 1609 10 14 69 87. *ville*, 1639 1702 03 07.
Neubury, *bataille de*, 1643.
Nevers, Nivernois, *Renaud*, *p.* 131 143. *Landry*, *comte de*, 1001 02. *Jean Sans-peur*, 1394. *Louis de Flandres*, 1364. *comte de*, 1405. *duc de*, 1558 74 91 93 95 1614 29 66. *p.* 488. *madame de*, 1574. *Mancini*, 1661. *Jean*, *comte de*, *p.* 967 968
Neufchâtel, 1514 1694 99. *états de*, 1707 13.
Neuhauſſel, 1685.
Neus, 1642.
Neuſtad, *priſe de*, 1688.
Neuſtrie, *dite depuis* Normandie, 622 46 742 840 42 58 79 912. *p.* 57
Newton, 1650 80.
Neutralité, *traité de*, 1633.
Neuville, *Nic. de*, 1547.
NI.
Nice, 1538. *ſiége de*, 1543 1647. *priſe de*, 1691 1705 06.
Nicée, *deuxieme concile*, 794 1215 1562.
Nicéphore, 803 07.
Nicolaï, *de*, 1686.
Nicolas, *I.* 861. *II.* 1058. *V. p.* 373
Nicole, *ducheſſe*, 1624 33 34 37 57 75.
Nicopolis, *bataille de*, 1394 96.
Nicot, *p.* 59
Nieſter, 1694.
Nieudam, *priſe du fort de*, 1647.
Nieuport, 1600 1701 06 13.
Nimégue, *diette*, 830. *priſe*, 1672. *congrès*, 1675. *paix*, 1477 1678 79 83 97. *ennemis repouſſés*, 1702.
Ninove, 1706.
Niort, *priſe de*, 1223.
Niſmes, 1258 1682.
NO.
Noailles, *François*, 1558 72 84. *duché-pairie*, 1663. *duc de* 1689 91 93. *maréchal de*, 1643 94 95. *cardinal*, 1695. *bailli de*, 1697. *duc de*, 1704 07 09-11.
Nobleſſe, Fiefs, 840 1149 1200 07 73 1313 28 58 71 1415 1579 1600 69. *Vénitiens*, 1515. *p.* 118 123 321 966 970 971 975.
Nôces, *édit des*, 1560.
Noël, *fêtes*, 767, *p.* 121
Nogaret, 1303 04.
Nogent, *le Rotrou*, *p.* 303. *le Roi*, *p.* 303. *ſur Seine*, 533.
Nointel, 1683 85.
Noir, *prince*, 1376.
Noirmoutier, 1663.
Nomeni, *traité de*, 1663.
Nomenoë, *duc des Bretons*, 849.
Nomination, *droit de*, *p.* 975
Nominaux, *p.* 163
Nonce du pape, 1534 1639 62 86 88.
Noradin, 1145 47.
Norbert, *ſaint*, 1120.
Nord, *rois du*, 823 1542. *guerre du*, 1700.
Normandie, Normans, *peuples*, 807 40 50 53 80 82 92 912 24 92. *p.* 949 957 969. *ſiége de Paris*, 885 88. *Rollon*, 929. *Guillaume*, 942. *Richard*, 945 1001. *Lothaire*, 961. *pairie*, 992. *en Italie*, 1026. *Robert le diable*, 1031. *villes tédées*, 1032. *diſputes*, 1047. *Richard*, *page*, 143. *réunion à l'Angleterre*, 1100. *Anglois*, 1108 13 16 20 27 79 1331. *Roger*, 1130 50. *Philippe-Auguſte*, 1192 1200. *réunion à la couronne*, 1215 1451. *Henri III.* 1223 58. *Charles*, 1355. *Echiquier*, 1285 1499. *page* 957. *Jean*, 1331. *Edouard*, 1344 60 61. *le roi Jean*, 1331 62. *Charles VI.* 1415. *Charles VII.* 1448. *Louis XI.* 1466 68 72. *Louis XII.* 1499. *Henri II.* 1549. *Henri IV.* 1589 92. *Louis XIII.* 1620. *Louis XIV.*

NO.

1650 74 92.
Nortlingue, *bataille de*, 1634 45.
Northumberland, *duc de*, 1553.
Norvege, 1391.
Noſerai, *priſe de*, 1639.
Notables, *aſſemblée des*, 1558 96 1617 26.
Notaires, 1309 12 1419 14 1579. *voyez* Secrétaires.
Notre-Dame, *égliſe*, 1026 1180 1304 76 1431 77 1547 1643.
Novarre, *ſiége de*, 1495 1512.
NO.
bataille de, 1513. *ville*, 1521.
Nouë, *la*, 1567 91.
Novempopulanie, 593.
Novion, *de*, 1689.
Noyers, *Sublet des*, 1641-43.
Noyon, *traité de*, 1516.
NU.
Nuits, *les Francs comptent par*, *p.* 51. *Pierre de*, 1628.
Nuitz, *ville*, 1474. 1671 79.
Nuremberg, *bulle d'or*, 1355. *diette*, 1500. *traité de*, 1532.

O.

O, *d'*, 1704. *p.* 591.
OB.
Obdam, *amiral*, 1665. *baron d'*, 1703.
Obédience, *de Benoiſt XIII.* 1410.
Oblats, 1671.
Obotrites, 796.
Obſeques, 1567. *p.* 519
Obſervatoire, 1665.
OC.
Océan, 789.
OD.
Oder, 1648.
Odet, *d'Aidie*, 1469. *de Chaſtillon*, 1532.
Odoacre, *roi d'Italie*, 493.
Odon, *p.* 163
OF.
Offembourg, *priſe d'*, 1703 07.
Office, 1316 87 1467 1567 1600 31. *p.* 961. &c.
OG.
Ogier *le Danois*, *roman*, *p.* 253
Ogine, 929.
Ognano, 1631.
OL.
Oleron, *iſles d'*, 1653.
Olim, 1313.
Oliva, *traité d'*, 1660. *paix*, 1697.
OL.
Oliyarès, *duc d'*, 1621 25 40 42 61.
Olivença, 1657.
Olivier, *meurtre*, 1344 80. *chancelier*, 1559 60. *p.* 453. *voyez* le Dain.
Olmultz, 1642.
Olonne, *bombardement d'*, 1696.
OM.
Omar, 636.
ON.
Onfroi, 1026.
Ongles, 1191.
Onufres, 1645.
OP.
Oppede, 1545.
Oppenheim, 1644 88.
Opra Pittacha, 1688
OR.
Or, *prix de l'*, 840. *bulle d'*, 1355.
Orage, 1359.
Oraiſon funebre, *pages* 519 585 705.
Oran, 1708.
Orange, *ville*, 1713. *hiſtoire de cette maiſon*, 1584 1654 1703. *le prince d'*, 1488. *Philbert de Châlons*, 1527. *Guillaume*, 1565 66 69 71 78 81-84. *Maurice*, 1584 1619-21 25. *Frédéric-Henri*, 1584 1625 34 35 37 38 44-46. *Guillaume II.* 1584

OR.
1660. 72. *Guillaume III.* 1660. 66 74 78 87-97 99 1702. *son portrait*, 1702. *Marie, sa femme*, 1673 77-95 1702. *université*, 1366.
Oratoire, *fondation de l'*, 1612.
Orbitello, *siége d'*, 1646 1707.
Orçai, *Boucher d'*, 1590.
Orchies, *prise d'*, 1645.
Ordinaire, 1397.
Ordination, 796.
Ordonnance, *compagnie d'*, 1600.
Ordonnances, 1574. *de Philippe-Auguſte*, 922. *en faveur des Juifs*, 1206. *nommée la Quarantaine*, 1245. *de S. Gilles*, 1258. *ſur le fait des monnoies*, 840 1258 1328 44. *blaſphémateurs*, 1258. *du camp de Ronçal*, 1269. *majorité*, 1270. *chambre des comptes*, 1258. *amortiſſemens*, 1275. *ſur le luxe*, 1292. *guerres privées*, 1296 1371. *réformation du royaume*, 1302. *uſure*, 1313. *pour exclure les évêques du parlement*, 1319. *de Philippe le Long*, 1321. *francs-fiefs*, 1328. *qui incorpore les conſeillers juges & les rapporteurs*, 1344. *ſur les jeux*, 1369. *commerçans*, 1369. *majorité des rois & régence*, 1371. *biens des évêques*, 1385. *ſur la tutelle des enfans de France & la régence*, 1391. *élection des préſidens*, 1397. *majorité*, 1401 07. *ſur les rentes*, 1441. *permiſſion d'eſter en jugement*, 1484. *de Villiers Cotterets*, 1539. *d'Orléans*, 1353 1560 64 1680. *de Rouſſillon*, 1564. *de Moulins, dite du Domaine*, 1355 1532 66. p. 955 959. *de Moulins, pour la réformation de la juſtice*, 1568. *de Blois*, 1576 79 1600. *de police, touchant la comédie*, 1609. *civile*, 1667. *criminelle*, 1670. *de la marine*, 1681.
Ordre, *femme du ſecond*, p. 65
OR.
Ordres, *Cénobitiques*, p. 50. *de S. Benoiſt*, p. 50. *Clugny*, p. 50. *Chartreux*, 1189. p. 50. *Gramont*, p. 50. *Ciſteaux*, p. 50. *Fontevrault*, 1102 89. *Bernardins*, 1189. *Hoſpitaliers, Templiers & Teutoniques*, 1092 1525. *de Malte*, 1522. *de la rédemption des captifs*, 1193. *des freres prêcheurs*, 1215. *du Navire & du Croiſſant*, 1269. *abolition des Templiers*, 1309. *de la Jarretiere*, 1349 1564. *de l'Etoile*, 1350 51. *de l'Eu d'or*, 1355. *de la ceinture de l'Eſpérance*, 1389. *de Saint Michel*, 1469 1516 23 27 59. *de la Toiſon*, 1428 83 1516 23 55. *du Port-Epio*, 1515. *du Saint-Eſprit*, 1579 1620 33 62 89. *de Saint Lazare*, 1688. *du Mont-Carmel*, 1608. *de Montpellier*, 1700. *de Saint Louis*, 1693. *mérite militaire*, 1693.
Orfevre, 1180 1270 72.
Orgue, 756.
Oriflamme, 636 1135 1415.
Orioli, *Pierre d'*, p. 397
Orkan, *priſe d'*, 1637.
Orléans, *concile*, 511. p. 120. *royaume*, 533-61 93. *Manichéens*, 1022. *univerſité*, 1305. *Louis, duc d'*, 1393 1401 07 08. *Charles*, 1410 15-40. p. 333 448. *Louis XII.* 1484. *Louis*, 1488 98. *Charles*, 1545. p. 449. *faction*, 1410 14. *ſiége*, 1428 29. *ville*, 1652. *Henriette*, 1670. *états*, 1560 62 63 67 94. *Philippe*, 1671 1703 06-08 12. *Berri*, 1686 1700 10 12 14. *évêché*, 1622. *voyez* Monſieur. *Pucelle d'*, 1428 30 54. *Louis d'*, *avocat*, 1589. *princeſſe d'*, 1674. *palais d'*, 1694. *duc d'*, 1653 1701. *école de droit*, 1680. *ordonnance*, 1345 1560 64 1680.
Orméſſon, *d'*, 1661 67.
Ormond, *marquis d'*, 1647. *duc*, 1702 12.

OR.

Ornano, *maréchal d'*, 1594 1626.
Orsoi, 1672.
Ortes, *comte d'*, 1572.
Orviette, *canonisation de saint Louis à*, . . . p. 239
Orkney, 1702.

OS.

Osnabrug, *conférence*, 1647. *traité d'*, 1648.
Ossa, *Jacques d'*, 1313.
Ossat, *Arnaud d'*, 1435 1593 95 98.
Ossone, *duc d'*, 1618 94 1707.
Ostalric, 1694.
Ostende, *prise d'*, 1604 1706.
Ostrogots, *Théodoric, roi des*, 500 08. *Théodat*, 535 36. *Teïas*, 568.

OT.

Otage, 1526.
Othelin, 1285.

OT.

Othoman, *empire des Turcs*, 1296.
Othon, *duc de Bourgogne*, 956. *le Grand, empereur*, 912 36 40 41 45 47 73. II. 974 78. III. 996 1002. IV. 1206 14. *de Brunswic*, 1344 82. *voyez* Lorraine.
Ottoboni, 1690.
Ottocare, 1282.

OU.

Oudenarde, 1658 67 68 74 1701 06 08.
Ovetillel, *prise de la province d'*, 1672.
Ouïn, 1597.
Outremer, *Louis d'*, 922 36 40 54.
Owen Tider, 1420. p. 349
Qwerkerque, 1704 06.

OX.

Oxenstiern, *chancelier*, 1633 34 47 78.

PA.

PAcification, *de Passau*, 1552. *édit de*, 1563 76 91. *d'Ulm*, 1620. *édit*, 1629.
Pacta conventa, 1697.
Paderborn, 772 76.
Padille, *Marie*, 1366.
Padoue, 1509.
Paille, 1657.
Pain, *cherté du*, 1709.
Pajot, *Marianne*, 1675.
Pairs, Pairies, *commencement des pairs de France, diverses opinions sur l'origine de la pairie, relevé de la couronne, pairs ecclésiastiques*, 962 1451. *page* 225 287 333. *duché de Bourgogne*, 1002. *séance des pairs au sacre*, 1179. *séance pour juger*, p. 225. *cour des pairs où Jean Sans-terre est cité*, 1200. *droit de siéges avec les pairs*, 1225. *ajournement à la cour des pairs*, 1292. *premieres lettres*

PA.

d'érection en duché-pairie de la Bretagne, après que le comté-pairie de Champagne eut été réuni à la couronne, 912 1296. *pareilles lettres pour les comtés d'Anjou & d'Artois*, 1296. *érection de la baronnie de Bourbon*, 1324. *pairie d'Orléans*, p. 303. *jugement du comte d'Artois*, 1331. *érection de Beaumont-le-Roger en comté-pairie*, 1331. *Jean, fils aîné de Philippe de Valois, est émancipé & est fait pair, pour que la cour fût suffisamment garnie de pairs au jugement du comte d'Artois*, 1331. *pairie de Flandres*, 1361. *Philippe le Hardi est fait duc de Bourgogne & institué premier pair de France*, 1361. *page* 348. *il assiste seul au sacre de Charles VI. page* 348. *différence des*

PA.

pairies, 1451. procès des pairs, 1457. ils garantissent les traités de paix, 1481. le comté de Nevers est la première pairie créée en faveur d'un prince étranger, 1505. comté de Nemours, érigé en duché-pairie, 1505. érection du comté d'Angoulême en duché-pairie, 1515. pairie de Dunois, 1525. terre de Guise, érigée en duché-pairie, 1527. ressort, 1527. Nemours, 1528. Charles-Quint ajourné à la cour des pairs, 1537. le duc de Montpensier, en sa qualité de prince du sang, précede le duc de Nevers, plus ancien pair que lui, à la baillée des roses au parlement, 1541. page 488. baronnie de Montmorenci, érigée en duché-pairie, 1451 1551. les pairs commencent à entrer au parlement l'épée au côté, 1551. ordonnance sur les duchés-pairies, 1566. pairie d'Uzès, 1572. déclaration rendue à Blois sur le rang des duchés-pairies, 1576. érection du comté de Joyeuse & de la baronnie d'Epernon en duché-pairie, 1581. érection du duché-pairie de Luxembourg, histoire de ce duché, 1581. érection du duché-pairie de Montbason, remarques à ce sujet, 1588. duché de Thouars, érigé en pairie, 1595. la séance privilégiée des ducs de Joyeuse & d'Epernon est détruite, 1596. duché-pairie de Beaufort & de Vendôme, ses prérogatives, 1598. Biron, érigé en duché-pairie, redevient baronnie, & puis pairie, 1602. Rohan, 1603. Sulli érigé en duché-pairie, 1606. Lesdiguieres, 1611. les pairs ecclésiastiques ne prenaient séance qu'après les cardinaux, 1614. duché-pairie de Luines, 1619. duché-pairie

PA.

d'Halluin, anecdote, 1620. duché-pairie de la Rochefoucauld, 1622. Richelieu érigé en duché-pairie, 1631. duché-pairie de Saint-Simon, 1635. la Force, 1637. érection du duché-pairie d'Aiguillon, histoire de ce duché, 1638. duché de Valentinois, histoire de ce duché, 1641. duchés-pairies de Rohan-Chabot, Estrées, Grammont & Tresmes, 1648. suppression de la chambre des pairs en Angleterre, 1649. Mortemart, duché-pairie, 1650. Albret, Château-Thierri & Villeroi, érigés en duchés-pairies, 1651. Villars-Brancas, 1652. Nevers, anecdote, 1661. de Rendan, 1663. la Meilleraye, Mazarin, Saint-Aignan, Noailles, Coislin, érigés en duchés-pairies, 1663. Aumont, 1665. la Valliere, 1667. Charost, 1673. archevêché de Paris, 1674. rang au-dessus des pairs, 1694. de Penthièvre, 1697. Boufflers, 1708. Villars & Harcourt, 1709. Warti, 1710. célebre édit sur les duchés-pairies, Chaulnes & d'Antin, érigés en duchés-pairies, 1711. de Rambouillet, 1711. Rohan-Rohan, 1714. Joyeuse, 1714. Roslun, 1715. voyez Commissaires, Rang, &c.

Paix, Clovis, 508. Louis le Gros, 1126. Montmirail, 1169. Flandres, 1320. roi de Navarre, 1359. Bicestre, 1410. Angleterre, 1419. Arras, 1435. Conflans, 1465. Charles VIII. 1493. Noyon, 1516. Crespy, 1544. Henri VIII. 1546. Edouard VI. 1550 58. Cateau-Cambresis, 1559. Charles IX. 1563 64. Lonjumeau, 1568. paix boiteuse, 1570. Turcs, 1572 73. Henri III. 1576 77 80. de Nemours, 1585. Rouen,

PA.
1588. *duc de Mayenne*, 1695-98. *Lubec*, 1629. *Queraſque*, 1631. *de Weſtphalie*, 1648. *des Pirénées*, 1477 1659. *de Vincennes*, 1661. *de Breda*, 1667. *Aix-la-Chapelle*, 1668. *de Clément IX.* 1669. *plénipotentiaires*, 1673. *de Nimégue*, 1678 79. *Savoie*, 1696. *Riſwik*, 1697. *d'Oliva*, 1697. *Carlowitz*, 1699. *Utrecht*, 1711 13. *Raſtad*, *Bade*, 1714.
Palais, 1316. *incendie du*, 1618. *des Tournelles*, 1639. *royal*, 1642 92. *rétabliſſement du bailliage du*, 1684. *comte*, 1305.
Paladins, 1026.
Palamos, *priſe de*, 1694. *levée du ſiége de*, 1695.
Palatin, Palitinat, *Frédéric V. électeur*, 1619 20 32 39 48. *Charles-Louis*, 1659 74 75. *Charles*, 1684 89 93. *Jean-Guillaume*, 1703 06 09. *princeſſe*, 1651 84. *Charlotte*, 1671. *Edouard*, 1709.
Paléologue, *Michel*, *empereur*, 867 1204 58 82. *André*, 1494. *Conſtantin*, 1494.
Paleſtine, 1067.
Palerme, *Juifs de*, 1180. *Ant. de*, *p.* 397
Palice, *la*, 1512. *p.* 453
Palma, *priſe de*, 1715.
Paluau, 1647 48 52.
Pamiers, *érection de l'évêché de*, 1292 1303. *priſe de*, 1628. *évêque de*, 1673.
Pampelune, 1521.
Pamphilio, 1644.
Pannonie, 803. *p.* 941
Papachim, 1688.
Papes, *aſſemblent les conciles*, *p.* 121. *temporel des*, 749 53. *conſécration*, 827. *élection*, *confirmation*, 840 1067 1120 56 *nom de*, 1092. *Conſtantin*, 767. *Léon III.* 796. *Eſtienne V.* 817. *Eugéne*, 823. *Grégoire IV.* 827. *denier Saint Pierre*,

PA.
855. *puiſſance des*, 875 912 45 92. *autorité des*, 996 1146 1336. *Nicolas II.* 1056. *Jean XII. p.* 113. *Grégoire VII.* 1067. *Urbain II.* 1092. *inveſtitures*, 1103. *Calixte II.* 1120. *Gueleſes*, 1140. *Eugéne III.* 1145. *Alexandre III.* 1156. *Innocent III.* 1206 15. *Honoré III.* 1223 26 1680. *Grégoire IX.* 1230. *Innocent IV.* 1242. *Martin IV.* 1283. *Boniface VIII.* 1294 99 1303. *Clément V.* 1305 99. *Jean XXII.* 1313 1629. *Clément VI.* 1348. *p.* 305. *Grégoire XI.* 1376. *Urbain VI. & Clément VII.* 1379 83 1404. *Grégoire XII. & Benoît XIII.* 1408. *Martin V.* 1435 38. *Eugéne IV.* 1439. *Paul II.* 1469. *Alexandre VI.* 1495. *Jules II.* 1511 12. *Léon X.* 1521. *Clément VII.* 1527. 53 55. *Clément VIII.* 1598 1605 1700. *Urbain VIII.* 1625 44. *Grégoire XIII.* 1585. voyez *à leurs noms.*
Papeſſe *Jeanne*, 875. *p.* 87
Papier timbré, 1655.
Papinien, 1408.
Pappenheim, 1631.
Pâque, *fête de*, 767 79. *p.* 121. *vêpres*, 1282. *bataille de Ravenne*, 1512.
Paraclet, 1140.
Parage, 840.
Paraiſis, *p.* 198 222 489
Paralyſie, *p.* 183
Parck, *Thomas*, 1635.
Pare, *Catherine*, 1547.
Paré, *Ambroiſe*, 1572.
Paris, *capitale du royaume*, 508. *agrandiſſement*, 1549. *Childebert I.* 558. *Chilpéric*, 562. *poſſédé par indivis*, 566. *Childebert II.* 584. *une partie réunie*, 593. *concile*, 615 1206. *évêque*, 651. *ſiége*, 885 88. *comte*, 888. *univerſité*, 1179. *archevêché*, 1622. *duché-pai-*

PA.
rie, 1674. *Hugues Capet*, p. 131. *duché de France*, 1108. *église*, 1161. *Notre-Dame*, 1180. *Saint Louis*, 1252. *états*, 1355. *police*, 1269 1697. *troubles*, 1358 59 83 1404 07 10 14 36 64 1587-90 92 93 1648 49 1709. *Bastille*, 1369. *l'empereur*, 1378. *impression*, 1470. *prevôté*, 1560. *limites*, 1549. *chapitre*, 1561. *Saint Barthelemi*, 1572. *coutume*, 1580. *les Seize*, 1585. *réduction*, 1594. *contagion*, 1596. *comédiens*, 1609. *assemblée*, 1612. *gouverneur*, 1669 87. p. 591
Parisot de la Valette, 1565.
Parjure, 1022.
Parlemens, *anciens*, 616. p. 122. *à Aix-la-Chapelle*, 796. *assises du roi*, 1135. *de la Toussaints*, 1296. *origine des*, 1305. *sédentaire*, 1205. *de Paris*, 1302 19 22 29. *Besognes*, 1321. *Montfort*, 1341. *conseillers*, 1544 69 71. *assemblée*, 1359. p. 122. *offices réduits*, 1387. *captal de Buch*, 1397. *présidens élus*, 1397. *Poitiers*, 1415. *Amiens*, 1419 36 1522. *continuel*, 1422. *la Vacquerie*, 1484. *appels*, 1527. *terre de Guise*, 1527. *indult*, 1538. *Brion*, 1540. *légat*, 1547. *épées*, 1551. *fait un quatriéme ordre*, 1558. *enregistrement*, 1562 64. *arrêt*, 1567 68 96. *Saint Barthelemi*, 1572 76 85. *Harlai*, 1588. *à la Bastille*, 1589. *Tours & Châlons*, 1591. *président le maître*, 1593. *retour*, 1594. *bréviaire*, 1602. *régence*, 1610. *lit de justice*, 1614 15. *rang*, 1627. *arrêt cassé*, 1632. *troubles*, 1648-53. *registres*, 1668. *chambre de l'Edit*, 1669. *congrès aboli*, 1677. *appel au concile*, 1688 90. *bulle vineam*, 1705. *constitution*, 1714. *grand aumônier doit dire les graces*, p. 519.
PA.
réunion, p. 956 958. *de Grenoble*, 1451 1644. *d'Aix*, 1501 90. *de Bordeaux*, 1462 1594 1679. p. 958. *de Pau*, 1620 82. *de Tournai*, 1668. *de Besançon*, 1674. *de Bourgogne*, 1477. *de Bretagne*, 1553. *de Metz*, 1633. *de Rouen*, 1499 1563 1839. *de Toulouse*, 1305 1594 1679. p. 958. *de Milan*, 1515. *d'Angleterre*, 1258 1628 39-41 48 1706.
Parme, *duché*, 1551. *duc de*, 1555 81 88 90 92 1635 37 41 44 97. *duchesse de*, 1565. *princesse de*, 1714. *don Philippe de*, 1714.
Paroisse, *chapelle de saint Roch, érigée*, 1633.
Partage, *de la couronne*, 805 17 30 35 55 75 954 1283. p. 49 55 122. *traité*, 1698-1700.
Parti, 1707.
Parties casuelles, p. 964
Pas, *du*, 1673.
Pascal, *Blaise*, 840. *pape I.* 823. *II.* 1103. *III.* 1171.
Pasquier, 840 1422. p. 963
Pasquin, 1691.
Passage, 1638 98. *du Rhin*, 1672.
Passau, *pacification*, 1552. *l'électeur*, 1703 04.
Passerat, 1593.
Passion, *confreres de la*, 1401. p. 942
Pasteurs, 1067.
Patay, 1428.
Patriarche, *de Constantinople*, 867 1215. *Ignace*, 867. *Latin*, 867. p. 50
Patrice, *Clovis*, 508. *Charlemagne*, 774.
Patrimoine, *du prince*, p. 957. *de saint Pierre*, 1067.
Pavie, 568. *bataille de*, 1513 25 28. *traité de*, 1617. *siége de*, 1655.
Pavillon, 1680 85 88. *droit de*, 1667.
Paul *I.* 767. *II.* 1465. *III.* 1535.

PA.
IV. 1553 56. *Emile*, 1223. *Jove*, 1536. *Petrowitz*, 1711.
Paule, *François de*, *p.* 395
Paulette, 1604.
Paumier, 1650.
Payen, *conſeiller*, 1631.
Payens, 1153.
Payſans, 1358.
Pays-bas, *Philippe, fils de Maximilien*, 1499. *Marguerite*, 1508 30. *Marie d'Autriche*, 1552. *Charles V.* 1555 65. *duc d'Albe*, 1565 67. *troubles*, 1566 78. *duc d'Anjou*, 1580 81 84. *Albert*, 1596 98. *guerres*, 1621 39 42 62 68 75 1701 02 12 13.
Pazzi, 1492.
PBe
Péage, 1255.
Pedre, *dom*, 1667.
Peinture, *la*, 1180. *académie de*, 1663.
Peireſc, 1628.
Pélerinage, 1026. *de ſaint Jacques*, 1154 55. *ſaint Thomas de Cantorbéri*, 1180. *p.* 183
Peliſſier, *p.* 521
Peliſſon, 1661.
Pelletier, 1683 89.
Pellevé, 1593.
Pénitence, *de Louis le Débonnaire*, 822.
Penſions, 1643 63 77.
Pentecôte, *Henri III.* 1579. *p.* 121
Penthiévre, *Jeanne la Boiteuſe*, 1341 64. *Jean de Blois*, 1419 24. *comte de*, 1451. *duc de Mercœur*, 1590 98. *Toulouſe*, 1657.
Pepin, *Dagobert*, 644 78 88 90 92 95 714 15. *Hériſtel*, 688. *fils de Charles Martel*, 741-47. *le Bref*, 688 751 53 56 58 67. *fils de Louis le Débonnaire*, 840.
Perefixe, *p.* 704
Perellos de Roccafull, 1697.
Perri, 1705 06.
PE.
Perigni, *de*, 1661.
Périgord, 585 1223 58 1369 1592. *comte de*, 992. *p.* 950
Perkins, 1492.
Perlis, *baron de*, 1694.
Permiſſion du juge d'arrêter pour dettes, 1702.
Pernſteim, *p.* 112
Peronne, 912 29 1468 1536 76 1655.
Perou, 1624.
Perouſe, *la*, 1574 1708.
Perpignan, 1473 1542 1642 59 74.
Perrault, *ch.* 1669.
Perron, *du*, 1591 95 1600 17.
Perſe, 800 1715.
Peſcaire, 1525.
Peſte, 823 1269 1348 1496 1576.
Petit, *Jean*, 1408. *Guillaume*, 1547.
Petrarque, 1344.
Peyrere, *la*, 1634.
PF.
Pfiffer, 1567.
Pflug, 1548.
PH.
Phalſbourg, *princeſſe de*, 1631. *traité de Vincennes*, 1661.
Pharamond, *p.* 1
Phare, 807.
Phebus, *Gaſton*, 1252.
Philadelphe, 636.
Philibert *II. duc de Savoie*, 1508 30.
Philippe *I.* 1056. *p.* 123 944. *voyez ſon regne*, 1060. *fils de Louis le Gros*, 1127 30. *II.* dit *Auguſte*, *p.* 948 957. *voyez ſon regne*, 1180. *III.* dit *le Hardi*, 1258 1348. *p.* 949 955. *voyez ſon regne*, 1270. *IV.* dit *le Bel*, 1283. *p.* 945 962. *voyez ſon regne*, 1285. *V.* dit *le Long*, 1283. *voyez ſon regne*, 1316. *VI. de Valois*, *p.* 957. *voyez ſon regne*, 1328. *de Rouvre*, 1361. *p.* 303. *comte de Flandres*, 1179 89. *comte de Boulogne*,

PH.

Boulogne, 1226. *empereur d'Occident*, 1206 14. *rois d'Espagne I.* dit *le Beau*, 1495 99 1503-05 1678. *II.* 1512 48 54 55 57-59 71 78 80-82 85 88 90 91 98 1610 61. *III.* 1598 1610 17 21 42 61. *p.* 39. *IV.* 1621 35 40 44 59 61 65. *V.* 1683 85 1700-10 12 14. *roi de Castille*, *Henri IV.* 1504 05. *le Hardi*, *duc de Bourgogne*, 1200 1361 82 84 85 91 1401 04. *p.* 348. *le Bon*, 1419 22 24 28 31 35 36 40 56 63 65 67. *comte de Bresse*, 1200. *évêque d'Evreux*, 1269. *comte de Vertus*, 1407. *de Comines*, 1472.

Philippide, *p.* 201

Philisbourg, 1634 35 44 48 54 76-78 88.

Philosophie, *p.* 973 977

Phocenses, 539.

Phortzeim, 1692.

Photius, 867.

PI.

Pibrac, 1579.

Picardie, 1463 72 77 1523 36 43 44 52 89 96.

Picolomini, *Æneas Silvius*, 1439. *François*, 1503. *général*, 1639 41 46.

Picpus, 1601.

Picquigni, 1475 1567.

Pictes, *p.* 87

Pie *II.* 1439 65. *III.* 1503. *IV.* 1512. *V.* 1568 1602 75.

Piedmont, 1451 1535 42-44 53 55 57 74 1630 36 39 1706.

Pienne, *mademoiselle de*, 1556.

Pierre philosophale, *p.* 351

Pierre, *de Pise*, 789. *l'Hermite*, 1092. *roi d'Arragon*, 1206 82 83. *p.* 199. *le Cruel*, 1366. 67 1516. *p.* 39. *de Dreux*, 1226. *le Vénérable*, 1140. *Charlot*, *p.* 201

Pierre-fonds, 1599.

Pierre-Enciſe, 1644.

Pignerol, 1574 1630 31 48 61 71 91 93 96 1704 06.

PI.

Pimentel, 1646 58.

Piney, 1581 96.

Piombino, 1646.

Piper, 1707.

Pisan, *p.* 333 335

Pisani, 1592.

Pise, 1408 94 1510 11 1662.

Pisighitonne, 1521.

Pisseleu, *voyez* Estampes.

Pistes, 840.

Pithou, 506 1574 93 94. *p.* 591

PL.

Place, 1639 86 99.

Placita, 616. *p.* 122

Plaids, 616. *p.* 122

Plaisance, 1551 57.

Plantagenette, 1135 89 1485.

Plantes, 1634.

Plassendal, 1706 08.

Plessis, *du*, *Mornai*, 1589 1600 *Praslin*, 1643 45-48 50 53 72 *Guenegaud*, 1661.

Plintheim, 1704.

PO.

Podestats, 1056.

Podolie, 1699.

Poëtes, 1465. *p.* 253 255 335.

Poids, 813 1321. *p.* 968

Poing *coupé*, 1383.

Pointis, 1697 1704 05.

Poiffi, *p.* 228 265

Poiſon, *Charles le Chauve*, 875. *Lothaire*, 986. *Louis V.* 987. *Charles V.* 1380 87. *Charles VI.* 1387. *Dauphin*, 1415. *duc de Guienne*, 1472. *Sforce*, dit *le More*, 1498. *Dauphin*, 1536. *Henri I. prince de Condé*, 1588. *Brinvilliers*, 1676. *la Voisin*, 1680. *reine d'Espagne*, 1689.

Poitiers, *concile*, 1100. *université*, 1431. *Alphonse*, *comte de*, 1283. 1313. 22. *Diane de*, 1544. 69. 79. *p.* 395. *Aymar de*, *p.* 395. *ville*, 570 732 1355 1415 1534 69 1634.

Poitou, 1150 1214 15 25 1369

PO.
1441. *Alphonſe, comte de*, 1238 70.
Police, 1269 1422 1609 97.
Polignac, 1697 1710 12.
Poligny, 1638.
Politiques, 1574 92.
Pologne, Polonois, 1699 1702. *p.* 112 333. *Boleſlas*, 996. *Henri III. roi de*, 1573-75. *Battori*, 1575. *Sigiſmond*, 1604 27. *Ladiſlas IV.* 1645. *traité*, 1660. *Wieſnowiski*, 1669 76. *duc de Longueville*, 1672. *Sobieski*, 1676 83 94. *prince de Conti*, 1697. *Staniſlas*, 1704. *Auguſte*, 1706 09 14. *voyez* Saxe, Caſimir, *reine de*, 1684. Poltrot, 1563.
Polyglotte, 1604.
Poméranie, 1631 32 48 75.
Pomereu, 1589.
Pompée, 1562.
Pomponne, 1670 72 79 91 96 99.
Poncet, 1667.
Poncher, 1547.
Pondicheri, 1680 93 97.
Pont, 1309 1578 1604 14 20.
Pont-à-Mouſſon, 1632.
Pontanus, *p.* 956
Pontarlier, 1639.
Pont-Avendin, 1645.
Pontchartrain, 1689 90 99. *ſon éloge*, 1714.
Pont-du-Chaſteau, 1634.
Pont-Courlay, 1638.
Pont-Euxin, 789.
Ponthieu, *origine des comtes de*, 992. *Hugues I. p.* 131. *Jean, comte de*, 1269. *Charles VII. p.* 372. *les comtes de*, 1226. *Edouard de*, 1329 69.
Pont-Mayor, 1684.
Pont-neuf, 1578.
Pontoiſe, 1032 1441 1560 89 94 1652.
Ponts, *des deux*, 1609.
Ponza, *iſle*, 1697.
Poperingue, 1678.
Popincourt, *de*, *p.* 353

PO.
Porée, *pere*, *p.* 704
Porentru, 1635.
Porc-Epic, 1498 1515.
Porcelets, 1282.
Porée, *Gilbert de la*, 1148.
Port, *du paſſage*, 1698.
Port-Alégre, 1704.
Porte, 1591 1631 53.
Porte, *Othomane*, 1542 1699.
Porte, *de la*, *voyez* la Meilleraie, 1617.
Portier, *du*, 1315.
Port-Louis, 1625.
Port-Mahon, 1708 12.
Portolongone, 1646 50.
Portſmouth, 1670.
Portugal, Portugais, 1645 57-59 61. *couronne de*, 1582. *Henri, comte de*, 1088 1149. *Alphonſe I. p.* 183. *Jean II.* 1493. *Eléonore*, 1493 1529. *dom Sébaſtien, roi*, 1578. *Emanuel*, 1680. *faux*, 1661. *Henri IV.* 1595. *révolution*, 1640. *conſpiration*, 1641. *traité*, 1644. *reine de*, 1663. *Villaviciosa*, 1665. *Alphonſe*, 1667. *d'Aumale*, 1667. *alliance*, 1701 03-07 09 11 13 15.
Poſtes, 1477 1691 1708.
Potier, 1643 48.
Poudre à canon, 1336.
Poudres, *conſpiration des*, 1605.
Pouille, 1026 1137 1503 09.
Pouillet, 1328.
Poulain, 1587.
Pourpre, 1465.
Pouſin, *le*, 1626 28.
Pouzzoles, 1496.
Poyet, 1540 41.

PR.
Pracontal, 1703.
Pragmatique-Sanction, 1269 1438 61 1553 60 84 1688. *p.* 973 974
Prague, *Jérôme de*, 1415. *p.* 355. *bataille de*, 1620. *ville*, 1631 48.
Praguerie, 1440.
Praſlin, 1639 53 65.

PR.
Prat, *du*, 1514. p. 973
Préadamites, 1634.
Précepteurs, *des rois*, 1193 1689. *du dauphin*, 1661. p. 704
Prégent *de Bidoux*, 1544.
Prélats, 1319 1639.
Premier, *M. le*, 1636 1707. *gentilhomme*, 1612 69 89. *peintre du roi*, 1690.
Prémontrés, 1120.
Préſage, p. 550
Preſbytériens, 1639.
Préſéance, Séance, Rang, 1092 1361 1558 63 1624 61 94. *voyez* Rang.
Préſent, *droit*, 817.
Préſidens, *premiers*, 1497 1515 89 1689-91. p. 267 351 629. *création de*, 1690.
Préſidiaux, 1551.
Preſle, *Raoul de*, 1371.
Prêt, 1561. p. 964
Prétextat, 577 90.
Prêtres, *mariage des*, 1103 48 1576.
Prévention, p. 976
Prévoſt, Prévoſtés, *fermiers*, 992 1269. *de Paris*, 992 1501. *grands*, p. 49. *des ſeigneurs*, 922. *des marchands*, 1371 1594. p. 357 962.
Prie, *Aymar de*, 1600.
Primatie, Primats, 1092 1120 1215 1676 1702. p. 50
Princes, *du ſang*, 1482 84 1541 76 81. p. 488. *Dunois*, 1525. *Courtenai*, 1603. *légitimés*, 1714. *étrangers*, 1581. *M. le Prince*, 1654. *madame la princeſſe*, 1684.
Prior, 1711.
Priſcillien, 1226.
Priſonnier, *Charles le Simple*, 922. *Louis VII.* 1149. *Richard*, 1193. *comte de Flandres*, 1214 *Saint Louis*, 1249. *Iſabelle, femme d'Edouard II.* 1324. *le roi Jean*, 1355. *du Gueſclin*, 1364. *Captal de Buch*, 1371. *cardinal de la Balue*, 1469.
PR.
le duc d'Alençon, 1474. *François I.* 1525 28. *Jean-Frédéric*, 1547. *Marie Stuart*, 1587. *Grotius*, 1619. *pour dettes*, 1702. p. 125
Privas, 1629.
Proceres, 1303.
Procès, Procédure, *du comte d'Artois*, 1331. *du duc d'Alençon*, 1457. *cardinal de la Balue*, 1469. *chancelier Poyet*, 1540. *amiral Brion*, 1540. *Henri de Montmorenci*, 1632.
Proceſſion, 1577. *du Saint Eſprit*, 1274. *confréries*, 1576. *de la ligue*, 1590.
Procida, 1282.
Procope, 539.
Procureur, 1484 1620. *général*, 1688 89.
Profeſſeurs, *dix-neuf*, 1663.
Profeſſion *de foi*, 557.
Prom, 833 55.
Promeſſe, *Henri IV.* 1599 1603 05.
Promotion, 1559 1620.
Prophéties, 1590.
Propoſitions, *de l'Aſſemblée du Clergé*, 1682.
Protectorat, 1648. *Richard*, 1658.
Proteſtans, 1529 47 62 69 1668 85 99 1713.
Proteſtations, *contre le concile de Trente*, 1563. *du chancelier de Cheverny*, 1595. *du Clergé*, 1633. *du duc d'Orléans*, 1700.
Provence, *voyez* Arles, Toulon, Marſeille, 539 62. *Thieri*, 736. *Interregne*, 739. *Bourgogne*, 1037. *Branche*, 1225. *Toulon*, 1707. *Childéric III.* 742. *Lothaire*, 842. *Charles*, 855. *comtes*, 877 1136. *Boſon*, 879 *Béatrix*, 1245. *le roi d'Arragon*, 1258. *Charles d'Anjou*, 1331. *Louis XI.* 1480. *Charles-Quint*, 1536. *peſte*, 1576. *le duc de Savoie*, 1590. *Charles*,

P R.
du duc de Guiſe, 1595. *le Grand Duc*, 1598. *deſcente*, 1635. *troubles*, 1649. *le roi y paſſe*, 1660. *états*, 1223.
Provinces, *intendans*, 1653.
Pruſſe, 1525. *Frédéric, roi de*, 1701 07 13. *Frédéric*, 1701.
Pruth, 1711.
P T.
Ptolemaïs, 1191 1588.
Ptolemée *Soter*, 636.
P U.
Pucelle *d'Orléans*, 1428 30 31 54. *p.* 941
Puffendorff, 1650 78.
Pui, *du*, 1574.
P U.
Puicerda, 1654 78 1707.
Puilaurens, 1631 32 34.
Puiſet, *du*, 1108.
Puiſieux, 1619 22 24 98.
Puiſſance *eccléſiaſtique*, 753, 822 1329 1612 82. *p.* 120
Puits, 1320.
Pultausk, 1703.
Pultowa, 1709.
Puritains, 1642.
Puſſort, 1667.
Puyſégur, 1650 1702.
P Y.
Pyramide, 1662.
Pyrénées, 588 93 778 1477 1659.

Q U A.
Quarantaine, 1245.
Quarantaine, *conſeil de l'union*, 1589.
Quartier, 1585 1687.
Q U E.
Québec, 1674 96 1711.
Quenouille, 798.
Queraſque, 1631 39.
Querci, 562 85. *Henri III.* 1258.
Querelle, 1292.
Q U E.
Queſne, *du*, 1672 76 81-84 1703.
Queſnoi, 1654-59 93 1712.
Queſtion, *la Guette*, 1322.
Q U I.
Quiers, 1639 55.
Quiétiſme, 1698 99.
Quillebœuf, 1674.
Quinche, 1703.
Quinze-Vingts, 1258 1309.
Quirini, 1591.

R A.
Rabutin, *de Buſſi*, 1665.
Racine, 1677 90.
Radegonde, 562.
Ragnetrude, 636.
Raimbert, *p.* 163
Raimond, *comte de Toulouſe*, 1092 1245 49 1365.
Rainfroi, 715 19.
Rambouillet, 1711.
Ramée, *la*, 1596.
Ramekens, 1616.
Rameru, 1581.
Ramilli, 1706.
Ramire, 1516.
R A.
Ramus, 1574.
Ranacaire, 510.
Randan, 1663.
Rang, *dans la cour des pairs*, *p.* 225 348 488. *entre les princes du ſang*, 1570 76. *du duc de Bourgogne*, 1363 1432. *Dunois*, 1525. *meſſieurs de Montmorenci*, 1551. *états*, 1558. *au concile*, 1563. *meſſieurs de Joyeuſe & d'Epernon*, 1581 96. *meſſieurs de Vendôme*, 1598. *duc de Vendôme en Eſpagne*, 1712. *cardinaux*, 1614 17 24 96. *ſiége de l'Iſle*, 1667.

RA.
la maréchale de Guébriant, 1645. *ambaſſadeur*, 1661. *à la Meſſe du roi*, 1669. *le duc du Maine*, 1694. *entre les maréchaux de France*, 1675. *au conſeil*, 1689. *patriarche de Conſtantinople*, 1215. *intendans des finances*, 1697. *grands d'Eſpagne & ducs*, 1701. *légitimés*, 1710 14.
Rangabé, 807.
Rantzau, 1636 43 45 47 48.
Ranuzzi, *nonce*, 1686.
Raoul, *duc de Bourgogne & roi*, 923 24 28 29 36. *de Peronne*, *p.* 153. *comte de Vermandois*, 1145. *l'orfevre*, 1270. *comte de Clermont*, 1292. *connétable*, 1350.
Rapin, 1593.
Rapporteurs, 1344.
Rapt, *ordonnance*, 1579 1640.
Raſé, *p.* 50
Raſtadt, 1677 1703 13 14.
Ratabon, 1661.
Ratiſbonne, 1630 41 48 89 1703.
Ratziejouski, 1697.
Ravaillac, 1610. *p.* 585
Raucourt, 1624.
Ravennes, 568 758 978 1512.
Ravignan, 1710.
Rawenhaup, 1674.
RE.
Réaliſtes, *p.* 163
Realmont, 1628.
Rebec, 1524.
Rebelles, *voyez* Révolte, *ſeigneurs particuliers*, 1108. *Jean*, dit *Sans-terre*, 1203. *comte d'Artois*, 1331. *roi de Navarre*, 1357. *duc de Bretagne*, 1371. *Maillotins*, 1383. *comte d'Armagnac*, 1470. *connétable de Bourbon*, 1523 27. *Gaſton & le prince de Condé*, 1649.
Rebender, 1709.
Récaréde, 585. *p.* 48
Recherches, *financiers*, 1322 28.
RE.
Rechin, 1092 1103.
Recolets, 1148.
Recteur, *univerſité*, 1371.
Redemption, *ordre*, 1193.
Réduction, *Paris*, 1594.
Reès, 1672.
Rétérendaires, *p.* 46 53
Réforme, *état*, 1465. *coutume de Paris*, 1580, *calendrier Grégorien*, 1582. *abbaye ſainte Geneviève*, 1624.
Réformés, 1576.
Réfuge, 1639.
Régale, *droit*, 311 992 1161 89 1673 82 95.
Régence, *Irene*, *Conſtantinople*, 796. *royaume de France*, *Baudouin*, 1103. *l'abbé Suger*, 1141. *Berangere*, *pag.* 223. *la reine Blanche*, *mere de ſaint Louis*, 1225 26 45. *l'abbé de ſaint Denis & Simon de Clermont de Neſles*, 1269. *Robert d'Artois*, 1283. *Philippe le Long*, 1316. *Charles*, *dauphin*, 1357 58. *abus des régences*, 1371. *ordonnances*, 1371 91. *duc d'Anjou*, 1380. *Jean Sans-peur*, 1404. *le dauphin*, 1415. *Henri V.* 1420. *duc de Betfort*, 1422 35. *Anne de France*, 1483 84 85 88 90. *la mere de François I.* 1515 24. *Catherine de Médicis*, 1560 63 74. *Charles de Sudermanie*, 1604. *Marie de Médicis*, 1610. *Anne d'Autriche*, 1629 43. *Gaſton*, 1643. *le duc d'Orléans*, 1714.
Regeſberg, 1619.
Reggio, 1655 1702.
Régiment, *des Gardes*, 1692 1704. *des Carabiniers*, 1693.
Reginon, 879. *p.* 122
Regiſtres, *parlement*, 1313 1594 1668.
Régle, *des chanoines*, 814. *de ſaint Auguſtin*, 1255.
Réglement, *de Mayence*, 803. *de Paſſi*, 1309. *confreres de*

RE.

la paſſion, 1401.
Réhabilitations, *Marigni*, 1324. *Pucelle d'Orléans*, 1454.
Reims, *les peuples ſe donnent à Clovis*, 493. *priſe & repriſe*, 563. *Carloman*, 771. *Louis d'Outremer*, 954. *Lothaire*, 986. *ſacre de Philippe*, 1056. *p.* 163. *dignité de chancelier*, *p.* 163. *ſchiſme*, 1108. *p.* 172. *concile*, 1120 48. *prérogatives des ſacres*, 1179. *Charles VII.* 1428 48. *univerſité*, 1548. *le Tellier, archevêque de*, 1704.
Religieux, Religieuſes, *regle*, 814. *mariage*, 1148 89 1321. *droit de préſent*, 817.
Religion, *prêchée en Suéde*, *p.* 75. *en Dannemarc*, *p.* 109. *en Pologne*, *p.* 112. *troubles*, 1517. *Proteſtans*, 1529. *aſſemblée d'Auſbourg*, 1530. *Angleterre*, 1534 47 53 1603. *exécution de Cabrieres*, 1545. *punitions*, 1547. interim, 1548. *édits*, 1551 59 64 1669 82 85 1713. *pacification de Paſſau*, 1552. *Huguenots*, 1560. *troubles des Pays-Bas*, 1566. *tout juge doit être catholique*, 1567. *guerre civile*, 1568. *paix*, 1570 77. *prétendue réformée*, 1576. *Pays-Bas*, 1578. *calendrier*, 1582. *on veut engager le roi de Navarre à changer*, 1584. *guerre*, 1585 1620. *Griſons*, 1621. *ligue contre l'empereur*, 1626 27 31. *voyez* Arianiſme, Calviniſme, Luthéraniſme.
Relingue, 1684.
Reliques, *cauſe de ſuperſtition*, 1022 1483. *de ſaint Louis*, 1230. *Chapelle royale*, 1324.
Remi, *ſaint*, 493. *Pierre*, 1328.
Remiremont, 612.
Remontrances, *parlement*, 1563 1602 15. *p.* 953
Renaudie, 1560.
Renaudot, 1631.
Rendon, *château*, 1380.

RE.

René, *duc d'Alençon*, 1474. *duc de Lorraine*, 1419 31 76. *voyez* Anjou.
Renée, *Louis XII.* 1514 15.
Rennes, 591.
Renomer, *roi du Mans*, 510.
Renonciation, *le roi Jean*, 1360. *l'infante Marie-Théreſe*, 1659. *l'empereur*, 1703. *le roi d'Eſpagne*, 1712 13.
Rentes, 1441 1638.
Renti, 1554 1638.
Repréſentation, 831 973 1200 1302 22.
République, *Suiſſes*, 1305. *Florence*, 1502. *Henri IV.* 1610. *Catalans*, 1641.
Répudiation, *p.* 199. *Himiltrude*, *p.* 63. *Anſgarde*, 879. *p.* 97. *Dagobert*, 628. *Berthe*, 1092. *Eléonore*, 1150. *Agnès de Meranie*, *p.* 199. *Ingerburge*, 1193. *p.* 199. *Catherine d'Arragon*, 1534. *Blanche de Bourgogne*, *p.* 295
Requena, 1707.
Requeſcens, 1578.
Réſignation, *p.* 965
Reſſort, *Guienne*, 1360. *Montpellier*, 1365. *duché d'Angoulême*, 1515 27.
Rethel, 1384 1650 52 53.
Rethelois, *duc*, 1629.
Rétractation, 1547.
Retraite, *Rebec*, 1324. *duc de Parme*, 1592. *de Vaudemont*, 1695.
Retz, *Gondi de*, 1567 74. *cardinal de*, 1621. *cardinal de*, 1648 51 52 54. *ſon portrait*, 1679.
Revel, 1672. *fort de*, 1710.
Révélation, *de Thou*, 1642.
Reventlau, 1706.
Revenus *des rois*, 992.
Reveres, 1704.
Réunions, 845 1223. *p.* 119 956, &c. *Friſe*, 736. *duché d'Aquitaine*, 767. *Septimanie*, 751. *duché de Baviere*, 787. *royaume*

RE.

d'Italie, 818. *des églises d'Orient & d'Occident*, 867. *duché de France*, 992. *duché de Bourgogne*, 1001. *Meulan*, 1040. *Gatinois*, 1067. *Vermandois*, 1180. *Artois*, 1192 1477. *Philippe-Auguſte réunit pluſieurs provinces*, 1215. *le roi Jean*, 1361. *la Bretagne*, 1379. *la Normandie*, 1448. *Province*, 1480. *le marquiſat de Saluces*, 1548. *au domaine*, *édit*, 1588. *la Navarre*, 1607. *édit*, 1620. *Béarn*, 1620. *duché de Bar*, 1633. *Alſace*, 1680. *Orléans*, *p.* 333

Revol, 1588.

Révolte, *le comte de Sancerre*, 1180. *impoſteur*, dit *Baudouin*, 1223. *les barons d'Angleterre*, 1255. *le Dauphin*, 1440 57. *Angleterre*, 1553 1640 88. *Catalogne*, 1640. *Portugal*, 1580 1640.

Reynie, *la*, 1680 97 1704.

Rhé, *iſle*, 1625 27 53 96.

Rhetie, 830.

Rhimberg, 1671 72 74 1702 03 13.

Rhin, *projet de Charlemagne*, 789. *ligue*, 1658. *cours*, 1644. *paſſage*, 1672. *électeur de Brandebourg*, 1673 75. *maréchal de Villars*, 1707 13.

Rhinfields, 1638 78 93.

Rhodes, *iſle*, 1309 2522 65 88.

RI.

Riberac, 1578.

Richard, *duc de Normandie*, 942 56 1001. *roi d'Angleterre*, 1171 86 89 91-93. *II.* 1376 94 97. *duc d'Yorck*, 1435 57. *III.* 1483. *ambaſſadeur*, 1542. *fils de Cromvel*, 1658.

Richardot, *traité de Vervins*, 1598.

Richelieu, 1380 1598 1611 16 17 19 20 22 24 26-42 92. *p.* 961 973. *duc*, 1647 80. *ducheſſe*, 1680. *maréchal*, 1685 1713.

RI.

Richemont, *Edmont*, *comte de*, 1420 24. *connétable de*, 1426 28 31 36. *comte de*, 1475 85. *duc de*, 1670.

Richenaw, 888.

Richer, *docteur de Sorbonne*, 1612.

Richilde, 877.

Rienzi, 1352.

Riès, *iſle*, 1622.

Rieux, *Renée de*, *p.* 553

Riga, 1700 01 16.

Rigord, 1223.

Rinçon, *ambaſſadeur à Veniſe*, 1542.

Rio-Janeiro, 1711.

Ripaille, *Amédée*, *duc de Savoie*, 1439.

Riquet, 1664.

Riſwick, *paix*, *traité*, 1697 1712.

Rituel, *Vannes & Clermont*, 1584.

Riviere, *l'abbé de la*, 1648 50 57.

RO.

Robbe, *courte*, 1560. *ſéparée de l'épée*, 1560.

Robert, *roi*, 988 96, *voyez ſon regne*, *I. duc de Bourgogne*, 1001 31, *page* 143. *fils de Baudouin*, 1067. *le Friſon*, 1226 28 38. *enfant de France*, 922 1238. *voyez* Artois & Dreux, *le Fort*, 861. *le diable*, 1031 47. *fils de Guillaume le Conquérant*, 1062 67 92 1100 13 16. *d'Arbriſſel*, 1103. *comte de Flandres*, 1304. *Brus*, 1324. *Guiſcard*, 1026 56. *le Sage*, *roi de Naples*, 1341. *Prince*, *fils du roi de Bohême*, 1644 65 66 73.

Robertet, *Florimond*, *pag.* 417.

Rocca, 1645.

Roche, *chevalier de la*, 1565.

Rochefort, *comte de*, 1108. *Gui*, 1499, *pag.* 173. *Guillaume*, *pag.* 397. *maréchal de*, 1672 73 75 76 80. *marquis de*, 1689.

Rochefoucauld, 1569 1612. *duché-pairie*, 1622. *cardinal de la*,

ROC.
1617 24. *duc de la*, 1643 51. *Marſillac*, 1679.
Rocheguyon, *la*, 1546 1622.
Roche-la-Belle, *la*, 1569.
Rochelle, *la*, Rochellois, 1223 *François I.* 1542. *ſiége*, 1573. *hoſtilités*, 1574. *Henri IV.* 1590. *Louis XIII.* 1622 27 28.
Rocheſter, 1688.
Roche-ſur-Yon, *prince de la*, 1559, *pag.* 489. *frere du prince de Conti*, 1685.
Rocroy, 1643 53.
Roderic, *roi des Gots*, 715.
Rodolphe, *fils de Conrad*, 888. *III.* 1037. *comte d'Haſbourg*, 1245 73, *pag.* 253. *empereur*, 1282 1610.
Rodolphine, *ligne*, 1648.
Rodrigo, 1706.
Roger, *prince Normand*, 1130. *roi de Sicile*, 1026 1130 49 50. *Pierre*, *nommé à l'archevêché de Sens*, 1329.
Rogier, *chancelier*, 1348. *page* 305
Rohan, *maiſon de*, 1588. *Jean*, 1562. *duc de*, 1573 1603 12 14 21 22 27-29 35-38 52. *chevalier de*, 1669 74. *duché-pairie*, 1714. *Catherine*, 1603. *Marguerite*, 1648.
Roi *des Romains*, 933 1056 1555 *Ferdinand Erneſt*, 1636. *prince Joſeph*, 1703 04.
Rolland, 778.
Rollans, 1380.
Rolles, *pag.* 952
Rollon, *premier duc de Normandie*, 912 29.
Romain, *cardinal*, 1226.
Romanie, *Paléologue*, 1494.
Romans, *origine des*, *pag.* 126.
Romaric, 612.
Rome, Romains, 536 68 715 67 842 45 50 1001 26 1186 1532, *pag.* 46, &c. 118 974 975. *voyez* Papes, *Eſpagne*, 714. *Aſtolphe*, 751. *Lothaire*, 842. *Léon IV.* 845. *conciles*, 996

ROC.
1056. *conſuls*, 1056. *clergé*, 1120. *Louis le Jeune*, 1142. *brouilleries*, 1193. *ſaint Siége*, 1376. *Charles VIII.* 1494 95. *connétable de Bourbon*, 1527. *abus*, 1550. *différends*, 1662 90. *M. de Monaco*, 1699. *roi des*, 1556.
Romorantin, *édit*, 1560.
Romuald, *ſaint*, 1001.
Romulphe, 612.
Roncevaux, *défaite*, 778.
Rook, *amiral*, 1693 1703 04.
Roquelaure, 1610 1705.
Roquette, *la*, 1653.
Roſcieux, 1602.
Roſe *d'or*, 1092.
Roſe *rouge & blanche*, 1457 71.
Roſe, *évêque de Senlis*, 1593 98.
Roſebecq, *bataille*, 1382.
Roſen, 1645. *maréchal*, 1703.
Roſes, *baillée des*, 1541.
Roſes, *ville*, 1645 93 1712.
Roſmadec, 1627.
Roſni, 1589 1600 03 06 07 11. *de Bethune*, 1610.
Roſtok, 1631 1711.
Roturiers, Rotures, Annobliſſement, 923 1200 70 1313 15 28 1579 1629, *page* 118
Rotwil, *priſe*, 1643.
Rouanès, 1631. *duché-pairie*, 1667 69.
Rouen, *Charles, fils du roi Jean*, 1355. *priſe*, 1419. *pucelle d'Orléans*, 1431. *Huguenots*, 1562. *parlement*, 1563 1639. *ſiége*, 1591 92. *amiral de Villars*, 1594. *aſſemblée*, 1596 1617. *archevêque de*, 1702.
Rovere, *cardinal de la*, 1480 1503.
Rouergue, *le*, 534. *du Gueſclin*, 1369.
Rouillé, 1691. *création de chargé*, 1701. *préſident*, 1709.
Rouſſillon, 1642. *roi d'Arragon*, 1258. *Louis XI.* 1462. *roi d'Arragon*, 1493. *ordonnance*, 1564. *conquête*, 1642 59 74. *maréchal*

ROU.

maréchal de Schomberg, 1674 75.
Routiers, 1361.
Rouvre, *duc de Bourgogne*, 1318 61 84 1678, *pag.* 303 319.
Royaliſtes, 1586 90 92.
Royan, *ſiége*, 1622.
Royaume, *Rodolphe*, 888. *duc de Bourgogne*, 1473. *interdit*, 1512. *Irlande*, 1541.

ROY.

Royé, *ville*, 1470 1653. *Eléonore de*, 1569.

RU.

Rubempré, *bâtard*, 1464.
Rugen, 1630 48 78.
Ruremonde, 1702.
Ruſſ, 888.
Ruſſie, 1700.
Ruyter, *amiral*, 1666 72-74 76.
Ruzé de Beaulieu, 1588.

SA.

Sabine, *cardinal de*, 1179.
Sachevrel, 1711.
Sacre, 1179 1314 71 80 1431 1594 1654. *pages* 56 163 222 287 348
Sadolet, 1547.
Sagne, *la*, 1560.
Saint-Abre, 1657.
Saint-Aignan, *duché-pairie*, 1663 65
Saint-Amand, *le comte d'Harcourt*, 1649. *Albergotti*, 1712.
Saint-Amour, *château*, 1637.
Saint-André, *p.* 122. *maréchal de*, 1547 57 60 62 69.
Saint-Ange, *château*, 1527.
Saint-Antoine, *combat*, 1652. *porte*, 1660.
Saint-Arnoul *de Metz*, *p.* 75
Saint-Aubin, *bataille*, 1488.
Saint-Aunais, 1645.
Saint-Baſle, *abbaye*, 988.
Saint-Barthelemi, *égliſe*, *p.* 130. *maſſacre*, 1572.
Saint-Benoît, *ſur Loire*, *p.* 161.
Saint-Bertin, 750 879.
Saint-Chaumond, 1633 44.
Saint-Chriſtophe, *iſle*, 1666 90.
Saint-Cir, *établiſſement*, 1686.
Saint-Clair, 912.
Saint-Cloud, 1674.
Saint-Conteſt, 1714.
Saint-Corneille, 756, *p.* 97
Saint-Denis en France, *Dagobert*, 635 36. *Clovis II.* 651. *Clotaire II.* 670. *Louis le Débonnaire*, 833. *Charles-Martel*, 741. *Landit*, 875. *Charles le Chauve*, 875. *Louis III.* 882. *Carloman*, 884. *Hugues-Capet*, *p.* 131. *Robert*, *p.* 143. *Louis le Gros*, 1135 50. *apoſtolat*, 1242. *du Gueſclin*, 1380. *batailles*, 1567 1678. *chevalier d'Aumale*, 1591. *Henri IV.* 1593. *Marie de Médicis*, 1610. *Turenne*, 1675. *réunion à S. Cir*, 1686.
Saint-Dié, *abbaye*, 612.
Saint-Domingue, *y* 1492.
Saint-Eſprit, *proceſſion du*, 1274. *inſtitution de l'ordre*, 1579 98. *promotion*, 1662. *Pont*, 1309.
Saint-Etienne, 1067, *p.* 121
Saint-Evremond, 1659.
Saint-Fremond, 1701.
Saint-Gal, 1305. *abbé*, 1712.
Saint-Gelais, 1435.
Saint-Georges, *légat*, 1547.
Saint-Germain *en Laye*, *paix*, 1570 71. *Dauphin*, 1638. *traité*, 1641 43. *le roi retiré*, 1649. *la cour s'y établit*, 1662. *le roi en part*, 1677. *le roi Jacques*, 1689. *baptême de Louis XIV.* *p.* 704. *des Près*, *Childebert*, 558. *Clotaire II.* 628. *Childéric*, 670. *Hugues*, *abbé*, *pag.* 198. *Caſimir*, 1669.
Saint-Godard, *combat*, 1664.

S A.
Saint-Guiſlin, *priſe*, 1655-57 77.
Saint-Heran, 1572.
Saint-Honorat, *iſles*, 1637.
Saint-Honoré, *porte*, 1591 1651.
Saint-Jacques, 1154.
Saint-Ibal, 1636.
Saint-Jean, *l'évangél. pag.* 121, *bapt. p.* 122, *chevaliers*, 1309 1522. *Charles-Quint*, 1530. *d'Angeli*, 1223, 1569 88 1612. *de Loſne*, 1636. *de Luz*, 1636 60, *p.* 705
Saint-Lazare, *établiſſement*, 1632.
Saint-Leger, 1636.
Saint-Lo, *croix*, 1483.
Saint-Louis, *inſtitution de l'ordre*, 1693.
Saint-Malo, *bombardement*, 1693. *cardinal de*, 1494.
Saint-Marcel, 593.
Saint-Mathias, *Charles-Quint*, 1500 25.
Saint-Martin, *pag.* 122. *d'Autun*, 613. *fort*, 1627.
Saint-Maur, 992. *Louis le Gros*, 1116. *l'empereur*, 1378. *paix*, 1465. *édit*, 1567. *congrégation*, 1621.
Saint-Médard, *Clotaire*, 562 75. *l'empereur*, 833. *Charles le Chauve*, 850. *Raoul*, 923.
Saint-Megrin, 1578.
Saint-Michel, *ordre*, 1527. *inſtitution*, 1469. *promotion*, 1539.
Saint-Michel, *ville*, 1632 33 35.
Saint-Olon, 1684.
Saint-Omer, *ville*, 1067 1150 1638 77 78.
Saint-Paul, *pag.* 122. *hôtel*, 1380 1615, *p.* 349. *comte de*, 1401 10 1602. *Vendôme*, 1529. *connétable de*, 1466 70 71 74 75 94. *égliſe*, 511. 628. 40
Saint-Pierre, *fête*, *p.* 122. *égliſe*, 511 1507. *patrimoine*, 1067. *tribut*, 855. 1508. *en Vallée*, *pag.* 125
Saint-Pol, 1703.
Saint-Preuil, 1641.
Saint-Quentin, 1470 74 75 1557. *bataille*, 1557.
Saint-Remi, *Clovis*, 493. *égliſe*, 1180. *mademoiſelle de*, 1675.
Saint-Riquier, 992.
Saint-Roch, *paroiſſe*, 1633.
Saint-Ruth, 1690 91.
Saint-Sacrement, *héréſie*, 1047.
Saint-Saturnin, 1309.
Saint-Sébaſtien, 1698.
Saint-Siége, 714 1206 42 1305 13 76 1644.
Saint-Simon, 1626 36. *duché-pairie*, 1635 43 45.
Saint-Thomas du Louvre, 1179.
Saint-Venant, 1645 49 57 1710.
Saint-Victor, *abbaye*, 1135.
Saint-Vincent, *égliſe*, 558.
Saint-Vinox, 1558 1667.
Saint-Waſt d'Arras, 690.
Sainte-Brigite, *le duc de Savoie*, 1693.
Sainte-Catherine, *égliſe*, 1215. *maréchal de Teſſé*, 1707.
Sainte-Cécile, *archevêque d'Aix*, 1646.
Sainte-Chapelle, 1193 1269. *Philippe le Hardi*, 1283. *bulle*, 1316.
Sainte-Geneviéve, *abbaye*, 511 43 *Clovis*, 511. *égliſe*, 1180. *réforme*, 1624. *proceſſion*, 1693.
Sainte-Marguerite, *iſles*, 1637.
Sainte-Menehould, *traité*, 1614. *priſe*, 1652 53.
Saintot, 1603.
Saintrailles, 1451 57.
Saints, *fort des*, 789.
Saiſſetti, *Bernard*, 1303.
Saladin, 1150 86.
Salamandre, *François I. p.* 449.
Salamanque, 1706.
Salankemen, 1691.
Salces, 1639 40 42.
Salerne, *ſiége*, 1026. *prince*, 1283.
Salignac, *de*, 1579.
Salins, 1668 74.
Salique, *loi*, 511 58 1316. *pag.* 124. *terres*, *pag.* 117.

S A.
Salmes, *princeſſe de*, 1684.
Salo, *Journal des Savans*, 1665.
Salomon, 845.
Salſbac, 1675.
Salſéde, *conjuration*, 1382.
Salvaterra, 1705.
Saluces, 1503 36 48 88 99 1600 01 30 90.
Salvius, 1647.
Salut, *difficulté*, 1653.
Samon, 632.
Samoucy, 771.
Sancerre, *hommage*, 1100. *comté*, 1226. *révolte*, 1180. *ſiége*, 1573.
Sanche, *roi d'Arragon*, 1316 1516. *III.* 1285. *roi de Navarre*, 1206. 52. *de Caſtille*, *pag.* 229
Sanci, 1589.
Sandomir, *Palatin*, 1696.
Sanglier, *Carloman*, 884.
Sanſalvador, 1624.
Santarel, 1626.
Santa-Vittoria, 1702.
Santen, *traité*, 1614.
Santia, *ville*, 1644.
Saragoſſe, 543. *Ybinalarabi*, 778. 1707 10.
Saragoſſe, 1675.
Sarbourg, 1661.
Sardaigne, 1226 1637 1708 13. *Victor*, *pag.* 707
Sarlat, 1653 80.
Sar-Louis, 1680.
Sarrazins, *ſous Dagobert III.* 715. *ſous Thierri IV.* 732 36. *interregne*, 739. *Pepin*, 758. *traité*, 776. *Louis le Débonnaire*, 800 14. *Inigo*, 827. *Lothaire*, 850. *bataille dans la Calabre*, 978. *regnent en Afrique*, 1026. *ſous Louis le Jeune*, 1148. *Liſbonne*, 1149. *tréve*, 1226. *Provence*, 1245. *Rouſſillon*, 1258.
Sas de Gand, 1644.
Saſſenage, *de*, 1566.
Satire *Menippée*, 1593.
Savelli, 1638.

S A.
Saverne, 1635 36 40 75.
Savillan, 1574 1639.
Saulx, 1711.
Savonne, *entrevue*, 1505. *révolution*, 1528.
Savonnieres, *concile*, 875.
Savoye, 879 88. *comté*, 1037. *maiſon*, 1056. *droits*, 1189. *duché*, 1415. *Pierre*, 1309. *Amedée*, 1539. *Louis*, 1445. *Bonne*, 1470. *Charlotte*, 1483. *Philibert II.* 1508 30. *ducs*, 1515. *bâtard*, 1522. *Philippe*, 1528. *Louiſe*, 1531, *pag.* 448, *voyez* Angoulême, *duc de*, 1535. *Amé VIII. pag.* 319. *Honorat*, 1572. *Emanuel-Philibert*, 1553 57 59 62 74 79 88 90 96 97. *ambaſſadeurs*, 1598. *négociation*, 1599-1601. *entrepriſe*, 1602 13. *traité*, 1610 17. *ligue*, 1623. *entrepriſes*, 1625 29 30. *ligue*, 1635. *Charles-Emanuel*, 1630 53 67 1703. *Charles*, 1189. *Victor-Amédée*, 1289 1635 37. *Prince Thomas*, 1635 37 39 41 43 55 56. *guerre*, 1640 42. *le jeune duc*, 1645 52 53. *Eſpagnols*, 1646. *le cardinal*, 1637 41. *archevêque de Reims*, 1654. *la ducheſſe Marguerite*, 1658. *Charles-Emanuel*, 1660 67. *Victor*, 1684 87 90-93 95 96, *pag.* 707. *paix*, 1697. *guerre*, 1700 08. *traité*, 1713 *Marie-Adélaïde*, 1697 1712 13. *pag.* 705. *Marie-Louiſe*, 1714. *Henri*, 1654. *caractere des ducs de Savoie*, 1703.
Saus, 1711.
Sauſoy, *duc*, 1658.
Sauvebœuf, 1653.
Saxe, Saxons, 555. *interregne*, 739. *Childéric III.* 743. *Pepin*, 753 58. *Charlemagne*, 772 75 76 78 96 803 14. *Henri I.* 920. *Guſtave*, 1632. *le roi de Suéde*, 1701 03 04 06. *duc Othon*, 912. *Othon*, 1206. *duc Vei-*

SA.

mar, 1626 31 32 34. *l'empereur*, 1635. *électeur*, *Jean-Frédéric*, 1547. *Maurice*, 1551 52. *prétentions*, 1609. *Jean-Georges I.* 1620 31 36 41. *Luxembourg*, 1632. *Eiſenac*, 1677. *Frédéric-Auguſte*, 1697 1700 04 06 09. *maréchal, comte de*, 1660 73 1709.

SC.

Scalambre, *Phil.* 1282.
Scalette, 1676.
Scarpe, *fort de*, 1667 68.
Sçavans, *gratifications*, 1663.
Sceau, Sceaux, 1380 1541 74 90, *pag.* 283 375 493. *Cheverni*, 1590. *Luines*, 1621. *Marillac*, 1624. *Seguier*, 1650. *le roi tient le*, 1672.
Sceaux, *fêtes de*, 1685.
Scepeaux, 1551.
Scheleſtad, 1675.
Schiſme, *des Grecs*, 867. *égliſe*, 1103. *Reims*, *p.* 172. *Innocent II. & Anaclet*, 1130. *Alexandre III. Victor IV.* 1171. *proceſſion du Saint-Eſprit*, 1274. *Grégoire XI.* 1379 82 83. *guerre*, 1383 94 1404. *concile*, 1408 15. *mort d'Eugéne IV.* 1439. *Angleterre*, 1534.
Schoeffer, 1457.
Schomberg, 1573 78 98 1614 20 21 27 30 32 37 42 43 47 48 56 58 63 74-76 78 88 90. *duc de*, 1704.
Schonen, 1676.
Schorendorf, *priſe*, 1707.
Schouel, 1707.
Schullembourg, *général*, 1704.
Schwarts, *Berthod*, 1336.
Schweidnitz, *Impériaux*, 1642.
Sciara, *Colonne*, 1303.
Sciences dans les Gaules, 511. *voyez* Lettres.
Scoti, *nonce*, 1639.
Scrutin, *p.* 351
Sculpture, *la*, 1180. *académie*, 1663.

SE.

Séance, *voyez* Rang.
Sébaſtien, *Dom*, *roi de Portugal*, 1578. *faux*, 1601.
Secret, *clercs*, 1341.
Secrétaires, 1309. *des finances*, 1341 1410. *p.* 417 493. *d'état*, 1309 1410 1574 1639 43 61 89 90 1701 09 *p.* 493. *du cabinet*, 1575. *du roi*, 1410. *p.* 175 351 493. *des commandemens de la reine*, 1661.
Sectes, *pag.* 163
Sedan, *ceſſion*, 1606. *bataille*, 1641. *duc de Bouillon*, 1642. *échange*, 1651. *comte de Soiſſons*, 1661.
Sedecias, *médecin*, 875.
Sédition, faction, troubles, *Louis le Gros*, 1103. *Jacquerie*, 1358. *Bourguignons, Armagnacs*, 1410. *Bretagne*, 1419 1604. *Rouen*, 1639. *Naples*, 1710.
Ségovie, *château*, 1710.
Seguier, *doyen de Notre-Dame*, 1593. *Jean*, 1594. *évêque de Meaux*, *p.* 704. *chancelier*, 1639 43 50 67 72.
Seignelay, 1380 1684. *ſceaux*, 1685 88 89. *mort*, 1690.
Seigneurs, Seigneuries, 845 992. *p.* 119. *tréve*, 1040. *doit veiller à la ſûreté des chemins*, 1255. *introduction*, 1269 7073. *exclusions*, 1135 1252 55 1315.
Seilern, 1714.
Seine, *la riviere*, 493 97.
Seize, *établiſſement*, 1585. *faction*, 1587. *duc de Guiſe*, 1588 91. *diviſion*, 1592.
Sel, *impôt*, 1344.
Selden, 1275.
Selim *I.* 1517. *II.* 1189.
Selve, *Jean de*, 1515. *p.* 453. *Dom Philippe de*, 1644. *p.* 959.
Semblançai, 1522.
Seminare, *bataille*, 1495 1503.
Sémiramis du Nord, 1391.
Sénateur, *dignité*, 1145 1255.
Sénéchaux, 807 1214. *comte d'Anjou*, 978 1116. *fonctions*, 978.

S E.

p. 49 133 175 202. *juges*, 1498 1560.
Senef, *bataille*, 1674.
Seneque, 1568.
Senlis, *ville*, 853. *concile*, 1315. *chancelier*, 1309. *traité*, 1477.
Sennecy, *marquise de*, 1663.
Senneterre, *ambassadeur*, 1637.
Senone, *abbaye*, 612.
Sens, 936. *comte de*, 840. *concile*, 1140. *primatie*, 1092. *assemblée*, 1612.
Senfano, 1704.
Septante, 636.
Septimanie, 508 751.
Sépulture des Rois, 875-82. *p.* 57 395
Séraphin, *auditeurs*, 1592.
Serbellon, 1635 37.
Serfs, affranchissement, 796 1135 1225 1316, *p.* 46 51 979
Sergens *d'armes*, 1215.
Serizay, *académie*, 1635.
Serment, *reliques*, 1022. *de fidélité*, 1223 1531.
Serpa, 1707.
Servet, *Michel*, 1553.
Service, *militaire*, 817. *p.* 118. *roi d'Angleterre*, 1376. *Henri VIII.* 1547. *maréchal de Guébriant*, 1643.
Servien, *plénipotentiaire*, 1644 47 61.
Servitude, 1296. *p.* 46 51
Seu, *la*, 1691.
Sevé, *de*, 1667.
Sévigné, *de*, 1673.
Seurre, 1650.
Sexte, *Boniface VIII.* 1321.
Seymour, *Jeanne*, 1547. *Thomas*, 1547.
Sezane, 1708.

S F.

Sforce, *François*, 1447 98. *Ludovic*, 1494 95 98 1500. *Maximilien*, 1512 13 15. *François*, 1521 22 25 26 29 34.

S I.

Siagrius, *général des Romains*, 486.

S I.

Siam, *Envoyés*, 1684 86. *révolution*, 1688.
Sichilde, 628.
Sicile, 1026 56. *mouvance*, 1056. *fondation*, 1026 1130. *Roger*, 1150. *Guillaume II.* 1186. *Frédéric II.* 1226. *vêpres*, 1282. *Charles-Quint*, 1522. *Main froi*, 1255. *Charles d'Anjou*, 1283. *duc d'Anjou*, 1292. *séparation*, 1292. *Charles*, 1480. *Jacques*, 1283 85 92. *Louis II.* 1415. *Louis III.* 1528 31. *Philippe*, 1555. *monarchie*, 1605. *M. de Vivonne*, 1678. *duc de Savoie*, 1713. *p.* 707
Sienne, *sainte Catherine*, 1376. *ville*, 1554 57.
Sigebert, *roi de Cologne*, 510. *roi d'Austrasie*, 663-75. *II. ou III.* 632 36 44 46 54 70. *p.* 49.
Sigismond, *roi de Bourgogne*, 523 34. *empereur*, 1394 1415. *duc d'Autriche*, 1443. *roi de Hongrie*, 1394. *roi de Pologne*, 1604 27.
Signature des minutes, 1560 79.
Sillery, *négociateur*, 1598. *Henri IV.* 1622. *chancelier*, 1614 22 24. *commandeur de*, 1623 24.
Silva, *Juan de*, 1493.
Silvestre *II.* *Gerbert*, 988.
Simon, 1682. *comte de Montfort*, 1206 23.
Simonie, 1022. *p.* 975
Sinibalde, 1242.
Sintal, 780.
Sintzeim, 1674.
Sion, *cardinal*, 1521.
Sirk, 1643 61 1705.
Sirmond, *confesseur du roi*, 875 1643.
Sisenand, *roi des Gots*, 634.
Sithiu, *saint Bertin*, 750.
Sixte *IV.* *p.* 415. *Saint Bonaventure*, 992. *le roi de Navarre*, 1582 85 88-90.

S K.

Skenk, 1635 36 72.

S M.

Smalcade, *ligue*, 1532.
Smyrne, *flotte*, 1693.

S O.

Sobieski, *roi de Pologne*, 1676 83 96. *les deux freres*, 1704.
Société, *de Jesus*, 1534. *royale de Londres*, 1660.
Socrate, 1553.
Soignies, 1706.
Soissons, *bataille*, 486. *siége de la monarchie*, 486 593 628. *Clotaire II.* 593. *royaume*, 628. *concile*, 1140. *Charles VII.* 1428. *comte de*, 1593. *Charles de Bourbon*, 1612. *Louis*, 1626 36 41. *Savoie*, 1573 1661. *comtesse de*, 1665 80. *chevalier de*, 1694. *académie*, 1674. *soldat*, 1214.
Soliman *II.* 1522 29 32 42.
Solis, *Fernando*, 1644.
Solsonne, 1655.
Somme, *riviere*, 481 93 1344.
Sommerset, *Marguerite de*, 1485.
Somptuaires, *loix*, 813.
Soncino, 1705.
Songe du Vergier, 1371.
Sopha, 1683 85.
Sophie, *Hanovre*, 1701.
Sorbonne, 1269. *arrêté*, 1587. *décret*, 1589 90. *le Czar*, 1642. *propositions*, 1682.
Sorcier, *Pucelle d'Orléans*, 1431. *Urbain Grandier*, 1634.
Sorel, *Agnès*, 1445.
Sort, 506 789 1397.
Soubize, 1621 22 25. *prince*, 1677.
Souche, *comte de*, 1674.
Soudan *de Babilone*, 1329.
Soultsbaie, *combat naval*, 1672.
Sourdis, *archevêque*, 1641. *marquis*, 1679.
Sous-inféodations, *p.* 118
Souverain, Souveraineté, *vassaux*, 1108. *roi d'Arragon*, 1255. *Charles VII.* 1495. *Hollande*, 1609.

S O.

Soye, *Vers*, 511. *manufactures*, 1603.
Soyecourt, 1669.

S P.

Spaart, *baron de*, 1703.
Spenser, 1324.
Spezzia, *port de la*, 1495.
Spifame, 1538.
Spinola, 1588 1614 20 21 24 25 30.
Spinosa, 1674.
Spire, *diette*, 1529. *chambre impériale*, 1633. *François*, 1634 44 88. *bataille*, 1703 06. *maréchal de Villars*, 1713.
Spolette, *duc*, 875 77.
Spork, 1674.

S T.

Staffarde, *duc de Savoie*, 1690.
Stainville, *de*, 1665.
Standons, *Jean*, 1499.
Stanhoppe, *le roi d'Espagne*, 1710.
Staniflas, *roi de Pologne*, 1675 1704 09.
Staremberg, 1688 1703 08-10 13.
Stathouder, *prince d'Orange*, 1672 77.
Statue, *Philippe le Bel*, 1304. *Cailus, Maugiron*, 1578. *Henri le Grand*, 1614. *Louis XIII.* 1639. *Louis XIV.* 1686 99.
Statuts, 1269.
Steckembourg, 1705.
Steinkerque, 1692 93.
Stenai, 1591. *duc de Lorraine*, 1632 50 54 61.
Stetin, *Gustave Adolphe*, 1631 48. *électeur de Brandebourg*, 1677.
Stile, *vieux & nouveau*, 1699.
Stirum, *Hoctet*, 1703.
Stoïciens, *p.* 225
Stokolm, *Descartes*, 1650.
Stolophen, 1707.
Straford, *vice-roi d'Irlande*, 1641.
Stralsunde, *roi de Suéde*, 1630. *électeur de Brandebourg*, 1678. *roi de Suéde*, 1714.

S T.

Strasbourg, 636 842 1673-75 78 81.
Stozzi, *Pierre*, 1534 54 58. *Philippe*, 1582.
Stuart, *couronne d'Ecosse*, 1369. 1502. *Jean*, *connétable*, 1424. *Marie*, 1558 61 68 71 87. *Henri*, 1587. *prince de Galles*, 1712. *Jacques III.* 1502. *Ecossois*, 1559 67. *Louise-Marie*, 1712. *maison*, 1649 90. *Marie*, 1690. *compagnie des Ecossois*, 1690.
Stures, *Pont*, 1643.

S U.

Suabe, *maison de*, 920 1026 1255. *pag.* 183
Suavegotte, 534.
Suaumerdam, 1672.
Sublet, *imprimerie royale*, 1642.
Subside, *états généraux*, 1355. *Languedoc*, 1359. *duc de Savoie*, 1696.
Subſtitutions, 1560 66.
Succeſſion, *page* 124. *enfans Saxons*, 803 14. *des moines*, *pag.* 123. *conteſtations*, 1316 28 55 1567. *des Pays-Bas*, 1667. *à la couronne de France*, 954 1700. *pag.* 129. *enfans des rois*, *pag.* 49
Sudermanie, *Charles de*, 1604 27.
Suéde, Suédois, *Albert*, 1391. *Guſtave Vaſa*, 1542. *Charles de Sudermanie*, 1604. *Guſtave Adolphe*, 1611 27 30 31. *Chriſtine*, 1633-36 39 41 42 46-48 54. *Charles XI.* 1660 67 68 69 71 75-78 89 97. *Charles XII.* 1699 1700-07 09-11 14. *p.* 75
Suffolk, *duc de*, 1553.
Suger, *abbé de Saint Denis*, 1120 35 45 49 50.
Suiſſes, 888 1305 1443 51 64

S U.

75-77 80 96 97 1500 10-13 16 21 24 32 49 67 73 82 89 1602 03 16 43 48 61 63 71 73 81 1712 15.
Suitz, *canton*, 1305.
Sulli, *évêque de Paris*, 1180. *Roſni*, 1600 03 06 07 11.
Summerhauſen, 1648.
Sunderland, 1688.
Sundgaw, 1648.
Superſtition, *reliques*, 1022. *Louis XI.* 1483. *époque*, 1503.
Suprematie, 1534. *ſerment*, 1558 1649.
Surenne, *conférence*, 1593.
Surintendant, *de la maiſon du roi*, 1380. *de la maiſon de la reine*, 1619 80 1707. *des mers*, *cardinal*, 1627 46. *duc de Vendôme*, 1650. *des mines*, *Roger de Bellegarde*, 1602. *des bâtimens*, *Sublet*, 1642. *Villacerf*, 1691. *des Poſtes*, 1699. *Manſard*, 1708. *des Poſtes*, 1708. *des finances*, 1589 1603. *pag.* 521 553 591 711. *de la muſique*, 1661. *charge ſupprimée*, 1661. *pag.* 711. *de l'éducation*, 1643 1714.
Surnom, 1643 803
Surville, 1709.
Survivance, 1692.
Suze, *pas*, 1629 39 90. *traité de*, 1629. *château*, 1704 07.
Suze, *la*, 1635 36.
Suzeraineté, 922. *pag.* 118

S Y.

Synagogues, 1180.
Synode, *Dordrecht*, 1619. *Loudun*, 1659.
Synodus, *pag.* 122
Syrie, 1150.
Syrie, 1148 50 89 1522.
Syriens, 508.

TA.

Tabac, *pag.* 593
Tabago, *comte d'Eſtrées*, 1677.
Tables, *les XII.* 511.
Tabor, 1645.
Tacite, 1553.
Taille *perpétuelle*, 1445. *changemens de monnoies*, 1364 1445. *augmentations*, 1483 1547 81. *édit*, 1600. *pag.* 971 973 983.
Taillebourg, 1242.
Talbot, *brave*, 1428 43 51.
Talion, 1215 23.
Tallard, *maréchal de*, 1693 98 1702-04. *duché-pairie*, 1715.
Talon, 1667-74. *pag.* 974
Tamerlan, *Bajazet*, 1394.
Tancrede, *de Hauteville*, 1026. *de Rohan*, 1649.
Tannegui, *le Veneur*, 1572 88.
Tannes, 1654.
Tanquerel, *arrêt*, 1561.
Tapiſſerie, *manufactures*, 1603.
Taraſcon, *cardinal de Richelieu*, 1642.
Tardieu, 1665.
Tardif, 1591.
Tards venus, 1361.
Targon, *Pompée*, 1628.
Tarif, 1592.
Tarragonne, 1172 79 1641 44.
Taſſe, *le*, *pag.* 594
Taſſillon, *voyez* Baviere.
Tavannes, *Charles IX.* 1535 54 67. *prince de Condé*, 1568.
Taxe, *Clergé*, 1223. *gens d'affaires*, 1688.
Taxis, *traité de Vervins*, 1598.
Te Deum, M. de Beauveau, 1709.
Teias, *roi d'Italie*, 568.
Teil, *du*, 1712.
Teingmouth, *comte d'Eſtrées*, 1690.
Tekeli, 1683 85 99.
Teleſcope, *pag.* 493
Teligni, 1584.

TE.

Telliet, *le*, 1643 44 61 85. *confeſſeur du roi*, 1709.
Temple, *le*, 1193.
Temple, *Saxons*, 772. *chevalier*, 1619 68 78.
Templiers, *ordre*, 992 1092 1309.
Tendes, *comte de*, 1572.
Ter, *paſſage*, 1694.
Terouenne, 577 1479 1513 53.
Terracuſe, 1645.
Terre, *Salique*, *pag.* 117. *Sainte*, 1047 1204. *pag.* 978. &c. *Sans*, *origine de ce mot*, 1200. *S. Louis*, 1242.
Terriers, 1067 1692.
Teſtu, 1636.
Teſté, 1692 96 1703 05-07.
Teſtament, *Charlemagne*, 805. *Philippe-Auguſte*, 1189. *Louis VIII.* 1225. *vicomte de Turenne*, 1591. *Ferdinand*, 1617. *Charles II.* 1685 98 99 1700 03. *interprétations*, 1703. *Louis XIV.* 1714. *cardinal de Richelieu*, 1344. *pag.* 961. *Longueville*, 1694.
Teſtons, *François II.* *p.* 510
Teutoniques, 1092 1525.
Texel, *Hollandois*, 1694.

TH.

Thanes, 1638.
Thaun, *général*, 1707 11.
Théatins, 1644.
Théâtre, *premieres repréſentations de*, 1179. *de Paris*, 1609. *Moliere*, 1673.
Temeſwar, *tréve*, 1664.
Themines, 1616.
Théodat, *roi d'Italie*, 535 36.
Théodebalde, *roi d'Italie*, 548 55.
Théodebert, *roi de Metz*, 534. *fils de Chilpéric*, 573 75. *roi d'Auſtraſie*, 596-612.
Théodechilde, 511 34.
Théodon, *Charlemagne*, 787.

TH.

Théodoric, *roi d'Italie*, 493. *roi des Ostrogots*, 500 08 20.
Théodosien, *code*, 511 1137.
Théologie, *chaire*, 1230. *decret*, 1594. *faculté*, 1612.
Théophanie, 978.
Théorenus, *p.* 453
Thérese, *Marie d'Autriche*, 1683 98. *p.* 705
Thermes, 1553 54 58.
Thése, *Tanquerel*, 1561.
Theudegilde, 566.
Theudichilde, 612.
Theudoalde, *maire du palais*, 714 15.
Thiarre, 1331.
Thibaut, *roi de Navarre*, 1252 70. *voyez* Champagne.
Thierri I. 511 20 31 33 34. *II. roi de Bourgogne*, 596-613. *III.* 656707378. *rois fainéans*, 688 90 92. *IV.* dit *de Chelles*, 715 20 37. *fils de Childéric III.* 750. *d'Alsace*, 1127.
Thionville, 1558 1639 43.
Tholuis, *passage du Rhin*, 1672.
Thomas, *Saint, de Cantorbéri*, 1161 69 79. *p.* 183. *à Kempis*, *p.* 397. *du Louvre*, 1179. *prince de Savoie*, 1635 37-46 55 56. *d'Aquin*, *p.* 255. *de Pisan*, *p.* 333
Torn, 1703.
Thou, *de*, *premier président*, 1576 80 88 98 1611. *p.* 519. *de*, 1547 59 60 74. *fils du premier président*, 1380 1642. *Nic. p.* 584
Thouars, *Gui*, *comte de*, 1116. *duché-pairie*, 1595.
Thuilleries, *palais*, 1547. *assemblée*, 1626 62.
Thun-L'Evêque, 1336.

TI.

Tibere, 1026 1571.
Tibériade, *journée*, 1092 1189.
Tider, *Owen*, 1420 85.
Tiers-Etats, 1252 1303 1558 1600. *parti*, 1591.
Tilladet, 1692.

TI.

Tillemont, *Sac*, 1635. *prise*, 1705.
Tillemont, *de*, 1576.
Tillet, *du*, 1559 60 74. *p.* 968.
Tilli, *comte de*, 1623 26 27 31 32 93.
Tillieres, *Jacques de*, 1588. *Gilbert*, 1588.
Tinchebrai, *bataille*, 1100 16.
Tiraqueau, 1574.
Tirconel, *Irlande*, 1689.
Tiriot, *Digue*, 1627.
Tirol, 1703.
Titre, 1644.
Titres anciens, 922. Eccléfiaftiques, *p.* 50. de la couronne, 1193.

TO.

Toiſon, *p.* 967. *voyez* Ordre.
Toiras, 1627 36.
Tokai, 1526.
Tokembourg, 1712.
Tolbiac, *bataille*, 496. *p.* 941.
Tolède, 1001 1654.
Tolérantiſme, 1553.
Tolet, *cardinal*, 1593. *pag.* 595.
Toloſe, 1206.
Tombeau *de Childéric*, 1655.
Tongres, *Cité*, 491 1703.
Tontine, 1689.
Torbay, 1688.
Torci, 1689 96 99 1708.
Torf, 1690.
Toris, 1711.
Toro, 1640.
Torrès, *Las*, 1706.
Tortenſon, *général des Suédois*, 1642 45.
Tortonne, 833 1642 43.
Tortoſe, *priſe*, 1648 50 1708.
Toſcane, *marquis de*, 877. *Mathilde*, 1067. *duc de*, 1555. *Alexandre de Médicis*, 1530 1675. *Philippe II.* 1557. *Grand-Duc*, 1598. *ſtatue équeſtre*, 1614. *Coſme III.* 166075. *maiſon de Lorraine*, 1675.
Toſcans, 1494.
Touchard, *le cardinal de Bourbon*, 1591.

TO.
Touchet, *Marie*, 1566.
Toul, 1552 85 1648.
Toulon, 1681 1707.
Toulouſe, *Clovis*, 508 11. *Charibert*, 628 30. *royaume d'Aquitaine*, 800. *concile*, 840. *comte*, 1156 80. *comte de Montfort*, 1215. *univerſité*, 1215. *ſiége*, 1223. *le roi Jean*, 1361. *arrêts*, 1589 94. *duc de Montmorenci*, 1632. *édit*, 1679. *comté de*, *guerre*, 1156. *Raimond VI.* 1206 15 26. *p.* 173. *VII.* 1249. *comte*, 1226 70. *Alphonſe*, 1270 1331. *jeux floraux*, 1324 1694. *réuni*, 1451. *préſéance*, 1694. *Bretagne*, 1695 1704. *Louis-Alexandre*, *comte de*, 1598 1704 14. *comté*, 1697. *pag.* 949 950 957 969. *dioceſe*, 1292. *Parlement*, 1305 1589 1632.
Tour, *la*, *voyez* Bouillon & Turenne, *Henri*, 1591. *Bertrand*, 1477. *Madel. de la*, 1517. *Anne*, 1517.
Touraine, 594. *Philippe-Auguſte*, 1200 15. *Louis*, *duc d'Orléans*, *pag.* 333. *duc d'Alençon*, 1576.
Tournai, 575 76 1340 1513 18 21 1667 68 1706 09.
Tournelles, *Louis XII. p.* 429. *Catherine de Médicis*, 1564 1638. *ducheſſe d'Angoulême*, 1547.
Tournois, 1148 1344 1547 59. *pag.* 489 971. &c.
Tournon, *cardinal*, 1539 41 55 61.
Tournus, *pag.* 950
Tours, 543 70 732. *archevêque*, 996. *états*, 1468 84 1505. *Frédéric*, 1501. *concile*, 1510. *parlement*, 1589 91 94. *duc de Guiſe*, 1591.
Tourville, 1683 85 88 90 93 94.
TR.
Traerbac, *château*, 1702-04.
Trahiſon, *de Campobaſſe*, 1477.
TR.
M. de Leganès, 1705. *duc de Medina Cœli*, 1710.
Tragédies, 1179.
Traités, *de Saint-Clair*, 912. *entre S. Louis & Jacques I. roi d'Arragon*, 1258. *Bretigni*, 1360. *Landes de Beaumanoir*, 1364. *Guérande*, 1364. *entre Charles V. & le roi de Navarre*, 1365. *Troyes*, 1420. *Suiſſes*, 1451. *Conflans*, *S. Maur*, 1465. *Bouvines*, 1474. *Piquigni*, 1475. *tréve de cent ans*, 1477. *Madrid*, 1477 1621. *Crépi*, 1477. *Arras*, 1482. *Montargis*, 1485. *Louis XII.* 1503. 14. *avec Charles-Quint*, 1515. *Noyon*, 1516. *Fribourg*, 1516. *avec Léon X.* 1517. *Madrid*, 1525 26. *Cambrai*, 1529. *Barcelone*, 1529. *Nuremberg*, 1532. *Château Cambreſis*, 1477 1559. *Peronne*, 1576. *en faveur de la ligue*, 1585. *ligue offenſive & défenſive*, 1596. *Vervins*, 1598. *Lyon*, 1601. *avec Achmet*, 1604. *Bruſol*, 1610. *Sainte-Menehoud*, 1614. *Senten*, 1614. *Aſt*, 1615. *Loudun*, 1616. *Pavie*, 1617. *Angoulême*, 1619. *Catholiques & Evangéliques*, 1620. *Compiégne*, 1624. *Monçon*, 1625. *Suze*, 1629. *Ratiſbonne*, 1630. *la Suéde*, 1631. *Saint-Germain*, 1631. *Queraſque*, 1631. *Milleſleurs*, 1631. *Vie*, 1631 32. *Liverdun*, 1632. *Charmes*, 1633. *la Suéde*, 1634. *la France & la Hollande*, 1634. *Gaſton avec l'Eſpagne*, 1634. *Paris*, 1635. *Veimar*, 1635 36. *de commerce*, 1635. *Vilmar*, 1636. *Landgrave de Heſſe*, 1636 40. *les Catalans*, 1641. *Monaco*, 1641. *Portugal*, 1641. *Saint-Germain*, 1641. *Eſpagne*, 1642. *d'échange*, 1642. *Savoie*, 1642. *avec les états généraux*, 1644. *Munſter &*

TR.
Osnabrug, 1648. *entre le roi & Cromvel*, 1655. *entre Cromvel & la Hollande*, 1654. *Westphalie*, 1657. *Pyrénées*, 1659. *Oliva*, 1660. *Vincennes*, 1661. *Montmartre*, 1662. *Pise*, 1662. *avec la Hollande*, 1662. *de Breda*, 1667. *de la triple alliance*, 1668. *d'Aix-la-Chapelle*, 1668. *de neutralité*, 1673. *Nimégue*, 1678. *l'Angleterre & la Hollande*, 1687 88. *Vienne*, (1738.) 1675. *Altena*, 1689. *avec la Savoie*, 1696. *Riswick*, 1697. *Carlowits*, 1699. *Prut*, 1699. *Bellegrade*, 1699. *de partage*, 1700. *Vienne*, 1700. *Arraw*, 1712. *énumération des traités signés à Utrecht*, 1713-15. *Radstadt*, 1714. *Bade*, 1714. *de commerce*, 1714. *de Bayiere*, 1715.
Transactions philosophiques, 1660.
Transilvanie, 1526 75 1699.
Transjurane, *royaume de Bourgogne*, 888.
Translation, 892. *du saint Siége*, 1305. *du parlement*, 1589.
Transtamare, *Henri*, 1366 67 71 1516. *pag.* 39
Trébisonde, *empire*, 1204.
Trente, Trentin, *concile*, 1387. *ouverture*, 1545. *protestations*, 1551. *clôture*, 1563 79. *passage des montagnes*, 1703.
Tresmes, *duché-pairie*, 1648. *duc de*, 1669.
Trésor, *du roi*, 992. *des chartes*, 1193. *pag.* 225
Tréve, *du seigneur*, 1040. *entre la France & l'Angleterre*, 1156 1230. *entre l'Angleterre & l'empereur*, 1340. *entre Louis XI. & le duc de Bourgogne*, 1475. *entre Louis XII. & Ferdinand*, 1513 14. *avec les Ligueurs*, 1593. *de la Hollande*, 1609 21. *entre la Hollande & le Portugal*, 1641.
TR.
entre Léopold & le Turc, 1664. *de Ratisbonne*, 1684.
Treves, 511 945.
Trevoux, 1642.
Triboulet, *fou*, 1539.
Tribunal, N. *Rienzi*, 1352.
Tribunaux, 1305.
Tribur, 1056.
Tribut, *Chilpéric*, 562. *Salomon*, 845. *denier saint Pierre*, 855. *royaume d'Angleterre*, 1206.
Trichet, *Imprimerie royale*, 1642.
Trimouille, *de la*, *George*, 1428 31. *Louis II.* 1488 98 1500 01 03 09 13 21 23 24. *Charlotte*, 1588. *duc*, 1596 1614.
Trin, 1639 43 58.
Trinité, 1148. *p.* 942
Tripoli, 1681 85.
Triumvirat, 1560.
Trivulce, 1499 1509 11 15.
Tromp, *Mart.* 1639 53. *Corn.* 1665 66 73 74 76.
Trompette, *Château*, 1451.
Troubadours, 1324.
Trouin, *du Gué*, 1697.
Troupes *réglées*, 1214.
Trous, *forteresse des trois*, 1697.
Troyes, *comte*, 929. *conciles*, 877 1103. *pag.* 173. *traité*, 1420 28. *conférence*, 1563.
Trucciacum, 593.
TU.
Tubinge, 1647.
Tudelingen, *bataille*, 1643.
Tudert, *Jean*, 1457.
Tudesque, *langue*, *p.* 126.
Tunis, *saint Louis*, 1269. *roi de*, 1320 1536. *barbares de*, 1390. *paix*, 1685. *p.* 229.
Turcs, Turquie, Othomans, 1204 96 1394 1451 1508 22 51 65 71 72 88 1664. *Candie*, 1669. *traité*, 1676 82-86 88 91 92 94 99 1711 14.
Turenne, *de la Tour*, Bouillon, *duc*, 1579. *son mariage*, 1591. *Vicomte, blessé à Saverne*, 1636. *à Brissac*, 1638. *siége de Turin*,

TU.

1640. *Rocroi*, *Fribourg*, *Mariendal*, 1644-48. *rebelle*, *revient à la cour*, *sauve l'armée*, *Saint Antoine*, *à Blenau*, *lignes d'Arras*, *bataille des Dunes*, 1650-58. *maréchal général*, 1639 60 63 67 68 70 72 75. *prince de*, 1685.

Turin, *duc de Savoie*, 1562. *les princes*, 1639. *siége*, 1640. *le jeune duc*, 1645. *campagne*, 1693. *prince Eugène*, 1700.

Turinge, 520 31. *Landgrave de*, 1226. *Empire d'Occident*, 1273.

TU.

Turkeim, *combat*, 1674.

Tutelle, *Clovis*, 644. *Théodebalde*, 714. *Philippe*, 1056 60. *Frédéric*, 1206. *Louis IX.* 1226. *Jean*, *p.* 294. *ordonnances*, 1371 80 91. *Charles d'Autriche*, 1505. *Marie de Médicis*, 1610. *Amédée de Savoie*, 1637. *Anne d'Autriche*, 1643.

Tuteur, *de Philippe I.* 1060. *de Henri VI.* 1422.

TY.

Tycho, 1660.

VA.

Vacance, *saint Siége*, 1242. 1313. *p.* 976.

Vacquerie, 1484. *p.* 397.

Vado, *combat naval*, 1711.

Vagne, *comte de la*, 1242.

Vair, *du*, 1621.

Vaivode, *roi de Hongrie*, 1526 29.

Val de Grace, 1645. *p.* 707.

Val, *des Dunes*, 1047. *des écoliers*, 1215.

Valais, 888, 1305.

Valangin, *le roi de Prusse*, 1707 18.

Valavoir, *marquis de*, 1675.

Valbelle, *chevalier de*, 1674.

Valcourt, *maréchal d'Humieres*, 1689.

Valdec, *prince*, 1674 89-91.

Valdemar, *Marguerite de*, 1391 1542.

Valençai, *commandeur*, 1628.

Valence, 1656 96 1707.

Valencia *d'Alcantara*, 1705.

Valenciennes, 1523 1649 56 77 78.

Valentine, *de Milan*, 1408 47 98. *p.* 333.

Valentinois, *comté*, 1445. *Borgia*, 1498. *duchesse de*, 1547 53 58 59 66. *p.* 455 491. *duché*, 1641.

VA.

Valeran, *p.* 125.

Valeri, 1569.

Valette, *de la*, *grand-maître*, 1565. *cardinal*, 1630 35-37 39 42. *duc*, 1638.

Valladolid, *roi d'Espagne*, 1710.

Valliere, *la*, *duché-pairie*, 1667. *Choisi*, 1695. *duchesse de la*, *p.* 707.

Vallot, 1658.

Valois, *branche*, 1328 1589. *p.* 253 302. *princes*, 1515. *pairie*, *p.* 333. *Jeanne*, 1340. *le duc de*, 1505. *Marguerite*, 1550. *mariage*, 1599. *Henri*, 1145. *Charles*, 1283 85 92 96 99 1305 15 24 28 31. *Adrien*, 670. *Saint Félix de*, *p.* 153.

Vals, *combat*, 1642.

Valstein, *général de l'empereur*, 1626 27 31 32 34.

Valteline, *traité*, 1621. *guerre*, 1624 25 35 37.

Vanbuningen, 1672.

Vance, *Sébastien*, *p.* 553.

Vandales, 533 796.

Vanden-Ende, 1674.

Vannes, *Rituels*, 1584.

Varadin, 1692.

Vardes, 1665.

Varillas, 1499.

VA.

Varnes, 595.
Varneton, 1645 78 1709.
Varſovie, *roi de Suéde*, 1702. *de Pologne*, 1704. *bataille*, 1705.
Vaſſaux, 922 23 92 1108 16 20 1206 30 69. *p.* 118 946 971. *Edouard*, 1369.
Vaſſi, *maſſacre*, 1562.
Vataces, 1204.
Vatican, 1447 1585. *p.* 373.
Vauban, 1688 92 93 1703 06. *Dupuis*, 1710.
Vaubecourt, 1703.
Vaubonne, 1703 13.
Vaubrun, 1675.
Vaucelles, *tréve*, 1556.
Vaucouleurs, *Pucelle d'Orléans*, 1428.
Vaudemont, 1431 76 1550 1674 75 95 1701.
Vaudrevange, *défaite*, 1635.
Vaudreuil, 585.
Vaugelas, 1660.
Vaujour, 1667.
Vautier, *médecin de la reine*, 1631.
Vauvert, 1067.

VE.

Veau, le, 1665.
Veillane, 1630 91.
Veimar, *duc*, 1626 34-39.
Veiſſembourg, *lignes*, 1705.
Velaſco, *Ferdinand*, 1595. *comte de*, 1697.
Vellei, *le*, 534.
Velleius Paterculus, 1663.
Venaiſſin, *comté*, 1274 1348.
Venalité, 1515. *pag.* 555 954 960 963 965 973.
Venaſque, 1711 12.
Vence, *baron de*, 1245.
Venceſlas, *fils de l'empereur Charles*, 1378. *empereur*, 1394.
Vendôme, *François de*, 1475 95. *le duc*, 1523 24. *Charles*, 1525. *Céſar Monſieur*, 1598 1614. *légitimation*, 1602. *Gaſton*, 1626 43 48 50 53 55 61. *Louis*, 1598. *Alexandre*, 1614

VE.

43. *duc de*, 1675 86 92-97 1702-06 08 10 12. *Grand-prieur*, 1704 05. *cardinal*, 1590.
Vendredi, *ſuperſtition*, 1503.
Vénérable, *Pierre le*, 1140.
Venerande, 593.
Venerie, *la*, 1693.
Veneur, *Jean*, 1532. *Tannegui le*, 1572 88.
Veniſe, Venitiens, *ducs*, 803. *Chypre*, 1189. *IV. croiſade*, 1204. *couronne d'épines*, 1238. *l'empire latin*, 1258. *vaiſſeaux*, 1269. *guerre d'Italie*, 1494. *ligue*, 1495. *Louis XII.* 1498 1501. *ligue de Cambrai*, 1508 09 11-13. *François I.* 1515 16 22. *ligue*, 1525. *paix avec les Turcs*, 1572. *Henri III.* 1574. *Henri IV.* 1589. *interdit*, 1606 07. *Mantoue*, 1613 30. *conjuration*, 1618. *ligue*, 1623. *duc de Rohan*, 1629 38. *médiateurs*, 1648. *Jéſuites*, 1657. *Candie*, 1660. *préſéance de la France*, 1661. *ligue d'Ausbourg*, 1687. *Lépante*, 1692. *Chio*, 1694. *Carlowits*, 1699. *Turcs*, 1714.
Venlo, *bombes*, 1588. *priſe*, 1702.
Ventadour, *madame de*, 1661.
Vente, *pag.* 962.
Vêpres *Siciliennes*, 1282 83.
Verberie, *Pepin*, 830.
Verceil, 1638 1704.
Verdun, 1552 59 85 1648. *premier préſident*, *pag.* 629
Vérification, *parlement*, 1563.
Vermandois, *pag.* 947 948. *Herbert*, 922 28 29. *comte de*, 992. 1142. *pag.* 153. *Raoul*, 1145. *réunion*, 1180 1215. *Louis de Bourbon*, *pag.* 707. *amiral*, 1669 83.
Verneuil, *marquiſe de*, 1566 1605.
Vernon, *arrêt*, 1255.
Verole, *petite*, *Louis XIV.* 1647. *Monſeigneur*, 1711.

VE.

Veronne, 1516.
Verreikens, *négociateur*, 1598.
Verrerie, *manufactures*, 1603.
Vers *à soye*, 511.
Verſailles, 635 1630 82 85 87.
Vertamon, 1699.
Vertot, 1230.
Vertus, *Philippe, comte de*, 1407. *pag.* 333.
Veruë, 1625 1705.
Vervins, *tréve*, 1475. *traité*, 1598. *Boulogne*, 1544.
Veſc, *de*, 1494.
Veſel, 1672.
Veſer, *le*, 555.
Véſeronce, 523.
Veſoul, 1674.
Veſpuce, *Americ*, 1492.
Vexin, *duc de Normandie*, 1032 1135 86.

VI.

Vianne, *prince de*, 1454 62.
Vic, *de*, 1594 1621. *traité*, 1631.
Viceroi, *de Naples*, 1526. *Catalogne*, 1642 97.
Vicomtes, 818.
Victoire, *abbaye*, 1214. *p.* 203, *places des*, 1686.
Victor, *papes*, *III.* 1067. *IV.* 1171, *de Savoie*, *p.* 707
Vidame, 818.
Vie, *information*, 1567.
Vieilleville, 1551.
Vienne, *ville*, 500. *archevêque*, 1120. *Jean de*, 1380. *concile*, 1309. *en Autriche*, *ſiége*, 1529. *Henri III.* 1574. *ſiége*, 1683. *cour*, 1689 94.
Viennois, *comté*, 1037 1349.
Vierge, *ſainte*, *purification*, *p.* 121. *protection*, 1638.
Vieuville, *la*, 1624 83.
Vieux-Pont, 1706.
Vigevano, 1645.
Vignacourt, *Adrien de*, 1697.
Vignamont, 1694. *lignes*, 1705.
Vignaros, *M. de Vendôme*, 1712.
Vignerod, *mariage*, 1620. *Aiguillon*, 1638.

VI.

Vigo, *port de*, 1702.
Viguerie, 1711.
Villacerf, 1691 99
Villadarias, 1704.
Villane, 1523.
Villareal, *comte de las-Torrès*, 1706.
Villaret, 1309.
Villars, *Honorat de Savoie*, 1572. *marquis de*, 1671. *maréchal de*, 1660 77 1702-09 11-14. *comte de*, 1707. *marquiſe*, 1689. *marquis*, 1698.
Villaviciosa, *journée*, 1658. *bataille*, 1665 1710.
Ville, *marquis de*, 1658.
Villefranche, *bataille*, 1642. *priſe*, 1654 91 1705.
Villemor, 1650.
Villemur, *combat*, 1592.
Villeneuve, *baron de Vence*, 1145.
Villeneuve, 1673.
Villequier, *madame de*, 1445. *M. de*, 1574 87.
Villeroi, *Charles IX.* 1574. *Henri III.* 1588. *Henri IV.* 1591. *marquis de*, 1645. *p.* 704. *duché-pairie*, 1651. *maréchal de France*, 1667 76 93 95 97 99 1701-03 05 06.
Villes *Anſéatiques*, 1238. *Impériales*, 1552.
Villiers, *de l'Iſle-Adam*, 1415. *Philippe*, 1522 65. *Georges*, 1628. *madame de*, 1674.
Villiers-Cotterets, *ordonnance*, 1539.
Villon, *p.* 335.
Vimeri, *en Gatinois*, 1587.
Vimphen, 1645.
Vincennes, 1324 1422 1643 50 52 61.
Vinceſlas, *fils de l'empereur Charles IV.* 1556.
Vinceſtre, *Jean de*, 1410.
Vinendale, *M. la Motte*, 1708.
Viole, 1580.
Virgile, 789 1546.
Virginie, *flotte*, 1711.

V I.
Virtemberg, *prince de*, 1692. *duc de*, 1706. *duché*, 1707.
Virton, 1654.
Viſcomti, 1447 98. *général*, 1702 03.
Viſigots, 1180. *paix*, 508 31 34 65 85. *p.* 47.
Viſir, *Cara-Muſtapha*, 1683.
Viſmar, 1631. *traité*, 1636 48 75.
Viterbe, *ville*, 1522.
Vitigès, *roi d'Italie*, 536.
Vitikend, 780.
Vitri, *ville*, 1142. *gouverneur de Meaux*, 1589 94. *l'hôpital*, 1617 35 43.
Vittehal, *Charles I.* 1649.
Vivant, *de*, 1707.
Vivarès, 562.
Viviers, 1603.
Vivonne, *duc de*, 1675 76 78.
Voie des Recours, 1329.
U K.
Ukraine, *les Turcs*, 1699.
U L.
Ulm, *pacification*, 1620. *duc de Baviere*, 1702. *maréchal de Villars*, 1707.
Ulnits, *Impériaux*, 1639.
Ultrogote, 558.
U N.
Underval, *canton Suiſſe*, 1305.
Union, réunion, *comté de Lyon*, 1309. *Dauphiné*, *comté de Viennois*, 1349. *comté de Valentinois*, 1445. *Bretagne*, 1532. *conſeil de l'*, 1589.
Univerſité, *ſon hiſtoire*, 1215 1663. *troubles*, 1230. *fidélité*, 1358. *recteur*, 1371. *procès*, 1594. *quartier*, 1179. *de Toulouſe*, 1215. *de Montpellier*, 1283. *d'Orléans*, 1305. *d'Orange*, 1365. *de Poitiers*, 1431. *de Bourges*, 1463. *de Reims*, 1548. *de Douay*, 1562. *Beſançon*, 1564 1674.
V O.
Voerden, 1672.
Vœu, *Saint Louis*, 1232. *de religion*, 1321 1579. *l'empereur*
V O.
Charles, 1378. *germanique*, 1567.
Voges, *les*, 612.
Voile de religion, 1321.
Voiſin, *ſecrétaire d'état*, 1667 1709 14. *la*, 1680.
Voiture, 1660.
Volſei, *cardinal*, 1515. *François I.* 1518 22 25 34.
Voragine, *Jacques de*, 1269.
Vortigerne, 1215.
Voſſius, 1663.
Vouglé, *bataille*, 507.
Voyage *de la cour*, 1625 46.
V R.
Vrangel, 1648 75 86.
U R.
Urbain *II.* 1067 92 1186. *III.* 1186. *IV.* 1255. *V.* 1329. *VI.* 1379 82 83. *VIII.* 992 1622 25 44. *p.* 705.
Urgel, 1650 57 91.
Uri, *canton Suiſſe*, 1305.
Vrilliere, *la*, 1639 43.
Urſelines, 1611.
Urſins, *madame des*, 1704 14. *hôtel*, *p.* 357.
U S.
Uſages, 1514 15 21 47 59 80 1643 44 74. *p.* 519.
Uſſon, *marquis*, 1703.
Uſures, 1313.
U T.
Utrecht, 1672. *congrès*, 1712. *paix*, 1712. *traité*, 1713-15.
W A.
Waas, 1638 1703.
Waddon, *p.* 48.
Waifre, 767.
Waldrade, 562.
Waltrade, *concubine de Lothaire*, 861.
Warnſton, 767.
Waroc, 591 94.
Warti, 1710.
Warwick, *comte*, 1457 70 71. *traité*, 1678.
W E.
Welf, 1067.
Wert, *Jean de*, 1635 38 43.

W E.
Weſſex, 827.
Weſtminſter, *chambres*, 1646.
Weſtphalie, *duc*, 1180. *avantages*, 1623. *traités*, 1657.
W I.
Wibourg, 1710.
Wich, 1647 48.
Wiclef, *héréſie*, 1415. *p.* 353.
Willekens, 1624.
Willevorde, 1706.
Wirteneval, *bataille*, 1638.
Wirtzbourg, 1631.
Wiſigarde, 534.
W I.
Wiſtoc, *l'électeur de Saxe*, 1638.
With, *Jean de*, 1665 66 68 72. *Corneille*, 1672.
W L.
Wlfeconde, 636.
W O.
Wolfembuttel, *bataille*, 1641.
Wolgaſt, 1675.
Wormes, 888 1103 1644 88 1713.
U Z.
Uzès, 1572 98.

X A.
XAintes, 1242.
Xaintonge, *p.* 950. *du Guéſelin*, 1242 1369.
X A.
Xantrailles, 1451 57.
X I.
Ximenès, 1517 1708.

Y O.
YOlande, *fille de Charles VII.* 1451.
Yorck, *maiſon d'*, 1457 85. *Richard, duc de*, 1435. *Perkins*, 1492. *bataille*, 1644. *duc d'*, 1665 72 73 85 90. *mariage*, 1677. *cardinal d'*, *voyez* Volſei.
Y P.
Ypres, *chevalier d'*, *p.* 303.
Y V.
Yvain, *de Galles*, 1371.
Yves de Chartres, *p.* 172.
Yvetot, 534.
Yvoi, 1022 1637 39.
Yvrée, 1554 1639. *cardinal de Savoie*, 1641 1704.

Z A
ZAcharie, *page*, 751.
Zapol, 1526.
Z E.
Zeel, *duc de*, 1675.
Zelande, 1424 1645.
Zenon, *p.* 225.
Z I.
Zizime, 1495.
Z U.
Zuentibold, 898.
Zuric, 1549.
Zutphen, 1672.
Zuvol, 1672.

Fin de la Table.

52